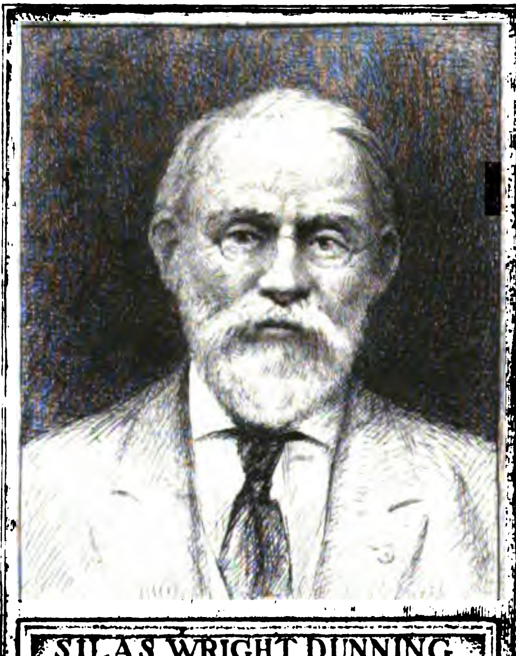




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

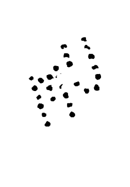
TOME XXXIX.



Mme Ve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1868



DE L'ALTÉRATION

DES

DOUBLAGES DE NAVIRES

ET DES MOYENS D'EN PRÉJUGER LA NATURE,

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

Dans ses recherches récentes sur les causes d'altération des doublages (1), M. Becquerel a déterminé avec précision, au moyen de la boussole des sinus, la force électromotrice produite par le contact de l'eau de mer avec différents métaux ou alliages employés par la marine. Ce savant a pu reconnaître, dans le cours de ses expériences, qu'en regard des altérations générales propres à un doublage déterminé, il y a des corrosions résultant du défaut d'homogénéité physique ou chimique de la substance métallique mise en expérience. L'hétérogénéité physique résulte de l'écrouissage souvent très-inégal des plaques à doublage. L'hétérogénéité chimique est la conséquence de l'aigreur des métaux, de leur nature arsenicale sulfureuse ou plombifère, enfin, de la liquation qui s'est opérée pendant le refroidissement des lingots destinés au laminoir.

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, tome xxxv.

Les nombreuses analyses de doublages que j'ai faites depuis près de vingt ans m'ont permis de constater que l'analyse chimique peut, dans des circonstances nombreuses, donner aux armateurs des indications utiles, en établissant, par exemple, que tel laiton a été laminé à chaud ou à froid (1), que le zinc y est mal réparti, que du plomb s'y trouve en proportion anormale; mais, s'il y a des circonstances dans lesquelles l'analyste peut préjuger, avec quelque confiance, le mode d'altération à la mer, il s'en présente, — et elles sont nombreuses, — où la prudence ne lui permet pas de formuler une conclusion.

Depuis la publication de mon travail sur les doublages de navires (2), j'ai été préoccupé de la recherche des moyens propres à renseigner les navigateurs sur la durée probable des doublages, non qu'il soit très-important de déterminer à l'avance si un alliage s'usera rapidement ou lentement, puisque les conditions actuelles de l'assurance maritime ne permettent guère de laisser le même doublage plus de deux ou trois ans en place sans réparer la carène du navire, mais en raison de l'immense utilité pour les armateurs de pouvoir compter sur le bon effet d'un revêtement métallique pendant le cours d'une campagne commerciale laborieusement combinée.

J'ai été plusieurs fois appelé à constater officiellement les déplorables résultats obtenus par l'emploi de laitons *laminés à froid* contenant des proportions telles de zinc et de cuivre, que la bonne foi des fabricants ne pouvait être mise en doute, et qui cependant s'étaient usés de manière à rendre les opérations commerciales projetées

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, tome XLVII, p. 357; tome LIX, p. 124.

(2) Thèse présentée à la Faculté des Sciences, août 1858.

complètement impossibles. En pareil cas, l'analyse donnait quelquefois des résultats satisfaisants ; mais un examen microscopique de l'alliage faisait reconnaître que, s'il y avait homogénéité dans le sens général et grossier du mot, cette homogénéité n'impliquait pas cependant une union suffisamment intime des métaux alliés. Il est reconnu, d'autre part, que les doublages dont l'analyse révèle quelquefois une très-remarquable pureté, peuvent être cependant fort inégalement corrodés à la mer en raison des différences physiques qui existent dans leur masse ; de telle sorte que si, en définitive, l'analyse chimique donne des renseignements précieux en pareille matière, elle ne permet pas cependant de déterminer sûrement le mode de corrosion qui se manifestera dans un doublage employé.

J'ai eu, en 1864, une occasion nouvelle de reconnaître l'insuffisance des connaissances acquises sur ce sujet. Chargé de l'expertise d'un doublage en laiton très-rapidement et très-irrégulièrement corrodé, je trouvai que cet alliage offrait à l'analyse une composition sensiblement constante. Alors, en effet, que j'opérais sur les plaques neuves encore en magasin, ou sur celles qui avaient navigué, je trouvais, et des experts de la *Réunion* trouvaient de leur côté :

	Laiton restant en magasin.	— Laiton ayant navigué.
Cuivre..............	64,80	64,23
Zinc................	32,98	33,52
Plomb..............	1,95	2,08
Etain...............	0,27	0,17
Arsenic.............	traces très-sensibles.	id.
Fer.................	traces insignifiantes.	id.
Antimoine...........	0,00	0,00
Soufre..............	0,00	0,00
	100,00	100,00

Voulant me rendre compte de la composition chimique de l'alliage pour une même planche laminée, j'enlevai des rondelles à l'emporte-pièce dans deux lames prises au hasard, et j'obtins :

	Plaque A.		Plaque B.	
	Rondelle 1.	Rondelle 2.	Rondelle 1.	Rondelle 2.
Cuivre.....	64,80	64,83	64,79	64,79
Zinc......	33,01	33,00	32,92	33,00
Plomb.....	1,90	1,90	2,00	1,98
Etain......	0,29	0,27	0,29	0,23
Arsenic....	traces sensibles —	traces sensibles.	id.	id.
Fer.......	traces	traces	id.	id.
Antimoine..	0,00	0,00	id.	id.
Soufre.....	0,00	0,00	id.	id.
	100,00	100,00	100,00	100,00 (1)

Si l'on tient compte des approximations inhérentes à la pratique de toute analyse, on reconnaît que ce laiton était fort homogène en apparence, et cependant des érosions nombreuses s'y étaient déterminées, le doublage était littéralement criblé de trous à bords curvilignes, et, dans certaines parties altérées, on remarquait une teinte de cuivre rouge, indice d'une union peu intime entre le zinc et le métal électro-négatif. L'alliage offrait d'ailleurs des soufflures nombreuses et la forte proportion de plomb qu'il renfer-

(1) Le dosage du cuivre et sa séparation du zinc ont été effectués par la volatilisation au rouge vif dans un courant d'hydrogène sec. Ce procédé, que j'ai publié en 1858 et dont aucun traité d'analyse ne parle, est le plus exact, sans contredit, de ceux qui sont généralement préconisés ; il l'emporte sur la méthode de volatilisation dans un creuset brasqué, qui ne peut être employée avec succès que dans les laboratoires des monnaies. J'ajouterai qu'à ma connaissance les analyses des laitons faites dans le commerce sont fort souvent très-inexactes, le cuivre est généralement dosé trop haut et le plomb trop bas, si toutefois sa présence est signalée.

mait constituait un indice fâcheux ; mais des vraisemblances ne suffisaient pas, et il importait de déterminer si, oui ou non, le laiton soumis à l'expertise offrait un *vice caché* et devait fatalement s'user à la mer.

Cette recherche du *vice caché,* cette utilité d'un procédé permettant de préjuger le mode d'altération d'un doublage, ont été depuis longtemps l'objet de sérieuses méditations. Un métallurgiste anglais m'avait parlé des tentatives de Muntz pour arriver à ce résultat. Muntz, paraît-il, avait eu l'idée d'attacher une lame de cuivre à doublage à un volant de machine à vapeur et de soumettre cette lame à des immersions alternatives dans l'eau de mer. Il espérait que l'action combinée de cette eau et de l'air atmosphérique produirait des altérations significatives de l'alliage. Il paraît que cette méthode n'a pas donné ce qu'on en espérait.

Depuis longtemps j'avais, de mon côté, essayé l'action de divers réactifs altérants — acides ou salins — sur des plaques métalliques sans en obtenir de résultats satisfaisants : le problème cherché ne pouvait être résolu que par l'emploi de forces dissolvantes extrêmement faibles et continues. Nous avons trouvé, M. Labresson et moi, que ces forces dissolvantes étaient offertes dans d'excellentes conditions par l'emploi d'une pile à courant constant et d'un bain de sulfate de cuivre. Voici comment nous avons opéré sur le doublage en laiton dont j'ai reproduit plus haut les analyses. Une pile de Callaud sans diaphragme fut mise en communication avec un bain de sulfate de cuivre contenu dans un vase cylindrique en verre, sur ce vase était disposé un couvercle en bois tourné dans lequel étaient pratiquées deux ouvertures rectilignes : dans ces ouvertures, on introduisait deux lames métalliques plongeant verticalement dans le bain de sulfate de cuivre ; l'une des lames communiquant avec le pôle négatif

de la pile, était formée de cuivre rouge, l'autre était l'alliage à essayer. Au bout de douze heures environ (1), nous avons pu la retirer du bain, la laver à grande eau avec une brosse douce et reconnaître que des érosions identiques à celles qu'avait déterminées l'eau de mer sur le doublage étaient obtenues dans notre appareil. L'examen de ces érosions fait à la loupe rendait leur identité plus frappante encore. Du reste, la rugosité des surfaces en voie d'altération avait quelque chose de très-frappant et contrastait avec le grain fin et doux au toucher que l'on mettait à nu, lorsque dans l'appareil d'essai on substituait un échantillon de beau doublage à celui dont nous nous servions tout d'abord.

Depuis cette époque, j'ai poursuivi individuellement ces recherches, et l'essai électrique des nombreux alliages que j'ai pu me procurer m'a démontré la haute utilité d'une méthode qui, combinée avec l'analyse chimique, permet de mettre *à priori* en évidence *les aptitudes à une dissolution fort inégale* des laitons destinés au doublage des navires. Je n'ai opéré que rarement sur les cuivres rouges jusqu'à ce jour; mais je suis très-porté à croire, d'après ce que j'ai pu déjà constater, que la nouvelle méthode d'essai permettra de les apprécier assez rapidement. Elle est, au surplus — comme je l'ai récemment appris — l'une des variantes d'un procédé de corrosion appliqué à la gravure des cylindres destinés à l'impression des étoffes; et avant même de la contrôler expérimentalement, on est assez disposé à admettre qu'il n'y a guère de raison pour qu'un alliage qui se perfore très-inégalement sous l'influence lente et régulière d'un courant galvanique, s'altère d'une manière satisfaisante à la mer.

(1) Il est important de ne pas laisser la dissolution de l'alliage s'opérer à une grande profondeur, c'est dans le mode d'altération des couches extérieures que les caractères du doublage sont le plus nettement accusés.

INSTRUCTION PRATIQUE POUR L'ESSAI D'UN LAITON A DOUBLAGE.

Pour mettre la pile en action, on verse de l'eau dans le vase A (planche I, fig. 1), et on laisse tomber au fond du liquide environ 100 grammes de sulfate de cuivre en gros cristaux. La dissolution de ce sulfate s'opère graduellement et constitue une couche liquide dense et d'une belle couleur bleue figurée en a, a (1); on s'assure que les extrémités des fils communiquant avec le cuivre C et le zinc Z sont bien décapées; on les met alors en communication, à l'aide de petits fils de cuivre également décapés, avec l'appareil d'essai B.

Cet appareil consiste en un cylindre de verre B recouvert par un disque en bois dur, dans lequel deux fentes f f et f' f' (fig. 2) permettent d'introduire deux lames D et D'. La lame D communiquant avec le zinc Z est le pôle négatif de la pile ; elle est formée par un simple fragment de cuivre rouge (fig. 3). Au pôle positif D', on introduit l'échantillon du laiton à essayer. Cet échantillon, découpé à la cisaille et percé d'un trou destiné à recevoir le fil conducteur de l'électricité, doit avoir comme D une dimension de $0^{m},055$ sur $0^{m},10$ (fig. 3). Le vase B est rempli d'une solution saturée et filtrée de sulfate de cuivre.

(1) On pourrait aussi, après avoir versé de l'eau dans le vase A jusqu'aux deux tiers de sa capacité, introduire dans sa partie inférieure, au moyen d'un entonnoir, une solution saturée de sulfate de cuivre, de manière à opérer une poussée de bas en haut et à superposer ainsi l'eau et la solution cuivrique ; l'entonnoir serait retiré avec précaution, et on laisserait tomber quelques cristaux de sulfate de cuivre au fond du vase. Par ce moyen, on aurait assez promptement un courant électrique suffisant pour les expériences.

Lorsque la pile est en action, ce qui, pour la première fois, demande quelques heures, la corrosion du laiton à essayer s'effectue assez promptement, et il se fait sur le métal un dépôt noirâtre d'oxyde très-divisé, en même temps qu'au pôle négatif la plaque D se recouvre d'une couche brillante de cuivre régénéré. Au bout de douze ou quinze heures, on arrête le courant, on soulève la plaque D D', on porte le laiton sous un filet d'eau et on le nettoie à l'aide d'une brosse douce. A ce moment, on se rend déjà compte de la nature des altérations que l'alliage a subies sous l'influence du courant électrique. Pour rendre le phénomène plus marqué, on verse rapidement de l'acide nitrique sur la plaque maintenue au-dessus d'une capsule sous une inclinaison de 45 degrés environ.

Le contact de l'acide ne doit avoir lieu que pendant quelques secondes, et à peine la surface du laiton — *sur laquelle l'acide doit couler rapidement et sans intermittence* — apparaît-elle bien claire, qu'on doit se hâter de la plonger dans une terrine d'eau froide. Il ne reste plus qu'à l'essuyer et à y passer une couche très-légère de vernis transparent, si on désire la conserver avec son brillant.

Cette petite opération complémentaire, ce décapage à l'acide, peut être, pour un œil exercé, l'objet d'observations très-curieuses. Les beaux laitons se comportent, en effet, sous l'influence de l'acide nitrique, d'une manière spéciale. Leur teinte est celle de l'or, leur homogénéité se décèle facilement et on n'éprouve aucune peine à les obtenir exempts d'oxyde. La difficulté d'obtenir une couche métallique exempte d'oxyde, l'apparition, sous l'influence de l'acide, d'une teinte de cuivre rouge, sont, au contraire, des indices d'une fabrication défectueuse; j'irai plus loin, et je poserai en principe, qu'un opérateur exercé peut puiser dans les seuls caractères du décapage d'un laiton, à

l'aide de l'acide nitrique, de très-utiles indications relatives à la nature de cet alliage (1).

Lorsqu'on a obtenu, par la corrosion galvanique lentement graduée, un spécimen de l'altération probable d'un laiton à doublage, il est très-facile de reproduire un grand nombre de fois ce spécimen. Il suffit pour cela d'employer le procédé appliqué, avec tant de succès, en Allemagne et en France, et qui permet de reproduire des végétaux, des cristallisations salines et, en général, des empreintes d'une excessive délicatesse, en les comprimant, à l'aide d'un laminoir, au contact d'une feuille de plomb (2). On obtient par ce moyen une matrice dans laquelle on dépose ultérieurement un relief galvano-plastique. La gutta-percha, ramollie dans l'eau chaude, puis comprimée sur le creux, donnerait également un moule convenable.

J'ai récemment, du reste, opéré d'une manière plus simple encore et dont la planche jointe à ce mémoire démontre les avantages. La plaque de laiton corrodée est coupée à la cisaille, dressée avec soin au moyen d'une pression graduée, puis fixée sur un morceau de chêne de manière à constituer un cliché qui reçoit parfaitement l'encrage et se prête, sans écrasement, au tirage typographique.

DE QUELQUES APPLICATIONS DE LA MÉTHODE.

J'ai exposé au Congrès de la Sorbonne et à la Société

(1) M. Kulmann a établi (Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 1864, 2e semestre), qu'en décapant la tôle de fer de certains générateurs au moyen de la lime, puis l'attaquant par de l'acide nitrique concentré, on met en évidence la texture quelquefois cristalline que des vibrations réitérées lui ont communiquée et qui peut être une cause d'explosion.

(2) Figuier. *Année scientifique* 1864. *Autotypie* de M. D'Auer, directeur de l'imprimerie impériale de Vienne.

Académique de Nantes des échantillons de doublages en laiton, sur lesquels il est très-facile de juger comparativement l'usure à la mer et l'altération que détermine un courant galvanique faible. Je mentionnerai la nature de ces doublages qui appartiennent tous à la catégorie des laitons laminés à froid et renfermant, à peu de chose près, 66 à 67 de zinc, 33 à 32 de zinc et 1 de matières étrangères, telles que plomb, étain, traces de fer et d'arsenic.

Le Maurice. — Quelques mois de mer. — Quatre plaques ont été usées par le courant galvanique. Les altérations obtenues sont identiques à celles observées à la mer et qui ont motivé un prompt remplacement du doublage. La teinte jaune d'or est difficile à obtenir par le décapage.

Le Merle-Blanc. — Doublage changé après trente-huit mois de navigation dans l'Inde. — Usure un peu irrégulière obtenue par le courant galvanique.

Le Tanjore. — Assez bon doublage. — Quarante-deux mois de navigation dans l'Inde. — Identité des plus remarquables entre l'usure à la mer et la corrosion lente par le courant. — Cette corrosion est un peu inégale, mais peu profonde. — Beau décapage.

Le Jules. — Bon doublage. — Cinq ans de navigation dans l'Océan atlantique. — Identité remarquable entre l'usure à la mer et sous l'influence du courant. — L'usure est très-uniforme. — La surface métallique est douce au toucher, au sortir du bain de sulfate de cuivre.

Doublage ayant servi six ans dans l'Océan atlantique. — Identité d'altération constatée après l'action de la mer et celle du courant galvanique. — Surface douce au toucher. — On constate que des reliefs peu saillants ayant l'aspect de verrues aplaties se sont produits par l'action de l'eau de mer et par celle du bain de sulfate de cuivre.

Mayotte et Nossi-Bé. — Assez bon doublage. — Usure

régulière par la pile. — Grain homogène et fin. — Décapage facile.

Anne-Marie. — Trois ans de durée. — Assez bon doublage. — Usure régulière par la pile. — Grain fin. — Décapage facile.

Plaques prises dans un magasin de Nantes. — Usure par la pile extrêmement uniforme. — Grain fin et homogène. — Décapage facile et donnant à l'alliage une belle teinte jaune d'or. — Prévision favorable.

Plaques destinées au navire T.... — L'aspect extérieur est satisfaisant; mais trois plaques soumises au courant électrique ont été corrodées inégalement. L'alliage est devenu extrêmement rugueux et le décapage donne très-difficilement une surface brillante et uniforme. — Prévision défavorable.

La planche II est destinée à donner une démonstration très-nette des résultats que peut offrir l'altération par la pile. La fig. 1 reproduit les effets de corrosion d'un mauvais doublage. Or, deux lames furent découpées dans les feuilles de laiton neuf resté en magasin; elles offraient une identité remarquable de composition chimique avec la portion qui avait été appliquée sur le navire. Ces deux lames ont été, au bout de quinze heures de séjour dans mon appareil, usées d'une façon très-caractérisque. La fig. 2 montre en A B la portion de laiton non immergée dans le sulfate de cuivre, l'usure électro-chimique s'est effectuée en B C. Dans la fig. 3, les effets sont un peu différents, *mais toujours très-irréguliers et par conséquent significatifs.* Dans la partie inférieure de la fig. 3, en E, on remarquera particulièrement un mode de corrosion rappelant d'une manière frappante celui que la mer a déterminé sur l'alliage fig. 1.

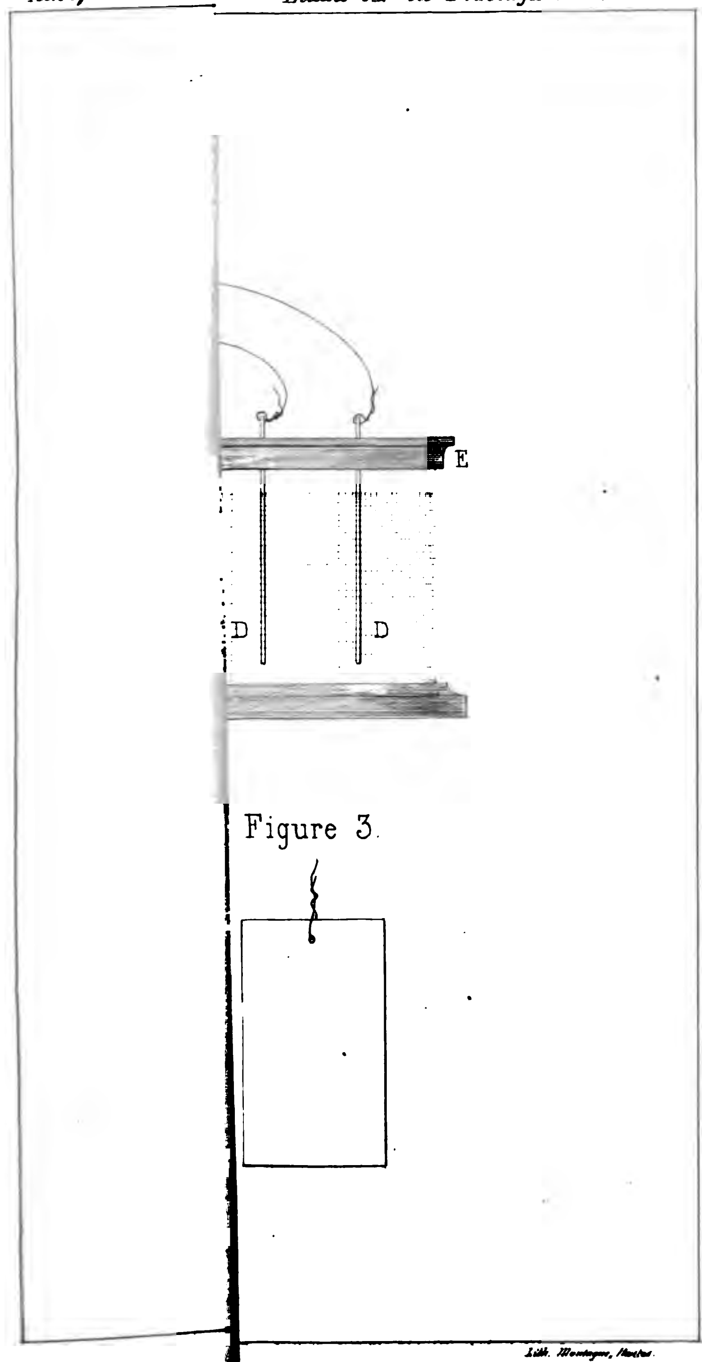
Les fig. 4 et 5 donnent également les altérations obtenues

sur un laiton peu homogène soumis aux actions comparatives de la mer et du courant électrique. A B (fig. 5) est le métal à l'état normal, la portion B C a été soumise pendant douze heures à l'influence du courant. L'analogie des modes de dissolution est très-digne d'attention.

Enfin, les fig. 6 et 7 donnent l'aspect de deux lames provenant d'excellents doublages. De A en B, on voit le laiton normal : de B en C, la lame a été usée par la pile. Dans la fig. 6, il y a une partie blanche due à un trou de clou. La fig. 7 offre des variétés de ton qui sont la conséquence des ondulations d'une plaque dont le dressage n'est pas irréprochable.

Quel que soit l'intérêt de ces épreuves typographiques, il ne faudrait pas les considérer comme propres à donner une idée suffisante du mode d'altération des laitons. Elles ne reproduisent pas, en effet, la profondeur variable des cavités, la nature plus ou moins rugueuse de leurs parois, les phénomènes de coloration si intimement liés à la nature homogène ou hétérogène des alliages ; on ne saurait donc voir dans leur obtention qu'un moyen complémentaire propre à transmettre l'expression *à peu près* satisfaisante des faits observés. En ce qui me concerne, j'ai été fort heureux d'y avoir recours, parce que, grâce à leur publication, je puis faire voir ce que j'ai vu, constater des identités de dissolution dont j'ai été témoin, et susciter peut-être des expérimentations qui tourneront à l'avantage de la marine.

Les essais que j'ai tentés en immergeant, dans divers réactifs, des laitons laminés à froid et renfermant 40 °/₀ de zinc, ne m'ont pas permis jusqu'à ce jour de reproduire sur ces alliages et au moyen de la pile le mode curieux d'altération qui les caractérise et que j'ai décrit, en 1858, dans mon travail sur les altérations des dou-



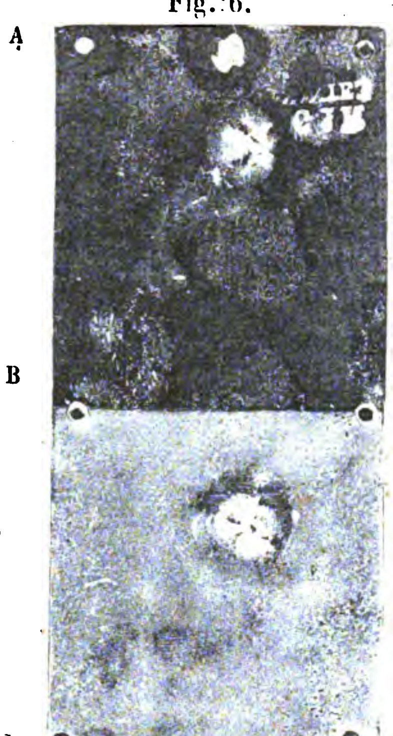
Lith. Montagne, Nantes.

HÉTÉROGÈNE.

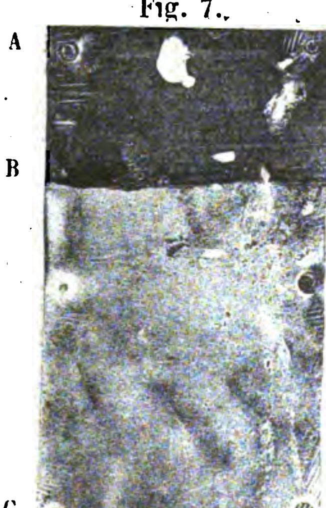


'INFLUENCE

ALTÉRATION D'UN BON DOUBLAGE SOUS
L'INFLUENCE DU COURANT ÉLECTRIQUE.
Fig. 6.



ALTÉRATION D'UN BON DOUBLAGE SOUS
L'INFLUENCE DU COURANT ÉLECTRIQUE.
Fig. 7.



blages (1). Cette recherche, au surplus, n'aurait qu'un intérêt de curiosité scientifique, puisque l'analyse chimique seule, en déterminant la présence du zinc à la dose de 40 °/₀ dans un laiton, révèle nettement à l'armateur la catégorie à laquelle appartient le doublage qui lui est offert.

Les cuivres rouges, sur lesquels ont également porté mes expériences, se sont usés très-également, parce qu'ils étaient de belle qualité. J'ai lieu d'espérer que des échantillons de doublages défectueux, fabriqués avec ce métal, me seront confiés sous peu : je pourrai alors multiplier mes expériences. S'il en ressortait qu'il y a similitude entre l'altération des cuivres rouges laminés, par les actions comparatives de l'eau de mer et du courant galvanique, un résultat précieux serait acquis. Jusqu'à présent, en effet, sauf dans certains cas exceptionnels, l'analyse chimique, en établissant la composition exacte d'un cuivre, n'a pas permis de préjuger son effet à la mer (2), aussi les chimistes les plus compétents en pareille matière sont-ils d'accord aujourd'hui pour affirmer que c'est l'homogénéité physique et le bon laminage, plus encore qu'une pureté chimique relative, qui déterminent la qualité satisfaisante d'un doublage (3).

(1) *Des phénomènes électro-chimiques qui caractérisent l'altération à la mer des alliages employés pour doubler les navires,* pag. 67.

(2) *Association britannique.* Compte-rendu, 1841.

(3) Prideaux. — *Mining journal.*

DES CENDRES SILICEUSES

FOURNIES PAR

LE PAIN ET LA FARINE

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE,

Docteur ès-sciences.

J'ai examiné, il y a quelques semaines, des échantillons de pains et de farines dont la composition m'a semblé digne d'intérêt.

Deux échantillons d'un pain dit *batelier*, dont la consommation avait donné lieu à des plaintes de la part des consommateurs, ont été séchés à l'étuve, pulvérisés, puis soumis à l'incinération dans une capsule de platine; ils ont fourni une cendre siliceuse assez grossière s'élevant :

Pour le pain (mie) n° 1, à. . .	1,5 °/₀
Pour le pain (mie) n° 2 (1), à. .	1,5 °/₀

En reconstituant par le calcul le pain marchand (mie), c'est-à-dire à 45 °/₀ d'eau, on trouverait que la quantité de cendre siliceuse y contenue serait de :

N° 1.	0,825 °/₀
N° 2.	0,825 °/₀

(1) L'un des échantillons avait été saisi chez un boulanger par le commissaire de police.

Des farines provenant de la même boulangerie, incinérées également avec un soin minutieux et à deux reprises pour chaque échantillon, ont fourni :

CENDRE TRÈS SILICEUSE.

Sac n° 1.	0,8 %
n° 2.	0,8 %
n° 3.	0,7 %
n° 4.	0,7 %
n° 5.	1,2 %

La farine n° 3 contenait des fragments de pâte durcie, des débris de sacs et de paille, et des graviers siliceux brunâtres qu'on a dû éliminer en raison de leur état grossier et de l'impossibilité de les répartir également dans la masse. Si on avait pu les y maintenir et les diviser uniformément, l'échantillon de farine n° 3 aurait certes fourni plus de 1,5 % et peut-être 2 % de résidu siliceux insoluble.

Je ne pense pas que les pains examinés par moi proviennent des farines 1, 2, 4. En effet, 100 de farine fournissant environ 140 de pain — ce pain fabriqué devrait donner 0,580 % de cendres et j'en ai isolé 0,825.

On trouve, au contraire, que la farine n° 5 à 1, 2 % de cendres fournirait (au rendement de 140 %), un pain dont les cendres seraient de 0,850 % ; or, j'ai isolé dans le pain 0,825 de cendres : ces chiffres sont très rapprochés, comme on le voit.

Quoi qu'il en soit, il importe de rechercher si les doses de cendre siliceuse 0,825 % sont anormales et si, en tout état de cause, leur présence est l'indice d'une mouture frauduleuse ou naturellement vicieuse. Les faits suivants vont jeter quelque lumière sur ce point.

En 1864, le pain de la prison de Nantes, dont les pri-

sonniers se plaignaient, renfermait, d'après mes recherches, jusqu'à 1,50 °/₀ de matière minérale en grande partie siliceuse.

En 1867, de nouvelles plaintes s'élevèrent : j'analysai de nouveau le pain, j'y trouvai 1,32 °/₀ de cendre identique à la première.

Ces cendres, désagréables parce qu'elles sont dures et rayent l'émail des dents, doivent se trouver en forte proportion dans le pain des prisons, le cahier des charges permettant de ne faire subir aux farines destinées à le produire qu'un faible blutage.

Le pain de munition bluté cependant à 20 °/₀ environ, renferme souvent, lui aussi, des petits graviers assez désagréables.

Les farines mal soignées, celles des moulins à vent, fournissent fréquemment des doses un peu fortes de cendres siliceuses provenant de l'usure des meules.

Donc rien de frauduleux dans les pratiques auxquelles il faut attribuer ce résultat.

J'ajouterai, pour éclairer complètement cette question, que de belles farines destinées à l'étranger ayant été refusées en Angleterre, parce qu'elles contenaient une trop forte proportion de cendres à la combustion, j'y ai trouvé :

N° 1.	0,70 °/₀
N° 2.	0,80 °/₀
N° 3.	0,55 °/₀

Tandis que des farines regardées comme *loyales et marchandes* fournissaient comparativement :

N° 4.	0,23 °/₀
N° 5.	0,32 °/₀
N° 6.	0,20 °/₀

La cendre siliceuse en excès sur la dose moyenne des farines normales provenait des meules. Il convient de remarquer que ces farines étaient des produits de luxe, c'est-à-dire blutés énergiquement. Avec le blutage adopté pour les farines de seconde qualité, la proportion des matières siliceuses eût évidemment augmenté.

M. Louyet, chimiste belge, a posé en principe que la farine ordinaire bien blutée et séchée fournit 0,8 °/₀ de cendre. Divers auteurs parlent de 1 à 1 1/2 °/₀ dans les farines, dose énorme et difficilement acceptable, si on réfléchit que les recherches extrêmement consciencieuses de M. Reiset sur 20 variétés de *froment* ne lui ont permis d'isoler que 1,69 °/₀ de cendres en moyenne. A l'état normal, c'est-à-dire avec ses 12,5 °/₀ d'eau volatile à 100 degrés, cette farine contiendrait donc 0,7, et si elle rend 140 °/₀ de pain, celui-ci donnerait à l'incinération 0,500 °/₀, chiffre bien voisin des 0,825 que j'ai trouvés dans un pain médiocre. Les résultats de M. Louyet sont trop élevés et ont été vraisemblablement obtenus par l'examen de farines de qualités inférieures. On voit toutefois que les chiffres de cet observateur doivent rendre prudent lorsqu'il s'agit de conclure à l'intention frauduleuse après constatation de l'existence d'une proportion de cendres assez notable.

Il faut reconnaître aussi que les cendres à poids égal peuvent avoir des natures assez distinctes.

Dans le cas présent, et en raison des expériences citées plus haut, je suis conduit à regarder les pains analysés par moi comme provenant de farines ordinaires, dont le blutage n'a pas été très-énergique et dont le consommateur se plaint souvent, comme contenant une proportion un peu trop forte de substance siliceuse empruntée aux meules de la minoterie et analogues, sous ce rapport, à ceux que mangent constamment les cultivateurs.

La conclusion de cette note peut être ainsi formulée : le perfectionnement de la minoterie a rendu le consommateur très difficile sur la qualité des farines, et des types qui renfermeraient les doses de cendres mentionnées par M. Louyet et reproduites par divers auteurs, seraient difficilement acceptés aujourd'hui. J'ai du reste cité plus haut, à l'appui de cette opinion, de très-belles farines françaises refusées en Angleterre, par cela seul que les cendres siliceuses s'y élevaient de 0,5 à 0,7 °/₀.

A l'occasion de cette note, M. Goupilleau a déclaré à la Société que des Anglais, de passage à Nantes, lui avaient quelquefois manifesté leur surprise que le consommateur français fût aussi tolérant en matière de farine, et qu'il acceptât du pain dont les doses de matières siliceuses rendaient l'usage désagréable.

DE LA COMPOSITION

DES

VERRES A BOUTEILLES

ET DE

LEUR INFLUENCE SUR LES VINS

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

Divers journaux d'agriculture ont reproduit récemment une communication d'un pharmacien des hospices de Bordeaux, ayant trait à la composition défectueuse de certains verres à bouteilles. « La chimie, dit cet
» observateur, vient de découvrir une cause d'altéra-
» tion des vins en bouteilles qui était restée inconnue
» jusqu'à ce jour et à laquelle il sera désormais facile de
» remédier; cette cause d'altération consiste dans la
» mauvaise qualité du verre des bouteilles. »

Et plus loin : « Dernièrement un négociant de notre
» ville a eu à constater sur une très-vaste échelle que le
» verre de bouteille, contenant des vins d'une très-grande
» valeur, qui s'étaient altérés au point d'être entièrement
» impropres à la consommation, était devenu opaque. Il
» intenta un procès au verrier; une enquête fut ordonnée

» par le tribunal. De l'examen fait par des experts chimistes
» habiles, il est résulté que l'altération du vin provenait
» du vice de fabrication des bouteilles. Il fut reconnu que
» le vin avait été neutralisé par les alcalis du verre. Dès-
» lors l'issue du procès ne pouvait être douteuse; mais
» cette affaire apporte un enseignement dont les négo-
» ciants et même les consommateurs soucieux de la
» qualité de leurs approvisionnements doivent profiter.
» Rien n'est plus facile que de faire examiner par un
» chimiste un échantillon des bouteilles auxquelles on
» veut confier les vins. C'est une précaution devenue in-
» dispensable et dont ne s'était point avisé M. Pasteur, le
» savant académicien, auteur d'un très-beau livre sur
» les moyens de conserver les vins. »

« J'ai eu souvent, dit en terminant M. Dannecy, dans
» le cercle de mes relations, à recueillir les plaintes de
» négociants et de consommateurs chez lesquels la quantité
» de bouteilles de vins altérés s'élevait à la proportion
» de 3, 5 et quelquefois 10 pour cent, sans que la pensée
» vînt à l'esprit d'accuser le verre des bouteilles; il a
» fallu que cet accident se produisît sur une très-vaste
» échelle, pour provoquer un examen avec le secours de
» la chimie. »

C'est vraisemblablement sous l'influence de cet article, inséré dans la plupart des journaux d'agriculture, que le Ministre de l'agriculture a été saisi d'une demande de la Chambre de commerce de Bordeaux, tendant à faire déclarer obligatoire, pour les verriers, la marque de fabrique que le législateur a rendue facultative.

L'observation faite à Bordeaux a donc soulevé une double question, question de technologie, question de droit. Un mot sur chacune d'elles. Est-on fondé, tout d'abord, à regarder comme une acquisition récente la

connaissance de ce fait, que des verres très-riches en alcali réagissent sur les vins? Il suffit de consulter les leçons sur la verrerie, faites par M. Péligot, au conservatoire, puis l'ouvrage de M. Maumené, sur le travail des vins, pour acquérir la conviction du contraire. C'est là un fait élémentaire et si l'un des observateurs les plus éminents de notre époque, M. Pasteur, ne *s'est pas avisé* d'en parler dans ses travaux sur les vins, c'est que ce chimiste, étudiant les problèmes d'altération des vins sous des influences spéciales et d'une recherche très-difficile, pouvait se dispenser de mentionner l'action bien connue de tel ou tel verre provenant d'une fabrication défectueuse.

Il est exact que certains verres employés pour la fabrication des bouteilles contiennent une trop forte proportion de chaux ou d'alcalis. De là, diminution proportionnelle de la silice et infériorité de qualité du verre obtenu. D'autre part, et bien que la composition soit normale, un mauvais recuit peut exercer une déplorable influence sur le verre. Tels sont les faits avérés et résultant d'une longue expérience.

M. Maumené, que j'ai cité plus haut, regarde comme excellente une bouteille qui renferme :

Acide silicique	58,4
Potasse et soude	11,7
Chaux	18,6
Alumine et oxyde de fer	11,0
Matières non dosées.	0,3
	100,0

M. Péligot, professeur au conservatoire des Arts et Métiers, ayant eu occasion d'examiner des bouteilles au

sujet desquelles un procès avait eu lieu, trouva qu'elles contenaient :

Acide silicique	52,4
Potasse et soude	4,4
Chaux	32,1
Alumine et oxyde de fer	11,1
	100,0

La dose de chaux était ici considérable et la nature basique du verre avait motivé sa détérioration sous l'influence des acides du vin.

J'ai, de mon côté, examiné, il y a trois ans environ, des bouteilles qui, sous l'influence du vin, produisaient des effets fâcheux : le liquide déposait, son goût était modifié, le verre devenait terne. L'analyse me démontra que la composition de ce verre était la suivante :

Acide silicique.	45,00
Soude	15,00
Chaux	30,00
Alumine et oxyde de fer . . .	10,00
	100,00

La dose de chaux était évidemment trop forte.

Berthier, dont le nom a une autorité si grande en matière d'analyse, a reconnu que de bonnes bouteilles contenaient :

Acide silicique	60,2	59,6
Chaux.	20,7	18,0
Etc., etc., etc.		

Ces chiffres sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux de M. Maumené.

Au contraire, dans les verres notoirement mauvais, M. Péligot a trouvé :

Acide silicique	52,4
Chaux	32,1

Et dans ceux que j'ai eu occasion d'analyser, j'ai dosé :

Acide silicique	45,0
Chaux	30,0

Il y a coïncidence entre l'altération du verre par le vin ou du vin par le verre et la faible dose de silice employée par le fabricant : il n'est donc pas douteux que l'analyse chimique puisse indiquer le vice de fabrication.

J'ajouterai que le verre à bouteille soumis à mon examen était promptement attaqué par de l'eau chargée de 5 % d'acide sulfurique. Le liquide était, au bout de quelques heures, tellement chargé de substance dissoute qu'en y versant des réactifs appropriés, on en séparait des quantités relativement abondantes de sulfate de chaux et de sulfate d'alumine. On pouvait s'expliquer parfaitement, à l'aide de cette expérience, la formation de tartrates de chaux et d'alumine constituant avec la substance colorante du vin des *laques* qui se précipitaient au fond des bouteilles. Le dépôt de ces laques était accompagné d'une modification profonde des qualités du vin. En résumé, l'analyse chimique permet de reconnaître facilement les *vices cachés* des bouteilles.

Y a-t-il lieu, en présence de cette facilité de constatation de la composition des verres, de rendre obligatoire pour les fabricants la marque d'origine ? Je ne le crois pas. Au reste, et indépendamment de la composition chimique,

on sait que la négligence dans le recuit des bouteilles peut compromettre quelque peu la qualité du verre, puis le producteur a un intérêt très-grand à éviter des conflits nuisant à sa réputation, à sa fortune? La rareté des analyses de verres trop riches en alcali et attaquables par les vins ne prouve-t-elle pas enfin que si des mesures exceptionnelles doivent intervenir quelquefois dans les relations commerciales, ce n'est pas ici qu'il y a lieu de les édicter?

Nous croyons savoir que certaines chambres de commerce ont délibéré dans ce sens; elles ont pensé que le droit commun suffisait, dans l'espèce, à sauvegarder les intérêts en présence. Quoi qu'il en soit, ce débat aura eu son utilité s'il démontre aux verriers que la moindre négligence dans la fabrication des bouteilles peut, dans le plus grand nombre de cas, être facilement constatée par l'analyse chimique, et si les producteurs de vin arrivent à comprendre qu'une trop grande économie sur le prix des verres peut amener de déplorables résultats.

Depuis la lecture de cette note à la séance de la Société Académique, deux analyses de verre à bouteille ont été communiquées à la *Société pharmaceutique du Puy-de-Dôme,* par M. Champeaux, pharmacien à Felletin. Voici ces analyses:

Verre attaquable par le vin.

Silice	50,1
Alumine	12,0
Oxyde de fer	4,2
Chaux	25,7
Alcalis et perte	8,0
	100,0

Verre non attaquable.

Silice.	59,00
Alumine.	7,00
Oxyde de fer.	4,20
Chaux.	22,40
Alcalis et perte	7,40
	100,00

Que la forte proportion d'alumine joue ici, comme le pense l'auteur de ces analyses, un rôle aussi important que les alcalis, ou bien que l'altération, comme je le pense, soit le fait général de la basicité des silicates, toujours est-il que la faible dose relative de l'acide silicique dans les bouteilles attaquées ne saurait échapper à l'attention des fabricants et des consommateurs (1).

---

(1) M. Stas, dans ses recherches sur les poids atomiques, a remarqué que le verre ordinairement employé pour confectionner les appareils de chimie était attaqué à la température ordinaire par l'acide nitrique et l'acide chlorhydrique. Il a remarqué en outre que le verre de Bohême et en général tous les verres privés d'argile et riches en acide silicique résistent indéfiniment. M. Stas dirigea alors ses recherches vers un nouveau but et il arriva à composer un verre non attaquable par les acides comme le verre ordinaire et en outre plus fusible, donc plus facile à manier que le verre de Bohême. Voici sa composition :

Acide silicique...........	77.00
Potasse.................	7.70
Soude..................	5.00
Chaux..................	13.30

Le produit ainsi obtenu est un peu verdâtre mais résiste parfaitement.

NOTE

SUR LE

TITRAGE DE L'IODE

PAR LA MÉTHODE DES VOLUMES

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

Un industriel m'a demandé, en mai dernier, de lui indiquer un moyen simple et rapide de dosage de l'iode.

Après avoir pris connaissance des divers procédés publiés jusqu'à ce jour, et les avoir expérimentés, je me suis arrêté à la méthode si précise, basée sur l'emploi de l'arsenite de soude et décrite par Frédéric Mohr, dans son excellent traité d'analyse. Toutefois, j'ai modifié ce procédé en substituant à l'emploi de l'amidon, conseillé par Mohr, celui de la benzine employée dès 1852 par M. Moride, comme agent de détermination qualitative, en raison de la belle couleur rouge que l'iode lui communique.

J'ai également apporté une modification importante au mécanisme de l'opération décrite par Mohr, de telle sorte que j'arrive directement et en une seule opération au dosage de l'iode.

Ma méthode consiste :

1° A dissoudre l'iode à analyser dans une solution très-concentrée d'iodure de potassium;

2° A verser cette dissolution, à l'aide d'une burette graduée, dans une liqueur normale et en proportion constante d'arsenite de soude additionné de bicarbonate de soude. — La liqueur normale a été mélangée avec 1/2 environ de son volume de benzine, dans le flacon qui sert ordinairement aux essais hydrotimétriques.

L'apparition d'une teinte rose dans la couche de benzine et d'une légère teinte jaunâtre dans le liquide aqueux indique le terme de l'opération.

De nombreuses expériences, exécutées par cette méthode, m'ont démontré sa parfaite exactitude, et je la signale sommairement aujourd'hui, en attendant que je puisse la décrire avec tous les détails qu'elle comporte, dans une séance ultérieure de la Société académique.

Cette note, communiquée par l'auteur dans la séance générale du 2 septembre 1868, a été suivie de la description ci-après, déposée dans la séance du 7 octobre :

Lorsqu'il s'agit de doser rapidement l'iode, les procédés généralement adoptés et qui consistent dans l'emploi de l'acide sulfureux ou de l'hyposulfite de soude, donnent des résultats excellents entre des mains habiles et exercées; toutefois on peut reprocher aux liqueurs normales dont ils comportent l'emploi de varier sous l'influence de l'oxygène. Bunsen a étudié les causes de ces variations. Ce chimiste a démontré, en outre, que le dosage de l'iode par l'acide sulfureux et l'amidon n'est possible que dans les liqueurs étendues, puisque si, d'une part, l'eau, l'acide sulfureux et l'iode peuvent, dans certains cas, fournir de l'acide sulfurique et de l'acide iodhydrique, d'autre part, et dans des liqueurs plus concentrées, l'acide sulfurique et l'acide iodhydrique

donnent de l'iode et de l'acide sulfureux. Le changement rapide du titre de l'acide sulfureux, la nécessité de n'opérer que sur des liquides à un degré de concentration déterminée, les précautions minutieuses à prendre pour obvier à ces inconvénients m'ont donc tout d'abord déterminé à rejeter cette méthode qui, très-convenable dans un laboratoire, peut être avantageusement remplacée dans une usine.

Parmi les ingénieux procédés que Streng a décrits pour le dosage de l'iode, il en est un dans lequel le protochlorure d'étain est employé comme réducteur : Je n'ai pas cru devoir le conseiller, en raison de l'altération facile du réactif ; mais la méthode de Mohr, basée sur l'emploi de l'arsenite de soude avec excès d'alcali, m'a paru offrir de tels avantages au point de vue de la certitude des résultats et de la rapidité des dosages, que j'en ai entrepris immédiatement l'étude, en vue de la rendre aussi simple que possible d'exécution.

Mohr conseille de broyer l'iode à essayer dans une solution normale d'arsenite de soude ; on ajoute un peu d'amidon et l'on continue à broyer. Lorsque tout l'iode est combiné, le liquide est incolore. Si on y verse alors une solution normale d'iode on arrive à connaître le titre cherché par un rapport précédemment établi entre la liqueur arsénieuse et la solution iodique. Entre les mains d'un chimiste habile, cette méthode est parfaite ; toutefois elle est indirecte, puis elle implique l'emploi de l'amidon dont la transformation en iodure bleu n'est pas tellement instantanée qu'il soit toujours impossible à un industriel de commettre des erreurs notables. Dans son *Traité d'analyse chimique à l'aide des liqueurs titrées*, Mohr a établi lui-même que l'oxydation de l'empois pouvait rendre l'amidon apte à oxyder l'hydrogène de l'acide iodhydrique et à mettre

de l'iode en liberté. En employant de l'empois très-frais, il m'est arrivé quelquefois, pour ma part, d'éprouver une difficulté réelle à saisir l'instant précis de sa transformation; la couleur bleue franche peut être précédée, en effet, de nuances lie de vin, violet foncé, bleu violacé, et au commencement de leur apparition, ces nuances ne résistent pas à l'agitation du liquide, de telle sorte que la netteté de la réaction, c'est-à-dire le terme exact de l'opération, est difficile à saisir.

Je suis arrivé à effectuer rapidement le dosage *direct* de l'iode de la manière suivante. A la réaction de l'amidon j'ai substitué la coloration rouge que donne l'action de l'iode libre sur la benzine et que M. Moride avait signalée en 1852. Des essais comparatifs multipliés et que j'ai successivement effectués à l'aide de la benzine et du chloroforme, m'ont démontré que le premier de ces liquides, par sa faible densité et la couleur que lui communique l'iode, est bien préférable à l'autre (1).

L'arsenite de soude rendu fortement alcalin par une solution de bi-carbonate de soude est additionné de ben-

(1) Je dois constater qu'on a déjà proposé de substituer la coloration ou décoloration du sulfure de carbone et du chloroforme iodé à celle de l'amidon dans les recherches volumétriques. — Voir Dupré, *Annales de chimie et de pharmacie*, v. XCVIV, page 365. — Mais la méthode de M. Dupré ne ressemble en rien à la mienne : elle est d'ailleurs très-sensible, mais elle comporte l'emploi d'une solution de chlore et d'autre part l'indice de la fin de l'opération est une *décoloration*.

Enfin, le *Journal de médecine de l'Ouest*, du 31 août 1868, contient l'indication d'un procédé de M. Bertin, qui consiste à dissoudre l'iode à doser dans la benzine et à y verser de l'arsenite de soude *jusqu'à décoloration*. Un grand avantage, selon moi, de la méthode *par coloration*, c'est que les teintes les plus délicates sont perceptibles et que la nuance plus ou moins franche obtenue peut révéler la présence du soufre dans l'iode.

zine. Si on y verse alors une solution constante d'iodure de potassium dans laquelle on a fait entrer des quantités distinctes d'iode, on reconnaît que si ces quantités varient dans les proportions de 1 : $\frac{1}{2}$, 1 à $\frac{1}{3}$, 1 : $\frac{1}{4}$, 1 à $\frac{1}{5}$, il faut, pour que la benzine prenne une coloration rose, qu'on ait employé en divisions de solution iodique 7°,50 — 15°,75 — 23°,45 — 32°,50 — 40°,20, quantités qui sont sensiblement entre elles dans les rapports de 8 à 16, à 24, à 32 et à 40.

L'opération demande très-peu de temps, et à la nuance rosée de la benzine s'ajoute un caractère significatif : c'est la nuance légèrement jaunâtre du liquide aqueux. Voici, au surplus, le mode opératoire (1).

PRÉPARATION DES RÉACTIFS.

On fait une solution concentrée d'iodure de potassium qui devra rester invariable pour une série d'essais déterminée. Cette dissolution est destinée à recevoir l'iode à essayer. La liqueur normale d'arsenite de soude s'obtient en combinant 4 grammes 95 d'acide arsénieux avec 14 grammes 5 de carbonate de soude cristallisé et amenant le liquide aqueux au volume de 1 litre. Cette dissolution détruit un liquide iodé qui contient 12 grammes 688 d'iode par litre ; en admettant, du reste, que la liqueur arsénieuse

(1) J'ai dû chercher si une dissolution alcoolique ne pourrait pas être substituée à une solution d'iode dans l'iodure alcalin. J'ai reconnu qu'il fallait renoncer à cette substitution ; en pareil cas, une partie de l'iode libre reste dans l'alcool qu'il jaunit au détriment de la coloration de la benzine. On vérifie facilement cette assertion en ajoutant de l'alcool à une petite quantité de benzine colorée en rouge par l'iode ; immédiatement la couleur rouge diminue jusqu'à ce que l'alcool ait pris une teinte jaune déterminée.

n'ait pas exactement ce pouvoir réducteur, l'essai ne serait pas moins exact, puisqu'on fixerait, au moment de l'exécuter, le rapport d'un poids donné d'*iode pur* avec l'arsenite. On prépare enfin une solution un peu concentrée de bi-carbonate de soude dont on se servira comme il va être dit.

PRATIQUE DE L'ANALYSE.

L'analyse s'exécute avec avantage dans un petit flacon bouché à l'émeri qui sert ordinairement pour les essais hydrotimétriques. L'opérateur y introduit les 10 centimètres cubes d'arsenite de soude auquel il ajoute 5 centimètres cubes de solution de bi-carbonate alcalin : le tout est additionné de 4 centimètres cubes environ de benzine parfaitement incolore.

On pèse une quantité quelconque d'iode bien pur entre deux verres de montre; on le fait dissoudre dans la liqueur concentrée d'iodure de potassium qu'on a préparée à l'avance *et qui sera la même pour les divers dosages à effectuer* comparativement; on remplit de ce liquide coloré une fiole de 100 centimètres cubes, on agite et on verse dans une burette graduée.

En faisant tomber goutte à goutte la solution iodée dans l'arsenite et agitant vivement, on voit la coloration brune disparaître instantanément; mais à peine l'arsenite a-t-il été transformé que des traces d'iode libre donnent lieu à un double phénomène : premièrement la benzine devient rose, deuxièmement le liquide aqueux parfaitement incolore, au commencement de l'opération, prend une nuance jaunâtre très-sensible et dont le caractère significatif a lieu de surprendre lorsqu'on suppute la minime quantité d'iode qui la produit.

On comprend facilement désormais qu'un second essai

fait sur l'iode à titrer, employé sous le même poids, donne immédiatement la richesse cherchée, puisque les volumes de solution nécessaires pour détruire l'arsenite alcalin sont inversement proportionnels à la quantité d'iode réel qu'il s'agit de connaître.

En résumé, cette méthode est simple, rapide; elle est basée sur des réactions déjà connues dont l'expérience a démontré la sensibilité; elle peut donc être appliquée avec avantage par les industriels pour le titrage des iodes plus ou moins purs du commerce.

Pour les essais assez nombreux que sa recherche a nécessités, un nouveau membre de notre Société, M. Cossin de Belval, ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures, a bien voulu me prêter son obligeant concours.

DE LA COMPOSITION

DES

TÊTES DE SARDINES

ET DE LEUR EMPLOI EN AGRICULTURE

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

Sous la désignation de têtes de sardines, il faut comprendre, non-seulement les têtes de poissons rejetées par le fabricant de conserves, mais aussi les intestins de l'animal. Ces déchets se conservent assez bien lorsqu'on les additionne de sel marin et peuvent être livrés à l'agriculture qui les recherche en raison de l'heureux assemblage de matières azotées et phosphatées qu'ils renferment.

La baie de Concarneau, les environs de Lorient, le Croisic et plusieurs points de la côte de Bretagne sont les localités où la production des sardines conservées est la plus considérable, aussi l'attention des agriculteurs a-t-elle été éveillée par la quantité relativement très-forte des déchets qu'on peut s'y procurer. On sait que parmi les substances fertilisantes les débris de poissons ont une action spécialement favorable et que l'azote et l'acide phosphorique dont l'analyse y constate l'existence sont assimilés par les végétaux d'une manière extrêmement remarquable.

A bien des reprises depuis vingt ans, j'ai dû procéder à l'analyse des têtes de sardines — ou plutôt des déchets de sardines — que des agriculteurs me soumettaient. J'ai quelquefois conseillé de les stratifier avec du noir animal riche en phosphate de chaux et dépourvu de substance organique : j'en ai également fait mélanger avec des fumiers, et, en général les résultats de ces modes d'emploi ont été excellents. J'ai été frappé toutefois de la difficulté d'expédier ces engrais en raison de la quantité d'eau qui grève leur transport ; si, d'autre part, on les enfouit dans le sol à l'état naturel, deux circonstances peuvent se présenter et le cultivateur intelligent ne saurait les méconnaître : en effet, l'huile qui existe abondamment dans la tête de la sardine enveloppe la matière azotée et empêche sa décomposition pendant un temps quelquefois considérable ; enfin les rongeurs, les insectes dévorent l'engrais ou y déposent des œufs qui, par leur développement ultérieur, déplacent la matière organique dont l'agriculteur avait voulu localiser l'action.

Je crois qu'il serait possible de fabriquer, à l'aide des déchets de sardines si abondants sur les côtes de Bretagne, un engrais actif, assez riche pour supporter des frais de transport et tellement dépourvu de matière grasse que sa substance organique pût subir sans obstacle les phases de cette décomposition dont la croissance du végétal cultivé est si étroitement solidaire ; mais, avant de décrire le procédé que je regarde provisoirement comme très-convenable pour arriver à ce but, je dirai quelques mots de la composition chimique des déchets de sardines.

J'ai souvent fait des analyses de cette substance, et je dois constater que les résultats ont été extrêmement variables, en raison des quantités très-variables aussi d'humidité et de sel marin qu'on rencontre dans les types remis aux chimistes par les agriculteurs ou les fabricants. Si on

ajoute à ces circonstances l'état d'altération plus ou moins avancé de la matière, on reconnaît bientôt que les analyses effectuées n'ont pas une grande signification.

La citation que je pourrais faire d'analyses diverses auxquelles je me suis livré et dans lesquelles on verrait l'azote et l'acide phosphorique varier du simple au double, n'aurait donc pas d'intérêt; mais je mentionnerai, parce que je le crois utile, la composition que j'ai récemment déterminée, comme caractérisant un lot important de déchets frais dans lesquels on avait introduit 15 °/₀ de sel marin, en vue de s'opposer tout à la fois et à l'altération putride et à l'invasion des insectes.

Voici le résultat de deux essais exécutés avec un soin minutieux :

Déchets de sardines frais additionnés de 15 °/₀ (*) *de sel marin.*

Matières volatiles au rouge.	76,40	Eau	45,00
		Huile	10,00
		Azote faisant partie de la matière organique.	2,00(**)
		Matière organique déduction faite de l'azote	19,40
Matières fixes	23,60	Sable ferrugineux	0,80
		Phosphates de chaux et de magnésie	4,80
		Chlorure de sodium	17,00
		Sels calcaires et alcalins, perte	1,00
	100,00		100,00

(*) Le pesage du sel n'avait pas été fait vraisemblablement avec une très-grande précision. D'autre part, il y eut dessiccation partielle de la substance, à partir du moment où le mélange fut effectué jusqu'à celui où il me fut permis de l'analyser.

(**) La sardine entière analysée par M. Payen renfermerait 6 °/₀

Il n'est pas inutile de faire remarquer, à l'occasion de cette analyse, que les proportions d'huile varient selon les époques où la pêche est effectuée; toutefois, les différences observées ne sont pas très-fortes.

Quoi qu'il en soit, voulant modifier une telle substance, et sachant qu'on a dû renoncer aux moyens employés dans le passé, et qui consistaient tantôt dans l'emploi de la chaux vive en poudre, tantôt dans le traitement par la vapeur, la pression et l'étuvage, je me suis demandé si la digestion dans le sulfure de carbone — méthode appliquée aujourd'hui au dégraissage des marcs d'huile, des étoupes et chiffons gras, des fragments d'os de boucherie, des pains de creton, de certains tourteaux oléagineux, etc., — ne serait pas convenable pour débarrasser l'engrais de sardine de l'huile qui s'oppose à son action immédiate dans le sol.

Les expériences auxquelles je me suis livré à cet effet ont été couronnées d'un plein succès; non-seulement, en effet, le traitement par le sulfure de carbone enlève l'huile des têtes de sardines, mais les frais de cette opération sont amplement couverts par la matière grasse recueillie. Le résidu est désormais friable d'*une dessiccation extrêmement rapide*, et sa pulvérisation s'effectue sans la moindre difficulté. On obtient par ce moyen un engrais jaune, analogue au guano par son aspect, et dans lequel l'aptitude à la décomposition et à l'uniforme répartition dans le sol ne laisse rien à désirer.

Celui que j'ai obtenu dans mes expériences renfermait

d'azote et 9,36 °/° de graisse. Sa dose d'humidité s'élève à 46,04 °/°. En ce qui me concerne, j'ai plusieurs fois trouvé 4 et 5 °/° d'azote dans des lots de déchets de sardines dénommés *têtes de sardines*; mais la dessiccation était assez avancée et il n'y avait pas eu addition des 15 °/° de sel marin dont il est question plus haut.

près de 5 % d'azote et 10 % de phosphates très-assimilables, ce qui correspond déjà à une valeur agricole approximative de 11 fr. par 100 kilogrammes ; mais si on calcule la valeur de la substance organique, du sel marin, etc., et si on suppute enfin la valeur très-réelle que communique à l'engrais la facilité de son action et la commodité de son transport, on reconnaît que le traitement des déchets de sardines par le sulfure de carbone et sa conversion en guano de poisson auraient toute raison d'être et offriraient des avantages industriels et agricoles.

En résumé, le procédé consisterait dans les opérations suivantes :

1° Traitement des déchets — salés ou bruts — par le sulfure de carbone (1) ;

2° Dessiccation à l'air ;

3° Réduction en poudre et mise en sacs.

---

(1) Peut-être pourrait-on se dispenser en pareil cas de saler les têtes de sardines avant le dégraissage, et devrait-on introduire le sel dans l'engrais après la dessiccation et le tamisage. C'est ce que démontrerait l'expérience industrielle.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR

PROSPER LEVOT,

Conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest,
Membre correspondant de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

GALLISSONNIÈRE (Rolland-Michel BARRIN, marquis de la), lieutenant-général des armées navales, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur du dépôt des journaux, plans et cartes de la marine, associé libre de l'Académie des sciences, né à Rochefort, le 11 novembre 1693, mort à Nemours, le 26 octobre 1756, était fils d'un lieutenant-général qui, comme chevalier de Malte, participa, en 1669, au siége de Candie, et qui, après s'être bravement montré (mai 1692) à la bataille de la Hougue, où il commandait, sur le *Saint-Esprit,* une division de l'armée navale, fut fait prisonnier, en 1702, à l'affaire de Vigo, et conduit à Londres où il prit une part active aux négociations qui amenèrent la paix d'Utrecht. Son fils, après avoir achevé ses études sous Rollin, qui augura bien de son avenir, entra comme garde dans la marine, en 1710. Devenu capitaine de vaisseau après vingt-huit années de services dans le cours desquelles il avait maintes fois fait preuve de courage, et préférant le

service actif de la mer à un poste sédentaire, il refusa, en 1744, les fonctions de gouverneur au Canada que le roi lui avait fait offrir; mais, quand le marquis de la Jonquière, nommé à sa place, eut été pris par les Anglais en se rendant à sa destination, la Gallissonnière reçut l'ordre de se rendre au Canada. Arrivé à Québec, vers la fin de 1745, il y établit immédiatement un arsenal et un chantier de construction, où il employa les bois que le pays fournissait en abondance. S'appliquant en même temps à réaliser les diverses améliorations que réclamait la colonie, il conçut, proposa, fit adopter et exécuta en partie un vaste plan, d'après lequel le Canada aurait été rejoint à la Louisiane, par une chaîne de forts et d'établissements le long de l'Ohio et du Mississipi, et à travers les régions désertes qui séparaient ces deux colonies. Le but de ces travaux était de rendre les communications plus promptes et plus faciles et de resserrer les Anglais entre les montagnes et la mer, pour les empêcher de rien entreprendre contre les établissements français. Lorsque la Gallissonnière avait pris possession de son gouvernement, les sauvages, habitués à juger du mérite de l'homme d'après ses avantages physiques, n'avaient pas dissimulé l'espèce de répulsion que leur causaient et l'exiguité de sa taille et une gibbosité qui semblait encore le rendre plus petit qu'il ne l'était réellement. « Il faut, lui avaient-ils dit, que tu aies une bien belle âme, puisque avec un si vilain corps, le grand chef, notre père, t'a envoyé ici pour nous commander. » Leurs préventions, que le gouvernement sage et paternel de la Gallissonnière dissipa graduellement, étaient complètement effacées lorsqu'il revint en France, en 1749; aussi, à son départ, reçut-il des indigènes les témoignages les moins équivoques d'affection et de respect. Nommé chef d'escadre et directeur du

dépôt des cartes et plans de la marine, il contribua à faire décider et exécuter les voyages de Chabert, Bory et Lacaille, qui eurent pour résultat la détermination d'un grand nombre de positions géographiques jusqu'alors incertaines. En 1750, il fut l'un des trois commissaires chargés de régler, contradictoirement avec les commissaires anglais, les limites des possessions françaises et anglaises en Acadie. De là, une série de négociations qui donnèrent lieu à l'échange de divers mémoires ou documents (1), mais qui n'eurent d'autre résultat que de perpétuer entre les deux nations un désaccord dont l'Angleterre se fit un prétexte pour reprendre les hostilités, en 1755, avant toute déclaration de guerre.

La Gallissonnière, après avoir successivement commandé deux escadres d'évolutions dans l'Océan, en 1754 et 1755, commanda, en 1756, l'escadre de douze vaisseaux, cinq frégates et cent cinquante bâtiments de transport, sur lesquels étaient embarqués 12,000 hommes de troupes aux ordres du maréchal de Richelieu. Après en avoir opéré le débarquement, il alla croiser entre Majorque et Minorque, afin d'intercepter les secours que les Anglais pourraient envoyer au fort Saint-Philippe, dont Richelieu était allé faire le siége après s'être rendu maître de Mahon. L'amiral Byng ayant reçu de son gouvernement l'ordre d'attaquer l'escadre française et de ravitailler le fort Saint-Philippe, quitta le rocher de Gibraltar, sous le .canon

(1) *Mémoires des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté britannique, sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique, avec les actes publics et les pièces justificatives.* Paris, imp. roy., 1755, 3 vol. in-4°. — *Mémoire contenant le précis des faits avec leurs pièces justificatives, pour servir de réponse aux « observations » envoyées par les ministres d'Angleterre dans les cours de l'Europe.* Paris, imp. roy., 1756, in-4°.

duquel il s'était placé, et parvenu le 17 mai devant Minorque avec treize vaisseaux et cinq frégates, il engagea un combat de quatre heures, à la suite duquel il fut obligé d'abandonner le champ de bataille et de regagner Gibraltar. La Gallissonnière, en poursuivant les Anglais, eut, sans aucun doute, pris plusieurs de leurs vaisseaux, déjà très-maltraités ; mais il sacrifia cette gloire facile à son devoir qui lui prescrivait de rester devant Minorque, afin d'en hâter la prise en empêchant de la secourir. Son but fut atteint, car le fort Saint-Philippe fut pris d'assaut dans la nuit du 27 au 28 juin, par Richelieu. Avec ce fait d'armes se termina la carrière de la Gallissonnière. Malade depuis longtemps, il avait fait cette campagne contre l'avis des médecins qui lui avaient annoncé une fin prochaine, s'il s'exposait de nouveau aux fatigues de la mer. Le sentiment du devoir faisant taire toute considération personnelle, il n'avait tenu aucun compte de ces avertissements. Cependant, sa position s'aggrava tellement qu'il lui fallut se démettre de son commandement. Il essaya de se rendre à Fontainebleau, où était la cour, mais il ne put y arriver; les forces lui ayant totalement manqué à Nemours, il y mourut. Louis XV témoigna le regret de n'avoir pu le voir pour lui remettre lui-même le bâton de maréchal de France.

La Gallissonnière n'était pas seulement un marin distingué, il aimait l'histoire naturelle, et dans ses voyages il s'attachait, partout où il abordait, à naturaliser les productions de nos climats, de même qu'à son retour il dotait le sol français des arbres ou des plantes qu'il avait recueillis à l'étranger, et dont sa terre, située à quatre lieues de Nantes, était une véritable pépinière. Sérieux et ferme, mais en même temps bienveillant et affable, il

commandait le respect et l'affection aux matelots par son intégrité et par sa vigilance à assurer leur bien-être.

Biographie maritime, par M. Hennequin. — *Histoire de la marine française*; — *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par J. T. Viaud et E. J. Fleury.

Gallissonnière (Augustin-Félix-Elisabeth Barrin, comte de la), grand sénéchal d'épée de la province d'Anjou, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, député de la noblesse d'Anjou à l'assemblée nationale de 1789, né en 1742, mort à Paris, le 2 mars 1828, était petit-neveu du précédent. Entré jeune, comme sous-lieutenant, dans un régiment d'infanterie, il fit toutes les guerres de Hanovre, conquit ses grades à la pointe de l'épée, et, après avoir été colonel en second de la légion de Flandre, puis colonel titulaire des chasseurs des Pyrénées, avec le grade de brigadier des armées du roi, il fut compris, comme maréchal de camp, dans la grande promotion de 1788, et nommé gouverneur du Dauphiné. Ce commandement, brillante retraite, lui laissait assez de loisirs pour qu'il pût passer une partie de l'année dans ses domaines de l'Anjou, où il se livrait presque exclusivement à la lecture et à l'étude. Les événements de 1789 vinrent l'arracher à cette vie paisible. Afin de jouir du privilége de présider la noblesse d'Anjou aux élections des députés aux Etats-Généraux, il se pourvut en chancellerie et y obtint la charge de grand sénéchal d'épée de la province, charge à laquelle était attaché ce privilége. Sa commission ayant été lue et enregistrée le 3 mars 1789, à l'audience de la sénéchaussée d'Angers, il présida, le 16, l'assemblée de son ordre qui le choisit pour le premier de ses dépu-

tés. Partisan des réformes que réclamaient nos lois civiles et criminelles, il était opposé aux innovations en matière politique. Tel il s'était annoncé dans le discours prononcé, le 8 avril 1789, devant l'ordre de la noblesse d'Anjou, tel il se montra à l'Assemblée nationale. Dès le 16 juin, il attaqua Necker dans un discours où il posa les vrais principes de la législation des subsistances et ne craignit pas de dire qu'un jour ce ministre serait connu, mais qu'il ne serait plus temps, et que, quand les yeux seraient dessillés, la monarchie serait enveloppée d'un crêpe funèbre. Après la réunion des trois ordres, il siégea au côté droit, parmi ceux des défenseurs de la monarchie qui crurent lui être utile en consentant à quelques concessions. Celles, en petit nombre du reste, qui obtinrent son assentiment, ne dépassèrent pas les limites que s'étaient tracées sa conscience et sa loyauté de gentilhomme. L'établissement des gardes nationales, le projet de constitution, la suppression de la gabelle et la déclaration des droits le trouvèrent sur la brèche. La question de la gabelle lui suggéra une opinion riche d'aperçus nouveaux et terminée par la proposition de substituer à cet impôt celui sur les portes et fenêtres. La déclaration des droits avait, selon lui, pour corollaire indispensable, une déclaration des devoirs. Dans son discours sur la vente des biens du clergé, il combattit pied à pied le long rapport de Talleyrand. Lors de la discussion sur le droit de paix et de guerre, il proposa de décréter que la nation déléguait ce droit au roi, sous la responsabilité des ministres; et, pour arriver à l'acquittement de la dette publique, il demanda la création de quatre-vingt millions de billets de caisse nationale qui eussent été endossés par douze députés du commerce, et employés à l'acquisition des biens nationaux. Malade, lors de la séance de nuit du 19 juin

1790, où fut rendu le décret abolissant la noblesse, il suppléa au discours qu'il eut prononcé contre ce décret, par une *protestation* que lui commandait, indépendamment de ses sentiments personnels, le mandat impératif contenu dans les cahiers de la noblesse d'Anjou. Il s'éleva contre le changement de couleur du drapeau français; proposa, en ce qui concerne la marine militaire, des bases d'organisation, dont plusieurs ont été adoptées ensuite; combattit énergiquement la création des assignats, parla en faveur de l'établissement des invalides de la marine et sur le droit d'initiative réclamé par les colonies. Il attaqua quelques-uns des articles du projet de décret relatif aux domaines congéables, demanda que le droit de grâce fût conservé au roi, et se prononça contre les mesures qui le rendraient justiciable d'un tribunal quelconque, ou qui entraveraient sa liberté d'action. Il est surperflu d'ajouter qu'il fut l'adversaire du serment exigé des ecclésiastiques. Les opinions que nous venons d'indiquer sommairement furent l'objet d'autant de publications attestant que la Gallissonnière intervint de son influence et de sa parole dans toutes les grandes questions du temps. Cette intervention est encore démontrée par un grand nombre de discours qui n'ont pas été recueillis ou qui n'ont été qu'incomplètement analysés dans le *Moniteur* de l'époque. Ainsi, il combattit vivement la proposition du comte de Clermont-Tonnerre, tendant à faire accorder le droit de cité à tout individu, sans distinction de culte ni de profession, et il insista fortement pour que ce droit fût maintenu aux seules communions chrétiennes; il en fit même l'objet d'un amendement que repoussa l'assemblée, en réservant toutefois à statuer sur les Juifs. Il s'éleva aussi contre la suppression des parlements, demanda la diminution du nombre des départements qui devaient

remplacer l'ancienne division provinciale, et contrairement au parti pris par ses collègues de l'extrême droite, il s'opposa à ce que l'assemblée se séparât avant d'avoir voté les lois organiques découlant de la constitution. Sa demande ayant été écartée, il se retira dans sa belle terre de Pescheseul, près Sablé, où il eut bientôt à se défendre contre une action juridique que lui intenta l'infortuné Latude. La Gallissonnière, comme petit-fils de M. Poisson de Malvoisin, parent de la marquise de Pompadour, avait recueilli une très-faible partie des biens de la célèbre courtisane, dont l'opulente succession avait presque entièrement passé au marquis de Marigny, son frère. Quoi qu'il en soit, Latude forma contre la Gallissonnière une demande de dommages-intérêts, et ce dernier, soit qu'il reconnût que sa cause était douteuse, soit qu'il voulût prévenir le scandale qu'aurait infailliblement causé un tel débat, surtout en ce moment, préféra transiger et abandonner à la victime de l'ancienne maîtresse de Louis XV plusieurs métairies dépendant de sa terre de la Guerche, en Saint-Aubin-de-Luigné.

La Gallissonnière, qui n'avait pas voulu suivre le torrent de la première émigration, et qui avait refusé de déserter son poste à l'Assemblée nationale avant l'achèvement de la constitution, se crut dégagé de ses scrupules et de ses serments quand il vit les progrès de la révolution. S'étant rendu à l'armée des princes, il fut l'un des officiers généraux de l'avant-garde qui pénétra en Champagne, en septembre 1792. Licencié à la fin de cette courte campagne, il passa à l'armée de Condé et y servit jusqu'à sa dispersion. Rentré en France en 1801, il fut élu, en 1809, par le département de la Sarthe, député au Corps législatif, et désigné, l'année suivante, comme candidat au Sénat. Réélu en 1811, il devint, en 1814, membre de droit

de la Chambre des députés où, malgré son grand âge, il formula, dans divers discours ou rapports sur l'importation des grains, la dotation de la liste civile, l'organisation de la garde royale, la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, etc., des opinions où se retrouvaient la netteté et la dialectique qui caractérisent celles qu'il avait émises en 1789. Louis XVIII, pour le récompenser de son dévouement, l'avait nommé lieutenant-général et grand'croix de Saint-Louis.

Revue du Maine et de l'Anjou, t. IV, livraisons de mars, avril 1855. — *Moniteur universel.*

DOCUMENTS

SUR LA

COMPAGNIE DE MADAGASCAR

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE HISTORIQUE

publiés par les soins
de M. le baron de Richemont, sénateur, ancien gouverneur de la compagnie.

(In-8°, Paris, Challamel.)

COMPTE-RENDU

PAR CH. MOURAIN DE SOURDEVAL,
Membre correspondant de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

Le travail et la justice sont les deux pôles de la civilisation : l'un s'impose au corps et à l'esprit, l'autre est le sacrifice des instincts au profit de l'âme. A ces deux caractères essentiels, le sauvage et le barbare opposent la paresse, qui ne produit pas, et la rapine, qui se substitue à la production. Aussi les voyons-nous regarder en pitié les peines que nous nous donnons pour jouir des bienfaits de la vie civilisée. Le récent épisode de Madagascar et la mort tragique d'un jeune monarque, entraîné par un noble élan vers le développement moral et l'amélioration matérielle de son peuple, est un triste exemple de l'obstination que met la barbarie à rester elle-même.

Les documents qui viennent d'être publiés, par les soins de M. de Richemont, sur l'événement de Madagascar et sur la compagnie qui fut formée, en France, pour aider à l'œuvre de Radama II, abondent en enseignements sur ces

questions. Jamais révolution ne fut tentée avec plus de douceur, et elle a échoué par l'excès même de la générosité. Les mauvais instincts ont eu facilement raison des principes salutaires, présentés avec trop de bonne foi et d'abandon.

La population de Madagascar se compose des anciens indigènes nommés *Malgaches,* et d'un peuple moins nombreux appelé *Hova.* Ce dernier, que l'on croit originaire de la Malaisie, est entreprenant, cruel et fourbe. Il a, depuis le commencement de ce siècle, étendu ses victoires et sa domination sur les Malgaches, doux et nonchalants. Les Hovas règnent sur ceux-ci comme les Tartares sur l'immense peuple chinois; mais ils font sentir leur joug plus durement. Ils ont pour capitale Tananarive, ville située dans la région centrale de l'île, parmi les montagnes dont la chaîne traverse ce grand pays.

La dynastie régnante était représentée naguère par la reine Ranavolo, sorte de Messaline qui, après la mort de Radama Ier, son époux, fut proclamée reine avec la restriction de ne pouvoir se remarier. Mais cette veuve, éminemment consolable, obtint que la disposition prohibitive fût tempérée par deux amendements : le premier l'autorisait à avoir des amants, et le second déclarait légitimes tous les enfants qui naîtraient d'elle, à quelque date que ce fût, et leur attribuait pour père feu Radama Ier. Grâce à une précaution si habile, Radama II put naître très-légitime deux ans après la mort de son père légal. Ce jeune prince, d'une origine si étrange, était pourtant né avec les instincts les plus généreux qui eurent la bonne fortune de se développer dans la société d'un Français. M. Laborde avait été jeté par les chances du naufrage, depuis maintes années, sur la rive de Madagascar, et son habileté en mécanique lui avait créé une position à la cour Hova. Radama prenait un plaisir singulier à voir les inven-

tions et les constructions de Laborde, qui, dirigé surtout par les manuels Roret, avait établi diverses usines industrielles où dix mille ouvriers travaillaient sous sa direction. Dans ces établissements on fondait les canons, on fabriquait le verre, la faïence, ainsi que toutes les machines nécessaires au fonctionnement des fabriques. Radama écouta avec non moins d'intérêt l'expression des sentiments religieux et l'influence de la religion chrétienne sur la civilisation dont aimait à l'entretenir M. Laborde, en souvenir de la patrie. Il était, dans le même temps, vivement affecté des exécutions sanglantes ordonnées chaque jour par le gouverneur hova, et son vœu le plus ardent était de pouvoir mettre fin à l'influence d'un favori de la reine et à celle du premier ministre, qui exerçaient sur Ranavolo un empire déplorable.

Cependant un autre Français, M. Lambert, négociant à l'île Maurice, avait cherché à lier des relations commerciales avec Madagascar, malgré les prohibitions dominantes. Il y réussit en ravitaillant les troupes hovas, assiégées dans Fort-Dauphin. A l'avénement de Radama II, qui eut lieu en 1861 par suite du décès de Ranavolo, M. Lambert trouva le jeune prince fort disposé, non-seulement à accueillir ses avances personnelles, mais encore à s'intéresser à toutes les vues économiques, qui font la force des Etats civilisés. Radama brûlait du désir d'élever sa nation à la hauteur des peuples de l'Europe. Dans ce but, il écrivit à l'empereur Napoléon pour lui demander son aide, en déclarant en même temps sa porte ouverte au commerce français. L'Empereur ne répondit pas au premier appel; mais une seconde proposition apportée par M. Lambert lui-même, créé duc d'Emyrne et muni de pleins pouvoirs, fut présentée, avec une charte passée à M. Lambert, et lui concédant les priviléges les plus avantageux pour l'ex-

ploitation et le trafic des richesses naturelles de l'île. M. Lambert offrait de transmettre ses droits au gouvernement français. Napoléon accueillit favorablement ce nouveau point de vue, mais il voulut que les avantages offerts au gouvernement fussent délégués à une Compagnie commerciale, et que l'Angleterre fût conviée à y participer, afin de prévenir toutes jalousies. Le baron de Richemont, sénateur, fut nommé gouverneur de la Compagnie et donna tous ses soins à l'organisation la plus susceptible de faire réussir l'entreprise.

Tout semblait marcher à souhait vers l'accomplissement de la plus pacifique conquête qui se fit jamais. La commission partit sous la direction de M. Dupré, capitaine de vaisseau, et alla s'embarquer à Suez, où l'attendait un navire. Mais avant qu'elle fût arrivée à destination, les choses avaient changé de face. Le vieux parti hova s'était ému à la perspective d'un changement de mœurs nécessité par la nouvelle révolution. Quitter les habitudes de paresse, de fraude et de rapine pour les exigences laborieuses et courtoises de la vie civilisée, parut bien dur à ces noirs épicuriens. Ils furent entretenus dans cette répugnance par les missionnaires méthodistes anglais, qui, non contents de voir leur nation appelée à partager les avantages concédés à notre pays, préférèrent faire échouer toute l'entreprise en haine de la France. Le malheureux Radama, trop confiant dans le bien qu'il voulait accomplir et dans l'illusion que produisait sur lui le prestige de la civilisation, périt victime de ses espérances. Une révolution de palais, tramée dans l'ombre, éclata soudain et l'anéantit comme par un coup de foudre. Sa veuve, qui n'avait pas été étrangère au complot, lui succéda. De concert avec les conjurés, parmi lesquels elle choisit son premier ministre, elle remit les choses en l'état du règne barbare de Ranavolo,

et rétablit la prohibition d'exporter les produits naturels ou agricoles, mesure favorite de la paresse, toujours jalouse de jouir à bon marché de denrées négligemment obtenues, et ne voulant ni produire, ni payer des objets plus perfectionnés, fruit d'un travail sérieux.

La révolution était faite lorsqu'arriva le navire avec les membres de la commission. Les instructions dont était porteur le commandant Dupré n'avaient pas prévu un revirement si étrange. Il s'abstint devant la responsabilité qui lui était créée par les faits et se retira faute d'ordre pour agir et pour imposer par la force l'exécution du traité. Et cependant tout porte à croire que s'il eût hissé son pavillon, il aurait eu facilement raison de ce pouvoir élevé par des conspirateurs et peu assuré de la sympathie de la double nation de Madagascar. Le roi Radama avait joui de l'estime et de la confiance d'une partie de ses sujets hovas; quant aux Malgaches opprimés, ils avaient entrevu une délivrance dans l'impulsion nouvelle que le roi avait donnée à la marche des choses vers le sens libéral de l'Europe. Le nom de la France leur est traditionnellement cher, en raison des anciennes relations avec nos colonies de la mer des Indes, en raison aussi, qui le croirait? du souvenir de l'aventurier polonais Béniowski, qui, dans le moment du partage de sa patrie, fut capturé par les Russes et enfermé dans une forteresse du Kamtschaska, d'où il s'évada, et vint aborder à Madagascar. Il s'y mit en relation avec les établissements français et aussi avec les naturels du pays. Il parvint à s'y créer, du consentement de tous, une royauté qui dura dix ans. Les Malgaches, qui ne connaissent pas la Pologne, virent dans Béniowski un Français, et son souvenir protége encore notre nom à Madagascar.

La mort de Radama éteignit les espérances de commerce

et de civilisation qui se rattachaient au traité signé par le malheureux prince. On ne trouva plus que mauvais vouloir et hostilité dans ses perfides successeurs. Cependant le traité existait, et avant de consentir à son annulation, le gouvernement français exigea le remboursement des frais faits par la Compagnie en vue des moyens d'exécution. Une somme de 900,000 fr. fut payée, non sans délais et retours évasifs. La Compagnie est ainsi restée indemne des avances qu'elle avait faites.

Cependant quelques membres de la commission, profitant des longs délais employés à régler l'indemnité, ont exploré l'île et ses ressources. M. l'ingénieur Coignet a reconnu la richesse du terroir généralement volcanique et celle de la végétation dans les forêts où se trouvent les arbres les plus précieux pour la charpenterie, l'ébénisterie et tous les arts; le riz, la canne à sucre, le café et toutes les épices, viennent sur cette terre presque sans culture. Les plantes tinctoriales y abondent. De son côté, M. l'ingénieur Guillemin a reconnu d'immenses gisements de houille, dont les échantillons, apportés à Paris, ont été éprouvés avec succès à l'école des mines.

En résumé, cette vaste contrée offre de grandes richesses minérales et végétales; elle est habitée par les Malgaches, peuple d'un caractère doux mais apathique, et par les Hovas, race perfide et cruelle qui, malgré son petit nombre, domine l'autre. Les premiers verraient sans regret l'influence française substituée à la domination si dure des Hovas, et parmi ceux-ci même, la civilisation et ses avantages ne manquent pas de partisans. Si Radama s'est trop avancé, s'il a trop hâté la transition, il y a lieu de penser néanmoins que son élan n'était pas isolé et qu'il était le signe d'une aspiration dont les sympathies reparaîtront tôt ou tard. C'est le propre des tentatives prématurées de

laisser après elles des germes que les événements ultérieurs développent. Espérons donc que les aspirations de Radama II, que les jalons posés par la charte Lambert et par l'organisation de la Compagnie, revivront un jour et rencontreront leurs moyens d'exécution. Sera-ce au profit de la France en particulier; il serait téméraire de l'affirmer. Mais ce sera au profit de Madagascar et de la civilisation.

SUBSTITUTION

DE

LA FORCE CENTRIFUGE

AU PRESSURAGE DU VIN ET DU CIDRE

PROCÉDÉ DE M. LEDUC,

ancien élève de l'Ecole centrale, filateur à Nantes.

EXPOSÉ DU PROCÉDÉ

PAR LE DOCTEUR ANIZON.

Si l'on observe attentivement la marche progressive du XIXe siècle, on se sent ému d'une sincère et légitime admiration.

Que de succès, que de conquêtes, sous le rapport industriel surtout !

La chimie que notre époque peut revendiquer comme sienne, tant elle lui a profondément imprimé son cachet, a pu, grâce aux remarquables travaux des GAY-LUSSAC, des THÉNARD, des DUMAS, des PAYEN, des CHEVREUL, des PELOUZE, des BALARD, des H. SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, et de tant d'autres savants illustres, donner aux arts industriels une haute et féconde impulsion.

La physique, elle aussi, est venue leur apporter son puissant concours par des applications nouvelles et variées

de ses lois, immuables sans doute, mais toujours imparfaitement connues.

La vapeur, par exemple, naguère inappréciée à sa juste importance, rend facile aujourd'hui ce qui sans elle était irréalisable, elle aide, transforme toutes les branches de l'industrie moderne et leur ouvre le plus vaste horizon.

Sur mer, elle semble se rire et des vents et des flots, procurant à la navigation la plus lointaine une précision presque complète sous le rapport de la direction et de la durée.

Sur terre, elle soulève et transporte les objets les plus lourds. Sur deux rails de fer, d'immenses convois d'hommes et de marchandises glissent à son appel et parcourent, en quelques heures, d'incommensurables distances.

C'est là beaucoup sans doute. Et pourtant, combien plus brillant sera son avenir, si des expériences ultérieures viennent confirmer au point de vue de la pratique courante, les avantages que semble promettre l'ingénieux emploi de l'huile de pétrole pour le chauffage des machines (1) !

Une autre force encore plus incommensurable se développe et grandit depuis un demi-siècle. Messagère rapide elle transmet instantanément nos pensées d'un hémisphère à l'autre. Pour elle plus de distances, plus d'obstacles.

Qui sait même si bientôt, détrônant la vapeur, elle n'appliquera pas sa propriété attractive et répulsive à la locomotion (2) ?

(1) Reproduit récemment en France sous les yeux de l'Empereur par M. H. S. C. Deville sur un bateau de la Seine et sur une locomotive du chemin de Châlons, en Angleterre par MM. Dorsett et Blythe, à bord du navire à hélice de 500 tonneaux et de 90 chevaux-vapeur le *Retirever*, puis par MM. Barff et Simn, l'emploi de cette huile minérale procure : 1° un bénéfice de 50 %; 2° une diminution considérable de l'usure des tuyaux et des chaudières; 3° permet des voyages plus directs et plus rapides. (*Moniteur universel* du 1er novembre 1868.)

(2) Sans doute, des difficultés — pécuniaires et scientifiques — sem-

C'est ainsi que l'homme domine et asservit la nature par son intelligence, don et image de Dieu, montrant par là, souvent sans le vouloir, combien il se distingue des animaux, toujours privés, quelle que soit leur perfection relative, d'aptitudes progressives et morales.

Après ces considérations générales et rapides sur les modernes découvertes, nous abordons sans autre préambule le véritable but du présent exposé, l'application de la force centrifuge à la fabrication du vin et du cidre.

I.

Depuis longtemps déjà l'industrie utilisait cette force pour dessécher ses différents produits, sucres, fécules, tissus, fils, etc.

L'un de nos grands industriels nantais, ancien élève de l'école centrale, appliquait cette force à dessécher les laines qu'il file et tisse dans son bel établissement de la rue Dos-d'Ane.

Cherchant comme autrefois NEWTON les conséquences du phénomène qu'il observe chaque jour, il se demande pourquoi la force centrifuge qui dessèche si complètement ses fils et ses tricots, n'extrairait pas également le jus de son raisin.

Tout rempli de cette idée qu'il nourrit et caresse avec une paternelle sollicitude, il profite des vendanges de l'automne 1862 pour l'étudier et l'apprécier d'une manière pratique.

A cet effet, quelques hectolitres de raisin sont apportés

blent ajourner indéfiniment la réalisation de cette espérance. Mais le moteur électrique qui, depuis plus de vingt ans, met en action les ateliers de l'habile ingénieur Froment, le moteur de M. Molin, à l'aide duquel un bateau, chargé de plusieurs milliers de kilogrammes, a pu parcourir en tous sens le lac du Chalet, au bois de Boulogne, et d'autres encore, permettent d'espérer le succès.

dans ses ateliers, écrasés puis jetés peu à peu dans le bassin criblé d'une essoreuse.

Un complet succès confirme ses prévisions.

Soutenu dans ses recherches par les encouragements éclairés de M. le sénateur DUMAS, qui en a reçu la confidence, il les poursuit avec ténacité.

En 1867, il les reproduit sur une plus vaste échelle et obtient les mêmes résultats (1).

M. LEDUC veut alors appliquer son procédé à la fabrication du cidre; il se procure quelques hectolitres de pommes, les réduit en bouillie, puis les soumet à l'action d'une essoreuse, mue par la vapeur.

Au premier moment, l'échec paraît complet. Le diamètre trop considérable des trous du bassin laisse passer dans le tambour et le jus et le marc.

Heureusement le remède était facile, et l'addition d'un peu de paille entre la pulpe de pommes et les parois criblées de l'appareil, suffit pour retenir le marc et ne laisser passer que le jus.

Le procédé se trouvait donc heureusement applicable dès la première tentative pour le cidre comme pour le vin.

C'était là, sans doute, un succès doublement remarquable au point de vue scientifique; mais était-ce sûrement un succès industriel ?

La campagne 1868 est venue résoudre le problème, comme nous allons le voir, à la satisfaction de l'inventeur.

1re *expérience*. — Le 10 septembre 1868, dix-huit hectolitres environ de vendange, préalablement écrasée, passent successivement à la turbine et fournissent 1,385 kilog. de moût. Certain désormais de l'excellence du procédé au point

(1) Témoin de ces essais, comme simple curieux d'abord, puis comme collaborateur, j'ai pu suivre toutes les phases de la découverte et toutes les modifications que la pratique nous a suggérées.

de vue mécanique, M. Leduc veut se rendre compte des différences favorables ou défavorables que ce procédé peut avoir, sous le rapport économique, avec le mode actuel de vinification.

2e *expérience.* — Dans ce but, il prépare un appareil provisoire et portatif, fixé sur un cadre horizontal et solide. Cet appareil se compose (voir le dessin) :

1° D'un écraseur avec sa trémie pour recevoir le raisin et en déchirer l'enveloppe ;

2° D'une caisse, placée sous l'écraseur et munie d'un faux fond, incliné et troué, pour recevoir les produits de l'écrasement et en séparer le liquide ;

3° D'un hydro-extracteur (essoreuse ou turbine), dans lequel le raisin ainsi écrasé doit être soumis à l'action de la force centrifuge ;

4° D'un réservoir ou récipient dans lequel le liquide de la caisse et de l'essoreuse se rend par la seule différence de niveau ;

5° D'une pompe aspirante et foulante puisant le liquide du réservoir, à l'aide d'un tube métallique, puis le conduisant dans les tonneaux, à l'aide d'un tube en caoutchouc de longueur et de diamètre appropriés ;

6° Enfin, d'un moteur.

L'appareil ainsi établi se trouve prêt à entrer en action.

Le jeudi 17 septembre, nous l'installons à la campagne du Buret, près Bouguenais, à quelques mètres du pressoir.

Le fourneau d'une locomobile est allumé, la vapeur se développe et bientôt communique un mouvement simultané à l'écraseur, à l'essoreuse et à la pompe.

Le raisin, pesé à mesure qu'il est apporté de la vigne, est déposé dans une cuve d'attente. Un journalier l'y prend pour le soumettre à l'action de l'écraseur, d'où il retombe déchiré dans la caisse à double fond.

En quatre minutes, six hectolitres s'y trouvent ainsi accumulés.

De temps en temps, le journalier lève une trappe, ménagée sur la paroi de la caisse au niveau du fond troué, puis fait glisser dans le bassin de l'essoreuse, le long d'une gouttière large et profonde, la quantité nécessaire de raisin, referme la trappe, dispose régulièrement la charge et met en mouvement.

La force centrifuge, portée graduellement jusqu'à 1,200 tours par minute, refoule le marc contre les parois trouées du bassin, l'y presse fortement, en exprime le jus et le projette dans le tambour, d'où il retombe dans le récipient.

Après une rotation de sept minutes, l'appareil est arrêté, le marc retourné et soumis une deuxième, puis une troisième fois, à l'action de la force centrifuge.

Une nouvelle quantité de raisin remplace le marc épuisé de son jus, et l'opération se poursuit de la sorte, tant qu'il reste de la vendange.

On comprend ce que devient le liquide ainsi obtenu. De l'essoreuse, il va dans le récipient où arrive également le moût de la caisse. La pompe l'y aspire à mesure et le projette dans les tonneaux préalablement préparés.

3e *expérience.* — Le 24 septembre, nous procédons à une 3e expérience, cette fois, dans les ateliers de M. Leduc, en présence de MM. V. Gache et Renaud.

Le raisin, préalablement pesé et taré comme ci-dessus, est soumis, devant ces ingénieurs distingués, à l'action de l'hydro-extracteur.

Tout marche simultanément avec la plus grande régularité et sans le moindre imprévu.

L'écraseur déchire les grains, l'essoreuse les dessèche, la pompe aspire le moût et le verse incessamment dans les tonneaux.

L'action de la force centrifuge se prolonge ainsi pendant sept minutes et se renouvelle trois fois sur le même marc, successivement retourné.

MM. Gache et Renaud paraissent surpris de la plénitude du succès ; et, pour apprécier d'une manière plus certaine le degré d'épuisement, ils demandent que le résidu soit soumis, une quatrième, puis une cinquième fois, à la force centrifuge.

Le marc, objet de cet essai, représentait environ trois hectolitres de raisin.

A la quatrième rotation, nous obtînmes près de trois litres d'un liquide doux encore, mais un peu sur.

A la cinquième, nous n'eûmes plus que 200 grammes environ d'une liqueur âpre.

Evidemment l'épuisement était assez complet après la troisième reprise. En tout cas, la valeur infime du produit de la quatrième et de la cinquième ne pouvait pas compenser les frais, car ici surtout : « *Time is money.* »

Ajoutons que chaque opération de la turbine, y compris la charge, le déplacement et l'enlèvement du marc, durait dix minutes.

Pour les trois reprises c'était donc une demi-heure. Nous voulûmes savoir s'il ne serait pas possible de gagner du temps, conséquemment de diminuer les frais, en évitant la troisième et en prolongeant pendant neuf minutes chacune des deux autres.

C'était n'avoir qu'un seul moment d'arrêt, un seul déplacement ; tout bien calculé, c'était un gain de dix minutes par heure, de deux heures par journée de travail ; enfin, c'était le temps nécessaire à l'épuisement de dix hectolitres de vendange.

Nous pûmes nous convaincre, par cet essai, que le marc,

après deux rotations de neuf minutes, était suffisamment épuisé.

4e et 5e expériences. — Une 4e et une 5e expériences eurent lieu dans les ateliers de M. LEDUC, la première, le 30 septembre, en présence de M. FAVRE, directeur de l'octroi, sur 565 kilog. de raisin ; la deuxième, le 5 octobre, sous les yeux de M. VIDAL, inspecteur départemental de l'agriculture, et devant plusieurs propriétaires de vignobles importants.

Tout se passa, dans l'une et dans l'autre, avec la plus complète régularité.

Ces expériences nous ont prouvé de nouveau que, en soumettant le marc à deux rotations de neuf minutes, séparées par un intervalle de trois à quatre minutes, pour retourner le marc et remettre en mouvement, on obtient du raisin tout ce qu'il peut utilement donner.

II.

De nouvelles expériences furent faites, le 10 et le 11 octobre, sous les yeux d'une COMMISSION SPÉCIALE DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE. Cette commission était composée :

1° De M. BALARD, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, professeur de chimie au collége de France ;

2° De M. ALCAN, ingénieur et professeur au Conservatoire des arts et métiers.

M. MORIDE, pharmacien chimiste à Nantes, était présent.

Les expériences portèrent successivement sur le cidre de pommes et sur le vin.

Nous conserverons cet ordre dans le récit que nous allons en faire.

Déjà, la veille, avant l'arrivée de ces deux savants, nous

avions opéré sur 190^{k},100 de pulpe de pommes, additionnée de 10 kilog. d'eau, en tout 200^{k},100^{gr}.

Après deux rotations successives de dix minutes chacune, séparées par un repos nécessaire pour opérer le déplacement du marc, nous avons obtenu, défalcation faite des 10 kilog. d'eau ajoutée :

En moût. . .	121^{k}000 de jus pur,	soit	58,50 %
En marc. . .	66^{k}200	d°	soit 40,00 %
Perte. . .	2^{k}900	d°	soit 1,50 %

Le 10 octobre, en présence de MM. Balard et Alcan, 124 kilog. de pommes broyées sans eau ont donné :

En jus.	77^{k}000, soit . . .	62,09 %
En marc. . . .	46^{k}300, soit . . .	37,33 %
En tout. . .	123^{k}300	
Perte	0^{k}700	0,58 %
Égalité.	124^{k}	

Il est inutile de dire que nous avons pesé exactement et les fûts, et les fruits, et le liquide, et le marc. La présence et le contrôle des deux savants commissaires ne peuvent laisser aucun doute sur ce point.

Ajoutons, pour être complet, que la rotation de l'essoreuse a été plus prolongée pour le cidre que pour le vin ; que la première a duré. . . . . 10',00"
la deuxième a duré. . . . . 15',00"
la troisième a duré. . . . . 7',30"

Qu'enfin, la lenteur de l'extraction du jus de pommes, comparée à la promptitude d'extraction du jus de raisin, tient à la différence de structure de ces fruits.

Dans le raisin, le jus, très-abondant à l'époque de la maturité et accumulé dans des cellules lâches et friables, s'écoule aisément et rapidement ; de plus, la partie solide

des grappes divise le marc et permet au jus de glisser le long de ces tiges résistantes vers les parois criblées de l'essoreuse, puis dans le récipient commun.

Les pommes, au contraire, ont le jus renfermé dans les cellules d'une chair ferme, courte, susceptible de se tasser, après l'écrasement, contre les parois du bassin, et d'y former une couche homogène, imperméable, qui arrête la sortie du jus.

L'interposition, en quantité suffisante, d'un corps solide mêlé à cette pulpe et placé entre elle et les parois de l'instrument, de paille surtout, neutralise en partie, ou du moins atténue les inconvénients industriels de cette texture.

De même, l'addition d'un peu d'eau à la pulpe de pommes ramollit cette pulpe, la divise, la rend plus friable, conséquemment plus propre à laisser échapper son jus ainsi fluidifié.

Le 12 et le 13, deux nouveaux essais eurent lieu, conformément à ces principes.

Le 12, 100 kilog. de pommes écrasées, sans addition d'eau et soumis quatre fois consécutives à l'action de l'essoreuse, ont donné :

En jus.	66^k,600, soit. .	66,60 %
En marc.	32^k,000, soit. .	32,00 %
Perte.	1^k,400, soit. .	1,40 %
Égalité.	100^k	

Le 13, 104^k,300 de pommes écrasées et mélangées à 14 kilog. d'eau, en tout . . . . 118^k,300, supportent, à quatre reprises, pendant neuf minutes, l'action de la force centrifuge, et donnent, défalcation faite de 14 kilog. de liquide ajouté :

	70k,500 jus pur, soit . . .	67,788 %
	32k,100 de marc, soit. . .	30,866 %
	1k,700 perte, soit	1,366 %
Égalité.	104k,300	

Nous constatons avec plaisir que, à chaque expérience nouvelle, le rendement est accru.

Désireux de savoir quelle influence une toile métallique exercerait sur l'extraction du cidre, nous l'unissons solidement à la face interne de l'essoreuse; puis, le 15 octobre, prenant 61 kilog. de pommes écrasées la veille et additionnées, séance tenante, de 13 kilog. d'eau, en tout 74 kil., nous les plaçons dans le bassin troué de l'hydro-extracteur, sans interposition de paille.

Après cinq minutes d'une première rotation, le jus qui, tout d'abord, coulait à flots, se trouve arrêté dans le bassin.

La pulpe de pommes, tassée sur la toile métallique, opposait un obstacle infranchissable à la sortie de ce liquide, que nous trouvons ensuite accumulé au fond de l'appareil et y formant une couche de 2 centimètres.

Nous revenons alors à l'usage de la paille.

Une deuxième rotation de sept minutes donne issue à une quantité de jus plus considérable que la première; une troisième en fournit une quantité assez notable; une quatrième en procure encore près d'un litre; une cinquième enfin, purement d'essai, ne donne plus que quelques grammes d'un liquide atramentaire.

Evidemment, trois rotations de sept minutes avec additions de paille auraient suffi.

Toutefois, la toile métallique ne paraît pas avoir été ici complètement inutile, puisque nous avons obtenu un

rendement plus considérable que dans les opérations précédentes.

En effet, nos 74 kilog. de pulpe, représentant 61 kilog. de pommes et 13 d'eau, ont donné, déduction faite de l'eau :

	41^k,500 de jus pur, soit. . .	68,40 %
	17^k,300 de marc, soit. . . .	28,36 %
	2^k,200 de perte, soit. . . .	3,60 %
Égalité.	61^k,000	

Cette perte, un peu plus considérable que dans les opérations précédentes, a eu pour cause la multiplicité des mises en mouvement, et devra s'ajouter, en partie, au jus pur, dans les opérations régulières, et porter le rendement à 69 ou 70 % (ceci était écrit le 14 octobre).

Une heureuse modification à notre mode habituel d'opérer est venue dépasser ce chiffre.

Le 24 octobre, au lieu de mêler l'eau à la pulpe de pommes, comme on le fait partout, nous eûmes l'idée de ne l'ajouter qu'à la troisième reprise, non en la mêlant, mais en la laissant tomber, doucement et lentement, sur l'axe conique de l'essoreuse, lancée à toute vitesse.

Par ce moyen, l'eau rejetée en pluie fine, pénétrante et uniforme sur la face interne du marc, lave ce marc, lui enlève rapidement la presque totalité de son jus et le réduit à un degré d'épuisement plus complet que par la méthode suivie jusque-là.

De plus, trois rotations, les deux premières de cinq minutes, la troisième de sept à huit minutes, selon le volume du marc, nous ont suffi pour atteindre ce résultat.

En tenant compte des deux arrêts nécessaires pour retourner le marc, charger, décharger le bassin et mettre

en mouvement, nous obtenons, en vingt-cinq minutes, un épuisement plus complet qu'après les trente-cinq ou quarante minutes de notre première méthode.

Cette nouvelle manière d'ajouter l'eau nous permet de faire rapidement un petit cidre analogue à celui des grandes exploitations de Normandie, cidre qui ne s'obtient ailleurs qu'après un pressurage fort prolongé.

Malgré ces résultats remarquables et de plus en plus avantageux, nous n'osons pas affirmer que l'application de la force centrifuge présentera des avantages aussi prononcés pour le cidre que pour le vin; mais nous en avons la persuasion intime. Comparons en effet ce rendement avec le produit obtenu en Normandie.

Selon M. Dumas, *Traité de chimie,* t. VI, p. 474 et suiv., 2,340 kilog, de pommes écrasées et soumises au pressurage, donnent 1,000 litres de jus pur pesant 1,070 kilog.; il reste donc une quantité de marc évaluée à 1,270 kilog. Pour utiliser le jus et les matières sucrées qui s'y trouvent encore, on ajoute 25 °/₀ d'eau, soit 314 kilog.; on brasse le tout ensemble, puis on soumet ce mélange à un deuxième pressurage qui s'effectue conséquemment sur une masse de 1,584 kilog.

Cette masse fournit environ. . . . . de jus étendu d'eau.	600ᵏ
Défalcation faite de l'eau ajoutée.	314
Il reste en jus pur.	286ᵏ
Si nous ajoutons à ce chiffre les.	1.070
de *pure goutte,* nous avons pour rendement réel	1.356ᵏ

Soit une proportion de 58 °/₀ du poids des pommes employées.

Dans nos expériences, nous avons obtenu progressive-

ment 58,50 %, 62,09 %, 66,06 %, 67,78 %, 68,04 %, enfin 72 %, c'est-à-dire beaucoup plus que n'obtiennent les industriels de Normandie.

Le système que nous venons d'indiquer pour la fabrication du petit cidre nous paraît également applicable à la fabrication du petit vin, habituellement pratiquée dans les exploitations agricoles.

Le lavage rapide et puissant du marc par l'eau, dirigée en jets énergiques et continus, nous semble présenter de grands avantages de rapidité et de qualité. Cette boisson légère et économique, pourrait couvrir les frais de vendange au moins en partie, et rendre un véritable service aux fermiers peu aisés et aux propriétaires eux-mêmes.

Expériences faites sur le raisin, le 10 *octobre* 1868, *devant* MM. Balard, *membre de l'Institut, et* Alcan, *ingénieur.*

Trois barriques de vendange venue d'Anjou et cueillie 48 heures auparavant, sont pesées et tarées.

La 1re pèse.	265k,500	
La 2e	270k,000	
La 3e	252k,500. . . .	788k,000

Vidées et pesées de nouveau, elles donnent :

La 1re.	25k,000	
La 2e	24k,700	
La 3e	25k,200. . . .	74k,900
Poids net du raisin.		713k,100

Ecrasé, puis soumis deux fois, pendant huit minutes, à l'action de l'essoreuse, ce raisin donne :

En liquide.	564^k,300	
En marc.	144^k,200	708^k,500
Différence ou perte.		4^k,600

Pour faire la contre-épreuve, nous dirigeons, sur le pressoir, une quantité à peu près égale de la même vendange, vers trois heures de l'après-midi.

Elle pèse, 1er tonneau. .	253^k,400	
2e.	236^k,500	
3e.	257^k,000 . . .	746^k,900
La tare donne, 1er tonneau.	24^k,700	
2e.	24^k,200	
3e.	25^k,000. . .	73^k,900
Poids net de la vendange.		673^k,000

Le raisin est alors foulé, selon la coutume locale, puis placé sous la poutre du pressoir.

Considérant la lenteur de ces opérations et l'heure avancée (il est près de cinq heures), MM. les commissaires remettent au lendemain la constatation du résultat et sa comparaison avec le produit de la force centrifuge.

Le lendemain matin, vers neuf heures, M. Balard et M. Alcan se retrouvent au rendez-vous, font lever la poutre et peser, sous leurs yeux, le marc et le moût.

Les 673 kilog de raisin, soumis pendant toute la nuit, c'est-à-dire pendant près de 17 heures, à ce pressurage énergique et aux deux recoupes d'usage, avaient fourni :

En liquide (jus pur). . .	518^k	
En marc.	125^k	643^k

C'était une perte de 30 kilog.

Au point de vue du rendement proportionnel, c'était :

77,086 °/₀ de jus,
18,601 °/₀ de marc,
4,313 °/₀ de perte.

L'essoreuse avait donné. . . .	79, °/₀ 141 de moût,
	20, °/₀ 214 de marc.
	0, °/₀ 645 de perte.

Le pressurage a donc donné 1 1/2 °/₀ de marc et 2 °/₀ de jus en moins que l'essoreuse.

Il était important de savoir si ce pressurage énergique et cette faible proportion de marc n'avaient pas causé quelque préjudice à la qualité du vin.

Pour acquérir cette connaissance, nous fîmes déguster, à quelques jours d'intervalle et par des hommes différents, le vin obtenu dans les opérations, contrôlées par MM. Balard et Alcan.

La première expertise eut lieu le 28 octobre, vers le soir (dix-huitième jour). D'après cette expertise, les deux barriques du pressoir diffèrent notablement. La première remplie (pure goutte) est *très-bonne;* la deuxième lui est inférieure de *quinze* à *vingt francs*. Les deux barriques de l'essoreuse ne présentent pas de différence appréciable ni entre elles ni avec la première du pressoir.

Une deuxième expertise, faite le 3 novembre (vingt-quatrième jour) a donné les mêmes appréciations, bien que l'expert ne fût pas le même.

De là deux conséquences utiles à noter : la première, que l'épuisement exagéré du marc et sa longue aération nuisent à la qualité du vin, sans compensation suffisante de quantité; la deuxième, que la force centrifuge évite cet

écueil et extrait du raisin tout ce qu'il peut utilement donner (1).

Cette expertise, sans doute, peut sembler prématurée. C'est vrai. Mais les experts ont dû tenir compte de cette circonstance et la faire entrer comme élément dans les données de leur appréciation. Et puis on doit comprendre que nous étions bien aise de présenter dès aujourd'hui un jugement autorisé, dût-il être susceptible d'appel, dans une certaine mesure.

Tels sont les résultats de nos expériences sur la substitution de la force centrifuge au pressurage du vin et du cidre.

Essayons d'apprécier les avantages et les inconvénients possibles de ce procédé.

III.

Les avantages sont considérables et se résument dans les trois propositions suivantes :

Exécution simple, facile, économique, très-rapide ;

Qualité supérieure du produit ;

Rendement plus considérable.

Et d'abord, simplicité de l'opération.

Dans nos contrées à vins blancs, la vinification se compose comme il suit : cueillette, portage, foulage, pressurage gradué et toujours fort long, coupe et recoupe du marc avec pressurage nouveau, jusqu'à complet épuisement, remplissage, transport et arrimage des tonneaux dans les celliers, où la fermentation doit suivre son cours.

(1) Nous ferons observer à cet égard que les fermiers, habitués à préparer un petit vin avec le marc sortant du pressoir, ont voulu utiliser, pour cette préparation, le marc sorti de l'essoreuse le jour même. Ils n'ont pu obtenir qu'une eau fade et presque sans saveur. Ce fait prouve combien l'épuisement du marc était complet.

L'application de la force centrifuge abrége et simplifie ces manœuvres.

D'après les essais énumérés plus haut, nous voyons que le plus grand nombre de ces opérations se pratiquent simultanément et rapidement, à l'aide de la même force motrice; simplification importante et de laquelle résulte une économie notable de temps.

Vingt-cinq minutes, nous l'avons vu, suffisent pour extraire tout le jus que le marc de deux à trois hectolitres de raisin peut utilement donner; avec un peu d'exercice, l'ouvrier, chargé de la turbine, devra, croyons-nous, réaliser ce résultat en vingt minutes seulement. Aussi, le produit des dernières cueillettes jeté dans l'écraseur, soit à la vigne même, si l'appareil y est installé selon les intentions de M. Leduc, de manière à remplir automatiquement les barriques placées sur un chariot et prêtes à être conduites au cellier, soit à la maison dès le retour des vendangeurs, se trouvera peu à près transformé, partie en moût logé et arrimé, partie en marc complètement épuisé.

Par ce moyen, les travailleurs occupés à l'essoreuse et au cellier termineraient leur tâche en même temps que les autres vendangeurs, prendraient leur repas comme eux et avec eux et pourraient en même temps regagner leur logis.

Par là, le pressoir et le cellier seraient libres à la fin du jour, les frais, les dangers et les fatigues du travail nocturne seraient évités, résultat considérable dont nous ne saurions trop apprécier la valeur.

D'un autre côté, la vitesse de l'opération peut être doublée, sans augmentation considérable de frais, en ajoutant une deuxième essoreuse qui serait animée par le même moteur et fonctionnerait pendant les moments d'arrêt de la première ou simultanément avec elle. Nous avons vu,

en effet, qu'une seule essoreuse peut épuiser complètement le marc d'environ deux hectolitres et demie de vendange, en vingt-cinq minutes, ou soixante hectolitres en dix heures de travail effectif, donnant environ cinquante hectolitres de jus.

Les deux essoreuses pourront donc fournir chaque jour cent hectolitres de moût, soit le double.

Toujours, dans le but de simplifier son procédé de vinification, M. Leduc veut établir, sous les cylindres de l'écraseur, une large hélice en toile métallique galvanisée. Cette hélice, animée par le moteur commun, recevrait les produits de l'écraseur, en séparerait une grande partie du jus, qui se rendrait dans le récipient commun, tandis que le marc se trouverait conduit, par le fait seul de la rotation, dans le bassin troué de l'hydro-extracteur.

Dès-lors, le journalier, actuellement occupé à tirer de la caisse à double fond le raisin sorti de l'écraseur, deviendrait disponible; et deux hommes remplaceraient, avec avantage, le personnel pressureur. L'un dirigerait l'essoreuse, l'hélice et la locomobile, l'autre entretiendrait l'écraseur et surveillerait le jeu de la pompe et le remplissage des tonneaux.

Ajoutons que, pour savoir à tout instant la hauteur du moût dans les barriques, et prévenir toute perte par suite de la sortie du tube conducteur, nous avons fait adapter à ce tube un ajutage métallique profondément cannelé, un peu recourbé et pénétrant de force dans la *bonde*.

Les cannelures permettent à l'air de circuler librement, et l'une d'elles livre passage à la tige d'un flotteur.

La légère courbure placée dans le sens opposé à ce flotteur empêche le jet du liquide d'en troubler la marche.

Un avantage incontestable pour une foule de propriétaires et de fermiers, c'est que ce procédé, exigeant peu

d'espace — quelques mètres seulement — pour placer et faire fonctionner l'appareil hydro-extracteur, rend disponible le vaste local, actuellement occupé par le pressoir et ses annexes, permet d'en utiliser les diverses parties pour tout autre usage, et dispense les établissements agricoles qui s'élèvent, d'enfouir de nombreux capitaux dans ces coûteuses constructions.

Nous nous croyons en droit d'ajouter à ces avantages la *bonne qualité* du produit.

Ici, en effet, le jus de raisin est extrait, en quelques instants, et presque à l'abri de l'air ; tandis que, par le procédé habituel, l'aération vaste et prolongée, les deux ou trois recoupes faites au marc, attaquent tout à la fois les râfles et les graines, altèrent les différents éléments du moût, et, par suite, comme nous l'avons vu dans les expériences faites devant MM. Balard et Alcan, donnent au vin une saveur spéciale, nuisible à sa qualité, et proportionnelle à l'énergie et à la durée du pressurage ; tandis que le vin obtenu depuis six ans à l'aide de l'essoreuse, s'est parfaitement conduit et ne présente aucune saveur désagréable.

Quantité. — C'est beaucoup, sans doute, pour un procédé nouveau de présenter les avantages d'une plus grande simplicité, d'une économie de temps, d'une meilleure qualité des produits : ce sera mieux encore si, à ces avantages, il ajoute un rendement plus considérable. Le procédé imaginé par M. Leduc paraît avoir ce rare privilége.

Pour acquérir une certitude à cet égard, nous préposons, le 17 septembre, des hommes intelligents et attentifs au pesage de la vendange apportée de la vigne, soit pour le pressoir, soit pour l'essoreuse. Note exacte est prise de chaque pesée, déduction faite de la tare. Les barriques

sont également pesées, avant et après le remplissage. Il en est ainsi du marc.

Malheureusement, quelques-unes de ces notes, prises sur une large échelle, se trouvent perdues, et cette perte enlève toute importance comparative aux notes qui restent entre nos mains.

Aussi, nous n'en tiendrons aucun compte dans cette étude; et nous citerons uniquement les chiffres dont l'exactitude ne saurait être contestée, ceux, par exemple, qui ont été contrôlés par MM. Balard et Alcan, dans les expériences faites sous leurs yeux; ces chiffres les voici :

713k,100 de raisins d'Anjou, soumis à l'action de l'écraseur, puis de l'essoreuse, fournissent, le 10 octobre 1868 :

564k,300 de moût, soit	79,141 %
144k,200 de marc, soit. . . .	20,214 %
4k,600 de perte, soit. . . .	0,645 %

Comme point de comparaison :

673 kilog. de la même vendange sont portés au pressoir, foulés, puis soumis — non plus pendant vingt ou vingt-cinq minutes, mais pendant toute la nuit, c'est-à-dire pendant près de dix-sept heures — à un pressurage énergique, exercé, à plusieurs reprises, par six hommes vigoureux, de manière à obtenir du marc le maximum de rendement (1).

Or, après cette longue action du pressoir, accrue des deux recoupes d'usage, nous obtenons :

518k de moût, soit.	77,086 %
125k de marc, soit.	18,601 %
et 30k de perte, soit.	4,313 %

(1) Ce pressurage prolongé n'est point exceptionnel dans nos pays. Il a lieu chaque jour pour le dernier *cep*, fait le soir au retour de la vigne et maintenu sous presse jusqu'au lendemain. C'est alors seulement qu'il est enlevé pour faire place à un autre.

Ainsi, d'une part, l'essoreuse nous a donné plus de liquide et plus de résidu ; de l'autre, le pressoir nous a fourni moins de marc, mais aussi moins de moût ; résultats contradictoires en apparence, mais qui s'expliquent aisément par la différence de perte, 0,6 % avec l'essoreuse, 4,3 % avec le pressurage accoutumé.

Ainsi, bénéfice de temps, bénéfice de rendement, meilleure qualité du produit, ce sont là, certainement, trois caractères remarquables de l'extraction du vin à l'aide de la force centrifuge.

Mais ici une question se présente naturellement à l'esprit. Je vois bien, dira-t-on, les avantages de qualité, de quantité, de célérité, de simultanéité ; je comprends encore que de ces avantages doit résulter une économie dans la dépense ; mais je voudrais savoir, d'une manière précise, en quoi consiste cette économie et comment elle est réalisée.

Certes ce sont là des *desiderata* que nous comprenons à merveille et que nous éprouvons ; notre première pensée fut d'y répondre. Mais nous sommes au début d'une modification industrielle importante, qu'il ne faut pas nous exposer à compromettre par des affirmations prématurées. La question, d'ailleurs, est fort complexe, à cause des différences locales de salaires, de matériel, de perfection dans les produits, etc. En l'absence de renseignements assez complets, il est donc prudent de rappeler simplement les résultats, consignés dans cette étude, et de ne point entamer une examen comparatif, qui ne reposerait pas sur des données positives et suffisantes.

Quelle que soit, du reste, l'idée qu'on se fasse, comme application générale à la vinification, de l'ingénieux procédé imaginé par M. Leduc, on ne peut pas lui refuser une importance véritable, dans certains cas déterminés. On ne

peut nier, par exemple, qu'il ne permette d'opérer aussi souvent que l'état de la vendange l'exige, sans beaucoup de frais et sans perte sensible de jus, sur une petite quantité de raisin parfaitement mûr et parfaitement trié, dans le but d'obtenir un produit de choix, et qu'il ne procure également, aux propriétaires qui possèdent un petit nombre de plans rares et précieux, le moyen sûr, prompt et inconnu jusqu'ici, d'utiliser une récolte d'essai, et d'en extraire, en quelques minutes, le jus tout entier. De même, les propriétaires des vignobles si recherchés de la Champagne, pourraient, à l'aide de la force centrifuge, augmenter la proportion de leurs vins de première qualité, en préservant une plus grande partie du moût de cette teinte rosée que la moindre macération de l'enveloppe imprime au liquide.

On conçoit, en effet, que le marc soumis pendant vingt-cinq minutes seulement à l'action de la force centrifuge, au moment même de l'écrasement, sera épuisé de son jus avant que la coloration rose ait eu le temps de se produire.

Outre ces résultats désormais acquis, nos expériences nous ont amené à constater un fait qui n'est pas sans intérêt ; c'est que la quantité proportionnelle de marc et de moût qui existe dans le raisin parvenu à sa maturité, varie de 18 à 20 pour cent s'il s'agit du marc et de 80 à 82 pour cent s'il est question du moût. Pour le poids, ces chiffres sont incontestables ; pour le volume, la proportion n'est pas beaucoup différente.

Nous ne connaissons jusqu'ici aucun traité sur les vins qui considère le rendement de la vendange au point de vue de la pesanteur. Les appréciations rares qu'on trouve disséminées dans ces livres, ne portent que sur le volume ; mode vicieux qui laisse beaucoup à désirer. Nous croyons être les premiers qui ayons appuyé de chiffres rigoureusement

exacts, notre opinion sur ce point et calculé en poids le rendement de la vendange. A nos yeux, c'est le seul calcul qui, dans l'espèce, soit réellement scientifique et certain, et qui permette d'établir une comparaison de quelque valeur entre les différents modes d'extraction du vin. Dans les expériences faites devant MM. Balard et Alcan, trois barriques de raisin ont donné : par le pressoir, deux barriques et un quart environ de moût ; par l'essoreuse, presque deux barriques et demie.

C'est une proportion plus favorable que ne l'indiquent les ouvrages qui traitent de la vinification et d'après lesquels trois hectolitres de raisin doivent donner deux hectolitres de moût. (Machard, 1865.)

IV.

En opposition aux avantages que la substitution de la force centrifuge au pressurage des vins peut offrir, on nous présentera peut être comme un inconvénient grave, le prix élevé d'un appareil complet avec locomobile. Sans doute, s'il fallait que chaque propriétaire de vignes fît l'acquisition de cet appareil, beaucoup reculeraient devant la dépense. Mais il n'en est point ainsi. Chacun pourra prendre à location l'appareil tout entier, moteur compris , ou bien acheter seulement l'appareil centrifuge et louer la force motrice.

Pour un vignoble de moyenne importace, une locomobile ou un manége sera indispensable, sans que les frais proportionnels en soient exagérés.

Le propriétaire voudra-t-il opérer à l'aide de la vapeur, il louera facilement et à prix modéré l'une de ces locomobiles qui parcourent nos campagnes au temps des *batteries*, et demeurent sans emploi, pendant huit ou dix mois de l'année.

Utilisées à l'automne pour les vendanges, et pendant l'hi-

ver, pour le cidre, elles indemniseraient leurs propriétaires des frais d'entretien et d'amortissement, et pourraient, en conséquence, être louées à moindre prix et voyager de ferme en ferme, comme au temps de la moisson. Rien n'empêcherait non plus qu'il en fût ainsi de l'essoreuse et de ses annexes.

Le haut prix de l'appareil ne peut donc pas être présenté ici comme une difficulté sérieuse. La même objection fut faite à l'adoption des machines à battre; et cependant ces machines sont partout répandues, au grand bénéfice de l'agriculture et des mécaniciens.

Au reste, toute innovation, dans l'industrie comme ailleurs, inspire une appréhension instinctive, et qui part d'un fond de naturelle sagesse. En ce qui concerne la substitution de la force centrifuge au pressurage du vin et du cidre, on ne manquera donc pas d'y apercevoir ou d'y craindre certains *inconvénients,* certaines *difficultés,* certaines *impossibilités* même; le *timeo Danaos* vient toujours à la pensée.

On se demandera, par exemple, si la promptitude de l'extraction du jus de raisin ou de pommes est réellement favorable; si, au contraire, en empêchant la macération du marc et le mouvement fermentatif qui se fait habituellement pendant un pressurage de plusieurs heures, on ne nuit pas aux qualités du liquide; si enfin cette promptitude ne sera pas neutralisée et rendue impossible par la pénurie des bras ou par la simultanéité de la vendange dans une même localité, etc., etc.

Chacune de ces objections mérite assurément une attention sérieuse.

Nous allons essayer d'y répondre :

Et d'abord l'avantage de la promptitude est un fait incontestable pour le vin.

Nous croyons l'avoir suffisamment établi dans le récit de nos expériences.

C'est d'ailleurs un fait généralement admis des œnophiles et des vignerons.

Un riche propriétaire de vignobles nous signalait encore, il y a quelques jours à peine, cette importance du pressurage rapide, attribuant en grande partie sinon complètement, à la lenteur de cette opération, la teinte rousse que présentent parfois les vins blancs extraits du *cep* de la nuit. A ses yeux, la longue aération du marc et sa macération prolongée en étaient la cause. Et il ajoutait avec un remarquable et énergique accent de conviction : « La » rapidité d'extraction du vin blanc, mon cher ami, tout » est là. »

Nous ajouterons que plus la vendange est mûre et avancée, plus la promptitude est utile et nécessaire. Et en effet, si la force centrifuge répartie à propos, termine en deux ou trois jours une opération agricole qui dure ordinairement une semaine, les propriétaires de vignes très-pressés trouveront dans cette promptitude le moyen sûr d'éviter au vin une perte de qualité ou de quantité, quelquefois l'une et l'autre.

Quant à la simultanéité des vendanges, elle est beaucoup moins commune qu'on pourrait le croire. En réalité, elle est impossible, puisqu'une partie du même personnel se retrouve successivement sur des exploitations différentes, de plus elle serait nuisible dans bien des cas, parce que les vignes d'un même canton se trouvent rarement également avancées. Nous connaissons des vignes situées à deux ou trois kilomètres de distance seulement, qui se vendangent à quinze jours d'intervalle, à cause de la différence du sol et de l'exposition, sans pouvoir toujours acquérir le même degré de maturité.

Mais, dira quelqu'un, j'ai un pressoir, à quoi bon acheter ou louer une essoreuse ?

Sans doute, répondrons-nous, ce sera pour vous une dépense nouvelle, mais cette dépense ne sera pas stérile ; elle vous procurera chaque année une notable diminution de frais, elle vous permettra de diminuer la durée de vos vendanges, de laisser vos fermiers et vos colons vaquer à leurs propres affaires ; elle vous permettra de transformer en magasins les vastes locaux actuellement occupés par vos pressoirs, etc.

Et puis ce procédé, une fois bien connu, excitera, sans aucun doute, l'émulation des constructeurs-mécaniciens, qui, se rappelant la grande fortune apportée à leurs devanciers ou à eux-mêmes par les machines à battre, s'empresseront de rechercher un nouvel élément de légitimes bénéfices dans la fabrication d'appareils centrifuges de puissance variée, appareils qu'ils loueront parfaitement pour les vendanges et pour le cidre, comme ils louent leurs machines à battre, pour la récolte des céréales.

Ils pourront, du reste, utiliser comme moteurs dans cette circonstance les locomobiles qui demeurent actuellement sans emploi pendant huit ou dix mois de l'année, c'est-à-dire aussitôt après les batteries.

La certitude d'employer le même appareil à la fabrication du cidre et d'en obtenir un rendement très-supérieur à celui qu'on obtient par les procédés ordinaires, ne manquera pas d'en généraliser l'usage dans les pays à pommes, en même temps qu'elle en multipliera la fabrication et rendra leur emploi plus économique.

Mais le vin lui-même n'aura-t-il pas à souffrir de ce procédé? L'action de la force centrifuge, par exemple, n'aura-t-elle point pour résultat d'enlever au vin l'un de ses principaux éléments de conservation, le tannin! Certes, nous savons

combien cette substance contribue puissamment à la conservation du vin, surtout dans les années où ce liquide est faible et pour les crus de qualité inférieure; nous savons également son action efficace pour débarrasser le vin des substances albuminoïdes, qui s'y trouvent toujours en excès, dans ces circonstances défavorables, et qui tendent à y déterminer des réactions nuisibles; mais nous avons la confiance de conserver au moût le tannin qui lui est nécessaire, soit par l'expression d'une partie du jus de la grappe, sous l'influence de la rotation énergique de l'essoreuse, soit par la grande quantité de grains de raisin qui s'y trouvent projetés.

Si la quantité de tannin, ainsi mêlé au moût, paraissait insuffisante, il serait toujours facile d'ajouter dans les barriques un certain nombre de grappes, afin d'y maintenir cette substance dans une proportion en rapport avec les besoins de la récolte.

Du reste, nous pouvons rappeler à ce sujet que le vin, obtenu depuis six ans, à l'aide de l'essoreuse, s'est bien conservé, quoiqu'il n'ait reçu l'addition ni de graines, ni de raffles.

Mais, dira-t-on, ce procédé, si utile sous tant de rapports, est-il applicable au vin cuvé? N'est-il pas à craindre, au contraire, que le mouvement si rapide imprimé au marc, dans un espace ouvert, ne dissémine, ne perde une grande partie de ces éthers précieux qui donnent aux vins de certains crus tout leur mérite.

Certes, l'observation ne manque pas, à *priori,* d'une grande importance; pratiquement nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi.

Remarquons d'abord qu'il ne s'agit que du marc cuvé et non du vin lui-même, lequel se trouve préalablement et directement extrait de la cuve.

Il ne faut pas oublier non plus que les éthers précieux, qui donnent au vin son parfum le plus délicat, sont le produit, principalement, de la fermentation insensible, laquelle se continue, indéfiniment pour ainsi dire, dans les tonneaux clos et remplis, et peu de la fermentation active des premiers jours; que l'éther œnanthique est peu volatil du reste, puisqu'il entre en ébullition à 230° seulement, et, conséquemment, peu susceptible de se perdre par une évaporation de quelques minutes. D'ailleurs le mouvement centrifuge porte avec lui son correctif, enfin, nous opérons presque en vases clos.

La turbine, disons-nous, porte avec elle son correctif.

Le courant d'air rapide, produit par la rotation de cet instrument, est assez énergique en effet, pour entraîner avec lui tous les corps, liquides ou gazeux, qu'il met en mouvement. Or, ce courant se dirige plus spécialement vers l'orifice du tambour, et peu vers la partie supérieure de l'essoreuse. Cet orifice de sortie se prolonge, du reste, en un canal plein et recourbé qui amène dans le récipient toutes les parcelles liquides et gazeuses, exprimées par la rotation précipitée de l'appareil.

Nous avons ajouté que nous n'opérons pas à ciel ouvert.

Nous recouvrons, en effet, d'une lame métallique, fixée au bord libre du tambour, tout l'espace qui le sépare du bassin troué, et nous arrivons ainsi à une perte presque nulle de six dixièmes pour cent.

Ce moyen nous permettra, selon toute apparence, d'éviter la perte des éthers, contenus d'ailleurs en si petite quantité, dans le marc sortant de la cuve.

V.

Nous venons de parcourir le cadre un peu vaste peut-être, que nous nous étions tracé, exposant les faits, dédui-

sant les conséquences, répondant aux objections qui nous semblaient naturelles.

Nous touchons donc au terme du mandat scientifique, que nous nous sommes imposé, de faire connaître l'ingénieux procédé de vinification imaginé par M. Leduc.

Déjà l'agriculture doit à la mécanique les machines à battre, si difficilement adoptées et maintenant si répandues; d'autres pour faucher, pour moissonner, pour écraser les fruits et les racines, pour mille autres usages encore; avantages précieux, à une époque comme la nôtre, qui voit, de jour en jour, les bras vigoureux délaisser les campagnes.

Aujourd'hui, la substitution de la force centrifuge au pressurage du vin et du cidre se présente comme un nouveau bienfait. Simplicité de l'opération, économie de temps et d'argent, qualité supérieure du produit, augmentation du rendement, faculté d'opérer, sans perte sensible sur une petite quantité de raisin choisi, d'utiliser une récolte d'essai, de fabriquer, presque instantanément, un petit vin et un petit cidre, salubres et économiques; possibilité pour tous les vendangeurs de terminer simultanément leurs opérations, conséquemment de quitter le pressoir et le cellier dès la fin du jour; garantie contre les accidents et les fatigues que les travaux de nuit peuvent occasionner, faculté d'établir l'appareil extracteur dans la vigne même ou sur le chemin limitrophe, d'appliquer à une autre destination le vaste local actuellement occupé par le pressoir et par ses annexes, ou d'éviter les frais considérables de sa construction dans les établissements agricoles nouveaux, occasion excellente d'utiliser, pendant plusieurs mois d'automne et d'hiver, les locomobiles condamnées à un repos stérile et même nuisible, ce sont là, sans aucun doute, de remarquables avantages.

Puisse donc l'adoption générale et prochaine de ce procédé ingénieux, rendre à l'agriculture tous les services qu'il lui promet. Ce sera, pour M. Leduc, la plus douce récompense que son patriotisme éclairé ambitionne et poursuive.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Nous avions résolu de ne hasarder, dans cette étude, aucune discussion de prix, à cause de l'insuffisance des renseignements que nous avons pu recueillir et de la nouveauté du procédé. Mais, cédant aux instances qui nous sont faites, nous allons donner, sous forme d'appendice, un aperçu des prix de l'appareil centrifuge et du pressoir ordinaire; nous comparerons le rendement de l'un et l'autre procédé, puis nous établirons les prix approximatifs de revient.

Comme point de départ, nous résumons, dans un tableau synoptique, les frais divers d'un vignoble dont les livres, parfaitement tenus et extrêmement détaillés, ont été confiés à notre examen. Nous en avons détaché les renseignements relatifs aux dix dernières récoltes 1859-1868, et nous les mettons sous les yeux du lecteur.

Ces chiffres indiquent le prix de l'extraction du vin dans une localité voisine de Nantes. Sans doute ils cesseront d'être matériellement exacts dans d'autres lieux où les salaires seront différents; mais leur importance n'en sera nullement diminuée comme point de comparaison, puisque cette différence se fera sentir au même degré, quel que soit le procédé suivi.

D'après ce tableau, les extrêmes de la dépense, calculée

pour une barrique de 230 litres, se trouvent portés : pour 1866 et 1867, à 3 fr. 90 ; pour 1862, à 10 fr. 57 (1).

Et remarquons, à ce sujet, que plus une récolte est abondante, moins le prix de revient est élevé, *et vice versâ*.

En 1864, par exemple, 106 barriques entraînent une dépense de 442 fr., soit de 4 fr. 17 pour l'une ; en 1866, pour 123 barriques, la dépense est de 480 fr. 60, soit 3 fr. 90 l'une.

En 1867, 135 barriques coûtent 527 fr. 55, soit 3 fr. 90 l'une.

Voilà pour les meilleures années.

Voici maintenant pour les récoltes peu abondantes :

En 1859, 54 barriques 1/2 reviennent à 344 fr. 60, soit 6 fr. 32 l'une.

En 1868, le même nombre coûte 397 fr. 30, soit 7 fr. 28 l'une.

En 1862, 25 barriques 1/2 reviennent à 269 fr. 70, soit à 10 fr. 57 l'une.

On conçoit cette élévation des frais proportionnels, sans même tenir compte de l'intérêt du pressoir.

Et, en effet, les *coupeuses*, obligées de parcourir les

(1) Cette élévation du prix de revient, dans les années peu fertiles, a pour cause principale la part proportionnellement croissante des frais que représente l'intérêt du pressoir. Et en effet, dans toute exploitation dirigée avec intelligence, l'établissement du prix de revient de chaque produit doit comprendre, comme éléments essentiels, l'intérêt, les réparations et l'usure du matériel agricole. Ces diverses sources de dépense ne nous semblent pas pouvoir être estimées au-dessous de 8 %, en ce qui concerne les pressoirs. C'est précisément ce taux d'intérêt que nous faisons figurer sur notre tableau, et qui, répartis tantôt rur 25 barriques, tantôt sur 100 et même sur 135, établit une différence aussi sensible entre le prix de revient des différentes récoltes.

clos pour y chercher les rares grappes échappées aux ravages de la saison, passent à ce travail beaucoup de temps et en font perdre également aux autres travailleurs (1). C'est à la même cause que l'on doit attribuer le petit nombre de barriques pressurées chaque jour dans les mauvaises années.

La conséquence pratique à tirer de là serait, à notre avis, d'augmenter le nombre des coupeuses, dans ces circonstances défavorables, au lieu de le diminuer comme on le fait quelquefois, sous le prétexte qu'il y a peu de raisin.

Nous avons dit tout-à-l'heure que le prix de revient, pour chaque barrique faite au pressoir, oscille entre 3 fr. 82 c. et 10 fr. 57 c. Pour la moyenne des dix dernières années, il est de 4 fr. 83 c.

L'extraction du vin, à l'aide de la force centrifuge, nous paraît devoir être plus économique.

Elle le sera sûrement, si l'appareil est pris à location, comme le sont généralement les machines à battre, ou bien, ce qui revient au même, si le propriétaire, possesseur de cet appareil, le loue à ses voisins.

Etudions ces différentes conditions de production.

1° *Production de* 25 *barriques par jour, pendant six jours, soit* 150 *barriques pour une seule exploitation.*

(Le salaire du personnel occupé à la vigne n'est pas compris dans ce calcul.)

(1) En 1862, par exemple, le total des frais, défalcation faite de l'intérêt du pressoir, s'élevait à 109 fr. 70 c. pour 25 barriques et demie, soit 4 fr. 30 c. l'une.

En 1867, au contaire, les mêmes frais, pour 135 barriques, s'élevaient à 367 fr. 55 c., soit 2 fr. 72 c. l'une. Différence : 1 fr. 58 c., c'est-à-dire près du tiers.

Procédé ordinaire.

A. — *Pressoir à trois maies, dont deux à pressurage.*

FRAIS D'INSTALLATION.

1° Pressoir.	2.400f	4.400f
2° Construction pour le loger. . . .	2.000	

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêts des bâtiments, 5 °/o	100f
Intérêts de l'appareil, 8 °/o.	192
3 chevaux et conducteurs	108
4 journaliers pour le pressoir et le cellier	72
Graisse	2
	474f
Frais imprévus, 5 °/o	23 70
Total.	497f 70
Soit pour chacune des 150 barriques.	3f 31

B. — *Même production par le procédé centrifuge.*

A. — *Avec essoreuse et manége.*

FRAIS D'INSTALLATION.

Manége	400f	2.400f
Essoreuse et accessoires.	2.000	

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêts 10 °/o	240f
4 chevaux pour le manége, à 3 fr. .	72
A reporter. . . .	312f

Report. . . .	312f	
1 conducteur à 2 fr. 50.	15	
3 chevaux pour conduire la vendange.	72	
2 journaliers pour le cellier, à 3 fr.	36	
Huile et graisse.	4	
	439f	
Frais imprévus, 5 %.	21	95
Dépense pour 150 barriques. . . .	460f	95
Soit par barrique.	3f	07

B. — *Même production avec essoreuse et locomobile.*

FRAIS D'INSTALLATION.

Machine à vapeur d'un cheval et demi.	1.500f	3.500f
Essoreuse et accessoires.	2.000	

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêts 10 %.	350f	
2 hommes, à 3 fr.	36	
6 hectolitres de charbon, à 3 fr. . .	18	
Huile et graisse.	4	
1 hommes pour cellier	18	
	426f	
Frais imprévus, 5 %.	21	30
Dépense totale pour 150 barriques. .	447	30
Soit par barrique.	3f	(2.98)

2° *Production double, 50 barriques par jour, soit 400 barriques en huit jours.*

c. — *Par le pressoir ordinaire.*

FRAIS D'ACQUISITION.

Pressoir (4 maies à pressurage). . .	4.800f	8.800f
Logements.	4.000	

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêts des constructions, 5 °/₀. . .	200f
Intérêts du matériel, 8 °/₀.	384
5 chevaux et conducteurs, à 6 fr. .	240
6 pressureurs, à 3 fr.	144
Graisse	4
Dépense totale pour 400 barriques. .	972f
Soit.	2f 43

D. — *Même production avec l'appareil centrifuge.*

FRAIS D'ACQUISITION.

2 essoreuses et accessoires.	4.000f	6.500f
Machine à vapeur de 3 chevaux. . .	2.500	

FRAIS ANNUELS.

Intérêts à 10 °/₀	650f
4 hommes, à 3 fr.	96
2 hectolitres de charbon par jour, soit 16 hectolitres à 3 fr.	48
Huile et graisse.	8
	802f
Frais imprévus, 5 °/₀.	40 10
Dépense totale pour 400 barriques. .	842f 10
Soit pour chacune.	2f 10

3° *Location de l'appareil complet : une seule essoreuse, avec locomobile d'un cheval et demi, circulant de vignoble en vignoble, pendant quarante jours, et produisant* 25 *barriques chaque jour, soit un total de* 1,000 *barriques.*

ACQUISITION.

Machine à vapeur.	1.500f	3.500f
Essoreuse et accessoires.	2.000	

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêts 10 %	350f
2 hommes, à 3 fr.	240
40 hectolitres de charbon, à 3 fr. .	120
Huile et graisse.	30
1 journalier pour le cellier.	120
Total.	860f
Frais imprévus, 5 %	43
Dépense totale pour 1,000 barriques.	903f
Soit, pour une barrique.	0f 90

Par le petit pressoir (2 maies à pressurage) la production de 150 barriques revient à 3 31

La même production, par l'essoreuse, revient :

Avec manége, à 3f 07
Avec locomobile 3

Pour une exploitation de 400 barriques, le prix de revient s'établit de la manière suivante :

Avec pressoir (4 maies à pressurage) 2f 43
Avec deux essoreuses et locomobile de 3 chevaux. 2 10

Enfin, pour une production de 1,000 barriques, avec une seule essoreuse et locomobile de un cheval et demi, la barrique ne revient plus qu'à. 0 90

Ces chiffres prouvent ce que nous disions plus haut, que plus une récolte est abondante ou la location de l'appareil répétée, plus l'application de la force centrifuge est économique.

Mais ils montrent aussi que cet avantage est limité, pour le possesseur de l'appareil, aux conditions suivantes :

Exploitation considérable, ou bien location répétée ; car alors les frais d'intérêt et d'amortissement, se trouvant répartis sur un très-grand nombre de barriques, deviennent presque nuls pour chacune d'elles.

Ce n'en est pas moins un résultat heureux pour les débuts d'un procédé agricole nouveau. Aussi nous avons la confiance que l'emploi de ce procédé sera bientôt assez général pour devenir avantageux même aux petits propriétaires de vignes.

C'est ainsi que les machines à battre, contre lesquelles les mêmes objections s'élevaient de toutes parts, et paraissaient invincibles, se sont peu à peu répandues dans nos campagnes et y sont justement recherchées aujourd'hui par les plus petits cultivateurs eux-mêmes.

C'est, du reste, la destinée de toutes les innovations — si utiles soient-elles — d'exciter à leur naissance des appréhensions et des craintes, puis d'apparaître enfin, aux yeux de tous, avec leurs véritables caractères.

Quelle que soit, du reste, notre sympathie pour le procédé dont nous parlons, nous n'avons dissimulé

aucune des difficultés de son application; d'abord parce que nous ne devions ni ne voulions induire personne en erreur : *Amicus Plato sed magis amica veritas,* puis, parce que nous avons la conviction intime que les difficultés actuelles ne tarderont pas à disparaître devant les résultats de l'expérience.

DE LA

US

ır fai

DUC

E LA FORC

S DES F

faire le Vin

UC, FILATEU



NOTICE
SUR DUBOUEIX

PAR M. DUGAST-MATIFEUX.

Scientia est amica omnibus.
PLATON.

Michel Duboueix naquit à Clisson, paroisse de Notre-Dame, le 21 décembre 1742, fils aîné de Guy-Mathurin Duboueix, qui était à la fois notaire royal et apostolique, contrôleur et receveur des domaines, et de Françoise-Elisabeth Forget. Après avoir achevé de bonnes études classiques à l'Oratoire de Nantes, il se fit recevoir docteur en médecine de la Faculté de Paris, en 1765; puis il revint auprès de ses parents, dans sa petite ville natale, pour y exercer l'art de guérir, et ne tarda guère à se marier avec D[lle] Catherine-Jeanne-Marie Vinet. D'eux naquirent trois enfants : un fils, dont nous parlerons, et deux filles.

Duboueix avait particulièrement suivi les leçons du docteur-régent Antoine Petit, qui, par son enseignement public et sa conduite privée, exerça une grande influence sur toutes les générations médicales sorties de cette Faculté pendant la dernière moitié du XVIII[e] siècle. L'homme étant le produit de deux facteurs, la nature et l'éducation qui passe souvent la première, il ne sera pas inutile d'élucider un peu le professeur, comme introduction

à la connaissance de l'élève. Dans une lettre autographe, qui faisait autrefois partie de la collection Lajarriette, à Nantes, cet instructeur de la jeunesse, écrivant de Paris, en juillet 1759, à l'un de ses confrères nommé Marteau, se plaignait dès-lors de ce que le gouvernement ne faisait rien pour encourager les études de médecine et de chirurgie : « Vous verrez qu'avec toute notre gloriole et la haute idée que nous avons des nations européennes et surtout de la nôtre, tout est encore plongé dans une barbarie inconcevable. Y a-t-il rien de plus fou et de plus sauvage que nos guerres, nos idées de noblesse, notre habitude de marcher toujours armés, nos coutumes variant de province à province, notre mépris pour les choses utiles, notre manie de tout faire de l'aveu et par le conseil des femmes, à qui nous n'apprenons rien, si ce n'est à se coiffer (1). »

Duboueix se montra le digne élève de cet illustre maître, qui serait bien surpris, s'il revenait au monde, de voir la recrudescence de préjugés et d'armements dont nous sommes témoins. Que dirait-il, bon Dieu ! de ces perfectionnements dans l'art de tuer son semblable, qu'on poursuit de toutes parts ; de cette substitution de la vie militaire à la vie civile qu'on décrète, en contradiction avec les tendances pacifiques du monde moderne et de la civilisation ? Presque tout ce dont il parle, en philosophe, est bien empiré de notre temps.

Une lettre, écrite de Clisson, le 19 avril 1774, par notre jeune docteur, au rédacteur des *Affiches du Poitou*, Jouyneau-Desloges, qui soutenait à l'occasion et propageait les applications progressives de la science, nous

(1) *Catalogue de la collection d'autographes de feu M. Lajarriette, ancien receveur des finances à Nantes, n° 2,395.* — Paris, Charavay, 1860, gr. in-8°.

fournit de précieux détails sur ses débuts dans la carrière. Voici comment il s'exprime lui-même :

« Ce n'est pas, Monsieur, un des moindres avantages pour la cause de l'inoculation que d'avoir comme partisans presque tous les gens de lettres les plus distingués, et si le Mémoire que je viens de publier dans le *Journal encyclopédique* du 15 mars 1774, sur cette pratique salutaire, mérite quelques éloges, votre approbation m'en est un des plus flatteurs. Élève du célèbre docteur Petit, qui, comme vous savez, combattit avec tant de supériorité les antinoculistes de la capitale en 1766, et guidé par ses savants préceptes, depuis sept à huit ans que j'exerce la médecine, j'ai travaillé avec tout le zèle que m'inspire l'amour du bien public à établir et à répandre l'inoculation dans ma patrie ; mais j'ai eu à vaincre des obstacles insurmontables jusqu'en 1772. Vous soupçonnez bien, Monsieur, quels ont été mes plus cruels ennemis : la plupart, excités plutôt par le motif secret d'une basse jalousie, que véritablement conduits par des vues d'humanité, ont mis tout en œuvre pour traverser mes projets ; aux yeux de l'ignorance et du peuple crédule, vous sentez combien leurs arguments avaient de poids. Ma seule ressource était de traiter les petites véroles naturelles, qui m'étaient confiées, selon les principes adoptés par les inoculateurs, et, lorsque j'étais appelé à temps, un succès complet couronnait toujours mes travaux. C'est ainsi que, dans les épidémies qui ont quelquefois emporté plus d'un tiers des malades dépourvus de secours, ou traités par la méthode meurtrière des échauffans, je rendais les miens à la vie, en tempérant l'effervescence variolique, réprimant la chaleur putréfiante, éliminant une partie du virus par les selles, par l'exposition au grand air, l'usage des boissons rafraîchissantes, aigrelettes, végétales, les pédiluves et l'emploi des calmans et des purgatifs appropriés, lorsque le cas le requérait. Il m'est arrivé plus d'une fois de ressussiter, pour ainsi dire, de malheureux paysans que je trouvais dans leur lit, bouffis comme des ballons, couverts de pustules et de pourpre, et respirant avec une extrême difficulté un air brûlant et empesté, en les faisant tirer de leurs chaumières infectes, pour les transporter à l'air libre et frais, ne leur donnant pour tout remède que du petit lait ou de la limonade. Je suis parvenu, par ce moyen, à désabuser bien des gens sur la méthode contraire, qui est celle de presque tous les antinoculistes ; j'ai gagné ceux qui n'étaient pas conduits dans leur expérience par la cabale et l'esprit de parti. Enfin, Monsieur, vous avez vu dans mon

Mémoire mes succès et ceux de l'inoculation dans cette contrée, suivant la méthode Sutoniène, que j'ai toujours pratiquée et que je continue. Je suis encore à la veille d'aller inoculer plusieurs enfants à Nantes, et ceux d'un seigneur auprès d'Angers. Le grand nombre de mes expériences toutes heureuses, faites sous les yeux du public, n'est pas le moyen le moins efficace de faire entendre peu à peu raison à tout le monde sur l'excellence de cette pratique, qui, ainsi que l'a prédit M. de la Condamine, sera un jour admise partout, et que l'on sera alors bien étonné de n'avoir pas adoptée plutôt. J'applaudis aux vœux que vous formez pour qu'elle s'introduise enfin dans votre ville et dans votre province. Pourquoi seraient-elles les contrées du royaume qui profiteraient les dernières du bien qui en résulte, et qui est maintenant reconnu dans toute l'Europe ? J'offre bien volontiers mes services et de me transporter où l'on voudra, pourvu qu'il y ait un certain nombre de sujets.

« J'ai à me féliciter, Monsieur, de ce que cette circonstance m'a procuré l'honneur de votre correspondance. Mon zèle pour le bien public et mes vues sont les mêmes que les vôtres : ma profession me fournit souvent les moyens de les remplir, et m'en fait un devoir d'autant plus doux qu'il m'est inspiré par la pratique de la vraie philosophie, celle qui dirige nos actions à l'utilité de nos semblables (1). »

(*Affiches du Poitou*, du 26 mai 1774, n° 21, pp. 87-88.)

Quelques années après, Duboueix fut récompensé de son zèle, comme il le méritait : la Société royale de médecine de Paris lui décerna le titre de membre correspondant. Cette compagnie ayant, sur ces entrefaites, proposé pour sujet de prix de *déterminer quel est le meilleur traitement de la rage,* il entreprit de concourir. Le manuscrit de son travail existe encore, et nous l'avons vu dans les archives de l'Académie de médecine, qui a succédé depuis à l'ancienne Société et qui la perpétue sous cette dénomination nouvelle. Il a d'ailleurs été publié sous le titre de *Recherches et observations sur la rage,* et nous en possédons même un

(1) *Ad utilitatem vitæ, omnia consilia, factaque nostra dirigenda sunt.*

des rares exemplaires qui se soient conservés. Du moins on n'en connaît point d'autre à Nantes, où il fut cependant imprimé, chez Malassis, en 1781, in-8° de 39 pp., et aucun bibliographe ne l'a signalé depuis lors jusqu'ici. En raison de l'auteur, comme aussi de la rareté de l'œuvre, nous l'avons lue avec soin, et elle nous a beaucoup intéressé. Malheureusement Duboueix est resté dans la donnée purement médicale du concours; il s'est borné à décrire les symptômes du mal, puis à indiquer le mode curatif dont il se servait, et qui nous semble très-rationnel. Ce n'est point un de ces prétendus spécifiques, mis en circulation par l'ignorance ou le charlatanisme, comme on en préconisait encore naguère; c'est un simple traitement préventif qui consiste principalement à cautériser la morsure le plus tôt possible. Il semble bien, en effet, qu'il n'y a aucun remède curatif contre la rage déclarée. Il n'y en a qu'un préventif bien certain, la cautérisation, et encore faut-il, pour qu'il ait son effet, qu'aucun accès ne se soit manifesté au préalable.

Nous regrettons que notre docteur ne se soit point enquis de remonter à l'origine du mal pour l'expliquer. Si nous ne nous trompons, on pense actuellement que cette affreuse maladie de la rage spontanée provient d'une passion, qui n'occasionne guère moins de désordres parmi les animaux que chez l'homme. Les chiens sont très-enclins à l'amour physique, et c'est même d'eux qu'est tirée l'épithète de cynique, pour désigner l'excès de cette passion. Or, ils ne trouvent pas toujours de femelles pour l'assouvir; celles-ci, d'ailleurs, ne s'y prêtent pas incessamment; Dès-lors, une opinion assez plausible est que la rage tient en eux à un excès de continence forcée. Ce serait un paroxysme d'amour, un engorgement des sources de la vie, qui y donneraient lieu par l'inflammation du sang et la surexcitation.

du système nerveux. On a cru remarquer, en effet, que les chiennes n'enragent pas spontanément et ne tombent dans cet état que de seconde main, parce qu'elles ont été mordues par des chiens. Si cette observation était parfaitement constatée, elle serait décisive. De plus, la rage spontanée ne se produit pas seulement à l'époque des grandes chaleurs, où la température semble y disposer davantage. Il en survient aussi des cas au printemps, à l'automne et même durant l'hiver. Elle aurait donc une cause interne qui pourrait seulement être accélérée par les circonstances extérieures. Cette opinion, si elle n'est pas vraie, nous paraît du moins rentrer dans la sage recommandation de Turgot, sur la nécessité d'épuiser les causes morales, dans l'explication des phénomènes, avant de recourir aux raisons purement physiques (1).

L'intéressante monographie de Duboueix n'eut pas le prix; mais elle est honorablement mentionnée dans le volume d'*Histoire et mémoires de la Société de médecine, pour l'année* 1783, seconde partie, p. 109. Aussi revint-il bientôt à la charge, et il obtint alors un succès plus complet. Voici à quelle occasion : la Société de médecine, à l'instigation de Vicq-d'Azyr, son secrétaire perpétuel (2), avait formé l'utile projet de dresser successivement un tableau topographique et médical de toute la France. C'était reprendre en sous-ordre, et pour une spécialité seulement, l'immense conception du ministre Colbert con-

(1) *Esquisse d'un plan de géographie politique*, pp. 179 et 267.

(2) Ant. Petit l'avait choisi pour l'aider et le suppléer dans ses leçons publiques d'anatomie au Jardin des Plantes; mais il ne put obtenir pour son remplaçant la survivance de cette chaire à laquelle Buffon destinait le jeune Portal, pour qui il avait conçu un vif sentiment d'amitié.

cernant la statistique générale du royaume (1). En conséquence, à partir de 1776, elle mit, chaque année, cette même question au concours, annonçant qu'elle distribuerait des prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires. Ce sujet, bien choisi et diversement approprié, excita beaucoup d'émulation dans le corps médical auquel il s'adressait plus particulièrement. Duboueix, qui s'était sans doute longuement préparé pour le traiter, en battant la campagne et visitant les malades, se présenta, en 1784, avec un mémoire sur la topographie médicale de Clisson et des paroisses environnantes, constituant sa subdélégation ou banlieue, au nombre de vingt-cinq. A la séance publique de la Saint-Louis (25 août) de cette année, la Société lui décerna le second prix, consistant en une médaille d'or de la valeur d'un jeton de ce métal pour son nouveau travail. Cette œuvre vraiment importante était restée inédite ; mais le manuscrit s'est conservé. Il tomba, dans la Révolution, on ne sait par quel concours de circonstances, aux mains de Volney, qui le donna à son ami Huet de Coetlizan, auteur de l'excellente Statistique de la Loire-Inférieure. C'est ce que constatent les lignes suivantes, inscrites sur le feuillet de garde du titre : « Ce mémoire m'a été remis par M. le sénateur Volney. Ventose an XIII de la République (2). » Celui-ci en fit don à son

(1) Voir son Instruction rédigée pour les commissaires départis, à cet effet, en 1664, dans notre *Etat du Poitou sous Louis XIV*, etc. Fontenay-Vendée, Robuchon, 1865, grand in-8°.

(2) Volney et Huet s'étaient connus à Paris, dans la Révolution. Ils échangeaient entre eux leurs écrits respectifs. Celui-ci ayant publié ses *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, imprimées en l'an XII de la République, fit hommage d'un exemplaire à l'illustre orientaliste, qui lui offrit en retour son *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique*, édité à la même

tour au docteur Fouré, qui lui avait sans doute donné des soins, et a longtemps tenu le haut bout de la médecine à Nantes. M. Mahot, notre collègue, l'ayant reçu de ce dernier, me l'a transmis, parce qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de recherches sur l'auteur, dont l'existence passée presque toute entière en dehors de la ville de Nantes, n'était pas sous sa main. J'ai accepté, et après avoir recueilli tous les documents que j'ai pu réunir, j'offre enfin à l'Académie la *Topographie statistique et médicale de Clisson,* couronnée par l'ancienne Société de médecine de Paris, et précédée d'une notice sur Duboueix, afin qu'elle en dispose pour ses *Annales,* si elle le juge convenable. Cet écrit, arrivé désormais à bon port, trouvera ainsi la fin de ses périlleuses aventures.

Nous ne savons à quel propos, ni quand Duboueix fut affublé du titre de médecin de Monsieur, frère du roi, qui était alors Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence et duc d'Anjou, depuis Louis XVIII. Ce dut être de 1781 à 1784. En tout cas, nous aimons à croire qu'il dût exclusivement à son mérite personnel cette attribution plus honorifique qu'effective pour un praticien résidant à Clisson, en Bretagne; c'était sans doute comme le titre de conseiller du roi qu'on prenait partout, même dans les lieux où le

époque. C'est ainsi que, l'année suivante, ce dernier fut amené à lui remettre, en outre, le Mémoire topographique sur Clisson, qui rentrait justement dans la statistique de la Loire-Inférieure. On lit sur le feuillet de garde de l'ouvrage de Volney ces lignes, d'une petite écriture, inscrites de sa main : « A Monsieur Huet, secrétaire général du dép^t de la Loire-Inférieure; de la part de l'auteur. c. v. » Après la mort du donataire, ses livres ayant été vendus aux enchères, ce précieux volume passa successivement dans les bibliothèques du docteur Arnoult et de Siochan de Kersabiec, à la vente duquel nous l'avons acquis nous-même.

roi n'allait jamais. Quoi qu'il en soit, rien ne peut faire présumer que ç'ait été le résultat de l'intrigue, ni le prix de la bassesse, comme chez tant d'autres. On sait, en effet, ce que vaut l'aune des distinctions qui pullulent de par le monde : ce sont généralement des brevets de corruption et de lâcheté (1). Duboueix se fut conduit au besoin comme son maître, Antoine Petit, qui n'était pas tant, ou plutôt qui était en titre le médecin des princes ; mais qui était en fait le médecin de ceux qui l'appelaient, surtout des pauvres et des malheureux. On connaît sa réponse à la reine Marie-Antoinette irritée de ce qu'il s'était fait attendre pour son fils : *Madame, si je ne vins pas hier à Versailles, c'est que je fus retenu auprès d'une paysanne en couches, qui était dans le plus grand danger. Votre Majesté se trompe, d'ailleurs, quand elle prétend que j'abandonne le dauphin pour les pauvres : j'ai jusqu'ici traité le jeune enfant avec autant d'attention et de soin que s'il était le fils d'un de vos palefreniers.*

Il n'y a pas lieu de douter qu'un homme aussi intelligent et aussi laborieux que Duboueix n'ait toujours persévéré dans la voie où il était engagé, consacrant les loisirs de la pratique à de nouvelles études. Quand une fois on a commencé à penser, on ne s'arrête point dans la carrière. Les bibliographes mentionnent, en effet, divers autres travaux de lui, entre autres, un volume sur l'électricité médicale ; beaucoup d'articles insérés dans les journaux de médecine du temps ; enfin un mémoire sur le croup. Aucun de ces écrits n'a été imprimé, et nous ne les connaissons pas autre-

(1) « De tous les titres d'honneur du monde, disait Fontenelle, je n'en ai jamais eu que d'une seule espèce, des titres d'académiciens. Ils n'ont été profanés par aucun mélange avec d'autres plus mondains et plus fastueux. »

ment. Nous nous bornerons, par suite, à en signaler l'indication, ajoutant qu'il est de tradition à Clisson que leur auteur avait dans son cabinet une machine électrique ; ce qui vient à l'appui de l'œuvre qu'on lui attribue sur l'électricité médicale. Si elle était aussi intéressante que la monographie de la rage, elle mériterait assurément d'être recherchée, nonobstant tous les progrès que cette partie de la physique, qui est le grand chemin des découvertes, a faits depuis ce temps-là.

Notre docteur est mentionné parmi les membres de la Faculté de médecine de l'université de Nantes, dans les *Etrennes nantaises* pour 1787, en ces termes : « Duboueix, correspondant de la Société royale de médecine, rue de l'Evêché ; » puis résidant à Clisson, dans celles pour 1788. Or, il n'est pas porté sur les Etrennes de 1786 ; ce qui indique qu'il y reprit des degrés cette année même. Il dut, en conséquence, soutenir une nouvelle thèse, c'est-à-dire subir un *bis in idem,* comme avaient été contraints de le faire, Blin, Laënnec et Lefebvre de la Chauvière (1).

(1) Voir le *Mémoire pour la Faculté de Médecine de Nantes contre les sieurs Blin et Laënnec.* Nantes, Querro, 1783, in-4° de 54 et 22 pp. Ce factum fut rédigé par les docteurs Arnoult et Bodin des Plantes.

« Quoique reçu médecin de la Faculté de Montpellier, il me fallait encore, sous l'ancien régime, soutenir une thèse pour mon aggrégation, dans quelques villes privilégiées. Mais, partant de Paris, au mois de juillet 1791, temps où toutes les aggrégations, corporations et priviléges étaient généralement abolis, pour venir m'établir à Nantes, je me crus alors exempt de cette formalité. Cependant la municipalité y fit afficher, au mois de septembre suivant, une proclamation par laquelle il était fait défense, suivant les anciens usages, à tout médecin, non agrégé, d'exercer dans son enceinte. Ainsi, quoique résolu d'attendre que la loi prononçât à cet égard d'une manière particulière et définitive, je crus à propos de tenir toujours une thèse prête, en cas que je

Duboueix était trop éclairé et trop généreux pour que les idées libérales et philosophiques n'eussent pas d'écho dans son âme. Comme tous les nobles cœurs, il ressentit cette plénitude de l'être humain, qui faisait dire à Talleyrand lui-même que : *qui n'avait pas vécu en* 1789 *ne connaissait pas la vie*. Aussi l'ère nouvelle le trouva-t-elle sympathisant avec toutes ses aspirations. Il fut, par suite, le premier maire de la Révolution dans sa ville natale. Mais elle était restée trop féodale jusque-là pour, à l'aide des efforts d'un simple magistrat et de quelques bons citoyens, pouvoir se soustraire, sans transition fâcheuse, à l'influence complexe de la noblesse et du clergé.

Tous ces représentants d'un autre âge, voulant maintenir la France à l'état d'agrégation inconstituée de peuples désunis, comme s'exprimait Mirabeau, ne manquèrent pas de fomenter la résistance aux premières mesures édictées par l'Assemblée constituante. Il ne s'agissait pas encore de religion, et déjà ils étaient hostiles et contraires à ses œuvres. Grâce à leurs menées, fut prise la délibération des paroisses de Clisson, du 27 septembre 1789, pour désavouer les députés de la sénéchaussée de Nantes et

fusse contraint de me soumettre à cette espèce d'inquisition qui obligeait, dans quelques villes seulement, à me faire recevoir deux fois pour exercer la même profession. Tel a été le motif qui m'a fait entreprendre cet ouvrage... Il ne faut donc point être surpris d'y trouver souvent des choses déjà connues, des préceptes universellement répandus; car le but d'une thèse est seulement de faire connaître ce qu'on peut avoir appris, et non d'éclairer les personnes instruites, etc. » (*Avis au lecteur* en tête de l'*Essai sur la médecine*, par le citoyen Maurice, médecin à Nantes. Nantes, Hérault, an IIe de la République, in-8°.)

Une déclaration, du mois de mars 1696, portait que les médecins qui n'avaient pas été gradués à Paris, ne pourraient y exercer qu'après y avoir pris les grades requis. Il en était de même à Nantes, ville universitaire.

revenir contre leur vote de réunion pure et simple de la Bretagne à la France : il leur fallait des exceptions, des priviléges !

Quoiqu'il n'eût pris aucune part à cet incident réactionnaire, ce qui ne devait pas le recommander auprès de l'aristocratie nobiliaire et cléricale, Duboueix, que ses longs services et la supériorité de sa pratique avaient rendu populaire, fut nommé, en avril 1790, l'un des trente-six membres qui devaient constituer l'administration centrale du nouveau département de la Loire-Inférieure. La majorité des suffrages, dans le district de Clisson, fut également acquise à un autre citoyen, Roch d'Aigrefeuille, dont le patriotisme aussi ferme que le nom s'est perpétué dans sa famille. Le 10 mai suivant, il présidait, en qualité de maire de Clisson et de membre du conseil général du département, l'assemblée des électeurs du district convoqués et réunis pour en former le directoire. On peut lire, dans le *Journal de la correspondance de Nantes*, où il a été inséré (T. IV, pp. 546 et 561), le discours qu'il prononça à cette occasion. Il fut aussi imprimé, puis tiré séparément, à la demande et par acclamation des électeurs, in-4° de dix pages. — *Nantes, Malassis.*

Nonobstant cette flatteuse marque d'estime et de considération publique, Duboueix donna sa démission de membre du conseil général de la Loire-Inférieure, sur la fin de l'année ; mais cette détermination n'eut rien de politique. Nous en avons la preuve dans sa nomination postérieure de député suppléant à l'Assemblée législative par le corps électoral, en septembre 1791, avec son ancien collègue au département, Méaulle de Châteaubriant, depuis conventionnel, et Lepelletier (1). Nous le voyons également, par

(1) Procès-verbal de l'élection des députés de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, septemb. 1791. — *Nantes, Malassis,* broch. in-8°.

un nouveau discours qu'il prononça, comme maire, dans l'église des ci-devant cordeliers de Clisson, le dimanche 9 octobre suivant, lors de la proclamation de la Constitution française. On peut lire ce discours, qui respire un pur et vrai libéralisme, soit dans le susdit *Journal de correspondances* (t. xi, pp. 79 et 88), soit dans la *Chronique du dép. de la Loire-Inférieure* (n°s 87 et 37), où il est également reproduit.

Les fonctions municipales qu'il remplissait et l'âge qui commençait à le prendre, l'avaient contraint à se relâcher de l'exercice journalier de sa profession. On sait que la vie médicale était alors, à la campagne, une vie pénible et laborieuse. La Bretagne, comme pays d'Etats, votant son budget et l'appliquant elle-même en partie à ses besoins réels, procédait, depuis quelques années, à la restauration des routes. Mais le Poitou, surtout le bas, qui lui confinait immédiatement et où Duboueix n'était pas moins appelé, présentait, en sa qualité de pays d'élection, une des provinces les plus arriérées de France sous le rapport de la voirie. Le praticien était obligé, pour visiter ses malades, de suivre d'affreux chemins de traverse et souvent même de s'en passer, soit qu'il chevauchât, soit qu'il allât à pied, les deux seuls moyens de transport qui fussent possibles, tandis qu'on va partout en voiture aujourd'hui.

Il est à croire que les calomnies et les manœuvres des réactionnaires déterminèrent Duboueix, qui faisait de la médecine rationnelle et scientifique, sans recours au surnaturel, à en abandonner tout-à-fait l'exercice, pour suivre une autre carrière plus en rapport désormais avec les circonstances et le nombre de ses années. A cet effet, il accepta l'emploi qui lui fut déféré de trésorier du district de Clisson, et c'est précisément pour l'occuper

qu'il avait donné sa démission d'administrateur du département, sur la fin de 1790. Le parti définitif qu'il prit ressort implicitement des lettres suivantes : par le jour qu'elles projettent sur l'état des esprits à l'époque, on s'explique comment Duboueix avait été amené à changer d'occupation. La première est adressée à Goupilleau, député de la Vendée.

Montaigu (Vendée), 14 avril 1792, l'an IV de la liberté.

Frère et ami,

MM. Senèque, officier municipal, et Dabin fils, procureur de la commune de Clisson, porteurs d'une pétition qui n'est signée que des aristocrates de cette ville, ont été députés à l'Assemblée législative pour demander le rappel des prêtres remplacés et de ceux que le département de la Loire-Inférieure a fait enlever. Le directrore de ce département ayant eu connaissance de cette démarche anticonstitutionnelle et d'un arrêté pris par la municipalité de Clisson, qui s'opposait à l'exécution de celui qu'il a cru devoir prendre pour arrêter le progrès du fanatisme des prêtres non sermentés, les a suspendus de leurs fonctions.

Comme il fallait à ces Messieurs des fonds pour faire le voyage de Paris, ils n'ont pas eu beaucoup de peine à trouver, dans notre district, des personnes faibles ou inciviques pour seconder leurs intentions. Il y a eu des quêtes faites dans les paroisses de Saint-Georges et de Bazoges. en-Paillers ; les uns ont donné 12 sols, d'autres 5, d'autres plus. Ces faits m'ont été dénoncés, ce jour, en présence de M. Bousseau, vice-président du tribunal. Je me hâte de vous en faire part, afin que vous puissiez vous en servir lorsqu'ils se présenteront à l'Assemblée nationale- M. Coustard, notre collègue, doit être instruit des mêmes faits par une adresse souscrite des amis de la Constitution et des bons citoyens de Clisson. Si, par leurs intrigues et leurs menées, ils abusent de la faiblesse d'esprit des paysans pour avoir leur argent, comment paieront-ils les contributions publiques dont ils se plaignent ?

Le procureur-syndic du district de Montaigu,

Fr. Couans.

Il paraît que les émissaires clissonnais rengaînèrent leur pétition, n'osant pas la présenter. On ne trouve du moins que l'indication d'une adresse de dévouement par les admi-

nistrateurs du district, en date du 24 novembre 1791, dans la *Table des matières des noms de lieux et de personnes contenues aux procès-verbaux des séances de l'Assemblée législative, depuis le* 1er *octobre* 1791 *jusqu'au* 21 *septembre* 1792 *inclusivement.* (Paris, imp. nationale, an X, 2 vol. in-8° à deux colonnes.) Il n'y a que cela sur Clisson dans cette *Table* qui est fort bien dressée.

Le 30 août suivant, Duboueix lui-même écrivait à Goupilleau cette autre lettre, tout-à-fait caractéristique de la situation et d'un véritable intérêt historique :

Monsieur et cher compatriote,

Je vous ai promis de vous instruire de tout ce qui se passerait ici relativement aux conjonctures actuelles, et je remplis ma promesse avec d'autant plus de plaisir qu'il en résultera une correspondance plus suivie et plus fréquente avec vous, et que vous me témoignez désirer vous-même ces informations. J'avais, avec notre ami Coustard, un commerce épistolaire qui vient d'être interrompu, à mon grand regret, par son départ pour l'armée des frontières. Je vous prie de me marquer si son retour est bien éloigné.

Vous me dites, mon cher compatriote, que dans ce moment tout est paisible, que tout va bien, tant au dehors qu'*au dedans* du royaume. Si vous étiez ici, vous jugeriez autrement la prétendue tranquillité du dedans. Depuis le commencement de la Révolution, l'orage n'a jamais grondé autour de nous d'une manière aussi effrayante. On ne parle que de révoltes et d'insurrections, tant dans notre département que dans ceux qui nous avoisinent. Au moment où je vous écris, arrivent de Châtillon-sur-Sèvre et de Bressuire des dragons et cavaliers nationaux de Nantes, qui viennent d'y combattre une armée de fanatiques en rébellion. J'ai trois de leurs officiers logés chez moi, et, d'après leur relation, voici ce qui s'est passé dans ces endroits :

De malheureux paysans, séduits par leurs prêtres et excités par des ci-devant nobles, se sont attroupés en armes, sous des chefs qui les conduisaient et leur apprenaient depuis quelque temps les manœuvres militaires. Ils se sont portés, au nombre de plusieurs mille, sur la ville de Châtillon où ils ont incendié tous les papiers du district, après avoir dévasté le bâtiment au point qu'il n'en reste que les murailles. Ils on

commis les mêmes excès dans les maisons des patriotes, notamment chez M. Poupart, que vous connaissez sans doute. La même troupe s'est portée à Bressuire, où elle a été renforcée par plusieurs bandes du canton. Elle y a trouvé une vigoureuse résistance, attendu qu'il y était arrivé des gardes nationales de plusieurs points, notamment de Cholet et d'Angers. Le choc a été violent et meurtrier. Nos troupes avaient du canon, et bien leur en a pris. Environ 500 des rebelles ont mordu la poussière ; il y a en outre un grand nombre de blessés, dont plusieurs mortellement. Deux de leurs chefs ont été pris vivants, l'un appelé Defeu et l'autre Richardière, bourgeois de Châtillon. La troupe a obligé les juges d'instruire sur le champ leur affaire, a tenu un conseil militaire et les a de suite fusillés suivant la sentence. La majeure partie des administrateurs et gens de loi de ce pays étant du parti aristocrate, ces chefs seraient sûrement restés impunis si les militaires ne s'y fussent pas pris de même.

Le projet de ces brigands était de parcourir tous les chefs-lieux de district, de grossir leurs bandes chemin faisant, et d'exercer partout les mêmes ravages. Leur plan était même de venir à Clisson, leur principal objet d'incendier les hôtels de districts avec leurs papiers et de piller les caisses des receveurs ; mais la correction qu'ils viennent de recevoir les a un peu déconcertés.

Notre département de la Loire-Inférieure se comporte vigoureusement à l'égard des fanatiques, des incendiaires et des chefs de révolte. On en ramasse de temps en temps quelques-uns et notamment des prêtres dont le château de Nantes est rempli. Ils seront vraisemblablement déportés sous peu. On m'a assuré qu'on devait les embarquer pour Cayenne.

D'après l'esprit de vertige et le fanatisme incroyable qui règne dans toutes nos campagnes, vous ne serez pas surpris d'apprendre ce qui est résulté de nos assemblées primaires, tant dans ce canton que dans ceux des autres districts et des départements voisins. Ici, à la majorité de 50 au moins contre 1, les aristocrates ont influencé et maîtrisé nos assemblées primaires, au point que le parti patriote, étouffé par cette tourbe malfaisante, osait à peine s'y montrer et n'y recevait pour tout suffrage que des huées et des insultes, de sorte que cet assemblage est accouché sans difficulté de douze électeurs bien déterminés à faire revenir les *bons prêtres*, à concourir de tout leur pouvoir à la subversion totale de la Constitution et à ramener l'ancien régime. Un canton qui nous touche, le Loroux, en a donné 19 de la même trempe. D'après ce que je vois sous mes yeux et ce qui se passe dans les autres parties du royaume, il paraît certain que la grande majorité de la prochaine Assemblée

nationale sera composée de contre-révolutionnaires. Cela ne peut pas être autrement : jugez maintenant ce qui doit en résulter. Il est certain encore que le projet de cette Assemblée sera de s'établir dans toute autre ville que Paris et aussi loin que possible de la capitale. Si ce projet s'exécute, adieu l'influence des braves Parisiens contre les complots aristocratiques.

Il me semble bien étonnant que la Législation actuelle, qui connaissait les anciens électeurs et devait avoir en eux la plus grande confiance, puisqu'elle a été nommée par eux, ait jugé à propos de les renouveler avant l'expiration du terme où ils devaient l'être, et d'opérer ce renouvellement dans un moment où le fanatisme exerce l'empire le plus étendu.

Marquez-moi, je vous prie, si les corps administratifs vont être auss renouvelés de suite par les mêmes assemblées électorales qui se tiennent dimanche prochain. Adressez-moi toujours vos lettres comme ci-devant et comptez, mon cher compatriote, sur l'attachement comme sur le patriotisme à toute épreuve de votre ami,

Duboubix.

La population rurale, voire même celle des petites villes, ne se trouvait pas de plein pied avec la Révolution. Il y avait entre elles une différence de niveau persistant encore aujourd'hui, du moins à la campagne, qui empêcha dès-lors de se reconnaître et de s'entendre, quoiqu'elles fussent faites l'une pour l'autre (1). Les rétrogrades en profitèrent

(1) La rage des ennemis de la Révolution est au comble ; ils agitent les esprits, ils troublent les consciences, ils sèment la défiance et la discorde partout, et tandis que leurs complices du dehors aiguisent le fer contre leur patrie, ils s'efforcent au-dedans de lui ôter toute ressource en coupant le nerf de la fortune publique.... C'est surtout dans les campagnes qu'ils sont parvenus à égarer par leurs suggestions perfides.. Nous ne doutons point que vous ne preniez promptement un parti sur un objet aussi important. Plus nous avons d'ennemis, plus nous devons redoubler de vigilance et de courage. Nous comptons sur votre énergie, Messieurs, comme vous devez compter sur notre ferme résolution de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution ou de nous ensevelir avec vous sous les ruines de la patrie. » *(Adresse du Conseil général du département de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale législative.)*

pour abuser les paysans au nom de la religion compromise, disaient-ils, tandis qu'il ne s'agissait au fond que leurs intérêts temporels menacés, et pour les lancer dans une guerre civile. Le bien, hélas ! n'existe qu'à la condition d'être compris et apprécié. Quand il est méconnu, c'est comme s'il n'existait pas. L'ignorance vaste et multiple des campagnes suit naturellement la pente des instructions religieuses qu'on lui donne. Or, elles étaient toutes systématiquement tournées contre la Révolution, qu'on représentait comme l'abomination de la désolation, comme l'antéchrist, à des gens simples et crédules. Tandis que cette indigne machination s'ourdissait activement, c'est-à-dire durant toute l'année 1792 et au commencement de 1793, nous trouvons Duboueix à la fois trésorier du district et maire de la ville de Clisson. Il avait pour commis son propre fils, dont nous dirons un mot après le père. C'est dans cette position que le surprit, ou plutôt que le trouva, car il ne la prévoyait que trop, l'insurrection vendéenne qui, après avoir été sournoisement et de longue main préparée par l'aristocratie cléricale et nobiliaire, éclata enfin comme de nouvelles *Vêpres siciliennes*. Les pièces suivantes, emprcintes de toute l'horreur des circonstances, font connaître les dangers qu'il courut et comment il y échappa pour un temps. La première est un cri suprême, un dernier appel adressé aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure, à Nantes, et datée de Clisson, le 12 mars 1790, l'an II de la République française, une heure du matin :

Citoyens,

Nous ne pouvons vous exprimer assez notre extrême surprise de l'insouciance, nous dirions presque l'apathie que vous témoignez sur notre désastreuse situation. Nous n'avons plus que deux mots à vous dire, mais c'est la vérité. Le danger le plus pressant nous environne ;

nous sommes de tous côtés cernés par un rassemblement de brigands et d'insurgés qui monte peut-être à 10,000. Plusieurs de nos communes sont en feu; les patriotes sont désarmés et le sang coule. Il nous faut sur les champ des hommes et du canon, sans quoi le district, la caisse nationale et notre existence peut-être sont perdus. Songez, citoyens, qu'en vous écrivant ainsi, *nous ne perdons pas la tête,* que de plus nous avons pris toutes les mesures de précaution dont nous pouvions disposer, mais que ces mesures sont à bout et nos ressources épuisées.

Les citoyens administrateurs du district et officiers municipaux de Clisson :

Poitou, président; H. Vrignaud; Legall, procureur-syndic (qui ajoute ces mots) : Je regrette ma signature, c'est parler à des hommes qui nous laisseront périr; Peltier, commandant de la garde nationale; Duboueix, maire.

P. S. — Les insurgés se sont vantés, et nous en sommes très-sûrs, qu'ils enlèveraient les canons s'ils n'étaient que légèrement escortés.

Ce n'était pas un vain cri d'alarme que cette lettre, car le 15 mars, c'est-à-dire trois jours après, tous les signataires, ainsi que la plupart des patriotes de Clisson, avaient abandonné précipitamment leurs foyers pour se réfugier à Nantes, ainsi qu'il résulte d'une déclaration collective fort curieuse reçue le lendemain en cette ville, mais dont nous ne rapporterons que celle du maire :

Le citoyen Duboueix, maire de Clisson, déclare que sa ville, attaquée par un rassemblement de quinze à vingt mille insurgés répandus sur différents points, a soutenu une espèce de siége jusqu'à la nuit du 15 au 16 courant; qu'elle s'est même défendue, les premiers jours, avec ce qu'elle avait de force dans sa garde nationale, mais qu'elle était sur le point de désemparer ou de subir le massacre général dont elle était menacée, lorsqu'un détachement de quatre cents volontaires est arrivé à son secours. Avec ce détachement, s'étant retranché et fortifié dans le château, on aurait pu tenir encore assez longtemps, surtout si on n'eut pas manqué de vivres. Dans la nuit du 14 au 15, trente-deux dragons de la Fare arrivèrent à toute bride de Cholet rapportant que de cent hommes qu'ils étaient, ils s'étaient sauvés comme ils avaient pu; qu'ils ignoraient le sort de leurs camarades, et que, lorsqu'ils s'étaient sauvés,

Cholet était livré aux fureurs et au pillage de dix à quinze mille brigands; que ces brigands comptaient venir de suite fondre sur Clisson. Il était environ minuit lors de ce rapport. Le citoyen Edelinck, commandant le détachement, qui était présent, prit la résolution de se retirer sur le champ et de revenir à Nantes. La générale fut aussitôt battue, on ne sait par quel ordre. Le plus grand désordre se répandit alors parmi tous les habitants; chacun se détermina à partir avec la troupe, abandonnant toutes ses propriétés. Lui, Duboueix, chargé de la caisse du district, était resté dans sa maison jusqu'à la nuit de mercredi à jeudi, malgré les risques qu'il courait, sa demeure étant particulièrement désignée pour le pillage. En sortant dans la soirée du mercredi au jeudi, pour se rendre au château, il rassembla précipitamment ce qu'il put de ses papiers et des fonds de sa caisse et en renferma une grande partie dans un coffre-fort fermant à trois clefs, qu'il fit déposer en un cabinet voûté au château, etc. Lorsque le départ précipité de la troupe s'effectua, il fut forcé de la suivre. Il ne put alors retourner à sa maison, très-éloignée du château et hors la ville, dont les issues étaient fermées; qu'il avait eu la précaution de prier le commandant d'enjoindre au messager de se charger de la caisse déposée au château, mais que, malgré cela, le messager a refusé de s'en charger; qu'il partit enfin avec le détachement et qu'étant rendu à environ un quart de lieue de la ville, sur les observations des membres de l'administration qu'il fallait absolument emporter la caisse, il retourna avec quatre gendarmes. Arrivé dans la ville, il ne rencontra par les rues que des femmes éplorées; toutes les maisons étaient évacuées et fermées, surtout celles des faubourgs. Il apprit alors que les brigands marchaient à grands pas et allaient entrer dans la ville sans défense. Il se rendit au château pour enlever les fonds de la caisse qu'il y avait déposés; il n'y trouva qu'une fille domestique et toutes les portes des appartements fermées à clef; qu'il fit enfoncer celles qui conduisaient au cabinet voûté où était le dépôt de sa caisse; qu'il fit briser à coups de hache cette caisse, ne pouvant en retrouver les clefs qu'il avait remises à son épouse, et qu'on forma précipitamment des ballots des fonds qu'elle contenait, et dont il ignore encore le montant au moment de cette déclaration, etc.; que voyant le danger pressant qu'il y avait et pour la partie de sa caisse qu'il apportait et pour lui-même, se trouvant seul désormais dans la ville, il partit de suite avec les gendarmes qui l'accompagnaient pour rejoindre la troupe qu'il ne put atteindre qu'à une grande lieue de la ville. Il ignore le montant des fonds qu'il a pu laisser à Clisson, vu la précipitation et le désordre dans lesquels il les avait

recueillis ; tous ses journaux et registres sont restés dans ses bureaux et sont à jour jusqu'au dimanche dernier ; et il a abandonné dans sa maison la majeure partie de ses propres effets. Il serait injuste de dire au citoyen déclarant : Vous auriez dû prendre telle ou telle précaution, parce que dans des circonstances semblables il n'en existe pas la possibilité. Tel est le rapport du citoyen Duboueix, maire de la ville et trésorier du district de Clisson, lequel ajoute qu'il va de suite faire transporter à la caisse du citoyen Vallin les fonds qu'il a sauvés et qui ont été transportés, hier soir, chez le citoyen Bernard jeune, négociant, où il a trouvé un asile, et en a requis acte. DUBOUEIX.

Je certifie ce rapport reçu et écrit par moi, DARBEFEUILLE.

On montre aux visiteurs, dans le château de Clisson, l'emplacement où se trouvait un puits qui fut comblé, dit-on, en 1793, de malheureux Vendéens, et que surmonte aujourd'hui un cyprès funèbre, planté en commémoration par le baron Lemot. Mais rien n'indique les cadavres des malheureux patriotes, qui furent assassinés aux *vêpres siciliennes* de l'insurrection et postérieurement. D'ailleurs, il importe de dater en histoire, pour constater l'initiative des faits et distinguer ce qui a précédé de ce qui s'est ensuivi. Or, cet horrible enfouissement, s'il a eu lieu, n'est pas le seul ni le premier en date. Il y eut alors deux enfouissements successifs : l'un d'abord de républicains, à Montaigu, le 22 septembre 1793, lendemain de la bataille de Torfou, et l'autre ensuite de Vendéens à Clisson par vengeance. Hélas ! le mal vient du mal ; un abîme en appelle un autre. Les royalistes qui depuis se sont tant récriés sur les excès de la Révolution, en les exagérant de beaucoup, furent justement ceux qui versèrent le sang les premiers, et, par cette première effusion, fournirent le prétexte et l'excuse aux représailles des républicains. Les massacres de Legé, de Machecoul, de Montaigu, de Mormaison, de Rochecervière, etc., etc., ont inauguré le meurtre dans l'ouest de la France, et cette initiative appar-

tient aux royalistes. Ah ! Lamartine avait raison de dire à la décharge de la Révolution : « Les proscriptions et les assassinats qui l'ensanglantèrent, furent d'exécrables *représailles* contre d'exécrables assassinats. »

Le 8 juillet suivant, Duboueix adressait, pour ses compagnons d'infortune, une requête, accompagnée de leurs noms propres et professions, au général Beysser, commandant des ville et château de Nantes. Ce document témoigne de la bonté de son cœur, car en recommandant les uns, il n'excluait point les autres du pardon. Aussi l'original étant écrit de sa main, nous le reproduisons en entier. C'est d'ailleurs une intéressante statistique du patriotisme à Clisson, dressée par l'homme le mieux informé du temps.

Général, les patriotes clissonnais, échappés au massacre et à la fureur des brigands, et réfugiés à Nantes depuis le 15 mars dernier, espèrent que celui dont la bravoure a sauvé cette cité, dans la mémorable journée du 29 juin, sera bientôt aussi le sauveur de leur malheureuse ville, qui, depuis quatre mois, est la proie de ces scélérats. Ils y ont laissé leurs propriétés, et la plupart d'entre eux y ont encore leurs femmes, leurs enfants et leurs parents trop âgés pour avoir pu les suivre.

Général, nous ne doutons point qu'il ne soit dans vos principes de protéger et conserver nos habitations et ce qui peut rester de nos propriétés. Nous ferions injure à vos sentiments équitables et généreux, si nous pensions autrement. Mais au cas que votre justice eût le projet, dans sa sévérité, d'exercer quelques punitions, tout en invoquant votre indulgence pour des coupables qui se reconnaîtront peut-être, nous croyons devoir vous indiquer, par la liste ci-jointe, les noms des patriotes réfugiés qui, par leur constant civisme, ont des droits particuliers à votre protection.

1° MUNICIPALITÉ DE CLISSON.

Officiers municipaux.	*Notables.*
Duboueix, docteur-médecin, maire.	Aubin.
Aubron, resté malade à Clisson.	Bousseau aîné.
Châtellier.	Caucal.

Officiers municipaux.	*Notables.*
Dronneau.	Delanoë.
Gaborit.	Ouvrard.
Gautret (Pierre).	Papin.
Gilbert.	Clisson, commissaire.
Peltier.	Durand, commissaire de police.
Robert.	Grelier, greffier.

2° ADMINISTRATION DU DISTRICT.

Poitou, président.
Bregeon.
Bretin.
Constantin.
Picot.
Vrignaud.
Legal, procureur-syndic.
Boyer, secrétaire.
Quillet, commis secrétaire.
Fernande, commis.
Nicolleau, commis.
Sauvaget, commis.

3° TRIBUNAL DU DISTRICT ET JUSTICE DE PAIX.

Forget, président.
Dardel, juge.
Grasset, *id.*
Savariau aîné, *id.*
Pralon, suppléant.
Loriot, commissaire national.
Audap aîné, greffier.
Bichon, commis-greffier.
Leroux, juge de paix.
Gogué (Joseph), greffier.
Dupont, avoué.
Rissel, *id.*

4° GARDES NATIONAUX ET AUTRES HABITANTS.

Albert, de la Magdelaine.
Allard, marchand.
Aubron, chamoiseur.
Aubron, gendarme.
Audap, chirurgien.
Bahuaud veuve, serrurier, et ses enfants.
Belliard, marchand.
Belliard fils, tanneur.
Bissuel, régisseur de la forge à fer.
Blain, de la Magdelaine.
Blanchard, d'Antier.
Blineau, marchand.
Boildron, de la Magdelaine.
Boisselier, marchand.
Bossard, gendarme.
Bousseau jeune, tanneur.
Boyer fils.
Bretin, marchand.
Bretin, serrurier.
Bretin veuve, aubergiste.
Bruneau, menuisier.
Chaillou, tisserand, et son fils.
Clisson, vitrier.
Coignard, cartonnier.
Colleville, visiteur de rôles.
Corbet, sellier.

Châtellier, marchand.
Chauveau, instituteur.
Chon veuve, et ses enfants.
Devin (Martin), jardinier.
Doussin, gendarme.
Dronneau (les trois), tisserands à la Magdelaine.
Drouet, tisserand.
Duboueix fils.
Gaillard (Jean), de Tillers.
Gautier, perruquier.
Gautret aîné, marchand.
Gautret fils (Joseph).
Gautron, boulanger.
Georget, tanneur.
Gogué, de la Magdelaine.
Grenouilleau veuve, tanneur, restée malade.
Grenouilleau fils, tanneur.
Guibert frères, tisserands.
Grelier et ses deux fils, tisserands.
Joudon, horloger.
Kerchu, capitaine de navire.
Labourre, forgeron.
Lagrange, chapelier.
Laroque, forgeron.
L'Echappé, marchand, et ses deux fils.
L'Echappé, menuisier.
Lefièvre, aubergiste.
Lefort, boulanger.
Lefort, charpentier.
Levron, maçon, et ses deux fils.
Loiseau, maçon.
Lormière, frère et sœur.
Martin (Julien), de Tillers.
Massicot jeune.
Ménard, gendarme.
Nenable, médecin.
Nicolleau, couvreur.
Nicolleau, serrurier.
Ouvrard, d'Antier.
Ouvrard jeune, cordonnier.
Pellerin (Jean).
Pelletier, marchand.
Peltier, chirurgien, commandant de la garde nationale.
Pineau du Pavillon.
Reyneau veuve, dont le mari est mort de ses blessures, tisserand, restée malade.
Rigaud, marchand.
Roignant, serrurier.
Sorin, vitrier.
Tiremois (De), lieutenant de gendarmerie, resté malade.
Thomas, tambour.
Touchard, d'Antier.

Réfugié à Nantes et s'y trouvant désœuvré, Duboueix avait repris l'exercice de la médecine, pour s'occuper et être utile ; mais il ne tarda guère, après cette dernière lettre écrite *in partibus fidelium,* à être atteint par l'épidémie qui régnait à l'Entrepôt, et il succomba, le 27 décembre 1793 (7 nivôse an II de la République), à l'âge de cinquante et un ans. Notre ancien collègue, le docteur Leborgne, ne l'a pas compris parmi les médecins qui

périrent en cette ville, victimes de leur zèle à cette époque, dans ses *Recherches historiques sur les grandes épidémies qui ont régné à Nantes depuis le IVe jusqu'au XIXe siècle* (1). C'était cependant l'un des membres les plus recommandables du corps médical, et qui avait appartenu à l'ancienne Université. Mais, comme l'a dit Voltaire, l'histoire n'est pas faite, on la fait toujours.

Le fléau de la guerre civile atteignit également, en Vendée, deux autres médecins contemporains et émules de Duboueix, avec qui ils étaient en relations, et cette triste conformité nous fait associer ici leur souvenir. Nous voulons parler de Gallot, de Saint-Maurice-le-Girard, député des communes du Poitou, aux Etats-généraux, membre de l'Assemblée nationale constituante, auteur d'un Mémoire sur l'épidémie qui sévit dans cette province, en 1784-85; et de Landais, des Essarts, connu par un fort beau Mémoire, couronné par l'ancienne Société de médecine, sur les avantages de l'allaitement des enfants par leurs mères; l'un et l'autre, conjointement avec Duboueix, membres correspondants de cette Société. Le premier mourut du typhus, à La Rochelle, où il avait également repris l'exercice de son art, un mois ou deux après Duboueix; le second fut tué sur place dans son bourg natal. Honneur à ces obscurs pionniers du progrès, à ces modestes philanthropes moissonnés avant le temps par la contre-révolution, après avoir bien mérité du genre humain : *De humano genere benè meritis.*

---

(1) Nantes, Busseuil, 1852, grand in-8°.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Lettre écrite par les députés de la sénéchaussée de Nantes au sénéchal Bellabre.

Versailles, ce 29 août 1789.

MONSIEUR,

Par son décret du 4 de ce mois, l'Assemblée nationale a détruit les priviléges de toutes les provinces et villes de France, conformément au vœu presque général des habitans du royaume.

Nous n'avons pu, en notre particulier, prendre part à ce décret, que sous la réserve de lui obtenir l'adhésion de nos commettans, dont les ordres consignés dans notre cahier s'y trouvaient absolument contraires.

C'est en conséquence, Monsieur, que nous avons l'honneur de vous prier et requérir de faire assembler nos commettans, à l'effet de leur faire déclarer leurs intentions ultérieures à cet égard.

Nous sommes très-respectueusement, Monsieur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs.

GIRAUD-DUPLESSIS, GUINEBAUD, CHAILLON,
BLIN, docteur-médecin, BACO.

Pour copie conforme à l'original, resté entre nos mains,

BELLABRE.

Nantes, ce 5 septembre 1789.

(In-4° d'une pag., s. l. n. d.)

Délibération des habitants des paroisses de Clisson.

Du 27 septembre 1789.

En l'assemblée de la commune de Clisson, tenue dans l'église des R. P. Cordeliers et présidée par M. Dardel, MM. les secrétaires ont représenté deux lettres : une de MM. les députés de la sénéchaussée de Nantes à l'Assemblée nationale ; l'autre de M. Bellabre, sénéchal de la ville de Nantes.

L'Assemblée, après en avoir pris lecture, considérant que les députés ont attendu au 29 août, pour donner connaissance à leurs commettans d'un décret rendu, le 4 du même mois, sur un point de la plus haute importance pour la Bretagne, puisqu'il s'agit de la perte des immunités et franchises de la province ;

Considérant que ce décret important ne peut avoir été rendu, sans beaucoup de réflexions et de discussions préalables ; que les députés devaient prévenir leurs commettants de ce qui se passait à l'Assemblée nationale, pour la formation d'un projet duquel dépend le bonheur ou le malheur des Bretons ;

Considérant que les députés ont souscrit ce décret, contre la disposition de leurs cahiers ; que leur réservation indiscrète et présomptueuse de se faire approuver, ne peut justifier aujourd'hui la demande qu'ils font de l'adhésion de leurs commettans, puisque cette adhésion ne peut être accordée que par les Etats assemblés ;

Considérant qu'ils devaient demander la surséance de cette affaire, dans l'espoir d'apprendre du temps le traitement qu'on réserve à la province ; qu'ils ne pouvaient aller contre leurs pouvoirs, avec réservation de faire adhérer, sans constater leur réservation par l'envoi du décret ;

Considérant, enfin, que de pareils députés ne paraissent pas mériter la confiance de la nation, l'assemblée déclare qu'elle ne doit, ne peut et ne veut leur accorder adhésion ni pouvoirs ; déclare, en outre, qu'elle proteste contre leur funeste souscription, faite au mépris de leurs cahiers, avant de savoir si la constitution nouvelle pourrait compenser la perte des précieuses immunités et franchises de la province, et demande le renvoi de cette affaire aux Etats de la Bretagne.

Fait et arrêté en assemblée générale des paroisses de Notre-Dame, la Trinité et Saint-Jacques, qui composent la ville de Clisson, et, de suite, pour satisfaire aux dispositions de la lettre de M. le sénéchal,

dont l'assemblée déclare avoir parfaite connaissance, il a été délibéré sur le choix d'un député. Les voix ayant été recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de M. Lemesle, qui a accepté la commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La nomination ainsi faite, l'assemblée a remis audit sieur Lemesle, par les mains de MM. ses secrétaires, l'arrêté qu'elle vient de prendre, afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra à Nantes, le 30 du présent mois, et lui a donné tous pouvoirs requis et nécessaires pour l'appui dudit arrêté seulement.

Signé : BELLIARD (François), BELLEROCHE père, BELLEROCHE fils, BELORDRE, BOYER, CORNU fils, DEVIEUX, GAUTRET (Louis), GAUTRET (Pierre), GILBERT DE PONTCHATEAU, MASSICOT l'aîné, MESNARD, PAYÉ, PELTIER, ROCHÉ, DE RORTHAIS fils.

En marge est écrit : « Pour acceptation et soumission de me conformer au présent arrêté. *Signé :* LEMESLE. »

L'an 1789, le 28 septembre, au greffe de la cour et châtellenie de Clisson, a comparu noble maître Jacques Lemesle, avocat en Parlement et syndic de la ville de Clisson, y demeurant paroisse de Saint-Jacques, lequel, en sa qualité de syndic, a déposé en ce greffe la présente délibération de ladite ville, dont il a requis acte, et a signé LEMESLE. De laquelle comparution et dépôt j'ai, greffier soussigné, rapporté acte pour valoir et servir ce que de raison, les jour et an que devant.

J. DOUILLARD, *greffier.*

Dans le procès-verbal de l'assemblée générale des communes de la sénéchaussée de Nantes, en date du 30 septembre, on lit ce qui suit :

Le requérant M. l'avocat du roi, nous avons rejetté la délibération des paroisses de la ville de Clisson, comme injurieuse aux députés de cette sénéchaussée à l'Assemblée nationale, délibération généralement blâmée et désapprouvée par notre présente assemblée.

A l'endroit, on nous a annoncé une députation de MM. du Comité permanent, laquelle étant entrée, M. Pussin, au nom du Comité, nous

a dit qu'ayant appris que la délibération de la ville et des paroisses de Clisson était injurieuse à MM. les députés à l'Assemblée nationale, il nous priait de lui en faire donner lecture ; ce qu'ayant ordonné, et lecture faite par notre greffier de cette délibération, M. Pussin a requis, au nom du Comité, qu'il lui en fut délivré une expédition ; ce que, du consentement de l'avocat du roi, nous avons ordonné.

Et après l'acte donné à MM. du Comité, M. Lemesle, porteur de la délibération, sensible au mouvement général d'indignation que la lecture de cette pièce avait excitée, a témoigné ses regrets sur les expressions injurieuses qui étaient dans la rédaction, et déploré l'effet des funestes impressions qu'avaient pu faire sur les habitans de Clisson des calomnies honteuses, dont ils avaient eu le malheur de se laisser prévenir. Il a dit qu'en approchant plus près de cette ville, où l'on rendait compte publiquement du zèle, du patriotisme des députés de cette sénéchaussée à l'Assemblée nationale, il s'empressait aussi de leur rendre justice, de témoigner hautement sa confiance et sa reconnaissance envers eux, et que, de retour vers ses commettans, il y exprimerait les sentiments de douleur dont il est pénétré, et les rameneraient sûrement à la vérité, aux vues d'humanité et d'union dont l'assemblée lui a présenté l'exemple, et qu'il n'hésitait pas à assurer que ses concitoyens, revenus de leurs erreurs, reconnaîtraient dans les députés de la sénéchaussée les vrais défenseurs de la patrie, supprimeraient et la funeste délibération dont il est porteur, et le dépôt qui en a été fait au greffe de Clisson, promettant de remettre à MM. du Comité de la ville de Nantes l'original de cette délibération, dont il cherchera à éteindre jusqu'au souvenir. Et à raison de la sincérité de son aveu, il supplie MM. du Comité d'oublier le passé et de ne voir dans les habitans de Clisson que d'anciens amis trompés, mais toujours prêts à se réunir à la ville de Nantes pour la cause commune. Et a signé, LEMESLE.

L'original de cet acte est signé à la fin : LE POT, MARCÉ, Louis-César MAUPASSANT, BENOISTON DE LA SERPAUDAIS, COUEFFÉ, FELLONNEAU, JOUBERT, ROCH, BELLABRE, *sénéchal,* et ROBERT, *greffier.*

Parmi les signataires peu nombreux de la délibération des paroisses de Clisson, eu égard au grand nombre d'assistants dont se composait l'assemblée sans doute, on découvre cependant quelques bons citoyens abusés, qui firent ensuite partie des réfugiés de cette petite ville à

Nantes. Quant au délégué Jacques Lemesle, fils d'un ancien receveur des devoirs de la province de Bretagne, originaire de Saint-Brieuc et marié à Clisson en 1724, c'était, quoique légiste, un contre-révolutionnaire, mais prudent et discret. Aussi ne figure-t-il point dans les nouveaux fonctionnaires de 1790, et n'est-il pas compris sur la liste des patriotes de Duboueix. Mais, d'autre part, il ne fut pas davantage membre des comités royalistes. On ne le trouve mentionné ni d'un bord ni de l'autre. Après avoir traversé sain et sauf l'insurrection vendéenne, profitant de la pacification, il revint demeurer à Clisson, son lieu natal, et y mourut des suites d'une insolation printannière, le 14 prairial an XII (3 juin 1804), sans avoir été marié. Mon père, qui était son cousin, en hérita pour moitié dans la ligne maternelle. Ces pièces proviennent de sa succession, ainsi qu'une partie de l'*Encyclopédie méthodique,* dont Lemesle était souscripteur, et quelques autres livres que nous possédons encore.

C. D.-M.

N° II.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Extrait de l'Etat général des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, dont l'envoi est ordonné par celle du 30 mars 1791.

DISTRICT DE CLISSON.

CANTONS et municipalités.	NOMS des prêtres assermentés.	Qualités.	NOMS des prêtres réfractaires.	Qualités.	Observations.
CLISSON.					
Clisson			Braud	curé de N-Dame	
			Richard [1]	id. la Trinité.	[1] Député du clergé des Marches à l'Assemblée nationale constituante.
			Gogué [2]	id. S-Jacques.	[2] Gogué, vice-gérant de Saint-Jacques-de-Clisson en 1790, par le décès de René Fruchard, recteur, décédé le 29 novembre 1789.
Boussay			Gautret	curé.	
			Gédouin	vicaire.	
Gétigné			Lemarié	curé.	
			Guibert	vicaire.	
Gorges			Dugast	curé.	
			Durand	vicaire.	
			Pasquereau	id.	
La Magdeleine	Andrieux	curé			
Saint-Hilaire-du-Bois.			De Ronserai	curé.	
			Guérin	vicaire.	
AIGREFEUILLE.					
Aigrefeuille			Fleury	curé.	
			Berthau	vicaire.	
Château-Thébaud			Arnaud	curé.	
			Magneville [3]	aumônier.	[3] Prêtre irlandais.
Le Bignon	Debec	vicaire	O'dea	curé.	
LOROUX.					
Loroux			Peccot	recteur.	
			Lallement	vicaire.	
			Bouet	id.	
			Rousseau	prêtre.	
			Rebion	id.	
			Costard	id	
La Boissière	Terrien	prêtre	Brilhaud	curé.	
			Brilhaud	vicaire.	
La Chap.-Basse-Mer.			Lemercier	curé.	
			Derennes	vicaire.	
			Raffejeau	id.	
			Etourneau	prêtre.	
			Tessier	id.	
St-Jul.-de-Concelles.			Blouin	curé.	
			Mazureau	vicaire.	
			Formon	id.	

CANTONS et municipalités.	NOMS des prêtres assermentés.	Qualités	NOMS des prêtres réfractaires.	Qualités.	Observations.
MONNIÈRES.					
Monnières			Leprince	curé.	
			Barthélémy	vicaire.	
			Allaire	id.	
Maisdon			Courtois	curé.	
			Bouyer	vicaire.	
Saint-Fiacre	Orhont	vicaire	Charron	curé.	
Sainte-Lumine			Gaultier	id.	
			Penot	vicaire.	
VALLET.					
Vallet	Leglé	aumônier de la Regrippière.	Couprie	curé.	
			Petibeau	vicaire.	
			Maillocheau [1]	id.	[1] S'est depuis tout-à-fait sécularisé, est devenu successivement secrétaire de Fouché et commissaire général de police à Lyon, et a fini par épouser, en 1811, Clémentine Revellière-Lépeaux, sa cousine, fille de l'ancien directeur de la République française. Il est mort en 181., laissant des notes sur la Vendée, qui sont passées aux mains de M. David (d'Angers), de l'Institut, son gendre. C. D.-M.
			Rodrigue	prêtre.	
			Pineau	id.	
La Chapelle-Heulin			Marchand	curé.	
			Rouaud	vicaire.	
Le Pallet	Leprestre	curé			
	Thomas	vicaire			
Mouzillon	Bechu	curé	Levacher	id.	
VERTOU.					
Vertou	Maugeais	curé	Guibard	id.	
	Bureau	prêtre	Barre	id.	
Haute-Goulaine			Godard	curé.	
			Cox	vicaire.	
La Haye-Fouassière			Terrien	curé.	
			Sauvaget	vicaire.	
Vieillevigne			Baudou	curé.	
			Bizeul	vicaire.	
			Meneuvrier	id.	
			Sezestre	ex-recteur.	
Remouillé			Reingeard	curé.	
			Borré	vicaire.	

Ecclésiastiques non fonctionnaires publics dans l'arrondissement du district de Clisson.

Collégiale de Clisson	Hallouin	doyen.
	Lesayeulx	chanoine.
	Mongis	id.
	Loiret	semi-prébende
	Taffonneau	id.
	Beaufreton	id.
	Gaboriau	id.

	NOMS des prêtres réfractaires.	Qualités.	Observations.
Religieux résidant à Clisson................	Barrah.......	cordelier.	
	Lemauvich ...	id.	
	Forget	récollet.	[1] *Modo*, premier vicaire de l'évêque constitutionnel de Nantes.
	Reingeard....	prêtre	
	Soulastre	bénédictin[1].	
La Regrippière	Grille........	fontevriste.	La Regrippière était une abbaye de l'ordre de Fontevrault, commune de Vallet. (Voir Ogée, Leboyer.)
	Rigaud	id.	
Saint-Fiacre	Baudouin.....	bernardin.	
Vertou.	Châteauregnaud	bénédictin.	
	Doly	id.	
	Dezé	id.	
Villeneuve	Guillemin.....	bernardin.	

RÉCAPITULATION.

Assermentés	10
Réfractaires....................................	62
Total............	72
Ecclésiastiques non fonctionnaires publics..........	19
Total général.....	91

Certifié véritable et conforme aux états particuliers adressés au procureur-général-syndic soussigné par les directoires de district.

A Nantes, le 20 mai 1791.

LETOURNEUX, procureur-général-syndic.

(Archives nationales à Paris, Comité ecclésiastique, section 2, n° 341.)

SUBDÉLÉGATION DE CLISSON.

Clisson est une petite ville limitrophe du Poitou, située sur la rivière de la Sèvre nantaise, qui a communauté et le droit d'envoyer aux Etats; il y a une église collégiale ou chapitre.

La subdélégation est composée de quinze paroisses, qui occupent 19,850 arpens de terre, dont 9,000 sont labourables, bons et médiocres, qui produisent des fromens, seigles, orges, avoines et blé noir; 10,850 sont incultes en rochers, argiles, landes et fougères. Il serait facile, comme il a déjà été remarqué en particuliers endroits, de mettre les terres en landes et argileuses en culture, en défrichant et faisant des fossés pour tirer les eaux. La ville de Clisson et la paroisse de Saint-Colombin, par rapport à leur étendue, sont très-peu peuplées: on l'attribue à la mauvaise qualité de leurs terres, qui sont presque toutes en friche. Les autres paroisses le sont passablement. Toutes les quinze renferment 3,647 feux, qui font 18,235 personnes. La récolte n'est jamais suffisante pour la subsistance du pays. Il y a des paroisses où on ne recueille des blés que pour deux, trois, quatre, cinq et six mois de l'année. Les habitants tirent leurs blés de l'Anjou, du Poitou et de Nantes.

La principale production des terres est en vins, qui ne sont pas de bonne qualité. La plus grande partie est convertie en eau-de-vie, qui se vend à Nantes.

Le septier de froment, mesure de Paris, vaut actuellement 16 livres; — le seigle, 13; — l'orge, 10; — l'avoine, 6; — le blé noir, 7 livres 10 sols.

Bestiaux. — On y entretient 230 tant chevaux que jumens, de 20 à 30 livres; — 542 bœufs, de 100 à 134 livres la paire; — 310 vaches, de 15 à 20 livres; — 230 moutons et brebis, de 2 à 3 livres.

Il n'y a point de cochons que ceux que les habitans tuent dans leurs maisons.

Il se tient 8 foires, toutes bonnes pour les bestiaux qu'on y amène

non-seulement du pays, mais encore du Poitou, qui sont achetés par des marchands de Paris, de Normandie et de la Basse-Bretagne.

MOEURS, INDUSTRIE ET COMMERCE. — Les habitans sont assez laborieux, peu industrieux, se bornant aux terres qu'ils cultivent, sans se porter à faire aucun progrès; ils se donnent beaucoup au vin.

Le principal commerce est sur les étoffes de laine et moitié fil, de toile, coutil, amidon, cuir tanné et eau-de-vie.

Il s'y fabrique des étoffes, moitié laine et moitié fil, nommées *berluches* ou *berlinges,* et de laine appelées *serges,* des toiles nommées Clisson, et des coutils.

Ces fabrications occupent mille personnes, savoir : 300 dans Clisson, et 700 dans la subdélégation.

Les ouvriers sont payés suivant la qualité de l'ouvrage; on donne 15 sols par aune de toile fine de deux tiers de laize, autant sur les fins coutils; à proportion sur les toiles inférieures.

Il se prend quelques laines et fils aux marchés de Clisson; d'autres l'achètent à Montaigu, Vieillevigne, et autres lieux du Poitou; mais la meilleure partie se tire de Nantes. Les fileurs et fileuses de laine gagnent 4 à 5 sols par jour; ceux qui travaillent au métier et à peigner la laine et la filasse, peuvent gagner 10 sols. Ces deux manufactures peuvent produire, année commune, 500,000 livres.

Il y a une manufacture de cuir tanné, composée de quatorze tanneries, qui occupent 168 ouvriers, à 8 sols par jour. Elle peut produire 3 à 400,000 livres. Le débouché des cuirs est à Nantes. Les matières premières se prennent pour la plus grande partie dans la province, et ne payent aucun droit; on emploie aussi des peaux d'Irlande.

Il s'y trouve encore une petite manufacture d'amidon; on tire les fromens d'Anjou. Dans la paroisse de Cugand, située dans la Marche commune de Poitou et de Bretagne, à un quart de lieue de Clisson, il y a six moulins à papier, qui occupent 30 à 40 personnes, à 8 sols par jour. Le papier n'est pas de bonne qualité, et se débite à Nantes et en Poitou, sous le nom de papier de Clisson. Le produit, année commune, peut être de 20 à 25,000 livres.

Les habitans de Clisson assurent qu'il y a dix à douze ans, il fut fait un projet, agréé au Conseil, de rendre la rivière de Sèvre navigable depuis Clisson jusqu'à Nantes. S'il avait son exécution, le commerce augmenterait considérablement, il s'établirait de nouvelles manufactures. Il ne s'agirait que de construire six écluses sur six chaussées qui s'y trouvent. Il n'y a que cinq lieues de Clisson à Nantes, mais les chemins

sont très-difficiles; ce qui rend les voitures chères, augmente le prix des étoffes et retarde le débit.

(*Mémoire sur la Bretagne,* mst. in-fol. Cet ouvrage dressé, sur la demande du contrôleur général, par un auteur qui ne s'est pas nommé, peut former cent pages d'impression gr. in-8°. Il est question, à l'art. Nantes, de l'évêque Turpin-Crissé de Sanzay, qui a siégé de 1723 à 1746. On y désigne aussi le maréchal d'Estrées, qui mourut en 1737, comme gouverneur de Nantes. Ainsi, c'est de 1723 à 1737 que ce Mémoire fut rédigé.)

TOPOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE CLISSON

ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Par le Dr Michel Duboueix.

Le pays dont je me propose de donner la topographie statistique et médicale, suivant les vues de la Société royale de médecine, comprend une étendue de 25 à 30 lieues de circonférence, ayant au sud la province de Poitou, l'Anjou à l'est, Nantes et la Loire au nord et au nord-ouest, la baie de Bourgneuf, dans l'Océan, à l'ouest, à 8 ou 9 lieues de Clisson.

Vingt-cinq paroisses, dont je détaillerai séparément les différences relatives à la position, au sol, aux productions, etc., forment cet arrondissement, dont la ville de Clisson est le centre et comme le chef-lieu.

Quoique la terre végétale y offre quelques variétés, qui dépendent de l'exposition, de la sécheresse ou de l'humidité du local, de la différente épaisseur des couches de terre labourable, de sa ténacité ou de sa légèreté, de l'industrie et de l'activité des habitants, etc., on peut dire, en général, que l'aspect du paysage, la nature du sol, les productions animales, végétales et minérales y sont partout à peu près les mêmes.

Partout, si ce n'est dans deux ou trois paroisses que

j'aurai soin de spécifier, le terrain est coupé de rivières, de ruisseaux, de collines plus ou moins élevées, hérissées de grosses roches rassemblées en groupes qui semblent se dénuder et s'accroître de plus en plus par l'action des eaux pluviales et des torrents.

Partout ce pays est fertile en productions qui lui sont propres, et répond abondamment aux soins des cultivateurs qui, dans plusieurs cantons, sont aussi intelligents que laborieux.

Quoique vraisemblablement la mer ait autrefois enveloppé ce pays, comme le reste du globe, ce qu'il y a de très-singulier ici, c'est qu'elle n'y a laissé aucune trace sensible de sa présence. On n'y trouve ni pétrifications, ni coquillages, ni terres ou pierres calcaires; on n'en a jamais découvert de vestiges quelconques. On n'y rencontre pas plus de matières volcaniques, ni aucune marque d'anciennes éruptions de cette espèce.

Quant à la salubrité de la position de ces diverses paroisses, la différence étant très-considérable, j'aurai soin d'en faire mention dans les détails que j'en donnerai.

Je débuterai par la topographie de Clisson et de son territoire, partant de ce lieu, comme centre commun, pour décrire les paroisses circonvoisines, dans l'ordre des aires de vents.

Clisson, petite ville du comté nantais, sur les frontières de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, à 5 lieues 1/2 sud-est de Nantes, située par les 47 degrés latitude septentrionale, 16 degrés 20 longitude, est bâtie en amphithéâtre sur deux collines en regard nord-est et sud-ouest.

Ce qu'on trouve de plus ancien sur cette ville est que Gislard, évêque de Nantes, fut forcé, l'an 855 de notre ère, de se retirer à Guérande et de céder à Actard son évêché, avec les doyennés de Clisson et de Retz.

En 1223, Olivier, seigneur de Clisson, trisaïeul du fameux connétable, fit bâtir le château de cette ville sur un rocher, au confluent des deux rivières de la Moine et de la Sèvre. Dès que le château fut achevé, il fit enfermer la ville de murailles, pour la mettre en état de défense. Cette place, petite, mais très-forte, a soutenu plusieurs siéges, dans le temps des guerres civiles et contre les rois de France, avant la réunion de la Bretagne à la couronne.

En 1381, le connétable Olivier de Clisson fit achever les remparts que son trisaïeul avait commencés. Ils existent encore aujourd'hui, mais en très-mauvais état.

Cette ville est composée de cinq petites paroisses qui contiennent environ 2,000 communiants (1). Son élévation au-dessus du niveau de la mer est d'environ 150 pieds, et sa distance des bords de l'Océan de près de 9 lieues. Le sol y est fertile et bien cultivé, quoique la terre ait souvent peu de profondeur sur le penchant des collines et partout à leur sommet. On n'y voit point de terres incultes.

La première couche, plus ou moins profonde, donne de la terre végétale noirâtre, brune ou jaunâtre, légère et sablonneuse dans quelques endroits, plus forte et argileuse dans d'autres, surtout vers la partie du sud, du sud-ouest et de l'est.

La seconde couche est le terreau jaunâtre, rougeâtre en quelques endroits, plus ou moins lourd et tenace, suivant qu'il contient plus ou moins de graviers et de cailloux : c'est ce que les habitants du pays appellent *terre franche*. On en fait le mortier pour la maçonnerie. Ce terreau, labouré et fumé, se convertit, en assez peu de temps, en

(1) J'ai doublé partout le nombre des communiants pour avoir celui des individus.

excellente terre végétale, surtout lorsqu'on le fume avec des terres d'anciens jardins potagers, espèce d'engrais dont les laboureurs ont reconnu l'excellence depuis une vingtaine d'années, qu'ils préfèrent, avec raison, à toutes sortes de fumiers et qu'ils paient prodigieusement cher (1).

Dans quelques endroits, les plus éloignés surtout des bords des rivières, immédiatement au-dessous de la terre végétale, on trouve des couches souvent épaisses de 4 et 5 pieds ou plus d'une terre sablonneuse, grise, friable en grains anguleux, grossiers, parsemés de mica, légèrement assemblés par un gluten argileux. C'est ce qu'on appelle ici le *chaple,* qui n'est autre chose que la roche pourrie décomposée. Ce chaple a quelquefois une telle consistance, qu'il ne peut être entamé qu'avec la pioche et le pic à pierre. Lorsqu'il est soulevé, écrasé et mis en labour, quoiqu'il ne présente d'abord qu'un sable grossier et stérile, il se convertit promptement en de très-bonne terre végétale, moyennant qu'on y mêle des fumiers gras de cheval, d'étable, etc., qu'il absorbe en très-peu de temps.

Dans d'autres endroits, le roc vif soutient immédiatement la terre végétale. On sent assez que ces terres, sur le sommet et le penchant des collines, seront toujours très-arides, et très-humides dans les bas et dans les endroits plats, où le fond pierreux ou argileux y retient constamment les eaux de source et les eaux pluviales.

Quoiqu'il ne se soit pas fait dans ce pays, à ma connaissance, de très-profondes excavations, je crois cependant que, d'après l'inspection des carrières ouvertes dans les environs, celle de quelques puits que j'ai vu creuser,

(1) Le prix ordinaire est de 6 à 10 livres la toise carrée, à 1 pied de profondeur. Les laboureurs le répandent presque aussi clair que le blé. C'est surtout dans les terres fortes, froides et argileuses que cet engrais fait des merveilles.

et surtout l'examen que j'ai fait de la coupe des collines, dont quelques-unes ont près de 100 toises au-dessus de la rivière, et celle des fossés de la ville et du château qui sont très-profonds en plusieurs endroits, voici l'ordre des couches telles qu'elles se présentent :

1° La terre végétale ;
2° Le terreau jaunâtre appelé terre franche ;
3° Le chaple ou terre sablonneuse, plus ou moins compacte, grise ou rougeâtre, plus ou moins friable, roche décomposée ;
4° Le roc pur ;
5° Couches d'argile plus ou moins épaisses.

Mais cet ordre, dans les couches fossiles, varie singulièrement d'un canton à l'autre, et souvent à de petites distances. Dans quelques endroits, c'est la terre franche qu'on trouve la première ; ensuite des lits d'argile d'une épaisseur très-considérable, assis sur le chaple ou sur le roc vif. Dans d'autres, c'est premièrement ce même roc très-dur à sa surface extérieure, un peu plus tendre à quelques pieds d'excavation, ensuite se durcissant encore davantage et reposant enfin sur l'argile ou sur le chaple. Il paraît que le fond du sol est partout pierreux. On n'y trouve aucune mine, du moins n'en connaît-on pas jusqu'à présent.

Le pays est arrosé par deux rivières, dont une appelée la Moine, descend de l'Anjou, quelques lieues au-delà de la petite ville de Cholet ; l'autre, qui est la Sèvre nantaise, vient du Poitou et prend sa source au-dessous de Châtillon.

La Moine coule de l'est à l'ouest et se jette dans la Sèvre, au pied de la principale tour du château de Clisson. Elle n'est navigable nulle part dans son trajet, tant à cause

des roches dont son lit est rempli, que parce qu'elle se dessèche en plusieurs endroits pendant les étés secs.

La Sèvre, coulant du sud-est au nord-ouest, traverse la ville dans la gorge des deux collines, sur le penchant desquelles elle est bâtie, et va se jeter dans la Loire, à Nantes, un peu au-dessous du Pont-Rousseau. Celle-ci est navigable depuis Nantes jusqu'au bourg de Monnières, à une lieue et demie de Clisson. Il serait très-possible et peu coûteux de la rendre telle jusqu'à Clisson même, et il est étonnant que ce projet, infiniment avantageux pour le commerce du pays, n'ait pas encore été exécuté par les Etats de la province, qui s'occupent en ce moment à ouvrir plusieurs canaux navigables en Bretagne.

Toutes les denrées de l'Amérique et des Indes orientales, qui sont transportées dans le Poitou et dans une partie du Bas-Anjou, sont voiturées sur des chevaux qui passent à Clisson pour se rendre à Nantes, et qui se chargeraient à Clisson même, si la rivière y amenait les gabares; ce qui leur épargnerait 11 lieues de trajet par terre.

Le pays, en général, est partout entrecoupé de collines et de gorges, formées par une grande quantité de ruisseaux plus ou moins considérables, qui serpentent dans les terres en divers sens et vont se jeter dans les deux rivières ci-dessus. Mais les collines les plus considérables sont les quatre chaînes qui bordent ces deux rivières et qui sont coupées, de distance en distance, sous différents angles, par les ruisseaux qui forment eux-mêmes d'autres gorges et d'autres chaînes de coteaux dans les terres. Elles sont hérissées depuis leur sommet jusqu'à leur base, celles surtout qui avoisinent les rivières, de rochers énormes, amoncelés, entassés les uns sur les autres de la manière la plus pittoresque, représentant des cavernes, des grottes, des pyramides, des colonnades, des plate-formes, etc. Ces

groupes s'élèvent de terre quelquefois à 20, 30 et 40 pieds de hauteur. Les pièces qui les composent, ne se touchant souvent que par quelques points anguleux, paraissent prêtes à s'écrouler et font frémir ceux qui passent dans le voisinage. Le lit des deux rivières et celui des gros ruisseaux est également hérissé de ces roches qui s'élèvent, par intervalle, au-dessus des eaux de la même manière et forment en quelques endroits des chaussées ou digues naturelles (1).

L'eau de ces rivières est pure et limpide, coulant sur un fond de roches et de gros sable formé de ses débris. Les habitants du pays n'en boivent cependant pas, parce qu'elle a un goût de marécage qu'elle tient des plantes et des feuilles des arbres qui croissent sur leurs bords.

Il est évident que ces rochers, si bizarrement groupés, ont été successivement découverts par les pluies, les orages, les torrents, qui ont entraîné et entraînent tous les jours les terres mobiles dans les fonds, dans les rivières et de là dans la mer. Cette dénudation successive, qui doit aller toujours en augmentant, a fait croire à quelques personnes que ces rochers croissaient sensiblement par une espèce de végétation lapidifique; mais la fausseté de cette opinion est assez démontrée, d'après les causes manifestes que je viens d'assigner.

Enfin, cette pierre est la roche granitique toute vitrescible, composée d'un agrégat de particules micacées, quartzeuses, siliceuses, faisant feu contre l'acier. Les couches

(1) La Sèvre ne présente ce lit de roches qu'en commençant à Clisson et remontant vers sa source. Elles deviennent plus rares en avançant vers son embouchure. L'escarpement et la hauteur des collines vont aussi en diminuant aux approches de Nantes, et enfin elles s'aplanissent peu à peu pour ne former que de vastes et belles prairies aux environs de son embouchure.

dont le grain est le plus serré donnent de très-belles pierres de taille, elles sont même susceptibles d'un beau poli; mais elles le reçoivent si difficilement qu'on n'en voit que quelques morceaux ainsi travaillés dans des cabinets de curieux. J'en ai fondu et vitrifié; elles donnent un verre grisâtre opaque.

Je n'ai trouvé, comme je l'ai dit plus haut, non plus que qui ce soit que je sache, aucune pétrification de substances organisées. Cependant, il y a une quinzaine d'années que, passant dans le cimetière du faubourg appelé la Magdeleine-du-Temple, je ramassai une portion de *cubitus,* longue de 2 ou 3 pouces, très-reconnaissable, conservant sa forme et sa cavité, qui me sembla singulière par sa couleur noirâtre, revêtue à l'extérieur d'une espèce d'écorce grise, de couleur osseuse, épaisse d'une ligne environ. La pesanteur de cet os m'ayant encore plus étonné, je reconnus, en l'examinant davantage, qu'il était entièrement pétrifié et qu'il avait acquis la dureté et la nature du silex. Il donnait, en effet, de fortes étincelles avec le briquet. J'ai fait depuis en vain quelques autres recherches dans le même cimetière. Ce faubourg très-antique, appelé la Magdeleine et surnommé du Temple, était jadis la demeure des Templiers. On y remarque quelques ruines d'un vieux château. Ce lieu n'est maintenant habité que par de malheureux tisserands, dont les baraques sont établies sur les ruines des maisons de ces chevaliers.

Les couches pierreuses de nos petites montagnes et collines ne présentent pas de régularité dans leur assiette; elles sont fondues, divisées en tous sens. Les fentes perpendiculaires sont cependant les plus régulières ; ce qui prouverait, suivant M. de Buffon (*Epoques de la nature*), que cette roche granitique vitrescible est de formation primitive, qu'elle est l'ouvrage du feu ou refroidissement

successif du globe, et non pas du sédiment des eaux de la mer dans leur retraite, etc. Comme elle happe parfaitement le mortier, elle est excellente pour la bâtisse ; mais on ne peut l'exploiter dans la carrière qu'à grands frais et au moyen de la poudre à canon.

On trouve des poudingues (*podding-stone*) dans plusieurs paroisses des environs. J'en ai vu beaucoup sur le grand chemin de Nantes à Clisson, dans les cordons de pierres amoncelées par les corvéieurs sur les fossés pour les réparations du chemin. J'en ai trouvé qui représentaient extérieurement de grosses grappes de raisin, leur écorce était d'un rouge brun, l'intérieur, en les rompant, offrait une substance cornée, presque transparente : les bords et les lits de certains ruisseaux en sont parsemés. On en rencontre quelquefois des blocs de 3 ou 4 pieds même plus de diamètre ; dans quelques-uns de ces poudingues, les cailloux sont si intimement liés entre eux qu'ils paraissent se toucher sans aucun corps intermédiaire; dans d'autres, ils sont réunis par une matière lapidifique plus ou moins dure (1).

D'après la disposition du sol, le resserrement du lit de nos deux rivières entre les collines, les grandes quantités de gorges et ruisseaux qui coupent ces chaînes de collines, on présume bien que, dans les années pluvieuses, ce pays doit être exposé à des inondations terribles, sur les bords des rivières surtout. Lorsque les terres sont déjà humectées par des pluies antérieures, il ne faut que trois jours de pluies continuelles pour causer de pareils désastres. Il ne se passe guère d'année sans que nos deux rivières ne sortent de leur lit et ne montent de 5, 6, 8 et 10 pieds

(1) Quelquefois assez friable, le gluten de ces derniers paraît être une terre ferrugineuse, rougeâtre, brune, ocracée ou noirâtre.

au-dessus de leur niveau ordinaire. Les grandes inondations sont heureusement plus rares. On assure ici qu'il en arrive, tous les trente ans, de semblables à la dernière dont j'ai été témoin : des vieillards rapportent en avoir vu de pareilles, en 1710 et en 1740. Ce périodisme est un phénomène qui mériterait l'attention des physiciens. La fameuse inondation dont je veux parler arriva dans la nuit du 25 au 26 novembre 1770. Après trois jours de pluie continue, la rivière monta, en moins de six heures, à 30 pieds au-dessus de son niveau; les papeteries, les moulins à blé, à tan, à foulon et autres bâtiments établis sur son rivage, furent détruits, en totalité ou en grande partie, par ce torrent épouvantable. Les maisons de Clisson, bâties dans la vallée, eurent le même sort; nos ponts furent emportés (1). Enfin, cette inondation causa des ravages terribles dans tout le trajet des deux rivières. Elles débordèrent encore de 10 à 12 pieds l'année suivante.

Nous n'avons aux environs de la ville ni étangs considérables, ni forêts, ni marais ; mais dans les villages et les

(1) On voit encore sur une pierre de taille, placée à l'angle d'une maison de la ruelle conduisant de l'ancien pont de Clisson à la Garenne, cette inscription commémorative :

L'EAU EST MONTÉE A CETTE HAUTEUR DU 25 AU 26 NOVEMBRE 1770.
POSÉE PAR M. PERÈRE, 1771.

Nous ignorons si le même phénomène d'inondation s'est reproduit en 1800 et 1830, comme cela devait avoir lieu, d'après la tradition et l'observation rapportées par le docteur Duboueix. Mais nous savons qu'il ne s'est pas renouvelé en 1860, parce que nous y avons pris garde. Dès-lors, ce prétendu retour périodique ressemble aux prédictions météorologiques de MM. Babinet et Mathieu de la Drôme, c'est-à-dire qu'il n'a aucun fondement. Les almanachs prophétiques du temps ne sont guère sérieux, en effet. Ils nous avaient prédit un hiver précoce et des plus rigoureux pour 1869. Or, nous voici rendu en mars, et la température a toujours été d'une douceur exceptionnelle.

C. D.-M.

métairies, tous les paysans ont l'habitude incorrigible de pratiquer autour de leurs habitations de grandes mares ou fosses qui reçoivent, avec l'égoût des étables, les fumiers qui en sortent et qui donnent, l'été surtout, des exhalaisons très-infectes et très-nuisibles à la santé.

Il y a un grand marais, à 3 lieues nord-nord-ouest de la ville, dont je parlerai après, ainsi que de plusieurs fontaines minérales quand il sera question des paroisses où elles sont situées.

Les eaux qui servent de boissons viennent de sources abondantes et peu profondes, elles coulent des fentes de la roche ou des bancs d'argile. On en trouve partout, elles sont légères, limpides et salubres, elles dissolvent bien le savon et les légumes s'y cuisent avec facilité; on ne boit point d'eau de puits ni de citernes.

Les vents dominants sont en mars, avril et mai, décembre, janvier, février, le nord, le nord-est et le nord-ouest surtout dans les hivers secs et froids.

Le nord-est, l'est ou le sud pendant l'été, le sud, le sud-ouest en automne; il n'est cependant guère possible d'établir de règle générale sur cet objet; je n'ai pas vu que les météores eussent ici des périodes bien déterminées, les saisons sont extrêmement variables et le ciel très-inconstant. Dans les mois de mars, avril et mai nous passons souvent tout-à-coup d'une chaleur étouffante à un froid très-vif; en juin, juillet, août, les chaleurs sont assez constantes et souvent très-fortes et très-sèches; vers la mi-juin, les vents passant à l'ouest-sud-ouest, viennent de petites pluies chaudes et continuelles qui durent jusqu'à la fin de juillet et même plus, qu'on appelle les marées de la Magdeleine, les foins et les blés en souffrent. L'automne est le plus souvent pluvieux; l'hiver, depuis quelques années surtout, est assez ordinairement froid et sec depuis la fin

de décembre jusqu'à celle de mars. Il pleut beaucoup moins ici qu'à Nantes malgré la petite distance, par la raison que les orages formés sur l'océan retombent souvent sur cette ville avant de parvenir jusqu'à Clisson. Les pluies règnent ordinairement par les vents d'ouest et de sud-ouest; rarement mais quelquefois cependant par ceux de nord-est, alors elles sont opiniâtres et très-froides.

Il grêle souvent en mars et avril, quelquefois même en juin, et ce météore cause alors de très-grands dommages.

Nous sommes sujets à éprouver en avril et mai, après des chaleurs qui ont avancé la végétation, de fortes gelées blanches qui, venant tout-à-coup à cette époque, détruisent en une seule nuit la récolte abondante que promettent les vignes, production la plus importante de ce pays.

La nuit du 8 au 9 mai 1783 gela nos vignes, au point que plusieurs propriétaires ne se donnèrent même pas la peine de les vendanger.

Depuis quatre ou cinq ans que je tiens registre d'observations météorologiques, je trouve que la plus grande dilatation du mercure, au thermomètre de Réaumur, a été de 15 à 16 degrés observés au soleil levant (1), et la plus grande condensation de 11 degrés 1/2 au-dessous de zéro. Je me rappelle que, dans l'hiver de 1776, le thermomètre descendit à 15 degrés de condensation. La plus grande élévation du baromètre, 28 pouces 9 lignes et la moindre 26 pouces 11 lignes. Mais pour l'ordinaire, il ne varie guère que de 27 pouces 3 lignes à 28 pouces 5 lignes. Le 28 novembre 1779, le baromètre descendit à 26 pouces 10 lignes 1/2, à 10 heures du soir. Il fit une violente tempête toute la nuit.

D'après ce que je viens de dire, on voit aisément que

(1) Toutes mes observations sur le thermomètre et le baromètre sont faites une fois le jour seulement, au lever du soleil.

l'état du ciel dans ce pays doit être assez inconstant : cependant les mois de mai, juin, juillet et août sont ordinairement les plus sereins de l'année. J'ai vu passer de suite les trois mois d'été et une partie de l'automne sans qu'il tombât une seule goutte de pluie. Nous avons assez souvent des orages en été et en automne ; il ne se passe pas d'année que le tonnerre ne fasse quelques dommages, il passe également peu d'hiver sans qu'il ne tonne quelquefois, mais bien plus rarement ; ce météore est alors beaucoup plus dangereux que dans l'été. Nous voyons quelques brouillards en avril et au commencement de mai et en septembre, ordinairement une brume épaisse et très-froide en décembre. Dans ces mêmes mois d'avril, mai et septembre, dans les vallées, les prairies, sur les bords des rivières, on voit, quelquefois le soir et pour l'ordinaire le matin, des brouillards blancs, épais, qui ne s'élèvent qu'à peu de distance de la terre et que le lever du soleil a bientôt dissipés. Je n'ai pas remarqué qu'ils exhalassent une mauvaise odeur, et les bestiaux qui paissent l'herbe qui en est imprégnée n'en sont pas incommodés ; il est vrai qu'on a soin de ne les mener au pacage qu'après le lever du soleil, mais les chevaux qui couchent dehors les trois quarts de l'année et quelques bestiaux qu'on y laisse aussi pendant l'été n'en souffrent pas davantage ; au contraire, ils se portent infiniment mieux et engraissent promptement par ce régime. Les moutons ne parquent pas : ils sont ici d'une grandeur médiocre, mais très-beaux dans l'Anjou, à deux lieues d'ici.

Toutes les espèces de plantes potagères y sont cultivées avec succès ; la force de végétation est très-énergique, les animaux y sont vigoureux, les diverses expositions du sol y fournissent également toutes les plantes médicinales qui lui sont propres : elles s'y trouvent en abondance. On ren-

contre fréquemment dans les vallées, dans les lieux ombragés, dans les haies, la clandestine, *lathræa* Lin., le colchique, *colchicum commune,* C.-B.; dans les prés bas et argileux, toutes les espèces d'orchis, les *Gallium* à fleurs blanches et jaunes; dans les genêts, l'orobanche, *orobanche major, caryophilum oleus;* sur le bord des rivières et des ruisseaux, l'œnanthe, *œnanthe aquatica* Wepser, dont les vétérinaires emploient avec succès les racines écrasées pour consumer les fics et autres excroissances des bestiaux et même des hommes, ils l'appèlent *pansacre;* les salicaires, lysimachies, gratioles, digitales, les eupatoires à feuilles de chanvre, l'un à fleurs blanches et l'autre à fleurs pourprées, le *cypérus* ou souchet dont la racine est très-aromatique, toutes les espèces de menthe, calament, origan, pouliot, dans les prairies, dans les haies, dans les lieux humides, dans les terres en jachères. On trouve une grande quantité de brunelle, bugle, bryone, conyses, benoîte, *ulmaria sedum,* et toutes les espèces de capillaires, dans les haies, dans les lieux ombragés, ainsi que les lauréoles, lychnis, digitales, etc.

Nous avons aussi tous les *nasturtium, sisymbrium, ericæ,* valérianes, véroniques; beaucoup de l'espèce de bruyère appelée *Erica major scoparia foliis de ciduis* C.-B.; le *Caltha arumsis* croît abondamment dans les vignes. Les mares, les fossés qui ne tarissent pas, les petits étangs qui sont dans nos environs donnent beaucoup de macres ou châtaignes d'eau *tribuloïdes.*

Les arbres et arbrisseaux les plus communs sont le chêne, l'aune, le saule, les peupliers, l'alisier, l'érable, le bouleau, le noyer, le charme, l'orme, le hêtre, le frêne, le cormier, nèflier, chèvrefeuille, viorne, houx, troène, buis, coudrier, genèvrier. J'ai vu aussi quelques tamarins. En général tous les arbres fruitiers réussissent dans nos ver-

gers et nos jardins ; il n'y a que le châtaignier qui n'y vienne pas bien.

Nous n'avons point de forêts ; mais il est certain qu'il y en avait beaucoup autrefois dans nos environs, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par des vignes et des terres à blé. La plupart des maisons de campagne ont conservé chacune un petit bois et des taillis peu considérables au nord de leur situation : aussi le bois de chauffage et de charpente est-il rare et cher à Clisson. Le paysan ne se sert presque que de bois de sarment.

Je ne connais rien de particulier à ce pays dans le règne animal. Parmi les gros oiseaux, les corneilles, les pies, les geais, les chats-huant, les buses, ducs, éperviers, chouettes, fresayes, sont les espèces les plus multipliées ; les perdrix grises, les rouges et les cailles sont très-communes.

Nous avons des loups, encore plus de renards, beaucoup de liévres, lapins, blaireaux, taupes, hérissons, etc.

Les reptiles les plus communs sont la vipère, la couleuvre et l'orvert ; les lézards verts et gris fourmillent dans les buissons, les haies, les vieilles murailles.

Quand les hivers ont été doux, les chenilles paraissent quelquefois en si grande quantité au printemps, que les arbres en sont absolument dépouillés et qu'il n'est pas possible de voyager dans les chemins de traverse sans en être couvert et infecté.

Nos deux rivières nourrissent de très-belles carpes, brêmes, perches, brochets, anguilles, etc. Quoique nous ayons quantité de ruisseaux qui coulent sur un fond de sable très-pur, aucun ne s'est trouvé propre à la production des écrevisses.

La denrée la plus importante et le principal objet de culture est la vigne, surtout dans la partie du nord et du nord-ouest. Le vin blanc, le seul qu'on y recueille, est de

médiocre qualité, d'une saveur acide tartareuse. Il est meilleur dans quelques paroisses voisines, dont il sera question ci-après. Partout il fournit d'excellente eau-de-vie (1). Ces boissons donnent un commerce très-considérable : elles se vendent pour la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre et maintenant pour l'Amérique anglaise. Quand les vignes manquent, ce qui arrive de temps en temps, le pays éprouve beaucoup de misère; quand elles donnent bien et que les vins s'enlèvent, il est dans l'abondance. Alors le produit d'un terrain vignoble est triple et quadruple de celui que donnerait en grains la même étendue de la meilleure terre. On cultive peu de grains aux environs de la ville, si ce n'est dans les cantons à l'ouest et au sud, et l'on sème beaucoup plus de seigle que de froment. Leurs maladies les plus ordinaires sont le *charbon* pour le froment, et l'*ergot* pour le seigle ; on attribue la première aux brumes, aux brouillards; on croit que l'ergot est causé par les pluies pendant et après la floraison ; il est, selon MM. Tillet et Duhamel, produit par la piqure d'une chenille qui fait dégénérer les grains piqués en une espèce de galle. En 1771, j'ai vu des flux dyssentériques, des fièvres malignes, tremblements, vertiges, etc., occasionnés par la grande quantité d'ergot qui se trouva dans le seigle de la récolte précédente (je fis imprimer dans le *Journal Encyclopédique* du 1er septembre, même année , un mémoire à ce sujet). On sème aussi des orges, des avoines et un peu de sarrazin qui ne sert ici que pour les volailles, les cochons, etc. On cultive beaucoup de lin, qui vient très-beau dans les vallées, dans les terres humides légères. On en distingue trois espèces : celui d'hiver, celui de printemps et

(1) Il y a ceci de bizarre que les vins d'Anjou, qui sont très-liquoreux, ne fournissent que peu d'eau-de-vie. *(Note du docteur Fouré).*

le *petit lin* qui se sème en février. Le lin d'hiver est le plus beau, lorsqu'il ne gèle pas, ce qui lui arrive souvent pour peu que l'hiver soit long et rude. Dans les paroisses de campagne, dont les grains forment la principale production, le laboureur entend fort bien la culture, même mieux que dans les provinces voisines. Aussi les terres y sont-elles d'une plus grande valeur. Il n'y en a pas d'incultes, si ce n'est quelques landes qui servent de communs pour les pacages en Maisdon, Saint-Lumine, etc. Malgré cela, le paysan en général est pauvre dans ces paroisses, ce qui vient de ce qu'anciennement, lorsque l'argent avait beaucoup de valeur conventionnelle, ces paysans établirent sur leurs terres des redevances annuelles en blés qui représentaient alors un objet de peu d'importance, vu le bas prix de cette denrée qui, maintenant, est d'un prix excessif (1). Les gens eurent d'ailleurs alors la singulière fantaisie de faire reconnaître leurs terres pour nobles, ce que l'administration financière adopta avec d'autant plus d'avidité, que la perspective du franc-fief lui promettait une branche d'impôt qu'elle rend de plus en plus considérable et ruineuse pour le particulier qui le paie. Les traitants leurèrent d'autant plus aisément ces malheureux, qu'ils flattèrent leur amour-propre en leur faisant voir, dans le ridicule anoblissement, les droits de chasse, de pêche, de colombier et autres chimères dont ils ne jouissent même pas aujourd'hui. On fait tant de cas de ces agriculteurs si indignement vexés par les suppôts de la maltôte, que de grands propriétaires terriens, dans l'intérieur du Poitou,

(1) Le seigle qui valait, il y a 25 ans, 12 et 15 sols le boisseau, et 2 ou 3 sols lors de l'établissement de ces rentes, se vend aujourd'ui 30, 36 et 40 sols ; on l'a vu à 3 livres. Le froment quelques sous de plus en même proportion. Le boisseau pèse 20 livres.

en attirent sur leurs métairies qui, par leur activité et leur industrie, en doublent et triplent le revenu.

Les terres se labourent ici avec les bœufs et la charrue; les animaux travaillent ordinairement, dans l'été, depuis le soleil levant jusqu'à 11 heures; ils se reposent jusqu'à 3 heures et recommencent jusqu'au soir; dans l'automne, ils travaillent tout le jour sans interruption.

Les bêtes à cornes sont saines et vigoureuses. Les vaches donnent de très-bon beurre, quand il est fait avec soin; on en élève beaucoup sur les métairies. Il périt bien quelquefois des bestiaux, mais c'est plutôt par l'ignorance des vétérinaires du pays, qui sont presque tous *meiges* (1) ou sorciers, que par la nature du mal. Leur maladie la plus ordinaire est celle qu'ils appellent le *crud*. C'est une espèce d'indigestion, accompagnée de vives tranchées, de coliques venteuses, de météorisme, etc., qui est occasionnée par les choux, les navets, les herbes grasses aquatiques qu'on leur donne imprudemment en trop grande abondance, lorsqu'ils sont encore humectés par la rosée, par la pluie, ou couverts de gelée blanche, et surtout quand, après l'hiver, on

(1) Ou plutôt mége, du latin *medicus*, médecin, guérisseur. Les *Assises de Jérusalem* portent que celui qui se dit essoine (empêché, retenu, malade), doit montrer au meige son pouls et son urine. On lit dans les chansons d'amour du troubadour toulousain, Pierre Rémond le Preux :

Lou mége que mi pot guarir,
Mi vol en diéta tenir,
Comme los autres méges fan.

Ce mot était usité en Auvergne pour signifier un médecin ; à Bourges on désignait ainsi l'opérateur qui remettait les membres disloqués, celui que nos paysans appellent aujourd'hui l'*adoubeur*, car ils ne se servent plus de l'expression mége. Nous ne leur avons du moins jamais entendu prononcer. C. D.-M.

les fait passer de l'usage des fourrages secs à cette nourriture verte, succulente et venteuse. Alors ceux qui se contentent de leur faire prendre de la thériaque, de la saumure chaude réussissent assez ordinairement.

J'ai vu quelquefois des bestiaux attaqués d'une espèce de fièvre maligne, dont la marche était extrêmement rapide. Ils périssaient en deux ou trois jours, et la putréfaction s'en emparait promptement. Il survenait à la plupart une ou plusieurs pustules phlegmoneuses à la peau, qui étaient, selon moi, un véritable anthrax malin. Les meiges ou vétérinaires du pays appellent cette maladie la peste. Leur méthode curative est souverainement absurde : ils commencent par suspendre des crapauds desséchés, dont ils sont toujours munis, dans plusieurs endroits de l'étable ; ils donnent à l'animal certains breuvages, dont j'ignore la composition, mais la thériaque et les drogues aromatiques en font ordinairement la base ; ils introduisent dans la tumeur, lorsqu'il y en a, un morceau de racine d'ellébore ou d'autre plante irritante et caustique, pour *donner du vent,* disent-ils, et ce n'est pas ce qu'ils font de plus mal. Enfin quand l'animal est mort, ce qui arrive le plus souvent, ils le font enterrer assez superficiellement dans l'étable même où restent les autres bestiaux malades ou sains, afin d'attirer tout le venin sur le cadavre, disent-ils, et d'en préserver ainsi les autres. J'ai vu ces faits, et il ne m'a pas été possible, par mes conseils, d'abolir cette détestable manœuvre.

Les épizooties sont extrêmement rares ici, quoiqu'il périsse de temps en temps quelques bêtes isolées. Il est très-heureux que ce fléau ne se fasse pas sentir fréquemment, car il causerait des ravages terribles, tant par l'ignorance et la méthode meurtrière des vétérinaires que par la superstition du paysan qui ne manquerait pas de recourir

aux mêmes moyens que j'ai vu employer, il y a dix à douze ans. Il régnait alors, dans quelques paroisses des environs, une maladie dont j'ignore la nature. Il périt d'abord quelques bestiaux, mais en petit nombre. La terreur se répandit dans tous les villages. On abandonna les meiges qui ne réussissaient pas ; mais on eut recours à des moyens surnaturels Tous les bestiaux sains ou malades furent amenés aux portes des églises. Les prêtres, revêtus de leurs étoles et surplis, les exorcisaient gravement, les aspergeaient d'eau bénite, et leur suspendaient au col, en guise d'amulette, un sachet de sel sur lequel ils avaient insufflé des paroles mystiques. Cette épizootie cessa peu après, et les paysans restèrent bien convaincus que c'était par la vertu de ces pieuses manœuvres (1).

Quoiqu'il n'y ait pas de forêts dans ce pays, il s'y trouve cependant des loups. La faim les amène quelquefois jusque dans les bourgs, même à Clisson où l'on en a vu de temps en temps. Il y a sept ou huit ans qu'un très-vieux loup, tout gris, enleva et dévora en plein jour deux enfants, l'un dans le village de Sanguèse, près le Pallet, et l'autre près le château de Beauchêne, paroisse du Loroux.

Les chiens sont ici très-sujets à la rage. Il ne se passe pas d'année qu'on n'en voie quelques-uns attaqués de cette terrible maladie, et ils causent souvent beaucoup de mal, soit parmi les hommes ou les bestiaux. Les personnes mordues ne prennent ordinairement pas d'autre précaution que celle d'aller une fois seulement se baigner à la mer. Aussi n'est-il pas rare de voir des victimes de cette funeste négligence.

(1) Voir *Recherches sur la coutume d'exorciser et d'excommunier les insectes et autres animaux nuisibles à l'agriculture*, par Jules Desnoyer. Paris, 1853, br. in-8°.

Les Clissonnais sont en général d'un bon tempérament et d'une taille avantageuse. L'ivrognerie, qui est excessive dans la classe du peuple et de l'artisan, en détruit un grand nombre. Les femmes y sont fécondes. Des artisans, parmi lesquels je comprends les marchands, sont d'un caractère hautain, querelleur et indépendant. Ils sont presque tous fort à l'aise. Le vin blanc du pays est la seule boisson d'usage. Il n'y a que les pauvres qui boivent de l'eau ou de mauvais cidre fait avec des cormes ou des pruneaux fermentés dans l'eau. La nourriture ordinaire des gens aisés est le pain de froment, le gibier, qui est abondant, la viande de boucherie et les légumes. Le pain de seigle et d'orge, le lard et le beurre sont pour le bas peuple. Il n'y a que les pauvres qui soient malpropres et mal vêtus. Cette classe est assez nombreuse dans les faubourgs.

Les maisons sont construites avec la pierre du pays et couvertes en tuiles courbes. Leur disposition en général est assez salubre, quoiqu'elles soient fort mal bâties. Les épidémies qui règnent quelquefois dans les campagnes voisines gagnent rarement la ville. Cette salubrité locale vient vraisemblablement de ce que la pente des deux collines, sur lesquelles elle est bâtie, fait que le premier orage entraîne promptement et balaie les immondices dans la rivière, et que les eaux n'y croupissent jamais. On y trouve communément beaucoup de vieillards des deux sexes, dont plusieurs passent 80 ans.

La goutte, la phthisie, l'hydropisie parmi les ivrognes, l'apoplexie sanguine depuis novembre jusqu'en mars, sont des maladies qu'on voit assez communément ici. Les maux de jambes sont très-rebelles et dangereux; aussi l'espèce d'ulcère phagédénique incurable, appelé *loup* vulgairement, se rencontre dans toutes les classes des habitants. Il est même particulièrement attaché à quelques familles,

ainsi que les écrouelles, qui sont très-répandues dans le bas peuple.

Les filles sont communément réglées entre quinze et seize ans. Les enfants des pauvres et des villageois le sont beaucoup plus tard. J'ai vu souvent, parmi ces dernières, des filles de dix-huit à vingt ans qui ne l'étaient pas encore. Elles cessent ordinairement d'éprouver cette évacuation entre quarante-cinq et cinquante ans.

Une circonstance peut-être particulière à ce pays, c'est que, dans toutes les maladies, chez le peuple et chez le paysan, quelque diverses qu'elles soient entre elles, on rencontre toujours des vers, souvent en quantité prodigieuse, dans les adultes comme dans les enfants. J'ai vu rendre, en trois ou quatre jours, par le même sujet, jusqu'à 150 lombricaux très-grands; mais il n'est pas rare d'en voir 50, 60, 80 ou plus expulsés dans la même maladie. Les ascarides sont aussi très-communs.

J'ai vu plusieurs sujets attaqués des deux espèces de ténia. L'huile de ricin, *ricinus palma Christi,* a été le vermifuge qui m'a le mieux réussi dans cette sorte de cas. Je le donne à la dose de trois onces, cuillerée à cuillerée, de demi-heure en demi-heure, dans la matinée. Un chirurgien instruit, qui a pratiqué ici pendant une trentaine d'années, m'a assuré que cette prodigieuse pullulation vermineuse ne s'était fait ressentir que depuis l'épidémie dyssentérique qui ravagea le pays en 1765.

A proprement parler, il n'y a pas de manufactures dans la ville, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ouvriers rassemblés en grand nombre dans le même atelier pour exercer le même métier. Mais nous avons beaucoup de tanneurs établis sur nos rivières, qui font un commerce très-considérable. Nous avons aussi quelques mégissiers, chamoiseurs.

Il faut un air salubre comme celui de ce pays pour voir les ouvriers aussi peu sujets qu'ils le sont aux maladies particulières à ces métiers malpropres et on ne peut plus malsains, où ils sont continuellement dans l'eau, respirant les vapeurs infectes des peaux de bêtes, de la chaux, du tan, etc. Quoiqu'ils aient, la plupart, le teint pâle et un peu bouffi, je n'ai pas observé qu'ils soient en général plus sujets aux maladies que les autres habitants ; ce qui vient sans doute de ce qu'ils sont tous dans l'aisance, boivent du vin, se nourrissent et se vêtissent bien.

Les deux faubourgs contigus de Saint-Gilles et de la Magdelaine-du-Temple, au sud de la ville, ne sont occupés que par des tisserands en fil et en coton. Ces ouvriers ayant tous des jardins élevés, où ils prennent l'air de temps en temps, travaillant d'ailleurs au rez-de-chaussée et non pas dans des caves, comme il se pratique en d'autres pays, ne sont pas, à beaucoup près, aussi malsains que partout ailleurs.

Le commerce de cette ville consiste : 1° en cuirs ; 2° en bestiaux (bœufs, vaches, taureaux, moutons et cochons), dont il se tient une foire ou marché très-considérable, depuis le premier vendredi d'après la mi-carême, chaque vendredi suivant, jusqu'à l'hiver (outre les marchés, il y a sept à huit foires royales par an) ; 3° en fil de lin ; 4° en coutil, toiles, serges et gros draps, qui se fabriquent dans les environs ; 5° en vins et eau-de-vie.

Il se trouve des manufactures dans quelques-unes des vingt-cinq paroisses de la campagne des environs, dont je vais donner le détail. Je spécifierai les particularités que le local présentera. Pour donner à ce mémoire toute l'exactitude nécessaire, j'ai parcouru ces paroisses, j'ai consulté les curés de chaque endroit ; enfin, je n'ai négligé aucun des moyens qu'il m'a été possible d'employer.

Paroisses au nord et au nord-est.

Mouzillon, à une lieue nord de Clisson, contient environ 1,500 communiants.

Le bourg est bâti dans un fond, sur la petite rivière de Sanguèse. Le sol y est argileux et beaucoup moins pierreux que celui de Clisson. Le terrain n'y est pas si montueux. Les villages sont, pour la plupart, bâtis dans des endroits humides, bas et marécageux. Les eaux en général y sont croupissantes et bourbeuses. Les habitations des paysans sont des chaumières écrasées, obscures, humides, froides en hiver, étouffantes en été, entourées de mares et de fumiers. Le paysan y est ivrogne, excessivement malpropre et assez mal vêtu. Sa nourriture est de mauvais pain de seigle et d'orge, très-lourd et très-mal fait ; du lard, du beurre, des choux, navets et autres légumes les plus communs. La boisson ordinaire est le vin pur. Les pauvres, qui sont en grande quantité dans cette paroisse, boivent de l'eau ou de mauvaise piquette. L'espèce humaine en général y est rabougrie, mal bâtie et difforme dans les deux sexes ; ce qui, vraisemblablement, vient de l'ivrognerie et de l'excès du travail que demande la vigne. A peine les enfants peuvent-ils soulever une pioche, qu'on les emploie à ce labeur, qui dure presque toute l'année, où le vigneron, exposé tout le jour à l'ardeur du soleil, à la pluie et aux rigueurs du froid, la tête courbée jusqu'à terre, reste continuellement dans cette attitude cruelle. D'ailleurs, ces mêmes enfants, dès qu'ils sont sevrés, boivent le vin pur comme les adultes ; ce qui ne peut manquer de raccornir les nerfs, d'altérer les sucs nourriciers, de nuire à l'accroissement et au développement des parties.

Il m'est arrivé plus d'une fois, visitant des malades dans les villages de cantons vignobles, de rencontrer des enfants de trois ou quatre ans ivres, chancelants, rouges, bouffis et comme hébétés, rassemblés autour d'un grand pot plein de vin, où chacun buvait à discrétion. La première fois que je fus témoin de ce spectacle, ayant demandé aux parents des enfants ce qu'ils buvaient ainsi, ils me répondirent, d'un air satisfait, que c'était du vin et du meilleur du cellier; que, Dieu merci, leurs enfants ne connaissaient l'eau, non plus qu'eux, qu'en soupe, et que, tant qu'ils en auraient le moyen, ils ne boiraient pas autre chose. Mes représentations à ce sujet ont toujours été vaines. Le paysan aisé met une espèce de vanité dans cet extravagant régime. Les enfants des pauvres, ne pouvant boire ni vin ni eau-de-vie, sont le plus souvent, malgré leur extrême misère, beaucoup mieux venants et mieux constitués que ceux-là.

Ce que je dis ici doit s'appliquer à tous les pays vignobles du canton.

La principale culture de cette paroisse est en vignobles, qui donnent de bon vin pour le pays (1), mais qui gèlent facilement. Il y a quelques terres à blé et de bonnes prairies dans les bas, arrosées par un gros ruisseau qu'on appelle la rivière de Logne ou d'Allogne, qui coule du nord-est au sud-ouest et va se décharger dans la Sanguèse, à Mouzillon même, et par la Sanguèse, qui, coulant de l'est à l'ouest, va se jeter dans la Sèvre, une lieue au-dessous du bourg, près le Pallet. Ces deux petites rivières ne sont pas bordées ni pavées de rochers, comme celles de Clisson. Leur fond est presque partout vaseux.

(1) Il est classé au second rang des vins du pays nantais. (*Note du docteur Fouré.*)

La pierre de ce canton est très-différente de celle de Clisson. C'est une espèce d'argile durcie, qui gît par couches diversement inclinées et fendues en tous sens. On y trouve beaucoup de quartz, de silex et de poudingues; point d'étangs, de forêts, ni de marais, mais beaucoup de mares et de bas fonds aquatiques et marécageux. La terre y est fertile et bien cultivée. Il n'y a point de manufactures ni d'autre commerce que celui des vins et eaux-de-vie.

Les maladies putrides vermineuses, les épidémies lorsqu'il en paraît quelqu'une, font beaucoup de ravages dans cette paroisse. Les hydropisies y sont fréquentes, ainsi que les écrouelles. On y voit de temps en temps quelques maniaques, devenus tels par l'excès du vin et de l'eau-de-vie.

C'est dans cette paroisse qu'on trouve particulièrement le *colchique* et la *clandestine*. Les bestiaux y viennent bien et les vaches y donnent de très-bon beurre.

Vallet, à une lieue nord-nord-ouest; 3,500 communiants.

Le bourg est très-considérable et mieux bâti qu'ils ne le sont communément dans ce pays. La paroisse forme un ovale, dont le grand diamètre a près de trois lieues et le petit en a deux.

Dans la partie qui joint Mouzillon, le sol est absolument le même, mais plus élevé. Il est très-humide au nord-est, du côté de l'Anjou. Le fond du sol est en général un sable grossier, tendre, et qui s'ameublit aisément.

Cette matière sablonneuse, que les cultivateurs appellent *chaple,* et dont j'ai parlé ci-dessus, est compacte et serrée; au-dessous des labours, elle est sans veines et sans crevasses. Les eaux pluviales y pénètrent difficilement; aussi

les bois de futaie n'y réussissent pas bien, quoique plusieurs propriétaires en aient près de leurs maisons de campagne.

La pierre est la même qu'à Mouzillon. Il s'y trouve cependant des carrières de pierre schisteuse, plus dure, mieux feuilletée et plus propre à la bâtisse.

Les arbres, qui viennent d'abord très-promptement, languissent et périssent après avoir atteint une certaine grosseur, à l'exception de ceux qui sont plantés sur les fossés et qui réussissent assez bien, parce que leurs racines trouvent une nourriture plus abondante.

La vigne, qui est à peu près la seule culture de cette paroisse, s'accommode très-bien de cette terre sablonneuse. Elle pousse peu de bois et nourrit mieux son fruit ; ses vins sont les meilleurs de tout le comté nantais, après ceux de Montrelais.

Le chaple, nouvellement remué et défriché, a la propriété de consumer les fumiers en très-peu de temps. On voit des jardins dont on avait extrait toute la terre végétale, qu'on a ensuite chargés de trois ou quatre pouces de fumier après les avoir labourés, et où, trois mois après, on n'en reconnaît plus aucunes traces.

De cette propriété qu'il a de s'incorporer promptement les sels et autres principes végétatifs du fumier, dérive sans doute celle que les laboureurs lui reconnaissent, de fertiliser leurs terres. Il est d'expérience que cet engrais l'emporte de beaucoup, dans les terres humides et fortes, sur ceux que l'on emploie ordinairement. Jusqu'à présent on n'a découvert aucune mine dans cette paroisse. Quelques personnes cependant ont assuré y avoir aperçu des traces de mine de charbon, ce qui mériterait d'être approfondi. Ces mêmes personnes, par des vues d'intérêt sans doute, n'ont pas même voulu indiquer les endroits où elles soup-

çonnaient ces mines. Peut-être se proposent-elles de s'occuper lucrativement de cette découverte.

Le pays est élevé, entrecoupé de collines qui laissent entre elles des gorges étroites où coulent des ruisseaux qui fournissent peu d'eau, parce que leur source n'est pas éloignée, si l'on en excepte la petite rivière de Sanguèse, qui prend la sienne en Anjou et sépare Vallet d'avec Mouzillon, comme la Bretagne d'avec l'Anjou.

Depuis vingt-cinq ans que M. le curé actuel est à la tête de cette paroisse, il ne s'y est manifesté aucune épizootie. Il n'a même pas de connaissance qu'aucune maladie ait attaqué un étable entier.

Dans quelques cantons, la bonne eau potable est assez rare. Le paysan y boit de l'eau vaseuse et dégoûtante. Il prétend qu'il n'en est pas incommodé. Au reste, il ne s'en sert guère que pour la cuisson et l'apprêt des aliments. Le vin est la boisson ordinaire.

Il se trouve dans cette paroisse, sur la métairie de *Launaye,* une fontaine qu'on dit minérale et ferrugineuse. Je ne l'ai pas encore examinée.

La végétation y est assez forte et hâtive, au printemps surtout. La nature du terrain fait qu'elle y languit plus qu'ailleurs dans les longues chaleurs. Les bestiaux sont sains et assez vigoureux.

Il y a environ cent métairies sur cette paroisse. On y cultive toute espèce de grains, mais particulièrement du seigle. Malgré cela, le seul commerce du pays est celui du vin et de l'eau-de-vie, le blé qui s'y recueille étant à peu près tout consommé sur place.

Les habitants y sont peu robustes et de petite taille. Les mêmes causes y ont la même influence que sur ceux de Mouzillon.

Le régime, les mœurs, vêtements, logements, etc., y sont

semblables. Il y a quelques écrouelleux parmi les misérables, mais beaucoup moins qu'autrefois. On voit aussi quelques maniaques et épileptiques.

Point de manufactures ni de métiers.

M. le recteur vient cependant d'établir dans le bourg une filature de coton et de distribuer aux pauvres environ 150 rouets.

Ce qui prouve bien que c'est l'ivrognerie et l'excès du travail de la culture des vignes qui causent les difformités de la taille et de la figure de ces paysans, qui est telle que, sur trois cents garçons et quelquefois plus rassemblés lors du tirage de la milice, à peine s'en trouve-t-il deux ou trois de 5 pieds 1/2, et souvent n'en voit-on pas un seul ; c'est que, dans le canton de la haute paroisse, du côté de l'Anjou, où les vignes sont beaucoup plus rares, les hommes sont plus grands, mieux faits et d'une figure plus agréable, ainsi que les femmes.

Depuis 1767 jusqu'en 1771, il s'est trouvé quatre années où les paysans ont été réduits à ne boire que de l'eau, les vignes ayant totalement manqué.

M. le recteur a observé que, pendant ces mêmes années, le nombre des morts et des malades a été infiniment moindre que dans celles où le vin a été commun.

Un fait assez singulier, c'est que, dans cette grande paroisse, les habitations se multiplient, ainsi que les moulins. On a défriché beaucoup de terres depuis une vingtaine d'années. Les plantations de vignes, dont la culture demande beaucoup de bras, augmentent tous les jours. Cependant, observe M. le recteur, les registres de l'état-civil prouvent que la population est moins forte qu'elle n'était il y a cent ans. En supputant une trentaine d'années, les baptêmes montaient alors, année commune, de 220 à 225, et les dix dernières années ne vont pas à 200. Est-ce un mal, dès

que la quantité des habitants se trouve proportionnée à la somme de travaux nécessaires? Actuellement il n'y a presque pas de mendiants sur cette paroisse. Il ne suffit pas d'avoir une nombreuse population, il faut qu'elle ait de quoi subsister.

Quoi qu'il en soit, en suivant le cours des naissances et des mortalités ordinaires, on aurait dans cettte paroisse une population très-abondante et dont le surcroît lui serait une charge, faute de subsistance, si les habitants ne trouvaient à se répandre dans les villes voisines, sans les épidémies qui règnent de temps en temps et qui sont très-meurtrières ici. Il y en a eu trois depuis vingt-six ans.

La première, en 1762. Elle dura depuis février jusqu'à l'automne. C'était une espèce de péripneumonie putride. Les malades succombaient au bout de sept à huit jours; souvent dans les quatre ou cinq premiers, et quelques-uns en vingt-quatre heures.

La seconde, en 1765. Dyssenterie presque générale dans le comté nantais, sur quoi il faut observer qu'elle emporta peu de sujets à Vallet, tandis que dans la paroisse limitrophe du Loroux, dont le sol et les usages sont à peu près les mêmes, elle fut on ne peut plus meurtrière, et qu'au contraire, en 1762, le Loroux s'était bien peu ressenti de la péripneumonie putride qui dévasta Vallet.

La troisième a été la dyssenterie de 1779, qui fut plus funeste à Vallet que partout ailleurs, puisqu'elle décima les habitants.

Je dois à la complaisance et aux lumières de M. Couperie du Portereau, recteur actuel de Vallet, docteur en théologie, etc., l'exactitude des détails que je viens de donner sur cette paroisse, l'une des plus considérables et des plus importantes de tout le comté nantais.

TILLERS, à 2 lieues 1/2 est-nord-est; paroisse de la province d'Anjou et du diocèse de Nantes.

Le bourg est bâti dans un fond bourbeux.

Cette paroisse est assez considérable par son étendue, mais moins peuplée et beaucoup moins bien cultivée que Vallet. Un grand tiers du terrain est en landes humides et peu propres à la culture. On y voit quelques taillis et bois de futaie de peu de valeur. Les deux autres tiers donnent quelques terres fortes, argileuses, propres au froment, mais plus communément légères et pierreuses, et produisent du seigle. Il y a peu de vignes. Le pays en général est entrecoupé de coteaux et de ruisseaux, particulièrement du côté de Bretagne. La Sanguèse est la seule rivière qui se trouve dans cette paroisse, qu'elle côtoie dans l'espace d'une lieue et qu'elle sépare de la Bretagne. Elle est, du reste, coupée par trois gros ruisseaux, qui se débordent et inondent les terres voisines dans les grosses pluies, sans faire d'autres dommages que quelques brèches sur les rivages. Ils coulent en serpentant de l'est à l'ouest. Il y a beaucoup de mares dans les rues du bourg, où les eaux croupissent et infectent l'air. Les épidémies y font beaucoup de ravages, ainsi que dans le reste de la paroisse. Celle de 1765 emporta plus de trente personnes dans le bourg seulement, qui est peu considérable. On n'y boit guère que de l'eau de puits, qui est lourde et fade. Point d'eaux minérales connues. La végétation y est languissante et faible : elle a besoin de forts engrais pour être excitée. Les cultivateurs sont très-contents quand ils recueillent huit pour un. Comme il y a de bons pacages, les bestiaux y viennent assez bien. On n'y voit point d'épizootie.

Le commerce du pays consiste en grains, en bestiaux et en toiles, parce qu'on y recueille beaucoup de lin.

Le métier qui s'y exerce le plus est celui de tisserand.

On fait beaucoup de tuiles plates et courbes et de la poterie, dans un canton distant du bourg d'une demi-lieue.

Les maladies les plus fréquentes sont les hydropisies, les fièvres intermittentes, les fièvres putrides, les coliques de plomb parmi les tuiliers. Il y a beaucoup d'écrouelles, et ce sont surtout les filles qui en sont attaquées. Le paysan y est mieux fait, il a le teint plus blanc et la peau plus fine que dans les pays vignobles.

Le Loroux-Bottereau, à 4 lieues nord de Clisson, très-gros bourg et très-grande paroisse d'environ 5,000 communiants.

Terrain très-inégal et montueux du côté de l'est, coupé par quantité de ruisseaux, partie qui est toute en vignobles.

De vastes landes forment celle du nord, dont les habitants sont les plus pauvres de la paroisse, ne mangeant que de mauvais pain de seigle, d'orge et de sarrasin.

La pierre, qui est très-abondante dans le canton montueux, est communément un schiste grisâtre assez tendre, malgré cela très-propre à la bâtisse, par la grande facilité avec laquelle on le tire de la carrière en larges feuillets. On y trouve aussi du quartz et du silex.

Les habitants, en général, étant, presque toute l'année, occupés à la culture de la vigne, le peu de grains qu'ils recueillent fournit à peine le quart de leur subsistance. Ils ne connaissent ni fruits ni légumes, excepté quelques pommes de la plus mauvaise espèce, des choux et des navets dont ils nourrissent leurs vaches et leurs cochons. Ils sont petits et mal formés.

Le canton du sud et du sud-ouest, qui est le plus bas de la paroisse, est plat et marécageux. Les habitants y sont plus aisés que dans les landes et les vignes, et se

nourrissent mieux. Il y a dans cette partie beaucoup de terres labourables (1) et l'on y cultive quantité de vin.

Les maladies automnales, comme les fièvres intermittentes, les coliques, les dyssenteries, le choléra-morbus et autres affections atrabilieuses, sont beaucoup plus fréquentes dans ce canton que dans les autres parties, tant à cause des exhalaisons du grand marais de Goulaine, que parce que les habitants vont, tous les ans, dans cette saison, cueillir, dans le marais qui les joint, les joncs, roseaux, typha, souchets, glayeuls et autres plantes aquatiques qui y croissent abondamment, et dont ils se servent, tant pour la litière que pour la nourriture des bestiaux, et pour couvrir les étables et les hangars. Ils se plongent en l'eau jusqu'aux aisselles. Les filles mêmes et les femmes ont l'imprudence d'y aller dans le temps d'une précaution particulière, et s'exposent, par cette manœuvre, à tous les accidents qui suivent les suppressions. Aussi les chlorosis, l'œdématie, l'hydropisie, les rhumatismes sont-ils très-fréquents dans cette partie.

Les épidémies sont meurtrières en cette paroisse et surtout aux environs du marais.

Les eaux qui servent de boisson sont de source vive dans les endroits montueux, bourbeuses et malsaines sur les bords du marais, surtout dans l'été. Point d'eaux minérales connues. Le paysan boit du vin. Du reste, mêmes mœurs, usages, vêtements, logements, etc., que dans Vallet.

Il règne dans les bas beaucoup de brouillards, en automne. On n'a pas observé que les bestiaux en fussent incommodés. On en élève beaucoup dans cette partie.

(1) On distingue ici, par dénomination de terres labourables, celles où l'on sème les blés, lins et autres grains.

Commerce : vins et eaux-de-vie, surtout bestiaux, filasse de lin et quelques toiles ; point de manufactures, quelques tisserands. Il y a plusieurs bois de futaie considérables, dont celui de Beauchêne est le plus grand.

Paroisses au nord-ouest et à l'ouest.

HAUTE-GOULAINE, à 3 lieues 1/2, nord-ouest ; 1,450 communiants.

Gros bourg, pays aux trois quarts vignoble, sol schisteux, quartzeux, siliceux, peu inégal, terre argileuse assez bien cultivée.

Quelques petites landes. Culture du froment et du lin dans toute la partie qui n'est pas vignoble.

Point de forêts ni d'eaux minérales, point de manufactures, peu de bestiaux. Mœurs, usages et vêtements à peu près comme au Loroux,

Le grand marais, dit *de Goulaine*, qui touche cette paroisse dans la plus grande partie, y occasionne, par les mêmes causes, les mêmes maladies qu'à l'article du Loroux.

Ce marais, qui a près de 2 lieues de long, sur une de large en quelques endroits, borde la paroisse au nord, à l'est et au sud-est ; il se dessèche, en grande partie, dans les étés secs. Il ne reste alors qu'un canal assez large et très-profond dans son milieu, qui communique à la Loire et sert au transport des vins de ce canton, comme de ceux du Loroux, de la Chapelle-Heulin, etc. Il fourmille de sangsues et il y croît beaucoup de ménianthes ou trèfle d'eau, *menianthes palustre, latifolium et tryphyllum,* IRH.

LA CHAPELLE-HEULIN, à 2 lieues nord-nord-ouest ; 1,700 communiants.

Gros bourg, terrain plat, bas, argileux, humide, ayant

au nord-ouest, dans une grande étendue, le marais de Goulaine.

Pierre assez rare, schisteuse, feuilletée, quartz, silex. Point de forêts, quelques ruisseaux assez considérables, qui vont se jeter dans le marais.

Cette paroisse est ordinairement submergée ou du moins inondée, en grande partie, durant l'hiver. L'évaporation des eaux pendant l'été laisse exhaler des vapeurs infectes. Les brouillards y sont fréquents en toute saison. Les fièvres intermittentes, les hydropisies y sont endémiques. Les dyssenteries y règnent souvent. C'est la plus malsaine de toutes les paroisses de cet arrondissement. Presque tous les enfants ont la rate et le mésentère obstrués. La partie la plus éloignée du marais et, par conséquent, la moins sujette aux inondations, est toute vignoble et la moins malsaine. Le reste est occupé par des pâturages, des communs où l'on élève beaucoup d'oies et de canards, et par des prairies de médiocre qualité. On y cultive quelques froments, beaucoup plus d'orges, de pois, fèves, qui donnent un très-mauvais pain dont le petit peuple se nourrit. Il est, en général, pauvre, misérable, très-ivrogne, mal logé, mal nourri, mal vêtu et prodigieusement malpropre.

Les eaux de boisson sont marécageuses, bourbeuses, douceâtres, dans toute la partie basse. On trouve d'assez bonnes sources dans l'autre canton. Point de mines ni d'eaux minérales. Point de manufactures. La récolte des fourrages du marais produit les mêmes accidents qu'à l'article du Loroux.

Les animaux, comme les hommes, y sont chétifs, malingres et de petite stature. La végétation y est lente et faible.

Commerce de vins, eaux-de-vie et de quelques filasses de lin.

VERTOU, à 4 lieues nord-ouest; 4,400 communiants. Très-gros bourg bâti sur une éminence.

Même sol à peu près que celui de Clisson, très-pierreux et inégal, roche granitique, schisteuse en quelques endroits. Cette grande paroisse est arrosée par la rivière de Sèvre, qui y est bordée de très-belles prairies.

Tout ce canton, montueux et coupé de ruisseaux, donne des terres en labour de très-bonne qualité, beaucoup de vignes, quelques bois de peu d'étendue, quelques landes en communs qui produiraient beaucoup si elles étaient cultivées. Le paysage y est charmant, surtout aux bords de la Sèvre.

Point de mines; mais au bas d'un coteau, sur lequel est bâti le château de la Ramée, est une source d'eau minérale martiale, dont on a usé avec succès.

Les eaux de boisson, bonnes et de sources vives. Les bestiaux viennent très-bien dans les vallées.

Commerce en vins, eaux-de-vie, fourrages, lins, bestiaux. Les bateliers et pêcheurs, nombreux et communément à l'aise, sont plus vigoureux et mieux constitués que les cultivateurs.

Le tempérament, mœurs, usages des vignerons, comme ailleurs. Quoique l'air y paraisse très-bon, les épidémies y sont meurtrières. Point de maladies endémiques, si ce n'est des ophthalmies et quelques écrouelles dans le petit peuple.

SAINT-FIACRE, à 3 lieues ouest-nord-ouest; 500 communiants. Sol en tout semblable à celui de Vertou qu'il joint, même exposition, même commerce, mêmes productions, usages, etc.

Cette petite paroisse, toute entrecoupée de collines, est arrosée au nord par la rivière de Sèvre et au sud par celle

de Maine, qui coule du sud au nord pour se jeter dans la Sèvre, à une 1/2 lieue de Vertou.

Les ophthalmies, lippitudes, scrofuleuses pour la plupart, sont endémiques dans cette paroisse, ainsi que dans les suivantes.

CHATEAU-THÉBAUD, à 3 lieues ouest; 1,400 communiants. Paroisse arrosée par la rivière de Maine, venant du bas Poitou, côteaux très-escarpés et très-pittoresques, sur les deux rives de cette rivière (1).

Même sol, productions, mœurs, usages, etc., qu'à Saint-Fiacre. Il y a au sud beaucoup de landes, qui donneraient d'excellents terrains si elles étaient défrichées.

Ophthalmies endémiques.

MAISDON, à 1 lieue 1/2 ouest; 1,800 communiants. Cette paroisse contient des landes d'une très-grande étendue à l'est. Cotoyée par la Sèvre, elle renferme d'excellents terrains, beaucoup de vignes, quelques métairies et de très-bonnes prairies.

Les habitants en général y sont pauvres et malpropres, mal vêtus et mal nourris.

Le sol est moins inégal, plus humide que dans les paroisses ci-dessus. On y trouve quelques bois de peu d'étendue. Du reste, même commerce, mêmes productions. On y cultive beaucoup de lin et on y élève des bestiaux.

Ophthalmies endémiques.

LA HAIE-FOUASSIÈRE, à 2 lieues 1/2 nord-ouest; 1,200 communiants.

Sol pierreux, montueux, le même à peu près que celui de Saint-Fiacre, mais plus bas, arrosé par la Sèvre.

Commerce en vins et eaux-de-vie. Quelques métairies,

culture du lin. Point de maladies endémiques, si ce n'est les écrouelles et ophthalmies sur les hauteurs.

Il y a de belles prairies sur les bords de la Sèvre. Les eaux de boisson sont de puits ou de fontaines, généralement d'assez mauvaise qualité. Point de manufactures ni de métiers.

Monnière, à 1 lieue 1/2 nord-ouest; 2,200 communiants.

Très-beau pays, arrosé par la Sèvre qui le traverse. Terrain montueux, coupé de ruisseaux, planté en vignes d'un très-bon rapport. Pierre schisteuse, quartzeuse, siliceuse et granitique en quelques endroits, surtout au bord de la rivière.

Il y a beaucoup de paysans aisés dans cette paroisse et quelques-uns de très-riches; mais aussi beaucoup de pauvres dans la classe des journaliers et des manœuvres.

Il s'y fait un commerce considérable de vins, blés et eaux-de-vie. Les vins des paroisses voisines et ceux de Clisson viennent embarquer pour Nantes sur la Sèvre au port de Monnière. Les blés y abondent de Nantes, du pays haut, de Dantzig, d'Espagne, etc., pour fournir les paroisses vignobles.

Point de forêts, de marais, de mines, d'eau minérale. Quelques landes dans la partie qui joint Maisdon.

Quelques écrouelles dans certains villages.

Le Pallet, très-petite paroisse à 1 lieue 1/2 nord-nord-ouest de Clisson, à un 1/4 de lieue nord-est du bourg de Monnière, arrosée par la Sanguèse; 150 communiants.

Patrie du fameux Abélard. On y voit sur une butte très-

élevée les ruines d'un vieux château qui, vraisemblablement, était la demeure de son père.

Même sol, commerce, productions, mœurs, usages, etc., en tout point comme dans la paroisse de Monnière.

Gorges, à une 1/2 lieue nord-ouest de Clisson; 2,000 communiants.

Paroisse vignoble, arrosée par la Sèvre qui la traverse dans toute son étendue.

Même sol que celui de Monnière, à cela près qu'on y trouve plus de prairies et qu'on recueille plus de blé et de fourrages.

La partie d'au-delà de la rive droite de la rivière, qui avoisine Mouzillon à l'est et au sud-est, est plus froide, plus argileuse et moins pierreuse.

Commerce : vins, eaux-de-vie, lin.

Au château de la Senardière, il y a un assez grand étang, rempli de mâcres. L'eau en est belle, courante et ne paraît pas influer sur la santé des habitants voisins.

Saint-Lumine, à 1 lieue ouest-sud-ouest; 1,200 communiants.

Sol plat, humide, argileux. La pierre abondante en quelques endroits, fort rare dans d'autres, est la roche granitique, la même qu'à Maisdon qui joint cette paroisse.

Le terrain, arrosé par plusieurs ruisseaux, est très-soigneusement cultivé. Il produit beaucoup de grains, un peu de vin de mauvaise qualité, des lins, des fourrages. On y élève quantité de bestiaux qui sont beaux et vigoureux. Malgré cela, le paysan y est misérable, mal vêtu, très-mal logé et mal nourri.

Les épidémies y font de grands ravages. Il y a beaucoup d'écrouelles dans cette paroisse. Les dyssenteries, les fiè-

vres putrides, vermineuses, intermittentes, les hydropisies y sont les maladies les plus ordinaires.

On y fait de la tuile plate et courbe dans quelques villages. Il y a beaucoup de tisserands.

Le bois y vient très-bien ; c'est la paroisse des environs de Clisson qui en fournit le plus. Les haies y sont très-multipliées et bien plantées en chêne. On y voit quelques bois de futaie de peu d'étendue et de beaux taillis.

Les eaux de boisson sont bourbeuses, douceâtres et de mauvaise qualité.

Le paysan continuellement harcelé par le traitant, aussi avide qu'impitoyable, écrasé par le franc-fief et par la multiplicité des redevances en blés, établies sur toutes les tenues, y a l'air sauvage, difforme, triste et stupide. Le produit de ses sueurs est aussitôt dévoré qu'il est éclos. Les exactions des sangsues financières surtout influent d'autant plus sur son moral que, sans sécurité, sans consistance dans sa propriété, il se voit éternellement livré au caprice, à l'arbitraire du premier suppôt qui entreprend d'extorquer sa subsistance, avec les armes et les stratagèmes d'une jurisprudence entortillée, concussionnaire, extravagante, dont la victime ne peut lui échapper, et qu'il se permet impunément d'interpréter, de commenter au gré de son insatiable avidité (1).

(1) Depuis quelques années, les commis du domaine, toujours infatigablement occupés à faire ce qu'ils appellent des découvertes, se sont avisés d'exiger des terrains qu'il leur plaît de qualifier de *nobles* non-seulement les francs-fiefs, 8 fr. pour livre, etc., etc., des rentes possédées par des roturiers sur les terrains, mais en outre de tirer en même temps le même franc-fief de ces mêmes rentes du malheureux qui les paie ; ce qui s'appelle prendre d'un sac deux moutures. Admirable invention, bien digne d'immortaliser le premier maltôtier qui s'en est ingénié !

Aigrefeuille, à 2 lieues ouest-sud-ouest ; 400 communiants. Son territoire en général forme un pays plat, si ce n'est aux environs de la petite rivière de la Maine, qui l'arrose à l'est, où l'on trouve des coteaux hérissés de rochers.

Il est cultivé partie en grains, partie en vignobles, en prairies et en lins. On n'y trouve de bois que dans les haies seulement. Il y a beaucoup de landes que l'on commence à défricher en partie. Le sol est plus léger, plus élevé, moins humide que celui de Saint-Lumine.

Commerce : bestiaux, un peu de vin, grains, toiles et coutils. Il se tient, tous les mercredis, dans le bourg, un marché public assez considérable de fils, de filasses et de toiles. Il y a beaucoup de tisserands.

Point de maladies particulières, si ce n'est quelques écrouelles.

Paroisses au sud-ouest et au sud.

Remouillé, à 2 lieues sud-ouest. Paroisse en Poitou, quoique du diocèse de Nantes.

La moitié de son sol est un terrain sablonneux, rougeâtre, argileux, dont la superficie est recouverte de mauvaises landes, sur une couche très-mince d'une terre noire et légère.

Le sable est surtout abondant dans les lieux élevés. La pierre est granitique dans quelques endroits, schisteuse et feuilletée dans d'autres. Le reste du sol est rempli de graviers, de gros cailloux isolés et de quartz. Il est naturellement sec et aride.

La rivière de la Maine traverse un coin de cette paroisse, du sud au nord. Elle est bordée de rochers escarpés et de monticules.

On y trouve quelques mauvais taillis ; point de marais.

La bonté des eaux pour boisson varie suivant le loeal. Les sources ne sont pas communes.

On y cultive peu de vin, qui est acide et froid ; mais beaucoup de grains, surtout du seigle, un peu de froment, d'orge, de millet et de sarrasin. Les trois quarts des terres labourées sont employées en seigle. Le froment y est, tous les ans, attaqué du charbon que l'on attribue à la brume, mais qui est peut-être occasionné par la nature même du terrain. La force de la végétation est médiocre partout.

Les habitants, d'un naturel flegmatique, tristes et paresseux, paraissent inquiets. Ils sont la plupart misérables ; cependant il y a quelques métayers fort à l'aise. Les maisons du petit peuple sont des baraques, bâties de terre argileuse et de cailloux.

Les enfants viennent mal, sont la plupart obstrués, écrouelleux. Vers l'automne, on voit communément régner des fièvres bilieuses, putrides. Le reste de l'année, les habitants se portent assez bien, à cela près qu'ils sont très-sujets aux coliques. Il y a beaucoup de laceurs et de tisserands.

Comme cette paroisse possède des pâturages et de grands communs, on y élève beaucoup de bestiaux. Ils font le principal commerce et la richesse du pays, qui produit une assez grande quantité de lins.

Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que, depuis cinq ans que la dyssenterie règne, tantôt épidémiquement, tantôt sporadiquement, autour de cette paroisse, elle n'y est pas encore entrée, et même aucun vieillard ne se rappelle y avoir vu de cours de maladies qu'on pût caractériser d'épidémie.

VIEILLEVIGNE, à 3 lieues 1/2 sud-sud-ouest ; 6,000 communiants.

Très-grande paroisse, pays plat, baigné des eaux des deux petites rivières de l'Ognon et de l'Isoire, sol humide, froid et argileux ; peu de pierres.

Le terrain, du moins ce qu'il y en a de cultivé, l'est partie en grains, partie en prairies ou en méchantes vignes qui, par bonheur, n'y sont pas en grande quantité. On y trouve quelques taillis et bois de futaie de peu d'étendue, et de vastes landes incultes.

Les habitants, en général peu actifs et indolents, vivent dans la misère. Le tiers environ s'occupe de l'agriculture, un quart est employé à faire des coutils, et le reste compose la classe des manœuvres, journaliers et des pauvres. Il y en a beaucoup qui prennent le métier de maçon, qu'ils vont exercer aux environs et surtout à Nantes. Les paysans y ont l'air triste et sauvage.

La fabrique et le commerce des coutils y sont un objet considérable. Il s'en fait une exportation prodigieuse ; mais les ouvriers qui les fabriquent ne tirent de ce travail qu'un profit très-médiocre, incapable de leur procurer la moindre aisance. Il n'y a que quelques acheteurs en gros ou chefs de fabrique qui s'enrichissent par ce commerce.

Il se tient dans le bourg un marché de ces toiles, qui est très-considérable, tous les lundis, et quatre grandes foires par an. On y trafique aussi des bestiaux.

Les épidémies et surtout la dyssenterie sont très-meurtrières dans cette paroisse. On y trouve aussi du scorbut, des écrouelles et beaucoup d'hydropisies parmi les coutissiers.

Montbert, à 3 lieues ouest-sud-ouest ; 1,800 communiants.

Même sol, productions, commerce, industrie, etc. ; mêmes mœurs et usages que dans la paroisse de Vieillevigne qui joint celle-ci.

Saint-Hilaire-du-Bois, à 2/3 de lieue sud-sud-ouest; 8 à 900 communiants.

Pays plat, excellent terrain, très-exactement cultivé en grains, surtout en froment, fertilisé par plusieurs ruisseaux qui font croître de bons pâturages. Très-peu ou presque point de vignes.

La pierre, qui est assez commune, est la roche granitique, la même qu'à Clisson. Commerce : grains et bestiaux.

Le tempérament, les mœurs, usages, maladies, etc., à peu près les mêmes qu'à Saint-Lumine, limitrophe de cette paroisse. Il n'y a pas de landes en Saint-Hilaire, et l'on y trouve des métayers fort à l'aise.

Paroisses au sud-est et à l'est.

Cugand, à 3/4 de lieue est-sud-est, dans les hautes Marches communes de Poitou et Bretagne (1) ; 950 communiants.

Cette paroisse, arrosée dans toute sa longueur par la rivière de Sèvre, présente une chaîne de coteaux riants et pittoresques hérissés de groupes de rochers granitiques,

(1) Vers 408 ou environ, l'empereur Honorius, voulant arrêter les progrès des Bretons et empêcher leurs courses sur les terres de l'empire, mit des garnisons dans les lieux où sont aujourd'ui les bourgs de Gétigné, Cugand, Boussay. Ces garnisons, exposées à des dangers continuels, ne seraient pas restées longtemps dans le devoir, si on ne les eût dédommagées par des priviléges extraordinaires. Honorius leur donna des exemptions, qui furent confirmées, dans la suite, par les empereurs, par les souverains de Bretagne et par les rois de France, et dont les habitants de ces lieux jouissaient à d'autant plus juste titre, que leur pays a toujours été depuis le théâtre des guerres civiles et de celles de religion. Ces mêmes paroisses, appelées Marches, jouissent encore aujourd'hui d'une grande partie des mêmes exemptions, quoique la même cause ne subsiste plus.

entremêlés d'arbres et de terres en labour, coupés par des ruisseaux, dont il y en a un très-considérable qui coule du sud au nord et se décharge dans la Sèvre. Les terres éloignées de la rivière sont un peu plus froides et plus humides que celles des coteaux.

Les débordements de cette rivière causent de grands dommages, à raison de la grande quantité de moulins à drap, à papier, à farine, etc., établis sur son rivage. On ne trouve dans cette paroisse ni forêts, ni marais. Les eaux qu'on y boit sont bonnes et de source vive. On y trouve deux sources qui paraissent minérales : l'une coule dans un bassin découvert, au milieu d'un pré où les habitants du bourg vont laver leur linge. Ce bassin, peu profond, ne gèle jamais en hiver, quelque froid qu'il fasse. Il fond la glace qu'on y jette, et il dépose un limon noirâtre et onctueux. L'autre source se trouve dans un pré, près du village de Gomiez ; elle est froide et paraît ferrugineuse. Un fabricant de draps de ce village, attaqué de la gravelle, prétendait, il y a quelques années, que cette eau le soulageait. Ces deux sources n'ont pas été analysées.

La végétation et la vigueur des animaux sont fortes dans cette paroisse. On y élève quantité de bestiaux. Toutes les terres sont très-exactement cultivées en seigle surtout, en froment et menus grains. Les laboureurs laissent reposer leurs terres pendant trois années, pour après les ensemencer trois ans de suite, en changeant ordinairement de grains.

Il n'y a presque pas de vignes, le pays n'y étant pas propre. Les habitants sont assez robustes et bien constitués. On y voit des vieillards d'un âge très-avancé, qui passent souvent 80 ans. Ils se nourrissent assez bien et se vêtissent de même d'étoffes de laine, qui se fabriquent

dans le pays. Ils sont laborieux, d'assez bonnes mœurs, d'un caractère gai et ouvert. Le petit peuple y a plus qu'ailleurs d'aisance et de ressources, qu'il trouve dans les papeteries, la filature des laines, etc. Il y a des paysans (métayers) très-riches. J'en connais qui possèdent depuis 2,000 jusqu'à 8 ou 9,000 livres de revenu annuel, en propriétés. Ils sont bien mieux logés que dans les pays vignobles.

Les épidémies ne font pas de grands ravages dans ce canton, et l'on n'y connaît point de maladies épidémiques. Cependant on trouve, dans le bourg où il y a des pauvres et dans quelques villages, parmi les ouvriers occupés en grand nombre à filer et à carder les laines, des écrouelles, des ophthalmies habituelles et lippitudes, occasionnées sans doute par l'attouchement continuel de ces laines grasses et les exhalaisons fétides de l'huile qui sert à leur préparation. Ces ouvriers sont nécessairement malpropres. C'est la classe indigente et surtout les enfants qui sont employés à cet ouvrage.

Le village appelé Antier, sur la rive gauche de la Sèvre, est presque tout occupé par des manufactures de papiers et cartons. Il s'y en fabrique de toutes grandeurs et qualités. Ces papeteries, avec d'autres qui sont situées une demi-lieue plus bas, forment une branche de commerce très-considérable.

Les ouvriers de ces manufactures sont ordinairement pâles et maigres. J'en ai vu quelques-uns mourir phthisiques. Ils ont ordinairement les jambes œdémateuses. Les *salleronnes* (filles employées au triage des papiers, à les plier, nettoyer, etc.), sont sujettes aux suppressions, à la chlorose, et les douleurs rhumatismales, les rhumes et catarrhes attaquent souvent les ouvriers.

Il y a de plus quantité de fabricants de gros draps de

laine, appelés *serge*, qui forment encore un commerce très-important et fort étendu. Ceux-ci sont sujets aux mêmes maladies que les cardeurs et fileurs de laine, en outre, à l'œdématie et aux ulcères des jambes. Il y a aussi des tisserands en lin et coton.

Les habitants de cette paroisse sont en général actifs, industrieux et laborieux.

Depuis une douzaine d'années, un particulier, mort depuis peu, chef et propriétaire d'une fonderie de canons établie à Nantes, a construit au village de Fouques, en Cugand, à 1/4 de lieue de Clisson, une forge ou fonderie très-considérable et qui le devient de plus en plus, étant aujourd'hui entre les mains d'un négociant fort riche. L'usage de cette manufacture, dont les roues sont mues par les eaux de la Sèvre et font jouer plusieurs marteaux et soufflets à la fois, est de refondre et reforger tous les débris de canons et autres ouvrages en fer manqués à la fonderie de Nantes, tous les rebuts appelés *carcads*, et les ferrailles qu'on recueille de toutes parts, qu'on transporte de Nantes ici et qu'on y reporte ensuite ouvrés. Quoique les frais de ce double transport, qui se fait par terre, en grande partie, à 6 grandes lieues de distance, ceux de main-d'œuvre, etc., soient très-considérables, cette manufacture vaut 12,000 livres, quittes et nettes, de produit annuel à son propriétaire. Les ouvrages sont du fer en baguettes pour les chevilles de navires, du fer plat, des pivots de moulins à sucre pour l'Amérique, dont on façonne les extrémités dans le même atelier, au moyen d'un gros tour mis également en jeu par l'eau de la rivière.

Ces forgerons sont maigres, pâles, sujets aux maladies inflammatoires, aux péripneumonies, etc.

On m'a assuré qu'on avait trouvé de l'antimoine, en creusant les fondements de cette forge. Un apothicaire d'ici

m'a même dit avoir possédé, mais égaré depuis, un gros morceau de ce minéral qu'un maçon lui avait donné. Voilà le seul indice que j'aie pu me procurer sur un fait qui doit, s'il est vrai, s'être passé il y dix à douze ans ; mais je doute de sa réalité. On ne trouve aux environs de cette forge que de la roche granitique très-dure, et nulle autre pierre, si ce n'est quelques silex.

La Bernardière, dans les Hautes-Marches, à une lieue sud-sud-est de Clisson ; 800 communiants.

Pays très cultivé en grains, comme Cugand ; sol à peu près semblable, mêmes usages, même industrie pour l'agriculture.

Point de manufactures. Tous les habitants sont laboureurs, à un petit nombre près de tisserands dans le bourg et les villages.

Le commerce consiste en grains, seigle et froment, en bons bestiaux, quelques toiles et fils.

La paroisse est arrosée par deux gros ruisseaux, qui y fertilisent les prairies. Dans la partie de l'est, le terrain est très-pierreux et très-sec ; l'autre partie est plus humide et argileuse.

Les eaux pour boisson sont bonnes dans le premier canton et beaucoup moins dans l'autre.

Il y a beaucoup de bois sur les haies et clôtures ; mais point de forêts, d'étangs ni de marais.

Le pays, en général, est élevé et l'air y est salubre.

Gétigné (1), à 2/3 de lieue sud-est de Clisson ; 1,500 communiants.

(1) On prétend que ce nom vient de *gens ignita* (gent ignée), parce que ce bourg très-ancien fut, dit-on, incendié autrefois pendant les guerres des Bretons contre les Français. On y voit beaucoup de ruines d'anciennes maisons.

Cette paroisse, située entre les deux rivières de la Moine et de la Sèvre, et fertilisée par leurs eaux, présente un paysage agréable, varié, pittoresque. D'un et d'autre bord de chaque rivière, le terrain s'élève en coteaux qui forment, sur quelques points, de petites montagnes. Les angles saillants de ces chaînes de collines répondent exactement aux angles rentrants de l'autre côté. Le village nommé *Hautegente*, entre autres, est bâti sur une éminence de 3 à 400 pieds au-dessus de la Moine qui coule au pied de cette petite montagne, dont la pente est si rapide qu'elle est presque inaccessible.

Toutes ces côtes sont parsemées de groupes de roche granitique. Ce qu'il y a de terrain plat est également plein de rochers de la même espèce, en plusieurs endroits. Malgré cela, le sol est très-fertile et très-bien cultivé. Ses productions sont les mêmes que celles de Cugand et de la Bernardière. Le paysan y est communément à l'aise. Il n'y a de pauvres que dans le bourg et quelques villages.

Il y a quelques ouvriers en serge et quelques tisserands. Les pâturages y sont bons; les bestiaux bien nourris et vigoureux; les métayers en font un commerce très-lucratif.

Les eaux sont de sources vives. Il s'y trouve quelques écrouelleux parmi les pauvres et les ouvriers en laines grasses.

Un bois de futaie, ancien de plusieurs siècles, appelé le *bois de la Roche,* est le seul qui se trouve dans cette paroisse, où l'on voit aussi quelques petites landes servant de communs.

Au milieu de ce bois fort étendu en longueur, sont les ruines d'un vieux château, jadis le manoir principal des seigneurs de Clisson, et qui existait peut-être bien des siècles avant le château de cette ville.

Il n'y a ni étangs ni marais. Le petit étang de la Roche n'est qu'un réservoir, dont l'eau est belle et le fond pierreux.

Boussay, à 2 lieues sud-est de Clisson, dans les hautes Marches, sur la rive droite de la Sèvre ; 1,800 communiants.

Cette paroisse, arrosée par la Sèvre et par quantité de ruisseaux, présente, dans sa partie montueuse, le même sol et le même paysage que Gétigné.

Le pays est plus plat, argileux et pierreux en plusieurs endroits dans la partie de l'est et du nord-est. Il est pourtant bien cultivé. On y voit de belles prairies.

Ses productions et son commerce consistent en seigle et froment, en lins et toiles, en bestiaux et en moutons, qui sont grands et forts. Les métayers y sont presque tous à l'aise.

Il y a des pauvres dans le bourg, beaucoup de tisserands, quelques sergers. Les écrouelles y sont communes. Mais une maladie qu'il semblerait qu'on ne dût pas trouver dans un pays où l'air est pur et le terrain très-élevé, où il n'y a ni marais ni forêts, où les terres sont toutes cultivées, c'est le *scorbut,* qui paraît endémique dans certains cantons de la paroisse. Depuis dix-sept ans que j'exerce la médecine, j'en ai toujours vu et presque toujours parmi des paysans riches. Phénomène dont, à mon avis, il n'est pas aisé d'expliquer la cause, à moins qu'on ne veuille l'attribuer à ce que, ces gens élevant beaucoup de bestiaux, leurs habitations sont entourées toute l'année de mares, de cloaques qui reçoivent les égoûts des étables et qui ne tarissent jamais, même dans l'été, parce que ces fosses sont pratiquées sur le roc ou sur l'argile. Il faut observer, de plus, que, dans toutes nos campagnes, la classe indigente

des habitants ne vit que de pain, de laitage, de choux, de pommes, de beurre, etc., au lieu que le laboureur aisé, surtout dans la paroisse de Boussay, ne se nourrit que de viande de boucherie, de chair de porc, qu'il mange en grande quantité, et que c'est une espèce de luxe dont il fait parade; tandis que sa boisson ordinaire est de très-mauvais vin, presque toujours gâté au printemps, qu'il tire à grands frais des paroisses vignobles, que souvent il est réduit à ne boire que de très-mauvaise eau, bourbeuse dans les étés secs, ou du vin putréfié, détestable, qu'il préfère encore à l'eau la plus pure. Dans les cantons vignobles, au contraire, outre que les habitants mangent beaucoup moins de viande, ayant presque tous quelque portion de vigne en ferme ou en propriété, ils ont soin de retenir quelques barriques du meilleur vin pour leur consommation, et chaque ménage prépare, pendant le temps des vendanges, une grande quantité de raisins où ils mêlent des fruits d'automne, qu'ils appellent raisiné et qu'ils mangent avec le pain toute l'année. Je crois que cet aliment salubre et antiseptique, joint à l'usage du bon vin, est la principale cause pour laquelle on ne voit point de scorbut dans les paroisses vignobles.

Saint-Crépin, à une lieue et demie est de Clisson; environ 1,000 communiants.

Cette paroisse, limitrophe de Gétigné, de Tillers, Mouzillon, etc., est de la province d'Anjou et du diocèse de Nantes. Elle est arrosée au sud, par la rivière de la Moine et par plusieurs ruisseaux, dans toute son étendue.

La partie du terrain qui est inégal, montueux, pierreux dans le côté du sud et de l'ouest, suivant le trajet de la rivière, est la plus exactement cultivée. On y voit quelques vignes bien exposées qui, nonobstant, donnent de très-mauvais vin.

Le canton du nord, du nord-ouest et du nord-est est froid, argileux et généralement plus plat. On y trouve de vastes landes, quelques étangs, des marécages et des pâturages.

Les eaux de boisson sont, comme dans les autres paroisses, bonnes dans les endroits montueux, et mauvaises dans le pays plat et marécageux.

Cette paroisse n'est point peuplée en proportion de son étendue, qui est assez considérable. Elle est passablement garnie de bois, quoi qu'il n'y en ait guère que sur les haies.

Son commerce consiste en grains, seigle et froment, et surtout en bestiaux. Il y a plusieurs grandes métairies, dont les fermiers sont dans l'aisance; mais beaucoup de pauvres dans le bourg surtout et dans quelques villages, parmi lesquels on trouve quelques écrouelleux. On y voit aussi, de temps en temps, quelques scorbutiques.

Point de manufactures ni de métiers.

Sur le chemin qui conduit de Saint-Crépin à la petite ville de Montfaucon, on trouve, dans un pré bas dépendant de la paroisse voisine de Saint-Germain, une source d'eau minérale qui descend du nord, entre deux petites collines, d'un terrain pierreux, rougeâtre, qui est sensiblement ferrugineuse. Plusieurs malades obstrués en ont usé avec succès. Il paraît que cette eau, qui se rassemble dans un petit bassin, a des principes minéraux assez énergiques.

Cette fontaine aurait été jusqu'à présent plus fréquentée, et il aurait été possible de multiplier les observations sur ses propriétés médicales, si le métayer de la ferme dont elle dépend n'en eut presque toujours empêché l'accès, en fermant le chemin qui y conduit et en comblant son bassin de pierres et d'immondices, sous prétexte que les buveurs foulent son pré et lui causent du dommage.

Conclusion.

De tous les détails topographiques exposés dans ce mémoire, qui doit naturellement précéder les observations noso-météorologiques, que je compte bientôt donner à la Société de Médecine, il résulte que le pays qui en est l'objet est en général un des mieux cultivés de la province de Bretagne, un des plus riches en productions de toute espèce, des mieux peuplés et des plus salubres; qu'il s'y trouve peu de terres incultes; que celles qui le sont encore, pouvant être défrichées à peu de frais, dédommageraient amplement de leurs soins ceux qui exécuteraient cette entreprise patriotique. Plusieurs propriétaires qui l'ont ébauchée depuis quelques années en éprouvent aujourd'hui tous les avantages, et si la province ou le gouvernement songeait efficacement à la possibilité de rendre, sans qu'il en coutât beaucoup, notre rivière navigable jusqu'à Clisson, projet aussi avantageux à l'Etat qu'au pays en particulier, puisqu'il étendrait le commerce, vivifierait l'agriculture, les arts et les manufactures, les cantons déparés par des landes et de tristes bruyères prendraient bientôt un nouvel aspect, présenteraient, comme les autres, une végétation non moins active que profitable, excitée par des colons dont les bras vigoureux n'attendent que le premier signal d'encouragement pour ouvrir le sein de la terre et faire éclore l'abondance.

On voit aussi qu'à la rigueur, la seule maladie qu'on puisse caractériser d'endémique en ce pays, ce sont les affections scrofuleuses, marquées sous différents symptômes, comme tumeurs glanduleuses au col, aux aisselles, ulcères en différentes parties, aux jambes sous le nom de *loups;* ophthalmies, lippitudes, etc., maladies qui, du

reste, s'attachent le plus communément à l'indigence et à la malpropreté.

Il faut remarquer, de plus, que, dans les cantons vignobles, les épidémies sont beaucoup plus meurtrières que dans les autres ; que l'espèce humaine est mieux venante, mieux constituée, la taille mieux formée dans les paroisses où l'on ne cultive que des grains; qu'il y a dans ces mêmes paroisses plus d'aisance et de propreté dans la nourriture, les vêtements, logements, etc. Une circonstance, en outre, assez singulière, c'est que les paysans de ces derniers cantons, qui sont ceux du sud et de l'est, sont tous vêtus de serge bleu-clair, d'une couleur assez gaie, et portent des bonnets rouges, au lieu que ceux des paroisses vignobles, au nord et à l'ouest, ont des habits de la même étoffe, mais toujours d'un brun lugubre, couleur de suie. Cette observation pourra paraître futile, mais peut-être tient-elle plus au moral qu'on ne pense.

Il existe généralement dans ce pays, parmi les paysans, un usage qui nuit certainement beaucoup à la vigueur, à la prospérité de l'espèce. On marie les enfants des deux sexes souvent avant qu'ils aient complètement atteint l'âge de puberté : les garçons à quatorze, quinze ou seize ans ; les filles à douze, quelquefois même plus tôt. La plupart ne sont pas formés avant dix-huit ou vingt ans. Ces mariages hâtifs se font ordinairement pour éviter le tirage de la milice, qui revient tous les ans.

Depuis une quinzaine d'années, on connaît dans nos campagnes et l'on pratique la culture du *solanum tuberosum esculentum,* que nos paysans appellent improprement *patates*. Ils commencèrent d'abord à s'en servir pour leurs cochons et bestiaux. Les pauvres s'accoutumèrent peu à peu à en manger eux-mêmes, de façon qu'aujourd'hui cette racine, aussi nourrissante et aussi saine que

le blé, qui se cultive et se recueille presque sans frais, est devenue, pour le paysan et le peuple, la ressource la plus précieuse dans les temps de disette, et qu'avec ce nouveau moyen de subsistance, que l'intempérie des saisons n'enlève jamais, nous n'aurons plus à craindre, comme nous le vîmes en 1769 ou 1770, l'affreux et déchirant spectacle d'une famine, où les malheureux villageois et les pauvres, réduits à manger du son qu'ils achetaient dans les villes, à dévorer des navets crus qu'ils allaient picorer, la nuit, dans les champs, succombaient la plupart à leur sort désastreux, autant par les funestes effets de cette nourriture détestable, que par l'excès de la misère qui les accablait.

Nous avons parlé de la découverte des tombeaux du Loroux-Bottereau, près de Nantes, et publié la lettre de M. Duboueix, docteur-médecin, sur l'espèce de pierre à coquille qu'ils renferment. Aujourd'hui, on nous envoie de nouveaux éclaircissements à ce sujet. D'après une analyse chimique, M. Duboueix avait cru voir cette pierre entièrement formée de coquillages marins, assez grossièrement pilés, et il finissait par observer qu'on ne rencontre ni coquillage fossile, ni pierre calcaire dans les environs du Loroux. Là-dessus, le nouvel observateur dit :

Des tombeaux, formés à grands frais, d'une pâte de coquillages marins, à 13 lieues de la mer, paraîtront sans doute aux savants et aux antiquaires un objet digne de recherches. On sait que les anciens en construisaient avec de la terre cuite, qu'ils taillaient au ciseau comme la pierre ordinaire et le marbre. Cette matière réunissait l'économie et la solidité. Mais quel était le lien dont on réunissait les différentes parties de cette composition, et qui lui donnait de la consistance? Je m'occupais de ces réflexions,

lorsque le hasard me procura un échantillon des tombeaux.

J'observai d'abord que cette pierre contenait du sable mêlé avec des fragments de coquillages marins et de madrépores ; qu'elle était légère, poreuse et se réduisait aisément en poudre grossière sous les doigts ; qu'en la plongeant dans l'eau, il en résultait une légère effervescence, que je crus être l'effet de quelque dissolution, mais qui était produite par le dégagement de l'air atmosphérique logé dans les pores ou cavités de la pierre, et dont l'eau prenait la place. Je fis tremper dans l'eau un morceau de cette pierre réduite en poudre, en agitant de temps en temps le mélange. Au bout de deux jours, je filtrai la liqueur et j'y versai de l'acide crayeux. Il n'y eut point de précipité ; preuve certaine que la pierre ne contenait rien à l'état de chaux. Ensuite je la traitai par les acides minéraux, et premièrement par l'acide vitriolique, étendu de quatre parties d'eau. La dissolution s'opéra d'abord avec beaucoup d'effervescence et de chaleur ; mais peu à peu elle se ralentit, et cessa bientôt tout-à-fait, quoiqu'il n'y eût qu'une petite quantité de matière d'attaquée par le dissolvant. J'ajoutai de l'acide, en agitant le mélange ; la dissolution recommença, mais avec moins d'énergie, et cessa beaucoup plus vite. Pour lors, j'essayai l'acide nitreux, et, dans un instant, la matière fut dissoute, à l'exception du sable qui y était contenu. En examinant le résidu de la première observation par l'acide vitriolique, je le trouvai recouvert d'une couche sénéliteuse, formée par la combinaison de l'acide et de la terre calcaire, laquelle, en raison de son peu de solubilité, empêchait l'action du dissolvant sur la portion recouverte ; effet qui n'a pas lieu par les autres acides, parce que les sels qu'ils forment avec la terre calcaire sont très-solubles.

Une analyse qui ne m'offrait que de la chaux et du sable en trop petite quantité pour un ciment artificiel, me fait soupçonner que cette pierre était l'ouvrage de la nature. Mais comme je ne l'avais vue qu'en petits fragments plus ou moins altérés, je voulus la voir en grande masse avant d'asseoir mon jugement. En conséquence, je me rendis au Loroux, avec un seigneur voisin de cette paroisse. Nous fîmes fouiller dans un endroit où l'on nous dit qu'il y avait un tombeau bien conservé, et l'on parvint, avec beaucoup de précautions, à retirer l'auge ou châsse qui était brisée aux deux tiers, et dont il ne restait plus que l'extrémité inférieure. La première fois qu'on avait ouvert ce tombeau, qui a 5 pieds 1/2 de long, on y trouva un squelette entier, ayant la plante des pieds relevée et appuyée contre la pierre. Il portait à la main gauche une bague de trois boutons de verre montés en cuivre. Aussitôt qu'on l'eut touché, ce squelette tomba en poussière. Le particulier qui possède la bague nous la fit voir, et nous jugeâmes à sa petitesse que le sujet à qui elle avait appartenu était une femme.

J'ai fait transporter chez moi le morceau de tombe brisée, et le plus léger examen m'a convaincu que cette pierre, comme toutes les pierres coquillières, a été travaillé par le mouvement des eaux. Les coquillages grossièrement brisés qui la composent, sont entremêlés d'un peu de sable cristallin, de mica en très-petites lames et réunies par un ciment de craie dissoute dans l'acide méphitique. J'y ai trouvé des fragments de spath calcaire régulièrement cristallisés.

Un particulier très-instruit, qui connaît la paroisse du Loroux, assure qu'on y trouve en plusieurs endroits de la terre calcaire et du falun. Il paraît hors de doute que la pierre en question a été prise sur les lieux mêmes ou dans

les environs. Si cette espèce de tombeau ne se trouve que dans un canton particulier du bourg, il faut croire qu'on enterra d'abord dans la partie où il y avait du roc, et que celui-ci venant à manquer, on tira par la suite cette pierre des carrières voisines, pour en faire des tombeaux à l'usage même du peuple; car les anneaux de cuivre qu'on y a trouvés prouvent que ceux qui les portaient n'étaient pas d'un rang fort élevé, et que la pierre dont ils sont construits n'était pas fort rare.

Laissons aux amateurs de recherches historiques le soin de porter la lumière dans la nuit de ces monuments qui paraissent d'nne grande antiquité, puisque ce bourg du Loroux est déjà fort ancien. Il y a vingt ans qu'en travaillant à aplanir le terrain pour la confection du cours des Etats à Nantes, on trouva beaucoup de tombeaux dont l'origine est également ignorée. Nous ne pouvons, pour ainsi dire, faire un pas, sans fouler les cendres de nos pères; mais les caractères propres à les faire reconnaître sont couverts par le temps, qui, dans sa marche éternelle, étend en silence un voile impénétrable sur tout ce qui n'est plus. Partout la terre recèle les débris des âges, et l'homme qui ne fait que passer, en sillonne à peine la surface pour s'alimenter sur la route. (Extrait du *Mercure de France.*)

NOTICE

PAR M. BIOU

SUR

JEANNE DE BELLEVILLE

POÈME DE M. ÉMILE PEHANT.

M. Emile Péhant a consacré toute sa vie à l'étude.

Il s'est occupé surtout des langues anciennes, de l'histoire et de la littérature.

Il a jeté au vent, à son début, des œuvres poétiques dont à peine lui-même il a souvenir, mais dont nous recherchons avec empressement les feuilles égarées çà et là.

Après avoir éprouvé les vicissitudes communes à tous ceux qui n'ont pour s'ouvrir la voie et se faire une place dans le monde, que les efforts du talent et du savoir, et la persévérance née du sentiment de leur valeur, il a accepté, sous un titre modeste, d'importantes fonctions.

Conservateur des livres, des manuscrits, des matériaux si multiples qui composent l'atelier intellectuel de notre cité, et qui sont une de ses gloires, il a, pendant vingt ans, beaucoup lu, beaucoup appris, et surtout il a retenu et compris ce qu'il a lu et ce qu'il a appris.

Alors, jugeant ses forces à la hauteur de son courage, il a entrepris de faire connaître à la ville l'étendue de ses

richesses bibliographiques, et il a créé ce catalogue quasi-monumental, œuvre de patience et de recherches, qui fait appel à l'esprit, à l'érudition, à la science, et où se déroulent, dans un ordre simple et méthodique, avec des notes intéressantes et des indications précises, toutes les séries de productions enfantées par le génie humain.

Mais ce n'était là qu'un aliment à l'activité du travailleur.

Pendant ce temps, l'inspiration du poète ne sommeillait pas; elle se recueillait; et après avoir laissé flotter le voile du temps sur ses premières lueurs, elle a jailli tout-à-coup pour briller d'une lumière féconde et éclatante.

C'est ainsi qu'est apparu le poème de *Jeanne de Belleville.*

Il était d'autant moins permis à notre Société de laisser passer inaperçu cet événement littéraire, que M. Péhant est notre concitoyen, que son œuvre intéresse notre pays, et que c'est ici même qu'elle a été conçue et publiée.

M. Péhant déclare, dans son avant-propos, qu'il n'a eu l'intention de s'astreindre à aucun genre de poème.

Il a conservé, il le sent, toute la sève de la jeunesse; il suit la pente où l'entraîne sa nature ardente; il veut être lui-même, et le cachet apposé sur son livre sera le sien.

Qu'il arrive à retracer, d'une touche sûre et vigoureuse, des tableaux vrais et attachants de l'histoire de la vieille Bretagne, il aura atteint son but.

Il fait bon marché de quelques longueurs et de quelques incorrections; c'est sur l'ensemble qu'il veut être jugé. Dans une œuvre dramatique comme la sienne, le fond domine; la forme n'est qu'un accessoire.

Ces appréciations, si elles étaient posées en principe absolu, seraient contestables; mais elles peuvent être vraies dans le sens que M. Péhant leur attribue.

L'auteur choisit le genre qui convient le mieux à la traduction de sa pensée; la poésie ne suppose pas nécessairement le style toujours planant dans les régions sublimes du lyrisme. Un langage familier, montrant les personnages dans leurs habitudes et dans leur vie intime, sans tomber dans le ton commun ou trivial; des descriptions rappelant les sites et les lieux avec leur physionomie particulière et leur spécialité, ne sont pas des défauts de forme; ils établissent des contrastes qui concourent à l'harmonie du tout; ils rehaussent encore les parties dramatiques et solennelles de l'œuvre.

C'est la poésie elle-même se produisant sous des aspects variés qui commandent la curiosité et l'intérêt.

Qu'importent aussi des répétitions de mots, si elles donnent de la valeur à l'expression? Qu'importent des tours de phrases parfois hasardés, s'ils rendent l'idée d'une manière plus complète?

Ces prétendues fautes deviennent quelquefois un mérite; car le premier devoir du poète est d'imprimer à ses productions un caractère d'originalité qui les distingue et les fasse reconnaître.

A celui qui crée, il faut la liberté, parce que le génie trouve lui-même ses règles.

L'imitateur suit les routes battues.

Inutile donc de s'arrêter à des détails susceptibles de critique, souvent sans gravité sérieuse, si on les isole; et qui ont presque toujours leur raison d'être, si on les rapproche de l'ensemble.

La conception est vaste.

Evoquer dans une série de poèmes, dont *Jeanne de Belleville* n'est en quelque sorte que le prologue, les grands traits de l'histoire de la Bretagne au XIVe siècle ; relever les tours démantelées et les garnir de leurs bannières féodales ; les repeupler de leurs gardes et de leurs capitaines ; redresser les lourdes armures enfouies sous la poussière du temps ; ressusciter ces hommes à la taille de géant, qui ont laissé une empreinte si profonde de leur passage, écrite sur les murs croulants de tous nos vieux châteaux ; retracer leurs caractères, leurs ambitions, leurs rivalités, leurs haines, leurs vengeances ; faire planer au-dessus des populations émues et frémissantes, presque toujours sacrifiées plutôt que défendues, leurs chants de guerre et de mort, leurs cris de rage ou de triomphe ; animer des scènes dont la grandeur touche parfois à l'héroïsme, mais dont trop souvent la violence appelle la réprobation et la terreur.

Tel est le cadre que M. Péhant s'est donné la mission de remplir.

Avant d'entrer dans le cœur de l'ouvrage, disons, en quelques mots, notre pensée.

Tout ce qui compose le fond du poème est vrai : l'arrestation, à la suite d'un tournoi, d'Olivier de Clisson, époux de Jeanne de Belleville et père du connétable ; son jugement, sa condamnation, l'exposition de sa tête tranchée au-dessus de la porte Sauvetour, à Nantes ; et M. Péhant a puisé, dans les anciens titres, des textes de procès-verbaux et de sentences de justice criminelle, qu'il a eu la bonne fortune de reproduire sans altération et pour ainsi dire mot à mot, malgré les difficultés de la versification.

Les représailles d'atroce vengeance de la veuve de Clisson,

le naufrage de ses vaisseaux, l'épisode de mer où le plus jeune de ses enfants périt sous les étreintes de la faim, sont également attestés.

Les principaux acteurs sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de dire que leurs physionomies ont été fidèlement représentées.

Quelques personnages accessoires ou secondaires ont seuls été créés par l'imagination du poète. Les caractères bien tracés et conformes à l'esprit de l'époque, méritent de sincères éloges.

La description du vieux Nantes où le lecteur est conduit, tantôt sur les pas de l'écuyer Herblain, tantôt en compagnie de Jeanne de Belleville, a le mérite rare d'une grande exactitude.

L'auteur a pu, afin de rendre l'action plus rapide et plus saisissante, rapprocher des événements et transporter des faits sur d'autres théâtres que ceux qui en ont été les témoins ; mais ces faits n'en ont pas moins existé.

Quant à ceux que les chroniqueurs ont laissés inexpliqués ou douteux, il en a tiré le parti qu'il a voulu. C'était son droit.

La vérité historique a donc été respectée autant que possible.

L'œuvre est habilement conduite ; on ne pourrait lui reprocher que d'être ralentie, quelquefois, par trop de détails ; cependant l'intérêt se renouvelle et s'accroît à mesure qu'elle marche.

Le lecteur, après avoir assisté à des effets dramatiques qu'il ne lui paraît pas possible de dépasser, est tout étonné de retrouver, sous d'autres couleurs et sous d'autres formes, d'autres scènes encore plus émouvantes ; et il arrive enfin haletant, oppressé, anxieux, à un dénouement heu-

reux et presque imprévu, l'expiation et le repentir, frappé de l'empreinte d'une haute moralité, et qui soulage et console.

L'énergie paraît la qualité essentielle de l'auteur ; son expression est toujours juste et quelquefois hardie, même jusqu'à l'excès ; son vers, harmonieux et bien rhythmé, est exempt des inutiles redondances de mots.

Bien souvent, il arrive à une grande élévation littéraire et poétique.

On peut dire que dans les deux volumes qui composent l'ouvrage, il n'existe pas de défaillances.

Les chapitres de la *Dégradation,* de *la Porte Sauvetour,* de *la Tempête,* sont écrits de main de maître. Le chant intitulé : *Présage,* celui qui célèbre les *joies de la paix,* et l'admirable traduction du *psaume des malédictions,* révèlent aussi une puissante inspiration.

On regrette peut-être de ne rencontrer aucun type vraiment sympathique.

Les héros du livre, la veuve de Clisson et son fils Olivier, excitent plutôt la répulsion que l'intérêt ; et cette impression se communique même à des personnages doués de vertus réelles, comme Herblain et Malestroit, que des instincts généreux ne préservent pas d'une complicité impie à des actes d'odieuse et lâche cruauté.

N'aurait-il pas été possible de montrer quelques portraits jeunes et gracieux ? d'éclairer quelques figures animées de sentiments tendres et bons, faisant opposition à des tableaux presque toujours sinistres, et aux implacables fureurs de Jeanne et de son entourage ?

Le poète ne l'a pas cru. Le sujet ne le comportait pas, selon lui, parce qu'il a écrit une page d'histoire, et non un roman. Il est sans doute le juge le plus capable.

Et cependant il lui aurait été facile d'y réussir.

De charmantes descriptions de sites et de paysages répandues à profusion ; la peinture des mœurs douces et affectueuses de la châtelaine de Clisson, qui sert d'introduction ; le récit palpitant des douleurs de la mère quand son jeune enfant s'éteint dans ses bras ; l'expression touchante du repentir de Jeanne et de ses remords, prouvent que M. Péhant sait, quand il le veut, faire vibrer les meilleures cordes du cœur.

Nous l'attendons à son second poème.

Jeanne de Belleville, épouse d'Olivier de Clisson, est seule dans le donjon de la famille avec son fils Olivier, âgé de 7 ans, qui doit un jour devenir le connétable et mériter trop justement le surnom de *Boucher*.

Les leçons et les exemples de sa mère contribueront sans doute à développer en lui des instincts de cruauté qui se comprendraient à peine, s'ils n'avaient pour aliment que les mœurs brutales et les passions sauvages d'une époque encore à moitié barbare.

Cependant au début de l'œuvre, Jeanne de Belleville ne ressent que les impressions affectueuses et caressantes de la mère, les sentiments purs et dévoués de la femme !

Elle contemple avec amour son enfant qui s'applique déjà aux devoirs de l'héritier d'un grand nom, et jouit d'un noble orgueil en voyant se développer en lui les germes des vertus des ancêtres.

Elle prend soin de réprimer les écarts d'un naturel trop fougueux, et ne trouve, pour enseigner, que des paroles inspirées par la bienveillance et la charité.

Oh ! dit-elle,

« Oh ! je ne voudrais pas éteindre en ta jeune âme
» Cher fils, l'ardent foyer dont j'admire la flamme ;
» Mais, se battre toujours ! mais n'aimer que le sang !
» Si grand que soit le cœur, reste-t-il innocent ?... »

Pendant que Jeanne retrace l'histoire de la famille, pendant qu'elle raconte les combats, les exploits de ceux qui l'ont fondée et qui ont créé sa puissance, son esprit est ailleurs ; son oreille est attentive à tous les bruits du dehors.

C'est qu'elle attend son mari; c'est que des rumeurs vagues sont arrivées jusqu'à elle ! Jeanne a appris, sans pouvoir le croire, que des soupçons de trahison menaçaient d'une flétrissure un nom jusqu'à ce jour sans tache. Elle connaît trop Clisson pour douter un instant de sa loyauté; mais la calomnie marche vite, et sans trop savoir pourquoi, elle a peur.

Enfin un cavalier paraît dans le lointain; elle reconnaît Herblain, le vieil Herblain, l'écuyer fidèle et dévoué ; elle le reçoit comme un messager d'espoir, et recueille avidement de sa bouche de précieuses nouvelles.

Elle apprend qu'au siége de Vannes, Clisson a été fait prisonnier par Edouard d'Angleterre ; que ce prince, admirant le courage de son ennemi trahi par la fortune, l'a remis en liberté sans rançon; et que sur la demande de Clisson lui-même, un illustre prisonnier anglais a été rendu en échange. Clisson a rejoint à Nantes le Dauphin, duc de Normandie ; et sous sa bannière il retournera bientôt au secours de Vannes, menacé par les Anglais ; mais auparavant, il viendra chercher auprès de la compagne de sa vie quelques moments de repos et de bonheur.

Jeanne remercie Dieu ; cependant ces assurances ne la satisfont pas complètement, son âme est assaillie de funestes présages. Elle passe en revue sa jeunesse écoulée, et se désole d'être toujours condamnée aux tourments de la crainte et aux chagrins de la solitude.

A force de volonté, elle domine ses impressions douloureuses ; elle ordonne les apprêts d'une fête pour célébrer le retour de son mari.

Le pressentiment n'est-il pas quelquefois un éclair de la vérité ?

Au lieu du chef de la maison, c'est un soldat qui se présente : il fait connaître que l'armée est prête à marcher, et que Clisson n'a pu se dispenser d'accompagner le duc de Normandie.

Encore une déception ! Encore un sacrifice ! Les préparatifs de la fête disparaissent, et le château retombe dans sa tranquillité monotone.

L'auteur a profité de ce moment de trève à l'action, pour retracer les scènes de la vie de château, les exercices, les distractions, les jeux des hommes d'armes et des varlets ; mais pour Jeanne il n'y a qu'une occupation possible ; aimer et caresser Guillaume, son plus jeune fils encore presque incapable de comprendre, et veiller sur Olivier et lui donner de salutaires conseils.

Elle reprend l'histoire des ancêtres interrompue par l'arrivée d'Herblain, et elle y trouve souvent l'occasion de répéter en complétant sa leçon de l'argument décisif des exemples, que la loyauté, la bonté et la justice sont les premiers des devoirs.

Enfin une grande nouvelle franchit les portes du donjon et la joie l'accompagne. La paix est faite ; Clisson ne revient pas, il est vrai, mais il part pour un tournoi, protégé par l'amitié du duc de Normandie ; il part, entouré d'honneurs, invité par le roi !.....

Qu'on nous permette de lire les belles strophes consacrées à l'hymne de la paix.

« Une trève a mis fin à la guerre civile ;
» Les ménestrels errants chantent de ville en ville :
» Et Jeanne sur la tour, un soir assise au frais,
» Ecoute avec bonheur cet hymne de la paix :

» Entendez-vous là-bas la cloche ?
» Voyez-vous là-bas ces lueurs ?
» Contre l'ennemi qui s'approche
» Brûlant les toits de proche en proche
» Est-ce un appel aux braves cœurs ?...

» Ce n'est pas la voix haletante
» Du tocsin dans le clocher noir ;
» Cette sonnerie éclatante
» De bonheur semble palpitante,
» Elle ne chante que l'espoir !...

» Le vent, sur le feu qui flamboie
» N'envoie aucun noir tourbillon ;
» Ces brasiers, dont la cîme ondoie,
» Ce sont aux champs des feux de joie
» Déployant leur gai pavillon.

» Et dans les villes, ces trompettes
» Sonnant aux coins des carrefours,
» Elles n'annoncent que des fêtes ;
» Pâles chagrins, fuyez et faites
» Place au cortége des amours.

» Voilà trop longtemps que nos guerres
» Font porter le deuil au pays :
» Jeunes amantes, et vous, mères,
» Vous toutes qui pleuriez naguères,
» Revêtez vos brillants habits.

» Ils sont passés les jours d'épreuve,
» L'arc-en-ciel a brillé sur nous :
» Quitte l'église, ô pauvre veuve,
» Voici venir en robe neuve
» La fiancée et son époux.

» De vos champs arrachez les herbes,
» Laboureurs ; creusez vos sillons ;
» Vos moissons jauniront superbes ;
» Ne redoutez plus pour vos gerbes
» Le pied lourd des longs bataillons.

» Car dans le ciel, ô ma Bretagne,
» Plane la paix aux tresses d'or,
» Et l'abondance, sa compagne,
» Dans tes villes, sur ta campagne,
» Verse en souriant son trésor. »

Nous n'avons éprouvé jusqu'ici que des émotions douces et généreuses. La scène change; du paisible château de Clisson, le poète nous transporte sur la place du Grand-Châtelet, à Paris :

« C'est un de ces matins si beaux, où tout flamboie ;
» Dans les cieux le soleil, et dans les cœurs la joie ;
» Le vent est doux et frais, l'air est d'un bleu profond,
» Il semble qu'on va voir passer Dieu dans le fond.
» Sa bonté se répand partout ; pas un coin sombre ;
» Tout prend un air de fête et sourit, même l'ombre ;
» Et l'horrible prison, le Grand-Châtelet noir,
» A ces rayons s'égaie et laisse entrer l'espoir. »

Mais le contraste est saisissant. Ces beaux rayons de soleil éclairent aussi deux échafauds garnis de sombres draperies, dressés sur la place, et autour desquels la foule se rue, curieuse et impatiente d'un spectacle inconnu.

Aussi quels cris ! quel tumulte ! quelles luttes quand le cortége apparaît !... De quels regards étonnés et avides on suit ces vingt chevaliers aux riches costumes, aux colliers éclatants, aux éperons dorés, qui prennent place sur l'un des échafauds !

Avec quelle attention fiévreuse on contemple cet autre chevalier couvert d'armes éblouissantes, montant péniblement les degrés du second échafaud, escorte impassible et sinistre ; et ce héraut, et ces hommes d'armes ; et ces douze prêtres revêtus de leurs surplis et tenant en main la croix, qui suivent silencieusement, comme de blancs fantômes, les mêmes gradins.

Bientôt le silence se fait. Le drame va commencer.

Le héraut élève sa trompe et sonne trois fois ; puis, d'une voix haute, il lit la sentence.

« L'homme qui paraît sur l'échafaud infâme est un noble félon et déloyal. Il a foulé aux pieds les liens de reconnaissance qui devaient l'unir au roi Philippe de France et au duc Charles de Blois. Fait prisonnier au siége de Vannes, afin de s'épargner le prix d'une rançon, il a trahi la France et il l'a vendue aux Anglais. Le roi l'a jugé et condamné, et le tribunal des Chevaliers n'a plus qu'à décider s'il doit subir l'ignominie de la dégradation. »

Olivier de Clisson, car c'est le chevalier menacé de la flétrissure, proteste de son innocence. Il invoque ses aïeux, son passé, les services rendus. Il sait qu'il mourra, puisque le roi le veut, le roi dont les promesses menteuses l'ont trompé ; mais il repousse l'outrage.

A chacune de ses paroles émues et fières, une voix partie de la foule répond :

« Très-bien, Clisson ! »

Et la foule aussi se sent frappée par le grand air de noblesse du condamné; que dis-je, la foule ! ..... Les chevaliers eux-mêmes sont contraints de baisser les yeux devant le regard de Clisson, et semblent honteux du rôle indigne qui leur est imposé par la volonté royale.

Mais ce rôle, ils n'ont pas le courage de le repousser ; ils l'accompliront jusqu'au bout.

Ils rendent la sentence qui, après avoir déclaré Clisson traître et infâme, ordonne que ses biens appartiendront au roi, que ses enfants seront déchus de noblesse, et que, lui, sera dégradé de la chevalerie.

Alors commence cet effrayant supplice de la dégradation, cent fois plus terrible que celui de la mort.

« Les vingt juges restaient cloués sur leur estrade ;
» Leur chef balbutia tout bas : Qu'on le dégrade ! »
» Et dans l'affreux silence on entendait alors
» Les prêtres qui chantaient les vigiles des morts.

» ....
» ....
» Le chœur fit une pause après le premier psaume.
» Le héraut se haussant, dépouille de son heaume
» Le condamné muet qui ne se défend pas.
» Son front nu reste haut, ceux des juges sont bas,
» Et leur chef seul emprunte à l'audace son masque.

» Le héraut montre à tous, par son cimier, le casque,
» Et crie à pleine voix : Peuple loyal et bon,
» Ce casque, c'est celui d'un chevalier félon,
» Le casque d'un soldat lâche et traître à son maître.

» Sur la place des voix crièrent : « Honte au traître ! »
» Les juges à ces cris levèrent leurs regards ;
» Mais leurs yeux effrayés demeurèrent hagards ;
» Ils avaient espéré, voir enfin, sous la honte,
» Le condamné rougir ; mais rien, rien ne le dompte :
» Sous ses beaux cheveux gris, son grand front détesté
» Se dresse toujours calme et plein de majesté.

» Alors, sous le marteau on fit briser le heaume,
» Et le lugubre chœur chanta le second psaume.

» Un silence se fit, dès qu'il fut terminé,
» Le héraut s'avançant, enlève au condamné,
» Muet sous le dédain qui gonfle sa narine,
» Le riche collier d'or flottant sur sa poitrine ;
» Puis crie à toute voix : « Vous voyez ce collier :
» C'est celui d'un félon et mauvais chevalier,
» Le collier d'un soldat lâche et traître à son maître ! »

» Quelques voix seulement crièrent : « Mort au traître ! »

» Le héraut, du collier brisant les longs anneaux,
» Le jette et fait semblant d'en fouler les morceaux ;

» Mais on voit qu'il les suit d'un œil ivre de joie;
» Car ce collier rompu, c'est son prix, c'est sa proie.
» Le condamné sourit, et, près d'entrer aux cieux,
» S'étonne qu'un peu d'or semble si précieux.

» Mais du troisième psaume, hélas! le chant commence;
» Il est suivi bientôt d'un troisième silence.
» Le héraut hésitant va vers le condamné,
» Mais du collier son œil ne s'est pas détourné:
» Il se hâte d'ôter la riche cotte d'armes
» Et la déchire... Herblain seul en verse des larmes.

» Quand ce cri retentit: « Peuple loyal et bon,
» Cette cotte appartient au chevalier félon,
» C'est celle d'un soldat lâche et traître à son maître! »
» Nulle voix ne cria cette fois: « Mort au traître! »

» L'austère condamné, de son œil fier et doux,
» Glaçait les spectateurs ou les dominait tous. »

Nous voudrions pouvoir lire jusqu'au bout cette magnifique scène d'un intérêt toujours grandissant, où tous les sentiments commandés par les situations sont exprimés avec un rare bonheur. A mesure que l'affront devient plus poignant, la colère qui bouillonne dans le cœur de Clisson se trahit par les éclairs de ses yeux, par l'émotion de sa parole; à peine si la résignation, qu'il puise dans la conscience de son innocence et dans l'idée religieuse, peut contenir l'explosion; le chrétien finit pourtant par l'emporter.

» Il tombe à deux genoux, et là, du sacrifice,
» A l'exemple du Christ acceptant le calice,
» Malgré son amertume, il le boit tout entier... »

Hélas! d'autres épreuves attendent encore le malheureux condamné.

Il lui reste à subir le bain d'ignominie, le transport à

l'église sur une honteuse civière, puis de l'église à l'échafaud sur une horrible claie.

Au dernier moment, une lueur d'espérance a paru. La foule s'est écartée pour faire place à un envoyé du roi. Le cri de : « Grâce ! » a retenti de toutes parts, et le bourreau a arrêté sa hache prête à frapper.

Le message royal est ouvert : Philippe donne l'ordre de réserver, après le supplice, la tête du condamné !...

L'exécution suit son cours, et bientôt le sang ruisselle sur le drap noir de l'échafaud.....

Le dévoué Herblain a suivi tous les détails de cette longue agonie. C'était lui qui, pendant le jugement, répondait à la voix de Clisson. Il a été témoin de l'opprobre de la dégradation, des souillures de la civière et de la claie ; il a vu tomber la tête de son maître. Il accompagnera les restes mutilés jusqu'au moment suprême ; il les suivra à Monfaucon ; il les verra suspendus par les aisselles à un infâme gibet.

Puis il souffrira les angoisses de la dernière station douloureuse, en assistant, à Nantes, au spectacle de l'exposition de cette tête, qu'il a tant aimée, sur la porte de Sauvetour.

Alors seulement il reprendra le chemin de Clisson, mais l'âme ulcérée et débordant de haine.

Pendant ce temps, le château de Clisson est en fête. La nouvelle des victoires de Clisson au tournoi, l'espoir de son retour prochain avaient gonflé de joie et d'orgueil le cœur de Jeanne.

Aussi Herblain est-il péniblement surpris de rencontrer partout les signes de l'allégresse, des guirlandes, des fleurs, des danses, des jeux......

Il pénètre, sans être reconnu, dans le donjon : à sa vue, Jeanne pousse un cri de bonheur ; mais la tristesse peinte sur le visage du vieil écuyer la frappe aussitôt ; inquiète, elle entraîne Herblain, elle l'interroge, et le cœur saignant elle écoute tous les détails de l'épouvantable histoire.

Jeanne tombe d'abord comme affaissée sous le coup ; mais bientôt elle se redresse haute et fière ; un nuage sinistre enveloppe son front. Elle s'écrie :

« .... Oh ! vengeance ! vengeance !
» Je n'ai rien oublié de ce qu'Herblain m'a dit...
» Philippe, roi de France, ô lâche, sois maudit !...
» Les calculs d'un tyran ne sont pas sans mécompte :
» Ah ! tu m'as abreuvée et de sang et de honte !
» Ah ! ta hache a frappé sans pitié mon époux !
» Ah ! tu flétris mes fils !... Eh bien donc ! coups pour coups !
» La cruauté n'est pas chose si difficile ;
» D'ailleurs, à ton école, on y devient habile.
» Je saurai, comme toi, verser des flots de sang,
» Et la lutte est ouverte entre nous, roi puissant !
» Et tu seras, cruel, vaincu par une femme...
» Je porterai partout et la mort et la flamme !... »

Herblain essaie en vain de la calmer :

« Oh ! Madame, dit-il, montrez un cœur clément ;
» Clisson a pardonné dans son dernier moment. »

« — Tant mieux ! Sa palme au ciel n'en est que plus certaine ;
» Mais mon devoir, à moi, sa femme, c'est la haine !
» Je n'ai pas de remords, car j'obéis à Dieu.
» Violer tous les droits, oh ! ce n'est pas un jeu...
» Et ce grand crime, il faut que mon bras le punisse.
» Le roi dira : « Vengeance ! » Et Dieu dira : « Justice ! »

Puis elle ajoute :

« Tu ne reconnais plus, pauvre Herblain, ta maîtresse,
» Et ta douce baronne est changée en tigresse... »

De ce moment, en effet, Jeanne de Belleville est trans-

tormée : à son regard fixe et ardent, à son accent sec et impérieux, on est sûr qu'elle tiendra sa promesse.

Cependant, refoulant ses passions qui bouillonnent, elle dit de continuer la fête ; puis elle fait préparer secrètement une barque ; elle y monte avec Herblain et ses deux enfants, et donne l'ordre au timonier de la diriger vers Nantes.

La barque suit le cours de la Sèvre, mais ni la vue de sites délicieux, ni les rencontres de bateaux remontant la rivière et où se dressent parfois comme des ombres de soldats, ni le babil joyeux d'Olivier, n'ont le pouvoir de distraire Jeanne de ses sombres pensées.

Il est nuit quand elle aborde à *la Fosse ;* elle quitte le bateau, et tenant ses enfants, Guillaume sur son bras et Olivier par la main, elle suit Herblain à travers les rues désertes. En marchant, elle prépare Olivier ; le pauvre enfant ne peut résister à la violence de ce choc imprévu : son père mort ! son père déshonoré !

Mais le sang des Clisson parle plus haut que la douleur. L'enfant se relève. Ecoute, lui dit sa mère :

« Ce que tu dois entendre est une chose horrible,
» Et ce que tu dois voir est encor plus terrible :
» As-tu peur, Olivier ? Dis, ne me cache rien. »

« — Mère, je n'ai pas peur, non, mais je souffre bien.
» Partons, je te suivrai n'importe où tu me mènes.
» Quand tu m'y montrerais des choses surhumaines,
» Tu verrais que ton fils, incapable d'effroi,
» Est digne de son père et digne aussi de toi. »

Le triste cortége arrive devant la porte Sauvetour.

« Jeanne alors transportée et de rage et d'amour,
» A bondi jusqu'au bout du pont de Sauvetour,
» Et par le pont-levis seulement séparée,
» De cette tête pâle et pour elle sacrée,
» Elle envoie un ardent baiser à son époux,
» Et dit à ses deux fils : « Mes enfants, à genoux ! »

Après avoir fait une prière, Jeanne se redresse ; elle commande à ses enfants de l'imiter. Alors elle leur raconte, en accentuant chaque scène, les tortures, les affronts, les outrages prodigués à leur père ; et, puisant dans sa douleur une exaltation fiévreuse, elle s'écrie :

« Délateurs de Clisson, Philippe de Valois,
» Vous juges, vous bourreaux, et toi, Charles de Blois,
» Tout ce qui, sur la terre, a pris part au supplice,
» Comme auteur, comme acteur, instrument ou complice,
» Ceux qui s'associeront à ce que l'on a fait,
» Ceux qui m'empêcheront de venger le forfait :
» Soyez maudits, au nom de toute la nature,
» Maudits par Dieu, par chaque créature ;
» Maudits dans tous les lieux où vous vous trouverez ;
» A la ville, à l'armée, aux champs où vous fuirez ;
» Maudits dans vos maisons, et maudits à l'église ;
» Maudits par l'ouragan, et maudits par la brise ;
» Par les astres des nuits, comme par le soleil ;
» Maudits pendant le jour, maudits dans le sommeil ;
» Maudits dans vos plaisirs ; maudits sur votre couche ;
» Maudits dans les baisers cueillis par votre bouche ;
» Maudits dans vos enfants ; maudits dans vos amours ;
» Maudits dans tous vos biens ; maudits, maudits toujours !
» De la plante des pieds au sommet de vos têtes ;
» Dans tout ce qu'ici-bas vous rêvez ou vous faites ;
» Maudits dans votre soif ; maudits dans votre faim ;
» Maudits, maudits toujours !... Que vous dirai-je, enfin ?...
» Maudits dans votre corps et maudits dans votre âme !
» Que rien n'y reste sain, que tout y soit infâme ;
» Que votre nom à tous soit un objet d'horreur ;
» Que pour vous, prier Dieu, devienne une terreur ;
» Et quand sur votre front luira l'heure dernière,
» Qu'aucun prêtre pour vous ne dise de prière ;
» Que vos corps repoussés loin, bien loin des chrétiens,
» Aillent pourrir à l'air où pourrissent les chiens ;
» Puis, quand vous monterez vers le juge suprême,
» Que dans sa majesté, Jésus, Jésus lui-même,
» Se lève contre vous, et vous plonge à l'instant
» Dans les feux éternels où Judas vous attend !... »

« Lorsque Jeanne se tut haletante, brisée,
» Sa coupe de fureur n'était pas épuisée ;
» Elle avait encor soif de malédictions :
» Le volcan préparait d'autres explosions.

» Jeanne était à la fois effrayante et sublime ;
» On eut dit Némésis foulant aux pieds le crime.
» Sa joue était en feu, ses yeux étincelaient,
» Et sur son front crispé ses veines se gonflaient ;
» Elle allait et venait, à grands pas sur la place,
» Et son silence même exhalait la menace. »

Herblain veut entraîner sa maîtresse ; mais Jeanne a d'autres projets ; il faut que ses fils s'associent à son vœu de vengeance ; elle ne s'éloignera pas sans avoir reçu leur serment :

« Et Jeanne s'élançant vers la sinistre tour
» Franchit avec ses fils le pont de Sauvetour.
» Et là, levant la main vers les pâles reliques
» Que la lune éclairait de ses rayons obliques :
» — Par ces témoins trop sûrs d'un crime détesté ;
» Par son front autrefois si plein de majesté,
» Ses yeux clos à jamais, hélas ! et bientôt vides,
» Son long visage blême, et ses lèvres livides ;
» Par ce qu'outrage ici la pluie et l'aquilon,
» Et par ce qui là bas pourrit à Monfaucon ;
» Son cœur loyal, foyer d'ineffables tendresses,
» Ses mains dont votre front sent encor les caresses ;
» Par tous les souvenirs qui tressaillent en vous,
» Aujourd'hui si cruels, et naguères si doux !
» Jurez haine éternelle et guerre inexorable
» A quiconque prit part à ce meurtre exécrable ;
» — Nous le jurons ! — Jurez que prières ni pleurs,
» Avant d'être vengés, ne fléchiront vos cœurs.
» — Nous le jurons ! — Jurez que, malgré paix ou trèves,
» Si son titre royal le dérobe à vos glaives,
» Vous combattrez toujours Philippe de Valois.
» — Nous le jurons ! — Jurez qu'à ce Charles de Blois

» Qui tient notre Bretagne à la France asservie,
» Vos bras disputeront sa couronne et sa vie.
» — Nous le jurons ! — Enfants, ces deux là, je les hais !
» Pourtant à les frapper ma haine hésite... Mais...
» Jurez d'exterminer sans pitié ces vingt juges,
» Violateurs du droit, de l'honneur vils transfuges.
» — Nous le jurons ! — Jurez d'exécrer tout repos
» Avant que d'avoir vu blanchir à l'air leurs os...
» — Nous le jurons ! — C'est bien ! L'ombre de votre père
» Ecoute ces serments... que reçoit votre mère.
» Si jamais l'un de vous osait les transgresser,
» Puisse son déshonneur contre lui se dresser !
» Moi-même pour lui faire encore un destin pire,
» Du fond de mon tombeau je viendrais le maudire. »

Herblain aussi participe au serment de vengeance, et cependant

« Sous ces explosions d'impitoyable haine
» La nature restait impassible et sereine,
» Les étoiles brillaient doucement dans les cieux,
» Et jamais plus d'azur n'a réjoui les yeux. »

Le pacte a été cimenté par une implacable alliance. Maintenant à l'œuvre !

Jeanne regagne le rivage ; puis, rentrée dans le canot, elle remonte la Loire jusqu'au bout des ponts, et se rend, conduite par Herblain, à l'auberge de Gueneuf, ancien vassal dévoué aux Clisson, chez lequel rendez-vous a été donné à Péan de Malestroit.

Ce chevalier, dont le père et le frère étaient, sous l'accusation injuste de trahison, retenus prisonniers par le roi Philippe, ne demandait qu'à s'associer à toute vengeance ; et, certain d'avance que Jeanne ne faillirait pas à son devoir, il avait dirigé déjà vers Clisson, par terre et par bateaux, les nombreux sicaires qu'il tenait à sa solde.

Alors Gueneuf raconte que, la veille, deux vieillards se sont arrêtés dans sa maison ; il a surpris leur conversation. Le roi, pour les récompenser de services indignes, leur avait laissé le choix entre les fiefs de Clisson, et ils discutaient le prix du sang.

L'un de ces vieillards est le seigneur de Touffou ; l'autre est un des juges assassins.

Jeanne et Malestroit ont bientôt arrêté leur plan de campagne.

Ils se séparent en se disant : A demain, à Château-Thébaud, au repaire de Regnaud de Montrelais, le dénonciateur infâme, et ensuite à Touffou...

La haine dédaigne la fatigue et ne connaît pas la distance.

Avant le jour, la veuve de Clisson est de retour au château. Feignant de continuer la fête commencée la veille, elle a ordonné une grande chasse ; mais ses affidés sont prévenus.

Elle s'élance à travers champs, le faucon au poing, accompagnée de son fils Olivier, escortée d'une troupe nombreuse de cavaliers et de varlets, tous secrètement armés. Elle se rapproche de Château-Thébaud, et bientôt elle se présente devant le manoir.

Le Galois de la Heuse, un brave écuyer, qui commande en l'absence du maître, ouvre la porte à Jeanne et lui offre une courtoise hospitalité. Fatale confiance ! A peine entrés, les compagnons de Jeanne se précipitent traîtreusement sur les soldats de garde, les terrassent, les lient et les baillonnent.

La Heuse résiste seul ; son courage ne le sauve pas. Il subit le sort des vaincus. Il espère cependant encore. La

garnison dispersée se rassemble ; elle fera payer cher à Jeanne son insigne perfidie.

Hélas ! la déception est prompte. Péan de Malestroit, qui a déjà fait cerner le château, accourt à un signal convenu, suivi de toute sa bande de mercenaires.

Jeanne, autrefois la noble Jeanne, ne connaît plus les lois de charité, de justice, de loyauté, qu'elle enseignait, il y a si peu de temps, à son fils. Elle viole l'hospitalité sainte ; elle a soif de sang.

« Soldats, dit-elle,
» Soldats, j'ai trop longtemps retardé ma vengeance !
» Ce château tout entier tombe en votre puissance :
» Caves, bijoux, trésors, ici tout est à vous ;
» Hommes, femmes, enfants, je vous les livre tous.
» Sur eux pèse un arrêt de mort irrévocable,
» J'ai fait à mon mari serment d'être implacable. »

Péan de Malestroit veut délier les gardes de Château-Thébaud et lutter les armes à la main.

Jeanne ne le permet pas :

« Que tout périsse ici par le fer ou le feu :
» J'ai beau sentir en moi crier ma conscience,
» Je ne puis pardonner, car je suis la Vengeance ! »

Péan de Malestroit résiste encore.

A ce moment, un chevalier vêtu de deuil et couvert de poussière, poussant son cheval à grands coups d'éperons, s'élance dans la cour. Il embrasse Malestroit et lui annonce de sinistres événements. Les prisonniers du roi, le père et le frère du compagnon de Jeanne, sont morts sur l'échafaud. Une autre victime a encore été sacrifiée. Henri de Malestroit, un prêtre, un vieillard, n'a pu trouver grâce devant une haine aussi impitoyable qu'injuste. Traîné sur une claie à travers les rues de Paris, le prélat inoffensif a été massacré par la populace.

Péan, ivre de fureur, se précipite sur la Heuse désarmé.... Tout à coup il s'arrête; un sentiment de noble pudeur retient son bras. Il délie les mains de l'écuyer; il coupe, à l'aide de son poignard, les cordes des hommes garrottés qu'il envoie rejoindre la troupe des défenseurs du château.

Il veut tuer en combattant et non assassiner.

La mêlée s'engage, terrible, désespérée. Le sang coule à grands flots; mais les chances ne sont pas égales, et les soldats de Château-Thébaud sont tous impitoyablement massacrés.

Un seul parvient à se sauver: c'est Le Galois de la Heuse; suspendu à une corde, il se laisse glisser le long des murailles, et traverse la rivière à la nage. Les traits pleuvent sur lui; aucun ne l'atteint, et le fugitif disparaît dans les profondeurs d'une épaisse forêt.

Alors Jeanne commande le pillage. Elle allume la première torche qui doit communiquer la flamme au manoir des Montrelais.

L'œuvre de destruction assurée, elle donne rendez-vous à Malestroit, à minuit, au château de Touffou.

A l'heure convenue, Jeanne et Malestroit se sont rencontrés. Un affidé, un traître, leur a livré les portes du château de Touffou. Surprise dans le sommeil, la garnison a été égorgée.

Cependant le seigneur de Touffou, retiré dans une salle écartée en compagnie d'un autre vieillard, n'avait rien entendu. Tous deux se livraient gaiement, la coupe en main, à des épanchements intimes, et calculaient ce que leur rapporterait l'héritage du décapité, lorsque tout-à-coup une femme, enveloppée de longs vêtements de deuil, apparaît devant eux, tenant par la main deux enfants. En

même temps des langues de flammes, se tordant alentour des croisées, éclairent la sinistre figure de la veuve de Clisson, et des hurlements frénétiques et sauvages ébranlent le château jusque dans ses profondeurs.

Les bandits avaient bien fait leur besogne : partout le feu et la mort !...

Les deux vieillards comprennent qu'ils sont perdus ; ils se jettent lâchement aux pieds de Jeanne, implorant sa clémence, s'accusant l'un l'autre. Mais Jeanne est incapable de pitié : le châtelain de Touffou est tué sous ses yeux.

Quant à l'autre, le juge, elle lui réserve de plus atroces souffrances ; il doit mourir aussi, mais plus tard.

Par l'ordre de Jeanne, il est entraîné dans une cour du château, où les sicaires, ivres de vin et de sang, se livrent à d'effroyables excès.

Alors Olivier, qui avait déjà fait ses preuves au carnage de Château-Thébaud, leur adresse la parole :

« Aidez-nous, amis, à châtier son crime ;
» Pourvu que vous gardiez la vie à la victime,
» Versez-lui sans mesure et la honte et l'affront ;
» Oui, qu'il en soit sali des pieds jusques au front.
» Cet homme est un jouet que je vous abandonne ;
» La bourse que voici, pleine d'or, je la donne
» En prix à ceux de vous qui sauront inventer
» Quelque outrage qu'on n'ait jamais osé tenter. »

Ici commence une horrible scène.

« L'injure, les soufflets, les crachats à la face,
» Ne sont de ses tourments que la simple préface,
» Non content des affronts dans l'histoire enfouis,
» Pour lui l'on inventa des affronts inouïs. »

Le vieillard demandait à grands cris la mort.

« Oh ! grâce ! grâce ! assez ! — Non, dit l'enfant, encore !... »

Il nous répugne de nous appesantir sur les ignobles détails d'un incroyable supplice, encouragé, excité par la rage d'un enfant, sous les yeux de sa mère impassible ou plutôt applaudissant.

Cette férocité précoce et contre nature est une monstruosité et une honte, et nous serions tenté de déchirer ces pages, si elles ne contenaient pas une révélation du caractère d'Olivier de Clisson, coupable plus tard de bien d'autres cruautés.

Enfin, le vieillard, déjà souillé par mille outrages, est pendu à un gibet entre deux animaux immondes, et le supplice finit.

Mais la vengeance de Jeanne ne se contente pas de si peu ; il lui faut bien d'autres victimes.

Après avoir ravagé les villages et les châteaux de ses ennemis, la veuve de Clisson équipera des navires pour aller promener sa bannière sanglante sur des côtes sans défense, et parmi des populations innocentes et ignorant même presque jusqu'à son nom.

Nous la retrouvons en effet à Penmarck, jetant sur le rivage sa troupe de bandits. Partout où elle a passé, du nord au sud, le sang a coulé, les ruines se sont amoncelées ; elle n'a laissé derrière elle que le deuil et le désert.

Mais là, un spectacle nouveau l'attend. Un simple pasteur, précédé du symbole des chrétiens, marche à la rencontre de Jeanne, entraînant à sa suite le flot de ses paroissiens confiants et résignés.

Devant la croix, la femme implacable sent faiblir son courage ; elle courbe la tête ; elle écoute, impatiente mais subjuguée, la voix du prêtre qui parle au nom de Dieu :

« Tombant à deux genoux, la foule résignée
» Se prépare à mourir... Mais, la face indignée,
» Le recteur, arrachant des mains du clerc la croix,

» Court à Jeanne, et lui dit d'une tonnante voix :
» A genoux, vous aussi, si vous êtes chrétienne !
» Quoi, vous osez parler de vengeance et de haine
» Devant le fils de Dieu mort sur la croix pour vous !
» Châtelaine implacable, à genoux ! à genoux !
» Vous qu'on connut jadis si clémente et si bonne,
» Priez, priez le ciel qu'il oublie ou pardonne
» Ces scènes de massacre où vous vous complaisez,
» Mais qui feront horreur à vos sens apaisés.
» Une aveugle colère aujourd'hui vous emporte,
» Et vous croyez en vous toute pitié bien morte ;
» Si violent que fut le feu qui l'entretint,
» La plus grande fureur, Madame, un jour s'éteint.
» Quand cette passion, par Satan allumée,
» Ne vous troublera plus l'âme de sa fumée,
» Chaque objet reprendra son vrai jour à vos yeux,
» Et vos exploits sanglants vous seront odieux ;
» Votre remords sera votre enfer qui commence.
» Eh bien ! rachetez-vous par un trait de clémence ;
» Dieu promet le pardon à qui sait pardonner.
» Ces gens que vous voyez à vos pieds frissonner
» Et qui vont vous maudire à leur heure dernière,
» Au nom de Jésus-Christ, faites-leur grâce entière ;
» Et nos voix s'élevant vers le Seigneur pour vous,
» Vous aideront peut-être à fléchir son courroux. »

Jeanne essaie en vain de répondre, en se retranchant derrière cette affreuse logique qui rendrait l'innocent responsable de la faute d'un autre ; elle finit par céder à l'empire de la parole sacrée.

« Qui donc réclame ici, prêtre, ton indulgence ?
» Je ne dois qu'à Dieu seul compte de ma vengeance.
» C'est lui, lui qui m'a mis cette épée à la main,
» Lui, qui dans ma poitrine, a fait mon cœur d'airain ;
» Et comme cette mer qui sur les rocs se brise,
» La prière à mes pieds en vains sanglots s'épuise.
» La voix du ciel me parle et livre à mon courroux
» Tous les sujets de ceux qui m'ont pris mon époux.

» Oui, tous ! et ne va pas m'accuser d'être injuste ;
» Du juge souverain je suis l'exemple auguste :
» Comme Adam nous souilla du crime originel
» Du crime de ses chefs un peuple est criminel.

» Et pourtant je fais grâce à cette foule en larmes,
» Tes ouailles n'ont rien à craindre de mes armes.
» Vieux recteur, si je reste insensible à ta voix,
» Je n'égorge jamais ceux qu'abrite la croix !...

Jeanne ordonne à ses soldats de regagner leurs barques. Elle-même se retourne du côté de la mer ; elle aperçoit avec surprise plusieurs voiles à l'horizon ; c'est la flotte ducale ; c'est une bataille navale qui se prépare. Les aventuriers s'élancent dans leurs nefs aux cris de : *vive Clisson !*

La fortune paraît d'abord favoriser Jeanne qui a réussi à incendier, au moyen d'un brûlot, le plus grand des navires de Charles de Blois. Mais un autre ennemi plus redoutable s'annonce contre lequel toutes les forces humaines sont impuissantes.

C'est le commencement de l'expiation.

La tempête éclate avec fureur ; amis et ennemis, les vaisseaux se heurtent, se mêlent, se brisent ensemble sur les rochers ; des prières, des supplications, des cris de détresse, de douleur, de rage, de désespoir, se confondent avec les hurlements des vents et le brisement des vagues.

Puis quand le ciel s'éclaircit, l'œil épouvanté n'aperçoit plus que le vide....

Alors le vieux pasteur, au nom de la charité, rappelle ses paroissiens, les anime, les excite, et parcourt à leur tête toutes les sinuosités du rivage, dans l'espoir de sauver quelque naufragé....

On ne rencontra que des morts ; mais le cadavre de Jeanne ne se retrouva pas.

Est-il bien sûr, dit le prêtre, « qu'ici tout ait péri ?... »

« Non, tout n'a pas péri ! Jeanne est encor vivante
» Un frêle esquif l'emporte au gré de la tourmente. »

Jeanne, grâce au dévouement d'Herblain et d'un de ses fidèles marins, a été jetée, malgré sa résistance, avec ses enfants, à bord d'un canot. Le courage et l'habileté de ses hommes l'ont préservée des récifs et éloignée de la côte.

Puis, quand la violence de la mer a été un peu calmée, les rameurs se sont rapprochés du rivage; il aurait été facile de toucher à Loc-Tudy ; Herblain ne l'a pas voulu ; il a craint d'exposer sa maîtresse au spectacle des désastres causés par la tempête; par son ordre, les matelots ont viré de bord; mais le vent a changé subitement et il emporte la barque vers la haute mer :

« Elle court, elle court, comme un cheval sauvage,
» Et l'œil n'aperçoit plus ni rochers ni rivage ;
» Elle court, elle court, et dans l'immensité
» Rien ne mesure plus son vol précipité ;
» Elle court, elle court, et d'espace s'enivre :
» Le nuage et l'oiseau ne pourraient pas la suivre ;
» Elle court, elle court pendant toute la nuit,
» Vers l'horizon sans borne, et qui sans cesse fuit.
» ....
» Elle court, elle court toujours droit devant elle ;
» On dirait qu'à ses flancs la tempête s'attelle :
» Et l'écume jaillit sous ses sauts furibonds
» Et les astres du ciel, seuls témoins de ses bonds
» S'attendant à la voir plonger bientôt dans l'onde
» L'accompagnent au loin de leur pitié profonde. »

Le jour parut enfin, et en même temps le vent s'apaisa. Tous les cœurs se sentirent soulagés.

Des soins prévoyants avaient garni la chaloupe de vivres : les inquiétudes furent donc bientôt entièrement dissipées, et les marins prirent des dispositions pour se rapprocher de terre.

Cependant le soleil se coucha sans que l'on découvrît le rivage. Deux jours, trois jours s'écoulèrent ; les provisions étaient depuis longtemps épuisées, et les matelots affaiblis pouvaient à peine soulever leurs rames.

La barque était égarée sur l'immensité de l'océan, et la faim, l'horrible faim tenaillait les entrailles des malheureux naufragés ; Guillaume surtout, le pauvre enfant, n'avait plus même la force de sourire à sa mère.

O bonheur ! des masses bleuâtres se détachent dans la brume ; c'est la terre ! c'est l'espérance ! c'est le salut !

On se remet aux rames avec une ardeur nouvelle... On se rapproche.... Hélas ! les vapeurs se dissipent peu à peu, et l'immensité reparaît dans toute sa morne tristesse.

« Où sont donc les rochers ? Où donc est le rivage ?
» La mer, toujours la mer !... ce n'était qu'un nuage ;
» On se lève, on regarde, on retombe atterré,
» D'autant plus malheureux, qu'on a plus espéré. »

Jeanne ne pense qu'à son enfant qui lui crie : J'ai faim !...

« Elle demande au ciel quelques magiques charmes
» Pour endormir son fils qu'elle arrose de larmes :
» — Cher enfant, bois mes pleurs, car je n'ose t'offrir
» Mon sang pour t'abreuver, ma chair pour te nourrir. »

Ses prières ne sont point exaucées. Guillaume s'affaiblit de plus en plus ; son agonie commence ; Jeanne contemple avec désespoir ces membres flasques et glacés qui retombent inertes, ce visage pâle et flétri que la mort a déjà marqué de sa fatale empreinte.

Mais, est-ce un rêve ? est-ce une illusion ? Dieu a-t-il fait un miracle ? A-t-il eu enfin pitié ? Voilà que l'enfant se ranime, que son front se redresse, que son œil brille !....

« .... Le sourire à la lèvre
» Qu'on est bien, dit l'enfant, sur les bords de la Sèvre !...

» Quel bonheur de sentir le vent dans mes cheveux !
» Que cette eau paraît fraîche et les fruits savoureux !
» O ma mère, merci de ta charmante fête :
» Tu me donnes toujours tout ce que je souhaite.
» Mais dis-moi donc comment, après ce long festin,
» Je crois avoir encor plus de soif et de faim. »
« Et l'enfant étreignit de ses deux bras sa mère ;
» Mais l'étreinte fut courte... et ce fut la dernière ! »

Le cœur de Jeanne est brisé par tant de malheurs; elle se demande quelle est la cause de la colère de Dieu. N'a-t-elle pas dépassé les limites de la vengeance permise ? N'est-elle pas maudite ? Ne va-t-elle pas voir mourir aussi son fils Olivier ? Ah ! c'est à elle de se sacrifier pour expier ses fautes.

« Et Jeanne, obéissant à sa folle pensée,
» S'est, par un bond soudain, vers les flots élancée. »

Heureusement Herblain devinait son projet et la suivait du regard. Il la saisit et la rejeta dans les bras de son fils.

Revenue à elle, Jeanne réfléchit profondément et regretta son affreux serment :

« Le curé de Penmarck, ce prêtre au front auguste,
» M'a dit avec raison, — et bien des fois déjà,
» O sang que j'ai versé, son arrêt te vengea ! —
» Quand votre passion par Satan allumée
» Ne vous troublera plus l'âme de sa fumée,
» Chaque objet reprendra son vrai jour à vos yeux,
» Et vos exploits sanglants vous seront odieux !
» Oui, monstrueux forfaits, oui, vous m'êtes en haine,
» Et mon pied se fatigue à traîner votre chaîne.
» Jure-moi donc, mon fils, de m'aider désormais
» A guérir, s'il se peut, tous les maux que j'ai faits ;
» Remettons au fourreau le glaive et la colère. »

Olivier ne se laisse point émouvoir.

« Où qu'il soit, quel qu'il soit, jamais Clisson ne ment ;
» Donc, puisque j'ai juré, je tiendrai mon serment ;
» Mais, en poursuivant seul jusqu'au bout ma vengeance,
» J'aurai devant les yeux tes conseils de clémence.
» Ton fils écoutera, mère, je le promets,
» La justice toujours... mais la pitié, jamais !... »

Jeanne l'entend, mais ne peut plus l'approuver.

« Que Dieu seul, ô mon fils, que Dieu seul soit ton juge ;
» Mais moi, dans le pardon, je cherche mon refuge ;
» Et puisse le Seigneur, touché de mon remord,
» Oublier mes forfaits, et te conduire au port ! »

« Et debout, le front haut, la grande châtelaine,
» Toute pâle de faim, mais l'âme encore sereine,
» Dans cet immense temple au vaste dôme bleu,
» Fit lentement monter ce cantique vers Dieu :

» Béni soit le Seigneur dont la main m'a frappée !
» C'est dans mon châtiment que sa clémence a lui.
» Plus cruel qu'une hyène à sa cage échappée,
» Mon courroux bondissait, brisant tout devant lui.

» Ma face était pour tous un objet d'épouvante,
» Et les mères tremblaient en entendant mon nom :
» Car j'étais la vengeance incarnée et vivante,
» Et quand on m'implorait, je disais toujours non.

» Mais Dieu n'a pas voulu que je fusse maudite ;
» Il a lancé sa foudre, et mon courroux n'est plus !
» Je puis enfin prier, et l'ange qui me quitte,
» M'attend près de son père au séjour des élus.

» Oh ! ce n'est pas la peur, Seigneur, qui m'a domptée,
» Et qui brise en mes mains le serment que je fis,
» Seule en proie à la mort, je l'aurais affrontée ;
» Mais j'ai voulu sauver le dernier de mes fils.

» Aveugle que j'étais ! Veuve, j'ai fait des veuves !
» Et mère, des enfants sont tombés sous mes coups !
» De mes longues fureurs j'effacerai les preuves ;
» Mes bienfaits passeront où passa mon courroux.

» Des vapeurs de l'enfer j'étais enveloppée,
» Mais le souffle d'en haut les dissipe aujourd'hui ;
» Béni soit le Seigneur dont la main m'a frappée,
» Car c'est en me frappant qu'il me rappelle à lui. »

Le ciel doit se montrer sans doute clément envers le repentir. Il entendit la prière de la veuve de Clisson. Bientôt les contours de la terre se dessinèrent dans le lointain, et Olivier fut sauvé. Jeanne de Belleville aborda dans le port de Morlaix et trouva des secours et un asile au camp de la comtesse de Montfort.

On peut comparer une analyse à un squelette.

A peine y reconnaît-on quelque chose de la forme primitive. Les contours, les couleurs, les proportions, tout ce qui est la grâce, tout ce qui charme et attire, la vie enfin, n'existe plus.

On sait bien que ce masque nu a été revêtu d'une enveloppe brillante ; que ces cavités qui représentent les yeux ont été illuminées par les éclairs du regard ; que des chairs palpitantes ont recouvert ces membres secs et froids ; que le sang a coulé le long de cette machine dépouillée ; que le cœur a battu sous ces os immobiles ; mais l'imagination est impuissante à reconstituer l'être animé et complet, avec les traits et l'expression, avec le mouvement et la pensée.

Nous n'avons donc eu ni la prétention, ni l'espérance, même d'esquisser l'ouvrage de M. Emile Péhant.

Un poème doit être lu pour être compris. Le vers ne s'analyse pas ; à l'idée la plus commune il donne de la force ;

il ajoute à l'énergie de celle qui est grande ; il éclaire une pensée neuve ; il la fait vivre et la grave dans l'esprit en traits profonds qui ne s'effacent pas, comme la pointe de l'acier dans le bronze ou dans le granit.

Ce que nous avons voulu, c'est trouver l'occasion de citer quelques fragments du livre, sans les isoler entièrement de l'action ; c'est surtout rendre hommage à un talent sérieux et sympathique ; c'est, en retenant votre attention sur une œuvre qui fait honneur à notre pays, témoigner à son auteur que la Société Académique s'intéresse vivement à son succès, et qu'elle est la première à s'en applaudir.

Nantes, le 4 novembre 1868.

O. Biou.

EXTRAIT DES MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE DE MANCHESTER

(2e Vol. 3e Série. — 1865.)

MÉMOIRE

SUR

FEU EATON HODGKINSON

F. R. S. F. G. S., M. R. I. A. Membre honoraire R. I. B. A.
Inst. C. E. Roy. Scot. Soc. Arts, et de la Société des Ingénieurs civils de Paris,
Professeur de mécanique au Collége-Université des Ingénieurs de Londres,

PAR ROBERT RAWSON,

Esq. Membre honoraire de la Société.

(Traduit de l'anglais, par M. P. POIRIER.)

Eaton Hodgkinson naquit de parents respectables, au petit village de Anderton, dans la paroisse de Grand-Budworh, Cheshire, le 26 février 1789 ; il mourut à Eglesefield-House, à Manchester, le 18 juin 1861, dans sa soixante-douzième année, et fut enterré dans le village où il avait pris naissance.

Il avait à peine six ans quand il perdit son père. Sa mère, restée veuve avec trois enfants, eut une existence difficile.

A l'âge de vingt-deux ans, il quitta son village avec sa mère et ses sœurs, pour venir résider à Solford, Manchester, où il resta la plus grande partie de sa vie.

Elu membre de cette Société, en 1826, il en enrichit les annales par les mémoires suivants, qui furent la base de sa réputation, comme profond mathématicien et penseur original :

Sur la rupture transversale et la résistance des matériaux (22 mars 1822) ;

Sur le pont-chaîne de Broughton (8 février 1828) ;

Sur les courbures que doivent prendre les câbles dans les ponts suspendus ;

Quelques remarques sur le pont de Menai (12 décembre 1828) ;

Recherches historiques et expérimentales pour déterminer la meilleure forme des poutres en fer (2 avril 1830) ;

Appendice au mémoire sur le pont-chaîne de Haut-Brigton, Manchester.

Quelques considérations sur les écrits de feu M. Ewart, concernant la mesure des forces en mouvement et sur les applications récentes du principe des forces vives, pour estimer les effets des machines et moteurs (30 avril 1844).

Il occupa successivement les fonctions distinguées de vice-président et de président de cette Société.

Il fut un membre fondateur et actif de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, et contribua beaucoup au succès des sections de mécanique et de mathématique.

Il donna aussi une active assistance à cette Association par différents rapports de sciences pures et appliquées, d'une grande valeur.

Ces rapports, qui ont grandement contribué à maintenir la haute renommée scientifique de cette Association, sont les suivants :

1833. — *Sur l'effet du choc sur les poutres.* — *Sur la force d'extension de la fonte.*

1835. — *Sur le choc des corps imparfaitement élastiques.*

1835. — *Du choc sur les poutres.* (Impact upon Beams.)

Il occupa la position distinguée de vice-président de l'Association en 1861.

Dans l'année 1841, il fut élu fellow de la royale Société et contribua à la rédaction de ses transactions sur les questions suivantes :

Recherches expérimentales sur la force des piliers de fonte et autres matériaux (14 mai 1840).

Les vues sur ce sujet furent largement étendues dans la seconde communication.

Recherches sur la force des piliers de fonte de diverses provenances du royaume (juin 1857).

Le conseil de la royale Société récompensa son troisième mémoire par la médaille d'or.

Il fut nommé professeur de principes de mécanique, le 6 février 1847, et enseigna durant les sessions de 1847 à 1853 inclusivement.

En 1847, il fut nommé membre de la commission royale pour étudier les propriétés du fer et de la fonte dans leurs applications à la construction des chemins de fer.

Les résultats de ses travaux sur cette question d'un si haut intérêt furent insérés dans le rapport des commissaires, en 1849, avec les plus grands éloges.

Il fut consulté par feu Robert Stephenson, sur la construction du grand travail national, le pont tubulaire sur le détroit de Menai.

Son expérience et ses connaissances mathématiques l'engagèrent à conseiller une série d'épreuves, dont le coût s'éleva à plusieurs mille livres, afin de s'assurer des pro-

priétés portantes du fer en tubes rivés et de donner satisfaction à l'esprit de ce grand ingénieur, sur la stabilité et la sécurité du pont tubulaire Britannia et Conway.

Il édita, en 1846, une édition de *Tredgold, sur la fonte,* auquel il ajouta un second volume, donnant quelques détails sur ses propres expériences et découvertes.

Le titre du second volume est : *Recherches expérimentales sur la force et les propriétés de la fonte, avec développements de nouveaux principes et de calculs qui en dérivent, et recherches applicables aux corps généralement tenaces et rigides.*

Les plus nouvelles et les plus importantes conclusions sont les suivantes :

Les forces de longs piliers de fonte, de fer, d'acier fondu, de chêne de Dantzick, de même dimension, sont comme les nombres 1,000, 1,745, 2,518, 109.

La force de la fonte n'est pas réduite, quand sa température est élevée à 600 degrés.

Les déformations permanentes dans les poutres en fonte varient presque comme le carré de la force de flexion; de là, une force, quelque petite qu'elle soit, altérera l'élasticité de la fonte.

La force, en tonnes, d'une poutre approchant de la meilleure forme, est mesurée par la formule $2.166\ ad \div l$, dans laquelle $a =$ l'aire de la section, d l'épaisseur en pouces de la poutre et l la distance en pieds.

La recherche générale de la position de la ligne neutre est donnée d'après le principe que les forces d'extension et de compression d'une molécule varient en fonction de sa distance à la ligne neutre. Ce principe résume toutes les hypothèses qui ont été proposées pour calculer la force des corps matériels sujets à rupture.

Examinons maintenant, plus en détail, les travaux de

M. Hodgkinson, qui lui ont mérité une place élevée parmi ses contemporains et qui serviront de guide aux futurs penseurs, dans le même champ de travaux qu'il a cultivés avec tant de succès :

Sur la rupture transversale et la force des matériaux (22 mars 1822).

Dans ce travail, l'auteur a eu pour but de réunir, dans une formule générale, les théories communément reçues, dans lesquelles toutes les fibres sont conçues être dans un état de tension ; et, ensuite, d'adopter la recherche un peu plus générale, où parties des fibres sont étendues, et parties sont comprimées ; de démontrer, enfin, expérimentalement les lois qui règlent à la fois les extensions et les compressions.

La méthode suivie pour chercher et développer ces idées est un modèle digne de toute recommandation, au point de vue de la clarté, de la profondeur et des artifices les plus habiles du raisonnement géométrique.

Les données nécessaires pour rendre applicables les différentes formules analytiques ont été déduites d'expériences de la plus grande fidélité.

Aucune peine ni dépense n'ont été épargnées pour le succès des expériences et les rendre dignes de toute confiance, afin que l'ingénieur, comme le théoricien, puissent placer en elles toute confiance.

Dans ces expériences apparaît, pour la première fois, un élément qui fournit un thème de discussions animées, pendant ces dernières années, parmi les théoriciens et les ingénieurs pratiques, et qui devint un important objet de recherches dans toutes les expériences subséquentes de M. Hodgkinson, c'est-à-dire l'état permanent (*set*), ou la différence entre la position, à l'origne, d'un corps soumis

à une pression et la position qu'il prend quand la première a cessé.

Ce point, qui est plein d'intérêt et dont les conséquences sont de la plus haute importance pour les hommes pratiques, ne peut plus être discuté.

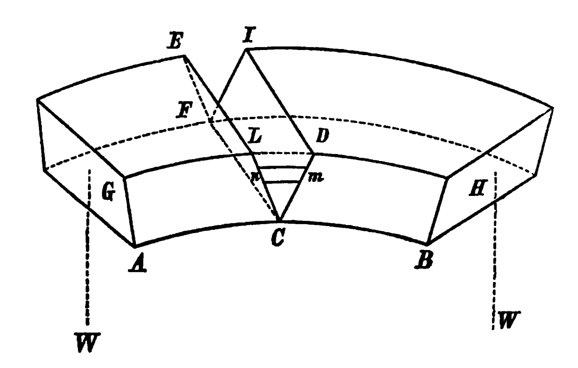
En l'examinant, je crois que je ne sortirai pas des bornes de ce rapport, malgré le nombre de livres qui ont été écrits durant ces trente dernières années, sur la force et la rupture des matériaux, les uns sous un ambitieux prétexte, les autres ayant seulement le plus humble objet de donner d'utiles renseignements aux artisans. Mais il n'en est aucun dont on puisse retirer une conception plus claire et plus satisfaisante que celle exposée dans les écrits de M. Hodgkinson en 1822.

Le philosophe Toscan, Galilée, a eu le mérite de proposer, le premier, une théorie de la force des matériaux et d'appliquer les principes infaillibles de la géométrie au calcul de la force des poutres de dimensions données.

Avec Linnée prit naissance l'idée que la force d'extension d'une fibre doit être proportionnelle à sa distance de la partie la plus basse d'une poutre soumise à une flexion. James Bernouilli émit la notion (car jamais elle n'eut d'autre forme dans sa pensée) d'une ligne neutre dans la section de rupture. Mais à feu le professeur Hodgkinson appartient le mérite d'avoir réalisé, dans ses écrits, l'heureuse suggestion de Bernouilli, en montrant, à la fois, théoriquement et pratiquement, la vraie méthode de déterminer, dans la section de rupture, l'exacte position *de la ligne neutre,* et de calculer la force de la poutre.

Afin de montrer plus clairement les pas faits par M. Hodgkinson dans l'établissement des vues profondément pratiques sur ce sujet, il sera nécessaire de donner une

brième exposition de l'histoire de la section de rupture, en s'aidant du croquis ci-dessous.

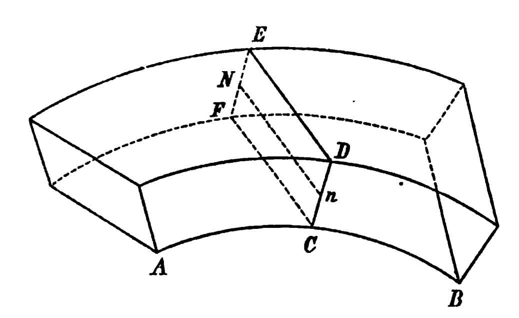


Toute poutre matérielle est supposée composée d'une infinité de filaments parallèles dans la direction de sa longueur, et la rupture de la poutre nécessite la rupture de chacun des filaments dont elle est composée.

Supposons une poutre *AB* placée sur l'arête *CF* et qu'elle soit brisée, survient la section *CDIEFL* par les poids *W* et *W* appliqués aux points *G* et *H*. Dans la théorie de Galilée, la poutre doit tourner autour de l'arête *EF* et chacune des fibres *mn* supportera une égale force. Cette hypothèse implique l'incompressibilité et l'inextensibilité de la matière.

Leibnitz, le grand rival de Newton, affirmait, comme Galilée, que la poutre tournait autour de l'arête *CF*, mais il affirmait, ainsi que l'expérience l'a confirmé, que la force de chaque filament, dans la section de rupture, variait en proportion de sa distance à l'arête *CF*. Cette théorie impliquait l'incompressibilité et l'extensibilité de la matière. James Bernouilli, à qui la science est redevable de tant d'obligations, en passant en revue les théories de Galilée et de Leibnitz, fut convaincu de leur

inexactitude, et, dès-lors, que l'expérience devait prouver qu'elles n'étaient pas exactes, il soupçonna que la poutre devait tourner autòur de la ligne *Nn*, qui est maintenant appelée communément la ligne neutre; que les fibres au-dessus de *Nn* devaient s'étendre, et que celles au-dessous devaient être comprimées. Il supposa, avec Leibnitz, que la force de chaque fibre était proportionnelle à sa distance de la ligne neutre *Nn*.



Cette théorie indique clairement la compressibilité et l'extensibilité de la matière, et s'accorde bien avec toutes les expériences qui ont été constatées.

Bernouilli ne poussa jamais cette idée au-delà d'une supposition, et elle resta stérile, en conséquence, jusqu'à ce que M. Hodgkinson, par ses écrits, l'eût développée, et eût fixé, pour la première fois, l'exacte position de la ligne neutre et l'eût fait servir au calcul de la force d'une poutre de dimension donnée. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette découverte qui forme le lien entre la correcte présomption de Leibnitz et la complète théorie de la force transversale des poutres.

Sans la position de la ligne neutre, la section de rupture paraît obscure et incertaine, et nous sommes étonnés maintenant que la détermination de cette ligne ait échappé

à la pénétration du professeur Barlow et autres qui ont examiné ce sujet.

Les opinions exprimées ici sont fondées sur les résultats obtenus en lisant les ouvrages des meilleurs auteurs antérieurs à 1822.

Les docteurs Robinson, Playfair, Barlow, le docteur O. Grégory et sir J. Leslie sont suffisamment connus, par les progrès qu'ils ont fait faire à la science, pour mériter que l'on dise que leurs ouvrages sur les sujets élémentaires représentent bien le véritable état et le progrès des connaissances sur la force et la résistance des matériaux. Les *Esquisses de philosophie naturelle de Playfair,* un ouvrage de grand mérite, et bien adopté pour le temps dans lequel il parut, contient seulement le paragraphe suivant sur le sujet de la ligne neutre :

« Mais il est dit aussi qu'un tube de métal a été trouvé supporter un plus grand effort transversal qu'un solide de même diamètre, ou qu'un cylindre, quand il a été foré dans la direction de l'axe, et qu'une partie considérable a été enlevée, était plus fort qu'auparavant. Ceci provient, sans aucun doute, d'un changement de place dans la position de la ligne autour de laquelle la fracture est faite.

» Dans le cas d'un cylindre et de tout solide, cette ligne n'est pas le bord extérieur, mais un point dans l'intérieur, d'un côté duquel les fibres sont allongées, et de l'autre croisées ensemble.

» Ce point alors, qui est comme l'arête, sera placé dans le solide à une distance plus ou moins grande, suivant que les parties résisteront plus longitudinalement qu'en se croisant.

» La conséquence de ceci est que, quand le centre de

gravité et l'arête sont le plus près l'un de l'autre, la force de la poutre ou de la barre est diminuée.

» Quand la partie centrale d'une masse solide est enlevée, comme on le suppose, pour le cylindre, l'arête ou l'axe de rupture est peut-être plus rapproché de la surface que quand le solide est entier. Ceci, au moins, semble être la raison la plus probable qui peut être donnée à présent d'un phénomène qui n'est pas peu paradoxal et qui n'a pas été suffisamment examiné. (Voir les *Esquisses de Playfair*, vol. i, p. 153.)

» Le professeur Barlow, dans ses *Essais sur la force et la résistance des charpentes*, publiés en 1817 à la page 32, montre bien l'inexactitude des vues du docteur Robinson concernant la détermination de la ligne neutre, mais manque entièrement d'en montrer le défaut.

» Barlow propose, ce qui est également inefficace, de fixer la position de la ligne neutre, en supposant que le moment des fibres étendues par rapport à l'axe neutre est égal au moment des fibres comprimées par rapport à la même ligne.

» Sir John Leslie, dans ses *Eléments de philosophie naturelle*, publiés en 1823, page 234, établit que, dans le cas d'une poutre horizontale supportée aux deux extrémités, mais déprimée par son propre poids, la surface supérieure devient concave et la surface inférieure devient convexe.

» Les parties de la surface supérieure sont, en conséquence, mutuellement condensées; dans une certaine courbe intermédiaire, les parties ne sont pas affectées longitudinalement, quoique dérangées de leur position rectiligne. Cette courbe d'action neutre est probablement au milieu de la poutre. »

Le docteur O. Grégory, dans sa *Mécanique*, publiée en

1826, page 122, vol. i, établit ce qui suit au sujet de la ligne neutre :

« Il y a, d'ailleurs, cette considération que, quand une poutre, placée horizontalement ou presque ainsi, est rompue par une pression verticale, une strate horizontale d'un bout à l'autre est comprimée, et l'autre portion étendue ou étirée; la même lame entre les deux peut être regardée comme un axe neutre; ceci est, de nouveau, un curieux motif de recherches. »

Cet auteur donne plusieurs théories de la force des matériaux d'après Venturali, dont aucune ne contient la détermination correcte de la ligne neutre.

De ces citations des meilleurs auteurs, ne sommes-nous pas autorisés à conclure qu'à feu le professeur Hodgkinson appartient le mérite d'avoir, le premier, conçu exactement le véritable principe de mécanique, par lequel la position de la ligne neutre, dans la section de rupture, peut être déterminée.

Il est arrivé à ce résultat en égalant les forces d'extension avec les forces de compression (méthode qui est maintenant universellement adoptée dans le calcul de la force des poutres).

Cette méthode, pour fixer la ligne neutre comme toute méthode nouvelle, n'est arrivée à l'état actuel que par degrés lents; mais, après beaucoup de discussions, la triomphante déclaration du professeur Barlow à l'Association britannique de 1833 a consacré ce grand principe. Il dit, dans son *Rapport sur le présent état de nos connaissances relativement à la force des matériaux :* « M. Hodgkinson, toutefois, dans un très-ingénieux écrit lu à la Société philosophique de Manchester en 1822, a montré l'erreur que j'avais commise en ayant établi que *les moments* des forces de chaque côté de la ligne neutre

étaient égaux, *au lieu des forces elles-mêmes*. Cet écrit n'était pas encore venu à ma connaissance lorsque la troisième édition de mes *Essais* venait d'être imprimée; je ne pus en faire la correction. »

Le révérend docteur Whewell, dans sa *Statique analytique,* renvoie à cet écrit et donne le moyen de trouver la ligne neutre d'après le principe adopté par M. Hodgkinson, disant qu'il ne voyait aucune raison pour le rejeter, puisque, en tout, il était conforme et juste. (Voir les *Mémoires de la Société philosophique de Manchester,* vol. IV, p. 241.)

Il paraît que son ami, le docteur Dalton, prit un grand intérêt aux déductions de ses écrits, et les discuta avec lui tandis qu'il faisait ses expériences. D'ailleurs, les recherches théoriques, les pensées neuves et importantes de ce travail, forment seulement une petite partie de son mérite. Les expériences qui y sont relatées établissent les lois :

1° Que les *extensions* des fibres d'une poutre courbée sont proportionnelles aux forces durant les premiers états de flexion, mais qu'elles croisent plus que ces forces en s'approchant du point de rupture ;

2° Aussi longtemps que les forces sont modérées et appliquées dans la direction des fibres, les compressions sont comme les forces; mais quand la poutre devient courbe, les fibres étant alors croisées offrent une faible résistance aux forces.

Sur les formes de la chaînette dans les ponts suspendus (8 février 1828).

Le pont-chaîne de Broughton (Manchester), qui rompit sous le passage d'une troupe de soldats, et le célèbre pont suspendu de Menai, construit par Pelford, ont stimulé les recherches relatives à la meilleure forme de pareilles constructions.

Ces recherches conduisirent naturellement à réviser la théorie de la chaînette, courbe dont les propriétés, sous des conditions données, furent découvertes par James Bernouilli. (Voir la *Géométrie des lignes courbes*, par Leslie.)

Dans cet ouvrage, un grand degré de généralité est donné à la courbe chaînette. Après une analyse minutieuse des propriétés connues de la chaînette ordinaire, les formules sont alors appropriées avec une grande habileté pour déterminer la forme des ponts suspendus, *quand le poids de la chaîne, le poids du tablier* et *celui des tiges de suspension est pris en compte.*

L'introduction, dans la question, de ces éléments complexes, mais nécessaires, conduisent à la formation de l'équation différentielle suivante :

$$\frac{adx}{dy} = bz + cy + e\int xdy \quad \text{—— (A)}$$

dans laquelle x et y sont les coordonnées d'un point de la courbe, et z la longueur de la courbe de ce point au point le plus bas.

Les constantes sont comme suit :

a — Tension de la courbe au point le plus bas.

b — Poids de l'unité de longueur de la courbe.

c — Poids de l'unité de longueur du tablier supposé divisé transversalement en parties séparées, et qui peut être chargé d'un poids uniformément réparti dessus, avec celui des tiges de suspension au-dessous de la ligne horizontale.

e — Poids de l'unité de surface verticale formée par les tiges de suspension, les tiges étant, ici, supposées uniformément distribuées et indéfiniment rapprochées les unes des autres, de telle sorte qu'on puisse les considérer comme formant une surface uniforme.

Recherches théoriques et expérimentales pour établir la force et la meilleure forme des poutres en fer (2 avril 1830).

Si nous considérons l'exposition théorique de la section de rupture ou les expériences si consciencieusement faites et leurs déductions pratiques, nous devons reconnaître que ces travaux sont les plus importants qui aient été fournis à l'histoire de la force des matériaux dont ce siècle puisse se vanter.

Il n'y a pas dans notre langue d'ouvrage sur ce sujet qui offre d'aussi profondes vues théoriques, et il n'y en a aucun qui réponde d'une manière aussi pratique aux exigences de l'ingénieur et de l'architecte.

De l'exposition théorique qui vient d'être donnée de la ligne neutre, les expériences pour déterminer la plus grande force d'une poutre furent imaginées et successivement déduites.

Le résultat fut la découverte de la célèbre *poutre d'Hodgkinson*. C'est la plus forte poutre qui puisse être faite avec un poids donné de matière, d'une longueur et d'une hauteur données.

Georges Stephenson, qui était alors ingénieur en chef du chemin de fer de Manchester à Liverpool, prit un grand intérêt à ces expériences et y assista fréquemment.

Plusieurs pages, consacrées de nouveau à ce sujet de la ligne neutre, montrent, d'après les discussions qui eurent lieu, que ce sujet n'était pas encore, à cette époque, très-clairement fixé dans l'esprit des plus célèbres investigateurs, et quiconque lira l'*Exposition des vues du professeur Barlow* sera convaincu que ce célèbre professeur a à peine rendu justice à M. Hodgkinson sur ce sujet de la ligne neutre dans la section de rupture. La conclusion du professeur Barlow, dans son *Rapport à la britannique Asso-*

ciation et dans ses *Essais sur la force des matériaux,* est que M. Hodgkinson a seulement rectifié une petite erreur dans laquelle, lui, professeur Barlow, était tombé par inadvertance. Ceci n'est pas exact. M. Hodgkinson fit beaucoup plus que corriger une légère erreur dans les théories adoptées; il montra la fausseté de la théorie que le professeur Barlow avait empruntée à un célèbre écrivain français, M. Duleau. Il ne peut y avoir le moindre doute que M. Hodgkinson fut le premier à donner la théorie qui fixe mathématiquement la position de la ligne neutre.

Le travail de M. Hodgkinson fut publié en 1822, et nous trouvons ce qui suit dans la *Mécanique* du docteur Whewell, publiée en 1824 : « J'aurais été heureux de consacrer une section sur la force et la rupture des poutres, s'il y avait eu quelque mode simple de faire concorder la théorie avec les faits. La théorie admise, qui suppose la matière incapable de compression, est manifestement et complètement fausse, et, quoique les expériences et les recherches de M. Barlow nous donnent beaucoup de renseignements, elles ne paraissent pas encore devoir conduire à une conclusion suffisamment générale et simple pour nous autoriser à présenter ce sujet comme un principe élémentaire. » (Voir *Préface,* page xii. Whewell's 'Mechanics, 1824.)

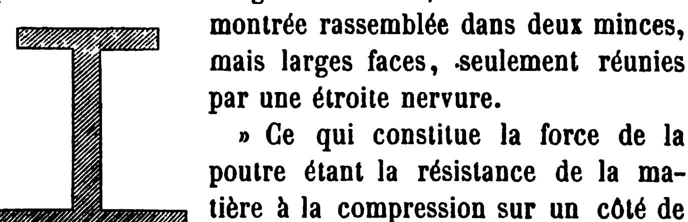
Il est évident que l'érudit professeur n'avait pas eu alors connaissance des écrits de M. Hodgkinson, car il aurait donné, sans doute alors, le même chapitre qu'il publia dans sa *Statique analytique* en 1833.

La première série des expériences sur le sujet dont il est question, montre que, dans le fer fondu, les extensions et les compressions dues à des forces égales, sont presque égales. Tredgold affirmait que la même force qui détruit l'élasticité par extension la détruisait aussi par compression.

Les deux expériences qui suivent démentent cette assertion, et montrent que la résistance à la compression, dans la fonte, est plus grande que celle à l'extension. Cette découverte est importante et modifie considérablement la meilleure construction des poutres en fonte de cette époque. Les expériences qui suivirent, soigneusement enregistrées, furent imaginées dans le but d'étendre les conséquences de cette découverte pratique. Je relaterai ici la concise et remarquable exposition, faite par le révérend Conon Mosely, des expériences et des raisonnements de M. Hodgkinson, par lesquelles il établit la meilleure forme de poutre en fonte :

« Puisque l'extension et la compression de la matière sont le plus grand aux points les plus éloignés de l'axe neutre de la section, il est évident que la matière ne peut pas être dans l'état d'approcher de la rupture à chaque point de la section au même instant, à moins que toute la matière du côté comprimé ne soit rassemblée à la même distance de la ligne neutre, et de même pour la matière du côté étendu, ou à moins que la matière du côté étendu et la matière du côté comprimé, ne soit respectivement rassemblée dans deux lignes géométriques parallèles à l'axe neutre; distribution manifestement impossible, puisqu'elle produirait une entière séparation des deux côtés de la poutre.

» La forme de cette section la plus pratique est celle représentée dans la figure suivante, où la matière est montrée rassemblée dans deux minces, mais larges faces, seulement réunies par une étroite nervure.



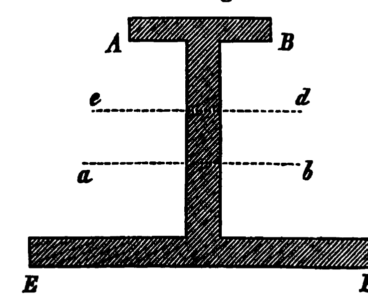
» Ce qui constitue la force de la poutre étant la résistance de la matière à la compression sur un côté de la ligne neutre, et sa résistance à l'ex-

tension sur l'autre côté, c'est évidemment une seconde condition de la forme la plus forte d'une section donnée, que, quand la poutre est sur le point de rompre dans cette section par extension sur un côté, elle doit être prête à rompre par compression sur l'autre. Aussi longtemps, en conséquence, que la distribution de la matière n'est pas telle que le côté comprimé et le côté étendu céderont ensemble, la forme de section la plus forte ne sera pas atteinte. De là, il est évident que la forme de la section la plus forte est celle qui rassemble la plus grande quantité de matière sur le côté comprimé ou le côté étendu de la poutre, suivant que la résistance de la matière à la compression ou à l'extension est la moindre. Si la matière de la poutre est en fonte, sa résistance à l'extension étant grandement moindre que sa résistance à la compression, il est évident que la plus grande quantité de matière doit être rassemblée sur le côté où a lieu l'extension. De là il suit, des précédentes conditions et de celle-ci, que la forme de section la plus forte dans une poutre de fonte est celle par laquelle la matière est rassemblée dans deux inégales faces réunies par une nervure, la plus grande face étant sur le côté qui doit s'étendre, et la proportion de cette inégalité de faces étant juste en rapport avec les inégalités de rupture par extension et compression. M. Hodgkinson, à qui cette idée est due, a fait une série d'expériences pour déterminer la proportion qui doit exister entre ces faces pour que la forme de la section la plus forte soit obtenue. »

Les détails de ces expériences sont établies dans la table ci-dessous :

Numéros des expériences.	Rapport des sections des faces.	Aire de la section totale par pouce carré.	Force par pouce carré de section.
1	1 — 1	2.82	2.368 livres
2	1 — 2	2.87	2.567 —
3	1 — 4	3.02	2.737 —
4	1 — 4.5	3.37	3.183 —
5	1 — 5.5	5.00	3.346 —
6	1 — 6.1	6.04	4.075 —

Dans les cinq premières expériences, chaque poutre rompit par déchirure de la face inférieure séparément. La distribution par laquelle elles devaient rompre par les deux faces à la fois, ce qui est la plus forte distribution, n'était pas atteinte à cette période. A la fin, toutefois, dans la dernière expérience, la poutre céda par la compression de la face supérieure. Dans cette expérience, la face supérieure était la plus faible; dans les autres, c'était la plus basse qui était la plus faible. Pour une forme entre les deux, en conséquence, les faces étaient d'égale force pour résister à l'extension et à la compression respectivement, et celle-ci était la forme de section la plus forte. Dans cette forme la plus forte, la face inférieure a *six fois la matière de la face supérieure*. Elle est représentée dans la figure ci-dessous. Dans la meilleure forme



de poutre en fonte ou de solive employée avant ces expériences, il n'avait pas été atteint une force de plus de 2,885 livres par pouce carré de section. C'est, en conséquence, par cette forme, un gain de 1,190 livres par

pouce carré, ou les deux cinquièmes de la force de la poutre.

Le révérend Conon Mosely observe plus loin sur ce point : « Si c'est seulement dans une poutre en fonte que l'on a coutume de rechercher une économie de matière pour la force de la section de la poutre, le même principe d'économie est sûrement, toutefois, applicable à une poutre de bois. »

Dans les rapports de la Société, de l'année 1833, sont deux autres écrits par M. Hodgkinson :

1° *Sur l'effet du choc sur les poutres;*

2° *Sur la force directe de la fonte.*

Dans le rapport de l'Association britannique de 1834, nous trouvons une *Recherche étendue sur la collision de corps parfaitement élastiques.*

Après avoir fait allusion aux travaux de Newton, en ce qui concerne les principes, M. Hodgkinson entre dans la description des méthodes qu'il a employées pour faire ses expériences, et en tire les conclusions suivantes :

1° Tous les corps possèdent un certain degré d'élasticité, et, parmi les corps de même nature, le plus dur est généralement le plus élastique.

2° Les corps inélastiques ne sont pas parfaitement durs.

3° L'élasticité, mesurée par la vitesse du recul, divisée par la vitesse du choc, est un rapport qui, quoiqu'il décroisse avec des accroissements de vitesse, est presque constant quand les mêmes corps rigides se choquent ensemble avec des vitesses considérablement différentes.

4° L'élasticité, comme elle est définie ci-dessus (3°), est la même si la force avec laquelle les corps se heurtent est grande ou petite.

5° L'élasticité est la même, quel que soit le poids relatif des corps qui se heurtent.

6° Dans les chocs entre corps différant beaucoup en dureté, l'élasticité avec laquelle ils se séparent est presque celle du corps le plus doux.

7° Dans les chocs entre corps dont la dureté diffère en quelque degré, l'élasticité résultante est celle des deux à la fois : chacun contribuant pour une part de sa propre élasticité en proportion de sa douceur relative ou compressibilité.

La règle suivante, donnée par M. Hodgkinson, s'accorde remarquablement bien avec les résultats des expériences.

Soit e = l'élasticité de A } déterminée par A frappant
e' = — B } contre A, etc.

m = module d'élasticité de A } déterminé par l'extension de la matière, par les moyens ordinaires.
m' = — — B }

Alors l'élasticité de A contre B $= \dfrac{em' + e'm}{m' + m}$

Ce travail se termine par une table des élasticités de 60 substances diverses employées dans la construction d'édifices, etc.

Le cinquième rapport de l'Association britannique contient un travail sur le choc des poutres.

L'auteur a déduit d'expériences les lois suivantes :

1° Si différents corps d'égal poids, mais différant considérablement en dureté et force élastique, viennent frapper horizontalement, avec la même vitesse, contre le milieu d'une lourde poutre supportée à ses deux extrémités, tous les corps reculeront avec des vitesses égales les unes aux autres ;

2° Si, comme ci-dessus, une poutre est frappée horizontalement par des corps de même poids, mais qui diffèrent en dureté et force élastique, la flexion de la poutre sera la même, quel que soit le corps employé;

3° La quantité de recul dans un corps, après avoir frappé contre une poutre, comme ci-dessus, est presque égale à celle qui proviendrait d'une pression se succédant sur une poutre parfaitement élastique qui reprend sa forme après flexion;

4° Les effets de corps de différentes natures frappant contre une poutre dure, flexible, semblent être indépendants des élasticités des corps, et peuvent être calculés, avec une erreur négligeable, dans la supposition qu'ils ne sont pas élastiques;

5° Le pouvoir d'une poutre uniforme de résister à un coup donné horizontalement est le même dans quelque partie qu'elle soit frappée;

6° Le pouvoir d'une lourde poutre uniforme de résister à un choc horizontal est au pouvoir d'une très-légère, comme la moitié du poids de la poutre ajoutée au poids du corps frappant, est au poids du corps frappant seul;

7° Le pouvoir d'une poutre uniforme de résister à la rupture de corps légers tombant sur elle (la force et la flexibilité de la poutre étant la même), croit comme son poids, et il est le plus grand quand le poids de la moitié de la poutre, ajouté à celui du corps frappant, est presque égal au tiers du poids qui briserait la poutre par pression.

Nous passons maintenant à ses travaux présentés à la Société royale de Londres.

Dans les transactions philosophiques pour l'année 1840, il y a une recherche étendue, par M. Hodgkinson, sur la force des piliers ou colonnes *en fonte* et autres matières.

L'objet de cette recherche a été de remplir un désiderata de la mécanique pratique qui avait été laissé par le docteur Robinson et le professeur Barlow. Afin de les accomplir, il fut nécessaire d'instituer une série d'expériences coûteuses, plus variées et plus étendues que celles qui avaient été publiées. M. Fairbairn, instruit de ces recherches, s'empressa, avec sa libéralité ordinaire, de fournir à son ami tous les moyens d'étudier expérimentalement la force des piliers de fonte.

Le conseil de la Société royale de Londres récompensa M. Hodgkinson de la médaille royale, comme une marque de l'appréciation de ses travaux, dont la valeur et l'importance sont confirmées par tous les ouvrages qui servent de *guide de poche* à tous les ingénieurs d'Europe.

Cette recherche est naturellement divisée en deux parties, c'est-à-dire porte sur les *longs piliers* et les *courts piliers.*

PILIERS LONGS.

Le premier objet était de suppléer aux défauts de la théorie d'Euler sur la force des piliers, de s'assurer si elle pouvait être capable d'une application pratique, et, si elle ne pouvait pas l'être, s'efforcer d'y adopter des expériences, de manière à conduire à un résultat utile.

Dans ce but, des piliers pleins en fonte furent brisés de différentes dimensions, de 5 pieds à 1 pouce en longueur et de 1 pouce 1/2 à 3 pouces de diamètre. Dans des piliers creux, la longueur fut portée à 7 pieds 6 pouces et le diamètre à 3 pouces 1/2. « Avec piliers de fonte, de fer, » d'acier et de bois, dont la longueur est au-delà de trente » fois leur diamètre, la force de ceux dont les extrémités » sont plates est trois fois aussi grande que celle des piliers » dont les extrémités sont arrondies. »

Les expériences furent faites ensuite sur piliers dont un bout était plat et un autre arrondi, et le résultat est résumé dans les intéressantes et importantes lois suivantes : « Avec piliers de même diamètre et de même longueur, » dont les deux extrémités sont arrondies, une extrémité » arrondie et l'autre plate, et les deux extrémités plates, » leurs forces sont comme 1.2.3 et respectivement. »

Quand les piliers étaient uniformes et que la forme était la même aux deux extrémités, la fracture avait lieu au milieu. Ce n'était pas le cas, quand un bout était plat et l'autre rond ; car la fracture avait lieu alors au tiers de la longueur, à partir du bout arrondi. De là il suit que, dans ces piliers, le métal peut être économisé en accroissant l'épaisseur dans ce point de fracture.

Il suit de la théorie d'Euler que la force des piliers à supporter une *incipient* flexion, est directement comme la quatrième puissance du diamètre et inversement comme le carré de la longueur.

Cette *incipient* flexion fut cherchée par M. Hodgkinson sans succès, et il établit sa conviction que la flexion commence avec des poids très-légers. Quoique M. Hodgkinson n'ait pas pu trouver le point auquel se rapportent les calculs d'Euler, cependant il a montré que ses formules ne sont pas très-loin de la vérité, quand elles se rapportent au point de rupture.

D'après un grand nombre d'expériences, M. Hodgkinson a déduit les formules suivantes pour piliers avec extrémités arrondies :

D — Diamètre du pilier en pouces.
L = Longueur du pilier en pieds.
W = Poids de rupture en tonnes.

$$W = 14{\cdot}9 \frac{D^{3{\cdot}76}}{L^{1{\cdot}7}}$$

Cette règle s'applique aux piliers dont la longueur est quinze fois le diamètre et au-dessus, peut-être pas tout-à-fait aussi bas que quinze fois le diamètre de larges piliers; car il y a une réduction de la force de pareils piliers due à la douceur du métal dans une forte masse fondue. Cette remarque donna lieu à quelques expériences à Portsmouth-Dockyard, par la royale commission dirigée par le colonel sir Henry James.

Quand les piliers sont plats aux extrémités, la formule devient :

$$W = 44{\cdot}16\,\frac{D^{3{\cdot}55}}{L^{1{\cdot}8}}$$

Cette règle s'applique aux piliers dont la longueur varie de trente à cent vingt-une fois le diamètre.

COURTS PILIERS.

Afin d'estimer la force de rupture des courts piliers, M. Hodgkinson considère la force d'un pilier comme devant satisfaire à deux fonctions :

1° A supporter le poids ;

2° A résister à la flexion.

Si le poids qui peut produire la rupture est petit, comme dans les longs piliers de petits diamètres, la force du pilier sera employée à résister à la flexion. Quand le poids produisant la rupture est la moitié de la pression nécessaire pour écraser le pilier, une moitié de la force peut être considérée efficace pour résister à la flexion, et l'autre moitié pour résister à l'écrasement. Et quand le poids qui produit la rupture est aussi grand que dans le cas de court pilier, on peut admettre qu'aucune partie de la force du pilier n'est employée à résister à la flexion.

Ces deux effets peuvent être séparés dans tous piliers, en divisant le pilier en deux portions, l'une desquelles sup-

porterait le poids sans flexion et l'autre supporterait la flexion sans écrasement.

Soit c la force qui écraserait le pilier sans flexion.

Soit P la plus forte pression que le pilier supporterait sans être affaibli par écrasement.

b — Le poids qui produirait la rupture, calculé par la précédente formule.

y — Le poids qui produit la rupture d'un court pilier.

$$\frac{y}{b} = \frac{1}{\frac{b}{c} \times \frac{3}{4}} \text{ ou } P = \frac{c}{4} = \frac{\text{(aire de la section)} \times 109{\cdot}801 \text{ liv.}}{4}$$

La valeur de c est obtenue de la formule $c =$ (aire de section) $\times$ 109·801 livres.

Le raisonnement par lequel les formules ci-dessus sont établies est digne d'attention, et montre que l'auteur était un digne successeur d'Euler, Lagrange et Poisson, dans cette importante branche de science pratique.

PILIERS CREUX EN FONTE.

M. Hodgkinson a montré que des piliers solides, avec extrémités arrondies et élargies dans le milieu, sont plus forts que des piliers uniformes de même longueur et de même poids.

Il en est de même des piliers creux. Les formules pour déterminer le poids qui produirait la rupture de piliers creux, d'après les expériences, sont comme suit :

W = Poids qui produit la rupture en livres.
D = Diamètre extérieur en pouces.
d = *Id.* intérieur en pouces.
L = Longueur en pieds.

Pour piliers avec extrémités arrondies :

$$W = 29074 \frac{D^{3{\cdot}76} - d^{3{\cdot}76}}{L^{1{\cdot}7}}$$

Pour piliers avec extrémités plates :

$$W = 99318 \frac{D^{3 \cdot 55} - d^{3 \cdot 55}}{L^{1 \cdot 7}}$$

La force des courts piliers creux peut être calculée de la même manière que la force de courts piliers solides.

Ces formules, déduites d'expériences faites avec le plus grand soin, enrichissent nos connaissances pratiques relatives aux charges que peuvent supporter les piliers en fonte.

Du pouvoir des piliers de fonte de résister à une pression continue. — M. Hodgkinson a enregistré dans ses écrits plusieurs expériences très-intéressantes sur ce sujet. Deux poutres, arrondies aux extrémités, de 6 pieds de long et d'un pouce de diamètre, en fonte n° 3 de Lowmoor, furent chargées, l'une d'un poids de 1,456 livres pendant une période de cinq à six mois, temps au bout duquel elle rompit; l'autre rompit immédiatement sous un poids de 1,500 livres. De ces expériences, M. Hodgkinson infère que le temps a très-peu d'influence, si même il en a, sur la force de la fonte.

Cette conclusion nous paraît conséquente avec la théorie, car si le poids placé sur la poutre et les forces moléculaires sont statiquement égales, les forces resteront dans cet état d'équilibre jusqu'à ce que les forces moléculaires soient affaiblies par l'influence d'une température inégale ou une autre cause.

Notre connaissance, toutefois, de ce sujet pratique est en vérité très-limitée. Celui qui aurait l'habileté, le temps et le moyen de poursuivre cette recherche, en trouverait une juste récompense. M. Hawkshaw a fait quelques remarques intéressantes sur ce sujet, dans ses *Actes devant les commissaires royaux,* en 1847.

L'opinion d'ingénieurs expérimentés semble être que les

vibrations produites par un choc continu et un changement de température affectent la force du fer à un plus haut degré qu'un effort continu, qui conserve les molécules du fer dans une même position déterminée. M. Rastrick, dans ses *Actes devant les commissaires,* donne les résultats d'une expérience faite par un ami, sur cette question, à *Pontypool Iron Works.*

Il suspendit une barre de fer d'un pouce carré par une extrémité, et la fit frapper d'une manière continue par un petit marteau. Après une période de plus de *douze mois,* la barre de fer tomba en deux. Cette expérience montre bien que la structure intérieure du fer est changée par des vibrations continues; mais elle ne montre pas de quelle manière a lieu ce changement dans un cas spécial ou général.

Une chose, toutefois, paraît certaine, c'est-à-dire que le fer est plus affecté par les vibrations que la fonte. Le témoignage donné devant les commissaires sur cette importante question est très-frappant, et contient toutes les informations pratiques qui ont été enregistrées ou connues sur ce sujet.

M. Fairbairn établit que « si on prend une matière quelconque et si on détruit sa première forme à plusieurs reprises, la rupture sera seulement une question de temps. »

Cet avis, d'un ingénieur de si grande expérience, convaincra ceux qui sont appelés à construire en fer, bois ou pierre, que le premier caractère de conservation de la matière est la stabilité. Quoi qu'il en soit de ses vues sur l'effet de vibrations continues, il ne manque pas d'ingénieurs de grand mérite qui pensent que le sujet est de peu d'importance pratique, quelque intéressant qu'il puisse être au point de vue scientifique et philosophique.

Feu Robert Stephenson parle d'une poutre de *Cornish-Engine,* et établit qu'elle reçut *huit à dix* fois par minute un choc de 55 tonnes durant une période de vingt années, sans montrer le plus léger changement dans sa structure et sa force.

Les tiges d'accouplement d'une locomotive sont encore un autre témoin de ce fait. « Une machine, dit Stephenson, a couru 50,000 milles et recevait une violente secousse huit fois par seconde ou 25,000,000 de vibrations, et cependant il n'a pas paru le plus léger changement dans la structure et la force de ces tiges. »

Le même ingénieur dit, relativement à la question de l'effet des vibrations sur les matériaux, que, dans toutes les circonstances où il a été conduit à en tenir compte à l'origine, le raisonnement s'est trouvé en défaut.

Sur le tout, M. Stephenson attache peu d'importance à la question des vibrations au point de vue pratique.

M. Brunnel, répondant à la question de savoir si la structure intérieure d'une poutre en fer s'altère par une succession de légers coups à une basse température, comme dans les rails qui ont fait un long usage, essieux, ressorts de voitures, dit : « J'ai longtemps porté mon attention sur cette recherche, et j'ai longtemps agi dans la pensée que le fer était ainsi changé; mais je dois confesser que je doute de ce fait, et je crois que si le sujet était examiné à fond, on trouverait que les différentes apparences montrées par du fer rompu proviennent de la combinaison de causes qui produisent aussi souvent la rupture que des changements dans la texture de la matière elle-même. » Cette opinion fut appuyée par différents spécimens de fers brisés, quelques-uns offraient une structure fibreuse par des coups lents, et quelques autres une structure cristalline par des coups violents et courts.

M. May réfère au cas d'une poutre en fonte de *Steam-Engine* qui vibrait 100,000 fois par année et qui était aussi bonne à la fin de *vingt* ou *trente* ans que quand elle fut placée. Dans ce cas, quoique les efforts aient été en directions opposées et variant constamment, les vibrations n'ont pas encore affaibli la poutre.

Pour faciliter le calcul de la force de courts piliers, M. Hodgkinson a donné la force qui écrase une grande variété de pièces de charpente employées en pratique.

Dans les *Transactions philosophiques de* 1857, il y a un autre mémoire de M. Hodgkinson, *sur la force des piliers*. Son objet est de confirmer les conclusions du premier mémoire par de plus larges expériences, faites à l'aide d'un appareil trois fois aussi grand que l'appareil employé pour les premières.

Ayant cherché, sans succès, le poids produisant l'*incipient* flexion, M. Hodgkinson s'appliqua à trouver le poids produisant la rupture, la flexion et le décroissement de longueur produit par le poids placé sur les piliers. Les piliers avec les bouts arrondis rompirent sur ce point, au milieu; mais les piliers avec les extrémités plates rompirent en trois points, le milieu et à chaque extrémité. Quand une extrémité était plate et l'autre arrondie, il brisait à un tiers de la distance du bout arrondi.

Les formules du premier mémoire ont été légèrement corrigées, comme étant plus en rapport avec les résultats de plus larges expériences.

Ainsi, dans les piliers dont les extréminés sont plates et bien dressées, la formule devient $W = 42 \cdot 347 \frac{D^{3 \cdot 5} - d^{3 \cdot 5}}{L^{1 \cdot 63}}$

au lieu de $W = 46 \cdot 65 \frac{D^{3 \cdot 55} - d^{3 \cdot 55}}{L^{1 \cdot 7}}$

C'est une matière d'observation longtemps notée, à la

fois par M. Hodgkinson et autres expérimentateurs, que le métal dans les grandes masses fondues n'est pas d'une densité uniforme, la densité diminuant de l'extérieur au centre. De là on devait justement inférer que l'écrasement, la tension et la force transversale de grandes masses fondues varieraient, que les plus grandes seraient à l'extérieur et les moindres vers le centre.

Dans les piliers de fonte de 2 pouces 1/2 de diamètre, la force d'écrasement varia de 39 tonnes par pouce carré à l'extérieur à 33 1/2 par pouce carré au centre. M. Hodgkinson découvrit que la différence dans la force entre l'extérieur et le centre d'une grande masse, est beaucoup moins grande que pour une petite.

Le colonel sir Henry James trouva que la partie centrale d'une barre de fer rabotée était beaucoup plus faible pour supporter un effort transversal qu'une barre de même largeur.

La chute du pont railway, sur la rivière Dee à Chester, dans laquelle plusieurs personnes périrent, conduisit M. Hodgkinson à rechercher la position des tiges de tensions qui avaient été établies comme supports auxiliaires. Les détails de ces recherches ont échappé à ma mémoire; mais je me souviens bien que M. Hodgkinson montra, de la manière la plus évidente, que la position des tiges de tension n'était pas seulement impropre à assurer la stabilité du pont, mais aidait positivement à sa chute. Cette circonstance conduisit M. Stephenson à réviser la construction du pont et à imaginer un nouvel arrangement pour ces supports auxiliaires.

Quand M. Stephenson entreprit la construction du *Conway* et *Britannia Tubular Bridges*, il eut recours à l'assistance de M. Hodgkinson pour déterminer la meilleure forme et les dimensions des tubes. Les expériences furent

imaginées et accomplies par M. Hodgkinson en vue de répondre aux questions posées dans le Rapport des commissaires royaux, désignés pour rechercher la meilleure application du fer dans la construction des railway.

M. Hodgkinson, par ces expériences, chercha :

1° A déterminer jusqu'où l'effort par pouce carré, au sommet et au fond du tube, serait porté par le changement de l'épaisseur du métal, les autres dimensions étant les mêmes ;

2° A obtenir la force de semblables tubes ;

3° Le moyen de trouver la force de tubes de diverses formes de section dans le milieu, et de juger de la proportion utile de métal dans le fond, au sommet et sur les côtés du tube ;

4° A déterminer la force relative de tubes uniformes pour supporter un poids dans toutes les parties de leur longueur, et si des tubes diminuant d'épaisseur du milieu vers l'extrémité, suivant la théorie, seraient également forts dans chaque partie ;

5° A obtenir la résistance des tubes, préalablement essayés verticalement ; à supporter une pression latérale avec l'intention de déterminer l'effet du vent sur un tube ;

6° A déterminer la force de petits tubes de différentes formes de section pour résister le mieux à une force de compression appliquée dans la direction de leur longueur ;

7° A déterminer la résistance de la tôle de fer à une force d'écrasement dans la direction de la longueur ;

8° A déterminer la force des tubes à supporter un choc, suivant la manière dont ils sont rivés ;

9° A déterminer, par la chute de corps sur des tubes, l'effet qui probablement se produirait si un train courant

rapidement sur un pont tubulaire éprouvait des soubresauts et finissait par sauter *hors de la voie;*

10° A déterminer la force transversale de tubes doublés au sommet avec fonte et fer pour accroître la résistance du sommet à la force d'écrasement.

Ce sont d'importants problèmes qui demandaient, pour leur solution, une grande habileté. Les réponses à ces questions, données par M. Hodgkinson, parurent si satisfaisantes à M. Stephenson, qu'elles le rendirent assez confiant pour entreprendre de construire le pont tubulaire.

Une concise mais claire exposition de ces réponses fut donnée par M. Clarke devant les commissaires nommés pour étudier la question. (Voir le Rapport, page 359.)

Il était impossible qu'une telle assistance dans l'exécution d'un pareil travail fût légèrement estimée et imparfaitement appréciée par le grand ingénieur. Aussi, dans l'histoire de ces ponts tubulaires, où M. Stephenson est si empressé de rendre justice au mérite de ses assistants, il exprime ainsi franchement ses profondes obligations au philosophe mathématicien : « C'est en imaginant et accomplissant une série d'expériences qui établissent les lois réglant la force des constructions tubulaires d'une manière si satisfaisante, que je fus rendu capable de procéder avec plus de confiance que je n'aurais pu le faire auparavant. »

Nous sommes aussi redevables à M. Hodgkinson de presque toutes les formules pour application aux grandes constructions, mais nous sommes aussi redevables à M. Fairbairn d'une grande portion des connaissances pratiques dans la construction des ponts.

Les résultats des recherches de M. Hodgkinson furent comme suit :

1° La valeur de (f) la force par pouce carré au sommet ou au fond du tube est constante dans les matériaux de même nature, tandis qu'elle varie de 19 — 14 tonnes à 7 tonnes 3/4 quand l'épaisseur du métal varie de 0,525 0,272 à 0,124 de pouce. La détermination de f est la principale difficulté pour obtenir une formule déterminant la force de chaque forme de tube.

La force du *conway tube* fut calculée pour supporter 1,084 tonnes, quand la valeur de f est prise à 8 tonnes et la flexion environ 15 pouces 1/2 dans le milieu.

2° La force de semblables tubes était quelque peu plus bas que le carré de leurs dimensions linéaires, soit environ la puissance 1·9 — au lieu du carré.

3° Les tubes peuvent être réduits en force et épaisseur vers les extrémités, correspondant au rapport indiqué par la théorie, c'est-à-dire que l'effort en un point quelconque du tube est proportionnel au rectangle des deux parties dans lesquelles ce point divise la longueur du tube.

4° La puissance du tube pour résister à un effort vertical est à sa puissance de résister à un effort latéral, comme celui du vent, dans le rapport de 26 à 15 environ.

5° La résistance des tubes à l'écrasement suit la loi pour les piliers de fonte, quand la force d'écrasement n'est pas plus de 8 tonnes par pouce carré. Il paraît, toutefois, que la fonte était diminuée en longueur du double de ce qu'était le fer, pour le même poids. Mais le fer commençait à s'abaisser pour un poids de 12 tonnes par pouce carré, tandis que, pour la fonte, il fallait le double de ce poids pour produire le même effet.

6° La puissance de la tôle, pour résister aux assemblages, varie presque comme le cube de l'épaisseur. M. Clarke considère cette propriété comme étant la plus

utile à connaître dans la construction des ponts tubulaires.

7° Le tube courbé par pression avait acquis une flexion de 5 pouces sans sérieuses altérations, mais ses rivures étaient détruites par des chocs répétés produisant une flexion de moins d'un pouce.

8° La vibration est perceptible, mais très-petite.

9° L'introduction de fonte sur le sommet du tube serait considérée comme avantageuse pour résister à la force de compression.

Toutefois, des objections pratiques de nature sérieuse empêchèrent M. Stephenson de profiter du pouvoir de la fonte de résister à la compression.

Il pensa convenable d'accroître l'épaisseur du fer pour résister à la compression, plutôt que d'user d'une combinaison de fer et de fonte. Mais il doit être constaté que M. Stephenson a employé la fonte, sur la recommandation de M. Hodgkinson, avec succès, dans des tubes de plus petites dimensions que celui de Conway.

M. Hodgkinson a fait des recherches sur les points suivants :

1° Sur la détermination de l'extension et de la compression longitudinale de longues barres de fer et de fonte par des poids variant également de grandeur, jusqu'à ce que la rupture soit produite ;

2° L'établissement de formules générales donnent l'extension, la compression de la fonte et l'état qui en résulte avec la force qui les produit ;

3° Sur la flexion de barres horizontales, produite par diverses pressions transversales, et sur la comparaison des effets produits par le choc ;

4° L'établissement de formules générales durant la

flexion, la pression transversale, et l'état qui en résulte après que la première avait cessé.

Si ε = l'allongement d'une barre de fonte de 1 *pouce* carré, d'une longueur en pouces (l), pour un poids W — on a alors :

$$W = 13934040 \frac{\varepsilon}{l} - 2907432000 \frac{\varepsilon^2}{l^2}$$

Si d = la compression d'une barre de fonte de 1 *pouce carré*, d'une longueur en pouces (l), pour un poids W — on a alors :

$$W = 12931560 \frac{d}{l} - 522979200 \frac{d^2}{l^2}$$

Ces formules sont déduites de la moyenne des résultats de quatre espèces différentes de fonte.

La force moyenne de tension avait été trouvée de 15,711 livres par pouce carré, et la plus forte extension fut de 1.600^{mes} de la longueur de la barre.

En ce qui concerne le fer, l'extension et la compression furent trouvées être presque proportionnelles à la pression qui les produisait.

L'extension est proportionnelle à la pression jusqu'à environ 12 tonnes par pouce carré; au-delà, la pression n'est pas proportionnelle à l'extension. Le poids nécessaire pour allonger une barre de fer au double de sa longueur est 27,691,200 livres, ce qui est usuellement appelé le module d'élasticité.

Un fait frappant et important a été élucidé par ces recherches expérimentales, c'est-à-dire qu'une barre de fonte décroît d'une longueur double de celle d'une barre de fer pour la même pression; mais la barre de fer s'affaisse de quelques degrés sous une pression d'un peu plus de 12 tonnes par pouce carré de section, tandis qu'une barre de fonte exige trois fois cette pression pour produire

le même effet. Il semble aussi que la force de la fonte dépend peu de la forme de section, excepté si cette forme contribue à la meilleure consolidation de la fonte dans son passage de l'état liquide à l'état solide.

Ces travaux du professeur Hodgkinson donnèrent lieu à des expériences par les membres de la commission, qui conduisirent à des résultats importants.

Le colonel sir James et le capitaine Golton soumirent des barres de fonte, placées entre deux supports fixes à 100,000 flexions successives, au taux de 4 par minute, par le moyen d'une came. Tant que la flexion fut le tiers de la flexion maxima, les barres ne furent pas altérées; quand, toutefois, la flexion fut la moitié de la flexion maxima, les barres furent brisées après moins de 900 dépressions.

Le professeur Hodgkinson soumit une barre de fonte fermement fixée entre des supports à 4,000 chocs continus. Quand le coup était tel qu'il ne pouvait produire sur la barre qu'une flexion du tiers de la flexion maxima, la barre résistait à la secousse des 4,000 coups sans être attaquée; mais quand le coup était tel que la flexion de la barre était la moitié de la flexion maxima, aucune barre ne pouvait résister à 4,000 de pressions. Ces deux résultats se confirment d'une manière frappante.

Le colonel sir James et le capitaine Golton firent reculer un poids égal à la moitié du poids de rupture sur une barre de fonte, d'un bout à l'autre. La barre ne fut pas altérée par 96,000 parcours du poids.

Aucun effet perceptible ne se montra dans une barre de fer par 10,000 flexions successives, dont chacune était égale à celle produite par la moitié du poids de rupture.

Le professeur Hodgkinson indique les résultats suivants,

qu'il a obtenus de ses expériences sur le choc des barres de fonte.

Toute barre de fonte dont l'aire de section est la même exige le même coup pour qu'elle se brise dans le milieu.

Les flexions produites sur des barres de fer, par des boulets, étaient proportionnelles à la vitesse du choc ; mais dans les barres de fonte, les flexions étaient plus grandes.

Les plus frappantes et les plus nouvelles expériences, toutefois, furent celles faites par le colonel sir Henri James et le capitaine Golton, à Portsmouth Dockgard. Ces gentlemen construisirent un large appareil par lequel des poids pouvaient se mouvoir sur des poutres placées horizontalement entre des supports fixes, avec une vitesse variant de 0, à 30 milles par heure.

Ces expériences développèrent ce fait singulier, contrairement à l'opinion des plus fameux ingénieurs, qu'un train passant sur un pont, à une vitesse donnée, produira une plus grande flexion que celle produite par le train étant placé sur le pont à un état de repos. Ce fait important fut confirmé, dans toute son intégrité, par de plus grandes expériences, faites par les commissaires, sur le pont Ewel, sur la ligne Epsom, et le Godstone Bridge, sur le South-Eastern Liné.

Le colonel James trouva que, quand un charriot est chargé de 1,120 livres et placé à demeure sur une barre de fonte, il produit une flexion de 6/10es de pouce ; quand, toutefois, le charriot se mouvait sur la barre au taux de 10 milles par heure, la flexion s'élevait à 8/10es de pouce ; quand la célérité du charriot s'élevait à 30 milles par heure, la flexion s'accroissait jusqu'à 1 pouce 1/2, ce qui est plus que le double de la flexion statique.

De ces expériences, on peut conclure qu'une barre de

fonte rompra sous l'action d'un poids mobile moindre que celui qui pourrait être supporté par cette barre sans la rompre, si ce poids est fixe.

Les barres brisées par une charge roulante étaient fracturées en des points au-delà de leurs centres, souvent en quatre ou cinq morceaux, indiquant l'effort extraordinaire auquel elles avaient été soumises. Ces résultats inattendus sont inattaquables. Il restait à coordonner ces résultats avec les lois bien établies de la mécanique, problème de grande difficulté dont la solution a été accomplie par les travaux du professeur Willis et du professeur Stokes. (Voir les *Essais préliminaires sur les effets produits par les poids en mouvement sur des barres élastiques*, par le révérend Robert Willis F. R. S., etc.)

En négligeant l'inertie de la barre, comme étant petite en raison du poids mouvant, le professeur Stokes a montré que :

$$D = S + \frac{1}{2}\left(\frac{VS}{l}\right)$$

D = flexion dynamique centrale de la barre, produite par le poids se mouvant avec la vitesse V.

S = flexion statique centrale, produite par le même poids.

l = longueur de la barre en pieds.

On déduit de là que la flexion dynamique est double de la flexion statique, quand la vitesse du poids mouvant est $\sqrt{2}$ fois la longueur de la barre entre les supports.

Ces résultats ne furent pas aussitôt acceptés par les hommes pratiques, car ils avaient été accoutumés à lier la grande vitesse du train avec la petite flexion du pont sur lequel il passait.

Feu Robert Stephenson, dans son témoignage devant les commissaires, établit qu'il a vu les flexions moindres

quand le train passait que quand il était en repos dessus. Des observations qu'il avait faites, il était entièrement satisfait sur ce point, qu'aucune révision relative à la flexion des ponts n'était nécessaire. « Vous trouverez, ajoutait-il, une exception : c'est quand la machine saute sur ses ressorts; mais s'il s'agit d'une pure question de vitesse, je ne pense pas qu'elle accroisse l'effort sur les solives. Il peut y avoir un effort latéral en arrière et en avant quand le train entier éprouve une secousse. »

L'opinion de M. Hawkshaw est qu'il devrait se produire une plus grande flexion dans un pont par un poids courant que par le même poids à demeure, parce qu'il y a toujours des irrégularités sur la surface des rails, et que par là la force des choses est mise en activité. W. H. Barlow se tint sur un viaduc en bois, tandis qu'un lourd train de marchandises passait dessus. Il y eut une légère flexion produite; mais un train express, avec une machine bien plus légère et animé d'une plus grande vitesse, produisit un effet bien pire. Il semblait produire une vague à travers le pont, comme cela doit être, d'après les principes de dynamique. Le poids passant sur le pont en très-peu de secondes, la flexion fut le résultat d'un effet comparable à un coup, comme la chute d'un corps, pendant un temps si court, que le pont n'eut pas le temps de prendre la flexion due à cette chute. En se propageant dans toute la construction, ces effets peuvent être désastreux.

M. Rastrick considérait toujours que, quand un poids passait rapidement sur une construction, la flexion devait être moindre que s'il était stationnaire. Il s'appuyait sur cet exemple d'un homme patinant sur la glace, qui court moins de risque de la briser que s'il y demeurait en repos.

L'impression de M. Brunel était que, où les rails sont parfaits, la flexion est, ou elle devrait être, moindre avec un poids se mouvant rapidement que quand il reste en repos. « Mais l'expérience est si difficile à faire, par suite de nombreuses causes qui interviennent, que peut-être mon impression peut me tromper. »

M. Cubit, ingénieur du great Nothern Railway, ne put pas apercevoir de différence dans la flexion d'une grande poutre entre les poids stationnaires et les poids passant avec rapidité. Les expériences furent faites sur une poutre de 47 pieds et une lourde machine; la flexion était de 1/10e de pouc .

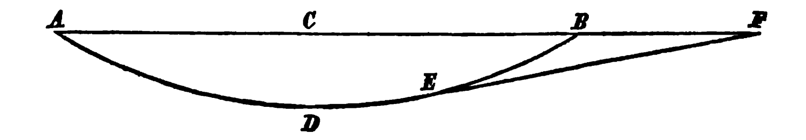
L'opinion de M. Charles Fox, ingénieur, est très-explicite sur ce point. Il établit positivement que, si les rails ont été soigneusement placés, la flexion sera moindre pour un lourd train passant avec rapidité que s'il passe lentement, et qu'il y a moins de flexion avec quelque rapidité que si le poids est stationnaire. « J'imagine que ce fait est dû, en grande partie, au temps trop court pour vaincre l'inertie de la masse. »

MM. Glynn, de Buterly, Iron Works, Derbyshire, pensent que, si la force de la poutre n'était pas en proportion de la violence qu'elle a à supporter, un poids demeurant stationnaire dessus tendrait à la déprimer d'une manière permanente plus qu'un poids passant dessus rapidement. « Cette opinion n'est pas un résultat d'expériences; expériences sur ce sujet seraient très-désirables. »

Telles sont les opinions diverses des plus hautes autorités dans la science de l'ingénieur, relatives à la partie la plus importante de leur pratique, c'est-à-dire la stabilité permanente des constructions sur lesquelles des milliers de personnes sont journellement transportées avec rapidité.

La plus simple méthode, pour avoir la conviction que la flexion dynamique d'une construction est différente de la flexion statique, est de placer un poids capable de mouvement, et produisant une sensible flexion, sur le milieu d'une poutre horizontale flexible, entre deux supports. Cherchons quel effet est produit par le déplacement d'un poids à un point très-près de sa position originelle. Il est évident que le poids, étant au plus bas point de la poutre, ne peut pas se mouvoir de cette position sans l'application d'une force. L'effet de cette force sur le poids mouvant et la poutre flexible dépendra de sa grandeur et de sa direction. Si la direction de la force est verticale, quelque puisse être sa grandeur, il ne se produira aucun mouvement horizontal dans le poids mobile. Si la direction de la force n'est pas verticale, le cas est très-différent.

Le poids mobile, abandonné à l'influence de la gravité et de la réaction de la poutre, aura un mouvement complexe, horizontal et vertical; tandis que la poutre flexible sera, par la même cause, dans un état d'oscillations périodiques, dont le nombre et l'amptitude dépendront des forces mouvantes et de l'inertie de la poutre.



Soit *AB* les supports fixes de la poutre, *ADB* sa position après que le poids a été placé dessus. Si le point *E* est suffisamment près de *D*, alors la ligne *DE* peut être considérée comme droite; si on la prolonge jusqu'à la rencontre de la ligne *AB* en *E*, on aura l'angle *DFB*, que l'on fera égal à θ. Soit la force *H*, appliquée pour mouvoir le poids de *D* en *E* sur le plan incliné en *DE* et dans la

direction de *DE*. Il est évident que la force *H* peut être décomposée en deux, c'est-à-dire *H sin.* θ, agissant verticalement en haut, et *H cos.* θ agissant horizontalement de *D* à *E*. Si nous examinons l'effet de ces deux forces décomposées, on trouvera que la force *H cos.* θ, qui est presque égale à *H*, puisque l'angle θ est très-petit, produira un allongement dans la poutre *AD* et une compression dans la poutre *DB*. Quand l'allongement de *AD* est plus grand que la compression de *DB*, la poutre entre les supports est accrue en longueur; de là il suit que le point milieu *D*, où le poids est placé, est déplacé verticalement aussi bien qu'horizontalement, pour passer d'une position dans une autre. Par cette force seule, la poutre serait brisée si la force *H*, ou la vitesse avec laquelle le poids se meut de *D* à *E*, était suffisamment grande; mais, pour prévenir cette rupture, la composante verticale *H sin.* θ diminue la réaction du poids et de la poutre. La force verticale du poids, au lieu d'être le poids seul, est maintenant diminuée par *H sin.* θ et devient *W H sin.* θ, si *W* est le poids du corps mobile. L'effet alors de la composante verticale est directement opposé à celui de la composante horizontale; et il est évident que, sous certaines conditions, l'une ou l'autre de ces deux forces peut prévaloir. D'où il suit que les indications de la théorie sont en harmonie avec les observations des ingénieurs, et justifient pleinement les évidentes contradictions qu'ils ont semées sur ce sujet. Quelquefois les conditions du poids mobile et de la poutre sont telles, que la flexion statique sera plus grande que la flexion dynamique, et quelquefois les conditions produiraient une flexion dynamique plus grande que la flexion statique. Le calcul des effets de ces forces composantes est accompagné de grandes difficultés, car elles mettent en jeu les forces élastiques de la poutre et son inertie. La solution, toutefois, de cet inextri-

cable problème, sous certaines restrictions, c'est-à-dire quand le poids de la poutre est petit, comparé au poids mobile, et la flexion petite, comparée à la longueur de la poutre, a été donnée par le professeur Stokes. (Voir les *Transactions de la Société philosophique de Cambridge*, vol. VIII, p. 709.)

Le même analyste distingué a donné une autre solution de ce problème, quand la masse du poids mobile est négligée, ou l'effet du poids est réduit à une pression passagère. La solution exacte du problème se trouve entre ces cas extrêmes, et est, en conséquence, circonscrite par les travaux du professeur Stokes, de telle manière qu'elle peut être obtenue avec une approximation suffisante. Les équations dynamiques générales, d'après lesquelles la flexion dynamique peut être calculée, sont si complexes, qu'une complète solution du problème, comme elle est produite en pratique par un poids mobile soutenu par la poutre en deux points, n'est également pas près d'être trouvée. Toutefois, ce qui a été accompli par les professeurs Willis et Stokes est suffisant pour montrer aux ingénieurs pratiques que les résultats de sir Henry James et du capitaine Golton obtenus à Portsmouth et confirmés sur les ponts Ewell et Godstone, sont indiqués par les lois de la dynamique, dont la vérité ne peut être contestée. S'ils sont vrais (et il ne peut y avoir de doute), aucun ingénieur ne pourra être excusé d'avoir négligé d'en tenir compte dans ses calculs sur la stabilité des constructions, dont la sécurité de la vie des hommes dépend.

Les commissaires désignés pour rechercher les applications du fer dans la construction des chemins de fer, ont rendu un service essentiel au public, par la découverte et les développements des expériences sur la différence entre la flexion statique et la flexion dynamique des poutres en

fer. Il est vrai qu'ils n'ont pas épuisé le sujet ni ne l'ont dépouillé de toutes ses incertitudes ; mais ils ont gagné un positif et utile résultat, en montrant aux ingénieurs pratiques la fausseté de leur position, quand ils affirmaient que la flexion dynamique est toujours moindre que la flexion statique.

Je dois établir, comme conclusion, que le professeur Willis, par une suite de raisonnements reposant sur la présomption, que chaque partie de la poutre se déplace en formant une trajectoire au même instant, a montré que l'inertie de la poutre est la même que si moitié de son poids était placé au centre.

Ce résultat dérive d'un principe qui est purement hypothétique, et sa détermination exacte est la principale difficulté dans la discussion mathématique du problème.

Dans l'appendice *B* du rapport des commissaires, le professeur Willis a donné l'équation dynamique suivante, d'après laquelle la trajectoire de la courbe décrite par la charge mobile peut être calculée :

$$\frac{d^2y}{dx^2} = \frac{g}{V^2} - \frac{ga^4}{V^2S}\frac{y}{(2ax-x^2)^2}$$

y et x sont les coordonnés rectangulaires du poids mobile, l'origine étant à l'extrémité de la poutre ; y est vertical et x horizontal.

V = vitesse du poids mobile.
$2a$ = la longueur de la poutre.
g = force de la gravité.
S = flexion centrale statique.

Cette équation et le raisonnement par lequel elle est établie, tombèrent accidentellement dans mes mains pendant que les commissaires s'occupaient de cette question ; et dans une lettre au secrétaire, le cap. Golton, je distinguais le principe hypothétique sur lequel l'équation était établie.

Ce principe est que, la réaction entre le poids mobile et la poutre est égale au poids qui serait nécessaire pour fléchir la poutre, aussi bien quand la charge est permanente que quand elle est passagère.

Cette position est purement hypothétique ; elle peut ou ne peut pas donner de résultats approchant de la vérité, suivant la grandeur des quantités qui établissent les données fixes du problème. Il n'est pas improbable que cette réaction, dont la quantité et la direction influencent le mouvement du poids mobile sur la poutre, est continuellement comprise entre un maximum et *o*, et que quelques instants que durent le passage du poids sur la poutre, la réaction peut être nulle, et, en conséquence, la charge mobile peut être abandonnée à l'influence de sa propre gravité seulement.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce total ne peut jamais être mesuré exactement par une formule qui produit une force accélératrice de

$$\frac{ga^4}{S}\left(\frac{y}{(2\,ax - x^2)^2}\right)$$

comme le pose le professeur Willis.

Ce sujet a reçu une considérable attention de M. Cox, dans un écrit intitulé : ***Flexion dynamique et force des solives,*** qui est imprimé dans le journal des architectes et ingénieurs civils, pour septembre 1848. Il paraît que M. Cox a établi, d'après le principe des forces vives, qu'un corps mouvant ne peut, dans aucun cas, produire une flexion plus grande que le double de la flexion centrale, l'élasticité de la poutre étant supposée parfaite. Le professeur Stokes, toutefois, a montré que cette conclusion de M. Cox n'est pas vraie, que, parmi les causes des forces travaillantes qui peuvent contribuer à produire la flexion des poutres, M. Cox a omis de considérer la force vive

provenant du mouvement horizontal du corps, et, en conséquence, a été conduit à une conclusion qui n'est pas exacte.

Les expériences enregistrées, liées avec la flexion dynamique des ponts et barres de fer, sont données, dans le rapport des commissaires, de la manière suivante :

EWELL BRIDGE.

La portée est de 48 pieds, la flexion statique, produite par une machine et son tender du poids de 39 tonnes et le poids de la moitié du pont étant 30 *tonnes*, a été seulement de 0.215 de pouces. Cette flexion s'accrut jusqu'à 0.245, avec une vitesse de 37 milles à l'heure.

Une vitesse de 51 milles par heure produisit une flexion de 0.235.

$$\frac{\text{Plus grande flexion dynamique}}{\text{flexion statique}} = 1 \cdot 14$$

GODSTONE BRIDGE.

La portée est de 30 pieds. Le poids de la machine avec son tander 33 tonnes, et le poids de la moitié du pont 25 ionnes, La flexion statique a été 0.19 de pouces. Elle s'éleva à 0.25 pour une rapidité de 49 milles à l'heure.

$$\frac{\text{La flexion dynamique}}{\text{flexion statique}} = 1 \cdot 315$$

montrant un accroissement de plus d'un tiers.

Une paire de barres d'acier de 2 pieds 3 pouces sur 2 pouces de large et 1/4 de pouce d'épaisseur a donné les résultats suivants :

Vitesse en pieds par seconde :

0 — 15 — 14 — 29 — 34 — 44

Flexion centrale en pouces :

70 — 1·02 — 1·32 — 1·45 — 1.30 — 1·03

Une barre de fer de 9 pieds de long, 1 pouce de large et 3 pouces d'épaisseur, chargée d'un poids de 1.778 livres, a donné les résultats suivants :

Vitesse en pieds par seconde :

0 — 15 — 29 — 36 — 43

Flexion centrale en pouces :

29 — 0·38 — 0·50 — 0·62 — 0·46

Dans le rapport des commissaires, M. Hodgkinson a donné les résultats d'une variété d'expériences sur la force transversale de la fonte, d'un mélange de fonte et de fer et du fer.

Les expériences furent faites avec grand soin, et chaque source d'erreur qui pouvait exister fut éliminée, nonobstant les peines et les dépenses qui pouvaient en résulter. Il y avait encore une grande difficulté qui avait toujours été sentie par M. Hodgkinson, et qui occupa son attention à diverses reprises, c'était de lier le poids de rupture de la poutre avec sa flexion, de telle manière qu'un résultat pratique fût parfaitement indiqué.

Pour cela, il entra dans une recherche théorique générale sur la flexion transversale des poutres, laquelle est donnée dans le 2e volume de Tredgold : *Sur la force de la fonte.* Mais, afin de rendre pratiques ses recherches générales, il est contraint de poser :

1° Que les forces d'extension et de compression sont proportionnelles à l'extension et à la compression ;

2° Que la force d'extension est égale à la force de compression ;

3° Que la réaction aux points de support est toujours verticale.

Il n'est pas surprenant alors qu'une formule, basée sur de telles suppositions, ne pouvait pas représenter exactement la relation entre le poids de rupture de la poutre et

les dimensions de la poutre ; ce qui, en effet, est arrivé.

La discordance, signalée ici, a attiré l'attention de M. Barlow, et les résultats de ses recherches sont données dans deux très-intéressants mémoires imprimés dans les transactions de la Société royale pour 1855 et 1857. Il serait grandement présomptueux de ma part d'entrer dans quelque profonde critique sur le mode de procéder, et les résultats de ce mémoire, revisés comme ils l'ont été par le professeur Barlow, qui est justement distingué par son génie et sa longue vie dévouée aux intérêts de la science ; mais il ne peut pas être hors de place ici de faire une ou deux observations qui m'ont été suggérées par la lecture de ce mémoire. Je pense, avec M. Barlow, qu'il y a d'autres forces en action, quand une poutre est brisée transversalement, que celles simplement et usuellement désignées sous le nom de forces, de tensions et de compressions. Si une poutre est brisée transversalement et que l'existence et la position d'une surface neutre soit admise, alors il n'est pas difficile de concevoir l'existence d'une troisième force entre les deux lames adjacentes inégalement étendues ou comprimées.

C'est ce qui arrive réellement et ce qui était bien connu de M. Hodgkinson, mais qui pensait que cette force était si petite dans la pratique, que ses actions accumulées ne pouvaient produire beaucoup d'effet sur l'effort de rupture de la poutre. Quoi qu'il en soit, toutefois, il y a quelques petites difficultés à souscrire à tout ce que M. Barlow avance sur cette importante question. D'abord, M. Barlow n'établit-il pas la ligne neutre par une méthode exceptionnelle ? Ne la fixe-t-il pas plutôt par imagination que par le résultat d'une analyse mathématique des données qu'il a obtenues de l'expérience ?

La position qu'il lui assigne, c'est-à-dire dans le centre

de la poutre, implique l'égalité des forces de tension et de compression; conclusion qui n'est pas justifiée par les expériences de M. Hodgkinson.

En second lieu, M. Barlow paraît établir que l'erreur dans l'effort de rupture d'une poutre est presque la moitié, en négligeant la force d'adhésion entre les lames adjacentes. Nous avons peine à croire que cette conclusion est basée sur de saines données, quoiqu'elle dérive des résultats d'une formule qui a été obtenue en considérant seulement les deux forces de tension et de compression. Mais il est étonnant, de la part de M. Barlow, d'établir une comparaison entre *la résistence et la flexion* et les résultats d'une formule ($W = \frac{2}{3} adf \div l$) dans laquelle la *résistance à la flexion est négligée,* sans application des corrections bien connues à cette formule.

Quand une poutre est soumise à une extension considérable, la flexion devient sensible, et nécessairement la réaction des supports étant perpendiculaire à la surface de la poutre, fait un angle avec la verticale. Cette circonstance affecte la formule ci-dessus de deux manières :

1° Elle altère la quantité du moment par rapport à une ligne de la surface neutre ;

Et 2° elle a pour tendance de changer la position de la ligne neutre.

En conséquence, à moins que ces corrections soient approximatives et appliquées à la formule, il n'est pas sûr d'inférer, comme l'a fait M. Barlow, que, en négligeant *la résistance à la flexion,* la formule ordinaire donne seulement presque la moitié du poids de rupture.

Une autre source d'erreur dans la loi, *ut tensio sic vis;* car il est bien connu, d'après les expériences de M. Hodgkinson, que les forces d'extension et de compression ne

sont ni égales et ne varient pas comme l'extension et la compression, quand les efforts sont grands.

J'admets, comme le fait M. Hodgkinson avec M. Barlow, l'existence d'une résistance à la flexion dans l'effort transversal des poutres, à côté des forces ordinaires de tension et de compression ; mais le mode d'estimer cette résistance à la flexion dans le second mémoire de M. Barlow conduit à la supposition que la force d'extension varie suivant une loi exprimée par $ax + b$, ou a et b sont constants, et x la distance du point à l'axe neutre.

Je peux ajouter, comme conclusion, que M. Hodgkinson a calculé les forces de tension et de compression comme soumises à une loi beaucoup plus générale que celle ci-dessus, avec une grande clarté, et applicable à la pratique,

Les deux mémoires de M. Borlow, toutefois, sont les premiers sur ce sujet, qui insistent sur l'existence d'une force distincte de résistance à la flexion. Et quoique je ne voie pas la force de cette comparaison de *la résistance à la flexion* avec les résultats des formules ordinaires, ou la méthode théorique par laquelle il estime sa valeur, je ne dois pas cependant oublier de recommander avec confiance ces mémoires aux ingénieurs studieux, comme étant dignes de leurs lectures attentives.

En terminant ce mémoire sur un des membres les plus distingués de la Société, je ne puis m'empêcher de sentir combien l'exposition faite ici de son caractère et de ses travaux est au-dessous de la réelle position dont ils jouissent dans l'esprit public ; et quoique j'aie eu beaucoup de plaisir en lisant et rassemblant les découvertes de M. Hodgkinson, je regrette que le soin de rendre hommage à sa mémoire n'ait pas été placé dans des mains plus habiles.

Une chose, toutefois, me console et sera pour moi une

grande récompense, qu'aucune critique ne pourra effacer, c'est que j'ai essayé, dans la mesure de mes forces, à perpétuer la mémoire d'un grand homme dont le rare orgueil est d'avoir dépensé sa vie et ses belles facultés pour le bonheur de l'humanité, par amour seul pour la science et la vérité, sans être guidé par l'espoir d'une récompense pécuniaire.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1868,

Par M. le Docteur Chartier.

Messieurs,

Le règlement de notre Société oblige le Secrétaire de chaque Section à vous rendre compte des travaux qui ont occupé ses séances pendant l'année écoulée.

Je viens aujourd'hui remplir ce devoir, au nom de la Section de Médecine.

Si je puis, selon mon désir, vous faire juger, dans un exposé succinct, ce qui a été fait dans cette année, vous verrez, par le nombre et la valeur des mémoires qui ont été présentés, par l'intérêt des discussions, que jamais semblable période n'a été mieux remplie.

Grâce au zèle qui a toujours animé les membres de cette Section, elle a pu acquérir une légitime réputation; mais si, comme nous devons l'espérer, l'impulsion nouvelle qui a été donnée à nos travaux ne se ralentit pas, elle gagnera encore en importance et en considération.

Mon prédécesseur, M. le docteur Saillard, vous a par-

faitement fait saisir comment la transformation de notre journal avait amené ce nouveau mouvement. Il signalait encore un autre résultat dû à ce changement, c'est l'extension donnée à nos relations. Celles déjà établies l'année dernière avec un grand nombre de Sociétés savantes et de médecins ont été fidèlement entretenues et nous en avons commencé de nouvelles.

Ces premiers succès assurent la réussite de notre journal et doivent soutenir et encourager l'ardeur des nombreux travailleurs qui ont concouru à cette entreprise, en apportant les fruits de leur expérience et de leurs recherches.

La médecine, l'obstétrique, la chirurgie, l'art vétérinaire ont fourni leur contribution. Pour l'examen de ces divers travaux, nous prendrons le premier paru dans chaque genre, rapprochant de celui-là ses analogues.

Avant de commencer cette revue, rappelons le discours lu par M. de Rivas, en venant occuper le fauteuil de la présidence.

Dans ce discours, M. de Rivas considère l'étude des sciences naturelles comme la base la plus solide sur laquelle puisse s'appuyer le médecin. Il montre que ces sciences ont, du reste, toujours été cultivées par des médecins et qu'elles leur doivent même une grande partie de leurs progrès. En terminant, il signale le danger des théories médicales qui tombent aussi vite qu'elles s'élèvent.

Un pieux usage veut que le Président retrace la vie des membres qui ont été enlevés dans l'année. M. de Rivas n'a pas pu encore remplir ce devoir pour Pihan-Dufeillay; mais, dans un discours prononcé sur la tombe de ce regretté collègue et reproduit dans notre journal, M. Heurteaux nous a rappelé ses qualités, ses travaux : « Enlevé au début de sa carrière, il a déjà marqué sa place par des

œuvres scientifiques sérieuses, et quand on passe en revue tout ce qu'il a publié et tous les travaux qu'il a accomplis, on demeure frappé de sa prodigieuse activité. » Ce passage suffit pour faire comprendre quelle perte a faite notre Société qui avait reçu plusieurs des plus remarquables mémoires de Piban-Dufeillay.

Je regrette de ne pouvoir pas ici donner une plus large place à ce discours qui ferait connaître ce que fut cet excellent confrère : cœur vaillant, esprit honnête et hardi, intelligence d'élite, marquant d'un trait original toutes ses œuvres, caractère loyal et sympathique, aimé de tous.

Passons à l'objet même de notre rapport.

Le premier travail en date, et à bien d'autres titres, est une étude sur *la Rage,* de M. Abadie, vétérinaire du département. La science vétérinaire peut être pour la médecine un auxiliaire utile, nécessaire même dans plus d'un cas. M. Abadie nous l'a bien prouvé. L'année dernière, il nous donnait un savant mémoire sur l'étiologie du charbon, et commençait la publication de sa *Monographie sur la rage.*

S'il est un mal que l'on doit redouter, c'est la rage ; car tous ceux qui en sont atteints meurent. Cette fatale terminaison a fait comprendre à M. Abadie quelle utilité il y avait à vulgariser ce que l'on connaît des conditions au milieu desquelles naît et se propage cette maladie. Son œuvre, outre cet intérêt pratique, a encore l'attrait de tout écrit plein de recherches savantes et de vues originales.

Dans les différents chapitres qui composent cette monographie, l'auteur fait voir que ce mal attaque toutes les espèces et n'épargne aucun pays ; qu'il naît spontanément chez les individus du genre canis et félis, sans qu'il soit possible de préciser la part de la spontanéité ; que toutes

les causes auxquelles on l'a attribuée sont hypothétiques, que la contagion, par morsure, est le principal moyen de propagation, et que les herbivores sont aptes à la transmettre de cette façon.

M. Abadie nous trace ensuite un tableau frappant des différents symptômes que présentent les animaux atteints de rage ; symptômes qui permettent de reconnaître d'une façon certaine cette maladie, dans laquelle il n'y a pas de lésions caractéristiques.

Bien que la cautérisation ne soit pas un moyen certain d'empêcher la rage de se développer, c'est encore le meilleur à employer. Mais ce sont surtout les mesures préservatrices qui doivent être connues et employées par les particuliers et les administrations, et l'auteur fournit, sur ce point, toutes les indications nécessaires.

M. Letenneur ouvre la série des travaux de médecine proprement dits, par un mémoire sur le *Traitement de la chorée par l'arsenic.*

La publication d'une *Observation* de M. Calloch mit M. Letenneur sur cette voie ; il employa une première fois avec succès l'arsenic chez une jeune fille atteinte de chorée. Depuis, il a eu quatre fois recours à ce médicament, et il a obtenu trois guérisons et une amélioration très-marquée.

Les effets toxiques de l'arsenic firent qu'on l'administra d'abord bien timidement ; mais l'influence énergique de ce médicament et le parti avantageux que l'on en a tiré dans un grand nombre de maladies l'ont fait employer très-fréquemment. Donné d'abord empiriquement, il fut, comme le rappelle le savant professeur de clinique chirurgicale, tour à tour regardé comme substance hyposthénisante et excitante, névrosthénique et altérante, jusqu'à ce que des études plus approfondies et plus attentives aient fait con-

naître son mode d'action qui confirme cette loi découverte par Claude Bernard, « que toute substance qui, à haute dose, éteint les propriétés d'un élément organique, les excite à petites doses. »

Cette communication a été suivie d'une longue et intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Calloch, Malherbe, Edmond Vignard, Trastour et Saillard.

Deux *Observations intéressantes* du docteur Hélie, trouvées par M. Laënnec dans les papiers de ce vénéré maître, ont été insérées dans notre journal. Dans la première, il s'agit d'une tumeur encéphaloïde de l'abdomen d'un diagnostic difficile. La seconde retrace l'histoire d'un kyste de l'ovaire guéri spontanément par la résorption du liquide qu'il contenait.

Ces deux cas étaient bien faits pour fixer l'attention d'un esprit curieux comme celui du docteur Hélie. Leur lecture montre quelle netteté, quelle précision l'éminent professeur d'anatomie apportait dans toute description. Les conclusions prouvent la sagesse de cet honnête homme, qui restera l'une des gloires les plus pures de notre Société.

La recherche des lésions organiques et le diagnostic anatomique dans les maladies ont amené des résultats et des découvertes bien propres à encourager les chercheurs qui ont suivi cette voie, la seule, du reste, où l'on trouve la certitude que désire tout homme de science.

M. le docteur Malherbe s'est particulièrement distingué dans cet ordre de recherches. Dès 1843, il publiait, dans le journal de la Section de Médecine de cette Société, une *Etude sur les concrétions sanguines que l'on rencontre dans le système circulatoire,* admettant que plusieurs d'entre elles ne s'étaient point formées dans le lieu où on les rencontrait, mais avaient été déplacées par le courant

sanguin, précédant ainsi de quatre ans les travaux de Virchow sur les embolis.

Les investigations de M. Malherbe sur ce sujet ne se sont point ralenties, et, cette année, l'érudit professeur nous a donné un *Mémoire sur la pneumonie métastatique*. L'auteur nous expose d'abord l'histoire des corps emboliques et des accidents qu'ils déterminent. Parmi ces accidents, se range la pneumonie métastatique, forme morbide d'une telle gravité, que Cohn, malgré ses nombreuses recherches, n'a pu observer qu'un seul cas de guérison qui a été reproduit par M. Malherbe, et à côté duquel il a rapporté trois autres faits de pneumonies métastatiques, suivies de guérison. Deux de ces observations lui appartiennent, et la troisième lui a été communiquée par M. Luneau, élève interne distingué de l'Hôtel-Dieu.

M. Malherbe nous a encore transmis une observation recueillie par son fils, pendant qu'il était interne, dans son service. C'est la relation d'un *cas de dyssenterie avec abcès double du foie* et communication de l'un des foyers avec le péricarde. Ce fait est suivi de réflexions judicieuses.

M. Trastour, remarquant les difficultés que le praticien rencontre dans le diagnostic, le pronostic et le traitement des paraplégies, s'est proposé d'éclairer ce sujet encore bien obscur, malgré les travaux récents d'observateurs distingués. C'est surtout vers la thérapeutique que l'habile professeur de clinique a dirigé ses recherches.

M. Trastour admet, comme le docteur Jaccoud, que les paraplégies, par simple trouble fonctionnel, sont extrêmement rares. Tous les jours, dit-il, on découvre de nouvelles altérations matérielles dans la moëlle ou dans d'autres parties du système nerveux pour des affections paralytiques naguère réputées sans lésions anatomiques. Il importe donc beaucoup que toute lésion de la moëlle

et de ses enveloppes ne soit pas considérée comme incurable.

Les succès obtenus par Brown-Séquard sur l'iodure de potassium, dans un grand nombre de maladies, dans les paraplégies en particulier, ont engagé M. Trastour à tenter cette médication. D'excellentes raisons lui ont fait choisir les préparations iodées-iodurées de préférence à l'iodure de potassium. Avec ces préparations employées seules ou simultanément avec l'huile de foie de morue, il a guéri plusieurs paraplégies dues à des altérations des vertèbres, amélioré une paraplégie amenée par la fracture de plusieurs vertèbres, et une autre très-douloureuse attribuée à l'anémie.

Ces résultats ne peuvent manquer d'attirer l'attention des médecins sur cette médication, et nul doute que sa vulgarisation n'amène de nouveaux succès.

MM. Rouxeau, Calloch, Henry, Aubinais et Malherbe ont cité, dans la discussion que cette lecture a provoquée, des faits très-importants sur les paraplégies et sur l'emploi des préparations iodées.

Poursuivant ses *Etudes sur les serpents*, M. Viaud-Grand-Marais nous a communiqué plusieurs observations curieuses sur les morsures des vipères. Dans quelques-unes de ces observations qui lui ont été rapportées par différentes personnes, M. Viaud signale des accidents cachectiques consécutifs à des morsures de vipères. Ce fait a soulevé de la part de M. Calloch plusieurs objections.

M. Rouxeau nous a rapporté *trois cas de phthisie galopante* qui montrent bien les aspects variés et trompeurs que peut prendre à son début cette terrible maladie. Une fois, c'est après avoir revêtu l'apparence d'une fièvre typhoïde bénigne, avec une convalescence d'une longueur inusitée, qu'éclata la phthisie. Chez un autre, elle est

précédée par des bronchites successives guérissant mal. Pour un troisième, elle se cache derrière des accès de fièvre intermittentes irréguliers.

Ces faits, présentés avec le talent et la couleur que notre confrère met dans toute description, laissent une impression vive, et leur souvenir nous tient en garde contre ces maladies à formes insidieuses.

La thérapeutique marche à l'aventure, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur la physiologie. La thérapeutique, basée sur la physiologie, donne des succès assurés.

Les résultats favorables obtenus par M. Trastour, à l'aide de la noix vomique dans les dyspepsies, en sont une preuve. Cet observateur distingué a employé cette médication en réfléchissant : d'une part, à la dépendance du grand sympathique vis-à-vis de la moëlle ; de l'autre, à l'action spéciale des préparations strychnées sur la moëlle.

M. Valentin Vignard nous a exposé un plan de thérapeutique très-rationnelle, mais qui nécessiterait que l'on connût le mode d'action de tous les médicaments. En attendant, il est toujours utile, comme il le dit, de publier les faits qui, par un heureux hasard, permettent de préciser quelques indications et d'affirmer, autant que cela est permis, que le remède a agi d'une façon efficace. C'est ce qui l'a engagé à nous communiquer une *Observation de céphalalgie très-intense guérie par le nitrate d'argent à haute dose.*

Les accouchements nous ont fourni plusieurs travaux. D'abord, une *Observation de crâniotomie* pratiquée par MM. Valentin et Edmond Vignard, pour un rétrécissement du bassin.

En lisant le récit émouvant et détaillé des différentes circonstances qui ont obligé ces Messieurs à pratiquer cette opération, on est bien convaincu qu'elle était légitime et

nécessaire. Pourtant cette femme avait eu trois enfants: les deux premiers vivants. Qu'est-ce donc qui s'était opposé à l'extraction de ce quatrième enfant et avait exigé sa mutilation ?

Cette question a été résolue d'une manière très-satisfaisante par MM. Vignard, de la façon suivante : chez cette femme, les accouchements ont été de plus en plus difficiles ; pour avoir le troisième enfant, il a fallu des tentatives répétées et il n'a pu être amené vivant. Or, toutes choses égales d'ailleurs, le volume des enfants est proportionnel au nombre des grossesses antérieures, et les garçons ont la tête plus grosse que les filles. Comme les trois premiers enfants de cette femme étaient des filles et que le troisième n'avait pu être amené vivant, cette femme ne pouvait plus avoir à terme d'enfant vivant. MM. Vignard appellent avec raison l'attention des accoucheurs sur ce point ; ils signalent aussi l'utilité de l'aide-forceps du docteur Joulin, qui, dans ce cas, aurait peut-être pu leur permettre d'extraire l'enfant sans le mutiler.

Puisant dans sa vaste pratique obstétricale, M. Aubinais nous a rapporté *trois nouveaux faits d'hémorrhagie produites par les insertions vicieuses du placenta.*

Malgré ses soins habiles, il a vu succomber deux des malades dont il nous a rapporté les observations, et la troisième n'a échappé à la mort qu'après une lutte de dix heures, dans laquelle cet accoucheur a déployé toutes les ressources que pouvaient lui fournir les enseignements d'une grande expérience.

C'est en discutant tous les faits pratiques, comme le dit avec raison M. Aubinais, que l'on parviendra à connaître les moyens les plus sûrs pour arrêter ces hémorrhagies ; et il est bien important que l'on soit fixé sur ces moyens, pour des hémorrhagies si graves, comme on le voit par les ob-

servations de M. Aubinais et comme le prouvent les statistiques qui indiquent qu'elles font mourir le tiers des femmes chez lesquelles on les observe.

M. Saillard, plus heureux que M. Aubinais et la plupart des accoucheurs, a pu citer quatre cas d'hémorrhagies produites par des insertions vicieuses du placenta qui se sont bien terminées.

Une discussion, à propos de l'emploi du tampon dans ces hémorrhagies, engagée entre MM. Saillard et Aubinais, a été terminée par M. Edmond Vignard, en montrant que, pour mettre ces Messieurs d'accord, il suffisait de spécifier les cas où le tampon devait être employé.

M. Saillard nous a encore communiqué une *Observation fort curieuse d'accouchement triple, accompagné d'attaques d'éclampsie.*

La spécialité exclusive peut être préjudiciable à la science, tandis qu'elle l'éclaire et la fait progresser, en dirigeant d'une manière particulière l'attention du médecin sur une classe de maladies. Celles de l'œil, par exemple, à cause de leur variété et des nombreux travaux dont elles sont l'objet, exigent de longues et patientes études pour être approfondies ; on peut en juger par l'histoire savante que M. Calloch nous a donnée de *la pathogénie et de la thérapeutique de la myopie progressive.*

Dans ce travail, M. Calloch passe d'abord en revue les causes diverses auxquelles on a attribué la myopie, avant de reconnaître qu'elle résultait du staphylome postérieur. Ceci le conduit à rechercher comment se produit ce staphylome. Suivant M. Giraud-Teulon dont il adopte la théorie, la sclérotique à la région postérieure est constituée par deux lames fibreuses séparées par une couche peu étendue, mais très-appréciable de tissu conjonctif. Cette disposition favorise l'ectasie des membranes de l'œil, en

ce point, et, par suite, le staphylome postérieur à tous ses degrés. Cette ectasie se produit sous l'influence d'une cause prochaine et d'une cause prédisposante ; la première est le travail sur les objets rapprochés, la deuxième, l'insuffisance des muscles droits internes. Il faut suivre tous les développements donnés par M. Calloch pour comprendre par quel mécanisme se produit ensuite le staphylome. Il montre que la myopie résultant du staphylome marche comme lui, trace avec beaucoup de soin son traitement et examine l'état de la vision chez les myopes, à mesure qu'ils avancent en âge.

M. Joüon a reconnu excellents, au point de vue pratique, les principes posés par M. Calloch ; mais il a pris la parole pour combattre la théorie de M. Giraud-Teulon, qu'il considère comme une hypothèse ingénieuse, mais très-imparfaite. M. Calloch a soutenu, par de nouveaux arguments, la théorie de M. Giraud-Teulon.

A côté de ce mémoire se place naturellement une *Observation de paralysie de l'accommodation des deux yeux, à la suite d'une angine diphthéritique*, publiée par M. Laënnec.

L'esprit investigateur du consciencieux professeur de physiologie n'a point laissé échapper un fait souvent méconnu, et il l'a fait suivre de remarques utiles.

En chirurgie, nous n'avons qu'une observation de M. Letenneur; mais le sujet même de cette observation, les accidents variés qu'a présentés le malade, les considérations développées par M. Letenneur, font de ce travail une monographie pleine d'intérêt.

Il s'agit d'un homme qui reçut un coup de couteau entre la dixième et la onzième côte, du côté droit, qui eut à la suite une hémorrhagie grave, produite par la blessure de l'artère intercostale; point de lésion du poumon, mais suc-

cessivement un épanchement pleural, un pneumo-thorax, une fistule pulmonaire.

M. Letenneur nous rapporte, à côté de ce fait, celui d'un autre malade observé en même temps qui reçut aussi un coup de couteau au-dessous de la cinquième côte droite, et guérit en quelques jours de cette blessure, bien que le poumon eût été atteint. Il démontre que, chez le premier malade, il n'y avait point eu lésion du poumon, ce qui, selon M. Richet, serait au moins très-exceptionnel; il prouve encore que les blessures de l'artère intercostale sont plus fréquentes que ne le prétendent les auteurs.

M. Valentin Vignard nous a fait connaître, dans un compte-rendu attrayant, un ouvrage de M. Fonssagrives, sur *le rôle des mères de famille dans les maladies des enfants.*

M. Herbelin nous a indiqué une source d'eau ferrugineuse fournie par un puits creusé dans une des îles de la Loire.

Rappelons la *curieuse expérience du gargarisme laryngien,* reproduite et expliquée par son inventeur M. le docteur Guinier, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier, devenu depuis membre correspondant de notre Société.

Signalons, en terminant, quelques travaux en cours de publication : deux mémoires intéressants de M. Bertin ; une *Etude sur les eaux thermales du Mont-Dore,* dans le traitement des affections chroniques du larynx, par l'un des membres correspondants les plus distingués de notre Société, M. Richelot.

Voilà qui est d'heureux présage pour le compte-rendu prochain.

Montrer la part qui revient à chacun, en résumant les travaux de l'année, tel a été notre but; si nous ne l'avons

pas atteint, que l'on nous pardonne en faveur de l'intention.

Cet exposé prouvera toujours que nos séances ont été bien remplies ; et le culte de la science ne nous a jamais fait négliger les sentiments d'une excellente confraternité.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 29 NOVEMBRE 1868

EN LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

PAR M. DANIEL-LACOMBE

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Soutenu par votre bienveillance, j'ai pu, pendant le cours de l'année, remplir les devoirs que vos règlements imposent au président de votre compagnie. A cette dernière heure, je sens tomber mon courage. Tout s'est agrandi : la salle trop étroite de nos discussions fait place à cette vaste enceinte, qu'une société noblement hospitalière a consacrée aux fêtes de l'intelligence, et l'intimité de nos réunions disparaît sous l'éclat de cette solennité où se presse l'élite de la cité. Ce ne sont plus quelques paroles rapides que vous exigez de votre président, c'est un discours écrit. Il y a dans ces pensées qui doivent être achevées, dans ces expressions qui ne peuvent être ni modifiées ni reprises, il y a jusque dans ce cahier qu'il faut tenir à la main, dans ces feuillets qu'il faut tourner, une nouveauté qui porte le trouble et l'embarras dans mon esprit.

Cependant je dois, je veux vous obéir, et je me hâte d'arriver au sujet de ces études.

La conversation.

Je n'ose dire l'art de la conversation, car tout art a ses règles, et la conversation a quelque chose de si rapide, de si spontané, de si imprévu, qu'il serait téméraire de vouloir lui dicter des lois.

Quelques observations peuvent seules être permises.

La conversation est de tous les temps, de tous les âges, de tous les lieux. Elle est le charme et la gloire de la nation française, dont le génie sympathique, dévoué, fraternel, aime à se répandre et à projeter au loin ses rayons.

Les esprits d'élite trouvent à ses délassements un attrait souverain. « Le plus fructueux et naturel usage de nos » facultés, c'est, à mon gré, la conférence, nous dit » Montaigne; j'en trouve l'usage plus doux que d'aucune » autre action de notre vie. »

Puis il ajoute, en homme qui veut toujours préciser sa pensée: « C'est la raison pourquoi je consentirais plutôt, ce » crois-je, de perdre la vue que l'ouïr ou le parler. »

Si j'étais obligé de rechercher l'origine de la conversation, j'aimerais à placer son berceau sous les grands arbres de l'Eden, et je me plairais à reconnaître ses premiers essais dans ces paroles échangées au réveil de l'homme, paroles charmantes que Milton a retrouvées pour nous les dire.

Il y a peut-être dans ce souvenir plus de poésie que de réalité.

L'homme est né sociable, il porte en lui la faculté d'exprimer, de communiquer sa pensée, c'est un attribut essentiel, nécessaire de sa nature. Comme ses autres facultés, celle-ci fut d'abord vague, obscure, incertaine, et ne se dégagea que successivement.

Au commencement, l'homme fut absorbé par ses besoins

physiques et le soin de sa conservation. Il ne put cependant rester longtemps insensible aux merveilles qui l'environnaient. Cette terre qui se couvrait d'une végétation toujours renouvelée, ce soleil qui répandait des flots de lumière, cette nuit qui, chaque soir, laissait tomber ses voiles pour envelopper son sommeil, ces mille bruits de la nature qui portaient leurs voix à ses oreilles, lui firent éprouver des sensations inconnues. Il regarda au-dedans de lui-même, il y trouva cet idéal du beau et du bien qui devait l'attirer d'un éternel désir ; il y trouva ce je ne sais quoi, j'oserais dire de divin, qui allait élever son âme au-dessus des horizons terrestres, et lui découvrir ces questions insondables de sa fin et de sa destinée, qui font tout à la fois sa grandeur, sa misère et son tourment. Quels nombreux sujets d'étonnement ? Que d'admiration ! Que d'enthousiasme ! Quel besoin de comprendre, d'interroger, de communiquer, d'échanger ses idées ! Le domaine de l'intelligence n'eut plus de limites, la parole reçut les emplois les plus divers et les plus variés.

De là des distinctions.

La poésie chanta la puissance des dieux et immortalisa les vertus des héros ; l'histoire raconta les événements passés et devint ainsi la mémoire du genre humain ; l'éloquence réunit les hommes dans les cités, organisa les gouvernements, et par de sublimes accents enseigna le dévoûment et le patriotisme. Le nom de conversation fut réservé à ces entretiens de chaque jour, dans lesquels les hommes, sans préparation, à l'improviste, au courant des événements, échangent leurs impressions et versent une partie de leur âme.

Une ligne infranchissable ne sépare pas ces diverses manifestations de la pensée. Souvent les premières prêtent à leur sœur plus humble, leurs ornements et leur éclat ; le

cœur s'émeut dans ces épanchements familiers, alors il trouve pour faire connaître son amour ou sa haine, ses tristesses ou ses joies, des expressions d'une grande poésie et d'une vive éloquence.

Rien n'est étranger à la conversation, toutes les questions lui appartiennent par droit de conquête. Tantôt elle s'élance sur les hauts sommets de la politique et de la philosophie, d'autres fois elle raconte les bruits du jour, raille les travers de la société. Le plus souvent, elle aime à se perdre dans les sentiers fleuris, à deviser de jeunesse et d'amour. Son allure est toujours vive, légère, ses traits rapides; elle court sur toutes choses, mais elle court comme Camille, dont les pieds agiles ne faisaient pas courber les épis, pourtant mille étincelles jaillissent sur son passage.

La conversation suit les progrès de la civilisation. C'est aux époques où les sciences sont étudiées, où les lettres et les arts produisent leurs chefs-d'œuvre, qu'elle jette son plus brillant éclat. Il lui faut des esprits ornés, des sentiments nobles, élevés, la paix, les doux loisirs, et aussi cette ardeur, cette activité qui accompagnent toujours le développement de la pensée humaine.

Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV, voilà ses grandes dates.

Cependant elle n'acquiert son exquise perfection, elle ne revêt toute sa grâce, elle n'est vraiment la conversation que dans ces réunions dont les femmes sont tout à la fois le charme et l'inspiration. Avec quel art elles savent imposer le bon ton, les bonnes manières, la courtoisie, la politesse et ce respect qui leur est dû? Quel sentiment des choses élevées! Que d'abandon, de naturel dans leur esprit! Que de mobilité dans leurs impressions! Avec quel goût elles trouvent toujours les expressions les plus heu-

reuses et ces mots qui sont tout un tableau ! Avec quelle douceur elles appliquent un frein aux esprits trop ardents et consolent les amours-propres blessés ! Que d'intelligence elles déploient pour faire naître le sujet qui doit nous faire briller ! Comme elles nous encouragent, comme elles nous excitent, comme nous les aimons pour les succès qu'elles nous procurent !

A Athènes, à Rome, où les femmes, retenues par les mœurs et les lois dans l'intérieur de la maison, n'assistaient point aux réunions des hommes, la conversation était grave, austère ; la politique, les spéculations de la philosophie en formaient presque le seul aliment. La vivacité, la légèreté pouvaient manquer ; lagrâce n'était jamais absente. La littérature ancienne nous offre, sous le titre de dialogues, d'admirables conversations. Tous les problèmes de la destinée humaine s'y discutent avec une familiarité et une éloquence qui enchantent l'esprit. On choisit pour ces nobles entretiens les sites les plus beaux. Avec quel amour Platon ne nous décrit-il pas les bords de l'Ilissus et ce platane au pied duquel ses interlocuteurs vont discourir sur la beauté en termes si magnifiques ! Socrate lui-même ne peut retenir son enthousiasme :

« Par Junon, la belle retraite ! Comme ce platane est » large et élevé ! Et ce gatilier, que de magnificence » dans son tronc élancé et sa tête touffue ! il semble fleuri » à souhait pour embaumer ces lieux. Est-il rien de plus » charmant que cette source ? Nos pieds qui y baignent » en attestent la fraîcheur. Cette retraite est sans doute » consacrée à qnelques nymphes et au fleuve Achéloüs, à » en juger par ces figurines et ces statues. Ne te semble-» t-il pas que la brise qui y souffle a quelque chose de » suave et de parfumé ? Il y a dans ce chant des cigales » je ne sais quoi de vif et qui sent l'été. Mais ce qui me

» charme le plus, ce sont ces hautes herbes qui nous per-
» mettent de reposer mollement notre tête, en nous cou-
» chant, sur ce terrain doucement incliné. »

Le paysage n'est-il pas achevé et un Claude le Lorrain ne pourrait-il pas le reporter tout entier sur sa toile ?

Cicéron aime aussi à se placer, avec ses amis, au milieu des splendeurs de la nature. C'est dans ses villas de Cumes, de Tusculum ; c'est à Arpinum qu'il les réunit, et des portiques où il les fait asseoir, on découvre les hautes montagnes et cette mer de Naples qui réflète avec tant d'amour un ciel d'azur.

Le voici avec Pomponius Atticus.

Ecoutons leur entretien :

« Atticus. — Reposons-nous et allons nous asseoir dans
» cette île qui est sur le Fibrène.

» Cicéron. — Volontiers ; c'est un lieu où je me plais,
» quand je veux méditer, lire ou écrire quelque chose.

» Atticus. — Moi qui viens ici pour la première fois,
» je ne puis me rassasier. Je prends en mépris ces ma-
» gnifiques maisons de campagne et leurs parvis de mar-
» bre et leurs riches lambris. Qui ne rirait pas de ces
» filets d'eau qu'ils appellent des Nils et des Euripes. »

N'y a-t-il pas là, Messieurs, une raillerie qui pourrait atteindre bien des châteaux de nos jours ?

La conversation continue :

« Cicéron. — C'est lorsque j'ai la liberté de m'absenter
» plusieurs jours, surtout dans cette saison de l'année,
» que je viens chercher l'air pur et les charmes de ce
» lieu ; il est vrai que je le puis rarement. Mais j'ai encore
» une autre raison de m'y plaire qui ne vous touche pas
» comme moi.

» Atticus. — Quelle est-elle ?

» Cicéron. — C'est qu'à proprement parler, c'est ici

» ma vraie patrie et celle de mon frère Quintus ; c'est ici
» que nous sommes nés d'une très-ancienne famille. Ici
» sont nos sacrifices, nos parents, de nombreux monu-
» ments de nos aïeux. Que vous dirai-je? Vous voyez cette
» maison et ce qu'elle est aujourd'hui ; elle a été ainsi
» agrandie par les soins de notre père. Il était d'une santé
» faible, et c'est là qu'il a passé dans l'étude des lettres
» presque toute sa vie. Enfin, sachez que c'est dans ce
» même lieu, mais du vivant de mon aïeul, du temps que,
» suivant les anciennes mœurs, la maison était petite
» comme celle de Curius, dans le pays des Sabins, oui,
» c'est dans ce lieu que je suis né. Aussi, je ne sais quel
» charme s'y trouve, qui touche mon cœur et mes sens
» et me rend peut-être ce séjour encore plus agréable. Eh !
» ne nous dit-on pas que le plus sage des hommes, pour
» revoir son Ithaque, refusa l'immortalité. »

N'est-on pas vivement ému en entendant ce consulaire, ce prince des orateurs, celui qui a prononcé les Verrines, les Catilinaires, les Philippiques, se reporter avec tant de bonheur vers cette maison de son aïeul, qui était petite, comme celle de Curius, dans le pays des Sabins.

Ah ! combien de nous ont, dans leur souvenir, cette maison de leur père, qui est petite, comme celle de Curius, dans le pays des Sabins ! Combien rêvent d'aller y passer les derniers jours d'une vie qui, si elle ne s'est pas épuisée à rendre les grands combats qui sauvent la chose publique, s'est consumée dans les labeurs incessants qu'imposent à l'homme de cœur les devoirs de citoyen et de père de famille !

Je ne m'excuserai pas, Messieurs, d'avoir laissé parler ces anciens qui ont instruit notre jeunesse. Qui ne se plairait à écouter de nouveau leurs leçons ? Leur voix est si harmonieuse, leur âme si reposée ; on sent si bien qu'ils

ne s'abreuvent qu'aux sources du vrai, du bien et du beau !

Pour retrouver cette élégance de formes, cette noblesse de sentiment dans la conversation, il faut se transporter au XVIIe siècle. Je traverserai les temps intermédiaires et ne donnerai qu'un souvenir à ce moyen-âge, si digne d'études sous tant d'autres rapports. Quelle moisson pourrais-je y recueillir ? Son principe n'était-il pas l'isolement ? Son état habituel la guerre ? Si parfois le pont-levis s'abaissait, c'était pour laisser passer quelque moine mendiant ou quelque trouvère isolé. Comment se livrer aux doux loisirs de la conversation dans les salles froides et humides de ces châteaux, toujours sur le qui-vive du combat.

Cependant toute civilisation n'était pas éteinte. Le Midi se distinguait du Nord par son goût pour les lettres et par certains raffinements de délicatesse. « La douceur du climat,
» je ne sais quelle impression généreuse et chevaleresque
» venue de l'Espagne et même des Maures, avait commu-
» niqué aux habitants une élégance qui se rapprochait un
» peu de la politesse des temps modernes. »

Les cours de Toulouse, de Foix, de Béziers, d'Arles, avaient des réunions et des fêtes où les femmes donnaient le ton. Toutes les subtilités de la galanterie étaient discutées dans les conversations. Mais, puis-je vous entretenir de ces décisions rendues sous la présidence de la vicomtesse de Béziers, assistée de quatre-vingts dames, et qu'un grave magistrat a recueillies sous le titre d'*Aresta amorum*. Puis-je davantage vous parler des conversations de l'Eptaméron ? Quelle licence dans le langage ? Que de grossièreté sous des apparences chevaleresques ? Si la vertu triomphe toujours, à quels étranges périls n'est-elle pas exposée. Ce livre, écrit par une princesse pieuse et honnête,

pourrait-il être mis dans les mains de nos femmes et de nos filles ?

Qu'il y a loin de ces réunions que nous décrit avec tant de complaisance la sœur de François Ier à ces salons du XVIIe siècle, où la société la plus polie se livrait au charme de la plus exquise conversation.

Messieurs, on ne peut parler de salons sans songer immédiatement à celui de la marquise de Rambouillet. N'est-ce pas dans son hôtel, sous son influence, que nos mœurs se sont adoucies ; que la courtoisie, la politesse, sont entrées dans nos habitudes ; que notre langue a trouvé ces tournures délicates qui lui permettent d'exprimer toutes les nuances du sentiment.

Quelques détails ne sauraient nuire.

C'était en vain, que deux reines venues d'Italie avaient apporté en France le goût des lettres, l'amour des arts, les formes de la galanterie et ce je ne sais quoi de raffiné, qui existait au-delà des Alpes ; le tumulte et le désordre des guerres religieuses, qui depuis un siècle dévastaient notre pays, avaient empêché ces heureux dons de porter leurs fruits.

Lorsque l'édit de Nantes vint proclamer la paix, les épées rentrèrent bien dans le fourreau, mais les habitudes restèrent les mêmes. Il ne suffit pas d'une date pour changer les mœurs. Les anciens compagnons de Henri IV affectaient même de conserver dans leurs manières la rudesse militaire, et dans leur langage, la licence des camps. Les femmes que n'abandonnent jamais le sentiment de la pudeur et le respect d'elles-mêmes, se sentirent blessées dans leur dignité, et elles employèrent toute l'autorité que leur donnent l'esprit, la jeunesse et la beauté, à introduire dans les rapports de société la politesse, la distinction et ces

convenances exquises, qui font les délices des natures délicates.

Mme de Rambouillet était jeune, belle, élégante, d'une grande noblesse, d'un esprit distingué ; elle se retira de la cour et ouvrit son hôtel à toutes les personnes qui voulurent bien se prêter à ses goûts. Une apparence d'opposition au pouvoir, un grand train de maison et toutes les grâces qui attirent, donnèrent promptement à Mme de Rambouillet une immense influence. Son hôtel devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de noble, de poli à la cour et àla ville. Le mérite seul servait d'introducteur; la fortune et la noblesse n'y étaient de rien. Aussi vit-on se presser dans son salon, des princes et des princesses du sang, des grands seigneurs, des magistrats, de simples hommes de lettres.

Que ne puis-je vous ouvrir cette chambre bleue tant de fois décrite, où Mme de Rambouilet et ses deux filles, dont l'une était la célèbre Julie d'Angennes, présidaient à d'élégants entretiens. Le mérite des œuvres littéraires, la valeur et la justesse des expressions, les délicatesses du sentiment, étaient les sujets familiers.

Là se rencontraient ce jeune prince qui portait la victoire dans ses yeux; sa sœur, Mlle de Bourbon, qui sera Mme de Longueville ; M. de Montausier, Mme de Saint-Maure, Mme de Sablé, Mme de La Fayette, cette amie de La Rochefoucault; Mlle Paulet, qu'on appelait la belle lionne ; la pure, la ravissante Mlle Duvigean, qui s'ensevelira aux Carmélites après avoir mérité l'amour du grand Condé ; Voiture, Ménage, Mlle de Scudéry, Chapelain, Godeau, Conrart, le premier secrétaire de l'Académie. Corneille y venait quelquefois, mais il restait silencieux. Bossuet y prêcha son premier sermon. Il n'avait que seize ans et il était minuit, ce qui fit dire à Voiture qu'il n'avait jamais entendu prêcher ni si tôt ni si tard.

La conversation était vive, spirituelle, agréable, polie, elle se plaisait aux délicatesses, aux subtilités même ; la poésie, l'éloquence, la langue, étaient tour à tour discutées, analysées. Ce n'était que grâce, finesse, élégance extrême; tout le monde gagnait à ces nobles exercices : les grands seigneurs s'y polissaient, y prenaient le goût et le respect des choses de l'esprit; les gens de lettres y acquéraient les belles manières et sentaient leur intelligence s'élever avec leurs mœurs.

Dans une société où des femmes jeunes et belles donnaient le mouvement, l'amour devait occuper presque tous les entretiens; on ne le considérait pas comme une faiblesse, c'était la marque de l'élévation et de la noblesse. En toute rigueur, dans le Code des belles manières, dit M. Cousin, on ne pouvait être honnête homme sans être sensible à la beauté. Le vieux Malherbe, dont l'esprit était si net et si ferme, ne put résister au goût du jour, et il se fit le mourant de Madame de Rambouillet elle-même. La poésie, les romans, parlaient d'amour, les lettres familières se terminaient en protestations amoureuses, et les grands hommes de la Grèce et de Rome ne purent plus se présenter à la postérité que l'amour dans le cœur. Cependant les mœurs se dégageaient de leur alliage sous le feu de ces conversations, où tous les éloges étaient pour ce qu'il y a de plus délié dans l'esprit, de plus élevé dans l'âme. Qu'on rencontra souvent de l'exagération, du prétentieux, de l'afféterie, on ne saurait en disconvenir; mais les manières devenaient plus courtoises, l'esprit acquérait de la distinction, de l'élégance, et la politesse française prenait dans le monde la place de l'atticisme et de l'urbanité.

Le Cid, de Corneille, voilà le grand reflet de l'hôtel de Rambouillet. Chimène, Rodrigue, ne sont-ce pas les com-

bats de l'amour, de l'honneur, du devoir? L'amour, l'honneur, ne l'emportent-ils pas chez Corneille, comme ils l'emportent dans les conversations ?

Pour se reconnaître et aussi pour se distinguer, les femmes qui faisaient le charme et l'ornement de l'hôtel de Rambouillet, prenaient le nom de précieuses. A ce nom, Messieurs, je vous vois sourire, et vous avez sur les lèvres ces vers où le grand comique nous dit :

.........Qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse,
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.

Non, Messieurs, non, le poète qui a créé avec tant d'amour le caractère d'Henriette, qui a donné tant d'éclat au rôle de Célimène, n'a pas voulu railler les La Fayette, les Sévigné, les Longueville ; non, son titre le dit assez, il n'a voulu soumettre à la risée publique que les *précieuses ridicules,* il n'a voulu atteindre que ces précieuses qui, par une imitation exagérée de l'hôtel de Rambouillet, poussaient la pruderie jusqu'à vouloir chasser de notre langue les mots les plus ordinaires, et la fausse délicatesse jusqu'à ne vouloir conserver de l'amour que ce qu'elles appelaient l'amour platonique.

Ayons le courage de le reconnaître, c'est à l'hôtel de Rambouillet que nous devons cette langue harmonieuse, dont Racine devait nous enchanter, et ces manières distinguées, élégantes et superbes, qui ont donné tant de gra..deur à la cour de Louis XIV.

Le mariage de la belle Julie d'Angennes, les atteintes de la vieillesse qui se firent sentir à Mme de Rambouillet, les agitations de la Fronde qui emportèrent Mme de Longueville et tant d'autres précieuses, dispersèrent cette société. Bien des réunions tentèrent de prendre sa place, elles ne succédèrent ni à son goût ni à son esprit. Puis tout fit silence,

non pas qu'il n'y eût encore des salons où la délicatesse, la grâce, le bien dire ne fussent prisés et recherchés, mais ils n'étaient qu'une imitation de la cour: la cour était tout, absorbait tout, donnait le ton à tout. Il n'y avait de pensée, d'opinion que celles qui venaient de la cour, et Labruyère pouvait écrire sans crainte d'être démenti: « Un » homme né Français et chrétien, est embarrassé pour » écrire; les grands sujets lui sont défendus, il les entame » quelquefois et se détourne ensuite sur les petites choses, » qu'il relève par la beauté de son génie et de son style. » La conversation subissait les mêmes entraves: le peu d'indépendance qui pouvait encore exister s'était réfugié chez Mlle de l'Enclos; elle était en correspondance avec Saint-Evremond; Molière lui faisait la première lecture de son *Tartuffe*, et Voltaire, tout jeune, lui était présenté.

Le grand siècle s'abîme dans les malheurs de Louis XIV, et l'on entend comme une marée montante les bruits du XVIIIe siècle. La conversation va reprendre son empire, mais elle éclatera en tempêtes et en orages. Elle sondera toutes choses jusque dans leurs plus intimes profondeurs. L'origine de l'homme, ses droits, ses croyances, les bases des sociétés, les formes des gouvernements, seront débattus, discutés, examinés. Tous les voiles seront déchirés; on montera comme à l'envi à l'assaut de tout ce qui existe. Chacun triomphera du débris qu'il aura pu arracher; tout fera armes: les petits vers, les romans, le théâtre, l'histoire, la philosophie, les mémoires judiciaires eux-mêmes. On organisera l'encyclopédie, vaste tour de Babel destinée à escalader ce qui voudrait rester debout. De peur que tous ces courages, que toutes ces ardeurs ne languissent, on se réunira chaque jour, chaque soir, dans des salons. Là toutes les idées, toutes les lois, tous les principes, la mo-

rale, la religion, seront jetés dans le creuset d'une conversation spirituelle, ardente, passionnée.

Les salons qui eurent le plus d'autorité furent ceux de Mmes Lambert du Deffand, de Tancin, de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse. Il n'était pas d'étranger de distinction, monarques, grands seigneurs, ambassadeurs, qui ne tinssent à honneur de s'y faire présenter. Les hôtes habituels étaient d'Alambert, Montesquieu, Diderot qui animait tout de son activité, de sa verve et des éclats de son éloquence ; Marmontel, Galiani, Morlet, Saint-Lambert, Helvétius, d'Holbac, Raynal, Thomas, Grimm ; Rousseau ne faisait que de rares apparitions ; Voltaire était toujours absent ; mais d'Angleterre, de Prusse, de ses nombreux châteaux où il se condamnait à un exil volontaire, il inspirait à tous ses passions et ses ardeurs.

Ne tenait pas un salon qui voulait. D'abord, il fallait avoir un grand état de maison, donner à dîner ou à souper une fois au moins par semaine. Ceci manquait à Mlle de Lespinasse ; que d'esprit et de cœur elle offrait en échange ! Il fallait un grand tact, une grande finesse, de la pénétration, la connaissance des caractères ; la verve et le mouvement des idées ne venaient qu'après ; il fallait avoir de la grâce, du charme, et pourtant n'être plus jeune. La jeunesse ne sait pas s'oublier ; il fallait n'être plus coquette et avoir renoncé à ces tendres sentiments qui absorbent et isolent. Le modèle du genre fut Mme Geoffrin ; elle n'ouvrit son salon que tard, et Mme Suard nous la représente « imposant le respect avec douceur par sa taille élevée, par ses cheveux d'argent couverts d'une coiffe noire nouée sous le menton. » Sa mise était simple, ses vêtements d'une couleur austère ; aussi disait-on d'elle : « Toutes les femmes se mettent comme la veille ; il n'y a que Mme Geoffrin qui soit mise comme le lende-

main. » Elle savait être toute à tous, dirigeait la conversation sans paraître y prendre part, modérait celui-ci, encourageait celui-là, et, au besoin, appelait au fort de la mêlée ces hommes éloquents qui, comme la pythonisse antique, veulent être contraints pour prononcer leurs oracles. Peut-être désirez-vous savoir ce que deviennent les maris dans ces temps où les femmes prennent tant d'importance. Ils sont moins malheureux que dans les drames et les romans de nos jours. Là, on les tue. On se contentait de les oublier. Un étranger demandait à Mme Geoffrin ce qu'était devenu ce gros monsieur qui assistait autrefois régulièrement aux dîners et qu'on ne voyait plus ? — C'était mon mari. Il est mort.

Tant de questions étaient agitées, tant de problèmes étaient soulevés, le tour de la pensée était si original, si particulier, il s'élevait de ces conversations une telle puissance d'opinion, que l'Europe entière avait les yeux fixés sur Paris, voulait savoir ce qui s'y disait, ce qui s'y faisait, ce qui s'y écrivait. Il n'était pas de rois, de princes grands ou petits, qui n'entretinssent des correspondants qui les tenaient au courant de tous les événements : bruits de ville, anecdotes de cour, scandales de théâtre, vie privée, vie publique, vers, œuvres de philosophie, d'his toire, de littérature, étaient racontés, analysés dans des lettres qui faisaient les délices de la grande Catherine, de la reine de Suède, du roi de Pologne, de tous les petits souverains d'Allemagne et d'Italie.

Ce qui dominait au milieu de toutes ces recherches, de toutes ces études, de toutes ces colères, de toutes ces railleries du XVIIIe siècle, c'était un amour vif, ardent, passionné de l'humanité. Les misères, les souffrances étaient immenses. Quel tableau que celui-ci : « L'on voit » certains animaux farouches, des mâles et des femelles,

» répandus par la campagne, noirs, livides et tous brûlés
» du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils
» remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme
» une voix articulée, et quand ils se lèvent sur les
» pieds, ils montrent une face humaine; en effet, ils sont
» des hommes, ils se retirent la nuit dans des tanières,
» où ils vivent de pain noir, d'eau, de racines; ils épar-
» gnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer
» et de recueillir pour vivre. Ils méritent ainsi de ne pas
» manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Toutes les âmes étaient remplies de pitié. On voulait, on demandait la liberté, le bien-être, le bonheur pour tous. Mais cette liberté, ce bien-être, ce bonheur, on ne les cherchait pas dans des applications immédiates; on remontait aux origines des choses. On voulait fondre la société dans un nouveau moule. Chacun apportait son système, sa théorie. Le désir de produire ses pensées, de présenter ses plans de réforme, de briller, d'être éloquent, réunissait dans les mêmes salons les opinions les plus diverses; les idées ne s'étaient pas encore incarnées dans les faits, et on ne trouvait pas entre les hommes ces haines vigoureuses que font naître les événemeuts qui abaissent les uns et élèvent les autres. Peu donc importait que l'on fût de la noblesse ou de la bourgeoisie, de la magistrature ou du clergé, pourvu que l'on eût du mouvement dans l'esprit, de l'entrain dans la parole, on se plaisait, on se recherchait, on se dépensait dans ces interminables entretiens de chaque jour.

Les théories ne sont pas le bien, mais elles y conduisent; au-dessous ou à côté des hommes qui pensent, qui discutent dans les loisirs d'une vie facile, sont ceux qui souffrent, qui supportent le poids du jour; ils croyaient leurs maux irrémédiables, tout-à-coup de plus heureuses

perspectives leur sont montrées ; ils se lèvent, ils se mettent en marche, ils se précipitent et les révolutions éclatent.

Voici des événements pleins de retentissement. La Bastille tombe; au 20 juin succède le 10 août; les grandes voix de Mirabeau, de Cazalès, Danton, Vergniaud, dominent toutes les voix; des centaines de clubs discutent tous les soirs et chaque jour proclame son décret. Toute conversation va cesser sans doute ; il n'en est rien. La conversation se modifie, change de nature ; elle ne se produit plus dans les salons brillants ; elle se renferme dans l'intimité des demeures privées ; elle devient plus particulière, plus personnelle. Les émotions individuelles y prennent plus de place ; on y jette plus de ses joies, de ses tristesses, de ses espérances et de ses ambitions. De quels traits charmants un écrivain aimé de la jeunesse ne nous peint-il pas, causant le soir, avec ses amis, dans sa petite chambre, cette jeune femme qui devait s'écrier en montant à l'échafaud : O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! Quelles pages que celles où Charles Nodier nous raconte les dernières conversations de ces jeunes girondins qui allaient si courageusement à la mort ! Ne les dirait-on pas détachées des œuvres de l'antiquité ! Où trouver plus de grandeur, plus de calme, plus de mélancolie !

A la Révolution succède l'Empire, et pendant tout son règne, on n'entend que les ardents monologues de M[me] de Staël protestant contre la tyrannie.

Pourquoi, Messieurs, continuer ces appréciations ? Que les faits se renouvellent ? Que les idées se modifient ? Que les opinions changent ? La conversation est toujours là, prêtant l'oreille à tous les bruits, discutant, analysant, versant à pleines mains sa vie, son mouvement, ses mots heureux; éclairant tout des mille reflets de sa mobilité.

Pouvons-nous cependant oublier la Restauration ? A quelle

époque la conversation fût-elle plus brillante, plus élevée, plus animée ? Que d'activité dans les esprits ! Que de passions dans les cœurs ! Le sentiment de l'indépendance remplissait toutes les âmes. Il y avait partout comme un renouvellement de jeunesse ; toutes les idées étaient remises à l'étude. En politique, on cherchait le juste équilibre du pouvoir et de la liberté ; en littérature, les anciennes règles étaient brisées ; on ne voulait d'autre muse que la fantaisie. En histoire, on retrouvait les droits du peuple et de la bourgeoisie jusque dans les plus anciennes chartes. En philosophie, on demandait à l'Allemagne ses spéculations et ses systèmes. Toutes ces nouveautés étaient proclamées, contestées, discutées par des hommes instruits, convaincus, orateurs, poètes, historiens, professeurs, gens du monde, qu'excitaient encore les ardeurs des partis politiques. On avait toutes les admirations ; on se passionnait pour les discours de Foy, Royer-Collard, de Serre, pour une lettre d'Augustin Thierry, les leçons de MM. Cousin et Guizot, comme on s'enthousiasmait par une méditation de Lamartine, une ode de Victor Hugo, un chant de Childe-Harold, un roman de Walter Scott. Des femmes de la plus haute distinction et d'une âme élevée prêtaient à la conversation l'hospitalité de leurs salons : c'était Mme de Duras, Mme de Montcalm, cette sœur d'un ministre que l'histoire n'a pas assez loué ; Mme de Boignes, Mme de Romfort, Mme de Tessé, Mme de Beauveau.

Il est un nom que je n'ai pas prononcé, que vous me demandez. Qui pourrait oublier cette femme unique et charmante, véritable fille d'Athènes, égarée dans nos climats brumeux ! Mme Récamier a régné par la beauté, la grâce, l'esprit, l'élévation et la noblesse de son âme. Elle attirait d'un attrait indéfinissable. On ne pouvait la voir sans l'aimer passionnément. Mais son cœur avait le don de chan-

ger en amitié solide les plus tendres sentiments. Que de nobles noms se sont groupés autour d'elle : Bernardotte dans sa jeunesse, Ballanche, Montmorency, Benjamin Constant, Châteaubriand. Le ton de sa conversation tenait de sa personne : il était doux, fin, délicat ; plus de nuances, que de brillant et d'éclat. Elle avait de l'abandon, du naturel et l'art suprême de savoir s'effacer. Elle aidait, elle encourageait par ses demi-mots, ses silences intelligents, ses sourires toujours compris, plutôt qu'elle ne parlait. De quelle joie son gracieux visage ne s'éclairait-il pas quand un de ses amis avait pu donner à son esprit tout son essor ! Sa vie entière appartint à l'amitié. Ne l'a-t-on pas vu jusqu'à la dernière heure se consacrer au culte de la gloire égoïste de M. de Châteaubriand, dans cette retraite de l'Abbaye-au-Bois, qui est comme un souvenir de ces retraites des Carmélites et de Port-Royal où allaient s'ensevelir les belles héroïnes de la Fronde ! Ah ! qu'elle méritait bien ce que le noble Laval lui écrivait après trente ans d'affection et d'intimité : « Il n'y a de doux, de constant, d'honorable que la suite dans les sentiments ; on m'arracherait plutôt le cœur que le souvenir de vous avoir tant et si longtemps aimée. »

La conversation, Messieurs, n'est pas toute entière dans les vives voix de la parole ; elle est aussi dans ces entretiens, ces confidences qu'échangent des amis absents. N'est-ce pas la même verve, le même mouvement, la même improvisation ; la pensée ne court-elle pas des événements de la veille aux espérances du lendemain ? Le cœur ne se verse-t-il pas tout entier, et ne trouve-t-on pas, comme dans la vie, le rire à côté des larmes ? Que de naturel dans les jugements ! Que de naïveté dans la passion ! Une personnalité qui ne déplaît pas anime les moindres détails. Prenons les lettres de Cicéron ; quels interlocuteurs ?

Pompée, César, Antoine, qui doit attacher à cette tribune qu'il a tant illustrée, la tête de l'orateur romain. Cœlius l'épicurien, Brutus, Cassius, ces vaincus de Philippes et de la liberté, Caton, Crassus, Sulpicius, le prince des jurisconsultes de son temps, Térentia, sa femme, Tullie ses délices, Tiron, l'esclave, l'affranchi, le familier, enfin Titus Pomponnius Atticus, l'ami de la bonne et de la mauvaise fortune, le confident de toutes les joies, de toutes les douleurs, hélas aussi de toutes les faiblesses. Quelle vie active et bien remplie que celle d'un consulaire romain ! Veiller aux soins de sa fortune, solliciter les candidatures, déjouer les brigues, défendre ses clients au Forum, discuter dans la curie les grands intérêts de la république, commander les armées, gouverner les provinces, en même temps s'occuper d'art, d'études littéraires. Pas une lettre de Cicéron à Atticus dans laquelle il ne demande des bronzes, des statues pour orner ses villas, des manuscrits pour enrichir ses bibliothèques. Déjà on dépouillait la Grèce. En même temps il lui raconte, au courant de la plume, les divisions des partis, les scandales des défections, ses deuils de famille, ses douleurs de patriote. Que de découragement, que d'amertume, que de profondes tristesses ! Tantôt il écrit : « Du moment que » j'ai vu qu'il n'y avait plus place à la curie ni au Fo» rum pour l'art auquel je m'étais consacré, j'ai reporté » sur la philosophie mes loisirs et mon intelligence. » D'autrefois : « N'ai-je pas assez pleuré sur la patrie ? J'ai » pleuré plus longtemps, plus amèrement que jamais » aucune mère sur son fils unique ! » Et encore : « Pom» pée, Lentulus, votre ami, tous ont péri honteusement. » La fin de Caton seule a été belle ; je l'aurai, quand je » voudrai. » Nous savons que le grand orateur n'a pas obtenu cette fin de Caton qu'il trouvait si belle.

Et Mme de Sévigné ne nous ouvre-t-elle pas tout le grand siècle ? Que de naturel et que d'entrain ! Que de politesse et d'élégance ! Que de nobles et beaux sentiments ! Comme elle court bride abattue, à travers monts et vaux, cette plume charmante ! Pas un jour de perdu. Nous sommes aujourd'hui en Bourdaloue, demain nous assisterons à une première représentation. Nous lisons Nicole, et nous nous plairons aux fadeurs de La Clélie. Nous allons incessamment de la place Royale aux Rochers, des Rochers au château de Grignan; nous descendons notre belle Loire, et nous *arrivons au pied de ce grand château que nous connaissons, au même endroit où se sauva le cardinal de Retz.* Voici Louis XIV dans toute sa majesté. Non loin de lui Mlles de La Valière, de Fontanges, Mme de Montespan, gracieuses images que l'histoire n'a pu se résoudre à briser. Nous rions de ce mariage si surprenant, si extraordinaire, de la grande Mademoiselle, auquel ne peuvent suffire tous les étonnements de la langue, et nous versons d'abondantes larmes sur ce jeune duc de Longueville, si cruellement tué au passage du Rhin.

Qui pourrait oublier cette correspondance si merveilleuse, que Voltaire entretenait avec les rois, les princes, les magistrats, les philosophes, les hommes de lettres, les femmes du monde, et dans laquelle il soufflait à toutes les parties de la terre, *urbi et orbi,* l'esprit de tolérance, premier besoin de l'âme.

Les drames, les comédies, qui sont d'incessantes représentations de la vie, nous donnent de belles et magnifiques conversations. Où trouver plus de grandeur que dans l'entretien si simple, et pourtant si noble, d'Auguste et de Cinna. N'avons-nous pas tous les éblouissements de l'esprit dans cette scène que Célimène conduit avec tant de verve et tant d'art ? Ne croirait-on pas entendre nne Sévi-

gné ou une Caylus, avec une pointe de coquetterie de moins. Othello ne nous offre-t-il pas toute la puissance de la parole intime, quand il expose au Sénat de Venise, comment il a obtenu l'amour de Desdémone. Il n'était plus jenne, son visage était noir, rien en lui ne flattait les yeux, mais il avait pu raconter à la jeune Vénitienne ses combats et ses dangers : « J'eus l'occasion de parler de malheurs
» attendrissants, de grands désastres, tant sur mer que
» sur terre, de la mort imminente affrontée sur la
» brèche ; je dis comment j'avais été fait prisonnier et
» vendu comme esclave.......

» Elle m'a aimé pour les périls que j'ai traversés, je l'ai
» aimée pour la sympathie qu'elle accordait à mes malheurs;
» ce sont là les seuls sortiléges que j'ai employés. »

N'avons-nous pas dans ces épanchements de Roméo et de Juliette, la fraîcheur, la jeunesse, la passion elle-même?

Juliette. — « Eh quoi, déjà partir, le jour est loin en-
» core. C'était le rossignol et non l'alouette, dont le
» chant a frappé tes oreilles craintives. Il chante toutes les
» nuits sur ce grenadier en fleurs.

Roméo. — » C'était l'alouette, la messagère de l'aurore,
» et non le rossignol. Vois-tu ces feux jaloux qui dorent
» à l'orient les bords de ces nuages? Les flambeaux de
» la nuit s'éteignent, et le riant matin est debout sur les
» cimes vaporeuse des montagnes.

Juliette. — » Cette lumière n'est pas le jour, j'en suis
» certaine.....

» Oh ! ne pars point, tu peux rester encore. »

Tout à coup la jeune épouse s'écrie:

« Il est jour ! il est jour ! va-t-en, hâte-toi de fuir. C'est
» l'alouette dont la voix perçante fait entendre ses cris
» discordants. »

Que ne puis-je, Messieurs, suspendant ce discours, vous lire toute entière cette scène ravissante.

La conversation fait partie de notre vie, elle est dans toutes nos habitudes; elle nous suit, elle nous eccompagne partout. Nous la trouvons près de nous le soir, le matin, à toute heure. On pourrait dire d'elle ce que M. Jourdain disait de la prose. Cependant elle a un certain art, des dèlicatesses, des convenances que tous ne peuvent atteindre. L'abbé Delille, si habile à décrire, a consacré à la conversation tout un poème. Il a plutôt tracé des portraits que donné des préceptes.

Il me semble qu'il faut d'abord un grand naturel, l'oubli de toute prétention; beaucoup de bienveillance, l'esprit ne doit pas se laisser aller à ces triomphes faciles, sous lesquels succombe un ami dévoué. L'épigramme, la raillerie peuvent se permettre, mais leurs flèches doivent être légères et s'arrêter à l'épiderme. Soyons sobres de plaisanteries. Labruyère a dit que l'on marche sur les mauvais plaisants, et qu'il pleut de ces sortes d'insectes. Le rire, la gaîté sout toujours de mise ; le sophisme n'est pas défendu, il excite, il anime ; qu'il ne s'élève jamais à la hauteur de la vérité. Sachons écouter, évitons d'interrompre et ne retenons pas malgré lui cet auditeur qui ne veut pas entendre. Laissons la conversation fuir en ses mille détours, ne l'arrêtons pas sur un sujet favori et ne lui imposons pas ces longs discours préparés sous la lampe. Qu'on parle peu de soi, le privilége de se mettre en scène n'appartient qu'à ceux qui ont été mêlés aux événements publics; ils racontent l'histoire. Que nos entretiens ne dégénèrent jamais en disputes; le bon goût commande souvent une retraite honorable. Tout peut se dire dans la conversation, l'art est de le dire aveo délicatesse.

Qui pense finement et s'exprime avec grâce,
Fait tout passer, car tout passe.

Que la parole soit facile, élégante, rapide; elle ne doit pas se perdre dans des hésitations continuelles ou dans d'interminables longueurs. Ayons une grande liberté dans la pensée, beaucoup de netteté dans l'expression, une certaine hardiesse dans le cœur. N'imitons pas ce personnage de Rivarol qui répond lorsqu'on lui demande comment il se porte: Taisez-vous donc, est-ce qu'on dit ces choses-là tout haut.

A côté de cette conversation dont je viens d'essayer l'imparfait crayon, il en est une plus douce, plus discrète, qui se murmure plutôt qu'elle ne se parle, se plaît aux épanchements, aux confidences, se nourrit de souvenirs, et fait les délices des âmes désabusées. C'est la causerie. La causerie fuit l'éclat du jour, il lui faut les crépuscules d'automne, les bois solitaires; il lui faut l'intimité du foyer dans les soirées d'hiver. Mlle de Lespinasse, à qui M. de Guibert avait demandé l'histoire de sa vie, lui répondait: « Je vous la raconterai un soir qu'il fera bien froid, que le temps sera bien mélancolique, et que nous serons seuls. » Oui, il y a un charme ravissant dans les soirées d'hiver, quand la pluie tombe et que tout fait silence. Comme on se sent disposé à causer près de la chaleur apaisée de cette cheminée qui a brûlé tout le jour, sous la lumière voilée de cette lampe! Que d'aveux, que de secrets échangés, que de conseils donnés et reçus avec affection. On reprend toute sa vie, on l'égrenne grain à grain, on s'arrête aux endroits douloureux ou charmants, comme aux dizaines d'un rosaire. Quelles suaves émotions pénètrent notre âme, si la main qui panse nos blessures, si la voix qui nous console, sont la main et la voix d'une amie.

La conversation ne saurait avoir de nos jours l'impor-

tance et l'éclat qu'elle avait dans les temps que nous venons de parcourir. Elle n'a pas, comme au XVIIe siècle, la langue à former, les mœurs à adoucir, la politesse à créer. Elle n'a pas, comme au XVIIIe, les titres du genre humain à retrouver.

Notre époque est une époque d'activité, de travaux sans cesse renaissants. Nous avons augmenté, multiplié nos besoins sans augmenter, sans multiplier les heures du jour. Des occupations mieux réparties entre les hommes, les soucis d'un luxe dévorant laissent peu de temps aux loisirs des salons. Autrefois tout s'apprenait dans les entretiens : politique intérieure, nouvelles des gouvernements étrangers, sciences, arts, littérature, comédies, scandales même. Aujourd'hui nous avons les retentissements de la tribune, nous avons le journal qui, chaque jour, pénètre dans nos maisons, vient au-devant de nous, nous raconte ce qui se dit, ce qui se fait, et souvent ce qui ne se dit pas, ce qui ne se fait pas.

La conversation n'en reste pas moins le charme et les délices des esprits distingués. N'est-elle pas ondoyante et diverse, et ne lui est-il pas donné, comme à l'abeille, de se nourrir de tous les sucs.

Qui pourrait lui interdire le cœur humain et ses passions, la société et ses travers, aussi ces mille nuances du sentiment que connaissent et comprennent si bien les âmes élevées. Qui pourrait lui défendre ces hautes spéculations de l'intelligence. qui ne sauraient être l'objet d'aucun monopole.

Restons donc fidèles au culte de la conversation.

Jamais les affaires, la tribune et ses longs discours, le journal, impérieux, dominateur qui ne veut que son opinion et ne sait pas rendre ses armes vaincues, ne tiendront la place de ces amis qui nous sont unis par les mêmes goûts,

qui nons aiment d'une vieille affection, se plaisent à nos pensées, reçoivent nos confidences et nos plus chers sentiments.

La conversation rapproche les hommes : elle repose, délasse, excite les imaginations ; elle est la plus douce des oisivetés.

Par notre courtoisie, par la facilité de notre esprit, par la variété de nos connaissances, retenons-la dans nos réunions de chaque jour, retenons-la surtout au foyer de la famille. N'est-ce pas dans la conversation que le mari, la femme échangent leurs affections, confondent leurs intérêts, se livrent à toutes les espérances de l'avenir? N'est-ce pas dans la conversation que la mère donne à sa fille ces conseils qui seront la sagesse de sa vie? N'est-ce pas dans la conversation que nos chers enfants jettent ces premiers mots qui nous découvrent leur âme, leurs inclinations et la direction de leurs goûts? N'est-ce pas dans la conversation que les vieillards communiquent aux jeunes hommes leur expérience, moëlle de lion dont le centaure Chiron nourrissait le jeune Achille ?

Oui, Messieurs, retenons cette hôtesse charmante et ne lui permettons pas de déserter notre belle patrie.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFERIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1867-1868

PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. VALENTIN VIGNARD

Docteur en Médecine,
Professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole des Sciences.

MESSIEURS,

Il y aura bientôt deux cents ans, Voltaire disait : « Les Académies dans les provinces ont produit des avantages signalés. Elles ont fait naître l'émulation, forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés de quelques villes, inspiré la politesse et chassé autant qu'on le peut le pédantisme. »

Assurément, jamais notre Société n'a eu la pensée de se mettre sous le patronage du grand écrivain; cependant il faut avouer que cette appréciation faite par Voltaire des réunions savantes de son temps, est le tableau le plus fidèle et en même temps le plus élogieux des utiles résultats donnés par les Académies.

La vôtre, Messieurs, semble en quelque sorte avoir pris à tâche de justifier le jugement du patriarche de Ferney.

N'a-t-elle pas, en effet, cherché dès sa fondation à faire naître l'émulation par l'institution du concours, à forcer au travail, en imposant à ses membres l'étude de questions dont la solution importait au bien-être général.

N'a-t-elle pas, enfin, consacré tous ses efforts à diminuer l'ignorance, à combattre la croyance à de funestes préjugés. Ses actes sont là, qui témoignent de son activité toujours renaissante et de son inquiète sollicitude pour tout ce qui peut concourir au bonheur de l'homme ici-bas. Oui, je suis heureux de pouvoir le dire ici publiquement, l'Académie nantaise agissant dans le cercle restreint où l'enferme les exigences provinciales, n'a rien à envier à ses sœurs qui, placées sur un plus grand théâtre, sont peut-être plus orgueilleuses, mais non plus utiles et plus dévouées à l'amélioration de la condition humaine.

Tous les ans, le résumé que votre secrétaire général doit faire de vos travaux, vient démontrer la vérité de mes paroles, et aujourd'hui comme naguère, il ressortira de cet exposé rapide, que toujours fidèle à votre passé, vous n'avez jamais cessé de combattre pour le bon et le beau, dans la mesure de vos forces.

Mais avant d'entrer dans le détail de vos travaux, je veux, suivant l'usage, vous rappeler en quelques mots les changements survenus dans votre personnel.

Le 15 décembre de l'année dernière, la même solennité qu'aujourd'hui vous réunissait dans cette enceinte offerte si gracieusement par le Cercle des Beaux-Arts. Votre président, M. Edouard Dufour, vous entraînait à sa suite à travers les perspectives merveilleuses que la science déroule aux yeux de ceux qui veulent et savent s'en rendre maîtres.

Dans un langage éloquent, il rendait accessible à toutes les intelligences et ce que la science nous a donné et ce qu'elle nous promet pour l'avenir. Il insistait surtout, et

avec raison, sur ce grand fait qui domine la science à notre époque. Je veux parler de la corrélation des forces, autrement dit la réduction de tous les problèmes de physique à un problème de mécanique, découverte immense, dont les résultats ne peuvent se prédire et que personne ne doit plus ignorer.

Après lui, M. Robinot-Bertrand, avec ce talent poétique que vous lui connaissez tous, savait rendre intéressant le compte-rendu toujours difficile des travaux si variés, produits nombreux de vos méditations. Enfin moi-même, indigne, je remplissais le rôle cruel et ingrat de critique impitoyable, qu'une nécessité fâcheuse m'imposait. Car, vous le savez, l'année dernière, vous avez dû réserver vos récompenses pour des sujets plus méritants. Peut-être suis-je un peu indiscret, mais je crois savoir que votre sévérité vous a porté bonheur. De nombreux concurrents se sont disputé, cette année, l'honneur d'obtenir une de vos couronnes, et mon successeur aura le bonheur, dont j'ai été privé, de rendre un hommage public au talent fécondé par le travail.

Dans l'intervalle de ces discours, vous applaudissiez l'Orphéon nantais, si bien dirigé par M. Pérès, les voix mélodieuses et sympathiques de deux charmantes artistes, Mesdames Goubaud et Peyret, et M. de Try vous faisait admirer l'agilité et la prestesse de ses mouvements, en exécutant sur le tryphone des airs variés produisant une étrange impression.

M. Dolmetsch avait bien voulu, suivant son ancienne et constante habitude, vous prêter le concours de son talent si justement apprécié par notre ville entière. Aussi, Messieurs, avez-vous cette année cherché par quel moyen vous arriveriez, je ne dirai pas à payer à M. Dolmetsch sa complaisance inépuisable, mais bien plutôt à lui témoigner votre

reconnaissance et l'estime toute particulière que vous faites de son talent et de sa personne. Vous avez pensé que rien ne répondrait mieux à votre désir que la création d'un titre de membre honoraire. Ce titre a donc été créé, et M. Dolmetsch en a été nommé titulaire.

Cette dette payée au mérite modeste, je reviens à mon historique interrompu.

Le lendemain de votre réunion publique, vous procédiez à la formation de votre bureau dans les formes accoutumées. M. le docteur Calloch était nommé président, M. Renoul fils, vice-président. Vous me choisissiez pour votre secrétaire général, et M. Arthur Caillard devenait secrétaire-adjoint. MM. Delamarre et Gauthier étaient maintenus par acclamations dans leurs fonctions de bibliothécaire-archiviste et de trésorier, et M. Ferrer était nommé bibliothécaire-adjoint.

Des circonstances impérieuses ont empêché M. Calloch d'accepter l'honneur qui lui était fait. De nouvelles élections ont eu lieu, et vous avez fait monter au fauteuil de la présidence M. Daniel-Lacombe.

Enfin le comité central directeur de votre Société s'est trouvé composé comme il suit :

Section d'Agriculture : MM. Bobierre, Poirier, Goupilleau.

Section de Médecine : MM. Rouxeau, Bertin, Petit.

Section des Lettres : MM. Fontaine, Gautté, Robinot-Bertrand.

Section des Sciences naturelles : MM. Thomas, Renou, Grolleau.

Ces trois dernières sections ont nommé pour les présider :

La section de Médecine, M. de Rostaing de Rivas; la

section des Lettres, M. Doucin ; la section des Sciences naturelles, M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

Votre organisation administrative se trouva ainsi achevée, et dès le mois de janvier, vous pûtes vous livrer à vos travaux habituels. Depuis cette époque, vous avez vu vos rangs se grossir par l'adjonction de nouveaux membres résidants et correspondants. Parmi ceux-là, ce sont MM. Limon, juge de paix ; Maublanc, Van Iseghem, Lynier, Padioleau, Foulon, avocats ; Hogué, vétérinaire ; Goullin ; Cossin de Belval, ingénieur civil ; Chaillou, substitut du Procureur impérial. Parmi ceux-ci, nous voyons MM. Gallet ; Crimotel, docteur-médecin ; Rioz y Pedraja ; V. de Masarnau ; Guinier, Demouy, Goïn, ces trois derniers docteurs en médecine.

Vos pertes sont peu nombreuses comparées à vos acquisitions. MM. Foulon et Léon Bureau, docteurs-médecins, vous ont envoyé leurs démissions ; mais la perte la plus sensible, la perte que vous ne réparerez que difficilement et qui a laissé dans le cœur de quelques-uns d'entre vous un vide que rien ne comblera, c'est la mort qui vous l'a causé.

Le 28 août 1868, on conduisait à sa dernière demeure Octave Pihan-Dufeillay, professeur à l'Ecole de Médecine, mort prématurément à l'âge de trente-trois ans, alors que tout semblait promettre à lui un bel avenir, à vous un homme de vrai talent et de science profonde. Doué d'une intelligence supérieure servie par une instruction solide, d'un jugement droit, tel qu'on peut le souhaiter chez l'homme appelé à pratiquer l'art médical, Pihan-Dufeillay ne pouvait manquer de contribuer largement pour sa part au développement de la science qu'il cultivait avec tant de distinction ; et à côté de ces dons de la nature, il possédait d'autres qualités plus enviables encore, celles de l'esprit et du cœur, dont ses parents et ses amis pouvaient goûter

les inappréciables charmes. Son dévouement sans bornes, son amitié sûre, une aménité constante, la droiture du caractère et une modestie à la hauteur du savoir, tout, dans cette nature privilégiée et sympathique, commandait l'affection. Partout il sut se faire aimer; nulle part il ne trouva ni ennemis ni envieux (1). Ceux qui l'ont connu comme vous, Messieurs, peuvent seuls comprendre l'étendue de la perte que vous avez faite.

Mais chassons ces tristes souvenirs. Votre rôle à vous, Société savante, est bien moins de pleurer les morts que de préparer les voies à ceux qui vivent ou qui viendront.

Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

Depuis longtemps les chimistes étaient à la recherche d'un moyen sûr de pronostiquer la durée à la mer d'un doublage de navire. Tous les procédés connus n'avaient rien donné de satisfaisant, et l'on pouvait dire que le problème était encore tout entier à résoudre.

Notre très-distingué collègue, M. Bobierre, s'est à son tour occupé de cette question, et il a mis dans ses études l'élégante simplicité qui lui est si familière et à laquelle tout homme de science doit viser.

De ses recherches, il résulte que l'analyse chimique seule est impuissante à donner des notions certaines sur la manière dont un doublage se comportera pendant une campagne maritime, qu'il faut, par conséquent, chercher ailleurs la solution du problème. Notre collègue croit l'avoir trouvé dans l'emploi de l'électricité voltaïque. La question à résoudre, en effet, n'est autre que la suivante: Trouver un procédé pour produire en quelques jours, à la surface d'un doublage donné, une altération semblable à celle qu'y produirait la mer après plusieurs mois d'immersion.

(1) Discours de M. Heurtaux à l'occasion de la mort de Dufeilhay.

Or, *à priori,* on ne voit que la pile qui puisse fournir des forces dissolvantes extrêmement faibles et continues, comparables en tous points à celles que produit la réaction de l'eau de mer sur le métal. L'idée d'expérimenter dans ce sens ne pouvait manquer à M. Bobierre. Assisté de M. Labresson, professeur de physique au Lycée et à l'Ecole des Sciences, il installa un appareil très-simple, au moyen duquel il essaya divers doublages qui avaient déjà subi l'épreuve du séjour à la mer. Il put constater que l'altération produite dans son expérience à la surface du doublage qu'il essayait, était identique à celle que la mer avait imprimée sur le même doublage dans le cours d'une longue expédition commerciale. Il semblait donc que le problème fut résolu. Toutefois, et pour ne rien laisser au hasard, M. Bobierre, non content de cette première expérience, continua individuellement ses recherches, et bientôt il put arriver à cette conclusion : qu'à l'heure présente, l'essai électrique combiné avec l'analyse chimique donnent les moyens de mettre *à priori*, en évidence, les *aptitudes à une dissolution fort inégale* des laitons destinés au doublage des navires.

Les armateurs, si nombreux à Nantes, comprendront mieux que personne l'utilité de la découverte de M. Bobierre. Je n'ai point besoin de rappeler ici combien est grande l'utilité de la bonne conservation du doublage des navires.

Je ne veux point quitter ce sujet sans mentionner la distinction flatteuse dont le mémoire de notre collègue a été l'objet. Les savants éminents qui dirigent les *Annales de Physique et de Chimie,* appréciant le mérite exceptionnel de ce travail, l'ont reproduit intégralement dans leur journal. Nous en félicitons M. Bobierre. Se voir apprécier dignement par ses pairs, est peut-être la plus profonde satisfaction qu'éprouve le savant dans sa laborieuse carrière.

Notre collègue ne s'est pas borné à cette communication. Il vous a présenté successivement plusieurs notes sur divers sujets. De ces différents écrits ressort cette tendance qui, cette fois, n'est pas spéciale à l'auteur, bien qu'il l'accuse à un haut degré, mais qui est l'apanage de votre Société depuis sa fondation : je veux dire le souci, l'inquiétude du bien public. Dans l'un, nous voyons par quels moyens on reconnaît dans les farines la présence de ces matières siliceuses qui usent les dents et en raient l'émail. Dans l'autre, nous apprenons que si quelques verres peuvent être attaqués par le vin, qui, à la suite de cette réaction, perd tout ou partie de ses qualités, du moins l'analyse chimique permet de reconnaître facilement les *vices cachés* des bouteilles.

Dans une troisième, l'industriel peut apprendre à doser rapidement et facilement l'iode commercial.

Enfin, dans un quatrième mémoire, M. Bobierre cherche à utiliser au profit de l'industrie et de l'agriculture, des quantités énormes de matériaux jusqu'à présent improductifs.

Tout le monde sait que les fabriques de conserves rejettent en immenses quantités les têtes et les intestins des sardines. Ces matières, contenant une grande quantité de substances azotées, formeraient un excellent engrais, si on pouvait, dans des conditions économiques, les débarrasser de l'huile qui les imprègne et qui empêche leur décomposition. A la suite de nombreuses expériences, M. Bobierre est arrivé à cette conclusion, que non-seulement le traitement des têtes de sardines par le sulfure de carbone enlève complètement l'huile qui les imprègne, mais que les frais de cette opération sont amplement couverts par la matière grasse recueillie. Le résidu forme un engrais jaune, analogue au guano par son aspect et dans lequel l'aptitude à la

décomposition et à l'uniforme répartition dans le sol ne laisse rien à désirer.

Vous le voyez, Messieurs, notre collègue ne veut pas laisser échapper une occasion d'acquérir des droits à notre reconnaissance.

La Société littéraire et philosophique de Manchester, avec laquelle votre Société est en correspondance, vous adresse régulièrement le recueil des mémoires qu'elle publie.

Ces mémoires, très-variés, sur les lettres, sur les diverses branches de la science, et dignes du plus haut intérêt, mériteraient d'être souvent l'objet de traductions de la part de quelques-uns d'entre nous.

Le dernier volume reçu contenait un mémoire offrant le double intérêt de faire connaître la vie et les œuvres d'un des membres les plus distingués de cette Société, le très-honorable sir Eaton Hogdkinson, professeur de principes de mécanique au collége-université des ingénieurs de Londres, membre de la Société royale de Londres, des principales sociétés savantes du royaume-uni et de l'étranger. Ce savant s'est attaché à appliquer l'analyse mathématique à l'étude des effets qui se produisent dans les solides, dans toutes les conditions auxquelles ils peuvent être soumis dans tous les genres de constructions.

Par des conceptions qui lui sont propres et qui sont devenues d'un enseignement classique, par les expériences les plus ingénieuses et faites avec la plus scrupuleuse exactitude, il a pu déterminer d'une manière précise ces effets qui, avant lui, étaient inconnus ou imparfaitement soupçonnés.

Les conséquences qu'il en a déduites et les formules d'une application pratique qu'il a établies, ont puissamment

aidé les ingénieurs dans la conception et l'accomplissement des grandes constructions qui sont le signe distinctif de notre époque.

C'est donc un des savants à qui la science de l'ingénieur est le plus redevable; à ce titre, il a paru intéressant à l'un de vos membres, M. Poirier, de vous donner la traduction du mémoire offrant un résumé très-bien fait par M. Robert Rawson, des travaux qui ont établi la réputation si bien méritée dont il jouit. Qu'il me soit permis de féliciter M. Poirier sur les qualités d'élégance et de précision dont il a su orner sa traduction; vous voudrez, Messieurs, enrichir vos Annales de ce travail qui, pour beaucoup, élucidera certains points de science encore obscurs.

Vous savez, Messieurs, dans quelles fâcheuses conditions économiques le vin est produit dans notre pays, combien sa fabrication offre de détails de nature à révolter les délicats. M. le docteur Anizon vous a communiqué un mémoire dans lequel il propose de remplacer les procédés actuellement en usage, par l'emploi de la force centrifuge.

Depuis longtemps l'industrie utilise cette force pour dessécher plusieurs de ses produits. M. Leduc, filateur de laines à Nantes et ancien élève de l'Ecole centrale, essaya, dès 1864, de l'appliquer à la fabrication du vin et du cidre. Ses expériences furent suivies d'un succès complet. Depuis lors, tous les ans, il se livra aux mêmes recherches, et rien ne vint infirmer les premiers résultats obtenus.

Des expériences reproduites successivement, en présence de MM. Gâche et Renaud, Favre, directeur de l'octroi, Vidal, inspecteur d'agriculture, puis tout récemment devant une commission envoyée de Paris et composée de M. Balard, membre de l'Institut et professeur de chimie à la Faculté

des sciences de Paris et au Collége de France, et de M. Alcan, ingénieur, ont confirmé pleinement les conclusions qu'il avait cru pouvoir tirer de ses premiers essais.

Grâce à ce nouveau procédé, l'opération du pressurage devient plus simple, plus rapide; le travail de nuit est supprimé; enfin on peut installer son appareil au milieu de la vigne même où l'on vendange, et par conséquent employer à un autre usage le vaste local consacré au pressoir et à ses dépendances.

L'avenir démontrera le bien-fondé de ces espérances; il s'agit surtout, vous l'avez déjà compris, de savoir si les frais occasionnés par la mise en mouvement de la machine pourront être balancés par tous ces avantages; ce qui, dans un pays de petite culture, pourrait bien ne pas arriver.

Section des Sciences physiques et naturelles.

Les sciences qui font l'objet des méditations de vos collègues de cette Section, sont de nos jours les plus profondément scrutées, les plus obstinément approfondies. Les rapports intimes que les différentes forces de la nature, considérées jusqu'à présent comme distinctes, peuvent avoir entre elles, les réactions diverses de la matière, soit brute, soit organisée, sont cherchés, examinés avec soin. Et déjà l'on peut voir sortir du sol, appuyé sur de solides fondements, l'édifice grandiose qui résumera en lui tout l'être humain dans son passé, dans son présent, dans son avenir.

M. Edouard Dufour a compris l'importance du mouvement actuel des esprits, et il s'est efforcé de l'accélérer encore de tout son pouvoir.

S'appuyant sur des faits d'expériences incontestables, appelant à son aide toutes les puissances déductives et

inductives de son esprit, il est arrivé à constituer une théorie de la chaleur, basée sur les lois mécaniques.

Je ne puis, à mon grand regret, entrer dans une exposition détaillée des recherches de M. Dufour. Qu'il me suffise de dire qu'on y retrouve toutes les qualités d'un esprit vraiment scientifique. Notre collègue en avait besoin, du reste, pour entreprendre et mener à bien un travail qui, par la nature du sujet, devait l'entraîner sur les hauteurs les moins accessibles de la science.

Section de Médecine.

La Médecine, ceci est une vérité incontestable, est encore bien imparfaite. Chez elle, l'art domine de haut la science, au grand détriment de la santé humaine. Cependant de grands progrès sont faits chaque jour. La science médicale ne marche pas, elle court sur la route qui la mène à sa constitution définitive, et l'on peut déjà entrevoir une époque où le médecin, sûr de son savoir comme de lui-même, luttera en connaissance de cause avec la maladie, et verra le plus souvent ses efforts récompensés par le succès. A cette époque, l'homme ne vivra pas plus longtemps sans doute, mais on verra moins d'existences fauchées en leur printemps. Peut-être cependant qu'un jour, et quelques illuminés osent déjà le prédire, l'homme sachant enfin maîtriser la vie comme il maîtrise d'autres forces naturelles, pourra presque indéfiniment prolonger l'existence des êtres organisés.

En attendant l'avènement de ce nouvel âge d'or, le seul véritable, nous devons constater ce qui existe, et en même temps chercher à corriger ce qui semble nous éloigner de l'idéal, but suprême de tous nos efforts.

La Médecine, c'est l'étude de l'homme en lui-même, sous tous ses aspects si changeants, si fugaces, c'est l'étude

de l'homme dans ses rapports avec les milieux au sein desquels s'exerce son activité. Ce peu de mots vous découvre l'immensité des horizons que le regard du médecin doit parcourir, et du même coup vous explique les obstacles si considérables, tenant à la nature même des choses, qui retardent le passage de la Médecine de l'état métaphysique où elle se débat encore, à l'état positif ou scientifique proprement dit.

Les efforts de tous les médecins, vraiment soucieux de la dignité de leur profession, sont tendus vers le perfectionnement de leur art. Il ne suffit plus de guérir un malade, on veut savoir pourquoi et comment on l'a guéri; car on veut pouvoir, une autre fois, appliquer les notions ainsi acquises, en vérifier la justesse, les transmettre enfin avec certitude au public spécial qui saura en faire profiter le monde entier.

Il y a bien des siècles que le père de la Médecine a dit: *La vie est courte, l'art est long, l'expérience trompeuse, le jugement difficile.*

Cet aphorisme est toujours vrai, mais les sceptiques de mauvais aloi peuvent seuls dire qu'il soit vrai de la même manière et au même degré qu'autrefois.

Qu'importe, en effet, *la longueur de la vie,* lorsqu'on sait que l'imprimerie donnera l'universalité et l'immortalité à toute découverte utile à l'humanité.

L'art est long et l'expérience trompeuse, mais ce qui aurait été impossible dans l'antiquité n'est plus qu'un jeu à notre époque, où le monde intellectuel savant, ne forme qu'une vaste et fraternelle association, liguée pour la défense d'une même cause, le perfectionnement de tout ce qui appartient à l'homme.

Enfin *le jugement est difficile.* Mais aujourd'hui combien n'est-il pas rendu plus simple, plus aisé, et par la multi-

plicité des moyens d'investigation, et par la substitution tous les jours croissante des moyens mécaniques aux anciens procédés presque uniquement métaphysiques.

Aussi, lorsqu'on suit d'un œil attentif et sans prévention la marche progressive des sciences, est-on vivement frappé du remarquable changement qui s'opère dans les sciences médicales. Une sorte de bouillonnement intime les parcourt, les agite ; l'antique et vénérable savoir semble miné dans ses fondements, de jeunes et vigoureux champions osent même l'attaquer en face, et prétendent substituer aux notions transmises par l'expérience des siècles, des théories nouvelles, fruits de leurs ardentes recherches. Qui a tort ou raison? Nul ne peut le savoir encore. Sans doute que là comme ailleurs il faudra chercher la vérité, entre l'une et l'autre des opinions extrêmes, mais, en tous cas, il y a dans ces mouvements impétueux qui animent la nouvelle génération médicale, le signe évident de progrès nécessaires.

Votre Section de Médecine n'est point restée en dehors de ces luttes si vives, de ces discussions ardentes qui agitaient naguères le monde médical, et si j'en avais le loisir, il me serait particulièrement agréable de vous retracer le tableau complet, détaillé des travaux auxquels elle s'est livrée depuis l'année dernière; vous constateriez bientôt qu'à Nantes comme à Paris, toutes les opinions sont dignement représentées et non moins vigoureusement soutenues.

Mais l'usage et, mieux encore, la nature délicate et facilement impressionnable de la majorité de votre auditoire m'interdit d'entrer trop avant dans ce monde mystérieux de la Médecine que peuvent apprécier les seuls initiés.

Je me bornerai donc à vous indiquer en quelques mots

les mémoires les plus importants, appuyant sur ceux dont l'élaboration a dû coûter plus de recherches à leur auteur.

Il n'est peut-être point de maladies qui, plus que la paralysie des membres inférieurs, soit capable de porter le désespoir dans l'âme. Rendez-vous, par la pensée, près du lit d'un homme atteint de cette redoutable affection : il y a quelques jours à peine, il était plein de forces ; il se livrait avec courage et gaîté au travail ; l'avenir souriant ne lui faisait entrevoir que le bonheur ; grâce à ses efforts persévérants il se voyait sur le point de réaliser ses rêves les plus doucement caressés, et voilà qu'il s'aperçoit d'une difficulté insolite dans l'exécution de certains mouvements : il vacille sur ses jambes ; il lui semble qu'il ne peut marcher. Cependant sa tête est saine, son intelligence reste intacte. Sans doute, il est le jouet d'une illusion. Le malheureux ne veut pas croire au destin qui le menace, et il ne consent à se rendre à la triste évidence qu'au moment où le mal l'a cloué sur son lit peut-être pour toujours.

Si encore il avait perdu le souvenir, si l'intelligence n'existait plus ; mais non, la maladie impitoyable laisse le cerveau inattaqué, et le misérable patient, immobilisé par la paralysie de ses membres, n'a plus d'autre perspective que celle de penser pendant de longs mois à ses rêves détruits, à ses illusions envolées, à son bonheur perdu.

Aussi, quelle reconnaissance ne doit-on pas avoir pour les hommes qui ont cherché le moyen de soulager, sinon de guérir, ces infortunés,

Deux médecins éminents, MM. Brown-Sequard et Jaccoud, ont publié de volumineux travaux sur ce sujet. Votre collègue, M. Trastour, a voulu marcher sur leurs traces : il vous a lu, sur ces sortes de paralysies, un mémoire rempli

de vues ingénieuses, d'aperçus lumineux, et dans lequel on reconnaît vite la préoccupation constante de l'auteur : guérir. N'est-ce pas là, en effet, le dernier mot de la Médecine ?

Toutefois, M. Trastour ne se berce pas d'illusions stériles : il sait bien que la science, en ce qui concerne le point qu'il examine, est encore très-imparfaite ; il est donc loin de penser avoir trouvé le mode réel d'évolution des phénomènes morbides ; mais, à son avis, on perd trop vite tout espoir dans le traitement des paraplégies. A défaut d'éclatants succès, qu'il n'est que trop rare de pouvoir obtenir, on devrait encore faire cas des améliorations, plus ou moins marquées, qu'un traitement persévérant peut produire. N'est-ce rien, en effet, que de donner à un paraplégique, condamné à une immobilité absolue, la faculté de se mouvoir lui-même, à l'aide de moyens artificiels ? Les malheureux qui subissent cette triste infirmité apprécient comme un grand bienfait le moindre amendement qu'ils obtiennent. M. Trastour croit avoir trouvé le moyen d'obtenir ces résultats si désirables dans l'emploi sagement surveillé des préparations iodées-iodurées combiné avec l'huile de foie de morue.

Parmi les petits-fils d'Hippocrate, il y en avait un grand nombre qui ne voulait pas admettre en Médecine ce que tout le monde connaît sous le nom de *spécialité.* Suivant eux, le spécialiste déshonorait son art ; on ne pouvait être conduit à s'occuper uniquement d'une branche de l'art de guérir que par l'amour du lucre et le dédain de toute honorabilité. Ces esprits excessifs ont fini par être débordés : leurs protestations ont dû céder et s'enfuir devant le marche égale, sûre et rapide du progrès.

Aujourd'hui, personne, sauf quelques esprits encyclopé-

diques ou.... retardataires, n'essaie de soutenir une semblable opinion. Il faudrait, en effet, ignorer d'une façon bien complète les acquisitions de la science pour se croire capable de les embrasser et de se les approprier toutes. Tout le monde actuellement sait qu'en Médecine, comme ailleurs, il faut de toute nécessité appliquer le grand et fécond principe de la division du travail. Déjà certaines spécialités, nées au milieu de luttes ardentes, ont fini par conquérir au soleil une place honorable et incontestée. Telles sont l'Oculistique, l'Obstétrique, les Maladies des oreilles, quelques autres encore. Et l'on peut assurer que, dans l'avenir, le champ de la science sera devenu tellement vaste, que l'étudiant, après avoir approfondi les principes généraux indispensables à connaître, devra forcément renoncer à le cultiver en entier, et se verra dans la nécessité de choisir parmi les subdivisions de l'art de guérir, en un mot, parmi les spécialités, celle qui conviendra le mieux à ses dispositions naturelles.

M. le docteur Calloch s'est évidemment laissé diriger par ces considérations, lorsqu'il s'est livré tout entier à l'étude et à la pratique de l'Oculistique, et la lecture qu'il vous a faite a pu vous démontrer jusqu'à l'évidence la nécessité des études spéciales pour qui veut acquérir et posséder d'une façon complète les connaissances indispensables à l'oculiste. Son mémoire est intitulé : *De la Pathogénie et du Traitement de la myopie progressive.*

Je ne peux entrer dans l'analyse de ce travail important ; qu'il me suffise de vous dire qu'après avoir recherché les causes de la myopie et discuté avec soin les diverses opinions émises sur ce sujet, notre collègue s'applique à trouver des moyens rationnels de traitement.

Et tout d'abord il s'efforce de détruire l'opinion du vulgaire sur la myopie. « Dans l'état actuel de la science,

dit-il, il semble possible de prévenir le développement de la myopie et d'en arrêter les progrès lorsque déjà elle existe à un certain degré. Malheureusement il règne dans le public, au sujet de cette maladie, des préjugés enracinés. Nous entendons dire tous les jours que les yeux myopes sont les meilleurs, et nous sommes à peu près sûrs d'exciter l'étonnement quand nous disons aux gens du monde que la myopie est une maladie grave qui, dans les degrés élevés, peut conduire à la cécité. Il serait temps que les médecins s'appliquassent à combattre des idées qui peuvent avoir des conséquences funestes, et à éclairer les familles, où la myopie est héréditaire, sur l'importance de surveiller attentivement la vision des enfants à l'âge où ils commencent à travailler, afin de prévenir, s'il est possible, le développement du mal, et tout au moins d'en modérer la marche et d'en empêcher les complications. »

Nous sommes sûrs que l'appel de M. Calloch n'est point tombé sur un terrain stérile. Lui aussi il combat pour cette idée si simple, si vraie partout, et qui cependant ne trouve sa réalisation presque nulle part : *prévenir le mal pour ne pas avoir plus tard à lutter contre lui.*

Il est vrai que cette idée, si simple en apparence, a besoin, pour être mise en pratique, d'une science profonde, achevée, que nous ne possédons pas encore.

« De la lumière ! de la lumière ! encore de la lumière ! disait Gœthe. » Cette exclamation ne sera jamais mieux à sa place que dans la bouche des médecins, car ce sont eux qui, assistant de plus près au spectacle des misères sociales, en connaissent le mieux la profondeur.

Votre Section de Médecine ne borne pas son activité aux maladies de l'homme. Elle s'occupe aussi des animaux,

car elle sait que les phénomènes biologiques ne diffèrent point suivant le degré de raison de l'être qu'on observe. Ils sont toujours les mêmes dans leur essence, au haut et au bas de l'échelle. Aussi a-t-elle accueilli avec faveur le mémoire sur *La Rage,* de M. Abadie, vétérinaire du département.

Ce travail est une monographie complète de cette affreuse maladie, jusqu'à ce jour sans remède connu. Notre collègue, qui a su réunir à la précision et à l'exactitude des détails scientifiques l'élégance et le charme du style, ne se borne pas à la partie purement médicale du sujet ; il l'envisage aussi au point de vue administratif, et il discute avec tact les différentes lois publiées sur la matière. Aussi son travail devra-t-il être consulté par tous ceux qui voudront se faire une idée nette de cette horrible maladie.

D'autres travaux encore mériteraient un examen approfondi, mais le temps qui fuit rapide ne me permet pas de m'attarder. Cependant je veux vous signaler en passant :

Des *Etudes cliniques,* par M. Malherbe, et dans lesquelles le savant professeur a fait, comme toujours, preuve d'un sens critique élevé joint à une science profonde ;

Des *Observations de morsures de vipères,* par M. Viaud-Grand-Marais.

Une *Observation de phthisie galopante,* par M. Rouxeau ;

Enfin plusieurs notes et mémoires, terminés ou en cours de publication, de MM. Letenneur, Herbelin, Andouard, Bertin, Valentin Vignard, Th. Laënnec, Aubinais.

Ces nombreux travaux font voir sans plus de commentaires, que les médecins de notre ville savent allier le culte de la science aux préoccupations de la pratique. Chez eux, on n'oublie point que le premier devoir du médecin est le

travail, un travail assidu et perpétuel, car tous les jours leur domaine scientifique s'accroît, et leur conscience leur prescrit, sinon de le connaître, du moins de le parcourir en entier.

Section des Lettres, Sciences et Arts.

On ne peut pas dire qu'à notre époque on ait un goût bien vif pour la littérature et les beaux-arts. Les esprits sont tournés ailleurs. La politique, l'industrie, attirent tous les regards, et les préoccupations générales influent d'une manière évidente sur la production littéraire ou artistique.

Votre Section des Lettres l'a bien montré cette année, en ne vous présentant qu'un bien petit nombre de travaux originaux.

Tout en invoquant, pour expliquer cette disette, la théorie des milieux, je rappellerai au souvenir de nos collègues, qu'il est de leur devoir de lutter contre les influences pernicieuses du dehors, qu'il leur appartient en propre de rallumer le flambeau mourant de la littérature, que c'est à eux qu'incombe dans la cité le soin d'entretenir le feu sacré de l'art.

Mais je ne veux pas insister plus longtemps, sûr que leur silence de cette année n'est qu'une période de repos et de préparation. Aussi les verrons-nous, l'an qui vient, s'élancer dans l'arène, nombreux, frémissants d'ardeur et pleins du désir de se surpasser.

M. Biou vous a présenté une *Notice sur Jeanne de Belleville,* poème de M. Emile Péhant.

Dans la première partie, notre collègue donne son appréciation générale sur l'auteur et sur son livre ; dans la seconde, il reproduit les passages du poème les plus dignes

d'être remarqués et ces passages sont nombreux. Suivons, si vous le voulez bien, M. Biou dans son étude.

M. Emile Péhant, vous le savez, a osé, le mot est de lui, publier en plein XIXe siècle, à un moment où tout le monde s'accorde à constater l'affaissement des goûts littéraires et surtout poétiques, un poème de huit mille et quelques cents vers, et il ajoute à son audace en annonçant que ce long ouvrage n'est qu'un prologue. « Pour peu, dit-il, qu'il agrée à ce public spécial et choisi dont il envie les seuls suffrages, d'autres poèmes le suivront à de courts intervalles. En quel nombre: Je ne sais, mais aussi nombreux qu'il le faudra pour exécuter dans son entier le plan que m'ont imposé les Muses en répondant à mon appel après trente ans de bouderie et de silence. »

M. Péhant déclare qu'il n'a l'intention de s'astreindre à aucun genre de poésie. Il a conservé, il le sent, toute la sève de la jeunesse, il suit la pente où l'entraîne sa nature ardente, il veut être lui-même, et le cachet apposé sur son livre sera le sien.

La conception en est vaste. Evoquer successivement les grands faits de l'histoire de la Bretagne au XIVe siècle, relever les tours démantelées et les garnir de leurs bannières féodales, les repeupler de leurs gardes et de leurs capitaines; redresser les lourdes armures enfouies dans la poussière du temps; ressusciter ces hommes à la taille de géant, qui ont laissé une empreinte si profonde de leur passage, écrite sur les murs croulants de nos vieux châteaux; retracer leurs caractères, leurs ambitions, leurs rivalités, leurs haines, leurs vengeances; faire planer au-dessus des populations émues et frémissantes, presque toujours sacrifiées plutôt que défendues, leurs chants de guerre et de mort, leurs cris de rage ou de triomphe; animer des scènes dont la grandeur touche parfois à l'héroïsme, mais dont

trop souvent la violence appelle la réprobation et la terreur.

Tel est le cadre que M. Pébant s'est donné la mission de remplir. Tout d'abord, empressons-nous de constater qu'il est toujours resté à la hauteur de son sujet. La conduite de l'action est habile; on ne pourrait lui reprocher que d'être ralentie de temps à autre par trop de détails. Cependant l'intérêt se renouvelle et s'accroît à mesure qu'elle marche.

Le lecteur, après avoir assisté à des effets dramatiques qu'il ne lui paraît pas possible de dépasser, est tout étonné de retrouver, sous d'autres couleurs et sous d'autres formes, d'autres scènes encore plus émouvantes, et il arrive enfin, haletant, oppressé, anxieux, à un dénouement heureux et presque imprévu, l'expiation et le repentir, frappé de l'empreinte d'une haute moralité et qui soulage et console.

L'énergie paraît la qualité essentielle de l'auteur; son expression est toujours juste et quelquefois hardie, même jusqu'à l'excès. Son vers, harmonieux et bien rhythmé, est exempt des inutiles redondances de mots.

On peut dire, et c'est un éloge assez rare, que, dans les deux volumes qui composent l'ouvrage, il n'existe pas de défaillances et que, bien souvent, le style atteint une grande élévation littéraire et poétique.

Les chapitres dits : *La Dégradation, — La porte Sauvetour, — La Tempête,* sont écrits de main de maître. L'admirable traduction du *Psaume des Malédictions,* le chant intitulé : *Présage,* et cet autre qui célèbre les joies de la paix, révèlent aussi une puissante inspiration. Je ne puis, en terminant, résister au plaisir de vous citer cette dernière pièce :

Entendez-vous là-bas la cloche?
Voyez-vous là-bas ces lueurs?
Contre l'ennemi qui s'approche,
Brûlant les toits de proche en proche,
Est-ce un appel aux braves cœurs?

Ce n'est pas la voix haletante
Du tocsin dans le clocher noir;
Cette sonnerie éclatante
De bonheur semble palpitante,
Elle ne chante que l'espoir.

Le vent, sur le feu qui flamboie,
Ne tord aucun noir tourbillon;
Ces brasiers dont la cime ondoie
Ce sont aux champs des feux de joie
Déployant leur gai pavillon.

Et dans les villes, ces trompettes
Sonnant au coin des carrefours,
Elles n'annoncent que des fêtes.
Pâles chagrins fuyez et faites
Place au cortége des amours.

Voilà trop longtemps que nos guerres
Font porter le deuil au pays;
Jeunes amantes, et vous, mères,
Vous toutes qui pleuriez naguères,
Revêtez vos brillants habits.

Ils sont passés les jours d'épreuve;
L'arc-en-ciel a brillé sur nous.
Quitte l'église, ô pauvre veuve,
Voici venir en robe neuve
La fiancée et son époux.

De vos champs arrachez les herbes,
Laboureurs, creusez vos sillons:
Vos moissons jauniront superbes;
Ne redoutez plus pour vos gerbes
Le pied lourd des longs bataillons.

Car dans le ciel, ô ma Bretagne,
Plane la Paix aux tresses d'or,
Et l'Abondance, sa compagne,
Dans tes villes, sur ta campagne,
Verse en souriant son trésor.

Je voudrais pouvoir vous citer encore quelques-uns de ces vers d'une touche si ferme, d'une harmonie si bien pondérée ; mais semblable au juif de la légende, une force secrète me pousse irrésistiblement en avant et m'empêche de m'arrêter.

M. Robinot-Bertrand nous a lu, cette année, une pièce de vers et une nouvelle qui attestent le progrès de son talent. *La Légende rustique,* si favorablement accueillie dès le principe, va avoir, croyons-nous, une seconde édition ; son succès est légitime : on pourrait pourtant lui reprocher quelques timidités et le culte par trop respectueux peut-être de poètes contemporains dont, quel que soit leur talent, la manière a vécu. Dans ses dernières communications, M. Robinot-Bertrand laisse à son inspiration un caractère plus libre et plus personnel. La pièce de vers qu'il nous a lue est un douloureux tableau des souffrances populaires. Quant à sa nouvelle, c'est, à proprement parler, une délicate fantaisie où l'humour alterne avec le sentiment, et où la contexture de la phrase, l'imprévu des réflexions et la surprise des images étendent sur un sujet d'une importance secondaire une attrayante broderie. De ces communications qui vous ont été faites, résulte pour nous la conviction que l'auteur de *La Légende rustique,* dans un nouveau volume de vers qu'il prépare, dégagera tout-à-fait sa personnalité.

Un de vos collègues les plus distingués, connu depuis

longtemps déjà par ses études sur l'industrie huitrière des Etats-Unis et par diverses inventions destinées à porter secours aux marins en danger de naufrage, utilise les rares loisirs que lui laissent ses fonctions, à des recherches sur l'histoire naturelle, science qui a toujours fait l'objet de ses prédilections.

Cette année, il a trouvé une application artistique des coquilles de mollusques que la mer rejette en si grande abondance sur nos côtes, et qui, jusqu'à présent, n'avaient été d'aucun usage.

Depuis longtemps déjà et dans un but purement scientifique, des naturalistes distingués, tels que notre compatriote M. Cailliaud et avant lui le célèbre Agassiz, avaient pratiqué des coupes de coquilles et avaient remarqué la délicatesse exquise, la pureté et la grâce des courbes décrites par leurs spires divisées. Mais personne n'avait pensé à se servir de ces beautés naturelles pour l'ornementation de nos maisons.

M. de Broca a conçu cette application et il s'est aussitôt mis à l'œuvre. Il a fait construire sous ses yeux des guéridons, des tables, des carreaux de revêtement pour murs de salles à manger, des presse-papiers, jusqu'à des pendants d'oreilles, des broches, de ces bijoux usuels sans lesquels la toilette d'une femme ne saurait être complète. Dans toutes ses créations, l'effet produit par les coupes de coquilles qu'il a fait incruster ou qu'il a recouvert de métaux précieux, est de tout point charmant. Il faudrait des mois de travail à un artiste habile pour imiter ce que l'on obtient ainsi à peu de frais par un emploi judicieux des forces de la nature. Car, et c'est là à nos yeux un grand mérite, l'invention de M. de Broca permet à ceux qui ont le goût des belles choses sans avoir toujours le moyen de le satisfaire, de contenter leur désir en s'entourant d'objets élégants,

d'une finesse de forme exquise et d'un prix très-modeste. Il serait temps de réagir contre cet entraînement insensé qui ne fait regarder comme beau que ce qui coûte très-cher; nous ne croyons pas que ce soit l'amour de l'art qui fasse couvrir d'or un affreux magot chinois et laisser dédaigneusement de côté une reproduction de l'Apollon du Belvédère ou de la Vénus de Milo. Aussi souhaitons-nous voir l'invention de M. de Broca jugée comme elle le mérite, par les gens de goût qui apprécient la beauté intrinsèque d'un objet d'art sans tenir compte de toute autre considération. Du reste, et je ne dois pas oublier de le constater, notre collègue a déjà vu ses travaux recevoir une première récompense. Il avait préparé à la hâte et envoyé une collection de ses produits à l'Exposition du Havre. Le jury de cette Exposition, voulant témoigner à M. de Broca l'estime qu'il faisait de son envoi, malgré la rapidité évidente qui avait été mise à son exécution, lui a décerné une médaille de bronze. Nous félicitons M. de Broca de cette distinction, non-seulement pour le plaisir qu'il en a dû ressentir, mais aussi pour l'honneur qui n'a pas manqué d'en rejaillir sur la Société dont il est membre.

Enfin Mlle Amélie Hubans vous a fait hommage de son livre intitulé : *Cours élémentaire de Littérature à l'usage des maisons d'éducation.* Ce cours se divise en trois parties : la première renferme les préceptes de la rhétorique et de la versification ; la deuxième, les règles et l'histoire de chaque genre de poésie ; la troisième, les principes des différents genres en prose, et l'histoire des prosateurs célèbres.

« En présentant en abrégé, nous dit l'auteur, tant de matières qui pourraient fournir de longs développements, d'intéressantes critiques, de judicieuses analyses, je ne prétends remplacer aucun de nos excellents cours de littéra-

ture; je désire seulement faciliter les études littéraires et offrir aux jeunes gens qui ne peuvent consacrer à l'étude des lettres que peu de temps, le vaste et magnifique ensemble de ce que l'esprit humain a produit dans tous les genres, suivant le degré de civilisation et le caractère particulier des peuples. »

A notre avis, Mlle Hubans a atteint son but. Son livre écrit sans prétention, renferme sous une forme un peu concise peut-être, tout ce qu'il suffit au plus grand nombre de connaître en matière de littérature. Pour notre compte, nous serions heureux de voir chacun posséder la somme de renseignements réunis par notre auteur. Nous croyons que les livres destinés à l'enseignement doivent viser avant tout à la clarté et à la simplicité. Mlle Hubans pense évidemment comme nous sur ce point. Toutefois, elle me permettra de lui signaler une lacune qui est peut-être volontaire, mais qu'il est impossible de laisser subsister. Dans son histoire des prosateurs, elle passe complètement sous silence les Encyclopédistes. Cependant il n'est plus permis de laisser ignorer l'influence immense exercée par ces hommes à tout jamais célèbres, sur le renouvellement complet du monde moral, qui s'est opéré dans le courant du XVIIIe siècle et qui se continue dans le XIXe.

Nous ne doutons pas que Mlle Hubans reconnaîtra la justesse de notre critique et n'y verra que le désir très-vif de voir se perfectionner un livre aussi utile que le sien.

En résumé, Messieurs, cette année comme les autres, vous avez dignement rempli votre rôle, et tous les esprits justes s'accorderont à reconnaître que l'Académie nantaise, loin de démériter de ses fondateurs, continue à tenir haut et ferme le drapeau qu'ils ont déployé naguère.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1868

PAR LE SECRÉTAIRE

Mr A. CAILLARD.

Messieurs,

J'étais à peine entré dans votre compagnie, que déjà vous m'appeliez aux fonctions délicates de secrétaire-adjoint. De plus expérimentés que moi m'ont précédé, et tous vous ont dit qu'ils n'abordaient qu'avec crainte cette tâche difficile de rendre compte des travaux d'autrui. Juger avec impartialité, donner avec ménagement des conseils utiles, mêler dans une juste mesure le blâme et l'éloge, prendre surtout garde de décourager par une appréciation trop sévère le zèle des débutants : telle est la mission du critique. Elle demande, pour juger des œuvres de tous genres, un talent d'écrivain que je n'ai pas, une expérience que je n'ai pas encore, enfin des connaissances étendues et multiples que je n'aurai sans doute jamais.

Ce qui me donne quelque courage, c'est que ce compte-rendu ne doit être, et n'est réellement, que le reflet des opinions d'un comité composé de membres plus experts et plus compétents que moi-même. Ce sont ces opinions que je grouperai pour vous les soumettre, et cela, aussi brièvement qu'il me sera possible; je tâcherai que la concision, cette qualité si rare, rachète les défauts peut-être nombreux de mon travail.

L'année dernière, à cette même place, M. Valentin Vignard savait tirer parti d'une tâche ingrate et vous rendre compte avec talent du petit nombre de travaux présentés au concours. En terminant, il souhaitait à son successeur une plus ample moisson d'ouvrages. Son vœu a été rempli quant au nombre et à l'importance des travaux que nous avons reçus; l'a-t-il été pour la qualité ? C'est le point que nous examinerons ensemble.

Sept ouvrages ont été envoyés à votre commission. Ce sont d'abord deux pièces de vers, un roman et une notice historique : ces quatre ouvrages manuscrits et sans nom d'auteur; en second lieu, un opuscule imprimé, publié en 1867 ; troisièmement enfin, deux recueils de poésie, l'un imprimé, le second manuscrit, tous deux signés d'un nom recommandable.

L'Homme et l'Océan. Tel est le titre d'une pièce de vers portant pour épigraphe cette phrase d'un auteur désigné par trois étoiles : « Si on n'eût trouvé un moyen » pour arrêter la course des sables, les dunes, à un mo- » ment donné, auraient recouvert toute la terre. »

La lutte grandiose de l'Océan contre les forces humaines s'opposant à sa fureur est une grande idée, si elle n'est pas nouvelle. Elle demandait des vers frappés au coin du talent ; mais les 110 vers forgés péniblement sur ce thème ne répondent pas, à beaucoup près, aux exigences du

sujet. S'ils se tiennent régulièrement sur leurs pieds, ils sont malheureusement faibles et parsemés, hélas ! de quelques fautes de français.

Dans une première partie, l'Océan, personnage allégorique, s'étonne de l'audace de l'Homme qui veut poser des bornes (c'est le poète qui parle) *contre le vent des eaux, contre l'esprit des mers.* Il rappelle ses conquêtes ou plutôt ses fureurs passées et veut, en poursuivant le cours, ensevelir l'homme qui a rêvé d'arrêter son élan.

La seconde partie nous montre l'homme vainqueur, tandis que l'Océan vaincu mugit impuissant dans ses profondeurs. Les dunes consolidées se couvrent de verdure,

> Les arbres sur la plage étendent leur rideau,
> Enrichissant le sol que leur puissance garde.

Un dernier vers enfin, le meilleur sans contredit, explique en un mot cette victoire de l'homme ; c'est, dit l'auteur, que le vent et le sable sont des *instruments morts,*

> Tandis que l'âme humaine est le souffle de Dieu.

L'autre pièce de vers étant évidemment du même auteur, je passe, sans désemparer, à son analyse.

Le titre est *Poésie et Matérialisme ;* l'épigraphe est tirée d'Horace : « Non, je ne mourrai pas tout entier (1). »

Pour sujet, un dialogue entre les matérialistes d'une part et la poésie de l'autre. Les premiers déclarent à celle-ci qu'elle a décidément fait son temps et doit céder la place à la matière. La poésie se débat contre cet arrêt, elle ne veut pas mourir :

> J'ai vu sombrer, —
> dit-elle, — des rois, des peuples, des cités,
> Mais je n'ai pas vieilli, moi qui les ai comptés.

(1) M. Argiot, trad. d'Horace.

Les vers comme ces deux-là sont rares. Au lieu des expressions poétiques que pour se défendre devait trouver la poésie, elle ne sait, guidée par l'auteur, que vomir contre les matérialistes des injures qui ne sont pas des raisons. L'auteur s'est montré, en un mot, au-dessous de la tâche entreprise par lui.

Ce que je dis pour cette pièce de vers, je dois le dire pour la première : manque de véritable poésie, abondance d'exclamations et d'interjections, entassement de lieux communs, réminiscences qui semblent prouver que l'auteur a plus lu qu'il n'a écrit.

Mais, disons-le hautement, dans ces vers il y a du travail, beaucoup de travail. On s'aperçoit, en les lisant avec attention, que l'auteur s'est souvenu du précepte de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Aussi serions-nous heureux de voir notre poète reprendre ses productions, caser pour ainsi dire ses vers dans quelque coin de son esprit, et nous les rendre une autre année élaborés, perfectionnés, et cette fois, nous l'espérons, dignes d'une récompense.

Je vous ai parlé d'un roman manuscrit. Il a pour titre : *Un souhait satisfait.* L'épigraphe est cette belle pensée d'Alfred de Vigny : « Le travail est beau et noble. Il donne » une fierté et une confiance en soi que ne peut donner » la richesse héréditaire. »

Le vicomte Arthur de Loublaye, usé avant l'âge par la débauche, blasé par l'abus sur toutes les jouissances, a été conduit par le dégoût de la vie à la misanthropie.

Entiché de sa noblesse, fier de ses aïeux, dont il est un descendant indigne, il a commencé par mépriser les hommes au milieu desquels il vit ; il finit en les haïssant.

Dans un café où il vient passer quelques instants, il rencontre le héros du roman, Edmond Leroux, qui, accompagné de quelques amis insouciants et railleurs comme lui, tourne en dérision le viveur décrépit, son phaéton lie-de-vie, ses chevaux café-au-lait, et son groom noir Selisko.

Le vicomte conçoit alors une vengeance raffinée, mais invraisemblable ; tout en se moquant de lui, Edmond avait avoué qu'il voudrait être à sa place, et que, le cas échéant, il serait au comble de ses vœux. Le vicomte relève ce propos : en présence de ses amis, il déclare au jeune homme qu'offensé par lui, il ne demandera pas de réparation par les armes. Il a trente ans de salle et tuerait infailliblement son adversaire. Au lieu de cela, il lui donne son hôtel, son équipage et ses 40,000 livres de rente. Une condition est imposée : c'est que le nouveau propriétaire de toutes ces richesses ne devra, sous aucun prétexte, changer ou modifier ce qui fait l'objet de la donation.

De plus, le travail, de quelque nature qu'il soit, est interdit au jeune fou qui, ébloui, fasciné, se croyant le jouet d'un rêve, accepte ces conditions et se voit bientôt installé dans le somptueux hôtel du vicomte.

Satellite de cet astre nouveau, une certaine Hermance, ancienne compagne de magasin, s'attache aux pas du jeune homme, et celui-ci use, abuse plutôt, en peu de temps, de tous les plaisirs.

Mais ces mêmes plaisirs, chaque jour renouvelés, goûtés chaque jour aux mêmes heures et dans les mêmes conditions, lui deviennent à charge. Les mois se passent, équipages et chevaux sont démodés, et attirent sur leur propriétaire, tantôt des regards moqueurs, tantôt des quolibets blessants.

Enfin, et là est la moralité de l'ouvrage, Edmond Leroux s'aperçoit que nul ne peut impunément se sous-

traire à cette loi immuable du travail imposée à l'homme. Au milieu des plaisirs bruyants et vides, il sent le besoin de tromper l'ennui par le travail.

Tout-à-coup il sort de son engourdissement : un homme l'a insulté ; sa fierté native se réveille, à l'injure il répond par une provocation. Un duel a lieu, il est blessé grièvement, et cette Hermance dans laquelle il avait foi, se fait enlever par l'adversaire même de son amant.

Quelques jours plus tard, entrant en convalescence, il reconnaît dans la sœur de charité qui l'a soigné, une jeune fille qu'il avait connue en même temps qu'Hermance. Respectant sa vertu, il n'avait jamais osé avouer à Pauline qu'il l'aimait. Celle-ci l'aimait aussi. Abandonnée par lui, elle s'était réfugiée dans la religion, consolatrice des désespérés de ce monde.

Une seule pensée envahit alors et remplit le cœur de notre héros. Il veut demander au travail sa réhabilitation, aux joies du mariage ses seuls plaisirs désormais. Pauline, heureuse et fière d'être aimée comme elle le mérite, renonce au cloître et devient sa femme.

Vous le voyez, Messieurs, cette œuvre que je viens d'analyser aussi succinctement qu'il m'a été possible, est éminemment morale dans ses développements et dans sa fin. Elle est une fois de plus un blâme énergique contre l'amour effréné des jouissances immorales ; elle est une preuve nouvelle que dans le travail seul, c'est-à-dire dans l'accomplissement du devoir, peut se trouver un bonheur durable.

Quant à la forme de l'ouvrage, j'y ferai ce reproche que le style est, à force de simplicité, devenu un peu trivial. Les phrases sont longues et donnent au style une lourdeur fâcheuse.

De plus, nous aurions voulu que l'auteur nous dépeignît

en même temps que les figures particulières de ses personnages, les mœurs, le caractère de l'époque qu'il assigne aux événements qui sont le fonds de son roman.

Quoi qu'il en soit, l'éloge principal à faire de cet ouvrage est, qu'une fois commencé, il se lit jusqu'au bout avec plaisir et presque sans fatigue; il est donc moral dans son but, intéressant dans la forme.

Votre commission vous propose, Messieurs, d'accorder à l'auteur une *mention honorable.*

En poursuivant l'étude des ouvrages envoyés au concours, votre commission s'est trouvée tout-à-coup dans une situation embarrassante.

Trois ouvrages étaient présentés :

1° Un livre imprimé en 1867, intitulé : *Du Bonheur dans le Devoir,* ouvrage d'une valeur incontestable et d'une haute portée philosophique;

2° Un recueil de vers (également imprimé) sous le titre : *Musettes et Clairons;*

3° Un cahier contenant un millier de vers manuscrits.

Certainement, et en prenant au pied de la lettre les termes du programme du concours, nous pouvions admettre ces trois ouvrages. Si le premier a, je vous l'ai dit, une grande valeur, le second et le troisième ont aussi eux une importance dont est garant le nom de leur auteur, qui a déjà, comme poète, obtenu plus d'une récompense.

Un de ces ouvrages remplissant, comme manuscrit, une des conditions du programme, était, comme manuscrit signé, en opposition flagrante avec nos règlements. Pour les trois en somme, les auteurs s'étant fait connaître, votre commission a pensé que les admettre était ouvrir la porte à un abus possible et probable. En conséquence, elle a résolu de les éliminer, tout en remerciant

les auteurs de leur envoi et déclarant qu'elle serait heureuse de recevoir souvent des ouvrages de cette valeur.

Enfin, Messieurs, et le dernier dans l'ordre de présentation, se trouve un ouvrage qui vient dans l'ordre de mérite se placer de lui-même à la tête des autres.

Cet ouvrage a pour but de faire sortir de l'obscurité où il s'était volontairement plongé un des héros de 1789. Notre Révolution, si elle fut féconde en résultats civilisateurs, fut malheureusement fertile en actes sanglants et blâmables. Des hommes se trouvèrent qui, sous le prétexte du bien public, se firent de l'échafaud révolutionnaire un marche-pied pour monter au pouvoir. A côté de ces hommes que la postérité jugera à mesure qu'elle les connaîtra mieux, nous éprouvons une véritable satisfaction à en rencontrer d'autres qui, conduits seulement par l'amour de la patrie, sacrifièrent sans espoir de récompense leur temps, leur fortune et souvent leur vie à la régénération de notre pays.

Jallet, curé de Chérigné, député aux Etats généraux de 1789, fut un de ces hommes. C'est d'une notice historique sur ce personnage que je vous veux entretenir.

Jallet, fils d'un jardinier, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Dans un âge plus avancé, il résolut d'embrasser la carrière du barreau ; puis, revenant plus tard sur sa détermination, il rentre dans les ordres : ordonné prêtre à vingt-sept ans, il devient bientôt curé de Chérigné, près la Mothe Saint-Heray (Deux-Sèvres), paroisse insalubre qu'il refusa cependant de quitter pour un bénéfice plus important.

Là, il se voue aux bonnes œuvres, soutenant les pauvres de ses deniers, prodiguant aux malheureux les consolations religieuses, apaisant les divisions, donnant enfin à ses paroissiens l'exemple des vertus chrétiennes. Mais

quand, après trente années de cette existence humble et dévouée, les vœux de ses concitoyens l'appellent à la députation, il se montre de prime-abord à la hauteur de la tâche qui lui est confiée.

Dans les réunions électorales, il combat avec ardeur les prétentions du haut clergé. Elu député, il donne sa démission, parce que, chargé dans sa petite paroisse de dix-neuf familles d'indigents, il n'a et ne peut avoir de fonds de réserve pour les dépenses d'un voyage à Paris.

Nous le voyons néanmoins assister à Versailles, le 5 mai 1789, à l'ouverture des Etats-Généraux. Il se fait immédiatement le défenseur des idées nouvelles; prenant la part la plus active à la fameuse discussion sur la vérification des pouvoirs, il déclare que, puisque tous ensemble les députés des trois ordres doivent travailler au bonheur de la nation, il est rationnel que les pouvoirs de ces députés soient vérifiés en assemblée générale.

Le 13 juin 1789, avec deux de ses collègues, Jallet se présente dans la salle nationale pour y faire vérifier ses pouvoirs. Il débute par ces mots qui valent un long discours: « Nous venons, Messieurs, précédés du flambeau » de la raison, conduits par l'amour du bien public, nous » placer à côté de nos concitoyens, de nos frères. »

Imité par plusieurs députés du clergé, il se défend d'avoir, comme le prétendent les évêques, donné le signal d'une scission fâcheuse: « Ce n'est pas, — dit-il, — *lever » l'étendard de la rébellion*, comme on a eu le front de » le dire; c'est user du pouvoir que nous tenons de la » nation elle-même qui nous a choisis pour ses représen- » tants.... »

Vous voyez, Messieurs, que si je m'étends un peu sur l'analyse de cet ouvrage, les faits qu'il relate en valent la peine.

Le 20 juin, Jallet assiste à la séance du Jeu-de-Paume; quelques jours plus tard, à celle de l'église Saint-Louis; le 4 août, il prouve son désintéressement en abandonnant ses dîmes; enfin, il déclare que la nation, comme souveraine, a le droit indiscutable de disposer des biens ecclésiastiques, l'Etat se chargeant, dans cette hypothèse, de pourvoir au traitement des prêtres.

A propos du droit de faire la paix et la guerre, il croit qu'avant de déléguer ce pouvoir, la nation doit se demander si elle l'a elle-même, et il pose cette maxime remarquable, que *toute agression injuste est contraire au droit naturel, et qu'une nation n'a pas plus le droit d'attaquer une autre nation qu'un individu d'attaquer un autre individu.*

Nous trouvons ensuite un exposé de cette fameuse *Constitution civile* du clergé que l'on connaît trop peu et dont, suivant l'auteur, le but principal était de modifier les traitements des évêques et des curés et de les proportionner aux charges réelles de leurs offices. Avant la Révolution, certains curés possédaient à peine 700 livres de portion congrue, c'est-à-dire de traitement assuré, tandis que des évêques jouissaient de 100, 200, 500 et même 800 mille livres de revenu. La nouvelle Constitution proportionnait le traitement à la population, forçait les évêques, curés et vicaires à exercer gratuitement leur ministère, obligeait les premiers, sous des peines sévères, à la loi de résidence. Les prêtres de tous rangs devaient désormais prêter le serment solennel « de veiller avec soin sur les fidèles » qui leur étaient confiés; d'être fidèles à la nation, à la » loi et au roi; et de maintenir de tout leur pouvoir la » Constitution décrétée par l'assemblée nationale et ac» ceptée par le roi. »

L'adoption de la Constitution civile du clergé divisa les

prêtres en *assermentés* et en *insermentés* ou *réfractaires*.

Jallet fut le premier évêque constitutionnel ; il fut élu, à une imposante majorité, évêque du département des Deux-Sèvres, par les électeurs réunis en l'église de Niort. Il refusa d'accepter le poste auquel l'appelait le vote de ses compatriotes, sous prétexte que le mauvais état de sa santé lui interdisait la prédication, le premier devoir d'un évêque à ses yeux. Ce refus eut des conséquences fâcheuses, parce qu'il induisit en erreur un grand nombre d'ecclésiastiques qui crurent à un revirement chez Jallet. Il s'en défendit vivement, déclarant que ses opinions n'avaient pas varié et qu'il était, comme par le passé, attaché à la Révolution et à la Constitution civile du clergé. Il prit même à parti Mercy, évêque réfractaire de Luçon. Il ne comprenait pas que cet évêque ne voulût pas prêter un seul serment à la nation, lui qui en avait autrefois prêté deux, l'un au roi, l'autre au pape.

Parmi les travaux de Jallet, l'historien cite encore une brochure et un discours dans lesquels il s'élève avec force contre la peine de mort, qui fut maintenue malgré ses efforts.

Usée par tant de travaux et par une prodigieuse activité de corps et d'esprit, sa santé avait, depuis plusieurs années, commencé à s'altérer. Frappé, le 13 août 1791, d'une attaque d'apoplexie, il meurt subitement à Paris, ne laissant d'autre héritage que sa bibliothèque.

Les conclusions de la notice sont celles-ci : Jallet, trente ans prêtre, montra toutes les vertus d'un ministre de l'Evangile ; député, il lutta avec succès contre l'égoïsme et le machiavélisme du haut clergé ; et s'il embrassa les principes de la Révolution française, c'est qu'ils sont ceux du christianisme social. Enfin (et ici je laisse parler

l'auteur) : « Il meurt pauvre et le silence se fait bientôt » sur lui comme sur tous ceux qui, animés du pur amour » du bien, ne songent qu'à remplir leur devoir et n'at- » tendent pas en ce monde leur récompense. »

Je me résume, Messieurs. La forme de l'ouvrage.... le style, veux-je dire, est le style de l'histoire, sobre et concis avec clarté ; le fond est le récit épisodique de faits qui intéressent notre histoire nationale ; le but enfin, je vous l'ai dit en commençant, est de léguer à la postérité le nom d'un homme qui donna à ses contemporains l'exemple de toutes les vertus civiques.

Un ouvrage, dans ces conditions, mérite mieux qu'un encouragement banal. Il est plus qu'une bonne œuvre littéraire dans la forme, il est une action méritoire dans son but. Nous devons nous faire pour ainsi dire, Messieurs, les complices de cette bonne action. C'est ce qu'a pensé votre commission en vous proposant de décerner à l'auteur *une médaille d'argent*.

J'ai fini, Messieurs. Je n'ai pas été, je l'avoue, aussi bref que je l'aurais voulu. J'ai pensé qu'il était du devoir d'une Société savante d'accueillir, sinon par des éloges, au moins par une critique sérieuse, les ouvrages soumis à son examen. J'espère, au reste, que votre indulgence ne me fera pas défaut, et vous remercie de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1869.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région ; ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

6e Question. — Etude sur le morcellement de la propriété rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1869, à M. le Sécrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant le département de la Loire-Inférieure.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent

et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1869.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, février 1869.



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1867-68.

Séance extraordinaire du 28 décembre 1867.

M. Calloch ayant refusé la présidence et M. Delisle le titre de membre du comité central, la Société procède à de nouvelles élections.

Sont nommés :

Président, M. Daniel-Lacombe.

Membre du comité central, M. P. Grolleau.

Séance du 8 *janvier* 1868.

M. Dufour, en quittant le fauteuil de la présidence, adresse à ses collègues l'allocution suivante :

« J'ai hâte comme vous, Messieurs, de voir assis, à cette place, où l'appelaient tous nos vœux, mon honorable successeur, M. Daniel-Lacombe, dont l'extrême modestie a dû céder à la pression sympathique de vos suffrages.

» Vous me permettrez pourtant, avant de l'y installer,

de vous remercier des facilités que vos habitudes de courtoisie ont données à mon inexpérience, pour la direction de vos discussions, et aussi des témoignages affectueux que vous m'avez prodigués encore à l'heure du danger. Car l'honneur de vous présider a ses périls, auxquels il a paru difficile de se soustraire dans ces dernières années.

» Mais votre jugement est le seul qui m'importe, et j'ai conscience de remettre intactes, aux mains les plus aptes à les perpétuer, les traditions que vous m'aviez confiées.

» Je n'ai pas moins de satisfaction à constater, malgré quelques fluctuations inévitables, l'état d'équilibre de votre niveau intellectuel. Au commencement de l'année qui vient de s'écouler, n'avais-je pas l'honneur de recevoir pour vous, des mains de M. le Ministre de l'instruction publique, des récompenses attestant la valeur réelle de vos travaux, et l'estime dans laquelle ils sont tenus, partout où ils peuvent être appréciés avec intelligence et impartialité.

» Les hommes les plus distingués se trouvent toujours honorés de vous appartenir, et de précieuses adjonctions, sans nous faire oublier des pertes cruelles, peuvent du moins adoucir l'amertume de nos regrets.

» Persévérez donc, Messieurs, dans la voie que votre expérience a tracée et dans laquelle vous avez manifesté l'intention de vous maintenir.

» Vous ne sauriez, en effet, compromettre la sécurité de notre foyer académique pour courir, au hasard des agitations extérieures, le plus souvent stériles ou inopportunes, après les décevantes illusions de la popularité. Ce qui ne vous empêchera jamais d'accueillir avec empressement toute idée généreuse et désintéressée, et de lui prêter, comme vous l'avez fait en bien des circonstances, votre appui moral et votre concours individuel.

» Et, dans ces conditions, j'en ai l'assurance, l'Académie, fière de son passé, heureuse du présent, peut demeurer confiante dans l'avenir. »

MM. Léon Bureau et Foulon envoient leur démission.

M. Dufour continue la lecture de son travail sur la *Théorie dynamique de la chaleur.*

Séance du 5 *février* 1868.

Admission de M. Limon, comme membre résidant. (Rapporteur : M. Gautret.)

Admissions de MM. Maublanc, Van Iseghem, Lynier, Padioleau et Foulon, comme membres résidants. (Rapporteur : M. Fontaine.)

Admission de M. Gallet, comme membre correspondant. (Rapporteur : M. Viaud-Grand-Marais.)

Admission de M. Crimotet, comme membre correspondant. (Rapporteur : M. Bertin.)

Lecture, par M. Bobierre, de notes sur : 1° *l'influence des verres des bouteilles sur les vins qu'on y renferme ;* 2° *les substances siliceuses contenues dans le pain.*

Séance du 4 *mars* 1868.

Admissions de MM. Hogué et Goullin, comme membres résidants. (Rapporteurs : MM. Lecornué et Gautté.)

Admissions de MM. Rioz y Pedraja et V. de Masarnau, comme membres correspondants. (Rapporteur : M. Bobierre.)

Communication de M. Goupilleau sur des graines d'une

plante pouvant fournir de la cire et susceptible d'être cultivée dans nos contrées.

Séance du 1er avril 1868.

Lecture, par M. Valentin Vignard, d'un travail de M. Bobierre sur une *Nouvelle méthode d'essai des alliages employés au doublage des navires.*

Séance du 3 juin 1868.

M. Bobierre donne lecture : 1° d'une *Note complémentaire sur l'altération du doublage des navires ;* 2° d'un petit travail *sur les dangers réels que présente l'emploi du plomb dans certains produits commerciaux.*

Rapport de M. Bertin, au nom d'une commission composée de MM. Goupilleau, Bobierre, Dufour et Bertin, sur l'utilité de l'addition du titre : *Economie politique,* au titre de la Section d'agriculture, commerce et industrie.

Séance du 1er juillet 1868.

Rapport de M. Rouxeau sur la présentation de M. le docteur Guinier, de Montpellier. M. Guinier est admis comme membre correspondant.

Admission de M. Cossin de Belleval, comme membre résidant. (Rapporteur : M. Bobierre.)

Séance du 5 août 1868.

M. Daniel-Lacombe annonce qu'il a reçu une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui alloue à la Société une subvention annuelle de 400 fr.

Lecture, par M. Limon, d'un rapport de M. Biou, sur

la présentation de M. Chaillou, comme membre résidant.

Rapport de M. Doucin, sur l'ouvrage de M[lle] Hubans, intitulé : *Cours de littérature.*

Séance du 2 *septembre* 1868.

Admission de M. Demouy, au titre de membre correspondant, sur le rapport de M. Bertin.

M. Valentin Vignard, en l'absence de M. Bobierre, lit deux travaux intitulés :

Le premier, *Note sur le dosage de l'iode par la méthode des volumes ;*

Le déuxième, *De la composition des têtes de sardines et de leur emploi en agriculture.*

Séance du 7 *octobre* 1868.

Admission de M. le docteur Goin, comme membre correspondant. (Rapporteur : M. Valentin Vignard.)

Rapport de M. Rouxeau sur la création d'un titre de membre honoraire destiné à récompenser le désintéressement de M. Dolmetsch.

Discussion sur une note de M. Bobierre, intitulée : *Dosage de l'iode par la méthode des volumes.*

M. Robinot-Bertrand donne lecture de deux morceaux littéraires.

M. Poirier commence la lecture d'une traduction d'un mémoire inséré dans les Annales de la Société de Manchester.

Séance du 4 *novembre* 1868.

M. le docteur Anizon lit un exposé d'un *Nouveau procédé pour la substitution de la force centrifuge au pres-*

surage actuel du raisin et des pommes, dont M. Leduc, filateur, est inventeur.

Communication de M. Biou de l'analyse du poème de M. Péhant : *Jeanne de Belleville.*

Séance publique annuelle du 19 *novembre* 1868.

Cette séance a lieu, comme l'année dernière, dans la grande salle de concert de la Société des Beaux-Arts.

A midi et demi, M. Daniel-Lacombe, président, prend place au fauteuil; il est entouré de la plupart des autorités civiles et militaires.

M. Daniel-Lacombe prononce un discours vivement applaudi sur *la Conversation.*

M. Valentin Vignard, secrétaire général, lit le rapport sur les travaux de la Société Académique pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Arthur Caillard, secrétaire-adjoint, donne ensuite lecture de son rapport sur le concours des prix.

Quatre ouvrages manuscrits avaient été présentés à la commission par le même auteur; trois seulement ont obtenu une *mention honorable.* Ce sont deux pièces de vers intitulées : *l'Homme et l'Océan ; — Poésie et Matérialisme ;* — et un roman ayant pour titre : *un Souhait satisfait.*

Une *médaille d'argent* a été accordée à l'auteur d'une notice historique sur Jallet, curé de Chérigné, député aux Etats généraux en 1789.

Dans l'intervalle des discours et à la fin de la séance, l'Orphéon nantais et des artistes de mérite, MM. Dolmetsch, Ecarlat et Parme, Mmes Ecarlat-Geismar et Nondin, exécutent avec goût et succès des morceaux heureusement choisis.

Séance d'élection du 30 novembre 1868.

Ont été nommés :

BUREAU.

MM. Petit, président ;
Renoul fils, vice-président ;
A. Caillard, secrétaire général ;
Joüon, secrétaire adjoint ;
Gautier, trésorier ;
Delamarre, bibliothécaire ;
F. Caillard, bibliothécaire adjoint ;
Leray, bibliothécaire honoraire.

M. A. Caillard ayant donné immédiatement sa démission, M. G. Colombel a été nommé secrétaire général.

Enfin, le 6 janvier 1869, MM. Renoul et Joüon ayant aussi donné leur démission, M. Doucin fut nommé vice-président, et M. Lefeuvre, secrétaire adjoint.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Bobierre, Poirier, Goupilleau.

Section de médecine.

MM. Andouard, Rouxeau, Bertin.

Section des lettres, sciences et arts.

MM. Biou, Robinot-Bertrand, Gautté.

Section des sciences naturelles.

MM. Thomas, Ed. Dufour, Bourgault-Ducoudray.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Nantes, Imp. de Mme Ve C. Mellinet, place du Pilori, 5.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME XL.



Mme Ve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1869

PRÉFACE.

Le château de Blain, par sa masse imposante et ses tours élevées, avait produit sur nous un effet extraordinaire : il nous faisait nous reporter à l'époque de ses hauts et puissants barons, presque aussi puissants que leurs souverains ; à ces tournois où tous ces chevaliers bardés de fer luttaient de force et d'adresse ; à ces habitations, véritables forteresses et en même temps palais somptueux, où brillait un grand luxe extérieur et intérieur.

Tous les ans, nous allions passer quelques jours dans cette petite ville, et toujours nos pensées nous conduisaient dans l'enceinte de ce vieux débris de la féodalité.

Enfin, en 1859, nous eûmes plusieurs relations fort agréables et instructives avec M. Bizeul, savant archéologue, qui, à cette époque, terminait un important travail sur la ville et le château de Blain. En causant et en discutant sur plusieurs parties du château dont certaines époques de construction divisaient nos opinions, il nous avait prié de lui relever et dessiner plusieurs parties, nécessaires à l'ouvrage qu'il comptait publier. Malheureusement, la mort vint enlever à la science cet archéologue,

dont les conseils et les renseignements nous seraient d'un grand secours pour le travail que nous entreprenons aujourd'hui.

Possédant tous les renseignements graphiques, les relevés des plans et des façades, ainsi que différentes vues, perspectives de ce château; nous aidant, en outre, des documents recueillis par M. Bizeul, nous nous empressons de réunir toutes ces notes, tous ces croquis, heureux si nous pouvons, par ce faible travail, raviver le souvenir de cet homme savant, regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Notre but est donc, en décrivant ce vieux château, en rappelant les faits qui s'y sont passés, les seigneurs qui l'ont habité ou possédé, en y ajoutant une description de la ville où il est construit, et quelques mots sur l'art militaire et les habitudes féodales, d'en faire une monographie aussi complète que possible.

LE CHATEAU DE BLAIN

SA DESCRIPTION

SON HISTOIRE

PAR Mr L. PREVEL,

ARCHITECTE,

Membre de la Société Académique de Nantes.

« Il n'y a coing ny petit canton en France
» qui n'ayt son historien, voire ecriviaste ou
» loüangeur ; les villes et jùsques aux villages
» trouvent qui exaltent les faicts héroyques
» de leurs eschevins, citadins et bourgeois. »
D'ARGENTRÉ.

CHAPITRE Ier.

L'ART MILITAIRE ET LA FÉODALITÉ.

Avant d'en arriver à la description du vieux château de Blain, quelques mots sur l'art militaire et la féodalité ne pourront donner que plus d'intérêt aux chapitres qui suivront et plus de facilité à comprendre certains détails.

L'art militaire appliqué aux châteaux, forteresses et fortifications, ne commence à prendre figure que vers le Xe siècle ; auparavant, le château n'était que le *castellum* romain, ou plutôt la *villa* antique munie de défenses extérieures.

Au Xe siècle, époque où les Normands s'établirent définitivement sur nos côtes, ils construisirent des demeures

fortifiées ; mais le château normand se relie surtout à un système de défense territoriale. Il n'en est point de même du château français ; c'est l'habitation du chef ou seigneur du pays, défendant son propre domaine contre tous, sans tenir compte de la défense du territoire.

Le château franc était toujours construit soit sur une hauteur, soit sur une disposition de terrain choisie et propre à faciliter la défense de la place. Le donjon s'élevait soit au milieu et sur la partie la plus élevée, afin de dominer au loin, soit à l'endroit le plus faible, afin de le renforcer ; et, dès le XI[e] siècle, il est presque toujours placé près de la paroi de l'enceinte, mais ayant ses portes et poternes particulières et ses sorties dans les fossés.

Le seigneur féodal, principalement le seigneur breton, se regardait comme possesseur et surtout comme indépendant ; il ne comprenait ses devoirs de vassal, que parce qu'il profitait du système hiérarchique de la féodalité, et que s'il refusait de reconnaître son suzerain, le lendemain, ses propres vassaux lui deniaient son pouvoir. Il vivait seul : ceux qui l'entouraient n'étaient ni ses soldats, ni ses domestiques, ni ses égaux ; il ne payait pas les hommes qui lui devaient le service militaire, il est vrai que ce service était limité.

Le seigneur ayant fief, possédait plusieurs classes de vassaux. Les chevaliers ne lui devaient que l'aide de leurs bras, l'hommage ou une somme d'argent destinée à racheter ce service. D'autres, les roturiers tenanciers, lui payaient des rentes ; enfin, les vilains, les paysans, les bordiers, lui devaient des corvées de toute nature. On peut juger, par tous ces détails, quelle pouvait être l'administration d'un domaine fieffé au XI[e] et au XII[e] siècle.

Pour vivre et se maintenir dans une bonne position sociale, le seigneur était amené à se défier de tout et de

tous, et à peine pouvait-il compter sur le dévouement de ceux qui lui devaient le service militaire. C'est en raison de cette défiance qu'on éleva ces forteresses composées, pour ainsi dire, de plusieurs châteaux qui, au besoin, pouvaient se défendre les uns contre les autres.

Au XIIIe siècle, il se fait une révolution notable : jusqu'alors, ces résidences ne consistaient que dans des enceintes plus ou moins étendues, simples ou doubles, au milieu desquelles s'élevait le donjon servant de demeure féodale et seigneuriale. Les autres bâtiments n'étaient que des appentis en bois séparés les uns des autres et ayant plutôt l'apparence d'un campement que d'une résidence fixe. La chapelle, les réfectoires, cuisines, magasins et écuries étaient placés dans l'intérieur de l'enceinte et ne se reliaient en aucune façon aux fortifications. Ce fut donc au XIIIe siècle que les seigneurs et leurs gens, prenant des habitudes plus civilisées, demandèrent des dispositions moins barbares que celles adoptées par eux jusqu'alors. Les services se relièrent davantage à l'enceinte même que les bâtiments intérieurs contribuèrent à renforcer. On voit alors s'élever de magnifiques châteaux à la fois forteresses et résidences somptueuses abondamment pourvues de leurs services et de tout ce qui est nécessaire à la vie d'un seigneur vivant au milieu de son domaine, entouré d'une petite cour et d'une garnison.

Plus on avance et plus les châteaux tendent à se perfectionner dans leurs défenses. Dans leur forme architectonique et dans leur plan, on trouve plus de régularité; ainsi, un des caractères particuliers aux châteaux de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, c'est l'importance relative des tours qui, sauf de rares exceptions, sont cylindriques et d'un fort diamètre, épaisses dans leurs œuvres, hautes et saillantes en dehors des courtines, de

manière à les bien flanquer. Les murs aussi avaient été augmentés d'épaisseur : tout cela provenait des perfectionnements qu'on apportait sans cesse aux engins d'attaque.

A cette époque, le donjon n'existe plus ou, du moins, c'est le château tout entier qui devient comme un vaste donjon, bâti avec grand soin dans tous ses détails; les chemins de ronde sont couverts et munis, dans tout leur pourtour, de bonnes et fortes défenses. Le seigneur paraît se moins défier de sa garnison, car il s'efforce de la diminuer et de gagner, par des dispositions défensives, ce qu'il perd en hommes.

Au XVe siècle, il y avait déjà unité parfaite dans le mode général de défense des places et dans les habitudes intérieures du châtelain. Une grande révolution se préparait cependant, qui devait à tout jamais détruire l'importance politique des châteaux féodaux : l'artillerie à feu devenait un moyen terrible d'attaque et de défense. On plaça alors des bouches à feu autour des châteaux, le long des lices et sur les plateformes.

Beaucoup de donjons et de tours virent enlever leurs toitures, qui furent remplacées par des terrasses pour loger l'artillerie; mais comme les assaillants amenaient aussi des pièces de fort calibre, les possesseurs de châteaux reconnurent alors la nécessité de modifier les défenses pour les préserver contre les nouveaux moyens de destruction.

Enfin, au XVIe siècle, les seigneurs paraissent accepter leur nouvelle condition ; ils ne sont plus assez riches pour bâtir des forteresses en état de résister d'une manière sérieuse aux nouveaux engins de guerre.

Ils construisirent des maisons de plaisance dans lesquelles on trouve encore un reflet de la demeure féodale du moyen-âge. Conservant le donjon et les tours principales comme

signe de leur ancienne puissance, ils jetèrent bas les courtines fermées et les remplacèrent par des bâtiments largement ouverts. Les basses-cours, entourées de défenses, furent remplacées par des avant-cours contenant des communs destinés au logement des serviteurs, des écuries splendides, des cuisines, des parterres garnis de fleurs. Les seigneurs ne songeaient plus alors à se faire servir par leurs hommes de corvée, ils avaient des serviteurs à gages qu'il fallait loger et nourrir dans le château et ses dépendances.

Pendant que la noblesse songe à ouvrir ses châteaux ne comptant plus s'y défendre et qu'elle les rebâtit à grands frais, pendant que son amour pour le luxe et le bien-être augmente, elle tarit en même temps la source de ses revenus pour se procurer de l'argent. Une fois sur cette pente, on peut prévoir sa ruine prochaine; et le jour où, criblés de dettes, leurs châteaux ouverts, la plupart de leurs droits n'existant plus, les seigneurs furent surpris par les attaques du tiers-état qu'ils avaient opprimé jusqu'alors, les paysans se ruèrent sur leurs demeures et en arrachèrent, pour ainsi dire, jusqu'aux dernières pierres.

Pour se bien faire une idée des habitudes féodales, il est bon d'ajouter quelques détails sur la vie intérieure, les mœurs et les mobiliers des châteaux.

Pour cela, il ne faut pas remonter trop haut, parce que les renseignements sont un peu obscurs : ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle que l'on trouve quelques vestiges. La noblesse avait alors rapporté de l'Orient, à la suite des croisades, des habitudes de luxe, des objets et meubles de toute espèce, qui devaient singulièrement modifier l'aspect intérieur des châteaux.

A cette époque aussi, la femme joue un plus grand rôle que dans le passé, où les hommes passaient leur vie dans

les lieux publics et laissaient leurs femmes abandonnées, et comme ne pouvant exercer aucune influence sur leur vie de citoyen.

Dans le château féodal, malgré l'activité du seigneur, il se passait bien des journées pendant lesquelles il fallait rester près de l'âtre ; et ce tête-à-tête forcé amenait une intimité et une solidarité entre l'époux et l'épouse, dont leurs ancêtres n'avaient pas l'idée.

Si le seigneur faisait quelque expédition lointaine, en défiance continuelle sur les gens qui l'entouraient, il confiait ses plus chers intérêts à un représentant puissant et considéré comme lui-même, et ce représentant était toujours la châtelaine.

Ce fut surtout aux femmes, plus sédentaires que leurs maris, qu'on dût attribuer l'embellissement de ces demeures fermées, et les rivalités s'en mêlant, au XIIIe siècle déjà, beaucoup de châteaux étaient meublés avec luxe et contenaient en tentures, tapis, boiseries sculptées, objets précieux, des richesses d'autant plus considérables qu'elles s'accumulaient sans cesse. Il n'était pas non plus facile, comme à présent, de remplacer un mobilier vieilli, cela demandait du temps, des soins et beaucoup d'argent, et c'est ce dont les seigneurs féodaux vivant dans leurs domaines manquaient le plus, car la plupart des redevances se payaient en nature et en services.

Les distributions intérieures des châteaux étaient larges et ne ressemblaient guère à nos appartements. Les bâtiments, simples en épaisseur, ne contenaient souvent qu'une suite de grandes salles, avec quelques dégagements secrets. On suppléait à ce défaut de distribution par des divisions obtenues au moyen de tapisseries tendues sur des huisseries ou par des sortes d'alcôves drapées appelées *clotets*.

Le mobilier de la salle se composait de bancs à barres,

avec coussins, de siéges mobiles, de tapis ou nattes de jonc, de courtines devant les fenêtres et les portes, d'une table fixée au sol, d'un dressoir, d'une crédence, de pliants et de la chaise du seigneur.

Le mobilier de la chambre consistait en un lit avec ciel ou dais, en une chaire, des coussins en grand nombre, et quelquefois des bancs servant de coffres. Des tapisseries ou des toiles peintes tendaient les parois, et, sur le pavé, formé généralement de carreaux en terre cuite émaillée, on jetait des tapis ; car l'usage si ancien de s'asseoir à terre se conservait encore.

« En la chambre s'assirent tous trois sur les tapis (1). »

Il y avait aussi, dans les châteaux, la garde-robe, pièce très-importante ; on y voyait, tout autour des murs, de grands bahuts renfermant le linge, les habillements d'hiver et d'été, et les armes du seigneur. Au milieu de cette pièce qui devait avoir une certaine étendue, était une table très-basse pour les tailleurs et les couseuses, car c'était là que travaillaient les ouvriers et ouvrières chargés de la confection des habits (2).

On conservait aussi, dans les bahuts de la garde-robe, les épices d'Orient, qui alors coûtaient fort cher (3).

Un château, grand ou petit, devait contenir les mêmes services, car le régime féodal faisait de chaque vassal de la couronne un petit souverain, ayant sa cour, ses archives, sa juridiction, ses audiences, ses hommes d'armes, son

(1) Roman de *Berthe aux grands pieds*. (XIIIe siècle.)

(2) On ne pouvait alors se procurer certaines étoffes qu'aux foires périodiques, qui se tenaient dans les villes ou gros bourgs ; il fallait donc acheter à l'avance les fourrures, les draps, les soieries nécessaires pendant toute une saison.

(3) Ces épices sont désignées sous le nom de *stomatica*.

sénéchal, son sommelier, son veneur et ses écuyers. Or, la plupart des seigneurs se chargeaient aussi de fournir des vêtements aux personnes attachées à leur maison, et tout cela se façonnait dans le château.

Plus on avance dans les siècles et plus le bien-être et le confortable augmentent : le luxe surtout s'était introduit dès le XIVe siècle dans la bourgeoisie, et les demeures des riches marchands ne le cédaient guère, comme richesse de mobilier, à celles des seigneurs. A cette époque aussi, les femmes sont accusées, par les romanciers et les poètes, de provoquer des dépenses hors de proportion avec le bien de leurs époux.

« Pancez-vous qu'elles preignent garde
» Comment l'argent se despent ; non (1). »

Les étoffes étaient aussi fort cher : l'industrie n'en était pas arrivée à fabriquer à bon marché et à donner l'apparence pour la réalité. Ces étoffes étaient, chez les riches seigneurs, employées avec une grande profusion ; on en peut juger en fouillant les inventaires et en examinant les vignettes des manuscrits.

Mais, arrêtons-nous, car nous en savons assez pour nous faire une idée de ces époques, et cela nous ferait trop sortir du but que nous nous sommes proposé.

---

(1) Complainte du *Nouveau marié*. (XVe siècle.)

CHAPITRE II.

—

LA VILLE DE BLAIN, SON ANTIQUITÉ.

Avant de parler du château, de sa description et de son histoire, il serait peut-être à propos de dire quelques mots de la ville ou bourg (*burgum aut vicus*), d'autant que Blain, par son ancienneté et son importance, mérite une petite description.

La première mention qui est faite de Blain, au moyen-âge, se trouve dans les chroniques de Saint-Brieuc et de Nantes, à l'occasion d'un combat qui eut lieu entre Renauld, comte d'Herbauges et Lambert. Depuis cette époque, chroniques et chartes sont muettes sur le bourg de *Bleign, Bleing, Blaing, Blaign, Blein* et enfin *Blain*. (Note A.)

Il faut arriver au commencement du XII[e] siècle pour retrouver ce même nom dans le Cartulaire de Redon, et c'est du château qu'il est question (*castrum quod Blaen vocatur*). Une grande étendue de terrain dans lequel on rencontre des tuiles à rebord, des briques, des fondations de muraille et des rues pavées, prouve l'ancienne importance de Blain.

C'est à un kilomètre, dans une prairie bordée par l'Isac et traversée actuellement par le nouveau chemin conduisant au château, qu'existait un tumulus démoli en 1841, et par le nom conservé à cette prairie appelée encore aujourd'hui : *le pré du Pic-du-Capitaine,* il semblerait que cette dénomination précise indiquât un événement positivement connu : et ce tumulus pourrait être la sépulture de Renauld, comte d'Herbauges ou celle d'un de ses capitaines (1).

C'est en effet en ce lieu qu'en 834 se livra une bataille célèbre entre ce même Renauld et Lambert, son compétiteur. Ce dernier rencontra l'armée de Renauld sur les bords de l'Isac et fondit avec impétuosité sur elle. Renauld fut tué dans ce combat, ses soldats mis en fuite, et Lambert, devenu comte de Nantes, prit possession de la ville, dont il fut chassé dans la suite.

D'après les renseignements et par les tronçons que nous avons pu reconnaître, sept voies romaines passaient à Blain. La première, celle qui vient de Nantes, passe par le chemin de la Poudrière, puis à Barbin, au Petit-Port, dans les vallées du Cens, à Pierre-Plate, au moulin des Rochettes, au moulin Chambouin, où elle prend le nom de Levée-des-Dons, puis au village de la Guittonnais ; elle reparaît sur les landes de Treillières, passe à l'Epine de Fay, à l'arche du Fouant, arrive au gué de Pont-Loquet, traverse une partie de la terre de la Violaie, rejoint en forme de digue

(1) M. Richer, dans son *Voyage pittoresque dans la Loire-Inférieure,* semble démentir ce fait :

« Le corps de Renauld, dit-il, et ceux de plusieurs de ses officiers » furent portés à Saint-Florent-le-Vieil. L'on découvrit dans cette ville, » l'an 1030, plusieurs cercueils de pierre, dont l'un portait le nom de » *Rainaldus.* » (Ed. Richer : *Voyage pitt. dans le département de la Loire-Inférieure,* p. 79.)

la chapelle Saint-Roch, et, après avoir passé le village du Gravier, elle arrive à Blain par la rue du Château.

La deuxième, se dirigeant vers Missillac, sort par la rue de l'Ecole, rejoint la route de Redon, vers la Croix-Morin, passe à Curun, traverse les landes de Pellan, passe au moulin du Haut-Breil, au gué du Pont-Nozay, à la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, aux landes de Saint-Gildas, à l'ouest de l'abbaye et arrive à Missillac, puis à Port-Navalo.

La troisième est évidemment la continuation de celle de Nantes : elle se confond avec la précédente jusqu'au coin de Curun, elle suit la route de Redon jusqu'à Rozet, passe par le port de Baumont, par la maison de Bauvallon, traverse les landes, entre le château de Dréneuf et le bourg de Fégréac, descend vers la Vilaine, passe sous les murs du château de Rieux et continue vers Vannes.

La quatrième sort de Blain par la rue du Gâvre, monte au Grand-Moulin, passe au moulin du Gâvre, traverse le village de l'Angléchais, longe les ruines de l'ancien château, suit la longue rue du Bourg, se dirige presque en ligne droite vers Pont-Veix, où on perd sa trace; puis on la retrouve à Conquereuil, de là aux villages des Mortiers, d'Estival, de la Chesnaie et de la Renière, au moulin Rouxel, au village de la Hagouais, de la Ragouais, dans une lande, à 2 kilomètres de la petite ville de Fougerais, puis au moulin du Chêne-Poirier, près l'ancien manoir de la Praye, à la chapelle de Brandeneuf, au village du Chastelier et se dirige sur Rennes par Bourg-des-Comptes.

La cinquième prend son embranchement à Pont-Veix et par la direction qu'elle prend, elle devait conduire à Châteaubriant.

La sixième paraît conduire de Blain à Angers et semble

être aussi le prolongement de celle qui se dirige vers Missillac.

La septième voie part également de Blain, un peu en avant le coin du parc ; elle s'embranchait dans celle de Blain à Nantes, à l'endroit même où la route de grande communication de Blain à Fay croise le vieux chemin rural de Savenay, qu'elle suit du côté méridional ; elle passe au nord du village de la Quarrée, au moulin de la Roche, à la Rochedaviais, à 500 mètres du bourg de Bouvron, elle sortait sur la lande de la Moire, passait au village de la Mainguais, au moulin de Bel-Air, puis au village du Brossay, à l'abbaye de Blanchecouronne, à la butte de Cesme et se dirige de là vers Montoir et Saint-Nazaire.

Outre ces voies romaines, on trouve à Blain d'autres travaux de l'époque romaine, des retranchements et des circonvallations de camps.

Nous devons ces renseignements à M. Bizeul, mais nous ne saurions partager ses opinions, car il regardait Blain comme un grand centre, comme la capitale du pays des Namnètes, dont Nantes n'était que le *Portus Namnetum*, et de ce centre toutes ces voies prenaient les directions qu'il indique. A notre avis, Blain était une station romaine très-importante, que les voies que nous avons citées traversaient seulement et qu'on pourrait, nous croyons, réduire à deux principales : celles de Nantes à Vannes et d'Angers à Port-Navalo, et regarder les autres comme des embranchements de ces deux voies principales vers d'autres stations.

Un autre monument existe encore à la Massais, qui divise les opinions des archéologues. C'est une enceinte circulaire, entourée d'un fossé profond. Les uns prétendent y voir un camp romain, d'autres un monument druidique; ne serait-ce pas plutôt, vu son peu d'étendue qui empêche d'y voir un camp, ce qu'on appelle une butte ou motte

féodale : là encore nous ne saurions donner une affirmation. Tels sont les principaux vestiges d'antiquité que l'on rencontre à Blain et dans le canton.

Outre son importance, par son antiquité, ce bourg se fait encore remarquer par les hommes célèbres qui y sont nés. Henri de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, historien, grand guerrier, habile politique, est né au château de Blain, en 1579, et est mort en Allemagne, en 1638. Anne de Rohan, sa sœur, a écrit un poème sur la mort de Henri IV, et est morte à Paris, en 1646. Enfin, d'après un ouvrage auquel travaillait M. Bizeul, au moment de sa mort, intitulé : *Les Poètes du Croisic et de Blain*, ouvrage qui fut annoté par M. Dugast-Matifeux et imprimé dans les Annales de la Société Académique, on retrouve les noms de plusieurs hommes célèbres : Jacques Pineau, sieur des Bois-Briands, Marie Amproux, Marie Loyseau, Philippe le Noir, sieur de Crevain, ministre des saints Evangiles et enfin J.-Paul Vigneu, ancien secrétaire du commerce de Nantes, mort en 1743.

Actuellement Blain, à 39 kilomètres nord-ouest de Nantes, est un chef-lieu de canton, situé sur les bords de l'Isac, rivière canalisée, qui porte maintenant le nom de canal de Nantes à Brest.

La nature du sol est généralement argileuse, mélangée d'oxyde de fer. Des bois et une des forêts les plus considérables de France couvrent sa superficie : quant aux landes qui existaient autrefois, elles sont en grande partie sinon tout-à-fait défrichées. C'est par son canal et par les nombreuses routes qui sillonnent ce canton, que se font les transports et l'exploitation de ses bois de chauffage et de ses récoltes, qui consistent en sarrasin, froment et seigle. La production et le commerce des charbons de bois sont deux sources de plus pour son commerce local.

Ajoutons à cela l'établissement de deux briqueteries, établissements d'autant plus utiles à Blain, que l'on n'y peut trouver de pierres propres à la construction, si ce n'est à 2 kilomètres, à l'endroit où est construite la petite chapelle Saint-Roch, où l'on rencontre un sillon de grès quartzeux d'une très-grande dureté, qui se prolonge dans le parc et qui n'a jusqu'ici fourni des pierres que pour les parements des plus anciennes constructions du château, et aujourd'hui pour l'empierrement des routes.

CHAPITRE III.

—

CHATEAU DE BLAIN, SA DESCRIPTION.

La description que nous faisons aujourd'hui est celle du château dans son état actuel, aidé, toutefois, de l'étude des lieux, qui donne plus de certitude aux suppositions que l'on peut faire.

Avant les travaux et la construction du château par Alain Fergent, existait-il une enceinte fortifiée sur le même emplacement ? Cette enceinte remontait-elle, à l'époque romaine, comme beaucoup d'autres sur lesquelles ont été élevées un grand nombre de forteresses au moyen-âge ? C'est ce que nous cache l'obscurité de ces temps reculés et un complet défaut de renseignements historiques. On ne peut, toutefois, que le conjecturer, en considérant qu'au bourg de Blain existait, à n'en pas douter, une station romaine assez importante.

Le château de Blain se composait de deux enceintes fortifiées : l'une, nommée le Petit-Château, de forme à peu près carrée et d'une superficie d'environ 1 hectare 26 ares, en y comprenant ses fossés, était flanquée de quatre tours

placées aux angles. La tour du Moulin, à l'angle nord-ouest, a été détruite lors de la prise du château, en 1591 ; il ne reste presque rien de sa partie extérieure : on en reconnaît quelque chose au nord, où l'on voit un fragment de son ancien mur, et du côté de l'ouest, dans la partie basse de la muraille, on distingue une sorte de porte condamnée, en maçonnerie relativement moderne, de l'un de ses souterrains.

La tour sud-ouest est également ruinée, mais on reconnaît une partie de sa circonférence qui s'avance dans le fossé ; cette tour s'appelait le *Donjon des Armes.*

La tour du sud-est était nommée le Beffroi ou plus communément tour de l'Horloge ; son toit conique était terminé par une lanterne ou petit dôme contenant la cloche d'alarme.

Une quatrième tour était placée au nord-est, détruite et ruinée à une époque et par une cause inconnue ; elle fut reconstruite par le connétable Olivier de Clisson de 1380 à 1383, et a reçu, à cause de cela, le nom de tour du Connétable : elle est restée telle qu'elle fut bâtie ; ses fenêtres étaient carrées et croisées et bien rangées les unes au-dessus des autres. A l'absence de machicoulis, on ne prendrait point cette tour pour un ouvrage de défense ; cependant une poterne donnant sur le fossé nord, au-dessus de laquelle existe la baie d'une flèche de pont-levis, indique que cette tour rentrait dans le système de défense de la place.

Ces quatre tours étaient réunies entre elles par des courtines de 4 mètres d'épaisseur, auxquelles étaient adossés des bâtiments considérables dont la façade donnait sur la cour intérieure et qui furent brûlés en 1591. La portion restée entre la tour du Connétable et la tour du Moulin était ce qu'on appelait le *Logis du Roi.*

Entre la tour du Moulin et le donjon des Armes s'élevait le corps de *Logis de la Reine*, puis du donjon des Armes à la tour de l'Horloge régnait la longue et étroite galerie du *Petit Pont*. Enfin, la tour de l'Horloge et celle du Connétable étaient liées par un mur de 2 mètres 60 centimètres, par lequel on communiquait de l'une à l'autre : ce mur aboutissait à la tourelle servant d'escalier à chacune de ces tours; du reste, un arrachement de ce mur est encore visible sur la tourelle de la tour du Connétable. Ce mur fut démoli sous Henri IV pour construire les deux bâtiments jumeaux assez soignés qui, jusqu'en 1789, ont servi de cuisine et d'offices sans jamais avoir été terminés. Ces maisons étaient séparées par un espace recouvert d'une voûte en bois, donnant entrée dans la cour intérieure du petit château, à la suite d'un pont jeté sur le fossé est et formé de solives appuyées sur un fort beau pilier de granit qui est du même temps que les cuisines. Il est à croire que là autrefois existait un pont-levis qui offrait la seule communication possible entre le petit château et la grande enceinte.

Le petit château était entouré de fossés larges et profonds : au nord, c'était la dérivation de l'Isac ; à l'ouest, un fossé que remplissaient les mêmes eaux et qui est aujourd'hui desséché ; à l'est, un fossé moins large, également alimenté par cette rivière ; enfin, au midi, le long de la galerie du Petit Pont, depuis le donjon des Armes jusqu'à la tour de l'Horloge, existait un fossé comblé à l'époque où fut établie la terrasse de l'Orangerie au XVIIe siècle. Une dépression de cette partie de la terrasse en donne exactement la largeur; il se joignait à celui de l'est en contournant la tour de l'Horloge.

Le bâtiment du corps de Logis du Roi est terminé par

un mur de refend. On a percé dans ce mur des fenêtres pour éclairer les appartements.

Les seules pièces remarquables du Logis du Roi étaient ce qu'on nomme aujourd'hui la grande salle, et qui était jadis la *salle du Roi,* puis une vaste chambre, autrefois la *chambre du Roi,* aujourd'hui le salon de compagnie, car la salle du Roi servait de salle à manger. « Ces deux pièces, dit M. Bizeul, ont été éclairées, dans la dernière moitié du XVIIe siècle, par d'immenses fenêtres régulièrement percées après coup dans les deux façades. » Nous croyons que ces fenêtres ont été agrandies à une époque plus ancienne, et nous pensons que cela a dû être fait au XVIe siècle, à en juger par les moulures et profils des fragments de meneaux qui sont encore visibles.

Les parois de la grande salle et du salon étaient revêtues, dans toute leur hauteur, de lambris en bois, sur lesquels étaient tendues des tapisseries.

Deux cheminées de même grandeur se voient encore dans la salle : l'une a gardé tout son caractère, l'autre a été recouverte, au XVIIIe siècle, d'une garniture plus moderne en marbre; mais, sous cette enveloppe, on aperçoit encore les colonnettes gothiques qui devaient supporter l'immense linteau en pierre, quelquefois sculpté, qu'on faisait alors. Ces deux cheminées datent de la fin du XIIIe siècle.

C'est au-dessus de la grande cheminée du fond qu'était suspendu le dais ducal, possédé maintenant par le Musée archéologique de Nantes.

Dans les grandes salles, ces cheminées étaient d'une nécessité absolue, en raison des nombreuses réunions à la fois conviviales et guerrières. Le roi, le vicomte, le duc et les principaux chevaliers, devaient être placés sous le dais, et les chevaliers de moindre étage, les écuyers, les

bacheliers, les varlets, etc., etc., occupant le bas bout de la table, se chauffaient à cette deuxième cheminée, qui fut supprimée lorsque ces antiques usages cessèrent d'exister dans le cours du XVIe siècle.

A l'étage au-dessus de celui que nous venons de décrire régnaient d'immenses greniers, éclairés vers la cour intérieure par de hautes lucarnes qui portent le caractère de la fin du XVe siècle. Ces greniers, d'après les traces que l'on retrouve aujourd'hui, étaient divisés, vers le XVIIe ou XVIIIe siècle, en chambres séparées par des cloisons; on y arrivait par de petits escaliers de bois, que l'on aperçoit encore dans l'épaisseur du mur et qui donnent sur le chemin de ronde qui reliait la tour du Connétable à celle du Moulin.

Le haut de la muraille septentrionale du corps de Logis du Roi était aussi couronné de fausses lucarnes du XVe siècle, à la base desquelles existent de petites fenêtres géminées qui éclairent cette galerie très-étroite qui servait de chemin de ronde.

La charpente du corps de Logis du Roi est de la fin du XIIIe siècle : elle est entièrement en chêne parfaitement sain, et la couverture en ardoises est bien entretenue.

Le corps de Logis du Roi, contiguë à la tour du Connétable, possède à chaque étage une porte de communication avec cette tour, dont les murs ont environ 2^m^,50 d'épaisseur. On a pratiqué à chacun de ces étages d'étroits couloirs, au bout desquels se trouve un siége de latrine non apparent au-dehors.

Dans le grenier de cette tour existait un dépôt d'armes anciennes qui y sont restées jusqu'à la Révolution.

Le Logis de la Reine et la galerie du Petit Pont sont démolis depuis si longtemps qu'on ne peut rien en dire.

Sous le Logis de la Reine existe encore une fort belle cave, et sous la galerie du Petit Pont quelques autres souterrains ouvraient sur la cour intérieure; un éboulement survenu, il y a quelques années, à l'encoignure de ces deux corps de logis, a fait reconnaître un escalier à vis descendant dans la cour, et qui, nous supposons, était l'escalier conduisant aux étages supérieurs de la tour du Donjon des Armes.

La tour de l'Horloge était considérée comme le donjon, à raison de sa position au milieu des ouvrages de défense; ses murailles n'avaient guère que 14 mètres de hauteur jusqu'aux machicoulis, sa charpente avait 26 mètres de longueur, non compris le dôme en lanterne qui soutenait le beffroi et couronnait l'édifice. Sous cette tour étaient les cachots, c'étaient les prisons du petit château. Une tourelle accolée à cette tour renfermait l'escalier à vis et à manches de schiste ardoisin-tabulaire conduisant à ses trois étages, lesquels étaient divisés par des cloisons en colombage pour former des chambres destinées à quelques officiers du château et à beaucoup de gens de service. Le chartrier occupait le premier étage.

La seconde enceinte ne contient pas moins de 3 hectares 14 ares, c'est-à-dire plus du double de la première; elle affecte la forme d'un pentagône irrégulier. Placée au levant du petit château et séparée de lui par le fossé de la tour de l'Horloge et des cuisines, elle le côtoie dans une longueur de 70 mètres, prolongée dans la même direction et à peu près à longueur égale, depuis la tour de l'Horloge à la tour du Sud-Ouest. Elle était défendue vers l'ouest par un fossé large de 22 mètres qui se réunissait vers le nord au fossé de la galerie du Petit Pont, à celui de la tour de l'Horloge, et au midi au fossé méridional. Ce fossé régnait au derrière de la grande écurie et a été comblé,

comme celui de la galerie du Petit Pont, pour former la terrasse de l'Orangerie.

Le côté occidental de la grande enceinte se terminait à cette vieille tour ruinée, placée à l'angle sud-ouest et dont la porte donne dans la grande écurie, qui y appuie son extrémité méridionale. La construction toute moderne de cette écurie a exigé la démolition du mur de défense, sur une partie duquel le mur du nouvel édifice a été fondé.

Ce mur et cette tour du Sud-Ouest forment une des plus anciennes parties du château.

Pour le côté méridional, deux courtines séparées par la tour du Pont-Levis sont d'une maçonnerie différente et indiquent une époque plus moderne. Ces deux courtines sont garnies de machicoulis à leur sommet, il en est de même pour la tour.

La tour du Pont-Levis, l'une des plus belles pièces du génie militaire à cette époque (XIVe siècle), est l'une des parties du château les mieux conservées et les plus curieuses. Sa base jusqu'au premier étage n'est qu'un massif de maçonnerie, à l'exception de la partie servant de passage. La base de cette tour est fondée, comme la majeure partie des châteaux, sur rocher : elle a une forme légèrement conique d'au moins 3 mètres d'élévation jusqu'à une ceinture de deux rangs de pierres posées à plat ; de là elle s'élève perpendiculairement à la hauteur de 18 mètres ; elle porte une galerie supérieure en encorbellement, recouvrant une ceinture complète de machicoulis. Son diamètre jusqu'aux machicoulis est de 16 mètres ; il s'amoindrit au-dessus de la galerie dans une élévation de 3 à 4 mètres ; c'est alors que commence la couverture conique, en charpente et ardoises, d'une proportion admirable et terminée par un épi en plomb, surmonté autrefois d'une girouette. Cette couverture a

20 mètres de longueur sur un diamètre à sa base de 14 mètres.

Le massif, percé d'une voûte ouvrant dans la grande cour du Puits, était la seule entrée charretière extérieure du château. Cette entrée était défendue par un pont-levis, auquel un pont de plusieurs arches, aujourd'hui converti en chaussée, donnait accès. La porte en ogive a une largeur de $2^{m},80$, le passage en a $3^{m},18$. Cette tour n'avait qu'une chambre à chaque étage, qui était éclairée par deux fenêtres dont les meneaux en croix n'existent plus : ces fenêtres sont carrées, avec des arcs de décharge au-dessus. A côté sont des cabinets pris dans l'épaisseur du mur, ainsi que des latrines; ces petites pièces sont éclairées par d'étroites fenêtres qui servaient aussi de guettes et meurtrières. Il existe, pour monter dans cette tour, un escalier à vis pratiqué dans le mur même, comme l'annonce un léger renflement; la porte donne dans la grande cour.

Sous l'appui de la fenêtre du deuxième étage est un écusson sculpté sur une pierre calcaire de la dimension d'un mètre. Cet écusson est parti : à dextre il porte de gueules au lion d'argent, armé, couronné et lampassé d'or; à sénestre, une M onciale couronnée de fleurons fleurdelisés séparés par une perle. Cette M est reproduite, mais seule sur une autre pierre calcaire de 33 centimètres carrés, placée sous l'appui de la fenêtre du même étage, donnant au nord-est sur la cour intérieure. (Voir note B.)

La courtine, à laquelle on communiquait à gauche en montant, se prolonge jusqu'à une grosse tour qui est au sud-est et qui termine le côté sud de la grande enceinte. Ce côté était défendu par un fossé profond creusé dans le roc et d'une largeur égale aux autres. Les murs des courtines du pont-levis ont 4 mètres d'épaisseur.

La tour du sud-est, du même temps que celle du sud-ouest, n'a aucune porte donnant sur la grande cour, parce que, au bout de la courtine venant de la tour du Pont-Levis, et dans l'angle même formé par cette courtine et celle de l'est, il a été construit, au XIIIe siècle, une petite tour qui occupe une partie de l'aire de la grande. Cette petite tour est appelée tour de la Prison; tous ses étages et ses souterrains étaient disposés pour des cellules et des cachots, toutes les fenêtres étaient grillées. Dans le rez-de-chaussée, on remarque un couloir qui donnait accès dans le milieu de la grosse tour du sud-est.

Les courtines du côté oriental de la grande enceinte, partant de la tour sud-est et allant à celle nord-est, sont coupées en deux parties égales par une autre grosse tour que nous désignerons sous le nom de tour de l'Est, et forment un angle très-obtus dont cette tour est le sommet.

Ces courtines, la tour de l'est et celle du nord-est, sont également de la même époque que les deux autres grosses tours dont nous venons de parler.

Les fossés côté est sont encore très-marqués; ils étaient d'une largeur considérable, d'une grande profondeur, et toujours remplis des eaux de la rivière d'Isac. Au nord, les deux enceintes étaient défendues par une dérivation de cette même rivière, retenue par le barrage d'un moulin.

La digue qui formait le fossé peut être considérée comme un ouvrage de défense avancée et extérieure, et les deux portions de cette digue s'élargissant en forme de triangle, le font supposer davantage.

Rentrons maintenant dans l'enceinte et parlons un peu de son intérieur. Au milieu de la cour est encore le grand puits, si nécessaire à toute place de guerre. Tous

les anciens bâtiments qui s'adossaient aux murailles, excepté la chapelle, ont disparu.

La chapelle paraît être une construction du XVe siècle, et doit être attribuée à Jean II de Rohan. Sa forme est carrée, et une vaste fenêtre à trois meneaux perpendiculaires allant former, dans la partie supérieure, des compartiments assez compliqués, occupait la majeure partie du pignon oriental. Trois fenêtres plus petites, et une porte placée dans le mur méridional, étaient du même style. Cette chapelle avait été, en 1778, coupée par un mur de refend et plâtrée dans tout son pourtour. La tribune qui se trouvait à l'entrée de la chapelle, et à laquelle les châtelains parvenaient par un couloir y conduisant de la tour du Connétable, a été en partie conservée, et les frises qui en proviennent sont déposées au Musée archéologique de Nantes, et peuvent donner une idée des curieuses sculptures dont elle était ornée.

Sous le chœur ancien de la chapelle on peut voir une crypte sépulcrale, construite et voûtée en tuffeaux ; on y descend par un escalier de dix-huit marches. Cette crypte était fermée d'une trappe au niveau du sol.

Les bâtiments plus modernes qui ont leur façade sur la cour du puits, sont :

1° La grande écurie, disposée pour trente chevaux ;

2° Les remises : trois à l'est et trois à l'ouest de la tour du Pont-Levis ; elles sont surmontées d'immenses faneries ;

3° Une maison à six fenêtres de façade et nommée le *Gouvernement*, parce qu'elle était destinée aux principaux officiers des ducs de Rohan. Cette maison est maintenant remplacée par une habitation nouvellement construite, servant à M. le baron de Janzé, propriétaire actuel du château.

L'écurie et les remises sont du XVIIe siècle, et le Gouvernement de la moitié du XVIIIe.

Revenons un peu, en terminant cette description, sur l'esplanade de l'Orangerie, qui fut nivelée et arrangée après que les défenses qui l'occupaient furent rasées par l'édit du roi Louis XIII. Aux deux extrémités de l'Orangerie sont deux espaces circulaires qui, au dehors, figurent des tourelles, au moyen desquelles on a voulu rappeler le préau détruit.

Une balustrade en tuffeaux garnissait autrefois la terrasse dans toute la partie où elle n'était pas entourée des bâtiments, et couronnait les rebords des fossés et de la cour basse du Petit Château.

L'extrémité de l'Orangerie donne dans la cour d'entrée actuelle, par laquelle il fallait passer pour atteindre le pont-levis. Cette cour s'étend le long des fossés et donne accès dans le parc vers est. A son midi est le grand jardin, vaste potager livré aujourd'hui à la culture des céréales ; à l'ouest, la cour est close par l'ancienne maison du jardinier et par un mur dans lequel est un grand portail s'ouvrant sur le faubourg du *Pavé*, et qui porte sur son fronton, extérieurement et intérieurement, le double écusson des Rohan-Chabot, posé sur le manteau ducal.

CHAPITRE IV.

APPRÉCIATION DES DIFFÉRENTES ÉPOQUES DE LA CONSTRUCTION DU CHATEAU DE BLAIN.

Nous avons dit dans le chapitre précédent quel était l'état actuel du château; recherchons maintenant quelles sont les époques de constructions de ses différentes parties.

Il faut, d'après le Cartulaire de Redon, recourir à la charte relative à Alain Fergent et aux huit premières années du XIIe siècle, et nous efforcer de reconnaître les parties du bâtiment qui remontent à cette époque, la plus ancienne où il soit fait mention du château de Blain, construit, comme il est dit dans cette charte, par Alain IV, dit Fergent, en 1108, qui obligea tous ses vassaux n'étant pas éloignés de plus de six lieues d'y venir travailler par corvées. Cependant nous ne nous expliquons guère la construction du château par Alain, lorsque l'on trouve avant lui plusieurs possesseurs des terres et seigneuries de Blain; mais nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous nous occuperons des différents possesseurs de ce château.

Les tours et remparts qui sont de la première origine, sont dans toutes leurs parties d'un appareil identique. La pierre de taille manquait à Blain, et le peu de granit employé au château, à l'examen qu'on peut faire de son grain, a dû provenir des carrières de Vigneux ou du Temple-Mauperthuis, aujourd'hui Temple-de-Bretagne. Le calcaire coquillier, qui forme tous les parements des ouvertures et les marches des escaliers dans les constructions du XIIIe siècle, ainsi que du XIVe et du XVe, a été pris aux carrières calcaires du bassin de Cambon, distant de 16 kilomètres de Blain.

Mais au XIIe siècle, dans les murs de cette époque, on n'aperçoit pas une seule pierre calcaire : on ne trouve que le granit employé aux piédroits et linteaux des rares ouvertures pratiquées dans ces murailles. On trouve le schiste ardoisin-tabulaire, employé et taillé en marches d'escaliers et en palâtres pour les meurtrières.

Pour les revêtements intérieurs et extérieurs des tours et des courtines, on s'est servi d'une pierre qui se trouve dans le parc et ses environs, comme par exemple à la petite chapelle Saint-Roch. C'est un grès quartzeux d'une dûreté extrême ; il n'a pu être taillé qu'au marteau de paveur comme un véritable pavé, dont cette pierre a, du reste, la forme, c'est-à-dire qu'elle présente un carré ou parement de 15 à 16 centimètres et une queue de 30, qui a servi à les lier à un blocage de pierres inégales, sorte de béton perdu dans un bain de mortier dont est composé l'intérieur des murailles.

De la maçonnerie de cette époque on peut mesurer une partie de 516 mètres sur un périmètre total de 730 mètres, et on reconnaît encore cinq tours et trois courtines de cette construction, qui doivent être considérées comme faisant partie du château élevé par le duc Alain Fergent.

Ces tours, dont le diamètre est de 23 mètres, sont les deux du sud-ouest et du sud-est, ruinées à l'intérieur et au sommet, mais dont la hauteur moyenne est encore de 10 à 11 mètres, puis la tour du nord-est, presque entièrement dépouillée de son revêtement et rasée à moitié de sa hauteur ; ces trois tours ressortaient presque entièrement de la ligne des remparts.

La tour de l'est et celle appelée le Donjon des Armes n'étaient que des demi-tours dont la moitié était noyée dans la courtine ; elles ont conservé une partie de leur appareil.

La tour du sud-ouest ou de l'écurie a gardé à peu près son plan de fer-à-cheval : sa porte à l'intérieur de l'enceinte, son escalier à vis ayant encore soixante-neuf marches de 12 centimètres de hauteur, des ouvertures carrées et à plein-cintre, l'aire intérieure inscrite en quadrilatère régulier de 6^{m},18 sur chaque face, dans la forme quasi-circulaire de ses épaisses murailles. Les trous d'encastrement des solives qui supportaient les planchers indiquent au moins un étage, une cheminée et une autre au-dessous, au rez-de-chaussée, dont le tuyau paraît s'agencer avec celui de la première ; enfin, une sorte d'alcôve pratiquée dans la muraille.

Les deux chambres superposées de cette tour ne reçoivent de lumière que par quelques étroites meurtrières pratiquées dans la muraille ; on les prendrait facilement pour des cachots, sans les cheminées qui y existent et qu'il n'est pas habituel de rencontrer dans les prisons, surtout au moyen-âge, époque originaire du proverbe : « Il n'est pas de belles prisons et de laides amours. »

Dans ces vieilles tours on remarque, à l'extérieur, des ouvertures peu élevées, mais larges, qui sont formées de pierres de granit, et dont la partie supérieure est formée

par un linteau également en granit de 95 centimètres de longueur sur 35 d'épaisseur ; au-dessus de ce linteau est un arc de décharge formé de claveaux en gneiss, dont le plus fort, qui sert de clef, a une hauteur de 40 centimètres ; quelques-unes de ces ouvertures sont placées tellement au ras du sol du côté des fossés, quoique hors d'atteinte de l'eau, qu'il faut conclure qu'elles correspondent aux cachots ou souterrains, creusés presque sous toutes les tours dans le roc, qui leur sert de fondation.

Venons maintenant aux autres parties du château qui sont postérieures aux constructions d'Alain Fergent. Nous indiquerons d'abord la tour du Pont-Levis, qui nous paraît remonter, ainsi que les deux courtines qui lui sont contiguës à l'est et à l'ouest, à Olivier II de Clisson, qui les aurait fait construire de 1262 à 1320. Sous les deux fenêtres du premier étage de cette tour se trouve, dans les écussons, une M onciale dont nous avons déjà parlé dans la description du château.

C'est bien l'M onciale du XIIIe siècle, lettre qui semble avoir été adoptée comme une sorte de chiffre ou d'emblême par les Clisson, bien avant le temps du connétable, comme on le voit par les deux écussons dont nous venons de parler : elle a été retrouvée en divers endroits des bâtiments orginaires de l'ancien hôtel de Clisson, rue du Chaume à Paris, aujourd'hui l'Ecole des Chartes.

Voici ce qu'en dit M. Quicherat :

« On a retrouvé récemment dans l'ancien hôtel de Clisson, rue du Chaume à Paris, aujourd'hui l'Ecole des Chartes, un certain nombre de ces M couronnées, qui peuvent être considérées comme le monogramme de la famille de Clisson ; au dire des vieux historiens de Paris, dit encore M. Jules Quicherat, la même lettre était répétée de mille manières dans la décoration, tant intérieure qu'extérieure, de l'hôtel.

La confirmation du fait s'est trouvée dans les derniers travaux. La lucarne établie dans le comble de la tourelle de gauche est ornée d'une M couronnée, dont on a eu qu'à raviver la couleur ou la dorure, pour lui rendre l'effet qu'elle produisait il y a quatre cent cinquante ans. Elle a servi de modèle pour celle qu'on a gravée au-dessus de la porte. D'autres M décorent des carreaux employés à un pavement dont les débris existaient sous la cage du grand escalier de Soubise. »

Il faut aussi attribuer à Olivier II la construction :

1° Du corps de logis appelé *Corps de logis du Roi*, modifié à la fin du XVe siècle par Jean II de Rohan, qui lui fit ajouter les lucarnes qui sont sur le toit, dans la partie nord et méridionale ; au XVIIe, par Marguerite de Rohan et son fils Louis de Rohan-Chabot, et au XVIIIe, par le petit-fils de ce dernier ;

2° De la tour attenant à ce corps de logis, et qui fut remplacée par celle bâtie, en 1380, par Olivier IV de Clisson, connétable de France, dont elle a conservé le nom, et qui fut édifiée avec les pierres et matériaux enlevés au château du Gâvre, quand ce dernier fut pris et incendié par le connétable ;

3° De la tour de l'Horloge, détruite il y a peu d'années, et dont il ne reste que quelques assises à la base.

La maçonnerie de cette tour était également en moëllons, comme toutes ces constructions relativement modernes ; les encadrements des portes et fenêtres ainsi que les machicoulis étaient en pierres calcaires. La porte de la tourelle de l'escalier conduisant aux étages de cette tour, de la fin du XVe siècle, avait dû être construite sous Jean II de Rohan ; elle était en granit et très-ornée : on peut la voir encore, du reste, car elle a été transportée pour

servir de porte d'entrée au pavillon du garde principal de la forêt de la Groulaie.

4° Du *Corps de logis de la Reine* et de la galerie du *Petit-Pont*, ruinés lors du siége de 1591 et dont il ne reste que les soubassements qui, du côté de la cour, sont rapportés à tort, par M. Bizeul, au XIIe siècle;

5° De la tour de la Prison, construite dans une échancrure demi-circulaire faite à la vieille tour du sud-est.

Dans ces constructions, presque toutes les portes et fenêtres sont encadrées par la pierre coquillière de Cambon : ce même calcaire forme les marches d'escalier ainsi que les machicoulis qui sont ornés de trèfle dans une ogive.

Quant aux autres parties postérieures, elles trouveront leur appréciation dans les chapitres suivants, quand nous parlerons des seigneurs qui les ont fait construire.

CHAPITRE V.

DES SEIGNEURS DE BLAIN, DU NOM DE BLAIN.

Nous continuons cette notice par l'histoire du château, en y racontant les faits qui s'y sont passés et la vie des châtelains qui l'ont possédé et qui ont contribué à son édification et embellissement, jusqu'à l'époque où, par un achat, il vint en la possession du propriétaire qui l'occupe aujourd'hui.

On a vu, d'après Dom Lobineau (*Hist. de Bret.,* p. 133), que le château fut bâti par Alain Fergent, duc de Bretagne, à son retour de la première croisade, en 1108 (voir note C), et on ne s'explique pas la construction d'un château sur une seigneurie qui ne semble pas lui appartenir; car dans la dernière moitié du XIe siècle, une charte de *Marmoustier*, publiée par D. Morice, dans ses *Preuves*, t. I, p. 470, sous le titre d'accord entre Léon, frère de Papin et ses moines de Marmoustier, parle pour la première fois d'un seigneur de Blain, *Guégo de Blanio*, avec la date de 1090: l'objet de cet accord était la confirmation de la

donation de l'église Sainte-Croix, de Nantes, à Marmoustier. (Note D.)

Il est également parlé de ce *Guégon de Blain*, dans une charte du Cartulaire de Redon, datée de 1133, qui se retrouve dans le premier volume des *Preuves* de D. Morice, col. 568, comme seigneur suzerain, en même temps de quelques terres du domaine des seigneurs de Pontchâteau. (Note E.)

Après Guégon, on trouve, mais sans preuve convaincante, un seigneur du nom de *Eudon de Pontchâteau*, dont un fragment du sceau nous a été conservé par les historiens D. Morice et D. Lobineau, lequel est à trois croissants 2 et 1, le fond et les émaux nous sont inconnus.

Puis, d'après une généalogie conservée dans les portefeuilles des *Blancs-Manteaux*, mss. de la bibliothèque impériale (1), on peut, je crois, sans forcer aucunement la conjecture, établir que Constance de Pontchâteau, fille d'Eudon, épousa d'abord Guillaume de Clisson, qu'elle en eut un fils Olivier, qu'elle en était veuve antérieurement à l'année 1225, époque à laquelle elle contracta un nouveau mariage avec Hervé de Blain.

En effet, de l'année 1205, date de la dernière mention

(1) Constantia.
Guillelmus de Clisson primus maritus ejus.
Olivarius de Clisson, dit le Vieil, 1220-1262.
Olivier le jeune, 1262-1320.
Constantia, 1241-1244.
Herveus de Blein 2 m maritus, 1225-1235.
Eudon de Ponte, 1258, 1262, 1265.
Guilelmus de Fresnayo, 1254-1262.
Herveus de Bleing, 1254.

de Guillaume, il faut aller à l'année 1254, dans les *Preuves* de D. Morice, pour trouver celle d'Olivier de Clisson, dit le Vieil, fils de Constance de Pontchâteau et de Guillaume de Clisson. C'est aussi la première fois que l'on voit le nom d'Olivier, qui paraît avoir été adopté par les quatre générations issues de Guillaume; il nous paraît sorti de la lignée des Pontchâteau et rappeler le souvenir de ce terrible Olivier, incorrigible déprédateur de l'abbaye de Redon, et on peut supposer que c'est comme parrain qu'il le transmit à son petit-neveu Olivier de Clisson.

Constance de Pontchâteau, à la mort de Guillaume, contracta un second mariage avec Hervé de Blain, en 1225 : nous ne savons ce qu'était cet Hervé; il est probable qu'il descendait de Guégon de Blain, mais nous n'avons rencontré aucune preuve de cette généalogie. La première mention qui en ait été faite se trouve dans l'histoire Lebault, à la date 1208; elle a été répétée par d'Argentré, D. Lobineau et D. Morice, sans qu'ils se soient mis en peine de rechercher le document originaire qu'ils n'ont nullement indiqué. Nous trouvons le nom de ce seigneur dans des titres parlant de plusieurs fondations pieuses faites par lui; entre autres l'établissement des Dominicains ou Jacobins, à Nantes, dans l'hôtel d'André de Nitré, près du château, sur le bord de la Loire, entre les portes Drouïn, Listard et Brient-Maillart, en 1228. (Note F.)

D. Lobineau affirme, mais sans en indiquer la source, que : « Deux ans après, le seigneur de Blain donna de grands revenus, à prendre sur sa terre de Blain, pour la construction et l'entretien du même couvent. » (*Hist.*, p. 223.)

Une charte de l'abbaye de Blanchecouronne, datée de l'année 1236, et de laquelle D. Morice n'a imprimé qu'une partie, *Pr.*, I, col. 902, dit : que Constance de Pont-

château, fille d'Eudon du Pont, *Constantia domina Pontis castri, filia Eudonis de Ponte,* donne à l'abbaye la tierce partie de son fief de l'Aulnaye, *testiam partem feodi mei quod vocatur feodum de Alneto* (la chapelle Launay, près Savenay). « Elle donne de plus, à la même abbaye, six livres de rente qu'elle a assignées, dans les prés de son cher fils Eudon, en la paroisse de Monstoir, pour le salut de l'âme du noble homme Hervé de Blain, son seigneur et père dudit Eudon, son fils. (Note G.) »

L'ensemble de cette pièce annonce que Constance était veuve d'Hervé et prouve que leur union n'avait pas duré plus de dix ans, de 1225 à 1235; enfin c'est en quelque sorte l'acte de naissance de leur fils Eudon : ce ne fut pas leur seul enfant. Une charte de 1244, citée par D. Lobineau, donne, suivant le savant bénédictin, la preuve que de son mariage avec Hervé de Blain, Constance était « mère d'Eudon du Pont, de Guillaume de Fresnaye et d'Hervé de Blain, deuxième du nom, leur frère. »

Ce dernier portait pour armes : de vair au croissant d'argent en abime, comme on le voit d'après un sceau conservé par D. Lobineau : ce sceau est pour nous du plus grand intérêt, en ce qu'il nous fait connaître les anciennes armes des seigneurs de Blain, qui étaient de vair, car le croissant dont se trouve chargé l'écusson de Hervé de Blain, en 1277, est évidemment une brisure faite par cet Hervé ou son frère Eudon du Pont, pour marquer leur descendance de Constance de Pontchâteau qui elle, portait de gueules à trois croissants d'argent, 2 et 1, au chef d'argent.

D. Lobineau a tenté de donner la descendance d'Hervé de Blain, deuxième du nom, mais il ne nous apprend pas quelle fut sa femme : une généalogie manuscrite, de la maison de Volvire, conservée par M. Le Court de la

Villesthassetz, de Dinan, nomme cette femme Olive Chabot, dame de la Roche-Cervière et des Essarts, en Poitou.

D. Lobineau donne pour enfants à Hervé de Blain, deuxième du nom :

1° Eon du Pont, sire de Fresnaye ;

2° Marquise ou Marguerite du Pont, mariée en 1330, à Jean V, sire de Maure de Bonaban et de Quehillac ;

3° Anthèse de Fresnaye, fille de Hervé, chevalier, seigneur de la Roche-Hervé, qui fut mariée à Hervé de Volvire.

La Roche-Hervé, dont nous venons de parler, était une seigneurie appartenant aux Hervé de Blain; elle était située dans la partie septentrionale de la paroisse de Missillac. On reconnaît encore, près du village de Pierric, la motte et les fossés d'enceinte de l'ancien château, où l'on remarque un souterrain qui, dit-on, a servi pendant la révolution de retraite assez sûre à des prêtres proscrits.

Ainsi, comme nous le voyons, la descendance des Hervé de Blain se fondit et disparut dans la famille de Volvire.

CHAPITRE VI.

—

DES SEIGNEURS DE BLAIN, DU NOM DE CLISSON.

Nous avons suivi très-succinctement la descendance de Hervé de Blain et de Constance de Pontchâteau, jusqu'à la dernière moitié du XIVe siècle, époque à laquelle la maison de Blain s'est fondue par succession dans celle de Volvire. On a pu remarquer que, pendant l'écoulement de ces quatre ou cinq générations, depuis l'an 1225 à l'an 1370, il n'a nullement été question de la terre ni du château de Blain. Les personnages qui se sont succédé, à la seule exception de Hervé de Blain, deuxième du nom, ont tous pris les noms du Pont et de Fresnaye, terres qui, dans l'origine, ont pu avoir été des dépendances de la seigneurie de Pontchâteau. D'un autre côté, leur voisinage de Blain pourrait porter à croire qu'au XIIe siècle et même depuis, il y aurait eu un mélange de toutes ces terres que nous ne pouvons plus expliquer aujourd'hui.

Ce qui nous semble le plus clair dans cette matière assez confuse, c'est que les terres du Pont et de Fresnaye appartenaient, en leur majeure partie, en 1262, aux descendants

d'Hervé de Blain, premier du nom, et qu'en même temps la terre de Blain appartenait à Olivier de Clisson le Vieil, fils né du premier mariage de Constance de Pontchâteau avec Guillaume de Clisson. Mais comment cette terre qui devait, dans l'origine, appartenir à Hervé, premier du nom, et à ses descendants, se trouve-t-elle dans les mains d'un Clisson, leur frère utérin, en contradiction formelle avec l'axiôme reçu en Bretagne : *Paterna paternis, materna maternis ?* Nous ne pouvons expliquer ce fait que par des donations qui auraient été faites et dont nous n'avons trouvé aucune preuve. (Note H.)

C'est au XIIIe siècle que paraissent, avec quelque clarté, les seigneurs du nom de Clisson, sous le règne de Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne, en la personne de Olivier de Clisson, dit le Vieil. C'était un caractère hardi, fier et aventureux ; il provoqua le duc, son seigneur lige, contre lequel il soutint la guerre pendant plusieurs années. Le duc ne se borna pas à faire raser les forteresses de ce baron, il fit encore saisir toutes ses terres.

Olivier ne pouvant se venger par les armes, se pourvut au tribunal du roi de France et y appela le duc, son souverain. Le roi se contenta d'obliger le seigneur de Clisson à faire hommage-lige au duc et à lui promettre qu'il ne plaiderait plus contre lui dans aucune cour étrangère, à moins qu'on ne lui refusât la justice dans celle de Bretagne.

Les choses ayant été réglées en 1262, les parties en vinrent à un accommodement en présence du roi qui les concilia. Ce traité porte :

« 1° Olivier de Clisson renoncera à tous les biens qu'il » possède en Bretagne, tant du côté de son père que de » celui de sa mère, et que le duc recevra le seigneur de » Clisson à faire hommage de ses terres ;

» 2° Que la terre de Pontchâteau, qui a été donnée à

» Eudon du Pont et à Guillaume de Fresnay, ses frères,
» leur demeurera et passera à leurs héritiers;

» 3° Que Olivier de Clisson paiera au duc quatre mille
» livres tournois, monnoie de Nantes. (Voir note H.)

» 4° Que Clisson ne pourra demander au duc aucune
» réparation ou restitution au sujet de ce qui a été rasé,
» détruit ou saisi sur lui, excepté la maison de la Ver-
» rière qui lui sera rendue (1);

» 5° Que si Olivier junior meurt avant son père, ce
» dernier ne pourra rien exiger au-delà de ce qui lui sera
» accordé pour sa subsistance, après la conclusion de ce
» traité;

» 6° Enfin, que si ce même Olivier le Jeune est cité à
» la Cour de Bretagne pour quelques fautes commises
» contre le duc et refuse de s'y soumettre, le duc pourra
» soumettre les fiefs qu'il tiendra de lui. »

Cette prise d'armes contre son souverain seigneur indique dans ce fils de Constance de Pontchâteau et dans le frère utérin d'Eudon du Pont et Guillaume de Fresnay une puissance féodale remarquable, mais que nous ne pouvons apprécier faute de documents.

Olivier II junior, fils du précédent, rentra en possession de tous ses biens et châtellenies; ce fut lui qui fit reconstruire au château de Blain, détruit en partie sous son père, la tour du Pont-Levis, ses deux courtines, la tour de la Prison, celle du Beffroy ou de l'Horloge et tous les bâtiments du petit château.

On ne sait que peu de choses de lui qui puisse nous inté-

(1) Petite forteresse ruinée, à laquelle Ed. Richer, dans son *Voyage pittoresque de la Loire-Inférieure*, donne le nom de château de Barbe-Bleue, qui lui est resté populaire.

resser. On prétend qu'il servit Philippe le Bel dans ses armées, en 1324. Il épousa Isabeau de Craon, fille de Maurice, cinquième du nom, sire de Craon, qui mourut le 30 juillet 1350.

Les enfants issus de ce mariage furent :

1° Olivier III, qui suit ;

2° Mahaud, mariée d'abord à Guy de Bauçay, dit le Jeune, seigneur de Chaneçay; puis, en secondes noces, à Savaric de Vivonne, troisième du nom, seigneur de Thors et des Essarts ;

3° Amaury de Clisson, seigneur de la Blandinaye et autres terres qui furent confisquées à cause des rébellions et forfaitures qu'il avait commises pendant les guerres de Bretagne, et dont il obtint néanmoins abolition, par lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, en 1344, dont il suivit ensuite le parti et mourut au combat de la Roche-Derrien, en 1347 ;

4° Gautier de Clisson, qui était gouverneur de Brest, lorsque cette ville fut attaquée, en 1342, par le comte de Montfort ; il périt pendant le siége de cette place, en la défendant.

Olivier III de Clisson était gouverneur de Vannes, au commencement de cette guerre, qui désola si longtemps la Bretagne. Il livra cette place aux ennemis, séduit par une vague promesse d'Edouard III, roi d'Angleterre, de le nommer vice-roi de Bretagne. A cette occasion, un traité secret avait été conclu entre eux et plusieurs autres barons bretons. Philippe de Valois, roi de France, voulant intimider les seigneurs français par un exemple, fit tomber sa colère sur ces bannerets bretons. Olivier et d'autres seigneurs étaient alors à Paris et assistaient aux fêtes du mariage du second fils du roi. Olivier fit, à cette occasion, briller dans les tournois sa force et son adresse, et, comme il

sortait de la lice, il fut arrêté, et, quelques jours après, il eut la tête tranchée. Cette tête fut envoyée en Bretagne et plantée sur une pique aux créneaux du château du Bouffay.

Il avait épousé Jeanne de Belleville, fille de Maurice, seigneur de Belleville, Montaigu, la Garnache, etc., et de Létice de Parthenay, dont il eut cinq enfants, qui furent :

1° Olivier IV, connétable de France, qui suit :

2° Maurice, seigneur de Blain;

3° Guillaume, seigneur de la Trouvière;

4° Isabeau, mariée à Jean, sire de Rieux;

5° Jeanne, femme de Jean de Harpedane, seigneur de Montendre.

Jeanne de Belleville habitait le château de Saint-Yves, près Hennebon; elle ne songea qu'à venger son mari : elle conduisit deux de ses enfants à Nantes, s'arrêta devant la porte, et leur montrant la tête de leur père et levant leurs mains au ciel, elle les fit jurer de venger celui dont ils tenaient la vie. L'aîné de ces enfants avait alors sept ans, et devint dans la suite connétable de France.

Quoi qu'il en soit, ce supplice et ses suites barbares irritèrent au plus haut point les amis et surtout la veuve d'Olivier. A la tête de 400 hommes d'armes, elle alla attaquer un château qui tenait pour Charles de Blois, sous le commandement de Gallois de la Heuse; elle s'en empara et massacra toute la garnison; ensuite, armant des navires en courses, elle vengea la mort de son mari sur tous les marchands français qu'elle put rencontrer en mer. Enfin, elle se retira à Hennebon, auprès de la comtesse et du jeune comte de Montfort, avec son fils Olivier.

Le roi Philippe, pour la punir, fit saisir tous ses biens, entre autres Blain, qui fut donné à Louis de Poitiers, comte de Valentinois, avec une maison au faubourg de Nantes.

Louis de Poitiers, par testament, remit ces biens à son frère Aymar, qui se laissa enlever Blain.

D'un autre côté, Jean de Montfort voulut dédommager la veuve de Clisson d'une partie des pertes qu'elle avait éprouvées, par attachement pour sa cause. (Voir note H.)

Il fit don, treize jours avant sa mort, « le treizième jour » de septembre 1345, à sa très-chère et amée cousine » Jehanne de Belleville, dame de Cliczon et de Bleign, toute » la chatellenie de Pont-Callec, avec la paroisse de Bin- » bry et de Quistinic, tant en fé que en domaine, o toute » lour appartenance quiconque. » (Titre de Blein, D. Mo- » rice, pr. I, col., 1452.)

Les terres de la succession de Jeanne de Belleville étaient: Bauvoir, Ampan, La Barre, La Baye, Chasteau-Neuf, les isles de Noirmoutiers et Chauvet et la moitié de l'isle de Boyn, puis la Garnache.

Olivier IV de Clisson, comte de Porhoët, seigneur de Belleville, Montaigu, la Garnache, fut élevé avec Jean de Bretagne, comte de Montfort, dont il prit le parti contre Charles de Blois, en le servant à la bataille d'Auray, en 1364; puis il passa en France, en 1368, avec un grand nombre de gens de guerre et s'attacha au connétable Bertrand Duguesclin, qui le fit son frère d'armes, par lettres données à Pontorson, le 24 octobre 1370. Il se signala en diverses occasions contre les Anglais qu'il détestait et assista au sacre du roi Charles VI, qui l'honora de la charge de connétable de France, le 28 novembre 1380; il commanda en cette qualité l'avant-garde de l'armée, à la bataille de Rosebecq, contre les Flamands, en 1382.

Ayant ensuite été envoyé en Bretagne, le duc le fit traîtreusement enfermer, en 1387, au château de l'Hermine, à Vannes, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une énorme

rançon. Il retourna en France où le roi Charles VI le combla de nouvelles faveurs. Dans le temps qu'il l'accompagnait pour tirer vengeance de l'insulte que lui avait faite le duc de Bretagne, Charles VI tomba malade et empêcha son exécution. Puis, pendant la démence de ce malheureux roi, il vint à déplaire aux oncles du roi qui favorisaient le parti de l'Angleterre, et fut privé de sa charge de connétable, de ses gages et de ses pensions, ce qui l'obligea de repasser en Bretagne, où il se réconcilia avec le duc.

Il mena alors une vie privée dans ses terres et mourut dans son château de Josselin, aimé, craint et honoré de tout le monde, le 24 avril 1407. Son corps fut enterré au milieu du chœur de l'église où l'on voyait autrefois son tombeau qui, fortement endommagé pendant la révolution, a été restauré en 1858 et replacé dans une chapelle latérale, sur les parois de laquelle sont peints des ornements, avec des M couronnées et la devise des Clisson : *Pour ce qu'il me plaist.*

Autour de la table en marbre noir qui recouvre le tombeau, on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

CY GIST HAUT ET PUISSANT SEIG^r^
MONSEIGNEUR OLIVIER DE CLISSON
IADIS CONNESTABLE DE FRANCE
SEIG^r^ DE CLISSON, DE BELLEVILLE ET DE LA GARNACHE
QUI TRESPASSA EN APVRIL LE IOUR S. JORGE
L'AN M. CCCC. ET VII.

Les deux statues du connétable et de sa femme, exécutées en marbre blanc, sont couchées sur cette table.

Les enfants, issus de son mariage avec Catherine de Laval, furent :

1° Béatrix, comtesse de Porhoët, mariée à Alain VIII de Rohan, morte en 1448 ;

2° Marguerite, mariée en janvier 1387, à Jean de Châtillon, dit de Bretagne, premier du nom, comte de Penthièvre, fils aîné de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne, dite la Boîteuse.

Olivier de Clisson, par suite de l'inimitié qui existait entre lui et le duc de Bretagne, avait été, comme ses aïeux, dépossédé de sa seigneurie de Blain ; mais il en redevint maître, et, se trouvant par cela même voisin du château et de la forêt du Gâvre qu'il convoitait, après la bataille d'Auray, il en avait fait la demande au duc. Voici le récit naïf de cette entrevue tirée d'une enquête de 1500. C'est un témoin, maître Simon Robert, notaire de Cour-Laye (laïque), âgé de 76 ans et demeurant au Gâvre, dont nous reproduisons la déposition :

« Et dict avoir oüy dire à plusieurs vieux et anciens gens » dont n'est membré des noms, que après la bataille » d'Auray, ou le dict Clisson perdit un œil comme l'on » dit; que cetuy messire Olivier vinct devers le dict duc » Jehan, qui lors estait, et qui gaigna la dicte bataille, le » suppliant et requérant que son bon plaisir feust de luy » donner la dicte seigneurie du Gâvre; à quoy luy res- » pondit le dict duc, qu'il l'avait donnée au capitaine » Chandos, Anglais ; à quoy le dict messire Olivier res- » pondit par telles paroles : *Je donne au diable, si ja* » *Anglais sera mon voisin !* Et sur tant s'en partit le » dict messire Olivier avec une grant compaignie de gens » de guerre, et vinct au dict lieu du Gâvre et brusla et » fict brusler la dicte place et chasteau, et ce faisant s'en » alla à Bleing, et que peu de temps après il fit prendre » et emporter grand nombre de pierres du chasteau du » Gâvre, au dict lieu de Bleing auquel il fist faire partie du » chasteau de Bleing. »

La tradition de ces pierres enlevées et transportées du

Gâvre au château de Blain, s'est conservée jusqu'à nos jours, et ce ne sont pas les seules qui ont pris le même chemin; car, depuis au moins deux siècles, le château du Gâvre a servi de carrière à tout le pays et a été, on peut le dire, déraciné jusque dans ses fondements.

Dans les moments où le connétable n'était pas à Paris auprès du roi, ou en campagne, c'est presque toujours à Blain où il résidait, il y recevait même de grands personnages. Ainsi, après la bataille d'Auray, Jeanne la Boîteuse, veuve de Charles de Blois, fut abandonnée lâchement par la France, qui, craignant que le duc de Montfort ne livrât le duché aux Anglais, envoya des ambassadeurs chargés de faire un accord entre lui et la veuve de Charles de Blois. Ces ambassadeurs s'étaient retirés à Rennes pour attendre l'avis du roi d'Angleterre, demandé par Montfort; ils retournèrent ensuite près de lui et le suivirent à Redon et à Blain, d'où, après une conférence préliminaire, ils allèrent à Guérande conclure, le 12 avril 1365, ce traité qui ratifia l'usurpation du duché de Bretagne. C'était donc chez Olivier, dans son château, que le duc et sa cour étaient reçus.

Olivier, dans ses séjours à Blain, y ordonna souvent des constructions et embellissements, comme nous le voyons par une pièce datée du 25 février 1378, intitulée : *Ordrennance faite par maistre Guy sur le faict de l'œuvre de Bleing, en présence de monseigneur Olivier de Clisson.* Cette pièce nous apprend d'abord le nom de maître Guy, préposé à l'œuvre, et qui, comme ingénieur ou architecte, en avait la haute direction et devait s'entendre avec le châtelain *Eon Douette*, pour les paiements et fournitures des matériaux et corvées. Nous trouvons aussi, dans cette pièce, qu'il devait y avoir 12 tailleurs de pierre, à 3 sols tournois par jour, pour le plus haut prix; 20 maczons, à

2 sols 4 deniers par jour ; 12 perréours à pierre froide, à 18 deniers par jour ; 100 servanz ou manœuvres, à 14 deniers par jour.

Il devait être fourni, chaque mois, six vingt-huit (128) pipes de chaux qui étaient prises à Saffré, et le charroi en était fait par les vassaux de cette paroisse. La pierre froide, le sablon et le bois devaient être amenés, à pied d'œuvre, par les paroisses de Blein, Guenrouët, Guémené, Cambon, Fay, Bouvron, Pont-Chastel, Vay, Plessé, Puceul, Cordemais, Grandchamp, La Chapelle-sur-Herde, Héric et Vigneu.

Ces détails authentiques sur des travaux d'une époque déjà reculée et surtout le nom de l'architecte du *grand bâtisseur* de son époque, ne nous ont pas semblé sans intérêt, d'autant plus qu'ils paraissent ici pour la première fois.

Il en est de même d'une note d'un vitrier exerçant sa profession à Nantes, en 1381, qui fournit des vitres pour la chapelle « du dict château ; » ce qui fait supposer que ladite chapelle existait avant Jean II de Rohan, qui ne s'occupa sans doute que de la faire restaurer, ou peut-être reconstruire dans le style de son époque.

Voilà pour ce qui est du séjour du connétable à Blain. Mais, après le lâche attentat du château de l'Hermine ourdi par Jean de Montfort contre Clisson, ce dernier habita plus souvent Josselin, où il se trouvait plus en sûreté au milieu de ses nombreux vassaux du Porhoët. C'est de là qu'il écrivait à son châtelain de Blain, Eon Douette, de donner « à quinze pauvres, par chacun jour, leur soustenance, de manger pain de froment ou aultre pain et » potage, à suffire pour une heure, et plein un hanap de » vin en nostre hostel, par de là le chasteau de Blain, hors » du petit chastel. » Et, par une lettre du même jour 22e

de mai 1390, il recommande à son très-cher et grand ami Adam Fourde, son premier écuyer au château de Blain, de surveiller exactement l'ordre donné pour cette aumône. (Note I.)

On voit, par tous ces détails, que l'illustre connétable n'oubliait point ce château de Blain qu'il s'était plu à embellir par de grandes constructions, ni ses pauvres vassaux pour lesquels il ordonnait, avec tant d'intérêt, d'abondantes aumônes.

CHAPITRE VII.

—

LES SEIGNEURS DE BLAIN, DU NOM DE ROHAN.

L'ancienne famille des Rohan descendait des comtes de Porhoët, vicomtes de Rennes, par Alain Ier, vers 1100. Ces seigneurs reçurent, avec la terre de Rohan, le titre de vicomte. Cette maison puissante a donné naissance à plusieurs branches, dont les principales sont celles de Guémené, de Montbazon, de Soubise, de Gié et de Chabot. (Note J.)

Les Rohan portaient comme armoiries : de gueules à sept mâcles d'or; un écusson plus moderne, comme nous le verrons, porte de gueules, à neuf mâcles d'or.

Olivier IV de Clisson, connétable de France, n'ayant laissé aucune descendance mâle, le domaine de Blain tomba dans la famille des Rohan, par l'alliance d'un de ces seigneurs. Ce fut Alain VIII, vicomte de Rohan, qui ayant épousé Béatrix de Clisson, fille aînée du connétable, devint possesseur du château de Blain qu'il habita jusqu'en 1429, époque de sa mort.

Alain IX, son fils, également vicomte de Rohan, y

amena sa première femme, Marguerite de Bretagne, qui y mourut en 1428, un an avant Alain VIII. De ce mariage, Alain IX avait eu un fils et quatre filles. Ce fils aîné, marié à Yolande de Laval, périt au siége de Fougères.

Alain IX se remaria alors à Marie de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, qui mourut en laissant un fils qui naquit au château de Blain, le 6 novembre 1452, et que nous verrons succéder à son père sous le nom de Jean II. Pour la troisième fois, Alain se remaria à Perronnelle de Maillé, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau, enfin, il mourut à son tour, en 1461.

Perronnelle de Maillé habita encore pendant plusieurs années le château : elle se qualifiait vicomtesse de Rohan, comtesse de Porhoët, dame de Blein et de Pontchastel ; on ignore l'époque de sa mort.

Jean II de Rohan, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, seigneur de Blain et autres lieux, succéda à son père et habita constamment le château; grand bâtisseur comme son aïeul, Olivier de Clisson, il reconstruisit la chapelle dont on voit encore les ruines, restaura le corps de logis que l'on voit maintenant, dans les formes architecturales de la fin du XVe siècle, ainsi que la porte de la tourelle contenant l'escalier de la tour de l'Horloge, comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre sur l'appréciation des différentes époques de construction du château.

Voici, comme pièce intéressante, une description du château de Blain, faite par noble homme Jean de Rostrenen, seigneur de Couët-d'Or, témoin dans une enquête de 1479, et contemporain de Jean II :

« Et dit que le dict château de Blein, est ung beau
» chasteau fort, garny de tours, mesons, fossez et edifices,
» et l'ung des beaux chasteaux et logis qui soient en

» Bretaigne : et y a au dict chasteau, guet et garde, » capitaine et portier de tout temps à la cognaissance des » témoins, etc., etc. »

Jean II avait épousé Marie de Bretagne; on retrouva ses armes qu'il portait mi-partie de Rohan et de Bretagne ; il mourut en 1516.

Ses enfants, au nombre de sept, naquirent tous au château de Blain; c'étaient :

François de Rohan, tué à l'âge de dix-huit ans, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Jean de Rohan, mort en 1505.

Georges de Rohan, mort en 1502.

Jacques de Rohan, qui se trouva l'aîné à la mort de son père, en 1516.

Claude de Rohan, évêque de Cornouailles, mort en 1540.

Anne de Rohan, qui épousa Pierre de Rohan, baron de Frontenay, second fils du maréchal de Gié.

Marie de Rohan, qui épousa, l'an 1511, Louis IV de Rohan, sire de Guémené.

Jacques de Rohan, par suite de la mort de ses trois frères aînés, devint le chef de la maison de Rohan. Il épousa, en premières noces, Françoise de Rohan, fille de Louis, sire de Guémené. On ne sait que peu de choses de ce prince, auquel un renom de crétinisme est resté, sans qu'il soit trop appris pourquoi. Il épousa ensuite Françoise de Daillon, qui lui causa beaucoup de déceptions et finit enfin par l'abandonner.

Il est bon, je crois, en parlant de ce Jacques de Rohan, de citer quelques parties d'un inventaire, qui pourra donner quelques idées de l'ameublement d'un grand château, au commencement du XVIe siècle, inventaire, dis-je, qui fut fait à la requête d'Anne de Rohan, héritière

de son frère et contestant les gains matrimoniaux de Françoise de Daillon.

Nous nous contenterons d'en extraire quelques parties et surtout l'indication des appartements, ce qui donnera quelque facilité pour reconnaître les constructions faites par Jean II.

INVENTAIRE DES BIENS ET MEUBLES

à monseigneur de Rohan,

Queulx ont estez trouvez en son chasteau de Blein.

« On commencera l'inventaire par la première chambre » basse du corps de meson neuff, puis la tierce chambre en » suivant, enfin la salle basse du dict corps de meson, puis la » chambre haulte du dict corps de meson neuff devers les » galleryes, la garde robe prochaine la chambre de mon- » seigneur, puis la chambre de monseigneur contenant » deux lictz garnys de couëttes et traverlictz, seulement » dont y en a ung lict de cams et une aultre couëtte en la » couchette.

» *Item,* deux landiers, ung coffre à bahu, ung buffet, » ung banc, une table et deux trecteaux.

» Puis la chambre prochaine de la chambre de monsei- » gneur devers la salle.

» La salle haute du dict corps de mesons neuff.

» La chambre des Estuff (bains.)

» La chambre du médecin.

» La chambre de l'apotiquaire.

» Dans la tourelle de la tour du Moulin la chambre du » petit barbier.

» Puis la cuisine du dict corps de meson.

» Une chambre du corps de la vieille salle, appelée » chambre de Monseigneur de Reux (Rieux.)

» La chambre de monseigneur de Guémené soubz la dicte » salle. »

De cet endroit, l'inventaire continue dans la partie opposée.

« En la grant cuysine, devers la chapelle, puis en la » cherbonnerie, puis au lardier, puis en la chambre basse » de la tour, devers la chapelle, puis la chambre au dessus » puis tout en hault de la dicte tour. »

De là ils arrivent à la panneterie, à la bouteillerie, enfin à la chambre de la tour de l'Horloge, qui paraît avoir été assez richement décorée ; on y remarquait :

« Deux coupvertes de carreaux à tapyceries, armoyez » de mâcles et d'ermynes my parti. »

En dehors du petit château, on continue la visite par la chapelle ; on y mentionne « des parements d'autels, des » chappes, des chasubles et des daumoirs. »

Les vases sacrés étaient conservés à la trésorerie.

Ils rentrent ensuite dans le petit château et visitent dans la partie qu'on appelait la galerie du *Petit-Pont.*

« La chambre des mottes, l'office du grand château, la » chambre du contrerole. »

Dans cette dernière pièce, on y trouve : « ung coffre à » bahu, auquel il y a le livre de la table ronde, ung » aultre, des lunectes des princes, le livre du premier » volume d'Enguerran, un aultre du second volume d'En- » guerran, ung aultre livre du trésor de Sapience, et le » livre du premier volume des Croniques de France, le » tout au dict coffre. »

On trouvait dans un coffre d'une autre chambre le *Roman de la Rose.*

Puis on parle de la Trésorerie, qui était placée dans la tour de l'Horloge ; nous citerons parmi les pièces qu'elle contenait lors de l'inventaire de 1525 :

« Une pomme d'estrin en laquelle y a des reliques qui
» a ung sercle d'or tout à l'entour de la dicte pomme d'or,
» item, un *agnus dei* garny d'argent doré en carré avec
» perles èn pierres.

» Item une cassette de boays en laquelle y a des reliques
» de S. René, S. Guillaume et S. Goubrien, non en-
» chassées.

» Item, une aultre cassette de boays en laquelle y a
» des reliques de S. Meriadec et S. Jagneux.

» Item, une ymaige de S. Marguerite estante sur dragon,
» et la patte du dict dragon, le tout en une pièce d'argent
» doré.

» Item, un petit livre couvert de veloux cramouësi, qui
» est de monseigneur S. Jean.

» Item, un livre d'évangiles, dont la couverture est
» d'argent.

» Item, une relique de la vroye croye garnye d'argent
» doré à perles et pierres.

» Item, une aultre relique du S. Clou et du tombeau de
» nostre Seigneur, d'argent doré avec deux ymaiges de
» S. Jean et de nostre dame, d'argent doré. »

Il n'est fait nulle part mention des archives qui, cependant, devaient déjà, à cette époque, être considérables et étaient placées, comme elles ont continué de l'être jusqu'en 1789, au rez-de-chaussée, au-dessus des cachots souterrains de la tour de l'Horloge.

Il n'est pas parlé non plus d'argent monnayé. Il est probable que Jacques de Rohan l'avait emporté en quittant Blain.

Nous en trouvons la preuve dans un acte du 16 novembre 1527, qui constate que : « l'or et l'argent monnoyé de la
» communauté d'entre le dict seigneur de Rohan et la
» dicte dame Françoise », furent trouvés chez les cor-

deliers de Pontivy et mis en dépôt aux mains d'Anne de Rohan.

Nous joignons le bordereau des diverses espèces données par le même acte, comme pouvant offrir un certain intérêt pour la numismatique.

« Une grande boueste fermée à deux claveures, con-
» tenant deux piedz et démy de long et ung pied et demy
» de large, de laquelle grande boueste a été levé les
» claveures et en icelle a été trouvé :

» Unze mil deux cens dix escuz,
» Troys doublez ducatz,
» Sept ducatz,
» Deux angelotz,
» Ung réal.

» En laquelle grande boueste a été trouvée une petite
» boueste, quelle a été pareillement ouverte et n'y a esté
» trouvé :

» Troys mil deux cens quatre vingtz escuz y compris
» ung ducat, et ce fait, a esté aussi trouvée une cassette
» de boays fermante à clef et scellée des sceaulx de la
» cour de Ploërmel, quelle cassette a esté pareillement
» ouverte e y a esté trouvé quatres bouestes fermantes,
» quelles estoient scellées des dicts sceaulx comme dit est
» et en celle qui a été premièrement ouverte a été trouvé
» en escuz :

» Quinze cens soixante escuz et demy.

» Et oultre en bourses estantes en icelle boueste :

» Deux cens cinquante quatre escuz.

» Item, en la boueste qui a esté en second lieu ouverte
» a esté trouvé :

» Quatre cens soixante et vingt angelotz,
» Sept cens quatre vingt et un doubles ducatz.

» En la tierce des dictes bourses a esté trouvé :
» Deux mil troys cens trente escuz.
» En la quarte boueste :
» Dix huit cents soixante et dix escuz et demy,
» Deux cens dix ducatz y compris quatre saluz,
» Vingt sept doubles ducatz,
» Une portugaloise,
» Vingt angelotz d'or,
» Un vieil escuz,
» Troys royaulx,
» Ung franc à pied,
» Troys demys escuz,
» Seize philipus. »

Cet acte fut passé « au château de Fresnay, près Plessé, » en la chambre neufve, par Du Ponceau et Rouet, notaires, » en présence d'Anne de Rohan et de nobles Olivier de » Quelen, seigneur de Quellenec, procureur du très révé- » rend père en Dieu, hault et puissant seigneur, monsei- » gneur Claude de Rohan, évesque de Cornouailles, » vicomte de Rohan et Jehan Lemaistre, seigneur de la » Garlaye, procureur de haulte et puissante dame Anne » de Rohan, comtesse de Prouet (Porhoët), baronnesse de » Frontenay, et Michel de la Tousche, chevalier, seigneur » du dict lieu, procureur de haulte et puissante dame » Françoise de Daillon, vefve de hault et puissant seigneur » Jacques, en son temps, comte de Porhoët et vicomte de » Rohan. »

Lorsque Jean II maria sa fille Anne avec Pierre de Rohan, fils du maréchal de Gié, il était fort préoccupé de la faiblesse d'esprit de son fils Jacques, le seul qui restât de quatre, son cinquième fils Claude étant dans les ordres. Aussi cette préoccupation se voit-elle clairement dans le contrat de mariage, « fait et agréé, au chastel de Blein,

» le 27e jour de septembre, l'an 1515, il commence par » déclarer qu'il veut que la dicte dame soit mariée avec » le dict chevalier comme sa fille ainée; et que si son fils » Jacques va de vie à trépas sans descendants, et que lui » (Jean II) se remarie et a un enfant mâle, la dicte dame » Anne de Rohan demeurera héritière principale en la » succession de sa dicte feue dame et mère. Enfin comparait » au même contrat, révérend père en Dieu, monseigneur » Claude de Rohan, evesque de Cornouailles qui, en » faveur du dict mariage, consent à tout le contenu du » dict contrat. Et que au cas ou la maison et seigneurie de » Rohan viendrait, par succession, au dict Révérend pour » la perpétration du nom et armes de Rohan de la consom- » mation du dict mariage, et aultres bonnes, justes et » raisonnables causes à ce le mourant, le dict seigneur de » Frontenay et la dicte damoyselle Anne et leurs enfants » procréés d'eulx, aient, prennent et portent le titre et » armes de Rohan, ensemble la jóuissance de toutes les » terres et seigneuries de la maison, promis non rien » en demander, ne venir en contre, et reservé que le dict » Révérend aura sa vie durant et par usufruit seulement, » jouissance des pièces, terres et seigneuries de *Corté*, » *Crauzon* et *Guémené*. »

Pierre de Rohan fut tué à la bataille de Pavie, en 1524, laissant deux fils, René et Claude; sa femme ne lui survécut pas longtemps.

« Gissancte au lict malade en son château de Blein, » elle dictait son testament le 22 mai 1529, et mourait peu après.

C'est dans cet acte que se trouve la touchante recommandation de ses enfants, faite par Anne de Rohan à la reine Marguerite de Navarre, cette aimable sœur du roi François Ier.

« En recommandant mes dicts enfants à la dicte dame
» et à mon dict bon cousin Monsieur de Rieulx, requérant
» icelle dame me pardonner la hardiesse que je prends
» lui faire ceste requestre, que je luy supplye me octroyer
» par sa charité et bonté dont par cy-devant a usé envers
» moy. »

Cette recommandation ne fut pas vaine. Marguerite, autorisée par le roi, fit épouser à René, par contrat du 6 août 1534, la sœur de son mari, Isabeau d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre, et de Catherine de Foix.

La mort de Jacques de Rohan fut suivie de deux procès, que sa malheureuse sœur dut soutenir tant en son nom qu'en celui de ses enfants. Le premier s'éleva à l'occasion du douaire réclamé par Françoise de Daillon ; nous en avons déjà suffisamment parlé.

L'autre procès fut intenté par Claude de Rohan, évêque de Cornouailles, qui voulut absolument porter le titre de vicomte de Rohan et recueillir les biens attachés à cette qualité. C'était aller contre la renonciation formelle et très-explicite qu'il avait faite de ses prétentions dans le contrat de mariage de sa sœur et de Pierre de Rohan, au profit de leurs enfants. On plaida longtemps, et Claude finit par accepter la jouissance usufructuaire de la seigneurie de Rohan, au moyen de quoi il put prendre, autant que cela lui fit plaisir, le vain titre de vicomte de Rohan, qu'il garda jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 8 juillet 1540 (1).

Anne de Rohan mourut au château de Blain ; son testament contenait la disposition suivante :

(1) Claude de Rohan, ainsi que beaucoup d'autres membres du clergé de son temps, ne se contentait pas d'un seul bénéfice : il avait réuni à son évêché de Cornouailles la cure de Blain, qui était probablement une des plus riches de son diocèse. Or, comme il ne pouvait

« *Item*, quand il plaira à mon Dieu, icelle mon âme
» séparer de ce pauvre corps, qu'il soit mis en sépulture
» en l'église de Notre-Dame de Josselin, en la comté de
» Porhoët, près la tombe de feu monseigneur de Clisson,
» connestable de France, mon grant ayeul, et si le chan-
» ceau ou allongement du cueur d'icelle église n'estoit
» achevé lors de mon trespas, que cependant il demeure
» en la chapelle où est à présent mon oratoire, etc. »

La recommandation faite à la reine de Navarre par Anne de Rohan, de ses enfants mineurs et orphelins, annonçait qu'elle en avait deux au moins. Les généalogistes ne parlent que de l'aîné, marié à Isabeau d'Albret, et cependant nous avons vu dans la déclaration d'Anne de Rohan un autre enfant du nom de Claude, mais l'histoire n'en a gardé aucun souvenir, on ignore même l'époque de sa mort.

René seul a appelé l'attention ; il devint l'élève chéri de la bonne et généreuse Marguerite de Navarre, qui, non contente de l'avoir marié avantageusement, s'efforça de réparer un désastre de fortune qui pouvait ruiner la maison de Rohan et survint dans les deux premières années du mariage des jeunes époux ; c'est à cette époque que, pour y mettre ordre, vers 1537, Marguerite vint en Bretagne, au château de Blain, résidence de sa belle-sœur.

Rien jusqu'à ce moment ne nous est appris de particulier sur René de Rohan ; c'est pendant qu'il était à Blain que le roi de France, Henri II, fit séjour chez lui.

Ce voyage en Bretagne, que D. Taillandier a omis

résider à la fois à Quimper et à Blain, il prit, au Synode tenu à Nantes le 27 mai 1507, une lettre à décret pour être dispensé de résider à sa cure.

(TRAVERS, *Hist. des Evêques de Nantes*, t. II, p. 262).

complètement dans le deuxième volume de l'Histoire de cette province, a été rapporté par l'abbé Travers, t. II, p. 326 et suivantes, d'après les documents qu'il s'était procurés aux archives de la Mairie.

Voici ce qu'on trouve dans cette relation concernant le séjour de Henri II à Blain..... « Il est à savoir que le » roy, à son partement d'Angers, vint droict à Château- » briand, en la maison de hault et puissant seigneur » Monseigneur le duc de Montmorency, connestable » de France, auquel lieu séjournant l'espace de trois » semaines, tantost se contenait et despartoit à l'assistance » de son très-équitable conseil privé, tantost prenait son » déduict au plaisir de la chasse, à quoy la dicte maison » est fort commode, au moyen des foretz et gros buissons » proches d'icelle. Et comme cependant que le temps » coulait, le hault et puissant seigneur de Rohan, prince » breton très-illustre, faisait grand appareil pour digne- » ment recevoir le roy en ses maisons de Blain et de » Fresnay, ce qu'il fit très-honorablement, tenant en » grande libéralité maison ouverte à toute la noble suite » du roy, par l'espace de dix à douze jours, durant lequel » temps le roy, la reyne, les princes et gentilshommes, » prenaient leur plaisir et exercice ordinaire, au même » déduict de la chasse, à quoy les terres du dict seigneur » de Rohan sont pareillement fort aptes et convenables; » et delà, délibéra le roy de faire sa dicte entrée à Nantes, » et de bon gré, prendre et recevoir les honneurs, foys » et hommages de ses très-fidèles et obéissants serviteurs » les Nantais. Sy que le samedi onzième jour de juillet » 1551, le roy partit de Héric et dressa son chemin vers » la dicte ville, etc., etc. »

Malheureusement, ces jours de fêtes pour le château de Blain devaient être suivis de jours de deuil; René de

Rohan fut tué, le 20 octobre 1552, sur la frontière d'Allemagne, dans la guerre que Henri II faisait à l'Autriche pour soutenir les princes protestants.

Nous ne rappellerons d'autres traits de sa vie, courte, mais digne de ses aïeux, que celui-ci, rapporté par D. Taillandier, qui n'indique pas la source d'où il l'a tiré. La jeune Marie Stuart, reine d'Ecosse, ayant abordé à Morlaix en 1548, « le vicomte de Rohan, son parent, alla » la recevoir à la descente du vaisseau, et lui fist une » entrée solennelle dans Morlaix. Cette princesse, étant » déjà dans la ville et preste d'entrer au logement qui lui » avait été préparé, le pont sur lequel elle venait de » passer se trouvant trop chargé, se rompit et tomba dans » la rivière. Les Ecossais de la suite de la reine, s'imaginant qu'on en voulait à la liberté de cette princesse, » crièrent à la trahison. Le vicomte, qui marchait à côté » de la litière de la reine, fut offensé d'un soupçon si » injurieux, et répondit d'un ton ferme que *jamais Breton* » *n'avait fait trahison*, et pour rassurer les Ecossais, » il ordonna sur-le-champs qu'on arrachât les gonds de » la porte de la ville et qu'on en rompît les chaînes. »

A la mort de René de Rohan, François Guermainguy, sénéchal de la juridiction de Blain, devint curateur de son fils Henri, vicomte de Rohan, dont les rois de Navarre, Henri d'Albret et Antoine de Bourbon, furent successivement curateurs honoraires; à la mort du sénéchal, on choisit pour son successeur François de Naye, sieur de la Pervanchère.

CHAPITRE VIII.

—

RELIGION RÉFORMÉE A BLAIN.

Isabeau de Navarre était restée veuve avec cinq enfants, quatre garçons et une fille, tous nés au château de Blain. Nous en retrouverons bientôt deux : Henri, l'aîné, devenu vicomte de Rohan après la mort de son père, et le troisième, René, connu dans sa jeunesse sous les titres de seigneur de Pontivy et de baron de Frontenay. Le vicomte ne fut pas toujours un fils très-respectueux pour sa mère, et les discussions d'intérêts qu'il eut avec elle motivèrent peut-être un voyage de plusieurs années qu'elle fit en Gascogne, ainsi que nous l'apprend un compte de la maison pour l'année 1556, dans lequel on voit que François Gouret, châtelain de Blain, vendit « 75 livres tournois » 7 pipes de vin nantais et deux d'Anjou, qui estaient » demeurées aux caves de Blaing, quand madame Isabeau » de Navarre s'en alla en Gascogne. »

Enfin, nous arrivons à l'époque où le calvinisme envahit une partie de la Bretagne ; ce fut en 1558 qu'une première prédication du calvinisme fut faite à Blain. D'Andelot,

frère de l'amiral Coligny, était un des plus zélés partisans de la nouvelle religion. Mari de Claude de Rieux, il possédait de grandes terres en Bretagne ; il résolut d'y faire un voyage, accompagné du ministre Fleurier et Loiseleur de Villiers. (Note K.)

Il les fit prêcher à Nantes, et, de là, vint à Blain visiter l'illustre princesse Isabeau de Navarre, dame douairière de Rohan, qui y demeurait alors avec ses enfants. Il devait cette civilité à une personne de son mérite et de son haut rang, et il n'ignorait pas qu'elle fût du nombre des grands du royaume qui avaient quelques teintures fortes ou faibles de la vérité.

Isabeau d'Albret avait puisé à la cour du roi de Navarre, son frère, des idées favorables aux nouvelles opinions. Elle accueillit donc d'Andelot et ses ministres comme *des anges du Seigneur qui venaient annoncer le pur Evangile*. Fleurier et Loiseleur prêchèrent dans la grande salle du château de Blain, où la vicomtesse avait réuni tous ses officiers et un grand nombre de vassaux, dont quelques-uns se laissèrent séduire. L'église de Blain fut la seconde qui, dans la province, eut le bénéfice de la parole hautement prêchée, et si ce n'est pas ici le point de sa naissance, c'est du moins celui de sa conception, comme celle de Nantes et quelques autres.

Nous allons, en effet, voir croître et se développer cette nouvelle religion à Blain, sous la protection de la vicomtesse de Rohan et surtout du vicomte Henri Ier, son fils, qui poussa jusqu'au fanatisme la persécution contre ses vassaux catholiques.

Ce premier prêche calviniste ne changea encore rien à l'ordre accoutumé de la paroisse pendant les années 1558 et 1559, et un acte de baptême de cette dernière année nous prouve également, que des calvinistes ne se refusaient

pas encore à tenir des enfants sur les fonts et à participer aux cérémonies du culte catholique à cette occasion. Cependant, une preuve qu'il y avait dans l'esprit des parrains et marraines une arrière-pensée peu favorable au catholicisme, c'est que l'acte de baptême ne porte d'autres signatures que celle de l'officiant Pierre Havard, recteur résignataire.

En 1560, le compte des marguilliers fut rendu, le 29 février, en présence, non plus du curé, qui depuis fort longtemps était chargé de cette commission par l'évêque de Nantes, mais par M. François de Naye, commissaire baillé par le vicomte de Rohan, qui commençait déjà à déployer contre le culte catholique tout le fanatisme calviniste dont il était animé.

C'est à cette époque que l'auteur des *Mémoires de la Réformation en Bretagne* place la permission que la cour accorda à la vicomtesse de Rohan de faire profession ouverte du calvinisme. Cette princesse, fille du roi de Navarre, était, comme nous l'avons dit, entrée depuis longtemps dans les idées nouvelles. Quoiqu'elle eût fait extérieurement profession de la religion catholique, elle était favorable aux nouvelles opinions. Elle se déclara plus ouvertement après le voyage que fit d'Andelot en Bretagne, et quoique la persécution qu'on faisait alors aux hérétiques fût très-violente, elle osa demander à la cour la liberté de conscience pour elle et pour sa maison. La considération que l'on avait pour sa naissance lui fit obtenir ce qu'elle demandait, mais à condition que la liberté serait limitée à ses domestiques.

« Pour en régler le nombre, le gouverneur Jean de
» Brosse, dit de Bretagne, duc d'Etampes, se rendit à
» Blain, où la vicomtesse faisait sa résidence. Comme elle
» faisait inscrire tous ceux du pays qui étaient de la

» religion, le gouverneur parut surpris de leur nombre, » et ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement. » Cette princesse, le regardant fièrement, lui répondit » que ce n'était pas trop pour la fille d'un grand roi. » Le gouverneur ne chicana pas et ferma les yeux. » (Note L.)

Ainsi la vicomtesse, usant de la permission qu'on lui accordait, fit faire le prêche dans la grande salle du château, et tous les réformés des environs s'y rendaient en foule pour y jouir du privilége accordé. Il était d'autant plus considérable, qu'à l'exception de Renée de France, duchesse de Ferrare, Mme de Rohan fut la seule dans le royaume à en jouir contre la rigueur des édits.

Le vicomte de Rohan partagea toute la ferveur calviniste de sa mère. L'église catholique de Blain se maintenait encore, mais déjà le vicomte commençait une suite de tracasseries qui devaient finir par l'interdiction absolue de l'ancien culte dans l'église paroissiale.

Une circonstance grave vint augmenter beaucoup le nombre des réformés à Blain. La cour, craignant que les calvinistes remuassent pendant l'absence du duc d'Etampes, rendit une ordonnance par laquelle il était prescrit à tous les ministres de sortir de Bretagne, sous peine d'être pendus; il en résulta que l'Eglise de Nantes, pasteurs et familles, se réfugièrent à Blain, ainsi que le porte l'ancien registre de leur baptême.

C'est à l'époque, selon Le Noir de Crevain, de cette grande réunion de calvinistes à Blain, qu'il y fut placé et établi un ministre. C'est sans doute aussi à cette époque que tous ces calvinistes, pris sous sa protection par Henri de Rohan, élevèrent, à la porte même du château, le petit village du Pavé, qui leur servit de demeure.

En même temps, le vicomte fit faire quelques travaux

de défense, entre autres la restauration d'un pont-levis pour la grande galerie du Petit Château, comme on le voit dans un marché signé par lui, et dont voici ci-dessous le *fac-simile* de sa signature.

henry derohan

C'est en 1562 que l'église paroissiale de Blain cessa de servir au culte catholique ; elle fut dévastée et les autels mis dehors, ainsi que tout ce qui se rattachait à ce culte. Elle resta ainsi pendant les années 1563 et 1564 et les dix premiers mois de l'année 1565.

Le grand nombre de calvinistes et de ministres qui se trouvaient rassemblés à Blain après la fuite de Nantes, leur donna occasion de tenir une espèce de synode ou de colloque, pour délibérer sur les affaires de la réformation. Les alarmes où ils étaient, et la fuite de plusieurs pasteurs, furent le sujet de cette assemblée, qui se tint au mois de septembre 1562. La principale décision de ce colloque fut une injonction aux ministres de ne point abandonner leurs troupeaux, malgré l'édit sanglant du 14 août, qui leur ordonnait de sortir du royaume.

Le ministre de la Roche-Bernard, Jean Louveau, fut choisi pour conduire à Orléans les troupes que le vicomte de Rohan rassemblait pour envoyer au prince de Condé, ce qui ne fut pas exécuté, parce que la paix se fit lorsque ces troupes étaient prêtes à marcher. Mais les ministres obéirent à la décision du colloque, à l'exception de ceux de Nantes et des familles calvinistes, qu'ils avaient amenées

à Blain. L'animosité contre les sectaires était encore trop grande pour oser y retourner.

Nous avons dit que le nombre des membres composant ce que Le Noir de Crevain nomme l'église de Blain était très-restreint. Un tableau de ces membres, qu'il place à la fin de l'année 1563, vient en donner la preuve.

On y trouve en tête, comme de droit, Henri de Rohan, son frère, et sa sœur Françoise ;

Pierre de l'Epinay ;

Guillaume de Trehillac, capitaine de Blain ;

Le sieur et la dame Lclong du Dreneuc, en Fégréac ;

Etienne Bidé, sieur de la Babinaye (en Fay) et de la cour de Bouée (en Bouée, alors Trève de Savenay), lieutetenant de Blain ;

Simon Bidé, procureur fiscal à Blain ;

Margarin Boniface, maréchal de salle de Monseigneur de Rohan ;

Jean Noblet, tailleur de Monseigneur de Rohan ;

Thébaud Léger, aumônier du seigneur de Rohan.

On conviendra que, pour un si petit nombre d'adhérents, c'était pour le vicomte étrangement abuser de son pouvoir, que d'interdire tout exercice du culte catholique, dans une paroisse grande et populeuse comme celle de Blain.

C'était chez lui pur fanatisme, car ce prince n'était pas guerrier. « De bonne heure il fut attaqué de la goutte, et » si travaillé, que, dans l'histoire généalogique de sa mai- » son, il était surnommé Henri le Goutteux. » La protection qu'il accorda aux protestants et le refuge qu'il leur donna dans son château, partent de la même source et de la haute position qu'il occupait dans le pays.

Cet état de choses continuait, quand Charles IX et la reine, sa mère, arrivèrent en Bretagne au mois d'octobre

1565. Le prince de Condé accompagnait le roi dans son voyage ; mais, au lieu de le suivre de Nantes à Châteaubriant, ce prince vint à Blain visiter le comte de Rohan, qui était malade. « Or, dit Crevain, ce fut en cette conjonc- » ture que le roi fut averti de la désolation où était la » messe en la paroisse de Blain, et qu'il donna ordre à son » rétablissement, nommant des commissaires pour cela... » Si bien qu'un vendredi, jour de Toussaincts, ils remirent » sur pied le culte romain en la grande église du bourg » de Blain. » (Note M.)

Ce qui donna lieu à la seconde guerre de religion fut l'entreprise de Meaux en septembre 1567, où M. le prince de Condé manqua son coup qui était de prendre le roi pour le protéger et l'ôter à la maison de Lorraine, qui l'obsédait et qui abusait de son autorité contre les Bourbons et les protestants de France.

« Sitôt, dit Le Noir de Crevain, que les nouvelles du » projet de Meaux et de la prise d'armes furent venues en » Bretagne, l'Eglise réformée de Nantes, alarmée par une » soudaine terreur, se retira pour la seconde fois à Blain, » dès le mois d'octobre, et plusieurs autres en firent autant. » Elle se tint dans cet asile, non-seulement tant que cette » seconde guerre dura, mais aussi durant la troisième qui » fut de deux ans et encore un an davantage, jusqu'à la fin » de 1571. »

Vers cette époque éclata une nouvelle désunion entre Isabeau de Navarre et son fils aîné, Henri Ier de Rohan. Déjà une première fois, la vicomtesse douairière de Rohan, comme nous l'avons vu plus haut, avait fait, pour la même raison, un voyage en Gascogne, en 1556, dont elle était de retour en 1558, pour recevoir d'Andelot et ses deux ministres ; mais, à cette seconde époque, elle se trouvait à Pontivy, vers la fin de l'an 1566 ; elle écrivit de là à Jean

de Rohan, baron de Frontenay, son second fils, la lettre suivante :

« Mon fils, je crois qu'avez peü entendre, comme après
» tous les beaulx traictements et ennuyz que j'ai peü rece-
» voir en ceste maison de votre frère, le peu de respect
» qu'il m'a porté, et non seulement à moy, mais à la gran-
» deur de sa maison et à tous ses parents et amys, ayant
» prins alliance sans en daigner parler à aulcun, fors qu'à
» ses bons gouverneurs qui l'ont guidé par le passé, tas-
» chant toujours à la totale ruyne de sa maison et croy
» qu'à présent ilz sont arrivez au comble de leurs desirz.
» A cette cause estant déliberée de n'en plus endurer et
» advertye de la donation qu'il a faicte de ses meubles,
» desire supplier le roy d'être remise en premierz con-
» tractz, et me retirer de leur compaignie, n'esperant pas
» le party d'une femme de race de trop nécessiteuse, avoir
» mieulx pour l'advenir. En attendant moyen de faire telle
» remonstrance à Sa Majesté ; vous prye ne faillir de par
» moy de vous mectre en ma maison de Bleygn en atten-
» dant que ilz s'y logent, et empescher que les meubles
» ne soient par aultres prins, et plus tost qu'ilz tombent
» en aultres mains, veulx qu'en mon nom vous en saisis-
» siez et que vous les restroiez pour en tenir compte au
» roy quant il lui plaira. Je ne vous en feray plus longue
» prière, m'assurant que vous n'y ferez faulte et que ne
» fauldrez à faire l'office d'un bon filz comme vous avez
» toujours faict, et, sur cette assurance, je ferai fin, me
» rendant à votre bonne grâce, priant Dieu, mon filz,
» vous tenir en sa saincte grâce. De Pontivy, et au des-
» sous est escrit, votre bien bonne mère et amye, Isabeau
» de Navarre. »

Muni de cette lettre, dont la date manquant, doit être de fort peu de temps postérieure au mariage de Henri de

Rohan avec Françoise Tournemine, Jean de Rohan se rendit au château de Blain au commencement du carême de la même année 1566. Il était accompagné de vingt soldats et du capitaine de Braguère de Bellesagne, et se renferma avec eux dans le château, comme le fait voir la lettre ci-dessus. Henri de Rohan n'était pas encore revenu avec sa nouvelle épouse. Jean fit venir aussitôt quelques serviteurs du château, pour lui indiquer où étaient les meubles les plus précieux ; et comme il n'avait pas la clé du cabinet où étaient l'argenterie et la vaisselle d'argent, il en fit rompre la porte et enleva ce qu'il voulut. Il fit faire l'inventaire et le fit signer de Jacques Lefebure, brodeur, qui avait tous ces meubles en garde, et de tous les serviteurs du logis, qui empaquetaient eux-mêmes les objets.

On mentionne, dans la pièce que nous analysons :

« 1° 36 pièces de tapisserye, dont y en avait 6 pièces » de la fable de Vulcan, rehaussées de fils d'or et d'ar- » gent ;

» 2° La tente du lict de la chambre appelée la chambre » du Roy, avec les dans (les dedans) ;

» 3° La tapisserye de la chambre de Monsieur le con- » nestable ;

» 4° Et de Madame de Valentinois, avec les dans (dedans), » servant aux dictes chambres ;

» 5° Une robbe de drap d'or appartenant à la dicte dame » de Rohan ;

» 6° Une chasuble de drap d'or ;

» 7° Une chappe. »

On fit venir vingt-trois charretiers, avec leurs bœufs et charrettes ; on abattit le pont-levis pour leur entrée dans le château, et on le releva aussitôt, tant on craignait d'être dérangé dans cette opération ; on chargea les meubles qui furent transportés au pays de Saintonge et de Poitou, afin

de les conserver et d'en rendre compte quand le roi le commanderait.

Henri de Rohan, fort mécontent de ce coup de main, poursuivit en justice son frère, qui était déjà dans les prisons du palais, à Rennes, sous la fausse inculpation intentée contre lui par Mme d'Etampes, à cause de la mort de sa femme, Diane de Brabançon.

Jean de Rohan était alors âgé de 25 ans : il mourut sans postérité, on ne sait à quelle époque, mais ce fut certainement avant 1575, date de la mort de son frère, Henri de Rohan, et de sa jeune fille, auxquels succéda sans difficulté René II de Rohan.

L'église de Blain, déjà forte d'elle-même, s'accrut encore beaucoup par le nombre des protestants de Nantes réfugiés pendant la troisième guerre de religion; elle s'accrut aussi par de nombreuses familles des églises voisines et même de quelques-unes assez éloignées, excepté les quartiers de la Loire et du nord, qu'on appelait la classe de Rennes et de la Basse-Bretagne.

Lorsque la messe fut rétablie à Blain, en 1565, on ne se servit plus de l'église du bourg, qu'on appelait le grand Temple, lorsque les calvinistes s'en servaient. Voici les endroits où ces réunions avaient lieu :

Au château de Blain, dans la grande salle, dans la chapelle du jardin, que les siéges ont ruinée, dans la chambre du château où se tenait le sénéchal, dans la chambre de M. des Roches qui logeait au château; puis dans la chambre de François Amproux, au château ; à l'hôtel du Chapeau-Rouge, proche du château. On s'assemblait aussi quelquefois à deux lieues de distance, comme à Fresnaye, au château de Plessé de la maison de Rohan, à Saffré, au château de René d'Avaugour, et au château de Saint-Mars-la-Jaille, chez la duchesse de Rouanais.

Vers le mois d'août, on vit finir la troisième guerre, qui avait duré deux ans ; elle fut terminée par un édit de paix donné à Saint-Germain. Dès que cette nouvelle parvint en Bretagne, les pasteurs qui résidaient à Blain en grand nombre appelèrent les absents, afin de composer un synode qui prit des mesures pour le rétablissement des églises destituées. Ce synode se tint à Blain, mais nous ignorons les mesures qui y furent prises.

Les églises réformées commençaient à peine à reprendre racine et à se redresser, que tout fut dissipé par le bruit des massacres qui commencèrent à Paris, à la Saint-Barthélemy, en 1572, et qui continuèrent dans les provinces. Tous les protestants de Blain se dispersèrent, les uns à la Rochelle, d'autres en Angleterre, en Ecosse et en d'autres lieux hors de France. Enfin, la quatrième guerre commençant, les églises ne purent se relever tant qu'elle dura : il n'y eut cependant dans la Bretagne et à Blain ni siége, ni bataille, ni massacre, pas plus qu'aux trois guerres précédentes.

Le Noir de Crevain nous apprend que le seigneur de Frontenay, frère cadet du seigneur Henri de Rohan, faillit être enveloppé dans le massacre. « Il était allé à Paris, » aux noces royales. La veille de la Saint-Barthelemy, il » sortit de Paris, avec le vidame de Chartres, le comte de » Montgommery et plusieurs autres, préférant l'air du fau- » bourg, par soupçon ou autrement. La nuit, ayant entendu » le tocsin et le bruit de la ville, ils entrèrent en con- » seil..... » Ici, le manuscrit de M. de Crevain présente plusieurs lacunes. Tout ce qu'on peut en induire, c'est que M. de Frontenay et ses compagnons voulurent rentrer dans la ville, mais qu'en attendant, près de la tour de Nesle, sur le bord de la rivière, les bateaux dont ils avaient besoin, ils reçurent quelques arquebusades et pensèrent qu'il fal-

lait plutôt songer à la retraite que de rentrer, « ce qu'ils » firent, continue Crevain, ayant à dos le duc de Guise, » jusqu'à Montfort, mais sans les atteindre. Ainsi, M. de » Frontenay porta ou envoya les tristes nouvelles du mas- » sacre à Blain, où son aîné Henri de Rohan, avec le reste » de l'église, put bien avoir sa part de la peur et de la dou- » leur, mais non pas de la désolation et dissipation où les » autres se virent réduits. »

Nous avons cru devoir donner ces quelques extraits de l'*Histoire de la réformation en Bretagne,* par la raison que Le Noir de Crevain, son auteur, ayant été ministre à Blain, depuis 1651 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, a pu se procurer, dans les archives du château, des documents qu'on ne trouvait pas ailleurs ; et, par conséquent, qu'il a pu, mieux qu'un autre, narrer l'histoire particulière du calvinisme à Blain.

Nous avons vu plus haut que Henri de Rohan n'avait pas guerroyé : il était goutteux et ne quittait guère son château de Blain.

Ce fut René de Rohan, son frère, qui se mit à la tête du parti calviniste, mais pas en Bretagne : ce fut en Poitou qu'il s'illustra par d'éclatants faits d'armes, entre autres, par sa belle défense de Lusignan, avec une poignée de braves, contre toute l'armée du duc de Montpensier, pendant quatre mois de siége.

Le vicomte Henri de Rohan, à peine âgé de quarante ans, mourut le 26 juin 1575 ; son corps fut inhumé dans l'enfeu de la chapelle du château de Blain, et non dans l'église du bourg, comme le dit D. Taillandier. Ce furent ces entrailles qu'on y porta, suivant cette mention du registre des sépultures :

« Le vingt-huictième jour de juin 1575 furent enterrées

» en l'église de Blaing, les entrailles de defunct hault et » puissant Henri, vicomte de Rohan, prince de Léon. »

Ainsi, une partie des restes mortels de ce prince reçut un pieux et honorable asile, dans cette même église qu'il dévastait treize ans auparavant.

Il avait épousé, en 1566, Françoise de Tournemine, fille de René, seigneur de la Garnache en Rays, et de Françoise Hingant ; il en avait eu deux filles, qui également moururent fort jeunes.

Françoise de Tournemine, sa veuve, lui survécut. Le père du Paz nous apprend « qu'en 1585, elle abjura l'hé- » résie de Calvin et retourna au giron de la saincte Eglise » catholique, apostolique et romaine, et mourut fort bonne » catholique, après avoir reçu dévostement les saincts » sacrements de l'Eglise, au château de Josselin, ville ca- » pitale du comté de Porhoët, qu'elle tenait à douaire. »

La mort du vicomte Henri de Rohan et de ses filles rendit René de Rohan, son frère, héritier de tous les titres et grands biens de sa maison.

Le Noir de Crevain a recueilli, sur les suites de cette succession, des détails qui ne se retrouvent pas ailleurs et que nous croyons à propos de reproduire ici :

« Comme en l'état, Henri III succéda à son frère aîné, » Charles IX, en 1574, aussi à Blain, dans la maison de » Rohan, l'an d'après 1575, Monsieur de Frontenay, René » de Rohan succéda à son aîné ; et en même temps épousa » Catherine de Parthenay, très illustre dame. Elle était fille » de Jean l'Archevesque, sieur de Soubise, un des premiers » seigneurs réformés. Il maria sa fille unique, en premières » noces, à Charles de Quellenec, baron du Pont, en Bre- » tagne, qui fut tué au massacre, et ne laissa point d'en- » fants. Par ce moyen, Catherine, obtenant un demi » douaire, dont elle jouit soixante ans, recherchée par

» René de Rohan, sieur de Frontenay, n'y entendait pas,
» se trouvant trop grande dame. »

Cependant, apprenant sur les entrefaites la mort de Henri de Rohan, qui laissait par héritage tous ses titres et biens à René, elle l'épousa. Après le mariage, René vint prendre possession des belles terres de sa succession, comme de la principauté de Léon, dont le siége est à Landerneau, de la vicomté de Rohan à Pontivy, du comté de Porhoët à Josselin, et de quantité d'autres maisons considérables, entre autres Blain, « qui surpassait tout en ma-
» gnificence de bâtiments et où les seigneurs de Rohan,
» ses prédécesseurs, résidaient ordinairement. »

René, après la mort de son frère, fut aux fidèles de l'Eglise réformée de Blain un appui, peut-être encore plus puissant, car il était grand homme de guerre, et son zèle était secondé par sa femme, célèbre sous le nom de Catherine de Parthenay.

Mais ce seigneur ne résida pas à Blain autant que ses prédécesseurs, car les affaires de la religion l'appelaient ailleurs, surtout dans les provinces méridionales, où il avait par sa femme de fort belles terres, comme Soubise, le Parc, la Garnache, Beauvoir-sur-Mer et autres dans le Poitou et la Saintonge.

La tranquillité et le bonheur de Blain, qui avaient duré quinze ans sans interruption, depuis 1562 jusqu'en 1577, où eut lieu le synode, continuèrent encore huit ou neuf ans, jusqu'à la Ligue qui se déchaîna contre ce lieu pour le désoler, plus que contre aucun autre, où il y avait quelques églises établies. Nous trouvons qu'un synode provincial fut assigné à Blain, en 1578, où l'on se rassembla, mais on ne peut en trouver les articles.

En 1579, René de Rohan et sa femme Catherine de Parthenay revinrent habiter Blain et y goûter quelques jours

de paix, bien difficile à trouver ailleurs qu'en Bretagne, dans ces temps continuellement agités par la guerre civile.

Ils paraissent y être restés pendant six années consécutives, de 1579 à 1585, c'est-à-dire jusqu'au moment où le duc de Mercœur eut donné à la Ligue un mouvement offensif qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors.

Dans cet intervalle, cinq enfants naquirent de leur mariage :

D'abord, Henri de Rohan, deuxième du nom, qui fut l'héritier présomptif et devint duc de Rohan ;

Benjamin qui, aux termes du contrat de mariage de sa mère, reçut et porta toujours le nom de Soubise ;

Catherine, première femme de Jean II de Bavière, seigneur des Deux-Ponts ;

Anne et Henriette mortes sans alliance.

Tous furent plus ou moins illustres ; mais Henri a été peut-être le personnage le plus remarquable de cette noble maison de Rohan. Dans les armes, dans les conseils, dans les lettres, partout il a brillé avec éclat. Son éloge est dans toutes les biographies. Nous nous contenterons de reproduire ici le quatrain que le baron de Zurlauben obtint de Voltaire, pour le portrait de Henri de Rohan placé en tête de ses mémoires, sur la guerre de la Valteline, et où il est parfaitement caractérisé :

Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître ;
Il agit en héros, en sage il écrivit ;
Il fut même un grand homme en combattant son maître,
Et plus grand quand il le servit.

CHAPITRE IX.

LA LIGUE EN BRETAGNE, PREMIER SIÉGE DU CHATEAU DE BLAIN.

Jusqu'à l'expédition du duc de Mercœur, en Poitou, en 1585, on peut croire que René de Rohan et Catherine de Parthenay étaient restés fort tranquilles dans leur château de Blain, au milieu de leur naissante famille. Le vicomte n'assista ni aux états de Vannes, en 1582, ni à ceux de Nantes, en 1584; mais à la prise d'armes de Condé contre l'agression de Mercœur, René de Rohan se hâta de se réunir à l'armée calviniste, où il contribua puissamment à refouler le gouverneur de Bretagne jusqu'aux portes de Nantes. Il fit ensuite partie de l'expédition que le même prince tenta sur Angers, expédition qui, malgré tous les efforts et le courage des chefs, se convertit en une déroute, à la suite de laquelle le vicomte revint à son château de Blain. Mais bientôt sans cesse entouré d'embûches par Mercœur, qui redoutait son voisinage si rapproché de Nantes, il passa heureusement la Loire et se rendit à la Rochelle, où sa présence était nécessaire pour rassurer les esprits effrayés

de l'échec que les protestants venaient de recevoir. Le prince de Condé se sauvait en même temps en Angleterre.

René de Rohan ne devait plus revoir sa famille ni son château de Blain; épuisé de fatigues, accablé du chagrin que lui causa la mort des quatre frères de Laval, il mourut à la Rochelle, en 1586, dans la trente-sixième année de son âge: « Ce fut une grande et sensible perte, dit Le Noir » de Crevain, non-seulement à sa famille qu'il laissa » désolée en un fâcheux temps, ses cinq enfants étant tous » au-dessous de dix ans, sous la direction d'une mère » veuve; mais aussi à l'église de Blain, qui depuis cette » lamentable mort se vit sans père et sans protecteur en » proie aux gens de guerre des deux partis tant que dura » la ligue. »

Les Rochelais rendirent à la mémoire du vicomte de Rohan des honneurs proportionnés à sa naissance et à l'affection que ce seigneur leur avait toujours portée. Dans la suite, lorsque la paix eût rendu le calme au royaume, la vicomtesse, son épouse, le fit transporter au château de Blain, où elle lui fit des obsèques magnifiques.

Nous voici parvenu à cette année 1585, qui fut si funeste aux calvinistes, surtout en Bretagne, où le duc de Mercœur donna à la Ligue tous ses développements. Nous avons vu qu'après la déroute d'Angers, René de Rohan, dans sa fuite vers la Rochelle, n'avait fait que paraître un instant au château de Blain, probablement pour se concerter dans ces difficiles conjonctures, avec Catherine de Parthenay, sa femme, qui peu après passa en Poitou avec ses enfants.

Le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, dont le séjour était la ville et le château de Nantes, voyant celui de Blain, principale maison des seigneurs de Rohan, abandonné par l'effroi de la déroute d'Angers, et sans que

personne y tint pour aucun parti, y jeta un capitaine, nommé Bouillonnière, avec fort peu de soldats, mais assez pour garder la place, promettant fort civilement, par une lettre à madame de Rohan, douairière et tutrice, qui était pour lors au Parc, en Poitou, l'une de ses belles terres, ou à la Rochelle, « de la faire jouir du revenu de toutes » ses fermes de Bretagne, encore qu'il eut mis garnison » à Blain. »

Les fidèles qui étaient restés dans Blain, nonobstant l'édit de juillet 1585 et la déroute d'Angers, se virent encore plus gênés en leur liberté de conscience sous un capitaine ligueur, et suivirent les autres à la Rochelle.

Ce château, abandonné par le chef des huguenots du pays, devenait pour l'ambitieux gouverneur de Bretagne une place forte de grande importance. Placé dans la banlieue de Nantes, son quartier général et pour ainsi dire sous sa main, il avait cru qu'il suffisait de quelques hommes pour le défendre contre un coup de main qu'il ne prévoyait pas. Ce fut précisément cette trop grande confiance qui le lui fit perdre. Il fut surpris, en 1589, par un gentilhomme du voisinage, appelé Jean de Montauban, sieur du Goûst, du nom d'un petit manoir fortifié, situé dans la commune de Maleville, sur le bord du marais de Cordemais, qui l'entourait de ses eaux. Aujourd'hui on peut en voir les ruines, qui consistent en un pignon de mur couvert de lierre et entouré d'un petit taillis, près la voie ferrée du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire, à un kilomètre de la station de Cordemais.

Ce seigneur du Goûst descendait de la famille des Rohan : il portait de *gueules à sept mâcles d'or, au lambel de quatre pendants d'argent;* il était seigneur du Bois de la Roche, seigneur du Goûst, paroisse de Maleville, du Port-

Durand et de la Verrière, paroisse de Saint-Donatien et des Perrines, paroisse de Doulon.

Du Goûst, quoique catholique, assisté de son frère et de six autres, entreprit de reprendre le château de Blain : pour cela, il s'embusqua dans le grand jeu de paume qui touchait à la principale entrée du château, et patienta jusqu'entre onze heures et midi, attendant qu'on baissa le grand pont, pour recevoir plusieurs charrettes. Du Goûst et ses compagnons donnèrent si à propos dans le corps de garde et suivirent de si près quatre soldats qui avaient voulu faire quelque résistance, qu'ils arrivèrent mêlés avec eux dans le petit château, et que le capitaine ne put mieux faire que de se renfermer, lui septième, dans la grosse tour de l'Horloge, où n'entendant pas grand bruit, il se défendit jusqu'à ce que neuf ou dix réformés qui habitaient le village du *Pavé* vinrent se joindre à du Goûst.

La place fut trouvée très-mal équipée de toutes sortes de munitions. Enfin, du Goûst s'occupa de chercher des hommes; il put en former un nombre de quarante-cinq. A quatre heures du soir, le jour de la prise du château, deux compagnies de cavalerie et quelques arquebusiers à cheval, et en même temps le capitaine Thomassin, avec six cents arquebusiers, commencèrent le siége et donnèrent à peine le temps aux assiégés de se prémunir.

Voilà donc du Goûst assiégé en une place où il n'avait trouvé que dix setiers de blé, quatre-vingts livres de poudre et de quoi armer vingt-cinq hommes au plus. Les troupes qui avaient investi firent place, le lendemain, aux troupes nouvellement arrivées et à Guébriant qui les commandait.

Voilà comme d'Aubigné raconte ce premier siége de Blain : « Le siége traînant en longueur, la dame de Mercœur

» crut devoir joindre la ruse à la force pour rentrer en
» possession. Elle gagna pour cela une jeune fille protes-
» tante, nommée Salmonaie, laquelle, après avoir pris
» les instructions de la duchesse et de Guébriant, demanda
» à parler à son frère, nommé Henriaie, qui était avec
» du Goûst ; cela lui ayant été permis, elle lui dit, les
» yeux enlarmés, qu'à son occasion leur père, leur maison
» et eux étaient perdus, qu'elle avait été menée prison-
» nière à Nantes, d'où elle était résolue de venir mourir
» avec lui. Durant ces discours, ayant gagné le bord du
» fossé, elle se jeta dedans, au pied du ravelin qui est
» vers le parc, et joua si bien son personnage, qu'elle se
» fit jeter la corde et le baston, qu'elle appliqua entre ses
» cuisses et se fist habilement monter quarante-cinq pieds
» de haut ; en même temps, les sentinelles des assiégeants
» tirant quelques mauvaises arquebusades pour faire bonne
» mine. Mais pourtant, ils ne purent empêcher que du
» Goûst n'en prit quelque soupçon, qui redoubla par le
» frère, que l'on trouva tout pensif après qu'elle l'eût
» instruit. Ce jeune homme fut donc saisi, la demoiselle
» interrogée à part. Les promesses et les menaces d'une
» mort honteuse et plus que tout le reproche de la religion
» violée, lui firent avouer que le duc de Mercœur garan-
» tissait au frère, à la sœur et à leurs héritiers, la maison
» de du Goûst, dans laquelle, il devait dès l'heure être
» mis en garnison avec cent hommes entretenus, et qu'en
» outre, il y avait promesse de dix mille francs pour le
» mariage de Salmonaie. Elle ajouta que son dessin estait,
» mais encore incertain, de révéler le secret. Du Goûst
» alors lui dit qu'elle avait un bon moyen de se venger de
» ceux qui avaient voulu prostituer, tout d'un coup, son
» honneur et sa religion, en faisant une contre entreprise
» avec les mêmes moyens et façons qui avaient été inventez

» par les ennemis : lors, il lui expliqua entièrement sa » leçon et promit de l'aider à cette vengeance, pour à » quoi parvenir, elle demanda qu'on fit une chamade pour » pouvoir en parlementant et par permission de part et » d'autre, se retirer du fort assiégé, comme son sexe et » son âge l'y rendant du tout inutile.

» La voilà descendue par le préau, avec la même corde » et baston qu'elle leur voulait présenter pour monter. » Cette fille joua si bien de la langue, qu'elle fist perdre » jugement aux capitaines; si bien que s'estant assemblés » pour cette affaire, ils arrestèrent que le vendredi, » dernier jour du mois de juin, qu'Henriaie devait com» mander à l'endroit de la descente; elle, selon le mot » pris avec son frère, remonterait et serait suivie par eux » après qu'elle aurait donné le signal. Le tout arrêté ainsi, » et les assiégés ayant garni les flancs de fauconneaux et » de quelques pierriers, mettent leurs femmes en senti» nelles aux autres endroits et se trouvent à l'escarpou» lette. En même temps la demoiselle se présente seule » sur le ravelin, fait le signal et donne assurance. Le » capitaine Guillarderie, le premier monté, fut mené recon» naître la chambre où on les devait mettre, en attendant » qu'ils fussent en nombre suffisant.

» Il trouva tout si bien ordonné, qu'il retourna avec » Henriaie et deux qu'il disait être ses confidents, sur le » ravelin, criant à ses compagnons qui étaient dans le » fossé : *Amenez-moi mon cheval*, qui était le mot pour » les faire monter ; et ainsi mirent la corde entre les jambes » les capitaines des Gordes, du Mortier, Chesnevert et plus les » deux frères Tenandaye, Pont-Piétin, Chevalerais et Levi» gneau, et encore cinq ou six gentilshommes. Il s'en » trouva, dans le fossé, qui donnèrent de l'argent pour » la primauté du passage. Enfin, estant montés soixante-

» sept, tous gens de commandement; Guillarderie les
» menait, lui-même, à la chambre où ils étaient saisis.
» Guébriand fit monter un jeune homme en qui il se fiait
» et duquel il voulut avoir un second mot, avant qu'hasar-
» der le paquet. On s'aperçut de cela et on amena le galant
» le poignard à la gorge pour faire monter son maistre;
» mais il méprisa sa vie et donna l'alarme à ses parti-
» sans. »

Du Goûst ne voulut pas que ce jeune homme fût tué ayant été touché de sa fidélité. Cette ruse dont se servit du Goûst, lui fut très-utile en lui procurant des armes, dont il avait grand besoin, et des vivres que les assiégeants fournissaient eux-mêmes pour la nourriture des prisonniers. Mais la joie de cet heureux succès fut troublée quelque temps après par la nouvelle qu'ils apprirent de la défaite et de l'emprisonnement du comte de Soissons. Le prince de Dombes ayant été nommé pour lui succéder et étant entré déjà dans la province, Guébriant quitta le siége pour aller à la découverte et savoir si ce prince venait pour lui faire lever le siége du château de Blain. Ayant été confirmé dans cette nouvelle, il en donna avis aux assiégeants. Ces troupes, ne consultant que la peur dont elles étaient saisies, abandonnèrent le siége, laissant leurs armes, pour n'être point embarrassées dans leur fuite. Les assiégés les poursuivirent si vivement que quoique sortis un peu tard, ils firent un nombre considérable de prisonniers et ramassèrent des armes en assez grande quantité pour en fournir à sept ou huit cents hommes.

La garde de quatre soldats mis en fuite et poursuivie par du Goûst jusque dans le petit château, dut traverser, à la course, la grande cour du puits et se précipiter vers la porte du petit château qui donnait dans cette cour et qui

devait être pratiquée dans un mur de plus de deux mètres d'épaisseur, dont nous avons déjà parlé et qui, fermant à l'est la cour basse, s'appuyait d'un bout sur la tourelle d'escalier de la tour du Connétable.

Un pont-levis donnait accès à cette partie, défendue par un fossé, qui existe encore aujourd'hui.

CHAPITRE X.

DEUXIÈME SIÉGE ET PRISE DU CHATEAU DE BLAIN, 1591.

Le capitaine du Goûst se voyant délivré du siége par un bonheur inespéré, se douta que les ligueurs n'avaient reculé que pour mieux sauter. Voilà pourquoi il se disposa à un nouveau siége, qui aurait besoin de plus de vigueur et de munitions, dont il se garnit le mieux qu'il pût, en augmentant aussi le nombre de ses hommes. Sans consulter les intérêts de Mme douairière de Rohan, il se mit à fortifier le château, en désolant son circuit et son voisinage. Il démolit vingt belles maisons qui formaient la rue du Pavé et ruina le moulin avec sa chaussée, élevant, de leur ruine et des gazons de la prairie, un éperon qui paraît encore au bout du pavé, à la descente du moulin. Dans la première cour du château il rasa une grande galerie et les deux jeux de courte paume qui étaient à ses extrémités.

Ce destructeur politique fit aussi abattre, derrière la galerie, à l'entrée du jardin, un beau corps de logis, ayant salle et chambres hautes et un autre ancien loge-

ment à l'entrée du parc. Pour achever la ruine de tous les dehors, il fit culbuter le préau, manière de petit fort carré entouré de belles galeries et flanqué de tours, où depuis on a construit l'Orangerie.

Enfin, dans le petit château, il fit saper le corps de logis de la grande salle pour le faire sauter du côté de la cour quand il le jugerait à propos.

Du Goûst faisait tous les approvisionnements et tous ces changements par autorisation, car nous avons trouvé un commandement de fournitures de vivres fait à Fay, le 20 octobre 1589 et ainsi conçu :

« Il est enjoint aux manans et habitants de la paroisse » de Fay, de fournir, bailler et délivrer incontinent la » quantité de cinq septiers de blé, moitié froment et moitié » seigle, avec un bœuf et deux pipes de vin, en quoy ilz » ont esté taxez et obligez par nous, advocat en la cour de » parlement de Rennes soubz-signé et ce, pour leur part » et portion de cinq cens septiers de bled, cinquante » bœufs et soixante pipes de vin ordonnez par Monseigneur » le prince de Dombes, pour le magasin du chasteau de » Blaing. Lesquels vivres cy-dessus, ils feront prendre par » advance sur les plus aisez de la dicte paroisse, à la » charge de les remplacer après, de la cotization qu'il en » feront faire sur tous les contribuables. »

Voilà donc du Goûst, bien et dûment reconnu pour le commandant du château de Blain par une autorité compétente et investi, pour ainsi dire, d'un pouvoir discrétionnaire pour la levée des impositions de guerre, dans toute la partie du comté nantais, au nord de la Loire, dont Blain était le centre.

On ne pouvait choisir une meilleure position pour l'amas des approvisionnements comme pour les courses dans toutes les directions.

Nantes, surtout, devait considérablement souffrir dans ses communications, et nous verrons bientôt combien elle s'imposa de sacrifices pour se débarrasser d'un voisinage aussi gênant.

Dès le mois de mars 1590, les habitants de Nantes, incommodés par les courses continuelles des garnisons de Blain et de Clisson, demandèrent avec instance au duc de Mercœur de s'emparer de ces deux places et surtout de Blain.

L'arrivée à Saint-Nazaire, au mois de septembre 1590, de quatre mille cinq cents Espagnols, commandés par don Diégo Brochero et envoyés par Philippe II, au secours de Mercœur, fit croire aux Nantais qu'il allait être fait droit à leur requête; mais il n'en fut rien et les courses du commandant de Blain devinrent si fréquentes et si désastreuses pour les partisans de la Ligue, qu'au mois de juillet 1591, le bureau de la ville, de concert avec la duchesse de Mercœur, fit donner commission au capitaine Chesnevert de lever des troupes pour la défense du pays, et de vivre sur les paroisses voisines de Blain et sur les autres paroisses ennemies, et l'on fit un emprunt de cinq cents écus pour l'entretien de ces hommes, en un mois.

Chesnevert, d'après les termes de sa commission, devait : « favoriser la cueillette des fruits des bons et fidèles catho-
» liques de cet évesché, empescher que les ennemis en
» fassent l'enlief, et opposer leurs autres courses et
» ravaiges sur le plat pays, au bien et conservation
» d'yceluy. »

Mais on ne fut pas longtemps à s'apercevoir que la compagnie du capitaine Chesnevert était une force bien insuffisante pour remplir l'objet qu'on s'était proposé ; on

leva une nouvelle troupe qui fut placée sous le commandement du capitaine Mauléon.

Enfin, au mois d'octobre 1591, Mercœur, revenu à Nantes et de nouveau sollicité par le corps municipal, se détermina à agir. Il s'empara d'abord du château de la Bretêche, appartenant à François du Cambout, ancien commandant du comté nantais, qui s'était séparé du parti de Mercœur, quand celui-ci fut, en 1589, déclaré rebelle par Henri III. De là il se porta sur Blain.

« Une armée d'Espagnols, dit le Noir de Crevain, d'envi-
» ron quatre mille hommes, marchant par l'ordre du duc de
» Mercœur, qui avait encore mal au cœur du premier siége,
» vint en dresser un second en meilleure forme. Ils avaient
» amené du canon qu'ils pointèrent contre le château,
» du côté du bourg, et avec lequel, à la longue, ils firent
» une raisonnable brèche à la tour du Moulin, qui
» flanquait les deux corps de logis et répondant à la tour
» du Connétable qui est encore debout. La ruine de cette
» tour superbe servit de plancher aux Espagnols pour
» monter sur la terrasse aisément et sans résistance. Le
» capitaine du Goûst les voyant donner un furieux assaut,
» sans les pouvoir empêcher d'emporter la place, ne trouva
» pas d'autres moyens de s'y opposer, que par un coup
» de désespoir, en mettant le feu dans la tour, qui fut si
» bien embrasée qu'à peine aujourd'hui en voit-on des
» traces. De là, l'embrasement gagna au superbe corps de
» logis qui avait cent quarante pieds, depuis la tour du
» Moulin, jusqu'au donjon des Armes, ayant tout le long
» sa terrasse à dos. Ceux de dedans pensaient se garantir
» avec les flammes, mais ils se trompèrent, car malgré
» l'artifice effroyable l'ennemi entra, et eux se laissèrent
» assiéger et prendre dans la tour de l'Horloge. Leur chef
» fut emmené prisonnier et ne voulant point payer de

» rançon, il demeura captif jusqu'à la paix de 1598, après
» laquelle voulant ravoir ses biens par justice ; tout fut
» jugé de bonne prise et lui dépouillé, sa maison du
» Goûst qui était assez forte se trouvant rasée. »
(Note N.)

Ce fut la juste punition de sa mauvaise conduite, car quand il vit la place investie par tant de troupes et qu'on lui offrait une bonne composition, lui et son frère, le sire de l'Aujardière, la refusèrent à la sollicitation de MM. de la Garelaye, Campzillon et autres qui crurent pouvoir se défendre eux et leurs trésors ou qui n'osèrent se fier aux Espagnols.

Le plus jeune fils de M. de Faucon, premier président du Parlement, le sieur du Goûst, son frère et plusieurs autres gentilshommes furent faits prisonniers et condamnés à servir sur les galères du duc de Mercœur, où ils étaient attachés comme des forçats. Ils s'échappèrent au mois de février 1592 et se retirèrent à Brest.

Cette sévérité de traitement à l'égard de quelques chefs ne suffit pas à satisfaire la haine que les Nantais ligueurs, acharnés et intolérants en matière de religion, comme ils sont encore de nos jours, portaient à la garnison de Blain. Ils envoyèrent, après la prise du château, congratuler le duc de Mercœur et le supplier de permettre que les prisonniers fussent punis par la justice comme *délinquants, rebelles* et *fauteurs d'hérétiques*.

Au total, ce siége n'influa en rien sur les grandes questions politiques du moment ; la prise n'en résolut aucun.

Du Goûst qui, dans une lettre, avait semblé vouloir prendre vis-à-vis des édiles nantais la noble position d'un gentilhomme breton et d'un fidèle serviteur du roi, ne parut plus. Ce fut Henri IV qui le sauva de l'action judi-

ciaire que lui intenta, en 1599, Catherine de Parthenay, comme tutrice des seigneurs de Rohan, ses enfants.

Après la soumission du duc de Mercœur, Catherine de Parthenay, dame douairière de Rohan revint, avec ses enfants, habiter le château de Blain, qu'elle trouva dans l'état le plus déplorable. L'un de ses premiers soins fut de faire transporter de la Rochelle le corps de René de Rohan, son mari, que les troubles du pays avaient empêché d'être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Le passage du convoi par Nantes ne se fit pas, il paraît, sans difficulté. Les Nantais, longtemps ligueurs, étaient restés grands ennemis des huguenots.

« Le bureau, dit l'abbé Travers, t. III, p. 118, qui » avait été averti de ce passage, avait ordonné aux capi- » taines de la milice bourgeoise de tenir à l'écart, en cas » de besoin, quelques escouades de leurs gens armés. Ces » dispositions furent faites, dans la crainte de quelqu'é- » motion populaire à la vue d'un convoi calviniste. Le » bureau et les notables reçurent le corps à la porte de la » Poissonnerie et le conduisirent jusqu'à la porte Saint- » Nicolas. La ville s'était assemblée à l'évêché afin d'y » prendre, avec l'évêque, tous les arrangements qu'il » convenait, pour la sûreté et la conservation de la ville » lors de ce passage. »

Dans la même année 1598, Catherine de Parthenay, vicomtesse douairière de Rohan, habitait le château de Fresnaye, en Plessé; elle se partageait ainsi que ses filles entre cette résidence et celle de Blain.

Nous trouvons de cette époque un acte qui nomme noble homme, Jean Bidé, sénéchal et juge ordinaire des cours et châtellenies de Blain, Héric et Fresnaye, par lettres de Catherine de Parthenay.

Ce fut ce Jean Bidé qui fut chargé, par la dame de Rohan,

Henri, son fils et Catherine de Rohan, sa seconde fille, de traiter du mariage de cette dernière avec Jean, comte palatin du Rhin.

L'acte fut fait et passé au château de Fresnaye « où la » dicte dame et ses dicts enfants font à présent leur rési- » dence. » Et le 22 août il fut stipulé au contrat « que » les nopces seraient célébrées en France au chasteau de » Blain ou tout autre lieu que madame de Rohan advisera » le plus commode pour telle cérémonie aux dépens de la » dicte dame de Rohan. »

Il est à croire que ce fut peu après, dans les premières années du XVIIe siècle, et en réparant les ruines que le dernier siége avait faites au château, que Mme de Rohan fit construire deux bâtiments jumeaux, placés entre les tours de l'Horloge et du Connétable, donnant sur le fossé oriental du Petit-Château et séparés par un passage voûté.

Ces bâtiments, dont l'architecture et la sculpture étaient très-soignées, servaient, l'un d'office et l'autre de cuisine et avaient remplacé un mur épais formant le rempart oriental dont nous avons déjà parlé.

Les enfants de René de Rohan firent de temps en temps de rares apparitions à Blain. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, était au château en 1607; il y fit rapporter une procuration par Jean Guihard et Thomas Rolland, notaires royaux, tabellions et garde-notes héréditaires de la cour de Nantes résidant à Blain.

Ce Thomas Rolland, sieur de l'Isle, était en outre procureur du roi aux eaux et forêts du Gâvre.

En 1619, Henri de Rohan, comme on le voit par une ordonnance signée de lui et contre-signée de du Chesnay, son secrétaire, « donne et octroie à maître Daniel Amproux

» l'estat et office de sergentye féodée du baillage des Landes
» en la paroisse de Blain. »

En 1620, il signe un marché avec « Guillaume Gautier,
» maçon, pour faire accomoder le boulevard des écuries
» de nostre chasteau de Blein, pour servir de prison et
» chambre d'hostage..... pour mettre une grille de fer à la
» fenêtre haulte du d. boulevard qui regarde dessus le
» premier pont du d. chasteau, comme aussi ce qu'il
» fauldra pour l'accomodation des portes, serrures et
» sûretés de la d. prison. »

Enfin, il prend toutes ses précautions, fait tous les approvisionnements, refait ses baux et met ordre à toutes ses affaires.

Il est aisé de voir que Henri de Rohan tirait parti de tout, pour se préparer à la guerre que les huguenots allaient de nouveau faire au roi Louis XIII, étant leur général pendant les années 1620 à 1629. C'est à cet Henri de Rohan qu'on attribue le nouveau blason de la maison de Rohan, portant de gueules à neuf mâcles d'or au lieu de sept qu'il avait précédemment, et la fière devise : *Roi ne puis — prince ne daigne — Rohan suis.*

Cependant, ayant épousé Marguerite de Bethune, il fut créé duc et pair en 1603 par son beau-père Sully et devint, en 1605, colonel des Suisses et Grisons.

En 1621, Marguerite de Bethune étant au château de Blain, le 29 décembre, fut chargée des pouvoirs « de
» très hault et très puissant prince Henri, duc de Rohan,
» pair de France, prince de Léon, comte de Porhoët,
» seigneur de Blain, Héric et Fresnay, etc., etc., con-
» seiller du roi en ses conseils, capitaine de deux cents
» hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et
» lieutenant général pour sa majesté, de ses pays de
» haut et bas Poitou, Chastelleraudoys et Loudunois, et

» des villes de Saint Jean d'Angely et Saint Maixent, son » mari. »

Elle établit également plusieurs charges à Blain.

C'est en 1624 que Henriette, fille aînée de René de Rohan et de Catherine de Parthenay, mourut à Arthone, en Auvergne, le vendredi vingt-troisième jour d'août. Par suite de ce décès et d'une transaction de famille, du 29 novembre de la même année, les terres de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer furent attribuées à Mlle de Rohan.

La seconde fille, Catherine de Rohan, avait épousé Jean, comte palatin du Rhin, duc des Deux-Ponts. Le roi Henri IV avait conçu une forte passion pour elle; on lui attribue cette réponse qu'elle fit à ce roi : *Je suis trop pauvre pour être votre femme et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

Catherine de Parthenay s'était flattée que le roi aurait épousé sa fille, et le dépit qu'elle eût de voir ce mariage échouer, lui fit composer une pièce satyrique contre ce prince, où elle se plaignait ironiquement de la préférence qu'il donnait à ses ennemis sur ses serviteurs.

Anne de Rohan ne fut pas moins illustre que le reste de sa famille, par l'étendue et la variété de ses connaissances; elle composa plusieurs élégies sur la mort de sa sœur, duchesse des Deux-Ponts et sur celle du roi Henri IV (1). La langue hébraïque lui était si familière qu'elle lisait la Bible et les psaumes en cette langue. Elle mourut à Paris, vers 1642, sans jamais avoir été mariée.

Nous trouvons, vers cette époque, une pièce qui nous apprend la confiscation du château de Blain.

« Le 10 mai 1629, très hault et très puissant et très

(1) Voir note O.

» excellent prince Monseigneur messire Henri de Bourbon, » prince de Condé, premier prince du sang, premier pair » de France, duc d'Anguyen et Chasteauroux, lieutenant » général pour le roy en ses pays et duchez de Berry et » Bourbonnays, seigneur et possesseur de tous les biens » qui ont cy-devant appartenu *au sieur de Rohan*, en » cette province de Bretagne, estant à présent en cette » ville de Ploërmel, continue à Thomas Guihard, sieur » des Jaulnayes, demeurant à Blein, le bail des terres et » seigneuries de Blein et Héric. »

Le fermier voulut être contraint au paiement à faire au nouveau possesseur, par les rigueurs dudit bail et les ordonnances de M. de Moric, maître des requêtes à Paris, commissaire député pour la démolition des forteresses du château de Blain.

Cet acte du 10 mai 1629, analysé plus haut, porte au pied un reçu de 1,200 livres, signé par le prince de Condé.

Le duc de Rohan, dans ses mémoires, n'a fait aucune mention de cette confiscation ni démantellement de ses châteaux; voici tout ce qu'on y trouve qui ait un certain rapport et puisse être considéré comme la base de ces mesures : « Le duc de Soubise est déclaré criminel de lèse- » majesté, par arrest; mais le parlement de Thoulouze, » quoiqu'il n'ait juridiction sur les pairs de France, con- » damne le duc de Rohan à être tiré à quatre chevaux, » le déclare ignoble, met le prix de sa tête à 50,000 escuz » et fait nobles ceux qui l'assassineront. »

La paix conclue à Alais, le vingt-septième jour de juin 1629, portant « le rétablissement de tous les biens, meu- » bles et immeubles, nonobstant tous dons, confiscations » et représailles, » anéantit la mesure rigoureuse prise relativement à Blain; il n'en resta que la honte au prince de Condé, ennemi personnel de Henri de Rohan, d'avoir

accepté en don la dépouille de celui-ci, à la suite d'une confiscation toujours odieuse.

Le démantellement du château de Blain avait été ordonné par le cardinal de Richelieu, et l'on avait, dès l'année précédente 1628, commencé les démolitions; l'abbé Travers assure que le crédit du prince de Condé empêcha seul sa ruine complète.

Tout nous porte à croire que ces démolitions eurent lieu dans cette partie où depuis fut formée la terrasse de l'Orangerie, par le comblement des fossés, depuis le donjon des Armes à la tour de l'Horloge, et de cette tour à la vieille tour du sud-ouest, au bout méridional du bâtiment nommé aujourd'hui les *Grandes Ecuries*. Cette opération ouvrait largement l'accès du château qui, dès-lors, ne pouvait plus être considéré comme une forteresse.

Cette tour du sud-ouest elle-même portait une brèche considérable, bouchée depuis en maçonnerie des plus communes, qui tranche fortement avec cet appareil en grès carrés si bien taillés et alignés, dont nous avons déjà fait mention.

C'est en 1631, au château du Parc, paroisse de Mouchamps en Poitou, que mourut, à soixante-dix-sept ans, Catherine de Parthenay; elle avait fait un testament olographe le 14 novembre 1604, et cinq codicilles, pareillement olographes, le 26 février 1612, le 2 mai 1617, le 14 mai 1624, le 22 août 1625 et le 10 février 1627. Voici le commencement de ce testament :

« J'ordonne que mon corps soit porté au temple de
» Blain, auprès de celuy de Monsieur mon mary, pour y
» être enterré sans aucune pompe ni solennité autre que
» celle qui a accoustumé d'être observée aux églises ré-
» formées. »

Puis elle rappelle à ses enfants les bons services que leur

a rendus noble homme Jehan Bidé, sieur de Henleix, intendant de leurs affaires, et lui laisse 3,000 livres, « que » j'entends luy estre payées sur les plus clairs deniers de » mon bien. »

Elle avait fait aussi un inventaire par matières et par sacs de ses titres et autres papiers qui ont dû être brûlés dans l'incendie patriotique des archives de Blain.

Le 22 mai 1635, la Chambre des Comptes de Bretagne rendit une ordonnance de saisie des terres et seigneuries de Blain et Héric, sur le duc de Rohan, sous le prétexte qu'il n'avait pas rendu aveu et obéissance au roi, et qu'en conséquence il y fut établi des commissaires qui en toucheraient les revenus.

Le duc se plaignit par une requête à la Chambre, demandant un délai d'un an; la Chambre répondit par des lettres de surséance, le 18 juin. L'affaire fut même portée au Conseil d'Etat, et le roi signa, le 19 juin, des lettres-patentes, par lesquelles, vu l'absence hors du royaume depuis plusieurs années pour le service du roi, il donne main-levée de la saisie, défend à la Chambre de la renouveler « tant et si longtemps qu'il sera employé hors du » royaume, au commandement de nos armées. »

La Chambre fit droit par lettres nouvelles du 12 juillet 1635.

Henri de Rohan, blessé à la bataille de Rheinsfeld, le 28 février 1638, mourut le 13 avril suivant, à l'abbaye de Kœnigsfelden, au canton de Berne, et fut enterré, le 27 mai, avec les plus grands honneurs, mais loin de son pays, dans l'église de Saint-Pierre de Genève, où sa cendre du moins n'a pas été violée, comme celle de ses ancêtres, au lieu de sa naissance.

CHAPITRE XI.

—

DES SEIGNEURS DE BLAIN DU NOM DE ROHAN-CHABOT.

Au mois d'octobre 1639, la jeune duchesse Marguerite de Rohan était au château de Blain : elle avait perdu son père l'année précédente, et, comme elle était encore mineure de vingt-cinq ans, âge requis alors pour la majorité, on l'avait émancipée. Elle avait choisi pour intendant de ses affaires Jean-Charles de Gaillard, seigneur de Saint-Jean et de Béatus, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de la reine, mère de Sa Majesté.

La mort de Henri de Rohan obligeait sa fille, son unique héritière, à rendre aveu au roi de toutes les terres dépendant de cette riche succession. Ce fut le 28 décembre 1639 et le 3 janvier 1640 que fut porté, à la Chambre des Comptes de Nantes, l'aveu de la châtellenie de Blain, rapporté par Bonnet et Chapelain, notaires royaux à Nantes. C'est un volume en parchemin grand in-quarto de cent vingt-deux feuillets cotés ; il est intitulé : *Minu de Blain et Heric au Roy Louis xiij*e 28e *décembre* 1639.

Nous allons en extraire les passages les plus curieux :

« La terre et seigneurie et chastelaynie de Blaing et Héric, s'extendant aux paroisses du dict Blaing, Héric, Grand-Champs, Sucé, Puceul, Vay, Guémené, Plessé, Bouvron, Fay et Vigneux et autres paroisses, avec les droitz de rantes, charges et debvoirs y attribuez et dépendant de la d. chastelaynie.

» Les trois chasteaux et forteresses du d. Blaing se joignant, situez en la paroisse du dict lieu, dont y en a un de ruiné, avec leurs clôtures et murs ; quatre grosses tours dont y en a encore troys enthières et une d'icelles demye ruinée, joinctes ensemble par corps de logis, galleryes, grande chapelle, quatre boulevards à l'entour des d. chasteaux, avec rues, courtz, douves, fossez, rempartz, terrasses et esprons, portes fermantes, ponts-levis, jardins et vergers. Auquel chasteau la d. Demoiselle a droict de mettre et tenir capitaine, lieutenant, concierge et portier exempt de toutes charges et impositions, avecq le debvoirs de garde et guetz, tant sur les hommes et tenanciers, sur son propre fief que sur ceux de ses vassaux en arrière fief. Lequel debvoir de guet se lève de tout et possession immémoriale, à raison de cinq sols, monnoie par chacun an sur chaque feu, estage et ménage des dicts hommes et ténements.

» Item le parc joignant le d. chasteau de Blaing, clos et fermé de murailles avec leurs bardeaux, herses, arches et portes, au travers duquel passe la rivière d'Isac, duquel parc y a partie en bois de haute futaye, allées, vergers, estangs et fontaines, et l'autre partie en trois grandes pièces de pré, plusieurs isles, eaux et maretz, etc. »

Nous observerons, d'après ces quelques articles, que les paroisses de Blain, Héric, Plessé, Bouvron, Fay et Vigneux étaient dans l'intégralité de leur territoire, sous la seigneurie de Blain. Il n'y avait dans celles de Sucé, Grand-

champ, Puceul, Vay et Guémené-Penfao, que quelques traits de fief qui en relevassent. Le roi possédait aussi, sous la châtellenie de Blain, divers domaines qui se rattachaient à la châtellenie du Gâvre.

On ne peut aujourd'hui distinguer que deux châteaux, ainsi que nous l'avons expliqué dans ce que nous avons dit de l'état actuel du château ; mais c'est de l'ancien préau, aujourd'hui terrasse de l'Orangerie, dont on a voulu parler.

Les tours dont parle l'aveu étaient, en 1639 et jusqu'en 1804, celles du Connétable, de l'Horloge et du Pont-Levis ; la quatrième, donnée comme demi-ruinée, devait être celle de la Prison, qui était en effet placée en dedans de l'enceinte et accolée à la vieille tour du sud-est.

En 1645, Marguerite de Rohan avait changé d'Etat ; elle avait épousé Henri Chabot. Nous ne disons rien de ce mariage, événement considérable dans l'histoire de la maison de Rohan, mais qui n'a qu'un rapport fort éloigné avec celle du château de Blain.

Henri de Chabot, marquis de Saint-Aulaye et de Montlieu, devint, par suite de ce mariage, duc de Rohan, pair de France, duc de Frontenay, prince de Léon et Soubise, comte de Porhoët et de Lorges, marquis de Blain et de la Garnache, baron de Mouchamps, du Parc et de Vandrenne, seigneur d'Héric et de Fresnaye, premier baron, président-né et héréditaire de la noblesse et des Etats de Bretagne, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de ses pays et duché d'Anjou.

Il avait été stipulé dans le contrat de mariage que les terres de Blain, Héric et Fresnaye devaient être données en usufruit à Henri Chabot, avec la demeure du château de Blain, pour 30,000 livres de rentes ; il avait été stipulé, en outre, que, pour maintenir et conserver le nom de

Rohan, le fils aîné qui naîtrait de ce présent mariage, porterait le nom seul et les armes seules de la maison de Rohan.

Marguerite, en épousant Henri Chabot, n'avait obtenu l'autorisation du roi pour ce mariage et le titre de duc de Rohan pour son mari, qu'à la condition expresse que leurs enfants seraient élevés dans la religion catholique.

On ignore si elle abjura le calvinisme en se mariant ou à une époque postérieure; quoi qu'il en soit, le 12 mars 1651, elle s'était entendue par lettres avec les anciens et chefs de famille de l'église réformée de Blain, pour y placer comme pasteur Philippe Le Noir, sieur de Crevain, à qui on assura 600 livres, dont la duchesse devait fournir 320 livres.

Le Noir passa à Blain trente-trois ans et n'en sortit que lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força de se réfugier en Hollande. Il dédia à la duchesse de Rohan, en 1658, un poème français en quinze livres, intitulé: *Emmanuel ou paraphrase évangélique,* plusieurs fois réimprimé, puis il composa une *Histoire du Calvinisme en Bretagne,* en quatre livres, dont la bibliothèque de Rennes possède les deux premiers en manuscrits. Cette histoire a été refondue et imprimée par M. Vaurigaud, pasteur protestant du consistoire de Nantes.

Le duc et la duchesse faisaient de nombreux voyages à Blain et dans leurs autres terres. Ils avaient fait construire l'Orangerie du château en 1643, mais ce ne fut qu'en 1650 qu'on y amena des orangers, suivant le mémoire « des orangers, citronniers et jasmins, etc., du château de » Blain, fait avec maître Charles de la Nouë, jardinier, » le 28 avril 1650. »

Henri Chabot, duc de Rohan, âgé de trente-neuf ans, mourut le 27 février 1665, dans son hôtel de la vieille rue du Temple, paroisse de Saint-Gervais, à Paris, et fut

enterré dans la chapelle d'Orléans de l'église des Célestins de Paris, où la duchesse, sa femme, lui fit élever un tombeau en marbre blanc, où l'on voyait sa statue sculptée par Augier.

Il avait eu de son mariage six enfants :

1° N.... de Rohan-Chabot, mort le 6 novembre 1646;

2° Louis de Rohan-Chabot, né le 3 novembre 1652;

3° Anne-Julie Chabot de Rohan, née en 1648;

4° Marguerite-Charlotte-Gabrielle Chabot de Rohan;

5° Henriette-Gillonne Chabot de Rohan, morte sans alliance;

6° Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan.

Pendant les divers séjours que Henri Chabot et Marguerite de Rohan avaient faits à Blain, depuis leur mariage, ils s'occupèrent, ainsi que nous l'avons vu, à faire disparaître les ruines résultant du démantellement de 1629; et tous ces ouvrages paraissent terminés en 1656.

La seigneurie de Blain était une châtellenie avec droit de garde et de guet, c'est-à-dire obligation de tous les vassaux demeurant dans l'étendue de la seigneurie de venir au besoin défendre le château.

L'union de la châtellenie et juridiction de Blain, Héric et Fresnaye fut faite en 1642 et prépara l'érection de ces terres en marquisat, qui se fit à la demande de Marguerite de Rohan, par lettres-patentes du roi, du 17 mai 1660, enregistrées au Parlement de Bretagne, par arrêt du 4 janvier 1661, et à la Chambre des Comptes de Nantes, le 18 août 1667.

Marguerite de Rohan fit plusieurs voyages à Blain, jusqu'au moment de sa mort qui arriva à Paris, le 9 avril 1684; elle était alors âgée de soixante-sept ans, et fut enterrée aux Célestins, auprès de son mari.

De même que sa mère, Louis de Rohan-Chabot, duc de

Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, marquis de Blain et autres lieux, vint souvent dans ce château. Le 14 avril 1661, il y tint sur les fonts de baptême Louis de Cadaran, fils de messire François de Cadaran, seigneur de Bonneville et de Vil-Houin.

Il épousa Marie-Elisabeth-Catherine Du Bec Crespin de Grimaldi, dite Mlle de Wardes, et eut pour enfants :

1° Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, né le 26 septembre 1679;

2° Guy-Auguste de Rohan-Chabot, né le 18 avril 1683, tige de la deuxième branche des ducs de Rohan-Chabot;

3° Charles-Annibal de Rohan-Chabot, né le 14 janvier 1687;

4° Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot, née le 25 décembre 1680;

5° Anne-Henriette-Charlotte de Rohan-Chabot, née le 18 janvier 1682;

6° Françoise-Gabrielle de Rohan-Chabot, née le 3 octobre 1685;

7° Julie-Victoire de Rohan-Chabot, née le 3 décembre 1688;

8° Constance-Eléonore de Rohan-Chabot, née le 14 février 1691;

9° Marie-Armande de Rohan-Chabot, née le 4 octobre 1692;

10° Marie-Louise de Rohan-Chabot, née le 24 octobre 1797.

Les trois dernières filles furent religieuses et dotées de 50,000 livres chacune, par le testament de leur père; elles étaient toutes jansénistes.

Louis de Rohan eut un long procès avec les Rohan-Guémené qui ne voulaient pas le laisser porter les armes seules de Rohan, malgré la clause du contrat que nous

avons citée plus haut. Cependant, Marguerite de Rohan, pendant sa tutelle, fut frappée de l'inconvenance qu'il y avait pour son fils à renoncer entièrement au nom de son père; et, dans son acte de tutelle, son fils est nommé Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, et jamais il ne porta les armes de Rohan seules, mais écartelées de celles de Chabot, afin d'être toujours distingué des autres Rohan, avec lesquels il ne cherchait pas à se faire confondre. Son sceau, à cette époque, était parti à dextre Chabot à senestre deuxième quart Rohan à neuf mâcles et le quatrième quart Bretagne.

Le 5 novembre 1687, il y eut une nouvelle réconciliation et bénédiction de la chapelle du château, par le recteur Louis Guihard des Jaulnais, en vertu d'une permission accordée par Gilles de Beauveau, évêque de Nantes, en présence de noble, vénérable et discret messire Thomas Frogier, prêtre de l'église de Blain.

Cette cérémonie eut lieu à l'occasion de la translation des membres de la famille de Rohan morts calvinistes, de l'enfeu existant sous la chapelle, dans une chambre sans ouvertures, établie à cet effet sur la tour de l'est, placée derrière la maison actuelle de M. de Janzé.

En 1692, on construisit le portail à double fronton armorié de la première cour d'entrée du château, sous la direction du sieur Lefièvre, architecte, qui faisait, cette même année, réparer les fossés du château. Ce portail coûta 70# et la couverture en ardoises 27#.

En 1720, on baptisa à Blain Charles, fils de Rolland Cocaud, sieur de la Marsollais, sénéchal de Blain. Ce Charles Cocaud est devenu célèbre avocat à Nantes et est mort à Paris en 1794, étant du nombre des cent trente-deux Nantais envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris, et desquels il n'échappa que quatre-vingt-quatorze.

Louis de Rohan-Chabot mourut en 1727.

Le domaine de Blain passa alors aux mains de Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, duc de Rohan, de Roquelaure et du Lude, pair de France, prince, comte et baron de Léon, Porhoët, d'Astarac et de Moret, marquis de Blain et de Biran, baron de Montesquiou, chef des noms et armes de sa maison, président-né et héréditaire de la noblesse et des Etats de Bretagne.

Il épousa Françoise de Roquelaure, fille de Jean-Baptiste-Antoine duc de Roquelaure, pair et maréchal de France, et de Marie-Louise Laval de Montmorency.

Ils eurent pour enfants :

1° Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot ;
2° Louis-François de Rohan-Chabot ;
3° Louis-Auguste de Rohan-Chabot ;
4° Marie-Louise de Rohan-Chabot ;
5° Charlotte-Félicité-Antoinette de Rohan-Chabot.

Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot aimait, plus que ses prédécesseurs, à habiter ses domaines et surtout celui de Blain, auquel il fit faire beaucoup d'améliorations ; il songea même à faire faire la réformation du cadastre de cette grande propriété tant foncière que féodale, et obtint pour cela des lettres-patentes, le 31 octobre 1730.

C'est en 1732 que les benédictins D. Morice et Duval vinrent à Blain faire des recherches dans les archives de la ville et du château pour leur *Histoire de Bretagne*.

Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot mourut en 1738, laissant tous ses titres, domaines et châtellenies à son fils aîné Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, né le 17 janvier 1710.

Il épousa, en 1735, Olympe-Rosalie-Gabrielle de Chatillon, qui mourut en 1752 et dont il eut deux enfants :

1° Louis-Bretagne-Charles de Rohan-Chabot, né le 12 novembre 1747 ;

2° Gabrielle-Sophie de Rohan-Chabot, née le 27 février 1743.

Ces deux enfants moururent peu après leur mère, en 1757.

L'état de minorité de ces enfants nécessita un inventaire au château de Blain, qui fut rapporté le 18 mai 1753 et jours suivants. Cet acte contient quelques détails locaux qu'il est à propos de rappeler ici.

Le duc de Rohan, tuteur honoraire de ses enfants, et Henri Bolle, avocat, tuteur onéraire, étaient représentés par noble maître César-François Varsavaux, avocat en Parlement, demeurant au château, où il remplissait les fonctions d'archiviste. Le duc de Châtillon, aïeul maternel, avait pour mandataire noble homme Pierre Rolland, sieur de la Guétondais.

Les notaires rapporteurs étaient maîtres Jean Chiron, notaire au marquisat de Blain et Lebourg, notaire royal de la sénéchaussée de Nantes à la résidence du Gâvre.

Demoiselle Jeanne Roussière, veuve du sieur Jean-André Pesnot du Tertre, était concierge du château et fit la montrée des meubles.

« Il se trouvait dans la grande salle quatre tableaux; l'un représentant *une Muse*, un autre les *trois Grâces*, le troisième la *déesse Flore*, le quatrième une *Danseuse*; ils furent prisés quarante livres.

» Dans le passage de la grande salle à la chambre des portraits était un petit tableau sans cadre représentant *un bouquet de fleurs*, il fut prisé cinq sols.

» Plus cinq cartes du *Nobiliaire de Bretagne* avec leur monture en bois, prisées trente sols.

» Dans la chambre du Roi, connue aujourd'hui sous le nom de salon de compagnie, le *portrait du comte de*

Toulouse, prisé soixante livres, plus un tableau représentant la *déesse de la Guerre*, prisé cinq livres.

» Dans la chambre de la princesse, à l'ouest et au joignant du salon de compagnie, un tableau représentant la *Reine et Monseigneur le dauphin*, prisé deux livres dix sols. »

On peut juger, par cette estimation, ou que les notaires qui en étaient chargés n'étaient pas de première force dans la connaissance des arts, ou que les œuvres elles-mêmes n'étaient pas d'un mérite reconnu.

Peu après la perte de ses deux enfants, le duc de Rohan se remaria avec Emilie de Crussol d'Uzès, née le 26 octobre 1732, et de laquelle il espérait avoir d'autres enfants. C'était la fille de Charles-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, et d'Emilie de la Rochefoucault.

Malheureusement, l'espoir du duc de Rohan ne se réalisa pas.

Le duc et la duchesse habitaient souvent le château et y recevaient même à chaque séjour qu'ils y faisaient, comme on le voit par une lettre de M. Bolle, intendant général du duc, datée de Paris, le 10 décembre 1759, qui recommande à Varsavaux, archiviste et chargé d'affaires au château de Blain, de faire, dans le plus bref délai, une glacière et de la remplir, dans le courant de l'hiver, attendu le voyage que le duc et la duchesse devaient faire en 1760.

En 1763, le 9 juillet, le duc de Rohan donna à Blain une déclaration fixant le ressort de mouvance et de juridiction des siéges de Blain et de Plessé.

La seigneurie de Fresnaye, très-ancienne dépendance de la maison de Blain, s'était trouvée séparée par le mariage d'Anthaise de Blain dans la maison de Volvire. Rachetée, vers la fin du XVe siècle, par Jean II de Rohan, sa seigneurie et sa justice n'en furent réunies à Blain que lors de l'érection de cette terre en marquisat.

C'est en 1777 qu'eut lieu un fait scandaleux dans la maison de Rohan : Louis-René-Edouard de Rohan, cardinal, connu sous le nom de prince Louis, scandalisa tellement la cour d'Autriche, où il était ambassadeur, qu'il fut rappelé.

Revenu en France et devenu la dupe des intrigants qui l'entouraient, il se laissa persuader qu'il obtiendrait les bonnes grâces de Marie-Antoinette, en achetant pour elle un magnifique collier de diamant que cette princesse avait refusé comme étant d'un prix trop élevé.

Devenu possesseur de ce collier, il le remit à des fripons qui lui firent croire qu'il avait été agréé par la reine. Mais comme il ne put payer les 1,600,000 livres que coûtait ce bijou, l'affaire fit du bruit, le roi le fit arrêter et traduire devant le Parlement : il fut absous, mais il perdit tout ce qu'il tenait de la cour, et fut exilé à l'abbaye de Chaise-Dieu.

Son frère, Jules-Hercule-Mériadec de Rohan-Guémené, dit prince de Montbazon, vice-amiral, fit, par suite de son luxe et de celui de sa femme, une faillite qui s'élevait à trente-trois millions; la liquidation de cette faillite ne fut terminée qu'en 1792.

En 1778, le duc et la duchesse revinrent à Blain attendre la fin de la disgrâce qui, par le fait des événements précédents, frappa toute la maison de Rohan.

Le château fut témoin, le 1er mars de la même année, d'une cérémonie qui y réunit quelques illustres personnages. Le duc et la duchesse furent parrain et marraine de Paul-Emile-Louis-Marie de la Fruglaie, né le 13 mars 1766 et qui allait avoir sous peu de jours sa douzième année révolue; il était fils de haut et puissant seigneur François-Gabriel-Marie de la Fruglaie de Kervers et de haute et puissante dame Sophie-Antoinette-Pauline de

Caradeuc, fille du célèbre procureur général Caradeuc de la Chalotais, qui assista et signa au baptême.

Ce filleul du duc de Rohan est mort en 1849, maréchal de camp et ancien membre de la Chambre des pairs, à son château de Ker-an-Roux, près Morlaix, où il avait formé des collections savantes et surtout un riche cabinet minéralogique composé, dans sa majeure partie, d'échantillons rares et curieux tirés du sol de la Bretagne.

Le dernier séjour du duc de Rohan au château de Blain, qui dura presque quatre ans, fut marqué par de nombreuses réparations faites à l'intérieur des appartements qui furent tous meublés suivant le goût de l'époque. La vieille forteresse, arrangée en maison de plaisance, vit se former, près de ses maîtres, une sorte de cour qui se renouvelait sans cesse, et le souvenir de cette heureuse époque resta longtemps dans le peuple, qui n'eut jamais autant de moyens d'assurer son aisance par les nombreux et incessants travaux qui s'exécutèrent alors.

Le duc de Rohan et surtout la duchesse partageaient toutes les illusions de leur époque. Ils accueillaient de la manière la plus gracieuse ces bons propriétaires paysans, qu'on pourrait appeler les francs tenanciers, les gentilshommes de la campagne.

La duchesse allait chez eux goûter leur pain et leur beurre; le duc, plus réservé peut-être, n'en montrait pas moins, à l'occasion, la plus expansive bonté.

Il savait dignement modérer les témoignages de respect qu'on lui rendait : un jour, un paysan admis en sa présence, ne sachant quel maintien conserver, se jeta à ses genoux. Le duc, avec une paternelle brusquerie, lui dit : « Relevez-vous, je ne suis pas le bon Dieu. »

Aidé des conseils de Charles Cocaud de la Villauduc, né à Blain, et devenu l'un des plus savants avocats du

barreau de Nantes, le duc établit un bureau de conciliation, qui n'était autre qu'une justice de paix, ou plutôt un conseil de prud'hommes réglementé ; ainsi aucun procès ne pouvait être porté en justice avant de lui avoir été soumis par les parties elles-mêmes sans l'intervention orale ou écrite de l'avocat.

Les meilleures choses de ce monde ont leur côté plaisant ; le jour de ces audiences, tous les conseillers dînaient à la table du duc. Ce n'était pas un petit honneur ; mais leur gaucherie faisait sourire et leur lenteur à manger s'accordait peu avec la rapidité des services, de telle sorte que leur assiette leur était enlevée encore pleine, et qu'en définitive, sortant avec la faim de la table ducale, ils allaient ordinairement à la cuisine du château faire en véritables rats des champs un repas plus substantiel et non hâté.

En 1779, l'évêque de Nantes, Jean-Augustin Fretat de Sarra, fit une visite à l'église de Blain ; étant allé au château pour rendre visite au duc de Rohan, il s'y présenta en habit court et se trouva fort interdit quand il fut reçu par Mme la duchesse.

« Je vous demande bien pardon, Madame la duchesse, dit-il aussitôt avec une naïveté expressive, je vous demande bien pardon de paraître en habit court dans mon diocèse, mais au moment où il fallait partir, je me suis aperçu que ma soutane était déchirée et c'est la seule que j'aie. »

La résidence, que par trois fois la duchesse y avait faite, lui avait procuré un instant de distraction par une villégiature pleine de projets philanthropiques alors fort à la mode.

C'est à la date du 14 septembre 1785 que nous trouvons la naissance de Jacques-Marie Bizeul, dont nous avons parlé souvent dans le cours de ce récit et qui a été

pour nous la source où nous avons puisé le plus de documents; il était fils de Jacques Bizeul, notaire royal, archiviste du château, et de demoiselle Marie Gautier.

A partir de cette époque, rien d'intéressant n'eut lieu au château, qui ne fut plus habité ni visité par le duc et la duchesse qui moururent tous les deux, à peu de jours de distance, en 1791, à Nice, où ils faisaient séjour depuis quelque temps.

Les enfants du premier lit étant morts et le second mariage n'ayant pas donné d'héritiers, la substitution dont nous avons parlé et qui fut faite par Louis de Rohan-Chabot du duché de Rohan, en faveur de Guy-Auguste, tige de la deuxième branche, eut son exécution et accorda les titres de duc de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët et marquis de Blain, à Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, né en 1733, fils de Guy-Auguste de Rohan-Chabot et de Elisabeth du Bec Crespin Grimaldi.

Ce dernier ne vint jamais au château qui, par suite des désastres financiers qui accablèrent la famille de Rohan, comme nous l'avons vu plus haut et rejaillirent en partie sur la branche de Rohan-Chabot, tomba aux mains de M. de Janzé, alors banquier à Paris, qui l'acheta, ainsi que les biens que cette ancienne famille possédait en Bretagne.

La Révolution arriva sur ces entrefaites et les différents partis qui existaient à Blain y amenèrent des scènes regrettables; le château fut pillé, la chapelle contenant les corps des Rohan catholiques que la décence avait respectés jusqu'à ce moment, vit se répéter les scènes de Saint-Denis. Les cercueils furent tirés de l'enfeu; on en prit le plomb et les descendants des Clisson et des Rohan descendirent ainsi deux fois dans la nuit du tombeau.

L'enfeu qui contenait ceux des familles de Rohan qui avaient suivi la religion réformée fut également ouvert, quoique ce fût une enceinte murée placée dans une des vieilles tours, comme nous l'avons déjà dit : les cadavres mutilés ont aussi été jetés dans les cours, et ces derniers débris de la mort ont reçu de nouveaux outrages. Ces dépouilles mortelles insultées par les catholiques, à la fin du XVIe siècle, furent, après un repos de deux siècles, mises en pièces par des furieux qui croyaient insulter les corps des catholiques et qui, dans un autre fanatisme, déshonoraient l'uniforme de l'armée qui les désavouaient.

On agit de même pour les papiers, titres de propriétés, afféagements et autres, qui furent portés sur la place de Blain, où ils furent brûlés en réjouissance et au grand contentement des soi-disant patriotes de l'époque.

Ce ne fut qu'en 1802 que la cession ou vente définitive fut faite directement, par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, à M. de Janzé, dont les descendants l'occupent encore aujourd'hui et qui, s'ils n'y font pas faire de réparations importantes, font du moins entretenir toutes les parties les mieux conservées.

Vers 1804, le château fut privé d'une de ses plus belles tours, celle de l'Horloge, qui fut démolie pierre par pierre mais non sans difficulté, pour fournir des matériaux de construction.

C'est aussi en 1822 que M. Hersart, visitant la chapelle du château, trouva quelques ossements épars dans l'enfeu; il les fit réunir et transporter à l'église de Blain, où ils furent inhumés, comme l'indiquait une inscription gravée sur une plaque de marbre, incrustée dans le mur méridional de l'église, et qui a disparu lors de la construction toute moderne de la nouvelle sacristie.

Il ne reste plus de ce beau château qu'une aile entière et deux tours sur neuf qui, autrefois, entouraient l'édifice. Les cours, les jardins, les terrasses et leurs balustrades ont été saccagées; les salles sont désertes, les fenêtres dépourvues de leurs châssis : le hibou seul habite encore ces ruines et le lierre étend partout sur ces vieux murs son feuillage parasite. Voilà tout ce qui frappe les yeux dans ce lieu jadis si renommé.

Notre tâche est maintenant terminée, du moins nous le croyons : cependant nous n'osons trop nous flatter d'avoir rempli dignement le but que nous nous étions proposé en commençant ce travail, qui appartient plutôt à un historien ou a des personnes plus autorisées que nous en ces sortes de recherches.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR DE PREUVES A L'HISTOIRE DU CHATEAU DE BLAIN

NOTE A.

Chronicon Briocense. — Combat entre Renauld et Lambert.

Cumque Lambertus ad Nomenoium regem accessisset, et omnia per ipsum facta et cogitata legitime exposuisset, ipsum etiam et suos Britones callidissime docuit et castigavit, qualiter urbem Nanneticam et ejus territorium recuperaret.

Quibus auditis rex Nomenoius Valdè gravisus omnem militem armatum Britonniæ collegit. Cum igitur ad Messicam territorii Nannetenses cum suo exercitu pervenisset, ibi obviavit Rainaldo comiti

En même temps Lambert arrivait près de Nominoë, roi des Bretons, et lui exposa toutes ses pensées et ses desseins; il harangua très-adroitement les Bretons et les excita à s'emparer de la cité des Namnètes et de leur territoire.

A ces paroles, le roi Nominoë, très-embarrassé, réunit toutes ses troupes. Comme il arrivait avec son armée à Messac, du territoire des Namnètes, il se rencontra avec le comte Renauld et ses Poitevins

Pictaviensi occupatorique comitatus Namnetensis magna hominum multitudine stipato. Tunc providens Rainaldus dimidium exercitum Britannorum transisse, contra eos viriliter dimicavit. Ipsi autem quia pauci erant, minime Rainaldi impetum sustinere valentes in fugam versi sunt omnes usque ad tentoria Nomenoi. Tali eventu illis fugatis reversus est Rainaldus cum brevi laude victoriæ usque a Burgum *de Bleign*. Illi omnino securus et de Britannorum minime timidus cum suo exercitu super *Isarni* ripam fluminis in herbis pratorum virentibus requievit. Lambertus autem expectans Britannos dialectenses, minime in primo hujus belli congressu esse potuit. Sed postea per Rhedonicum territorium cum illis festinanter equitans persecutus est Rainaldum usque ad Blanii vicum : ibidemque ex improviso illum omnes que suos inermes aggrediens sine ulla misericordia occidit et detruncavit.

Intersecto itaque Rainaldo cum suis Pictaviensibus, Lambertus de tali triompho gloriosus cum magna superbiæ laude Nomenoium reversus est.

occupant en grand nombre ce territoire. Renauld laissant passer la moitié de l'armée des Bretons et combattit courageusement contre eux. Les Bretons qui étaient peu nombreux soutinrent faiblement le choque de l'armée de Renauld, et s'enfuirent jusque dans les tentes de Nominoë. Après cette déroute Renauld, fier de sa petite victoire, revint jusqu'au bourg de *Bleign*. Se croyant en sûreté et craignant moins le petit nombre des Bretons, il se reposa avec son armée dans les vertes prairies baignées par la rivière d'*Isar*. Mais Lambert avait pu réunir ses Bretons dispersés par ce premier combat; passant par le territoire de Redon, en toute hâte, il suivit Renauld jusqu'au bourg de Blain, et là, tombant sur lui à l'improviste et sur ses soldats désarmés, il le tua sans miséricorde et lui trancha la tête.

Renauld tué et défait avec ses Poitevins, Lambert encouragé par ce triomphe et plein d'orgueil, revint vers Nominoë.

(D. Morice, *Preuves*, t. 1er, p. 19.)

La Chronique nantaise donne le même récit avec de légères différences dans le texte et dans l'orthographe des noms. Ainsi on trouve :

Reversus est Rainaldus usque Bleign, au lieu de *ad burgum de Bleign*. *Super Isarvi ripus* au lieu de *Isarni*, enfin *usque Blaing vicum* au lieu de *usque ad Blanii vicum*.

Enfin un fragment de chronique tiré de la Chartreuse de Val-Dieu au diocèse de Sées, ne nomme pas le lieu du combat, mais il rappelle le grand nombre de Poitevins et de Nantais qui y périrent avec leur chef le comte Renauld.

Voici maintenant le récit du même combat tel qu'on le trouve dans l'historien Travers :

« Lambert arma les Bretons l'an 843 avec de très-mauvais desseins sur Nantes. Il voulait surtout chasser de cette ville le comte Renauld qui la gardait pour le roi. Le comte Renauld arma de son côté les milices du Poitou et de Nantes et marcha au devant des troupes bretonnes, qui s'avançaient du côté de Nantes pour former le siége de cette place. Lambert, averti par ses espions que Nantes était dégarnie de troupes, courut aux Normands, nation venue du nord, et qui faisaient le brigandage le long des côtes, sous la conduite d'Ocheri, et depuis quelques années commettaient de grands ravages. Ils étaient dans ce moment à la rade du Croisic, à l'île de Batz. Il leur fit entendre que Nantes était sans défense, qu'il y avait beaucoup à gagner à s'en saisir, que la ville était riche, et que pendant qu'il amuserait le comte Renauld, ils la pourraient prendre. Renauld s'était avancé jusqu'à Messac, près Redon, où il attendait les Bretons. Il se jeta sur eux avec impétuosité, pendant qu'ils passaient la Vilaine, il les poussa et les défit, et reprit aussitôt le chemin de Nantes avec ses troupes. Il était campé dans les plaines de Blain, sans aucune défiance d'un ennemi qu'il croyait, après l'avoir défait, fort loin de lui, lorsque Lambert qui ne s'était pas trouvé au combat, et qui amenait un secours, rallia les Bretons et vint fondre sur Renauld, le battit et le tua.

» Le corps de ce seigneur et ceux de plusieurs de ses officiers furent portés à Saint-Florent-le-Vieux et déposés dans des cercueils de pierre. Ils furent réduits en chaux en 1030 époque où on les découvrit. »

(L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, t. I, p. 126.)

NOTE B.

« A la fin du XIVe siècle les tours, à cause de leur commandement, prenaient une nouvelle importance, et un homme de guerre célèbre, Olivier de Clisson, persista à les employer comme portes. Toutefois, Olivier de Clisson renonça au plan carré et adopta la forme cylindrique. Le château de Blain, situé entre Redon et Nantes, fut bâti à la fin du XIVe siècle par le connétable Olivier de Clisson. La porte d'entrée de la baille est pratiquée dans une tour ronde, dite tour du Pont-Levis, qui montre encore à l'intérieur et à l'extérieur l'M couronnée accostée d'un homme. Ce chiffre équivaut à une date certaine, car on le retrouve sur le sceau d'Olivier de Clisson de 1407 et sur les bâtiments de l'hôtel du connétable, bâti à Paris vers 1388 et compris aujourd'hui dans l'hôtel des Archives de l'Empire. On sait, d'ailleurs, que vers 1366, Olivier de Clisson, qui avait juré de n'avoir jamais d'Anglais pour voisin, alla démolir le château du Gâvre, que le duc de Bretagne venait de donner à Jean Chandos, et en fit porter les pierres à Blain, pour les employer dans la bâtisse du nouveau château. Or, il paraîtrait que le farouche connétable avait adopté dans les défenses qu'il faisait élever un système de portes passant à travers le cylindre d'une tour ronde avec pont-levis, long couloir, vantaux, machicoulis et herses. Ces tours-portes cylindriques d'Olivier de Clisson avaient sur les courtines un commandement considérable. Celle de Blain est couverte par un comble conique, et au-dessus du passage voûté de la porte est une salle carrée, avec cheminée, cabinet et escalier montant aux chemins de ronde des machicoulis. »

(Violet-le-Duc, *Dict. raison. d'Arch.*, t. IX, p. 181-182.)

M. Violet-le-Duc commet plusieurs erreurs dans cet article sur le château de Blain, dont il attribue la construction à Olivier IV de Clisson, connétable de France. Le château de Blain avait été construit par Alain Fergent, en 1108 : assez de vestiges existent encore pour le prouver; ensuite ce n'est qu'après la révolte d'Olivier Ier de Clisson, dit le Vieil, contre le duc Jean Ier qui fit raser, en 1262, une partie de cette forteresse, que son fils Olivier II, dit *Junior*, fit reconstruire en 1318 la tour du Pont-Levis avec ses deux courtines, la petite tour de

la prison et une partie du petit château ; l'M couronnée accostée non d'un heaume, comme le dit M. Violet-le-Duc, mais du lion armé couronné et lampassé d'or, était le chiffre appartenant à la maison de Clisson bien avant le connétable. Enfin, quand ce dernier démolit le château du Gâvre, il employa les pierres non à construire le château de Blain, mais seulement une tour sans machicoulis qui porte encore le nom de tour du Connétable. L. P.

NOTE C.

Construction du château de Blain (1108) *par Alain Fergent et dons accordés par lui à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon comme indemnité des ravages que causait à cette abbaye la garnison de Blain.*

Ad utilitatem tam prœsentiam quam futurorum placuit describere, ut in perpetuum possit teneri qualiter Walterius S. Salvatori Roton: Abbas, vir in cunctis strenuus humiliter adiens Alanum comitem requisivit ab eo quatinus injustam quamdam consuetudinem quam de abbatia exigere solebat ad œdificationem castri quod Blaen nuncupatur; pro qua illi qui ad opus comitis illud castrum servant in abbatia multa mala injuste faciebant, Videlicet de Avezac, Marzac, et de Mazerac quod Vulgo Bidaen nuncupatur, pro salute animæ suæ, suæ que conjugis ac filiorum S. Salvatori suis que monachis perpetuum condoneret et a tali improprio abbatiam illam absolveret,

Pour l'utilité du présent et de l'avenir, il m'a plu d'écrire comment Gautier, abbé de Saint-Sauveur de Redon, homme humble et zélé, réclama auprès du duc Alain, contre une ancienne habitude qu'il était dans son droit d'exiger de l'abbaye pour la construction de la forteresse qu'on nomme Blein et de ce que ceux qui étaient employés à cette construction faisaient injustement beaucoup de mal à l'abbaye : que pour cela il demandait que le duc abandonnât à la dite abbaye de S. Sauveur, pour le salut de son âme, de celle de son épouse et de ses enfants, cette partie d'Avessac, Marsac et Masserac qui a nom et qu'il l'exonera du droit dont il a été parlé plus haut.

sed ut est casus humanarum rerum licet ipse præfatus Abbas, admodum esset familiaris et amicus comitis, tamen ipsa vice quod petebat assequi non voluit. Sed postea habuit ut voluit.

Comes cum uxore sua et liberis Rotonum venerat, et ibi non minimam curiam habebat et suis negotiis cum ipsis tractabat.

Ea tempestate quidam nobilis miles Harscuidus nomine de S.Petro Nannetensi cum comite venerat, qui ab ipso equos et quædamalia donaria non segniter exquirebat.

Tunc temporis præfatus Abbas habebat unum equum quam optimum quem abipso habuerat.

Tandem vir prudens ab amicis quos in curia habebat sibi indicantibus prœsensit quod Comes equum ipsum sibi querere volebat.

Tunc cum consensu et ammonitione Hermengardis comitissæ nec non et aliorum suorum amicorum prædictus Abbasantevenit Comitem et ad ipsum cum aliquibus suorum fratrum veniam ipsam suam petitionem sicuti superius petiverat humiliter petivit.

Quod comes audiens super hoc cum suis, consilium accipit, qui omnes unanimiter decreverunt id fieri debere quod tantus vir expetebat; omnes enim ipsum diligebant et quidquid volebat libentissime annuebant. Tunc comes ipsum Abbatem vocavit et cum consensu et voluntate suæ conjugis ac filio-

Et comme cela arrive souvent, quoique cet abbé fut ami du duc et des siens, il ne put obtenir ce qu'il demandait. Mais dans la suite il obtint ce qu'il voulut.

Le duc avec sa femme et ses enfants et une petite cour, vint à Redon pour s'occuper des affaires de son duché.

A cette époque, un noble chevalier nommé Harscuid de S. Pierre vint de Nantes avec le duc, auquel il demandait des chevaux et des présents.

Le dit abbé possédait un cheval le meilleur de tous ceux qu'il avait.

Cet homme adroit apprit d'amis qu'il avait à la cour que le duc avait l'intention de demander ce cheval.

Alors avec l'assentiment de la duchesse Hermengarde et poussé par ses amis, il prévint la demande du duc, et en échange lui présenta la pétition dont il a été parlé plus haut.

Le duc consulta son conseil qui fut d'avis qu'on accordât ce que demandait l'abbé. Le duc l'appela, et avec le consentement de son épouse et de ses enfants et des autres barons dont les noms suivent, il lui accorda avec bonté et pour toujours ce qu'il demandait, pour le salut de son âme, de

rum suorum nec non Baronum illic existentium nomina quorum subter scribentur (1), quod petebat benignissime in perpetuum pro remedio suæ animæ suæ que conjugis ac filiorum concessit ac fermavit.

celle de son épouse et de ses enfants.

Et ut hoc donum firmius permaneret præfatus Abbas equum superius dictum qui CCC et eo amplius solidos valebat, Comiti dedit et Comes Harscuido de S. Petro illico tribuit. Factum est hoc in cimeterio S. Salvatoris coram multis nobilibus. Anno ab inc. Dom. MCVIII feria III luna V indict. IIII Alano Britannorum Gubernante Benedicto Nannetensium ep. existente Walterio abbatiam S. Salvat. strenue administrante data XI kal julii. Testes hujus rei ipse Comes A. qui donum dedit et Comitissa et duo filii ejus Conanus et Gaufridus qui annuerunt et firmaverunt.

L'abbé affirma également le don qu'il lui avait fait du cheval qui avait coûté trois cents sols et que ce dernier donna à son tour à Harscuid de S. Pierre. Cet acte fut passé dans le cimetière de l'abbaye de S. Sauveur de Redon en 1108 sous le reigne de Alain, duc de Bretagne, Benedict, evêque de Nantes et de Gautier, abbé de S. Sauveur, le 11 juillet. Les témoins de cette donation étaient le duc Alain, la duchesse Hermengarde, ses deux fils Conan et Godefroid qui approuvèrent le don.

T. B., ep. t., Cartulaire de Redon.
D. Lobineau, *Preuves*, p. 266-267.

NOTE D.

Accord entre Léon, frère de Papin, et les moines de Marmoustier. Première mention de Guégon de Blain.

Postquam Papinus filius Albini dedit B. Martino ecclesiam Sanctæ Crucis, cum eidem pertinentibus

Après que Papin, fils d'Albin, eut donné à B. Martin l'église de Ste Croix, avec l'autorisation du

(1) Ils n'y sont point.

concedentibus Alano comité et Ermengarde comitissa et Conano filio eorum auctorizantibus Benedicto, Nannet. Episcopo et Archidanis ejus, et aliis quibus ipsa concessio pertinebat, post hæc profectus est illuc D. Abbas Wilelmus, ut præsatum ecclesiam saisiret.

Affuit autem Leo frater Papini et calumpniatus in illud donum, poindi obtulit ei D. Abbas quod in præsentia Comitis seu Episcopi Nannet. teneret ei judicium de calomnia illa.

Ille vero noluit judicium expectare sed et cordas signorum per quas D. Abbas saisiverat ecclesiam illam, quusque uni ex monachis nostris Petro cognomine Laidet in manu miserat, Leo ille arripuit ut eas aufferret de manu Monachi, et pulsavit monachum super qua injuria D. Abbate ad præsatam Comitem proclamante in iram commotus est.

Quapropter utrisque id est D. Abbate cum suis, et Leone illo præsentiæ comitis astantibus, cum multa, quæ opus non est recensere ex utraque parte dicta essent, proceres qui ibi aderant; Quorum nomino subscripta sunt dixerant quod Leo ille injuste faceret calumniam illam, quia ipse et frater ejus, qui nobis fuerat illud donum ita res suas partiti fuerant, ut neuter in rebus, alterius quicquam posset aut deberet reclamari; et cum parati essent idem proceres

duc Alain, de la comtesse Hermengarde et de Conan, leur fils, de Benedict, évêque de Nantes, et de tous ceux que cette donation pouvait intéresser, l'abbé Guillaume profita de tout et prit possession de ladite église.

Mais Léon, frère de Papin, attachant beaucoup d'importance à empêcher cette donation, comparut à un jugement qui, à la demande de cet abbé, eut lieu en présence du duc et de l'évêque de Nantes.

Puis il confia à un moine de son monastère, nommé Pierre Laidet, toutes les pièces au moyen desquelles il avait pris possession de l'église; Léon lui enjoignit de retirer ces pièces des mains de ce moine et le renvoya; le duc fut très-irrité de cette injure faite à l'abbé.

C'est pourquoi, des deux côtés, l'abbé avec les siens et Léon avec ses compagnons et beaucoup d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer, se rendirent en présence du duc Alain. Les choses ayant été entendues de part et d'autre, ceux dont les noms sont cités plus bas furent d'avis que Léon attachait trop d'importance à ce don, parce que son frère lui-même qui l'avait fait, avait voulu que rien ne pût et ne dût être réclamé. Et comme les assistants confirmèrent

hoc quod dicebant judicio, confirmare non fuit necesse inde fieri judicium quod ille recognovit injustitiam suam, et guespivit in perpetuum totam istam calumniam, donum quoque fratris sui concessit et ut Comes et Domnus Abbas dimitterent ei eram suam et forisfactum ejus, cum multa prece et humilitate ad pedes eorum se projecit.

ces décisions, il ne fut pas nécessaire de donner suite au jugement, parce que Léon reconnut son injustice et accorda le don fait précédemment par son frère, et se jeta aux pieds de l'évêque et de l'abbé, afin qu'ils oubliassent sa colère et son emportement.

Hoc viderunt et audierunt Comes Alanus et Hermengardis Comitissa. Rivallonius Archidiaconus. Petrus Cantor. Galdinus de Cliczon et Gaurinus filius Gaufredi miles ejus. Brientius filius Gaufredi et Rivallonius de Solzon miles ejus. Rioldus filius Bernardi. Wilelmus Senescalus comitis. *Guego de Blanio.* Arscodius de S. Petro. Fridolius filius Bugaldi. David filius Jouem. Daniel filius Andreæ. Rivallonius Popardus. Evanus filius Gaurini Armel de Ploas mele. Daniel filius Rogerii et Multi alii. De nostris, D. Abbas Wilelmus. Andreas de Gomes, Petrus Laidet. Rivallonius Sacrista. Malfredus Prior de Catbai. Guarinus de Forest. Gilduinus filius Gibonis. De famulis, Sancellinus et Cellarius, etc.

Assistèrent à ce jugement : le duc Alain, la comtesse Hermengarde, l'archidiacre Rivallon, Pierre Chantre, Gaudin de Cliczon et Gaurin, fils de Geoffroid, son écuyer; Brient, fils de Geoffroid, et Rivallon de Solzon, son écuyer; Riou, fils de Bernard; Guillaume, sénéchal du duc; *Guégon de Blain,* Arscod de S. Pierre, Frédol, fils de Bugald; David, fils de Jean; Daniel, fils d'André; Rivallon Poupard, Evin, fils de Gaurin; Armel de Ploërmel; Daniel, fils de Roger, et beaucoup d'autres. Du monastère il y avait : l'abbé Guillaume, André Gomez, Pierre Laidet, Rivallon, sacriste; Manfred, prieur de Catbay; Guérin de Forest. Parmi les familiers, il y avait : le chancelier et le cellerier, etc.

Charte de Marmoustier (1090).
D. Morice, *Preuves,* t. 1er, p. 470.

NOTE E.

Donation faite à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, par Guégon de Blain.

Guegonus de Blaignio Vir Valdi illustris et egregiæ strenuitatis omo, hujus quoque Sancto Roton. Ecclesiæ, diutinus et fidelissimus amator, ut erat ei studium omni rei quæ ad utilitatem perpetuam pertineret assensum libenter præbere, quadam dominica die in ecclesia sancti Guengari, sita in parochia Pierric, cum dilectione et reverencia ammonitus est à Guilelmo de Fait hujus Sacri loci, monacho et ab heremitu Huberto, qui simul in loco qui dicitur Ballac habitabant. Quatenus ipse Guegonus de rebus quas temporal et transeuntur possidebat aliquod munus memorabile Sancto Salvatori in Ecclesia Roton faceret.

Guégon de Blain, homme illustre et d'une grande activité, aimant beaucoup et fidèlement la Ste église de Redon, s'occupant en même temps de tout ce qui pouvait lui être d'une grande utilité, afin de la lui procurer. C'est pourquoi le jour du Seigneur, dans l'église de St Guengare, située dans la paroisse de Pierric, exhorté par Guillaume de Fait, moine de ce lieu, et par l'ermite Hubert, qui habitaient tous deux dans un lieu appelé Ballac, de faire don à l'abbaye St Sauveur de Redon de quelques biens qu'il possédait dans ce canton.

Intimaverunt etiam ei ut præsatum locum Ballac qui sub Oliverio de Ponte de suo et propria hæreditate erat quique per diuturnus guerras in solitudine et vastitate redactus erat, et erat transitus et conversatio latronum ad hoc vesteret ut ubi esset conservatio et habitio domino deo salvatori famulantium.

Ils l'avertirent, en outre, que ledit lieu de Ballac, qui était sous sa dépendance et sous celle d'Olivier du Pont, réduit à une grande solitude, par suite des guerres journalières et par les vexations des brigands, devait être donné à la même abbaye de St Sauveur de Redon.

Ille vero foris ammonitus in aure corporis sed multipliciter sentiens

Guégon, sentant dans son cœur l'avertissement donné par l'Esprit

Sancti Spiritus ammonitionem in ore cordis spopondit hoc se facturum; vero quod deo bene et devote proponderat ne per occasiones aliquas iret in irritum statim prædictos Mon. et Heremitam ante altare Pierrisiensis, ecclesiæ vidente Daniel præposito suo de prædicto dono investivit firminter promittens idem donum in ecclesia sancti salvat., plenius et solemnius in proximo se impleturum.

De quo re marsupium de pallio Herveo abatti et Conventi in pignus misit.

Aliquantis inde evolutis diebus Contigit Hildebertum Tur Archiepiscopum pro quibusd. ecclesiasticis negotiis in hoc Roton. mon. cum suffraganeis episcopis colloquium habere.

Quibus peractis altare præsentis Capellæ infirmorum in honore et memoria B. M. Magd. adhibitis secum episcopus solemniter consecravit.

Ad quam profecto consecrationem cum cæteris Baronibus venit jam Dictus Guegonus, ductus que in capitulum in conventu plenario donum quod fecerat de Ballac.

Ex ordine replicavit societatem et beneficium ecclesiæ et abbatis et Monachorum recepit se que si de sua vita disponere posset hujus sancti Cænobii fore monachum promisit.

Inde ductus ad altare ad offerendum donum hæc verbo dicit

Saint, promit que cela serait fait de même, qu'il le promettait bien et dévotement à Dieu. Quand cela eut été dit, il remit sa donation sur l'autel de l'église de Pierric, en présence du moine et de l'ermite, promettant de conserver ce don à cette sainte église.

C'est pourquoi il donna comme gage sa bourse à Hervé, abbé du monastère.

Quelques jours s'étant écoulés, il se mit en rapport avec Hildebert, archevêque de Tours, pour avoir une assemblée à Redon avec ses évêques, pour traiter de ces affaires ecclésiastiques.

Ces choses terminées, l'évêque consacra ce don sur l'autel, en l'honneur et à la mémoire de la bienheureuse Marie Magdelaine.

Pour cette consécration, ledit Guégon vint avec d'autres barons, et, conduit dans le chapitre, il affirma le don qu'il faisait de Ballac.

Les moines et l'abbé acceptèrent au nom de l'église; et l'abbé lui promit qu'il pouvait disposer de lui pendant sa vie et de ce saint monastère.

Conduit ensuite à l'autel pour faire son offrande, il prononça ces

« Ego Guegonus de Blagno pro intentione et lucro eternæ retributionis, dono terram meam quæ vocatur Ballac in parochia Pirrich. » Factum est hoc anno ab incip dom. MCXXXIII non. feb. fer. II luna XXI ind. XI epacte XII. In die quando altare sanctæ M. Magd. fuit sacratum ab Hildeberto Archiep... Hildebertus, Herveus, abbas. Simon, abbas. Gauterius, abbas. de Monachis Robertus medicus, Guillaume de Fait, Bodulphus poëta, Ivo, Gaufridus Brinium. De laïcis Riallus, Potin, Damil præpositus, Gramail, Mauricius le dextre, etc.

paroles : « Moi, Guégon de Blain, du cœur et comme bénéfice, je donne ma terre de Ballac, dans la paroisse de Pierric. » Cela fut fait en l'année 1133, le 2 février. Dans ce jour, l'autel de Sainte-Marie-Magdeleine fut consacrée par Hildebert, archevêque de Tours. Les témoins furent : Hildebert, l'abbé Hervé, l'abbé Simon, l'abbé Gautier. Pour les moines : le médecin Robert, Guillaume de Fait, le poëte Bodulse, Ivon, Godefroid de Brin. Pour les laïques : Riallen, Potin, Damil, Gramail, Maurice, le dextre, etc.

(Cartulaire de Redon.)
D. Morice, *Preuves,* t. 1er, p. 568.

NOTE F.

Don fait par Hervé de Blain, à l'ordre des Jacobins de Nantes.

Pendant que le duc Mauclerc était le plus occupé de ses demeslez avec les ecclésiastiques, les religieux Dominicains s'établirent à Nantes. On dit, mais ce n'est pas sûr, que, dès l'année 1217, S. Dominique était venu à Nantes voir la duchesse qui le pria de lui envoyer des religieux de son ordre pour mettre dans le couvent qu'André de Vitré souhaistait de bastir en son hostel, près le chasteau et de l'hospital de la ville, sur le bord de la Loire, entre les portes Drouin-l'Istard et Brient-Maillard. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1228, frère Guillaume de Séguins accepta la fondation et fist poser la première pierre le 29 de juin, en présence de l'évesque Henri qui avait succédé à

Clément, et que, deux ans après, le seigneur de Blein (Hervé de Blein) donna de grands revenus à prendre sur sa terre de Blein, pour la construction et l'entretien du même couvent; tout cela sans doute avec l'agrément de Mauclerc.

D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. 1er, p. 223.

NOTE G.

Donation faite à l'abbaye de Blanche-Couronne, par Constance de Pont-Château.

Constancia domina Pontis-Castri, filia Eudonis de Ponte, universis. Has litteras inspecturis salutem in æterna salute, novisitis in rei veritate quod ego dedi in puram helemosinam deo et B. M. fratribus Albe corone in manu Johannis Abbatis tertiam partem feodi mei quod vocatur feodum de Alneto que tertia pars certis metis ac divisionibus eisdem monachis me presente in hunc modum fuit assignate, etc. Istam autem donationem liberam feci et immunem pro salute animæ mei et Eudonis de Ponte patris mei et omnium amicorum fidelium meorum.

Concessi etiam dicte abbatie, omnes donationes quas Eudo de Ponte pater meus vel alii antecessores sive hominis mei antefecerunt Abbatie supradicte nihil

Constance de Pont-Château, fille d'Eudon du Pont, par ces lettres, à tous ceux qui les liront, et pour toujours, salut : Vous reconnaîtrez, par la vérité de ces choses, que j'ai donné à Dieu et à la bienheureuse Marie, à mes frères de Blanche-Couronne, en les mains de l'abbé Jean, la tierce partie de mon domaine de l'Aulnaye; que cette tierce partie leur sera en ma ma présence divisée et assignée. Que j'ai fait cette donation librement pour le salut de mon âme et de celle d'Eudon du Pont, mon père, et de tous mes amis fidèles.

J'ai aussi accordé à ladite abbaye toutes les donations qu'Eudon du Pont, mon père, ou ses prédécesseurs ont fait, ne voulant rien retenir de ces dites donations

omnino in ipsis donationibus mihi vel heredibus meis cupiens de cetero retinere, Imo, volo, et presente scripto confirmo ut quid quid in præsentiarum in omni terra quiete possident pacifice possideant in æternum.

pour moi ou pour mes héritiers. Je veux et confirme, par le présent écrit, qu'ils jouissent en paix et toujours de tout ce qu'ils possèdent sur mes terres.

Nihilominus dedi supradictæ abbatiæ sex libras redditus, quas assignavi in pratis Eudonis dilecti filii mei, videlicet in parochia de Mostorio, pro salute anime nobilis viri Hervei de Blaing, domini mei et patris supradicti Eudonis filii mei. Hoc autem donum feci consilio et approbatione amicorum dicti E. filii, videlicet D. M. de Duval, Wilelm le Borgno, J. de Maura. Abbas vero et fratris concesserunt mihi ut singulis diebus quibus licitum est celebrare due misse celebrentur super quoddam altare in ecclesia Albe Corona de novo constructam tam pro me et patri meo quam pro dicto Herveo et aliis fidelibus amicis mei de præsenti seculo nequam egressis.

J'ai donné, en outre, à la même abbaye, six livres de revenu à prendre sur les prairies de mon cher fils Eudon, situées dans la paroisse de Montoir. Pour le salut de noble homme Hervé de Blain, mon époux, et de mon fils Eudon, j'ai fait ce don, avec le conseil et l'approbation de mes amis et dudit Eudon, mon fils, de Duval, de Guillaume le Borgne et de J. de Maura. L'abbé et les frères m'accorderont de faire célébrer chaque jour deux messes à l'autel de l'église nouvellement construite de Blanche-Couronne, tant pour mon père que pour ledit Hervé et pour tous mes autres amis fidèles.

Anno gratiæ MCCXXXVI.

L'an de grâce 1236.

Le contre-scel est chargé de trois croissants avec un chef.

D. Morice, *Preuves*, t. 1er, p. 902.

NOTE H.

Généalogie des sires de Clisson jusqu'à Olivier de Clisson, dit le Vieil.

Galdinus de Clichon, 1040 à 1050. — Baldricus de Clizun, 1075 à 1080. — Galdinus de Clizon, 1080 à 1101. — Gaufredus de Clizon, 1090. — Guilelmus de Clizone, 1118. — Gerardus de Clizon, 1132. — Acmericus de Clicio, 1159. — Wilelmus de Clichon, 1185. — Wilelmus de Clizionio, 1205. — Olivier de Cliczon, le Vieil, lequel se croisa en 1218 et rebâtit le château de Clisson en 1223, suivant Sauvagner. — *Notes sur Travers*, t. I, p. 474.

(*Hist. du P. Anselme*, t. VI, p. 201-204).

Le même écrivain (Sauvagner) prétend qu'Olivier de Clisson fut créé baron par Guy de Thouars en 1199, et qu'il reçut, en 1230, dans son château de Clisson, le roi S. Louis et Blanche de Castille, sa mère. Il cite à l'appui de ce fait l'*Histoire de S. Louis*, par Lachaise; il ajoute qu'en 1257 Olivier-le-Vieil se révolta avec d'autres barons bretons contre le duc Jean Ier; que celui-ci fit raser plusieurs châteaux appartenant à Olivier, hors celui de Clisson qu'il ne pût prendre, mais dont il obtint la saisine en 1260; toutes ces guerres et discussions finirent par un traité passé entre Jean Ier et Olivier, en présence du roi de France, au mois de février 1262 et auquel assista Olivier II du nom, fils unique d'Olivier-le-Vieil.

(*Hist. du P. Anselme*, t. VI, p. 201-204).

Obligation de 4,000 livres monnoie, contractée par Olivier de Cliçon envers le duc.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront Olivier de Cliçon, eschuier et seignor de Cliçon salut en notre seignor.

Sachez que je dois à mon cher seignor Jahan, duc de Bretaigne, quatre

mil livres de la monnoie courante de Nantes, par la convenance de la pes fete entre iceluy duc d'une partie, et monsor Olivier de Cliçon, mon père et moy d'autre partie, desquels quatre mil livres, je suis tenu et ai gré à paier à iceluy duc ou à son certein commandement, mil livres dedans la Chandelour et ce fut donné à Paris le jour de mercredy prochain après *invocavit*, l'an de grâce mil dous cent soixante et un.

(*Arch. du chât. de Nantes*, arm. t., cassette f, n° 3).

Don de la terre de Pontcallec fait par Jean, duc de Bretagne à Jeanne de Belleville, dame de Cliçon et de Blein.

A tous ceux et Jahan, duc de Bret et comte de Montfort salut : Scavoir faisons à tous que considéré et regardé les domages et les pertes que nostre très chère et amée cousine Jehanne de Belleville, dame de Cliçon et du Bleingn a eue et soufferte pour la cause de nostre presente guerre en Bretaigne, pour les grants amours et affection qu'elle a euz et a envers nous, et attendons que elle aura ou temps a venir et pour ce même que nous appert notoirement, que ladite dame et ses enfants minours sont esmerniez de lours estatz ; nous o déliberation et bon avis de nostre bon conseil et feal en partie du dédomagement à nostre chère cousine d'iceux domages et pertes pour li aider à soustenir son estat, avons donné et donnons desjà et de fait à la ditte dame et a le et es sens cause de le aeant, à avoir tousjours mais, la chastellenie de Pontcallec avec les paroisses de Binbry et de Quistinie tant en fé que en demaine o toute lour appartenance quiconque au point et en la manière que nostre très cher frère Jehan duc de Bretaigne que deu Pardoint nostre prédecesseur les souloct avoir et lever et commi par la baillée de luy souloct Jehan, seignour de Derval tenir ou avoir peu le temps de sa donaison ; item tout quant que Jehan de Derval feiuz d'ou dit monsour Jahan de Derval avait et pouvait avoir et ly appartenait de par sa mère es partie de Keméné Theboy de Ploerec et de Lignol tant en fié que en demaine que autrement à les tenir de nous ligement et des nos. Mandons à tous nos justiciers et receveurs que gardent et défendent la ditte dame et ses officiers de tors et de force dessus la ditte donaison, et la laissent joir sans nul occupement non contrestant, mandement, envoyé au contraire tant à

la recepte de nous si nul y en a. Donné sauf nos droits et nostre ligence et l'autrui le treizième jour de septembre à Hennebont l'an mil trois cent quarante cinq. Signé du commandement Monsieur par Le Monel et scellé d'un sceau aux armes de Bretaigne.

Tit. de Blein.

D. Morice, *Preuves*, t. I, p. 1452.

NOTE I.

Lettre du connétable de Clisson à son écuyer Adam Fourde.

Le sire de Clisson, connétable de France,

« Très cher et très grand amy, nous avons ordenné certaine aulmosne estre faicte pour nous et nostre compaigne et pour nos prédecesseurs et successeurs et pour tous nos bons amys en nostre hostel de Bleign, hors du petit Chastel, par nostre chastelain du dict lieu; si vous mandons et chargeons expressément que diligemment, vous vous donnez garde et faictes donner que nostre d. aulmosne soit enterinée et accomplie par nostre d. Chastelain ainsi que nous la avons ordennée, selon ce qu'il appert par le mandement de nous adressé à nostre dict chastelain, et gardez que en ce n'ait faulte, car ainsi que nous l'avons ordenné pour Dieu et pour aulmosne, voulons qu'il soit entièrement accompli sans aulcun deffaut.

Le Saint esprit vous ait en sa garde, escript en nostre chastel de Jocelin ce xxij^e jour de may 1390.

A nostre très cher et grant amy Adam Fourde
nostre premier escuyer.

Lettre de la dame de Clisson appuyant la précédente.

La dame de Clisson connétablesse de France,

Tres cher et bon amy, monseigneur a ordenné à son chastelain de par de la, faire, pour chacun jour certaine aulmosne dont nous enten-

dons qu'il vous escript, laquelle vous pourrez plus à plain savoir par le mandement que le d. chastelain a de monseigneur. Si vous prions tant et si chèrement, comme nous povons, que vous soyez bien diligent à vous donez garde que la d. aulmosne soit bien faicte et accomplie, en la manière que monseigneur la a ordennée et vous même y partirez: et soyez certain que oncq monseigneur ne fist ordennance en droict. Vous donc nous enqueissions tant comme elle feust faicte et accomplie, comme nous pensons à faire de ceste à l'aide de Dieu. Sy y mettez et faictes mettre bonne diligence. Le S. Esprit vous ayt en sa garde. Escript au chasteau de Jocelin le xxij^e^ jour de may 1390.

A nostre très cher et bon amy Adam Fourde
premier escuyer de monseigneur.

NOTE J.

Origine de la maison de Rohan et la généalogie.

Rohan, juveignerie ou apanage des cadets de la maison de Bretagne démembrée au XIe siècle du Porhoët. Le Rohan avait pour ville principale Josselin; c'était une vicomté d'une très-grande étendue territoriale.

Cette juridiction était telle (cent douze paroisses), que le vicomte Jean II crut nécessaire, en 1479, d'y créer cinq nouveaux siéges à Pontivy, Baud, Loudéac, Corlay et Gouarec.

Les Rohan se divisaient en plusieurs branches :

1° Les vicomtes de Rohan, formant la branche aînée, éteinte en 1540;

2° La branche de Guémené, sortie du treizième degré de la branche aînée et subsistant encore aujourd'hui;

3° La branche de Gié en Carentan, issue du quatorzième degré de la branche des Guémené qui finit en 1559;

4° La branche des Rohan-Soubise, sortie au vingtième degré de la branche de Guémené, éteinte au XIXe siècle;

5° La branche des ducs de Rohan, rameau de celle de Gié, tombée en quenouille dans la personne de Marguerite de Rohan;

6° La branche des Rohan-Chabot, sortie du mariage de Marguerite de Rohan avec Henri Chabot.

Les vicomtes de Rohan, créés princes de Léon, en 1572, s'armaient de gueules à sept mâcles d'or (*alias* neuf) et portaient pour devise : *Plaisance* ou *A plus*. Non contents de jouir à la cour de France des prérogatives de princes de naissance et de princes étrangers, cette maison dont l'orgueil se traduisait par cette réponse de l'un de ses membres à Henri IV : *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis* (1) prétendait comme prince de Bretagne descendre de Conan Mériadiec.

Vicomtes de Rohan.

Alain, fils d'Eudon Ier, comte de Porhoët obtint en partage, en 1103, une partie du Porhoët, et son père fit bâtir, l'année suivante, le château de Rohan dont le nom devint celui de la postérité d'Alain.

Alain II, son fils, est connu par des donations aux templiers qui s'établirent en Bretagne en 1141.

Alain III, fils aîné du précédent, fonda, en 1184, l'abbaye de Bon-Repos, au diocèse de Quimper; il avait épousé Constance, fille de Conan IV.

Alain IV, fils aîné du précédent, arma ses vassaux et avec l'aide des seigneurs bretons, il défit l'armée que Richard d'Angleterre avait envoyée en Bretagne; il mourut le 27 octobre 1205.

Alain V, devenu vicomte de Rohan, après la mort de ses aînés, prit parti pour Pierre de Mauclerc contre la France; il mourut en 1232.

Alain VII, arrière petit-fils du précédent, fit alliance, en 1341, avec Charles de Blois, contre Jean de Montfort et fut tué, en 1352, à la bataille de Mauron.

Jean Ier, fils aîné du précédent et de Jeanne de Rostrenen, assista, comme son père, à la bataille de Mauron; il signa, en 1365, au traité de Guérande et concourut, deux ans plus tard avec Clisson, à la paix de Saint-Jean-d'Angély, d'Angoulême, de Taillebourg et de Saintes.

(1) Cette réponse est d'autant plus étonnante dans la bouche de celui à qui on la prête que ce même seigneur était déjà prince de Léon et fut créé duc et pair par Henri IV lui-même, lorsqu'il épousa Marguerite de Bethune, fille de Sully.

L. P.

Duguesclin lui confia la conduite du siége de la Roche-sur-Yon, et mourut en 1396. Il avait épousé, en premières noces Jeanne, fille unique et héritière de Hervé VII de Léon : il en eut deux fils, dont l'aîné Alain VII qui suit. De son second mariage, avec Jeanne de Navarre il n'eut qu'un fils Charles, tige de la branche de Guémené.

Alain VIII fit ses premières armes sous Duguesclin et Clisson; il fut nommé chambellan par le roi de France, il avait épousé Béatrix de Clisson, fille du connétable, dont il eut un fils qui suit.

Alain IX prit parti avec son père contre les Penthièvre, et mourut le 20 mars 1462 et fut inhumé à Bon-Repos.

Jean II, fils du précédent et de Marguerite de Lorraine, n'avait que trois ans lorsque son mariage fut décidé par les Etats avec Marie de Bretagne. Il vivait dans ses terres uniquement occupé, en apparence, du soin de faire décider la question de préséance entre lui et le comte de Laval, lorsque son caractère violent lui suscita une méchante affaire.

Il avait enfermé une de ses sœurs dans une tour du château de Josselin et ne la laissait communiquer avec personne. La captive réussit à faire parvenir à un gentilhomme, René Kerardreux, une lettre où elle le priait de venir lui parler à une fenêtre de la tour. Soit compassion, soit amour, Kerardreux vint au rendez-vous; mais à peine arrivé, il fut attaqué à l'improviste par quelques seigneurs qui se trouvaient alors au château. Il se défendit bravement; mais accablé par le nombre, il fut tué et son corps laissé dans les fossés. Les faits accusant hautement le vicomte, Landais le fit arrêter avec trois de ses domestiques et le fit conduire au Bouffay.

Il mourut en 1516 laissant, de son mariage avec Marie de Bretagne, deux fils : Jacques, né le 10 juin 1478, mort en 1540, et Claude, évêque de Cornouailles, vicomte de Rohan, après la mort de son frère Jacques; avec ce dernier s'éteignit la branche aînée des vicomtes de Rohan.

Princes de Guémené, ducs de Montbazon.

Charles I[er], fils unique du second mariage de Jean II et de Jeanne de Navarre, eut en partage la seigneuri : de Guémené, Guingamp, etc. Il avait avec sa maison la prérogative de garder et tenir la couronne ducale au couronnement des ducs. Il mourut le 29 décembre 1438.

Louis II, petit-fils du précédent, frère aîné du maréchal de Gié, fut créé baron de Lanvaux, en 1485, en survivance du maréchal de Lohéac, du consentement des Etats assemblés à Vannes. Il était ambassadeur d'Anne de Bretagne et fut un des témoins du mariage de cette princesse avec Charles VIII, le 25 mai 1508.

Louis VI, petit-fils du précédent, naquit au château de Guémené, le 3 avril 1540 ; il fut privé de la vue par maladie à l'âge de cinq ans ; ce fut sous lui que la châtellenie de Guémené fut érigée en principauté. Il mourut en 1611. De son mariage avec Léonore de Rohan naquirent huit fils, dont l'aîné fut Louis, en faveur duquel le comté de Montbazon fut érigé, en 1589, en duché. Il mourut le 1er novembre 1589 sans avoir été marié.

Hercule, troisième fils de Louis VI et de Léonore de Rohan, connu sous le nom de comte de Rochefort, naquit en 1568 et fut reçu chevalier des ordres du roi en 1594. Il mourut le 16 août 1654 ; son corps fut déposé dans l'église de Rochefort et son cœur dans celle des Récollets de Nantes. De son premier mariage avec Madeleine de Lenoncourt, il eut un fils, Louis VII, et du second avec Marie de Bretagne, François, tige des princes de Soubise et Marie-Eléonore qui suit.

Marie-Eléonore, née en 1628, entra en religion et fut abbesse de l'abbaye de la Malnouë, au diocèse de Meaux ; elle composa plusieurs ouvrages, des portraits en prose et en vers : *La Morale du sage ou les proverbes, l'Ecclésiaste et la Sagesse*, en latin avec une paraphrase française, les *Sept Psaumes de la pénitence, en forme de paraphrase.* Ces deux ouvrages ont souvent été réimprimés.

Louis, dit le chevalier de Rohan, neveu de la précédente, second fils de Louis VII et d'Anne de Rohan, né vers 1635, fut fait grand veneur de France et suivit Louis XIV en Flandres, en 1667 et en Hollande, en 1672. Il fut, du reste, plus connu par le scandale de ses aventures que par services guerriers ; il fut décapité devant la Bastille, le 27 novembre 1694.

Louis-Armand-Constantin, chevalier, puis prince de Rohan et de Montbazon, frère puînée de Jules-Hercule Mériadec, émigré en Allemagne où il mourut. Louis-Armand-Constantin naquit en 1732 et entra, à l'âge de seize ans, dans la marine ; il fut fait vice-amiral, en 1784, puis incarcéré au Luxembourg, pendant la Révolution et décapité en 1794, quatre jours avant la chute de Robespierre.

Louis-René-Edouard, frère du précédent, naquit le 25 septembre

1734. Il fut évêque de Canope *in partibus*, puis devint ambassadeur à Vienne, d'où il fut renvoyé à cause de son existence scandaleuse. De retour en France, criblé de dettes, il ouvrit sa maison à toutes sortes d'intrigants, tels que Cagliostro et l'aventurière Lamotte, qui l'engagèrent dans la fameuse affaire du collier. Il fut exilé à l'abbaye de Chaise-Dieu. En 1789, il reprit l'administration du diocèse de Strasbourg et fut appelé à l'Assemblée constituante et prêta serment à la Constitution civile du clergé. Il se démit de son évêché lors du concordat de 1801 et mourut à Attenheim, le 16 février 1803.

Rohan-Gié (branche aînée).

Charles, fils aîné du maréchal de Gié et de Françoise ou Isabelle de Penhoët, servit en Picardie, en 1513; il se signala en Italie, à la bataille de Marignan. Il mourut le 15 mai 1528. Son fils François mourut le 29 décembre 1559, sans postérité mâle, et avec lui s'éteignit la branche aînée de Gié.

Princes de Soubise, ducs de Rohan-Rohan.

François, fils unique d'Hercule de Rohan et de Marie de Bretagne d'Avaugour, en faveur duquel la ville de Soubise, en Saintonge, fut érigée en principauté au mois de mars 1667, mourut le 24 avril 1712, et fut inhumé dans l'église des religieux de la Merci.

Hercule Mériadec, appelé le prince de Rohan, second fils du précédent et d'Anne de Rohan-Chabot, naquit le 8 mai 1669; il fut d'abord abbé et reprit ensuite la carrière des armes; il fut mestre de camp; pour le récompenser de ses services, le roi érigea en duché-pairie, sous le titre de Rohan-Rohan, sa terre de Frontenay-l'Abattu en Saintonge. Il mourut à Paris en 1749.

Armand-Gaston, cinquième fils de François et d'Anne de Rohan-Chabot, né le 14 juin 1674, fut reçu docteur en Sorbonne, à l'âge de vingt-cinq ans.

Charles, petit-fils d'Hercule Mériadec, naquit le 7 juin 1715, du mariage de Jules-François-Louis de Rohan avec Adélaïde de Melun. Il fut fait gouverneur de Flandre et de Hainaut, et nommé maréchal de Soubise. Ce fut le seul qui accompagna le corps de Louis XV à Saint-Denis; marié trois fois, il n'avait laissé qu'une fille mariée, en 1761, à son cousin Henri-Louis-Marie de Rohan.

Rohan Gié, vicomtes et ducs de Rohan (branche cadette).

Le maréchal de Gié fut l'auteur de cette branche qui se subdivise en deux rameaux. De son premier mariage avec Françoise de Penhoët, il eut trois fils. Le premier, Charles, continua la branche aîné, le troisième Pierre, continua la branche cadette de Rohan-Gié. Ce dernier, tué à lá bataille de Pavie en 1524, laissa de son mariage avec Anne de Rohan deux fils, dont l'aîné René Ier lui succéda.

René Ier mourut le 20 octobre 1552; il s'était marié à Isabeau d'Albret; c'est sous lui que le protestantisme fut introduit en Bretagne et à Blain sa résidence.

Henri Ier, fils de René et d'Isabeau, naquit à Blain et y mourut le 25 juin 1575; il était tourmenté de la goutte de bonne heure; il continua à propager le protestantisme, et épousa Françoise de Tournemine dont il eut deux fils.

René II, né en 1550, héritier de ses deux frères Henri et Jean Ier morts, le premier sans postérité mâle, le second sans enfants, fut nommé par Jeanne d'Albret son lieutenant-général dans tous les pays soumis à son obéissance jusqu'à la majorité d'Henri IV.

Il était à Paris lors du massacre de la Saint-Barthelemy duquel il put échapper, ayant été prévenu par un émissaire inconnu. Il épousa Catherine de Parthenay, femme d'un esprit distingué; elle s'était surtout fait remarquer par des poésies, et par sa tragédie d'*Holopherne* représentée à La Rochelle pendant le siége de la ville en 1573, et par une traduction restée idédite des préceptes d'Isocrate à Démonique. Plus tard elle composa « son apologie pour le roi Henri IV envers ceux quî blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs. » René II mourut en 1586 et Catherine de Parthenay en 1631.

C'est pendant son veuvage que se firent les deux siéges de Blain. Ils eurent pour enfants : 1° Henri II; 2° Benjamin, seigneur de Soubise, et deux filles dont la seconde Anne sera mentionnée après ses deux frères.

Henri II naquit à Blain le 21 août 1579, et dut à l'éducation virile qu'il reçut de sa mère, une grande fermeté de caractère, et des talents qui lui ont acquis la réputation d'habile capitaine. Il avait été attaché dès l'âge de 16 ans à la personne d'Henri IV, qui n'ayant pas d'enfants de la Reine Marguerite, le considérait comme son successeur au trône de Navarre.

Il ne fut pas seulement grand capitaine, mais aussi habile politique et grand écrivain. On lui doit les ouvrages suivants :

1° Discours sur l'affaire de la ligue, imprimé dans le t. I de la *Satyre Menippée* ;

2° Réponse du duc de Rohan aux choses à lui proposées par le sieur de la Brosse de la part du roi, 1615, in-8° ;

3° Lettre (datée de Saint-Jean-d'Angély), et envoyée au roi le 8 décembre 1620. Paris, 1620, in-8° ;

4° Troisième lettre au roi, 1621, in-8° ;

5° Lettre de M. de Rohan, ambassadeur extraordinaire en Suisse, écrite à l'archiduc Léopold de Coire, le 25 avril 1632, avec la réponse dudit archiduc, in-8° ;

7° Le parfait Capitaine, autrement l'Abrégé des guerres de Gaule, des commentaires de César avec quelques remarques sur icelles, suivies d'un Recueil de l'ordre de guerre des anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre. Paris, Jean Houze, 1636, in-4° de 390 pages, 1re édition, ibid. 1840, 1643, in-4°, ibid. 1630, 1656, 1744, in-12. Une dernière édition augmentée du Traité de l'intérêt des princes et des Etats de la chretiensté par le duc de Rohan (avec préfaces de Silhon, de l'édition de 1650), revue et augmentée de notes, par d'Autheville, à Paris, 1757, in-12 ;

8° Mémoires sur les choses advenues en France depuis la mort d'Henri IV jusqu'à la paix faite par les réformés en 1629, Amsterdam, 1644, 1646, in-12. La même édition augmentée, Paris, 1661, 2 volumes in-12. On trouve à la fin le voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600, en Italie, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre et Ecosse.

Henri II mourut après la bataille de Rheinsfeld en 1638. De son mariage avec la fille de Sully, femme supérieure, il avait eu neuf enfants, tous morts en bas âge, à l'exception de Marguerite, qui, après avoir refusé successivement d'épouser trois princes souverains, accorda sa main à Henri Chabot, devenu ainsi la tige des Rohan-Chabot.

Benjamin, connu sous le nom de Soubise, en faveur duquel la baronnie de Frontenay fut érigée en duché-pairie, naquit ne 1585 et fit ses premières armes avec Maurice de Nassau, et participa aux guerres de religion, ce qui le fit déclarer criminel de lèze-majesté ; mais il fut réintégré par la suite dans ses biens, honneurs et pensions.

Après avoir défendu longtemps La Rochelle contre Richelieu et Louis XIII, qui se rendit enfin le 28 octobre 1642, il partit pour

l'Angleterre, où il mourut le 16 octobre 1642, et comme il était allié à la maison d'Angleterre, le roi lui fit faire des obsèques magnifiques à Westminster où il fut inhumé.

Anne, sœur des précédents et comme eux calviniste fervente, donna des preuves de son courage et de la fermeté de ses croyances au siége de La Rochelle, où elle partagea le sort de sa mère. Elle naquit vers 1584. Versée dans la langue hébraïque, elle lisait l'ancien testament dans cette langue. Elle faisait très bien les vers, comme on peut le voir dans l'ouvrage édité à Paris, par Chevalier, 1610, in-8°. Ces stances comprenant vingt-cinq strophes de six vers chacune, ont de la grâce et de l'harmonie, et annoncent que l'auteur était profondément touché de l'assassinat d'Henri IV.

Anne mourut à Paris, le 20 septembre 1646, sans avoir été mariée.

On a d'Anne de Rohan une élégie composée en l'honneur d'Henriette de Savoie, duchesse de Nevers. Puis des vers obligeants qu'elle adressa à l'abbé de Marolles, quand elle eût pris la peine de lire sa traduction en prose des psaumes publiés en 1644. Puis les plaintes de très illustre princesse, Mlle Anne de Rohan, sur le trépas de Mme de Rohan, sa mère. Genève, 1632, in-8° de 32 pages. Enfin, cinq pièces d'Anne de Rohan, dont un recueil de pièces de vers et de prose, composées sur la mort de Catherine des Deux-Ponts, sa sœur aînée, publié par la Ferté, sous ce titre : *Tombeau de T. H. très ill. et très vertueuse princesse Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts ;* à Paris, par Jean Janon, rue du Foin, à l'enseigne de Janin, 1609, in-4° de 83 pages.

Ducs de Rohan-Chabot.

Henri Chabot, marquis de Saint-Aulaye et de Montlieu, devint, par son mariage avec Marguerite de Rohan, fille de Henri II de Rohan, la tige de la branche des Rohan-Chabot. C'est sous lui que la terre de Blain fut érigée en marquisat ; il fut nommé gouverneur d'Anjou et mourut en 1665. De leur mariage, ils eurent six enfants :

1° N. de Rohan-Chabot, mort peu après sa naissance ;

2° Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, qui suit ;

3° Anne-Julie Chabot de Rohan, née en 1648, mariée à François de Rohan, comte de Rochefort ;

4° Marguerite-Charlotte-Gabrielle Chabot de Rohan, mariée à Malo, marquis de Coëtquen ;

5° Henriette-Gillonne Chabot de Rohan, morte sans alliance ;

6° Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan, mariée en 1668 à Alexandre Guillaume de Melun, prince d'Epinay.

Louis de Rohan-Chabot naquit le 3 novembre 1652 : il servit aux siéges de Tournai, Douai, Lille, en 1667, et mourut à Paris, le 18 août 1727. Ce fut lui qui fit la substitution du duché de Rohan en faveur de Louis-Bretagne-Alain, son fils aîné, ou de sa postérité mâle, au défaut de laquelle celle de Guy-Auguste de Rohan-Chabot et au défaut de mâles de toutes ces branches, l'aînée des filles de la branche aîné. Il épousa Elisabeth-Catherine du Bec Crespin de Grimaldi, et eurent pour enfants :

1° Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, qui leur succéda ;

2° Guy-Auguste, tige de la deuxième branche des ducs de Rohan ;

3° Charles-Annibal de Rohan-Chabot, né en 1687, et sept filles, dont cinq se firent religieuses.

Louis-Bretagne-Alain fut tenu sur les fonts de baptême au nom du pays de Bretagne, par une députation des trois ordres des Etats. Il mourut en 1738 ; il avait épousé Françoise de Roquelaure, dont il eut cinq enfants :

1° Louis-Marie-Bretagne-Dominique, qui suit ;

2° Louis-François, dit vicomte de Rohan, qui mourut en 1743 ;

3° Louis-Auguste, né le 10 août 1722, d'abord tonsuré et chanoine du chapitre princier de Strasbourg ; il quitta les ordres et entra dans les mousquetaires ;

Puis deux filles, Marie Louise et Charlotte-Félicité-Antoinette.

Louis-Marie-Bretagne-Dominique fut colonel du régiment de Vermandois infanterie, ensuite brigadier des armées du roi ; il mourut à Nice, en 1791, et avec lui s'éteignit la première branche des Rohan-Chabot. Il avait épousé en premier mariage, Olympe-Rosalie-Gabrielle de Châtillon, dont il eut deux enfants qui moururent jeunes, et en second mariage, Charlotte-Emilie de Crussol-d'Uzes, dont il n'eut pas d'enfants.

Ducs de Rohan-Chabot (2e *branche*).

Guy-Auguste, fils du duc de Rohan-Chabot et de Marie-Elisabeth du Bec Crespin de Grimaldi, épousa Yvonne-Silvie du Breil de Rais, et eut pour enfants :

1° Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, né en 1733 ;

2° Louis-Anne de Rohan-Chabot, né en 1735, mort en 1746 ;

3° Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, né en 1740 ;

4° Marie-Charlotte-Silvie, née en 1729, morte en 1807.

Louis-Antoine-Auguste avait épousé Elisabeth-Louise de La Rochefoucauld, et eut pour enfants :

1° Alexandre-Louis-Auguste, né en 1761 ;

2° Armand-Juste-Charles, né en 1767, mort assassiné à l'abbaye en 1792 ;

3° Alexandrine-Charlotte-Sophie, née en 1763.

Ce fut Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot qui fit, en 1802, la cession du château de Blain à M. de Janzé.

NOTE K.

Introduction du Calvinisme en Bretagne et à Blain.

Il ne faut pas douter que notre héros évangélique Odet de Coligny, colonel de France, portant devant lui le flambeau de la parole, et se transportant de Nantes à ses terres de Rieux, Pont-Château, de la Roche-Bernard et de Rochefort et autres voisines, ne passât par Blein, qui était sur sa route, et qu'il ne visitât en ce lieu là l'illustre princesse Isabeau de Navarre, dame douairière de Rohan, qui y demeurait avec Messieurs ses enfants. Il devait cette civilité à une personne de son grand mérite et de son haut rang, et il n'ignorait pas qu'elle fût du nombre des grands du royaume qui avaient quelques teintures fortes ou faibles de la vérité.

Apparemment donc il voulut s'informer lui-même des sentiments où pouvait être cette princesse très-sage et très-vertueuse sur le chapitre de la religion, soit pour lui inspirer les bons et les véritables, si elles ne les avait pas encore, soit pour les lui confirmer et l'y fortifier, si déjà elle les avait comme je présume, ainsi que dans la suite je le ferais voir autour des églises à l'année 1560. Il me semble donc que j'entends l'écho de la voix de M. Fleurier ou de M. de Villiers-L'oiseleur, ou tous deux, dans la chapelle ou dans la grande et vaste salle du château de Blein, pour annoncer la parole avec hardiesse à la maison de Mme de

Rohan et au peuple voisin, qui s'intéressait pour la vérité et pour son salut, aussi bien qu'au train de leur illustre seigneur et bon maître qui le faisait parler et marcher en cette carrière évangélique. Si les obstacles qui peuvent se présenter dans les villes n'empêchèrent pas que l'Evangile ne commençât à avoir son cours à Nantes comme à Angers, Tours, Orléans et autres endroits, comment se fussent-ils présentés à Blein, à la campagne libre et dans un lieu où les maîtres étaient de longue-main préparés et disposés à le recevoir. Je regarde donc l'église réformée de Blein comme la seconde qui, dans la province, a eu le bénéfice de la parole hautement prêchée ; et si ce n'est point ici le point de sa naissance, c'est dumoins celui de sa conception comme de celle de Nantes et de quelques autres.

(Le Noir de Crevain, *Hist. eccl. de Bretagne*, p. 9.)

NOTE L.

Mais sans nous embarquer trop dans la conjecture, restreignons-nous à ce qui est venu de père en fils par tradition jusqu'à Mme Marguerite, princesse de Rohan, qui m'en a informé de sa propre bouche. C'est que durant la plus grande rigueur des édits, Mme Isabeau, se tenant à Blein, sa plus belle maison et la plus commode, obtint du roi la permission d'exercer ouvertement sa religion chez elle avec tous ses domestiques. Pour régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, qui était pour lors M. le prince de Montpensier, alla la trouver à son château de Blein et « comme il témoigna de l'étonnement sur la grande quantité de gens qu'elle faisait enrôler (car elle avait fait venir tous ceux qui, dans le pays, étaient de la religion) : — Quoi, dit-elle, avec quelque émotion de colère, trouvez-vous étrange qu'une fille de roi ait un si grand train ? » Ceci se doit apparemment rapporter tout au plus tard à l'année 1560, sous le reigne de François II, parce que ça été la plus rigoureuse contre la réformation, ou la suivante, 1561, sous le reigne de Charles IX, au commencement. Auquel temps fut donné le sanglant édit de juillet, défendant, sous peine d'exile, tout exercice de religion autre que de la romaine. La circonstance de M. de Montpensier, gouverneur de Bretagne en ce temps-là, donna de la peine, car c'était le duc d'Etampes qui possédait le gouvernement de cette province en 1560, et longtemps depuis, comme ci-dessus le *Journal de Rennes* nous l'a rapporté.

(Le Noir de Crevain, *Hist. eccl. de Bretagne*, p. 60-61.)

NOTE M.

Voyage du roi Charles IX à Nantes.

Le roi Charles IX était alors à Champtoceau où le connétable Anne de Montmorency, gouverneur de Nantes, seigneur du lieu, l'avait invité. La ville lui envoya une petite galère équipée superbement pour l'amener à Nantes. Il entra au château par la porte du Secours et en sortit le lendemain vendredi 13 octobre sur les neuf heures, traversa la ville et vint descendre aux quais de la Fosse, chez André Ruys, et dîna chez ce riche marchand.

Leurs Majestés et toute la Cour, après quelques jours de séjour à Nantes, allèrent à Châteaubriand. Plusieurs de nos rois ont honoré cette petite ville et son château de leur présence. Le roi étant en ce lieu, réunit plusieurs juridictions au siége de Nantes et au siége de Guérande. « Au siége de Nantes avons uni et incorporé les juridictions de Touffou, Loyau et le Gâvre ; avons aussi supprimé le siége des eaux et forêts dudit Gâvre et iceluy uni au siége de Nantes. »

Le roi dans son édit donne au Gâvre les qualités de sénéchaussée et de ville ; la maîtrise des eaux et forêts supprimée alors lui a été rendue.

(Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 391.)

La maison du riche négociant André Rhuys, dont il est question plus haut, existe encore sur le quai de la Fosse ; elle porte le n° 5, et est toujours connue sous le nom de maison des Tourelles. C'est là, dit-on, que fut signé par Henri IV le fameux édit de Nantes. Cette maison appartenait au XVII[e] siècle à Joachim de Casseau du Harlay, qui fut député du commerce ; elle n'est jamais sortie du commerce, car maintenant encore elle appartient à M. Tranchevent, l'un des riches négociants de Nantes.

L. P.

NOTE N.

Discours sur la prise et ruyne de Blein advenue en novembre 1591.

Ce récit, avec le même titre, est contenu dans l'édition des *Mémoires de Duplessis-Mornay* (1824), v° vol., p. 100; nous allons, avec son aide, suppléer à quelques lacunes.

Voici comment il raconte l'issue du siége :

« Soudain que la tour fut tombée (la tour du Moulin, qui est dans le coing des deux grands corps de logis, tenant d'un côté au corps de logis de la salle du Roi et de l'autre à la terrasse). Ceux de dedans s'estonnèrent à bon escient, si bien que sur le soir, cinq ou six Espaignols paraissant vers le bout de la terrasse, furent fort maigrement repoussez, et ne leur fut tiré que deux ou trois arquebusades par quelque cannonière, tellement que s'étant un peu logez avantageusement, ils furent prêts tout à l'instant, de se présenter à la bréche, laquelle voyant du tout desgarnie, sans que personne du monde y parust, ils différèrent d'en approcher, pensant que les assiégez songearsent quelque finesse, et demeura la ditte bréche ainsi abandonnée plus d'une heure, d'autant que ceux de dedans s'estaient trouvez du toust esperdus, voyant mesmement que le dist sieur du Goûst ne paraissait point (s'étant retiré dans sa tour, qui est celle de l'horloge), tellement que les uns s'amusaient à le chercher, les autres se jetaient par dessus les murailles du côté des Français, jusqu'à ce que le duc de Mercœur commandat qu'on ne les receust plus.

» Le sieur de la Viardière, frère du sieur du Goûst, ouvrit la porte du petit pont, qui est une porte et pont levis dérobé, et s'en alla rendre aux ennemis. Les autres n'eurent recours qu'au feu qu'ils mirent en plusieurs endroits du logis (ayant pour cet effet le sieur du Goûst, fait dès auparavant saper et appuyer sur pilotis tout le logis de la salle du Roi), si bien que enfin les Espaignols ne voyant aucune apparence de résistance, montèrent tout à leur aise sur la terrasse et entrèrent par ladite bréche et par les portes et fenestres de la salle, se rendant maîstres du logis sans coup frapper ni qu'aucun se mist en devoir de les en empescher. »

« Tous les autres assiégés qui étaient au nombre de cent cinquante arquebusiers et soixante cuirasses au plus, furent pris et menés à Nantes, ne s'en trouvant point de morts ni de blessés d'entre eulx qu'on sache, comme aussi ils ne rendirent aulcung combat et n'y feust tué que le portier que les Espaignols firent brusler, se persuadant estre le ministre; et le geolier qui feust pendu à la requeste des prisonniers, pour le cruel traictement qu'il leur faisait. »

« Les femmes se retirèrent comme elles peurent dans la troisième tour, d'où il leur feust permis de sortir, et feurent conduictes par le duc de Mercœur même jusqu'à Saint-Roch, qui est à ung quart de lieue de Blein. »

« La maison feust bruslée partie (comme dit est) par le dit seigneur du Goûst, et partie par les Espaignols auxquels ceulx de Nantes avaient donné de l'argent pour y mectre le feu, si bien que les basses-courts, chambres des galeries, granges et escuries feurent bruslées par eulx entièrement et le feu du donjon si bien continué qu'il n'est rien demeuré entier, que trois tours, à savoir : la tour de l'horloge, la tour qui reigne du costé du parc près la chapelle, et celle du Pont levis de la basse-court ou soulait loger le capitaine. »

« Voilà qui doibt servir d'exemple pour ne souffrir que ceulx qui tiennent les places et gouvernements, se servent de la couverture du service du Roy et du public, pour satisfaire à leur avarice, veu que les exactions et oppressions du pauvre peuple, parviennent si aisément jusqu'au ciel, que la justice divine n'a peu estre apaisée de celles qui se sont commises en cest endroict de pays que par la ruyne d'une des plus illustres maisons de France, ayant les innocents estés contrainects de pastir pour les coulpables. »

(Duplessis-Mornay, *Mém., éd.* 1824, vol. v, p. 100.)

CHATELAINS DE BLAIN.

1365............	Jehan Robin.
1371............	Bonaud.
1379............	Eon Donëtte.
1410............	Colin Rou.
1459............	Jehan du Bot.
1462............	Thébaud Girard.
1472............	Jehan Mortier.
1479............	François Benoist.

1544............ Jehan Lecoustelier.
1547............ François Gouret.
1581............ Gaultier.
1600............ Constant de la Montagne.
1602............ Th. Rolland, sieur de l'Isle.
1607............ Luzeau.

CAPITAINES DU CHATEAU.

1371............ Anne du Pré.
1381............ Adam Fourde.
1392............ Perinet de Virely.
1410............ Jehan de Langueouez.
1484............ Pierre de Ker-Andreu, seigneur d'Asson.
1499............ Jehan de Liscouët.
.... Guihard des Jaulnais.
1562............ Etienne Bidé.
1589............ Robert de Montauban, seigneur du Goûst.

NOTE

SUR

LE PSEUDOMORPHISME

DES ROCHES FELDSPATHIQUES.

lue à la Société Académique de Nantes, le 6 janvier 1869,

PAR M. ED. DUFOUR.

Lorsqu'on habite une localité comme Nantes, où le granit affleure à chaque pas, où de nombreuses carrières sont ouvertes pour l'extraction de cette roche, il est impossible de ne pas remarquer la disposition des joints qui la séparent suivant des surfaces planes d'une grande étendue, se coupant dans des directions déterminées et facilitant singulièrement son exploitation.

Depuis longtemps, en examinant les escarpements des collines granitiques et les blocs extraits des carrières, j'avais été frappé de la constance des angles qu'ils présentent et surtout de la fréquence de l'angle aigu de 55° environ, de l'angle obtus supplémentaire, enfin d'angles dièdres droits disposés par quatre symétriquement.

Je rencontrai même quelquefois d'abord, plus fréquemment ensuite, quand mon attention fut éveillée, l'angle obtus de 112° environ.

Cet angle étant celui du prisme rhomboïdal oblique du

5ᵉ système, qui est la forme *primitive* du feldspath orthose, et les angles précédents étant ceux du prisme oblique à base rectangle, forme *dominante* de ce minéral, une telle coïncidence fut pour moi un trait de lumière, et je ne doutai plus que je ne fusse en présence d'entassements d'énormes cristaux produits par refroidissement, après fusion, dans les gigantesques laboratoires de la nature.

Il peut paraître étrange, au premier abord, que ces masses cristallines aient conservé la forme du feldspath, malgré l'interposition du quartz et du mica, éléments essentiels, quoique variables, des roches granitiques.

Nous connaissons pourtant d'autres exemples qui prouvent que la force de cristallisation peut s'exercer encore à distance. Ainsi, le grès cristallisé de Fontainebleau conserve la forme du carbonate de chaux, malgré l'interposition de près de 60 p. °/₀ de silice; et la présence de 50 p. °/₀ d'argile n'a pas altéré la forme cristalline de la chaux fluatée de Buxton.

J'ai fait même de récentes observations qui complètent l'analogie du cas actuel avec ceux que je viens de citer.

Ainsi, tandis que le granit, à cause peut-être de la grossièreté des éléments minéraux interposés, a retenu la forme dominante des cristaux plus ou moins volumineux de feldspath, dont il est l'aggrégation; le *gneiss leptynoïde* et surtout les *eurites,* où le feldspath domine davantage, et dont les parties sont d'une ténuité plus grande, ont pris la forme primitive du feldspath, qui serait celle de la molécule intégrante de ce minéral.

De même aussi, la chaux carbonatée siliceuse de Fontainebleau, en raison sans doute du milieu dans lequel elle a cristallisé, présente la forme du rhomboèdre inverse, au lieu de celle du rhomboèdre de 104° du spath d'Islande.

L'origine ignée du granit et en général des roches feld-

spathiques cristallines, ne me paraît d'ailleurs pas douteuse, et est confirmée par ce fait facile à observer, qu'à la partie supérieure des masses granitiques, où le refroidissement a dû être le plus rapide et la cristallisation plus confuse, les joints, toujours disposés suivant les mêmes directions, se trouvent beaucoup plus rapprochés, et que les cristaux grossiers dont se composent les premières assises sont ainsi beaucoup moins volumineux.

Je suis porté à croire aussi, mais les observations me manquent pour l'affirmer, que les roches trappéennes doivent à la présence d'un feldspath, en quantité plus ou moins considérable, leur disposition en gradins ou leur tendance prismatoïde.

HEURES PERDUES.

(FRAGMENTS)

PAR OLIVIER BIOU.

LA LOIRE (SOUVENIR).

Oh ! que j'aime la Loire et ses bords enchanteurs,
La Loire et ses coteaux, ses îles et ses fleurs ;
Ses rochers imposants, ses grèves sablonneuses,
Et ses vagues roulant vives, impétueuses.

Oh ! que j'aime la Loire avec ses monuments,
Ses ponts à lourds piliers, ses vieux châteaux croulants
Aux donjons fiers encore et défiant l'orage,
Témoins de siècles morts, reliques d'un autre âge.

Oh ! que j'aime la Loire et ses légers canots,
Comme des alcyons balancés sur les flots ;
Et ses vastes chalands avec leurs grandes voiles
S'éclairant au rayon qui pâlit les étoiles.

Oh ! que j'aime la Loire et ses marins hardis,
Messagers ou soldats, par tout danger grandis,
Des distances, des vents maîtres par leur audace,
D'ancêtres glorieux perpétuant la race.

Oh ! que j'aime la Loire au pied de ces remparts,
De ces mille foyers sur ses rives épars
Puisant et reversant la vie et la richesse
Dans son lit fécondant éternelle promesse.

Oh ! que j'aime la Loire alors que le ciel pur
Reflète dans les eaux son or et son azur,
Et qu'à l'écho du soir répondent dans l'espace
La rame et la chanson du nautonnier qui passe.

Oh ! que j'aime la Loire en pensant aux beaux jours
Que le temps d'un coup d'aile a chassés pour toujours,
Où d'un pas si joyeux je suivais son rivage
Rêvant d'un lendemain sans ombre et sans nuage.

Oh ! que j'aime la Loire !... On dit que l'avenir
Ne gardera de toi qu'à peine un souvenir !...
Laisse, mon fleuve aimé, laisse couler ton onde...
Le sillon fait par Dieu dure autant que le monde.

DIEU ET SA MÈRE.

Où vas-tu, pauvre enfant ?... Ne sens-tu pas la pluie ?
Ton corps est nu, le froid glace tes os ;
Viens avec moi, viens partager ma vie.
J'ai des trésors, des terres, des châteaux...

— « Non ! j'aime mieux ma mère !... Ses caresses
» Ranimeront mon courage expirant,
» Et ses baisers valent bien tes richesses.
» Adieu ! ma mère est là-bas qui m'attend. »

Où vas-tu, pauvre enfant ?... Vois ces fers, ces aigrettes,
Ces étendards !... Suis-moi !... Deviens soldat !
A nous les chants ! à nous les grandes fêtes !
A nous l'ivresse et les prix du combat !
— « Maudit sois-tu, si tu vis de la guerre !
» Ton glaive sue et des pleurs et du sang.
» Dieu ne veut pas qu'on immole son frère.
» Adieu ! ma mère est là-bas qui m'attend. »

Où vas-tu, pauvre enfant ?... A toi gloire et puissance !
Je t'apprendrai des secrets enviés ;
Savoir est tout !... Ecoute, cherche et pense !
Et tu ploieras les plus fiers à tes pieds.
« — L'ambition n'est que cendre et fumée
» Qui flotte un jour et qu'emporte le vent ;
» Par le bien seul l'existence est charmée.
» Adieu ! ma mère est là-bas qui m'attend. »

Où vas-tu, pauvre enfant !... Tu commences la vie !...
Tu peux sauver ta liberté, ton droit !
La solitude éteint même l'envie.
Choisis bien loin, dans l'ombre, un humble toit...
« — Vivre seul ! non !... Dieu m'a mis dans ce monde
» Pour être utile et produire en souffrant ;
» C'est l'union qui rend l'œuvre féconde !
» Adieu ! ma mère est là-bas qui m'attend... »

Où vas-tu, pauvre enfant ?... L'ennemi dans sa rage
Brûle, détruit, massacre sans merci...

Arrête ! arrête !... Il ne connaît point d'âge !
Ta mère, hélas ! peut-être est morte aussi....
« — Je ne crains rien , la flamme ni la lance !
» Dieu sert la force à la main qui défend
» Patrie, honneur, ou famille ou croyance !
» Adieu ! ma mère est là-bas qui m'attend. »

Où vas-tu, pauvre enfant que la douleur enlève ?
Ton dernier souffle exhale un nom chéri ,
Ton bras mourant vers le ciel se soulève ,
Ton front s'éclaire, et ta bouche a souri.
« — Je vais des saints rejoindre les phalanges ;
» Je vais briller, Etoile au firmament ;
» Je suis heureux !... Je vais où vont les anges !...
» Adieu ! ma mère est là-haut qui m'attend !... »

A M. Emile PÉHANT

AUTEUR DU POÈME : *Jeanne de Belleville.*

Le vent n'emporte pas ce que dit le poète ;
Il le disperse au loin, et l'écho le répète
Dans les cités, les bourgs, les hameaux et les camps ;
C'est ainsi que d'Homère ont retenti les chants.

Le succès naît d'un jour, mais le temps le consacre
Comme il mûrit la perle en sa prison de nacre ;
Attendez ! Espérez !... Vous prouvez qu'ils ont tort
Ceux qui s'en vont criant que le génie est mort...

Pour moi, j'aime ces vers à l'allure un peu fière
Où, dédaignant le joug d'une muse vulgaire,
L'esprit court, libre et fort, bravement, sans souci,
Ainsi qu'un soldat vole au combat sans merci ;

Ce livre où votre plume, impatiente, émue,
Comme la foudre écrit des signes dans la nue,
Burine, vive, ardente, en de lumineux traits,
Des hommes du passé les orgueilleux portraits.

L'histoire est votre guide, et la terre bretonne,
Qui du pas de ses preux au moindre écho frissonne,
Vous devra de revivre avec ses vieilles tours
Aux murs troués sans cesse et repoussant toujours ;

Avec ses chevaliers, ses pages, ses gens d'armes,
Négligents du péril, insoucieux des larmes ;
Et ses chefs, tête haute et l'épée en avant,
Faisant face à quiconque ose passer devant !...

De nobles dévouements, des passions hardies,
De farouches amours, des haines infinies,
Agitent en tous sens leurs cœurs bouclés d'airain
Blessés par toute loi, rebelles à tout frein.

Vous savez retracer d'une effrayante touche
Les éclairs de leurs yeux, les plis durs de leur bouche,
Les éclats de leurs chants de joie ou de fureur
Du mauvais souffle nés et qui tous deux font peur ;

Les sinistres tableaux des vengeances maudites,
Les flammes dévorant les demeures proscrites ;
Et les fleuves de sang par la terre sucés,
Et tant d'exploits douteux que Dieu seul a pesés !...

Jeanne de Belleville est plus qu'une préface ;
C'est un chant tout entier !... Jeanne à la double face !
Jeanne, la femme sainte, aux sublimes vertus,
Au front déjà paré du nimbe des élus !...

Jeanne la vengeresse arrachant aux furies
Leurs torches, à son gré, trop pâles et flétries,
Leurs fouets de serpents !... et jurant d'enfanter
Des forfaits que la fable à peine ose inventer !...

De votre monument la pierre est bien assise ;
Ne craignez pas qu'un jour il s'affaisse et se brise ;
La lave devient fer sous la presse du temps
Et des feux transmués revivent diamants.

Poursuivez sûrement votre œuvre commencée ;
De l'avenir un signe a prédit la pensée ;
Ecoutez cette voix qui dans l'air a couru :
« Du vieux pays breton le poète a paru !... »

LA FÊTE.

Au détour du chemin, sur la pierre cassée,
Une femme se tient immobile, affaissée ;
Elle embrasse un enfant grelottant sur son sein,
Elle pleure, elle pleure... et l'enfant dit : « J'ai faim !... »

O dame qui volez sur l'éclair de la roue,
L'iris des diamants inondant votre joue,

Arrêtez !... Et pitié pour la femme et l'enfant !...
Un denier, s'il vous plaît, au nom du Dieu souffrant !

Mais, comme un tourbillon, la belle insouciante
A passé sur son char, heureuse et rayonnante,
De son bouquet sans prix suivant d'un œil distrait
Quelques flocons épars et que l'air emportait.

Et le bruit des sanglots vainement l'a suivie,
Et des désespérés le noir regard d'envie !...
Qu'importe ?... Le plaisir est au château, là-bas !
Les moments sont comptés ! La fête n'attend pas !...

Oui, la fête était belle !... Au velours, à la soie
Se mariaient les fleurs... Des chants et de la joie
Partout !... Quand on est reine à la fièvre des jeux,
Quand on plaît, quand on danse... est-il des malheureux ?

Cependant de la dame, au plus fort du délire,
On crut voir par moments expirer le sourire...
Sans doute qu'une voix, remords âpre et subit,
Lui criait dans le cœur : « Le pauvre te maudit ! »

Puis le soir s'inclina développant ses voiles,
Et l'invisible main alluma les étoiles ;
C'est l'heure où l'air plus pur soulage et rafraîchit,
L'heure où l'esprit troublé se calme et réfléchit.

« Oh ! dit-elle, ai-je fait ce que j'aurais dû faire ?
» N'ai-je pas méconnu l'accent de la prière ?...
» Il doit être encor temps ; hâtons notre départ ;
» Qui porte le bonheur ne vient jamais trop tard !... »

De son char aussitôt lancé dans la nuit sombre
Elle fouille de l'œil chaque repli de l'ombre ;

Elle aperçoit enfin le groupe entrelacé
Sur son tas de cailloux, lit sinistre et glacé...

Le ciel pardonne donc et veut qu'elle s'acquitte !
Elle saisit de l'or, elle se précipite :
« Ne pleurez plus !... J'accours pour réparer mes torts !
» Me voilà !... » Mais la femme et l'enfant étaient morts...

REPOS.

Cherchant pour mieux s'aimer un sentier solitaire
Ils marchaient lentement en se donnant la main ;
Tout-à-coup l'enfant dit : « Arrêtons-nous, mon père !
« Vois, le ciel est tout bleu dans l'horizon lointain ;

» L'eau murmure gaiement en caressant la mousse ;
» Vois ces prés si fleuris, ces oiseaux si joyeux ;
» L'air est plein de parfums, de bruits harmonieux.
» La vie, à tes côtés, ici doit être douce ! »

Ils s'assirent tous deux au pied d'un vieil ormeau
Dont le soleil perçait à peine le nuage,
De la grande nature épelant le langage
Et remerciant Dieu d'avoir fait tout si beau !...

Mortels, à nous aussi pauvres passants, Dieu donne
Sur la route des lieux de calme et de merci ;
Alors, comme l'enfant, nous disons : « Tout rayonne !
» Arrêtons-nous longtemps, on est si bien ici !... »

Oui, tout mal dans le monde a des moments de trève;
La lumière, au réveil, chasse le froid des nuits,
Le flot dévastateur s'apaise sur la grève,
Et le désert brûlant cache des oasis.

Il est aussi des vents pour sécher chaque larme,
Et pour chaque douleur des remèdes bénis...
Pour moi, c'est en sentant battre des cœurs amis
Que je trouve à la vie encore quelque charme.

CE QUE REJETTE LA MER.

—

Un silence profond régnait dans la chaloupe ;
Deux marins surveillaient la voilure, à la poupe
Le patron d'un bras fort serrait le gouvernail ;
Et la mer se gonflait comme un monstre en travail !

C'étaient de durs pêcheurs qui d'un signe de tête
S'entendaient... A quoi sert la voix dans la tempête ?
Hommes trempés de bronze, aux impassibles traits,
Résignés à mourir, à lutter toujours prêts.

Mais la barque insensée allait, coupant la brume,
Sautant de vague en vague et d'écume en écume...
Splendeur et majesté que le calme Océan !
Effroyable chaos quand rugit l'ouragan !...

Celui qui dirigeait la tremblante coquille
N'avait jamais connu ni pays, ni famille ;

Un orage l'avait, enfant nud et sans nom,
Rejeté sur la grève avec le goëmon.

Le pauvre ne craint pas la honte de bien faire;
On s'était disputé pour lui servir de père;
Et sur l'écueil, abri de l'envoyé de Dieu,
Dominait une croix qui consacrait le lieu.

Yves, ce fut le nom donné par le village,
Avait acquis l'adresse et l'audace avec l'âge;
Nul marin mieux que lui ne guidait les canots,
Nul plus insouciant ne se jouait des flots.

Cependant ce jour-là quelque chose de sombre
Passait sur son visage y laissant des plis d'ombre;
C'est que le vent hurlait des sanglots inouis,
C'est que l'air était gros de présages maudits!

Déjà ce n'était plus ni roulis, ni tangage,
C'était un tournoiement incroyable, sauvage;
Des lames en tous sens secouaient le bateau,
Chaque bond de la mer l'écrasait d'un faix d'eau.

Les marins dépensaient une force impuissante;
La barque s'emplissait!... Que la houle géante
Ainsi que des fétus les broyât sur le bord,
Ou qu'elle engloutit tout... ils attendaient la mort.

Soudain Yves se lève et crie: « Amis, courage!
» Un canot a péri!... Des hommes à la nage!...
» Voyez!... C'est à présent qu'il nous faut tout braver!
» Dieu nous aide!... En avant!... Car il faut les sauver!... »

Profitant d'un remous où la vague est moins forte,
Il raffermit la barre, et le torrent l'emporte

Vers le lieu du sinistre... Après de longs travaux
Deux pêcheurs haletants sont arrachés des eaux.

Deux, c'était trop déjà ! La barque surchargée
S'enfonçait jusqu'au ras dans l'abîme engagée.
Quand un autre montra sa tête sur les flots :
« Il faut l'abandonner ! » dirent les matelots.

Le naufragé puisant des forces surhumaines
Dans l'espoir, réussit à s'accrocher aux chaînes :
« Yves ! s'écria-t-il, c'est Pierre, ton ami !
» Rappelle-toi qu'enfant ma mère t'a nourri !... »

Yves répond : « Je sais ce je dois ! Embarque,
» Frère !... » Puis se dressant tout debout sur la barque
Il le saisit, l'enlève et le dépose à bord :
« Tiens ! dit-il, prends ma place et les remmène au port ! »

Il plonge en même temps dans l'eau qui le repousse...
Quand ils furent remis de l'affreuse secousse,
Les marins consternés virent dans le lointain
Yves qui leur faisait un adieu de la main....

Le gouffre avait sa proie !... Ils gagnèrent la plage ;
Vieillards, femmes, enfants attendaient au rivage,
Et lorsqu'un être cher de loin apparaissait
Un long cri de bonheur au-devant s'élançait !

Eux venaient le front bas, vers l'horizon sans borne
Retournant lentement leur regard triste et morne :
» Silence ! dirent-ils en étendant le bras,
» Yves, notre sauveur, Yve est resté... là-bas !... »

Dans la nuit qui suivit l'épouvantable drame
Un corps vint s'échouer, rejeté par la lame

A cette même place où l'orphelin sans nom
Avait été trouvé parmi le goëmon...

Une seconde croix s'élève sur la pierre;
Chaque pêcheur qui passe y fait une prière,
L'orgueil des vieux marins même y vient expirer;
Les plus forts quelquefois ont le droit de pleurer.

Nantes, 1869.

JOSEPH-MARIE GAUDIN

Le plus souvent les événements font les hommes. Tel aurait passé inaperçu, menant une vie tranquille et obscure dans la maison de son père, sans autre ambition que de remplir, comme lui, de modestes fonctions publiques, qui, à la nouvelle de l'invasion de la France par les armées étrangères, marche à sa défense en simple volontaire, devient un illustre capitaine et arrive aux grandes positions de l'Etat. Tel autre s'enrichissait dans le commerce, quand la voix de ses concitoyens vient l'appeler à soutenir les grands intérêts de la société. Il abandonne alors le comptoir et les livres, se jette résolument dans la mêlée, proclame les droits de l'homme et du citoyen, les défend avec ardeur contre les soutiens d'un monde qui s'écroule ; puis, quand les réformes raisonnables sont obtenues, quand la liberté dégénère en licence ; quand un peuple furieux, renversant dans sa marche les institutions et les hommes, se porte aux plus abominables excès ; quand un grand danger menace ceux qui veulent opposer une digue à la fureur des flots, on le voit, défenseur de l'ordre

comme il avait été défenseur de la liberté, opposer courageusement sa poitrine aux poignards des factieux, rester inébranlable devant leurs clameurs, et, au péril de sa vie, refuser à leurs menaces le sang qu'ils lui demandent. Aussi, à l'heure où la postérité vient inscrire sur le livre de l'histoire le nom des grands citoyens, elle ne sépare pas le courage civil du courage militaire et place dans notre galerie vendéenne le portraitd e Gaudin à côté de celui du général Belliard.

Joseph-Marie Gaudin est né aux Sables-d'Olonne, le 15 janvier 1754. Sa famille, d'origine espagnole, s'était établie depuis longtemps dans cette ville, et, de père en fils, tous ses membres étaient armateurs pour la pêche de la morue. C'était alors une branche de commerce considérable qui, ainsi que le dit Paliau dans son projet de souscription pour l'armement de navires à cette destination, non-seulement enrichissait les particuliers, mais fournissait à l'Etat ses meilleurs matelots.

Le père de Joseph-Marie jouissait, auprès de ses concitoyens, d'une grande considération en qualité de commerçant et de maire de la commune. Loin, comme il arrive trop souvent dans le commerce, qu'il se fût contenté pour ses enfants d'une instruction de chiffres et de tenue de livres, il avait voulu qu'ils reçussent une éducation libérale et qu'ils eussent des lettres. Joseph-Marie y prit un grand goût. Né à une époque où la philosophie ne se bornait pas à proclamer les grands principes du droit et de l'humanité, mais attaquait les dogmes de la religion et raillait des choses les plus saintes, il s'enrôla de bonne heure sous la bannière de ces esprits légers et charmants, ennemis des préjugés et de l'intolérance, apôtres de l'humanité et grands partisans des réformes, à la condition que la politique ne fût pas exclusive des plaisirs.

La guerre avec l'Angleterre avait forcé la France à songer à la défense de ses côtes; Gaudin, sous le gouvernement du marquis de Chauvelin, fut enrôlé dans une compagnie de canonniers chargée de ce soin. Ses goûts l'auraient entraîné vers la carrière militaire, mais les affaires de sa maison l'en détournèrent. Son service de canonnier garde-côte n'était pas d'ailleurs bien actif et ne l'éloignait guère du foyer domestique; d'un caractère enjoué, tenant bien sa place dans le monde, y faisant de petits vers très libres et fort applaudis, il semblait bien plus destiné aux succès de salon qu'aux luttes de la tribune.

La révolution pourtant arrivait à grands pas, et si épris de poésie érotique qu'il le fût, il était difficile que les événements qui se préparaient ne vinssent pas l'en distraire. Disons d'ailleurs que, comme toute la génération de cette époque, il avait les aspirations les plus généreuses; qu'il voulait rendre à la nation des droits trop longtemps méconnus, détruire des abus séculaires, enfin couronner l'œuvre avec l'égalité devant la loi et une liberté contenue et pure de sang.

Il ne s'était donc pas fait faute de manifestations patriotiques : le premier, aux Sables, il avait porté la cocarde verte et ensuite la cocarde tricolore. C'était un de ses navires qui, le premier aussi, avait déployé dans le port le drapeau national et l'avait salué de coups de canon. C'était lui encore qui avait formé la garde nationale, dont il avait été le premier commandant; lui, enfin, qui avait été le fondateur de la société populaire.

Elu maire des Sables, il s'était montré très empressé à répandre les principes de la Révolution et à surveiller ceux de ses administrés qui n'en paraissaient pas très épris. On sait que dès les premiers mois de l'année 1791, la Vendée

commençait à s'agiter, et que M. le baron de Lézardière, réunissant au château de la Proutière une partie de la noblesse du pays, prenait une attitude contre-révolutionnaire faite pour attirer l'attention de l'autorité. Sur l'ordre de Gaudin, une partie de la garde nationale, commandée par son frère, s'était jointe à la troupe de ligne pour diriger une expédition contre les royalistes. Ceux-ci n'attendirent pas l'arrivée de la troupe et abandonnèrent le château à son approche.

L'officier qui commandait le détachement avait pour instructions de se conduire avec beaucoup de prudence et la plus grande modération. Malgré lui, et même avant qu'il y fût arrivé, le feu fut mis au château. Quels étaient les auteurs de l'incendie? On en avait accusé la garde nationale, et, remontant à celui qui l'avait mise en mouvement, on avait dénoncé Gaudin à l'Assemblée nationale, comme responsable d'un acte qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher. Ce fut un de ses compatriotes, son futur collègue à la Convention, Goupilleau de Fontenay, qui prit sa défense.

Nature ardente et généreuse, Goupilleau, au moment où la moitié de la France se trouva en proie à une sorte de frénésie, eut son jour de vertige et se sépara de Gaudin. Mais ceux qui n'ont jamais voulu lui pardonner ont oublié qu'il a sauvé la vie à beaucoup de leurs amis; qu'en face de Bourbotte et de quelques-uns de ses collègues qui tenaient Rossignol en grande estime et lui ménageaient, de la part de la Convention, une ovation prochaine, il ne craignit pas de suspendre de ses fonctions de général en chef *ce voleur* dont l'incapacité était le moindre des torts, de le faire arrêter par le commandant Desmares, qui depuis paya de sa vie cet acte d'obéissance aux ordres d'un représentant en mission, pendant que la

Montagne, toute-puissante, s'empressait de donner un autre commandement à ce brave sans-culotte, sans lui accorder toutefois, par un scrupule que nous ne pouvons pas comprendre, le chimiste qu'il lui demandait pour finir la guerre.

Les qualités brillantes de Gaudin, son dévouement à la Révolution, les gages qu'il lui avait déjà donnés et peut être aussi la dénonciation dont il avait été l'objet, avaient appelé sur lui l'attention des électeurs. A cette époque, on acceptait les fonctions de représentant du peuple, on ne les demandait pas. Nommé, sans l'avoir sollicité, membre de l'Assemblée législative, il se hâta de se rendre à Paris pour prendre part à ses travaux. Peu initié aux discussions de la tribune, Gaudin se contenta, le plus souvent, d'étudier les questions qui s'y débattaient, jugeant ou plutôt cherchant à juger froidement des hommes et des choses, bien décidé à ne pas sacrifier son indépendance aux faveurs de la multitude et à ne se mettre jamais à la remorque des partis. L'ardeur de son patriotisme et l'inexpérience des affaires l'entraînèrent quelquefois à voter avec les plus ardents; mais dans une autre assemblée, il s'empressa de rompre avec eux.

Nommé membre de la Convention nationale, Gaudin s'aperçut bien vite que le patriotisme ne consistait plus à surexciter les passions, mais à résister à leur entraînement. L'occasion de montrer qu'il ne faiblirait point devant les factions allait lui être offerte. Une assemblée d'accusateurs se faisait juge du monarque dont le défenseur pouvait prononcer ces paroles qui n'étaient pas des moyens oratoires mais de l'histoire :

« Le peuple désirait l'abolition d'un impôt désastreux » qui pesait sur lui, il le détruisit; le peuple demandait » l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir

» lui-même dans ses domaines; le peuple sollicitait des
» réformes dans la législation criminelle pour l'adoucisse-
» ment du sort des accusés, il fit ces réformes; le peuple
» voulait que des milliers de français, que la rigueur de
» nos usages avaient privés jusqu'alors des droits qui
» appartenaient aux citoyens, acquissent ces droits ou les
» recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois; le peuple
» voulait la liberté, il la lui donna; il vint même au-
» devant de lui par ses sacrifices. »

La Convention ne voulut pas s'en souvenir, elle ne lui tint compte que de ses fautes. Des faiblesses, des actes reprochables, pour lesquels les terribles circonstances qu'il traversait devaient rendre indulgents, lui furent imputés à crime de lèse-nation; la découverte de l'armoire de fer acheva de le perdre. Elle apprit que Louis XVI n'avait prêté serment à la Constitution que du bout des lèvres et qu'il ne se croyait pas engagé par son serment.

A ce chef d'accusation, malheureusement trop fondé, la Convention en avait ajouté d'autres aussi absurdes qu'odieux. C'est ainsi qu'elle lui reprochait les journées du 20 juin et du 10 août, en en faisant une conspiration du Roi contre le peuple, tandis qu'il devait être évident pour tous, que c'était une conspiration du peuple contre la royauté. D'ailleurs une question préjudicielle devait sauver Louis XVI; la Constitution, en stipulant l'inviolabilité du monarque, n'avait pas voulu, apparemment, lui tendre un piége, et avait entendu que son décret fût respecté. Mais dans les temps d'anarchie, quand la violence prend la place du droit, quelles sont les règles de la justice qui sont observées? Si, au mépris de l'inviolabilité royale, Louis XVI perdait les droits attachés à la royauté, ne redevenait-il pas simple citoyen et ne pouvait-il pas réclamer les formes protectrices que la loi lui accordait comme tel: savoir, la

distinction entre le jury d'accusation et le jury de jugement, la faculté de récusation, la majorité des deux tiers des voix pour la condamnation, le vote secret et le silence des juges pendant le procès? Le dilemme se présentait donc dans des termes fort simples : ou Louis XVI était encore considéré comme Roi, et alors il était couvert par le principe de l'inviolabilité ; ou il avait cessé de l'être, et dans ce cas il ne pouvait être enlevé à ses juges naturels. La Convention passa outre, oubliant, dans sa toute-puissance, que les assemblées souveraines sont elles-mêmes régies par des principes qu'elles ne peuvent pas violer, sans substituer à toutes les idées de justice et d'équité le plus abominable arbitraire.

Malgré tout, une condamnation à la peine capitale était impossible, si la Convention, au lieu d'être libre, n'eût pas été dominée par une force brutale aussi menaçante pour les juges que pour l'accusé. Ceux qui ont peu lu l'histoire de ce temps, et qui voient combien, de nos jours, les moyens de la défense sont entourés de respect et de liberté ; qui savent que la presse, souvent peu scrupuleuse sur d'autres questions, ne préjuge jamais celles qui sont soumises aux juridictions criminelles, que, dans les affaires les plus graves, alors même que le crime est horrible et la culpabilité évidente, elle n'appelle jamais à l'avance la sévérité de la loi sur la tête de l'accusé ; ceux-là, dis-je, auront peine à comprendre quel déchaînement de rage et de colère partit alors du sein des clubs et de la presse révolutionnaire contre Louis XVI et contre ceux de ses juges que l'on supposait susceptibles de reculer devant l'application de la peine de mort.

Les procès-verbaux du club des Jacobins, la lecture des feuilles de Camille Desmoulins, de Prudhomme, d'Hébert, de Marat, n'en donnent même qu'une idée incomplète, car

elles n'ont pas pu traduire ces fureurs de la foule que les mots de la langue sont impuissants à reproduire. On a beaucoup vanté l'énergie de la Convention ; il est si vrai que ce fut sous l'empire d'une pression extérieure, et en obéissant à un sentiment de faiblesse, qu'elle rendit la plupart de ses décrets, qu'en ce qui concerne la condamnation de Louis XVI, j'en trouve la preuve dans des feuilles dont le témoignage ne peut être suspect aux révolutionnaires les plus avancés.

« Il est si vrai, dit Prudhomme, qu'elle (la Convention) » a été entraînée par l'opinion générale, plutôt que par sa » propre conviction, que le décret de mise en accusation » de Louis XVI n'est émané d'elle, qu'après qu'elle a été » ébranlée, mise en mouvement par toutes les adresses » des départements, des sociétés populaires et par la » crainte des troubles; elle l'a rendu de si mauvaise grâce » qu'elle ne l'a point motivé. »

Ailleurs, la même feuille disait *que les serpents que la Convention devait étouffer étaient nés dans son sein.*

Les imprécations et les menaces de la multitude restaient impunies, et ceux qui étaient exposés à ses fureurs, ne parvenaient pas toujours à s'y soustraire. Le 25 décembre 1792, pendant la messe de minuit, un homme fut pris pour Manuel. Personne, assurément, n'avait donné plus de gages à la Révolution que l'ancien procureur de la commune de Paris ; mais il était signalé, par les clubs, comme un de ces modérés qui ne voulaient pas faire tomber la tête du Roi. C'en fut assez. Voilà le scélérat, crièrent des voix furieuses, il faut le pendre. Il eût été pendu, en effet, s'il n'eût pas trouvé son salut dans la fuite.

Pendant toute la durée du procès de Louis XVI, l'Assemblée, entourée par la foule, vit ses tribunes envahies par les sans-culottes. Un orateur prenait-il la parole en

faveur de l'accusé, ceux du dedans recueillaient son nom, le transmettaient à leurs amis du dehors qui en tenaient bonne note. Lanjuinais pouvait donc s'écrier avec vérité: *Nous votons sous le poignard et le canon des factieux.* Voilà ce qu'était la liberté. de la Convention érigée en jury, au mois de janvier 1793. Eh bien, je l'ai écrit ailleurs, et je ne m'en dédis pas, tous ceux qui condamnèrent Louis XVI à la dernière peine, ne furent pas des furieux ou des lâches. Il y eut les politiques qui, voulant continuer à diriger la République, laissèrent tomber une sentence de mort, dans la pensée qu'un vote indulgent serait une abdication devant les masses toutes puissantes en ce moment, conservant l'espérance naïve que l'appel au peuple viendrait sauver le malheureux monarque qu'ils ne condamnaient qu'à regret. Il y eut, pourquoi ne pas le dire, des gens sincères et convaincus, d'honnêtes gens enfin, qui, pénétrés de cette maxime dont on a tant abusé: *Salus populi lex suprema,* n'hésitèrent pas, pour sauver la République qu'ils croyaient perdue sans ce moyen extrême, d'envoyer à l'échafaud le prince coupable, à leurs yeux, de trahison envers elle. Mais la majorité, celle surtout qu'il faut rendre responsable de la mort de Louis XVI, fut composée de ces hommes pusillanimes qui voulaient sauver leur tête en faisant tomber celle du Roi. Le vrai courage se trouva dans d'autres rangs. Louis XVI n'eut point de défenseur plus intrépide que Gaudin, et le discours qu'il prononça pour le sauver doit rester comme un monument de courage civique.

Nous avons vu Gaudin arriver à l'Assemblée législative avec toutes les illusions de son âge et toutes les ardeurs de ses convictions politiques. Mais, pour être épris autant que personne des principes de la liberté et de la nécessité des réformes, il ne croyait pas qu'un gouvernement pût

trouver des conditions de durée, en versant le sang du plus honnête des rois. Dans une cause où les principes de la justice et ceux de l'humanité allaient être méconnus, il ne se contenta pas d'apporter timidement un vote silencieux. Doué d'un organe très faible qui l'éloignait ordinairement de la tribune, il trouva des forces dans son cœur; et, regardant en face la Montagne et les tribuns :

« Je parlerai, dit-il, avec la franchise d'une âme hon-
» nête et la fermeté d'un homme libre. Que ceux dont je
» vais heurter l'opinion m'écoutent avec la patience que je
» mets quelquefois à les entendre. »

Après quelques phrases obligées sur la culpabilité du Roi, il entre en matière, discute les deux questions de savoir si la Convention a le droit de juger Louis XVI, et s'il est politique de le faire mourir; dans tous les cas l'appel au peuple lui paraît de toute justice. Puis il ajoute :

« Mais cette mesure si sage, dans la position critique
» où nous sommes, sera-t-elle adoptée? J'en doute, car
» ici tout est marqué au coin de la passion et de l'intri-
» gue, et l'homme de bien se laisse entraîner. Il ne faut
» que se rappeler ce qui s'est passé à la Convention,
» depuis le commencement de cette importante affaire,
» pour en être convaincu. D'abord, on voulait que vous
» envoyassiez Louis à l'échafaud, sans examiner s'il était
» coupable; ensuite, on vous a fait décréter que vous le
» jugeriez.

» Ses défenseurs ont paru à votre barre, on s'est à peine
» donné le temps de les entendre; on avait deviné ce
» qu'ils allaient dire, les réponses étaient prêtes, on vou-
» lait que vous jugeassiez sans désemparer, et on n'a pas
» eu honte de demander que la défense de Louis ne fût
» imprimée qu'après sa mort.

» Vous résistâtes, citoyens, à tant de motions atroces;

» vous savez quels murmures, quelles menaces excita votre » juste fermeté; vous savez quelle tactique fut employée » pour vous arracher un arrêt de mort, comme on vous » avait enlevé le décret par lequel vous décidâtes que vous » jugeriez Louis. Et où est donc le caractère imposant et » impassible que doivent avoir des juges? Je n'y reconnais » que celui d'*assassins;* et c'est au nom de la nation, dont » je suis comme eux représentant, que je récuse de pareils » hommes, comme incapables d'être les organes de la » justice.

» On prétend que tant que Louis vivra, il sera le sujet » d'agitations continuelles, qu'il aura un parti funeste au » repos de la République. Mais, de bonne foi, est-ce bien le » parti de Louis qui agite en ce moment tous ceux qui » troublent vos séances, qui vous menacent aux portes » de cette salle, qui dominent les sections de Paris; en un » mot, tous les perturbateurs n'ont qu'un même cri, c'est la » mort de Louis. Le parti de Louis peut-il demander sa » mort? Citoyens, je commence à croire, en effet, que la » tyrannie a ici un parti; tout ce qui se passe autour de » nous doit donner de violents soupçons; citoyens, réflé- » chissez, il en est temps encore, arrêtez-vous sur les » bords de l'abîme où l'on cherche peut-être à vous en- » traîner. »

A une apostrophe si vive et si directe, au mot assassin appliquée à ceux qui avaient *perdu le caractère imposant et impassible du juge*, un long frémissement avait agité les tribunes, et ceux qui les occupaient s'étaient promis de faire prompte et bonne justice de l'audacieux qui venait de les braver. Aussi, quand Gaudin sortit de la salle, trois coups de feu, dont aucun ne l'atteignit, furent-ils dirigés contre sa personne; et, telle était la terreur qu'inspiraient alors les hordes sanguinaires sorties des clubs et des sec-

tions, telle était l'impunité dont jouissait le crime, que, ni dans la presse ni à la tribune, il ne fut fait mention de cette tentative d'assassinat, elle ne fut pas même le sujet d'un commencement d'instruction, la justice pensant apparemment que Gaudin en avait été quitte à bien bon marché.

Les assassins y avaient mis trop de précipitation et leurs balles s'étaient égarées sans atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. Mais, dans la crainte que ces messieurs ne revinssent à la charge et ne rectifiassent leur tir, Gaudin demanda et obtint un congé qu'il vint passer dans sa famille.

A Paris il avait failli être massacré comme royaliste, par les républicains; aux Sables-d'Olonne, sans une victoire, il était massacré comme républicain par les royalistes.

On était au mois de février 1793 : des rassemblements se formaient sur différents points de la Vendée, le sol tremblait, et si le volcan n'était pas encore en complète éruption, il commençait déjà à jeter des flammes. On venait d'apprendre aux Sables que des troubles avaient éclaté à Landeronde et que des bandes de paysans s'étaient portées chez les patriotes pour les désarmer. Une compagnie de grenadiers, à laquelle s'adjoignit Gaudin, marcha contre eux et les dissipa. Quelques prisonniers furent ramenés aux Sables, et il résulta de leur déclaration la preuve de ce que l'on soupçonnait, à savoir que, dans la Vendée, le mouvement royaliste allait éclater sur une grande échelle. Sur ces entrefaites, le détachement des Sables fut relevé par un détachement de Fontenay. Celui-ci ayant voulu pousser une reconnaissance plus avant, fut rencontré à Palluau, par les Vendéens, et taillé en pièces. Les horribles massacres de Machecoul venaient d'avoir lieu, Legé était au pouvoir des royalistes; les administrateurs des districts et les gardes nationales se repliaient sur les Sables, tout

l'arrondissement était évacué par les républicains. Il devenait évident que les efforts des Vendéens allaient se porter sur les Sables. La possession de cette place leur donnant un bon port et la facilité de communiquer avec l'Angleterre, il était d'une extrême importance pour eux de s'en emparer. Ainsi menacés, les patriotes réfugiés aux Sables, après avoir fait serment de mourir plutôt que de se rendre, confièrent le commandement de la place aux deux commandants de la garde nationale, à l'officier municipal Laisné et à leur représentant Gaudin. Celui-ci, quelques jours après, recevait définitivement le commandement général, le commandant Foucault était mis sous ses ordres et n'avait que le commandement en second.

Gaudin s'empressa de mettre la ville en état de défense. A cet effet, il fit démonter une batterie qui se trouvait hors de l'enceinte de la ville et l'établit du côté de ses principales avenues. Tous les canons, même ceux hors de service, furent mis en réquisition; il s'en trouva deux en si mauvais état qu'ils éclatèrent pendant le combat. Le service de ces pièces fut confié à des canonniers matelots du port. Les habitants avaient eu soin d'apporter à la municipalité les vieux boulets qu'ils avaient pu se procurer et tous les objets propres à faire de la mitraille. Gaudin, en même temps, dépêchait son frère à l'île de Rhé pour demander des secours; il en revint avec un bataillon de volontaires de cinq cents hommes environ.

La ville s'approvisionnait de vivres, la municipalité réglementait le prix et la qualité du pain, le capitaine Levêque, commandant de la garde nationale, recevait des cartouches et employait chaque jour des ouvriers à en confectionner de nouvelles; les prisonniers royalistes étaient embarqués et dirigés sur l'île de Rhé; Gaudin, en qualité de commandant général, prenait toutes ses disposi-

tions pour opposer aux royalistes une vigoureuse résistance.

Au bruit de l'approche de l'ennemi, Olonne et Talmont avaient spontanément envoyé aux Sables des détachements de leur garde nationale. Un nommé Simonneau, de Challans, venait d'être arrêté porteur de cocardes blanches, et tout annonçait une attaque imminente.

Les Vendéens avançaient en effet. Le 24 mars, le lendemain de l'arrivée des volontaires de l'île de Rhé, le commandant Foucault apprenant que les insurgés étaient solidement établis au passage de la Grève, résolut de les en déloger. Il marcha contre eux avec cinq cents fantassins, cent cavaliers et deux canons. Quelques coups de mitraille mirent le désordre dans les rangs de l'ennemi qui prit la fuite. La petite colonne expéditionnaire rentra aux Sables à cinq heures du soir.

Quelques instants après, la générale battait dans tous les quartiers de la ville. On venait d'apercevoir un corps de trois ou quatre mille hommes qui s'avançait par la route de Nantes. Les troupes sablaises marchèrent résolument à sa rencontre. L'engagement eut lieu à la Vénerie, à une demi lieue des portes des Sables. L'action était à peine commencée que Jolly avait un cheval tué sous lui par un boulet de canon, et qu'un homme était frappé mortellement à ses côtés. Mais les Sablais qui n'étaient pas en nombre, s'apercevant que l'ennemi étendait ses aîles pour les envelopper, se replièrent en bon ordre, ne cessant de combattre qu'à neuf heures du soir. A ce moment, les Vendéens se retirèrent.

Le 28, trois cents volontaires de Bordeaux arrivèrent au port, annonçant des secours nombreux et prochains que devaient envoyer les départements voisins.

Le même jour, on signalait deux colonnes ennemies s'a-

vançant, l'une par la route d'Olonne, l'autre par celle de Nantes. Au milieu de cette dernière flottait un drapeau blanc avec cette inscription : *Vaincre ou mourir.*

A minuit, les premières opérations du siége commençaient ; à quatre heures du matin, dix pièces de canon étaient en batterie, onze autres allaient aussi être tournées contre la ville.

Les Vendéens que commandaient Joly et Savin étaient pleins de confiance ; le curé des Lucs, en leur donnant sa bénédiction, avait promis la victoire. L'infanterie s'était logée en partie dans les chemins creux qui avoisinent la ville , principalement dans l'allée des Soupirs, en partie autour des bagages, cette dernière ainsi exposée au feu des assiégés.

Pendant que l'ennemi faisait ses dispositions d'attaque, Gaudin prenait ses mesures pour la défense. Six cents hommes occupaient la Chaume, et la patache avait pris position aufond du port pour leur prêter le secours de son artillerie. Une corvette qui se trouvait en rade s'était approchée le plus près possible de la côte pour défendre la porte de Saint-Jean et repousser une tentative du côté des moulins. Sur les remparts, chacun était à son poste, les femmes elles-mêmes faisant bonne contenance et excitant les hommes à se bien conduire.

Le temps était fort beau, et le ciel sans nuages permettait à la lune, à ce moment en son plein, d'éclairer les manœuvres de l'ennemi. Des avant-postes, les Sablais voyaient tout et rendaient au commandant un compte fidèle et détaillé. A quatre heures du matin, deux coups de canon, partis des batteries ennemies, annoncèrent que l'attaque commençait ; la ville y répondit immédiatement. L'artillerie des Sables était d'un calibre supérieur à celle de l'ennemi et ses pièces étaient bien mieux servies; aussi

ses rapides volées produisirent promptement des effets très-appréciables dans les rangs des Vendéens, tandis que ceux-ci, dont le tir était mal dirigé, ne causaient aucun dommage aux défenses de la place. Aussi Gaudin, dans la crainte qu'elle ne leur fît changer un pointage si mal dirigé, ordonna-t-il à la patache de cesser son feu.

A six heures, on aperçut des fuyards sur les routes d'Olonne et de la Mothe ; à sept, le désordre augmentait encore, et tous ceux qui ne trouvaient pas un abri dans les fossés ou dans les chemins creux, tournaient le dos et se sauvaient dans tous les sens. Les Sablais tentèrent alors une sortie par la porte de Talmont ; ils descendirent entre les deux couvents et s'avancèrent rapidement pour attaquer les masses encombrant l'allée des Soupirs ; mais leur petit détachement se trouva avoir à lutter contre des forces si supérieures, qu'ils furent obligés de rentrer dans la place.

Cependant l'ennemi tirait à boulets rouges et son tir rectifié était surtout dirigé contre l'hôtel-de-ville. Plusieurs maisons de ce quartier avaient été atteintes, entr'autres celle du procureur Blaie, laquelle, sans de prompts secours, eût été complètement incendiée. Pourtant le plus grand nombre des boulets passant au-dessus de la ville allaient s'éteindre dans la mer. Le combat durait depuis quatre heures, quand un boulet partant de la batterie du Thabor, vint frapper les fourneaux ennemis et projeter le feu sur les poudres entassées à peu de distance. L'explosion fut terrible et le sauve-qui-peut devint général. L'artillerie des Sables redouble alors ses décharges, et, au milieu de ce troupeau confus de fuyards, pas un de ses coups n'est perdu. Une charge de cavalerie rendit encore la défaite plus complète, sans que Jolly, qui ne cédait le terrain qu'à regret, pût l'arrêter plus d'un instant en pointant

contre elle une pièce chargée à mitraille, à laquelle lui-même avait mis le feu. Avant même que la cavalerie n'eût donné, une colonne de trois cents hommes, presque tous Olonnais, profitant du désordre que l'explosion des poudres avait produit dans les rangs vendéens, s'était élancée de la Chaume et était tombée sur les fuyards.

La victoire des Sablais fut complète. Les royalistes perdirent toute leur artillerie et presque tous leurs approvisionnements. La plaine resta couverte de faux, de fourches, de bâtons ferrés, de pics, de pelles, armes improvisées et peu meurtrières, de sabots, de fusils, et aussi d'amulettes en papier béni. On releva trois cents huit cadavres et l'on sut que le nombre des blessés avait été considérable. Aux étoles qu'ils portaient sous leurs vêtements, on crut reconnaître deux prêtres parmi les morts. Une centaine de prisonniers fut ramenée en ville. Les Sablais ne perdirent qu'un homme, l'orfèvre Payneau, tué par un boulet au commencement de l'action.

Le soir, le général Boulard et le représentant Niou arrivèrent avec des renforts et des munitions. Dans ce moment, la ville était sauvée; ils la trouvèrent encore sous l'émotion de la journée. La maison commune ressemblait à un arsenal; elle était remplie de poudre que Gaudin y avait fait transporter des poudrières situées hors de la ville. La municipalité était restée en permanence pendant tout le temps du combat. Bien que des boulets rouges eussent traversé la maison où elle était réunie, elle était restée en séance, sous la présidence du frère de Gaudin, alors maire de la ville. Boulard et Niou adressèrent de vives félicitations aux défenseurs des Sables; Boulard voulut même s'attacher Gaudin, comme adjudant général, mais celui-ci ne crut pas pouvoir accepter sa proposition et resta chargé du commandement des Sables, jusqu'à l'expiration de son congé.

Gaudin mit à profit son commandement temporaire, pour compléter les défenses des Sables, improvisées quelques jours avant leur attaque. Il fit construire des parapets et des redoutes en gazon et en fascines, et, comme personne n'entendait rien à ces sortes d'ouvrages, qu'il était un peu homme du métier, ayant été canonnier garde-côte, il dirigea les travaux et mit même plus d'une fois la main à l'œuvre. Par ses soins, un petit arsenal fut établi, les affûts endommagés furent réparés, d'autres furent construits, des chevaux de frise, des plate-formes, des ouvrages spéciaux mirent les Sables dans un état respectable de défense.

Le 8 avril 1793, la Convention rendait le décret suivant :

« Mention honorable sera faite au procès-verbal et in-
» sérée au bulletin, de la prudence et de la bravoure qu'ont
» manifestées les citoyens Foucault et Gaudin, commandant
» les troupes cantonnées aux Sables.

» La Convention décrète aussi que les habitants de la
» ville des Sables ont bien mérité de la patrie. »

La journée du 29 mars sauva deux fois la vie à Gaudin ; elle le sauva d'abord des mains des Vendéens qui ne lui auraient point fait de quartier ; elle le sauva aussi de celles des terroristes, comme nous allons le voir.

Les montagnards n'avaient oublié ni le discours ni le vote de Gaudin, au moment du procès de Louis XVI. Sa conduite, dans la Vendée, ne l'avait point amnistié à leurs yeux, et ils étaient bien décidés à saisir la première occasion pour se débarrasser d'un homme dont la terrible apostrophe retentissait encore à leurs oreilles. Un des plus fougueux, Bourdon de l'Oise, se chargea de demander sa mise en accusation.

Bourdon de l'Oise, grand partisan d'une justice sommaire

et expéditive, n'était pas difficile sur les moyens de l'accusation, et avait peu de goût pour les formes conservatrices de la défense. C'était lui qui, à la tribune des Jacobins, avait fait cette motion que d'unanimes applaudissements avaient accueillie : « Bien des gens veulent employer des » formes de procureur pour juger Louis XVI. Il est un » moyen de leur répondre. Ces messieurs veulent un juré » d'accusation et un tribunal qui applique la loi. Eh bien, » nous avons tout cela. *Les canons des Parisiens et des* » *fédérés, voilà le juré d'accusation ; l'incarcération de* » *Louis XVI au Temple, voilà le juré du jugement ; et la* » *Convention nationale est le Tribunal chargé d'appliquer* » *la loi. Les amis des formes les trouveront toutes* » *observées dans le procès du Roi.* »

La proposition de Bourdon de l'Oise ne fut pourtant pas prise en considération ; seulement Gaudin reçut l'ordre de venir immédiatement reprendre sa place à la Convention.

L'échec de Bourdon de l'Oise ne l'avait point découragé, aussi quand six mois plus tard, Gaudin monta à la tribune pour rendre compte de l'état de la Vendée, et probablement pour blâmer les mesures violentes que l'on prenait contre ce malheureux pays, fut-il interrompu par son dénonciateur qui demanda à la Convention et en obtint qu'avant toute autre chose, la conduite personnelle de Gaudin fut soumise au Comité de sûreté générale.

Galilée n'était sorti de prison que parce qu'il avait confessé avoir commis une grosse hérésie, en prétendant que la terre tournait autour du soleil. Gaudin, pour échapper à l'échafaud, fut obligé de faire une sorte d'amende honorable, d'avouer qu'à la Convention il n'avait pas été irréprochable, paraissant donner à un acte de courage dont il devait être fier, le caractère d'un acte de faiblesse. Si, dans cette circonstance, il ne montra pas la fermeté hé-

roïque dont il avait fait preuve un autre jour, c'est qu'en défendant sa vie, il n'avait à compromettre celle de personne. Il argua encore de ses bonnes intentions, rappela ceux de ses votes qui paraissaient avoir le caractère révolutionnaire, s'appuya sur la défense des Sables, produisit, pour sa justification, des certificats de la société populaire du Conseil d'administration de son district et du Conseil général, ainsi que des administrateurs du district de Challans. Parmi ces pièces, la dernière, si l'on était remonté à la source d'où elle émanait, était faite pour le compromettre plutôt que pour lui être utile, car ses auteurs avaient autant de fermeté dans leur modération que dans leur patriotisme, et les menaces du plus abominable de tous les terroristes ne purent jamais les détourner de la voie de l'humanité et de la justice. Puisque eux encore furent obligés de se défendre, qu'on me permette une digression qui trouvera son excuse dans le nom que je porte.

Le Directoire du district de Challans était composé des citoyens Mourain, Merlet, Bodet, Cormier, Merland, procureur syndic; Ganachaud, secrétaire. Voyons comment ils accomplirent leur mission, et avec quelles difficultés ils eurent à lutter.

La Vendée tout entière n'était pas encore en feu, car il ne faut pas s'imaginer que ce mouvement contre-révolutionnaire, qui prit des proportions grandioses, ait été, à ses premiers jours, spontané et général. Vu de loin, un peuple qui paraît se lever tout entier, prêt à mourir pour sa foi et pour son roi, présente un spectacle si sublime, que l'admiration ne va pas chercher tous les ressorts qui le firent mouvoir. La raison est plus exigeante, et, avant d'écrire l'histoire de cette grande insurrection, elle en veut pénétrer les replis les plus cachés. Bien des éléments divers

entrèrent dans l'insurrection de la Vendée, et pour ceux qui ne veulent écrire ni une diatribe ni un roman, il importe de les examiner avec attention. L'élément royaliste y eut sa part sans doute, mais ce serait commettre une grande erreur que de lui appliquer la première place, et surtout de croire que la Vendée se souleva tout entière à la voix de la noblese. Les grands mouvements populaires viennent de bas en haut, et non de haut en bas, et à ceux qui croiraient que le contraire soit arrivé dans la Vendée, il suffirait de rappeler que les paysans forcèrent Charette à prendre les armes; qu'ils mirent à leur tête Cathelineau et Stoflet qui n'étaient pas de haute lignée, et dont le dernier ne prenait guère la peine de dissimuler son éloignement pour les gentilshommes. L'élément religieux fut bien autrement puissant. Privés des ministres du culte dans lesquels ils avaient confiance, ne voulant pas accepter ceux qu'on leur imposait pour défendre leur foi, ils se préparèrent à faire le sacrifice de leur vie. Quant aux prêtres, pendant que beaucoup d'entre eux cherchaient dans l'exil un refuge contre la persécution, d'autres, oublieux des paroles de l'Evangile, se jetèrent dans les rangs des Vendéens, et, loin de se borner à leur offrir les secours de la religion, furent les premiers à pousser le cri de guerre. A ces deux mobiles, ajoutez la mise à exécution de la loi du 23 février 1793, sur le recrutement des armées, et aussi les incitations particulières de quelques esprits aventureux ou d'hommes pervers qui se rencontrent dans toutes les révolutions, masquant tantôt des couleurs du patriotisme, tantôt de celles de la fidélité, leur ambition ou leurs rancunes personnelles. Quoi qu'il en soit, dans cet alliage, le plomb vil disparaissait sous la couche de l'or pur.

Vous avez quelquefois contemplé d'un point élevé les richesses d'une belle campagne : les gras pâturages, les

abondantes moissons, la végétation luxuriante des arbres ont excité votre admiration, et votre œil ravi n'a vu que les beautés du tableau sans en apercevoir les taches. Mais descendez des hauteurs où vous étiez placé, parcourez les champs qui tout-à-l'heure étaient à vos pieds, et vous trouverez qui se dérobaient à vos regards : bien des cloaques, bien des ronces et bien des épines.

Aux causes que nous venons d'énumérer, il faut en ajouter une dernière plus puissante que toutes les autres et qui prolongea la lutte quand elle était prête à finir. Je veux parler de la guerre d'extermination que la République déclara à la Vendée, guerre dont des mesures atroces arrachèrent à la charrue, pour le rallier à l'insurrection, le dernier de ses enfants. L'appel aux armes fait par la noblesse, les prédications du clergé, la crainte de servir sous les drapeaux de la République, l'ambition de quelques partisans et des sentiments personnels d'envie ou de haine auraient été insuffisants à soulever toute la Vendée. Il ne manquait pas d'hommes paisibles, dans le marais particulièrement, qui ne demandaient pas mieux que de rester tranquilles dans leurs foyers. Qu'on ne les entravât pas dans la pratique du culte catholique, qu'on ne les pressurât pas de cent façons et qu'on ne les mît pas en réquisition continuelle pour les fournitures de l'armée ; quand ils n'avaient encore fait aucun acte d'agression contre le nouvel ordre de choses, qu'on ne vînt pas brûler leurs maisons et massacrer leurs familles, ils n'eussent pas été, le désespoir et le sentiment de la vengeance dans le cœur, grossir l'armée de Charette.

Le Directoire du district de Challans le comprenait ainsi.

Si la force des circonstances rendait indispensable la présence de troupes chargées de faire rentrer dans l'ordre

ceux qui s'en écartaient, il était très-disposé à prendre pour devise le *parcere subjectis* du poète. Il mettait donc toute sorte d'adoucissements dans l'exécution des mesures qu'il était obligé de prendre. Chargé de procurer à l'armée toutes les denrées dont elle avait besoin, il préférait les obtenir par la persuasion que par la force. Ce n'était pas seulement le côté matériel qui était l'objet de ses préoccupations; il fallait, avant tout, calmer et rassurer les esprits, et, à cet effet, d'une part, lutter contre les incitations royalistes, de l'autre, refuser d'être les instruments complaisants d'un pouvoir furieux. C'est dans cette double pensée que Bodet et Merland, au péril de leur vie, parcouraient la commune de Soulans, faisant entendre des paroles de paix et de conciliation que devaient malheureusement démentir le lendemain les ordres sanguinaires de Carrier trop bien exécutés par Turreau. Entre le prêtre non assermenté peu favorable, comme on le pense bien, aux idées nouvelles et ne prenant guère la peine de dissimuler son opposition, et le prêtre assermenté, *pour le moins aussi intolérant que le premier, irrité de voir sa secte presque sans sectateurs, refusant souvent de donner le baptême à l'enfant du père ou de la mère qui n'allaient point à sa messe, refusant pareillement la sépulture à ceux qui n'avaient point été confessés par lui* (1) ils étaient obligés à de grands ménagements.

L'ancien desservant de la paroisse de Croix-de-Vie, prêtre non assermenté, recommandable à beaucoup d'égards, avait eu le tort de donner lecture au prône d'un ordre du commandant royaliste Dabbaye; les administrateurs du district de Challans se contentèrent de lui

(1) Mémoire des administrateurs, pages 5 et 6.

enjoindre de se renfermer à l'avenir dans l'exercice du culte qu'ils lui promettaient de protéger.

Dans leurs actes et dans leurs paroles ils faisaient donc également preuve de prudence et de modération.

Pendant que de modestes patriotes se dévouaient ainsi pour faire accepter par la Vendée le Gouvernement républicain, que faisait-on dans les hautes régions du pouvoir? Voilà ce qu'écrivaient ses agents les plus accrédités :

23 frimaire.

Carrier au général Haxo.

« ...... Il entre dans mes projets, et ce sont les
» ordres de la Convention nationale, d'enlever toutes les
» subsistances, les denrées, les fourrages, tout en un mot,
» dans ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les
» bâtiments, d'en exterminer tous les habitants, car je
» vais incessamment t'en faire passer l'ordre.

» ...... Oppose toi de toutes tes forces à ce que la
» Vendée prenne ou garde un seul grain. Fais-les délivrer
» aux commissaires du Gouvernement séant à Nantes, je
» t'en donne l'ordre le plus précis, le plus impératif. Tu
» m'en garantis, dès ce moment l'exécution; en un mot,
» ne laisse rien dans ce pays de proscription. »

Turreau, l'exécrable Turreau dont le journal officiel a voulu, il y a quelques années, réhabiliter la mémoire, avait pris le commandement en chef des armées de l'Ouest au mois de décembre 1793, c'est-à-dire après l'anéantissement de l'armée de la Loire à Savenay. Dans ce moment, épuisés par la lutte, ceux des Vendéens qui avaient survécu à tant de désastres ne demandaient pas mieux que de déposer les armes, pourvu qu'on leur assurât la vie sauve. Mais le général en chef avait d'autres projets, il avait

déclaré qu'il ne lui fallait qu'une promenade de dix jours pour pacifier la Vendée. Cette promenade devait se faire le fer et le feu à la main. Douze colonnes se mirent en marche, massacrant sur leur passage sans distinction d'âge ni de sexe, tous ceux qu'elles rencontraient, et promenant l'incendie en même temps que la mort. Si les autorités constituées du pays se permettaient de protester contre ce qu'avait de barbare une manière de faire qui, ne laissant aux pauvres gens de la campagne aucun refuge, les forçait à continuer une lutte désespérée, il répondait en ces termes :

Turreau, général en chef des armées de l'Ouest, au général Carpentier.

« Songe surtout que les prétendues autorités consti-
» tuées sont nulles dans cet infâme pays, que tout doit se
» faire militairement. »

Et voilà dans quel style il écrivait à ces mêmes autorités :

Turreau, général en chef des armées de l'Ouest, aux administrateurs composant le Directoire du district de Challans.

« Je suis instruit par le général Haxo des obstacles
» que vous apportez aux mesures que j'ai prises, pour la
» destruction des brigands et de leurs repaires. L'incendie
» général est ordonné, ainsi que l'enlèvement de tous les
» objets de subsistance. Chacun des généraux que j'ai
» l'honneur de commander, a reçu, de moi, l'ordre
» positif d'exécuter ces mesures rigoureuses, sans se
» permettre ni écouter aucunes réclamations, même celles
» des corps constitués; ils ont l'ordre non-seulement

» d'agir militairement (on sait ce que signifiait ce mot)
» contre les administrés; mais *même contre vous, si*
» *vous osez vous permettre désormais d'apporter la*
» *moindre entrave à l'exécution de nos ordres.* Je vous
» invite à ne pas oublier que spécialement chargé, par le
» Comité de salut public, de finir la guerre de la Vendée,
» ce n'est pas à vous que je dois compte des moyens que
» j'ai pris pour y parvenir.»

Renchérissant sur ces menaces, le représentant Garreau se rend à la Société populaire de Challans, et là, il dénonce les administrateurs du Directoire comme des contre-révolutionnaires, des partisans de Charette, les menaçant des vengeances de la Convention, et ajoutant, au grand ébahissement de ceux qui l'écoutent : *Au reste, la guerre de la Vendée, elle finira quand nous voudrons.*

Si les administrateurs demandaient justice à l'autorité militaire des vexations inouies auxquelles, de la part de la troupe, un paysan se trouvait en butte : « Je vois bien,
» répondait l'aide-de-camp du général, que les adminis-
» trateurs de ce district sont tous des brigands, puisqu'ils
» cherchent à prendre le parti des brigands. »

En même temps, Barère faisait entendre à la tribune ces paroles menaçantes :

« Il approche le jour terrible où le flambeau de la
» vérité viendra éclairer toutes les profondeurs de ces
» repaires de la Vendée, le jour où, d'une main assurée,
» nous déchirerons le bandeau épais qui couvre encore
» quelques instants toutes ces intrigues lointaines, toutes
» ces manœuvres locales, toutes ces trahisons militaires,
» ces ambitions diverses des chefs.»

Et les faits répondaient aux paroles; le fer et le feu

poursuivaient partout leur œuvre de destruction. A Falleron les habitants étaient réunis pour se soumettre. Au moment même où ils allaient faire acte d'adhésion au Gouvernement, la troupe les entoure et les fusille, sans écouter leurs protestations. Ailleurs on égorge femmes et enfants sans pitié. Huché, un des exécuteurs des hautes œuvres de Turreau, se donna, dit-on, l'agréable passe-temps de voir rouler jusqu'au bas d'une côte escarpée des femmes qu'il avait fait fusiller sur sa pente, pour rire des accidents de leur chute. J'ai été bercé de ces horribles récits, et malheureusement ce n'étaient point des contes pour endormir mon enfance, mais une véridique et lamentable histoire.

Devant ces menaces, devant ces terribles exécutions, que va faire le Directoire du district de Challans? Courber la tête apparemment, se faire oublier, et, dans le silence, laisser passer l'orage. Cette conduite que lui conseillait la prudence, il ne voulut pas la suivre. Les violences de langage et les actes d'extermination purent l'émouvoir, ils ne l'ébranlèrent pas.

Une insurrection éclate à Beauvoir; les troupes parties de Challans, pour la comprimer, en ramènent de nombreux prisonniers; des cris de mort se font entendre, des hommes ardents parlent de se porter à la prison et de les y massacrer; les administrateurs du district de Challans se jettent au-devant d'eux et sont assez heureux pour les ramener aux sentiments de la raison et de l'humanité. Ils dénoncent les excès commis dans la Vendée, au Comité de salut public, au département, aux généraux Haxo et Dutruy, aux représentants Laignelot, Musset et Lemaignen, à tous ceux qu'anime un cœur d'homme et dont l'âme est accessible au sentiment de la pitié.

A la terrible lettre du général Turreau, après avoir déclaré qu'ils n'ont jamais eu l'intention de s'immiscer

dans les opérations militaires, ils répondent qu'ils avaient cru qu'il était de leur devoir d'instruire le général Haxo de ce qui se passait sous leurs yeux. *Nous le devions, car si nous ne l'avions pas fait, notre silence aurait été un crime pour nous, aux yeux de tout homme qui veut le bien de la République*. Puis ils terminent par cette fière déclaration : *Quand l'homme de bien a fait ce qu'il devait faire, tôt ou tard il est toujours reconnu; si dans sa course il est arrêté, alors il remet à la postérité à juger ses actions. Actuellement, nous attendons, fermes à notre poste, et forts de notre conscience, tous les événements; tel que soit notre sort, nous ne changerons jamais de principes.*

Voilà comment nos pères répondaient aux menaces des proconsuls de la Convention! Voilà quels exemples ils ont laissés à leurs enfants!

Le 20 nivôse an II, ils écrivaient au Comité de salut public, en parlant des paysans ruinés par les ravages des colonnes infernales :

. . . .

. . . .

« Que peuvent devenir ces hommes? Croit-on qu'ils » viendront de suite se jeter dans les bras des républicains? » Cela ne se présume pas; épouvantés par la vue des » soldats, dont on a eu soin de leur faire le plus effrayant » tableau, ils se donneront nécessairement à ceux qui ont » su leur inspirer une telle défiance; et sans doute ils » servent bien les desseins de nos ennemis, ceux qui » agissent ainsi; tout ce qu'on pourrait croire, à leur » avantage, c'est qu'ils n'en ont pas l'intention. Mais » quand on voit que ces incendies consument, à la fois, » les maisons, les blés et les fourrages dont on a le plus » grand besoin, nous ne pouvons nous empêcher de

» croire que ce sont des ennemis de la chose publique,
» non pas seulement ceux qui commettent ces actes de
» barbarie, mais tous les chefs qui les souffrent, en sup-
» posant même qu'ils ne les ordonnent pas.» . . . . . .
. . . .

P.-S. — « Le général. . . . . vient de nous com-
» muniquer deux lettres, dont une des représentants. . .
» Celle dont nous vous avons parlé, et l'autre de. . .
» chef d'état-major de la colonne aux ordres de. . .
» Nous vous en faisons passer copie :

» Représentants, vous verrez dans la dernière de ces
» lettres, que c'est le général. . . . . . . qui se permet
» d'ordonner ces incendies; ce qu'il y a d'inconcevable
» dans sa conduite, c'est qu'après avoir incendié plus de
» trente métairies dans la paroisse de Saint-Christophe,
» où il n'y avait aucun rassemblement, il donne des ordres
» de venir de Legé, qui est à plus de trois lieues au-delà,
» achever de brûler ce qui n'avait pu l'être, ou ce que l'on
» avait cru devoir épargner.
» De grâce, représentants, mettez un frein à la fureur
» incendiaire de cet homme; dès qu'il ne sait rien res-
» pecter, il n'est pas digne de commander, et surtout
» dans un temps où le soldat a le plus grand besoin de
» l'exemple de ses chefs. »

Le 27 pluviôse, de la même année, ils écrivaient de nouveau au Comité de salut public :

« Par tous les courriers, citoyens représentants, nous
» vous écrivons, nous vous mandons la misérable situation
» de notre pays; mais, aujourd'hui, elle est plus affreuse
» que jamais; dans un jour, nous avons vu quatre de nos
» communes impitoyablement livrées aux flammes; les

» fermes, les corps de métairie répandus dans les campagnes, rien n'a été épargné; tout n'offre en ce moment qu'un monceau de cendres, les blés, les fourrages qui se trouvaient dans ces maisons destinés à la vie des cultivateurs et de leurs bestiaux ont eu le même sort. Plus de cent cinquante tonneaux de grains, pesant trois mille deux cents livres chaque, et des fourrages immenses ont disparu en moins de quatre heures. Nous n'avons été avertis de l'exécution d'ordres aussi barbares, que quand l'incendie a été à nos portes, sans savoir si le lieu de nos séances n'aurait pas le même sort. »

Le lendemain, 28 pluviôse, après avoir fait la peinture la plus émouvante des atrocités commises dans la Vendée; *après avoir présenté les femmes et les vieillards massacrés, les enfants égorgés sur le sein de leurs mères ou périssant dans les flammes allumées par de barbares soldats*, les généraux, par leur impéritie et leur barbarie, au lieu de terminer la guerre, poussant au désespoir les habitants des campagnes; après avoir déclaré que l'*histoire de la révolution aura à rougir des calamités dont la Vendée était affligée*, les directeurs du district de Challans arrêtèrent : *Ouï l'agent national qu'il serait fait des observations au Comité de salut public de la Convention nationale relativement à la manière barbare et atroce avec laquelle se faisait la guerre dite de la Vendée.*

Je pourrais poursuivre, mettre sous les yeux du lecteur bien d'autres pièces émanées du Directoire du district de Challans, pièces où respirent le même esprit et les mêmes sentiments; mais je crois en avoir assez dit pour faire connaître les hommes qui le composaient. S'ils n'étaient pas des lettrés et des puristes, des *hommes à talents*,

comme ils le disaient quelque part, s'ils se donnaient moins la peine d'arrondir leurs périodes que de disputer à la fureur des soldats qui les traquaient comme des bêtes fauves des malheureux dont le seul crime était d'être nés sur le sol de la Vendée, personne ne songera à leur faire des chicanes grammaticales. Mais étaient-ils pour Gaudin de bien bons garants de l'espèce de patriotisme qu'on exigeait alors ? La question est plus contestable.

Il s'en tira pourtant. Non-seulement le Comité général ne trouva pas qu'il y eut lieu de l'envoyer à l'échafaud, mais il lui confia de nouveau la mission de représentant auprès des armées de l'Ouest, à laquelle il avait déjà été appelé le 13 avril 1793.

Nous trouvons Gaudin dans la Vendée, au moment du traité de la Jaunais, et il résulte de correspondances saisies sur des officiers royalistes, correspondances dont nous avons la copie sous les yeux, que les chefs vendéens n'étaient pas tous bien sincères dans leurs démonstrations pacifiques. Au reste, Gaudin avait peu de confiance dans la promesse que Charette continuait à donner de ne pas trahir sa parole, et, dans la prévision d'un nouveau soulèvement, il prévenait Grossetière, un de ses secrétaires, qu'il demandait un renfort de quinze mille hommes.

Quelque temps après, une nouvelle prise d'armes paraissant imminente, Gaudin entreprit de la prévenir. Quinze soldats déguisés en vendéens reçurent l'ordre de surprendre Charette au milieu de son quartier général, de l'enlever et de l'amener prisonnier. Ce coup de main ne réussit pas. Reconnus sous leur déguisement, les républicains furent eux-mêmes arrêtés par les royalistes.

La fin du régime de la terreur permit à Gaudin de manifester hautement les sentiments de modération dont il était animé. L'ordre n'en avait pas complètement fini avec

le désordre. Le 1er prairial, les faubourgs se levèrent pour porter la mort au sein de la Convention nationale, en attendant que les sections royalistes vinssent à leur tour se briser devant la mitraille. Gaudin se trouvait, dans ce moment, au sein de la Vendée; son collègue Chailloux et lui écrivirent à la Convention pour la féliciter du courage qu'elle avait montré en face de l'émeute.

La Vendée paraissait pacifiée, et la Convention après avoir voté la Constitution de l'an III, avait mis fin à son existence. Le calme renaissait dans les esprits, et, libre désormais des luttes politiques et des affaires, Gaudin allait s'abandonner aux douces joies de l'union qu'il avait contractée avec une toute jeune fille, dont les ornements de l'esprit relevaient les grâces de l'âge. Ses concitoyens ne lui en laissèrent pas le loisir. Il sortit de la Convention pour entrer au Conseil des Cinq-Cents, dont l'assemblée électorale du département de la Vendée venait de le nommer membre.

Du Conseil des Cinq-Cents, Gaudin passa au Conseil des Anciens. Après le 18 brumaire qu'il n'avait pas accueilli avec une grande faveur, il se rallia à la nouvelle Constitution et vint s'asseoir sur les bancs du Corps législatif.

Les temps étaient changés; les assemblées délibérantes n'étaient plus une arène où les partis se menaçaient du geste et de la voix. Le pouvoir exécutif s'était réservé une large part dans le gouvernement, et, la victoire aidant, les esprits étaient beaucoup plus portés vers les idées d'ordre et de gloire que vers celles de liberté. Gaudin, très opposé d'abord au coup d'état du 18 brumaire, se rallia bientôt au consulat.

Dans l'ordre moral et dans l'ordre politique, les hommes obéissent aux mêmes lois que certains corps dans l'ordre physique, la réaction égale l'action. Avant que la Conven-

tion concentrât tous les pouvoirs entre ses mains, la royauté avait déjà été tellement amoindrie, qu'elle n'était plus qu'une ombre. Sans force d'action, sans force de résistance, elle était ballottée entre les partis, et pourtant ceux qui la sapaient jusque dans ses fondements parlaient du roi comme d'un monarque absolu, l'appelaient un abominable tyran et ne paraissaient rien tant redouter que de vivre dans l'esclavage. Eh bien, le même peuple, si jaloux de ses droits, auquel tous les pouvoirs avaient été confiés, qui avait soumis tous les fonctionnaires au système électif, depuis les magistrats jusqu'aux évêques, ce peuple qui avait tué son roi, au cri de vive la liberté, abdiquant aujourd'hui, acceptait avec enthousiasme une Constitution qui donnait au pouvoir exécutif le droit de promulguer les lois, de nommer les ministres, les fonctionnaires; de signer les traités, de proposer les lois, de régler les recettes et les dépenses; qui faisait du Corps législatif un assemblée de muets, et qui ne laissait plus à la nation de ses anciens pouvoirs électoraux, que le système des listes de notabilités, dans lesquelles la main du pouvoir exécutif faisait son triage et ses choix. Ce n'était pas tout. Les consuls escamotaient à leur profit la liberté de la presse. De tous ses organes, ils n'en conservaient que treize chargés d'appuyer leur politique, et la France applaudissait toujours. Singulier revirement dans les esprits, propre à faire croire que les hommes de 93 avaient fait place à une génération nouvelle; et cependant, conséquence obligée de l'anarchie, qui rend le besoin d'ordre tellement impérieux, que l'on peut affirmer qu'aux excès de la démagogie ne tarderont jamais à succéder les excès du pouvoir absolu.

Comme presque tous les anciens conventionnels, Gaudin suivit le mouvement et accepta le nouvel ordre de choses;

mais, s'il ne refusa pas son concours au Gouvernement, il ne paraît pas y avoir mis, comme tant d'autres, un grand enthousiasme, car, lorsqu'après le couronnement de l'Empereur, pendant la cérémonie duquel il contracta, par suite d'un refroidissement, la paralysie dont il ne devait jamais guérir, il se retira aux Sables-d'Olonne, il était tellement dégoûté de la politique, que, désormais, il ne voulut même plus ouvrir un journal; non pas qu'il fût décidé à vivre en misanthrope ou en ermite; au contraire, personne plus que lui n'aimait le monde et ne songeait moins à faire pénitence. Mais il avait peu de goût pour les bulletins de la grande armée et la prose officielle du *Moniteur*, il leur préférait les conversations du coin du feu, les gais propos, les joyeux refrains, et, l'on en pensera ce que l'on voudra, la musique d'amateurs; il réunissait donc ses amis et se faisait aussi quelquefois transporter chez eux.

En ce temps-là, on s'amusait aux Sables-d'Olonne. Pendant que les échos de la rue retentissaient du refrain de Nichan, les concerts de la Société philarmonique faisaient les délices des salons.

Une pensée incroyable fermentait dans la tête de Gaudin. Il ne songeait à rien moins qu'à la composition d'un opéra, paroles et musique du crû, et à le faire jouer par la Société sablaise. La fortune est pour les audacieux : en 1805, le *Racoleur*, opéra-comique en un acte, était représenté dans les salons de Mme Dupont et accueilli avec des transports frénétiques. O vanité de la gloire! Il n'y a guère plus d'un demi siècle écoulé, depuis cette soirée mémorable, et déjà le nom du maestro est oublié; mes informations ne me l'ont point fait connaître. Serait-ce Palian? Etait-il en même temps compositeur et poète? Nul n'a pu me l'apprendre, et sur une question aussi

grave, je suis réduit aux conjectures. De la musique, bien que je l'aie sous les yeux, je ne dirai pas un mot, et pour cause ; je devrais peut-être la soumettre au jugement de quelque dilettante, j'aime mieux croire qu'elle est délicieuse, et qu'aujourd'hui on ne fait rien qui lui soit comparable.

Mais le libretto appartient à Gaudin, et, quoiqu'en fait de musique, on attache d'ordinaire peu d'importance aux paroles, je ne puis passer, sans dire un mot, d'une œuvre unique dans les fastes sablais.

L'action est des plus simples. Jolicœur est racoleur pour le roi, et, pour son propre compte, amoureux de Lise, jolie fille de village. Celle-ci l'épouserait volontiers, n'était sa mère, qui n'entend pas avoir un dragon pour gendre. Mais Jolicœur ne se rebute pas facilement devant les obstacles ; il a deux puissants auxiliaires sur lesquels il compte en tout temps.

> **Bacchus, Amour, sont mes dieux tutélaires,**
> **Un racoleur ne pourrait rien sans eux.**
> **S'ils se mêlaient un peu de nos affaires ?**
>
> **LISE.**
>
> **Je crois que tout en irait mieux.**

L'amant et la fillette ourdissent donc, de concert, une bonne petite perfidie dont le succès leur paraît infaillible.

En même temps qu'elle a Lise pour fille, Simone possède un fils appelé Colin. Le moyen de ne pas aimer quand on porte un tel nom. Le jeune homme adore Lucile qui n'est pas en reste avec lui. Mais l'amour est ombrageux et jaloux ; Jolicœur persuade facilement à Lucile

que Colin lui est infidèle et l'engage à en prendre son parti gaiment.

Mais un amant,
Se remplace aisément;
Venez au régiment,
Soyez ma ménagère;
Vous aurez avec nous,
Le destin le plus doux,
Rien n'est galant
Comme le militaire.

Lucile ne l'entend pas sur ce ton-là. Elle est touchée au cœur, et, si elle renonce à l'amant qu'elle croit infidèle, elle mourra de chagrin plutôt que de se laisser consoler par un autre. Suit une scène de jalousie entre les deux amants, qui se termine, pour Colin, par le parti bien arrêté d'être soldat et de se faire tuer à la guerre. C'est ce qu'attendait Jolicœur, et comme, avec lui, l'amour ne prend pas le ton du drame, il chantait :

Vive l'allégresse,
C'est le vrai bonheur;
Jamais de tristesse
Pour un racoleur,
S'amusant sans cesse
Aux dépens d'autrui,
Toujours on s'empresse
De payer pour lui.

Quand Colin l'aborde et lui fait part de sa résolution, l'affaire est vite bâclée. Colin, de par le roi, est soldat et en porte les insignes à son chapeau. Mais Lise, se repentant du mauvais tour dont elle s'est rendue complice, fait à Colin et à Lucile un avœu complet, avœu bien tardif, si Jolicœur ne consentait pas à rendre son fils aux pleurs

de Simone. Il y met une condition cependant, condition que s'empresse d'accepter la mère, c'est que Lise deviendra sa femme. Tenez, dit-il, en remettant à Lucile l'engagement de Colin :

Tenez, voilà ce qui le lie,
C'est à vous qu'il est engagé.
Si séduit, contre notre attente,
Par quelque aimable racoleur,
Il abandonnait son amante;
En lui montrant cette patente,
Réclamez votre déserteur.

Et, afin que tout se termine pour le mieux, Jolicœur quitte le service militaire. Désormais, l'ancien racoleur, devenu villageois, cultivera en même temps les charmes de sa femme et les champs de sa belle-mère.

En dépit de ce que l'on prétend que les muses n'accordent leurs faveurs qu'à la jeunesse, Gaudin, devenu vieux, n'en continuait pas moins à brûler l'encens sur leur autel. Il ne fallait même pas qu'elles fissent les prudes, car il prenait avec elles des libertés de langage capables, si elles n'y avaient pas été habituées par les poètes érotiques du XVIIIe siècle, de leur faire monter le rouge au front et de les effaroucher. Sa plume avait certainement été trempée dans l'encre du dicaméron, quand il écrivit ses contes. S'ils ne manquent ni d'esprit, ni de verve, ils contiennent de telles gaillardises, que, pour en citer quelques vers, il faut toujours faire de nombreuses coupures. *Le Frère quêteur,* par exemple :

Dans un Moutier, non loin de Blois,
Demeurait le frère François,
La fleur des capucins de France :

Il était beau par excellence,
Et jouissait de plus d'un talent
Pour obtenir en demandant.
....
....

Ou bien l'*Ecole des jaloux :*

Une espagnole est, dit-on peu fidèle,
Et rarement s'en tient à son époux.
Pourquoi cela ? la chose est naturelle ;
Dans son pays, les maris sont jaloux.
Alvar avait une femme charmante,
Deux yeux brillants, une taille élégante,
Des cheveux noirs avec un teint de Lys,
De tout Madrid faisaient aimer Zélis.
Toutes les nuits elle avait sérénade.
De ce, l'époux ayant l'esprit malade,
Voulut savoir quel serait son destin,
Et fut trouver un père capucin.
....
....

Assez, assez. Chaque fois qu'il met en jeu un capucin, et cela n'arrive que trop souvent, Gaudin nous force à fermer le livre. J'aime mieux *Missouf,* c'est le moins risqué de ses contes, et je me hasarde à en reproduire toute la fin, sans y rien retrancher. S'il paraît encore trop graveleux, je rappellerai que nous sommes au temps de mon oncle Thomas, et, qu'à côté de Pigault-Lebrun, Gaudin est presque moral.

Sesostris, roi d'Egypte, a eu l'imprudence de lancer une flèche dans le Nil. La vengeance est le plaisir des dieux. Le dieu du fleuve a puni l'insolent monarque, en fermant ses yeux à la lumière ; depuis dix ans, il est aveugle. Les médecins les plus savants du royaume y ont perdu leur

science, et, cataracte ou amaurose, l'histoire n'en dit rien, ont déclaré le mal incurable. En désespoir de cause, le roi vient de consulter un oracle fameux dans la contrée, l'oracle a promis de le guérir. A première vue, l'ordonnance paraît aussi simple que son exécution facile. Il ne s'agit point, en effet, d'une de ces recettes merveilleuses dont quelques mortels privilégiés ont seuls le secret; il ne faut point remonter jusqu'à la source cachée du Nil, pour désarmer par des prières le dieu implacable dans sa colère. Un collyre tout puissant et infaillible est à la disposition de tous, chacun le porte avec soi, et je laisse à Gaudin le soin de le nommer. Seulement l'oracle y a mis une condition: la liqueur en question sera celle d'une femme, et cette femme aura toujours été fidèle à son mari. Je suis guéri, s'écrie Sesostris, qu'on prenne celle de la reine. Malédiction! l'application du topique a lieu, et le malheureux prince est plus aveugle que jamais. Alors tous les courtisans de demander à leurs moitiés, dans la vertu desquelles ils ont toute confiance, la liqueur bienfaisante qui ne peut pas manquer de les mettre bien avant dans la faveur royale; mais rien n'y fait, Sesostris ne voit pas plus clair qu'auparavant. A cette nouvelle, il y a grande rumeur à la cour. Toutes les dames demandent que l'on brûle vif, ou que pour le moins l'on pende, les douceurs du pal n'étant pas encore connues à cette époque, le devin ou plutôt l'imposteur qui les a calomniées. Mais lui sans s'émouvoir: — Sire, vous avez fait fausse route; ce n'est pas dans les palais; ce n'est même pas dans les maisons de la bourgeoisie que l'on trouve le remède que j'ai prescrit à votre majesté. Ne désespérez pas pourtant, quoique rare, on peut encore le rencontrer au village; c'est de ce côté qu'il faut l'aller chercher.

Tous les officiers du palais sont alors mis sur pied avec l'indication nouvelle. Enfin :

Dans un hameau, tout auprès de Memphis,
Où s'aimant bien et travaillant sans cesse,
Vivaient heureux deux époux assortis :
On eut cru voir Philémon et Baucis,
Quand ils étaient encore dans leur jeunesse.
Sadec était un fort joli blondin
Et sa Missouf une brune piquante;
Pour subsister, ils n'avaient d'autre rente
Que le produit d'un très petit jardin.
L'amour avait formé cette alliance
Sans gens de loi, sans aucune dépense;
On n'avait eu besoin de stipuler
Tant pour la dot, tant pour le douaire,
Point de procès un jour à démêler;
Un prêtre seul avait bâclé l'affaire.
Missouf, un jour, revenant du marché
Vendre ses fruits, trouve un chercheur d'urine,
Qui, s'en étant aussitôt approché,
Lui dit : « Ma belle, avecque cette mine,
» Êtes-vous bien fidèle à votre époux?
» On le prétend, mais j'en doute entre nous. »
Elle répond : « Monsieur, que vous importe ?
» Fit-on jamais question de la sorte ? »
L'autre reprit : « C'est de la part du roi,
» Dont vous pouvez guérir les yeux peut-être,
» On ne doit point résister à son maître ;
» Obéissez, allons dites-le moi. »
— « Eh bien, sachez, puisqu'il faut vous instruire,
» Que, pour tout l'or de ce puissant empire,
» Je ne voudrais trahir, mon cher Sadec,
» Que son honneur est encore sans échec,
» Et sur le mien que l'on a rien à dire. »
— « Vous me charmez : mais ne mentez-vous point?
» Toute femme est peu franche sur ce point :
» On connaîtra si vous êtes sincère. »
— « Je ne crains pas qu'on prouve le contraire. »

Notre homme alors présente un vase d'or
Pour recevoir le précieux trésor,
Qu'en rougissant répand la jardinière,
Quand elle sut ce qu'on en voulait faire,
Et quels devaient en être les effets.
Puis le valet regagne le palais,
Et ma Missouf sa paisible chaumière.
Que faisait-on cependant à la cour ?
On y croyait la recherche inutile,
Et le monarque aveugle sans retour ;
Car chaque dame, avec un front tranquille,
Avait juré vingt fois à son mari
Qu'elle n'avait point eu de favori,
Que le devin était un homme à pendre.
Le serviteur arrive, et sans attendre,
Dit : notre roi va guérir, grâce à Dieu :
J'en tiens, messieurs, elle vient de bon lieu,
Et produira l'effet que l'on désire.
A ce propos, chacun se mit à rire,
Sesostris dit : Allons, essayons-la,
Car il faut bien que j'en passe par là ;
Je l'ai promis et ne puis m'en dédire.
Mais le topique à peine est sur ses yeux,
Que notre roi voit la clarté des cieux,
Et n'eut jamais une meilleure vue.
De son péché, la reine convaincue,
Tombe à ses pieds, les rieurs étonnés,
Restent muets avec un pied de nez,
Et ne croient plus leurs épouses fidèles.
On s'attendait à des scènes cruelles,
Rien ne pouvait apaiser Sesostris,
Quand à la cour parut la jardinière.
Le roi lui dit : Je revois la lumière ;
Et c'est par vous, Missouf que j'en jouis ;
Demandez-moi tout ce qui peut vous plaire,
Vous l'obtiendrez, j'en jure par Apis.
Eh bien ! je veux, dit la sage personne,
Qu'à son épouse un grand prince pardonne
Une faiblesse. Hélas (qui n'en a pas)?

Un rien suffit pour causer un faux pas.
Le roi, surpris, à la reine fit grâce,
Pour s'acquitter et tenir ses serments;
Elle se lève et son époux l'embrasse.
Tout aussitôt messieurs les courtisans
Singes des rois, firent le même ouvrage,
Chacun auprès de sa dame volage;
Et ma Missouf, riche de maints présents,
Fut embrasser Sadec dans son village.

Les années s'ajoutaient aux années, et la verve de Gaudin ne tarissait pas. Il chantait les plaisirs de la table, le mariage, les mésaventures conjugales et jusqu'au retour des Bourbons. Il n'épargnait pas toujours ses amis, et le *Noël* à leur adresse, que j'ai souvent entendu chanter dans mon enfance, me revient encore à la mémoire. C'était la municipalité des Sables qu'il faisait comparaître devant lui. Chacun de ses membres y avait l'honneur du couplet, le Maire d'abord, ensuite Robert Dubreuil, qui cachait tant d'esprit sous des formes si grotesques :

Avec poids et mesure,
Un autre s'avança;
Il avait la tournure
Du bon Sancho Pansa.
....
....

Le médecin Mortière, au corps exigu et à la parole embarrassée :

Ensuite un petit homme
Vint sur le bout du pied,
De son discours un somme
Nous ravit la moitié
....
....

Ainsi des autres.

Perdait-il un procès important où une partie de sa fortune était engagée, il employait les vingt-quatre heures que tout plaideur malheureux consacre d'ordinaire à maudire ses juges, à les chansonner dans des couplets qui rappellent les fameux alleluia de Bussy-Rabutin; et, cette exécution faite, il redevenait leur meilleur ami. Mais toujours à la pointe se mêlait la gaudriole, à moins pourtant qu'il n'adressât une épître à sa jeune fille en pension; encore, dans cette circonstance, avait-il besoin de mettre un frein à sa plume.

C'est pour une fille chérie
Qu'aujourd'hui je fais des vers,
Muses, quittez je vous prie,
Vos jeux de mots et vos travers;
Prenez le ton de la décence
Qui convient aux cœurs innocents;
Songez qu'il faut de la prudence,
Avec les filles de quinze ans.

Gaudin mourut en 1818, conservant jusqu'à la fin, le propos leste et l'humeur enjouée qui faisait le fonds de son caractère.

Dans sa jeunesse, il avait largement payé son tribut à son époque. Il s'était assis à cette table du XVIIIe siècle, où la philosophie, loin d'apparaître toujours sous l'image de la froide raison, avait ses jours d'orgie dans lesquels elle ne respectait ni les choses divines, ni les choses humaines. De ce temps-là, il avait conservé toutes les aspirations généreuses et toutes les frivolités. On retrouve les premières dans les actes de sa vie, les secondes dans ses compositions légères. Esprit aimable et mondain, il ne voilait pas assez ses nudités et raillait trop de toute chose.

Il ne faut rien exagérer pourtant, et ne pas lui faire un

crime d'un badinage un peu trop décolleté; il n'y attachait, d'ailleurs, aucune importance, et avait si peu la prétention de passer pour un homme de lettres, que ses contes, la seule de ses œuvres qui ait vu le jour, ne furent publiés que sur l'insistance qu'y mirent ses amis. Il n'avait demandé à la poésie que des distractions, et il comprenait très bien que pour se faire un nom dans les lettres, il fallait autre chose que des vers agréables et des couplets inspirés plutôt par le champagne que par l'eau de l'hippocrène.

Le véritable titre de Gaudin à la gloire est ailleurs. Heureux qui, lorsque les ardeurs de la jeunesse font place aux glaces de l'âge, rencontre, en jetant un coup-d'œil en arrière, une grande journée, comme il lui fut donné de pouvoir en compter une. L'âme alors s'y repose avec complaisance, et trouve dans son souvenir une récompense plus douce que toutes celles que peuvent donner les faveurs du pouvoir ou l'énivrement de la popularité.

C. Merland.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ EUGÈNE AILLERY.

Le petit groupe des travailleurs qui s'occupent, en Vendée, de recherches sur l'histoire de leur pays, vient de faire une perte regrettable.

M. l'abbé Eugène-Louis Aillery, prêtre habitué de l'église de Notre-Dame de Fontenay, est mort des suites d'une attaque d'apoplexie, le 14 février 1869, dans sa soixante-troisième année.

Né à Nantes, le 3 mai 1806, M. l'abbé Aillery était le quatrième et dernier fils d'un ancien professeur du collége de Pontivy, qui vint créer, en 1808, un pensionnat à Montaigu. Le nouvel établissement, très bien tenu pour l'époque, prospéra de suite et rendit les plus grands services à la jeunesse du Bocage, privée depuis de longues années des moyens d'instruction solide. Dans un rapport particulier, envoyé le 3 décembre 1810 au Ministre de

l'intérieur, M. de Barante, alors préfet de la Vendée, faisait en ces termes l'éloge du pensionnat de M. Aillery père :

« Je ne saurais trop recommander à votre attention les progrès que fait l'école communale de Montaigu, dirigée par M. Aillery, qui a les qualités d'un directeur de pensionnat de ville plus populeuse. Créée depuis assez peu de temps, elle compte déjà trente-quatre pensionnaires, qui y sont bien nourris, bien soignés, convenablement instruits. Il faudrait qu'on s'attachât partout à mettre à la tête des écoles des hommes comme M. Aillery. Les vides que la guerre civile a faits en Vendée, parmi les personnes instruites, seraient bien vite comblés. » (*Archives de la Préfecture.*)

Ce fut dans la maison paternelle que le jeune Eugène fit ses études classiques. Arrivé à l'âge où il dut faire choix d'une carrière, il embrassa l'état ecclésiastique, vers lequel M. Macé, curé des Herbiers, son oncle, avait de bonne heure dirigé ses pensées. A sa sortie du séminaire, vers la fin de décembre 1829, il fut d'abord envoyé comme vicaire à Noirmoutier, puis appelé, en 1832, à la cure de Corps. Après être resté dix-neuf ans dans cette petite commune des environs de Luçon, il vint, en 1851, habiter Fontenay, où il put se livrer, en toute liberté, à son goût pour les travaux historiques.

Depuis cette époque, jusqu'au moment où la maladie qui l'a conduit au tombeau lui fit sentir ses premières atteintes, M. l'abbé Aillery n'a jamais cessé de s'occuper de recherches sur l'histoire ecclésiastique du Bas-Poitou. Le *Pouillé de l'évêché de Luçon,* publié en 1860, en fut le premier fruit (1). Quoique cet ouvrage contienne bon

(1) *Pouillé de l'évêché de Luçon,* par E. Aillery, prêtre. — Fontenay-le-Comte, imprimerie de Robuchon, 1860, grand in-4°, avec cartes.

nombre d'inexactitudes, qui procèdent moins du fait de l'auteur que de sa trop grande condescendance pour certains avis donnés d'une façon impérative, avant que le manuscrit n'eût été livré à l'imprimeur, il n'en a pas moins une importance réelle. L'Institut lui a accordé une mention honorable au concours de 1861.

Les autres travaux, laissés à l'état de manuscrits par M. l'abbé Aillery, sont :

1° Une *Chronique paroissiale de l'église de Notre-Dame de Fontenay,* qui aura une valeur incontestable comme document à consulter. Elle a été déposée par M. Aillery lui-même, dans les archives de la cure de cette paroisse, où elle sera sans doute conservée avec soin.

2° Un *Mémoire sur les origines du culte de la vierge en Bas-Poitou,* dont quelques extraits ont été insérés dans le quatrième volume d'un ouvrage ayant pour titre : *Notre-Dame-de-France,* p. 108-115, qu'a publié, en 1864, M. le curé de Saint-Sulpice, de Paris.

3° Un *Etat du clergé de la Vendée pendant la Révolution,* 1789-1801, qui devait être imprimé, après avoir été remanié dans plusieurs de ses parties.

4° Un recueil considérable de notes relatives à l'histoire des diverses communes du département, qu'il eût soumis à un examen critique plus approfondi, si la mort lui en eût laissé le temps.

M. Aillery devait ses goûts littéraires à l'éducation libérale qu'il avait reçue dans sa jeunesse. Il lui devait aussi l'esprit de tolérance, si rare de nos jours, dont il ne s'est jamais départi. Né avec un caractère doux et bienveillant, il était porté à tenir compte des qualités sociales ou privées des hommes encore plus que de leurs défauts. Lorsqu'il avait à se plaindre, devant un ami, de quelques mesquines tracasseries, auxquelles sa nature nerveuse et

un peu timide le rendait d'ailleurs très sensible, il trouvait toujours moyen de présenter les choses de la manière la moins défavorable pour celui qui en était l'auteur ou la cause. C'était sa façon toute chrétienne de se venger d'une injure imméritée. La mémoire de M. Aillery restera donc chère à ceux qui ont su apprécier son savoir et ses vertus.

Benjamin Fillon.

NOTICE

SUR M. CAILLIAUD

Membre de la Société Académique

Par M. le Président Petit.

MESSIEURS,

La Société Académique vient de voir s'éteindre un de ses membres les plus anciens, un de ses collaborateurs les plus illustres. Je ne prétends pas vous donner ici une notice biographique sur Frédéric Cailliaud ; mais, en vous rappelant succinctement ses travaux, rendre à sa mémoire un hommage qui lui est dû, et que mes efforts ne suffiront pas à rendre digne de lui.

Né, si je puis m'exprimer ainsi, avec la passion des sciences naturelles, Cailliaud se rendit à Paris, dès 1809, pour y suivre les cours du muséum, puis il parcourut la Hollande, l'Italie, la Sicile, une partie de la Grèce, l'Asie Mineure et la Turquie d'Europe, étudiant les monuments antiques en même temps qu'il formait ses collections d'histoire naturelle.

Tout le monde sait combien est encore coûteux, rempli de périls et de difficultés, un voyage dans la haute Egypte et la Nubie. On peut ainsi comprendre quelle force de volonté, quelle énergie physique autant que morale, quelle intelligence il fallut à Cailliaud pour entreprendre, en 1815, et mener à bonne fin une pareille excursion avec des ressources pécuniaires aussi faibles que son courage était grand. Non-seulement il triompha de tous les obstacles, mais il fit de brillantes découvertes et, dans des amas de ruines restées muettes pour nombre d'hommes illustres, il reconnaissait les riches carrières ouvertes par les anciens pour la recherche des émeraudes, il en rapportait de précieux échantillons au Pacha d'Egypte et en dotait encore les collections de Paris et de Nantes. En 1818, il fait un voyage à la grande Oasis à travers le désert. Il revient alors à Paris et fait hommage de ses découvertes à l'Institut et au Gouvernement ; ses documents sont estimés d'une telle importance que l'impression en est ordonnée aux frais de l'Etat.

A cette époque, le 2 juin 1819, la Société Académique s'honorait en inscrivant sur la liste de ses membres le nom déjà illustre de Frédéric Cailliaud.

Son séjour dans sa ville natale ne fut pas long. Cette même année lui réservait une grande joie ; en septembre, chargé, cette fois, d'une mission du Gouvernement, il repartait pour la vieille Egypte, visitait le temple de Jupiter Ammon, parcourait l'oasis de Farafré, observait les positions et toutes les circonstances géographiques relatives aux oasis de Dakel et de Thèbes.

En 1821, profitant de l'expédition du vice-roi d'Egypte contre les peuples de Nubie, il pénètre jusqu'au dixième degré de latitude et a la bonne fortune de retrouver les ruines de Méroé, l'ancienne capitale de l'Ethiopie. De retour en France, l'année suivante, il s'occupe de mettre en ordre ses riches

collections et commence à publier la relation de son dernier voyage.

En 1824, Cailliaud reçoit la décoration de la Légion-d'Honneur, récompense qui ne fut certainement jamais mieux méritée. Il pouvait alors aspirer aux positions scientifiques les plus élevées, il préfère une vie humble et calme consacrée au travail modeste et persévérant. Il se fixe à Nantes, et, le 18 mars 1826, il y est nommé conservateur adjoint du Muséum d'Histoire naturelle. Son temps dès-lors est partagé entre le soin de cet établissement et les études archéologiques où il met en œuvre les observations recueillies dans ses voyages; il poursuit de plus avec la patience et la sagacité que vous connaissez tous des recherches d'histoire naturelle qui, pour la plupart, enrichissent nos *Annales*. Le 30 juin 1836, de conservateur adjoint il devient titulaire. Le 2 février 1841, il est nommé correspondant du Muséum de Paris, et publie dans les *Annales* de cet établissement un mémoire sur le genre Ethérie. Il fait paraître encore dans le magasin de zoologie et les illustrations conchyliologiques de M. Chenu, des notices sur les genres Clavagelle et Gastrochène (1841 et 1843). Nos *Annales* de 1852 et 1855 contiennent les observations sur le procédé employé par les Phollades pour percer les pierres où elles établissent leur habitation. En 1856 et 1857, Cailliaud vous a fait connaître ses recherches sur les oursins perforants, et a établi de la manière la plus concluante, de même que pour les Pholladés, que ce sont bien ces animaux eux-mêmes qui pratiquent dans les roches les plus dures les excavations où on les rencontre. Notre volume de 1860 contient un intéressant mémoire sur les monstruosités chez divers mollusques.

L'année suivante, il nous lisait un travail sur l'*Exis-*

tance de la 3e faune silurienne, dans le département de la Loire-Inférieure.

En 1863, Cailliaud faisait hommage à la Société Académique de deux importants ouvrages : 1° *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts à l'Orient et l'Occident du Nil ;* 2° *Voyage à l'oasis de Syouâh ;* enfin, en 1865, il nous donnait le *Catalogue des Radiaires, des Annélides, des Cirrhipèdes et des Mollusques marins, terrestres et fluviatiles*, recueillis dans le département de la Loire-Inférieure.

Je crois que quelques autres travaux ont été publiés dans divers recueils par le savant dont nous déplorons la perte, mais je n'ai pu m'en procurer les titres. Quoiqu'il en soit, Messieurs, l'œuvre de Cailliaud suffit largement pour que son nom demeure à jamais gravé dans l'histoire de la science. Cet homme si modeste eût pu, comme beaucoup d'autres, être chargé d'honneurs et briller parmi les savants officiels. Aux agitations qui n'épargnent guère plus la science que la politique au sein de notre capitale, il a préféré le recueillement dans sa ville natale dont il restera une des gloires les plus pures et les plus incontestables.

Nous voudrions voir exempt des peines intérieures l'homme dont la vie est consacrée à la poursuite des connaissances utiles à l'humanité entière ; hélas! il n'en est guère ainsi. Chacun paie son tribut à la douleur morale, au moins aussi sûrement qu'à la douleur physique ; l'existence intime de Cailliaud n'a pas été, sous ce rapport, privilégiée.

Le rêve du conservateur de notre Muséum était de voir, rangées dans un local digne d'elles, les magnifiques collections qu'il avait lui-même si largement enrichies, il n'a pu qu'entrevoir le moment où son désir le plus cher

allait se réaliser; cependant nous pouvons dire que son œuvre a été complète. Après de longues années où un travail opiniâtre a produit les fruits les plus précieux, Cailliaud, mort à 82 ans, avec une intelligence aussi lucide, aussi active que dans ses jeunes années, ne nous laisse qu'à admirer et à imiter.

NOTICE

SUR LE DR HENRY

Membre de la Société Académique,

Par M. le Président Petit.

MESSIEURS,

Il y a un mois, je payais ici le dernier tribut à un vénérable et regretté collègue, dont la longue existence a été marquée par des découvertes qui ont gravé d'une manière indélébile le nom de Cailliaud dans les Annales de la science. En face d'une carrière aussi bien remplie, à côté du regret se trouve une pensée consolante. Il n'en est plus ainsi quand, à l'âge où les forces du corps et de l'intelligence doivent atteindre leur plus haut degré de développement, nous voyons moissonné un homme dont les débuts ont été signalés par les succès les plus brillants et les plus enviables. Nous n'avons plus seulement alors à déplorer la perte d'un collègue des plus dignes ; nos regrets portent encore sur tout ce qu'il eût pu donner d'utile à l'humanité, si la souffrance n'était venue enrayer

son élan et anéantir dans la mort de si belles et si légitimes espérances.

Alfred Henry a remporté dans le cours de ses études médicales les plus beaux triomphes que l'on puisse désirer. Reçu interne des hôpitaux de Paris dans les premiers, sinon le premier (mon souvenir à cet égard n'est pas précis), il obtint à la fin de son internat la grande médaille d'or des hôpitaux et le premier prix de l'école pratique. Un bel avenir lui semblait réservé à Nantes, où il était né; il y devint bientôt, par le concours, chirurgien suppléant à l'Ecole de Médecine. Enfin, à la mort de M. Legouais, il remplaçait ce vénérable professeur dans sa chaire et dans son service hospitalier. Mais, déjà le mal qui nous l'a ravi, commençait à lui retirer l'activité nécessaire à une pratique médicale où il n'y a de repos assuré ni le jour ni la nuit; et Henry a succombé au moment où nous pouvions attendre les plus beaux fruits de sa remarquable intelligence.

ÉTUDE

SUR

LES OCTROIS

PAR M. AUGUSTE FOULON.

PREMIÈRE PARTIE.

DES OCTROIS AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE.

Depuis plusieurs années la question des octrois n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour.

Cette institution sera-t-elle maintenue, devra-t-elle être réformée, est-elle condamnée à disparaître, et, si elle disparaît, comment pourra-t-on la remplacer ? — Tel est le problème.

Les économistes sont à peu près unanimes pour condamner les octrois. Ils fondent leur jugement sur des considérations appartenant à trois ordres d'idées, et ils invoquent tour à tour l'argument historique, l'argument politique et l'argument économique. D'accord sur la question de principe, les économistes sont cependant

divisés sur le mode de remplacement des octrois : chacun d'entre eux apporte son système, quelques-uns même, les timides, soulèvent une autre question, celle d'opportunité.

Et parmi les timides, qui le croirait ! nous entendons M. Michel Chevalier dire au Sénat :

« Quelque conviction qu'on ait de l'octroi considéré
» d'une manière générale et théorique, on est tenu, si
» l'on veut être un homme pratique tenant compte de
» l'état actuel des choses et de ses nécessités, de n'aborder,
» *sur le terrain du présent*, la question des octrois
» qu'avec une réserve infinie (1). »

L'économiste n'a point oublié dans cette circonstance qu'il fait partie d'un Sénat conservateur.

Le but de ce travail est de suivre la discussion sur le triple terrain où elle a été portée et de faire justice, autant que nos forces nous le permettront, des erreurs, des préjugés et des exagérations des adversaires de cette « base la plus solide des finances de nos villes (2). »

Il est assez d'usage de commencer les études de cette nature par une déclaration d'impartialité et de bonne foi. Nous ne prendrons point cette précaution que nous croyons inutile ou superflue, mais nous demanderons à nos lecteurs de ne pas juger trop sévèrement d'avance la témérité que nous avons eue de soutenir une thèse impopulaire. Au surplus, l'opinion est sujette à des retours imprévus, aussi, tout en admettant que l'on doive compter avec elle, nous estimons que l'on ne saurait être tenu de s'en faire le courtisan.

(1) *Moniteur* du 26 mai 1866. — Séance du Sénat.

(2) *Moniteur* du 26 mars 1866. — Séance du Sénat. M. Michel Chevalier.

I.

ORIGINE DES OCTROIS.

L'histoire ne saurait-elle être qu'une fable convenue, ainsi que le prétendait Fontenelle ? Ne doit-elle pas être plutôt, comme le demande Cicéron, un témoin des temps, qui, en nous enseignant le passé, éclaire le présent et l'avenir ? Nous croyons pour notre part que le flambeau de l'histoire existe, mais on ne le trouve qu'avec un autre flambeau : la bonne foi et l'étude.

Il serait difficile de préciser quelles furent les origines des taxes qui prirent en France le nom d'octrois, mais nous pouvons sur ce point procéder par élimination des opinions erronées ayant cours. La plus répandue est sans contredit celle qui rend le Moyen-Age responsable de la création ou tout au moins du rajeunissement de ces impôts.

Chacun sait aujourd'hui, ou croit savoir, que le Moyen-Age a été une ère d'abus pendant laquelle la violence tenait lieu du droit, et qu'il a fallu la Révolution de 89 pour établir enfin la société sur les bases indiscutables de la justice et de l'égalité. Aussi toutes les institutions qui paraissent se rattacher à cette époque de notre histoire sont-elles par cela seul condamnées sans appel, et la plupart des amis et des adversaires de l'octroi signeraient volontiers la phrase suivante empruntée à un auteur favorable aux taxes de consommation :

« Dans l'origine, les octrois ont été les représailles que
» les bourgeois des villes exerçaient contre le brigandage
» de la noblesse féodale; ne pouvant détrousser les mar-
» chands par les chemins, ils les attendaient derrière

» leurs murailles et ne leur ouvraient leurs portes qu'à » beaux deniers comptants (1). »

Cette affirmation a été insérée dans un ouvrage destiné à populariser en Turquie le système des octrois. Assurément les Turcs trouveront rationnelle cette prétendue origine de l'impôt qu'on leur recommande : elle n'a rien qui puisse choquer en ce pays les gouvernants ou les gouvernés.

Quoi qu'il en soit, l'assertion de notre auteur signifie que les bourgeois des villes rançonnaient les marchands par la raison qu'eux-mêmes ils étaient rançonnés par la noblesse. Ils agissaient donc comme ce précepteur de je ne sais plus quel prince qui faisait fouetter le condisciple roturier de son royal élève pour les fautes commises par celui-ci. Admettre qu'une société tout entière ait vécu sous un tel régime ! Non. — En tout cas, la bourgeoisie devait cruellement souffrir des suites de ces prétendues représailles. En effet, si le marchand, presque assuré d'être détroussé sur les grands chemins par le seigneur, consentait à entrer dans les villes pour être détroussé à nouveau par les clients qu'il allait y chercher, se soumettant ainsi à une double et impitoyable extorsion, il devait vendre ses marchandises bien cher ! C'étaient ses représailles à lui ; — mais tout cela est-il bien sérieux ?

Nous préférons sur ce point l'opinion d'un adversaire des octrois, M. Clamageran. — D'après ce publiciste, l'octroi aurait été parfaitement approprié aux autres institutions du Moyen-Age, ce qui, bien entendu, ne constitue pas un mérite intrinsèque. La noblesse et le clergé étant exempts d'impôts, ou à peu près, la bourgeoisie voulut

(1) *Considérations sur les octrois,* par M. J. Burot, chef du bureau des octrois au ministère des finances, page 15.

prélever sur le menu peuple ceux dont elle était obligée de faire l'avance. Les taxes de consommation lui en fournissaient un moyen facile. En effet, les impôts de cette nature n'étant productifs que lorsqu'ils atteignent les objets de première nécessité dont chacun use dans la même proportion, — du moins les économistes l'affirment, — on établit une sorte de capitation, qui, comme toutes les capitations, frappait légèrement le riche et pesait lourdement sur le pauvre.

Cette opinion, plus mesurée que la précédente, est aussi plus vraisemblable, outre qu'elle fait plus d'honneur au bon sens de nos pères; mais elle n'explique pas tout. Peut-on même soutenir qu'elle explique quelque chose? Si M. Clamageran a entendu dire que l'invention des taxes de consommation est d'origine féodale, il donne une entorse à l'histoire; tout au plus pourrait-on avancer que la féodalité a reproduit un système détruit avant son avénement, et encore, même réduite à ces termes, l'assertion serait erronée. — C'est bien pis encore, si l'auteur s'est proposé de faire entendre que la bourgeoisie se remboursait sur le produit des taxes de consommation des impôts dont elle avait avancé le montant au nom de la communauté. Cela signifierait qu'une partie des sommes recouvrées dans les villes sous forme de taxes locales se partageait entre les bourgeois proportionnellement à leurs déboursés. M. Clamageran, qui a composé un ouvrage sur les origines de l'impôt, n'a pu trouver aucune trace d'une semblable répartition. Il est certain que la portion des taxes restant libre après le prélèvement de la *part au roi,* à l'époque où ce prélèvement s'opérait, était appliquée aux dépenses locales, dépenses qui, alors comme aujourd'hui, intéressaient autant le pauvre que le riche.

Non, tout n'était pas alors absurde, tout n'était pas

inique, tout n'était pas entaché du vice originel de la féodalité dans les impôts de consommation.

Remontons plus haut que le Moyen-Age ; il n'est pas besoin pour cela de grande érudition et cette étude d'ailleurs n'est pas dépourvue d'un certain intérêt.

Lorsque César fit la conquête des Gaules, il trouva dans ce pays un impôt qu'il conserva sous le nom de *vectigal*. Cet impôt était prélevé sur le transport des marchandises et se recouvrait par des collecteurs spéciaux nommés *conductores vectigalis*. Des impôts similaires existaient à Rome, il y en avait sûrement aussi chez les Grecs (1); mais restons en Gaule. César, comme tous les conquérants de génie, s'était attaché à respecter les institutions du pays soumis, toutes les fois que ces institutions n'étaient pas incompatibles avec la domination romaine : il n'ignorait pas qu'un peuple change plus volontiers de maîtres que d'usages.

Lorsque Rome perdit dans les Gaules son influence et sa force politique, l'organisation sociale qu'elle avait respectée ne disparut pas complètement avec elle, et les invasions des premiers siècles de l'ère chrétienne n'eurent point pour résultat immédiat de transformer radicalement le système économique du pays. La conquête par les barbares du territoire qui devait être la France fut graduelle et partielle tout d'abord, ce fut une conquête à courants multiples, qu'on nous passe cette expression, et trois races se trouvèrent en présence : les Germains, les

(1) Voir sur ce point : *Théorie de l'Impôt*, par Proudhon, p. 187 et suiv. L'auteur cite M. de Parieu et M. H. Passy, lesquels constatent qu'à Rome et en Grèce l'impôt existait sous toutes les formes imaginables : impôt sur le capital, impôt sur le revenu, impôts somptuaires, taxes de consommation.

Francs et les Gaulois. Tout ne disparut pas sous le premier choc des étrangers, et partout où les Gaulois se maintenaient, se maintenait aussi leur organisation communale.

Ajoutons que les mœurs et les coutumes du peuple vaincu transformaient les coutumes et les mœurs des barbares conquérants ; mais laissons parler l'homme le plus compétent sur ces questions :

« Cette ère de décadence et de ruine pour la société » antique fut le berceau de la plupart des principes et des » éléments sociaux, qui, subsistant sous la domination » des conquérants Germains et se combinant avec leurs » traditions et leurs coutumes nationales, créèrent la » société du Moyen-Age, et de là se transmirent jusqu'à » nous..... Quand vint sur la Gaule le règne des bar- » bares, quand l'ordre politique d'Occident s'écroula, trois » choses restèrent debout : les institutions chrétiennes, » le droit romain à l'état d'usage et l'*administration* » *urbaine*. — Le christianisme s'imposa aux nouveaux » dominateurs, le droit usuel maintint parmi les indigènes » les mœurs et les pratiques de la vie civile, et la muni- » cipalité, gardienne de ces pratiques, les entoura, en » leur prêtant comme une garantie de durée, la force de » son organisation (1). »

(1) A. Thierry. *Recueil des Monuments inédits,* tome I, introduction, p. III.

Telle n'est pas l'opinion de M. Paul Lepercq, qui s'exprime ainsi dans une brochure que nous avons sous les yeux :

« L'invasion des barbares, la longue nuit du Moyen-Age qui durant » plusieurs siècles pesa sur l'humanité, comme le couvercle de marbre » d'un tombeau, *ne laissa rien subsister de l'antique civilisation.* »

(*De l'Abolition des Octrois,* Paris, E. Dentu, éditeur, 1866, page 13.)

Nous croyons M. Aug. Thierry mieux renseigné.

Cependant la lutte entre les habitants de la Gaule et les barbares venus du dehors eut pour premier résultat, selon la remarque du même historien, d'opérer une agrégation violente entre des races différentes de mœurs comme d'origine. — Au Ve siècle se fonde une organisation politique nouvelle basée sur la conquête, et, il faut bien le reconnaître, cette base était la seule possible, les conquérants n'ayant pas l'habitude de respecter une organisation politique qui les exclurait. La force fut donc érigée en droit et devint le droit nouveau. Mais en même temps que s'implantait violemment la race victorieuse, le sol recevait la semence d'une plante qui devait mettre quatre siècles à germer. — Rien de plus curieux que de suivre à la lueur vacillante de l'histoire la naissance ou plutôt la renaissance du système communal.

Les villes avaient subsisté, quelques-unes du moins, et nous savons qu'elles possédaient une organisation intérieure respectée par la conquête. Rien n'indique que les taxes locales établies avant l'arrivée de César et maintenues par lui eussent disparu pendant les siècles suivants, et il doit être permis de croire, d'affirmer qu'elles furent conservées, non pas telles qu'elles étaient autrefois, cela est évident, mais qu'elles furent plutôt aggravées que diminuées. — De fait, tous les droits de douane et de péage établis par les Romains ont subsisté sous la première et la seconde race de nos rois (1), et on cite un édit de Clotaire II portant défense d'établir des droits nouveaux en aggravation des droits anciens (615).

Au Ve siècle, nous trouvons établi à Paris un impôt qui n'est autre que le *vectigal* et qui se prélève sur les bateaux chargés de marchandises.

(1) Vr l'*Encyclopédie*. Discours préliminaire du tome 1er des finances.

« En 779, Charlemagne accorde à l'abbaye de Saint-
» Germain-des-Prés une exemption des droits qu'on levait
» à Amiens et dans plusieurs autres ports et places de
» commerce sur les marchandises de toute sorte : *Prop-*
» *tereà per præsentem preceptum decernimus..... ut*
» *per ullos portos neque per civitates, tam in Rodomo*
» (Rouen) *quam et in Wicus* (Etaples) *neque in Ambiasis*
» (Utrecht)..... *neque in Parisiaco..... per* omnes
» civitates *similiter* ubicumque *in regna..... nostra,*
» *aut pagis vel territoriis theloneus exigatur* (1). »

A côté des villes, les campagnes. Là, point d'organisation. Les chefs de bandes, nous ne pouvons dire les généraux, qui avaient marché à la conquête, côte à côte avec le futur roi de France, reçurent en échange de leurs services des territoires qui devaient les nourrir, eux et leurs compagnons d'armes. Ils possédaient ces territoires, libres ou non d'impôts, moyennant l'acquit de certaines charges dont la principale était le service militaire. La culture du sol fut nécessairement confiée tantôt aux familles des conquérants, tantôt aux indigènes qui devinrent les serfs. — Il ne faut pas croire cependant que le serf fût aussi avili que l'esclave antique. — Nous lisons dans l'histoire que la République romaine fut tenue en échec pendant quelques jours par les esclaves révoltés; mais, qu'en définitive, les esclaves furent anéantis ou rendus à leurs chaînes. Ici, rien de pareil. Le serf cultive une terre ingrate, il est vrai, et dont la moisson appartient à un maître violent et impitoyable; à la fin de chaque année il n'a rien amassé, rien gagné; mais chaque année voit cependant se développer à son profit un droit d'usance, d'appartenance, qui deviendra bientôt droit de propriété.

(1) Aug. Thierry. *Loc. cit.*

Dès le IXe siècle, des hameaux, des bourgs, des petites villes ont conquis déjà une indépendance relative : les charges sont onéreuses, sans aucun doute, mais il vaut mieux subir ces charges qu'abandonner le sol. C'est là un raisonnement qu'on retrouverait aisément encore aujourd'hui dans les campagnes. — Le christianisme d'ailleurs s'imposait au maître comme au colon et tempérait à la fois la législation et les mœurs de l'époque ; l'Evangile était venu poser un principe dont les conséquences devaient être déduites lentement, mais à coup sûr. Peu à peu le serf gravit avec efforts la voie de l'affranchissement : il devient *demi-serf*, puis *villain*. — L'étymologie de cette dernière appellation donne déjà l'idée d'association, d'agglomération, de ville en un mot. — Elle fut donc employée dans le principe pour désigner une condition comparativement supérieure. Puis le vilain devient bourgeois ; mais il a fallu pour cela un fait nouveau et immense : les croisades.

En décimant la noblesse, les croisades eurent pour résultat de rendre plus facile l'affranchissement des serfs et d'accélérer la formation des Communes, conformément aux vœux d'un ministre éminent, Suger. Les prédications de Pierre l'Ermite commencèrent en 1095, sous le triste et long règne de Philippe I (1), et vers la même époque, peu après la mort de ce prince, Louis le Gros, à l'instigation de Suger, octroya à un certain nombre de villes des chartes d'affranchissement et le droit d'établir des taxes locales dont une partie leur était attribuée. — La ville d'Amiens obtint une des premières une charte (1113) qui lui rendait son ancienne organisation municipale, défigurée, puis abrogée par les seigneurs et l'évêque divisés

(1) 1060. — 1108.

entre eux sur l'étendue de leur juridiction temporelle. — La ville de Laon était aussi, à la même époque, en révolte ouverte contre ses seigneurs, et elle reçut une charte en 1128.

Amiens avait transigé avec ses maîtres en 1117, et ceux-ci conservèrent une grande partie de leurs anciens droits qui leur furent successivement rachetés, ainsi qu'il résulte de chartes postérieures. En attendant, les seigneurs se partageaient le produit des taxes locales, et on cite une charte de Philippe d'Alsace portant règlement de droits entre lui et les trois autres seigneurs d'Amiens. Au nombre des droits relatés dans la charte dont il s'agit, nous voyons celui dit de Travers (l'ancien *Vectical*) établi sur la circulation des marchandises ; celui de *Tonlieu*, sorte de droit de douane perçu sur la *vente* des marchandises et payé soit par l'acheteur, soit par le vendeur, soit même par l'un et l'autre. — Mais, outre ces taxes, il existait d'autres répondant plus exactement à ce qui fut nommé plus tard les octrois, telles que le *forage* ou *afforage*, droit prélevé sur la vente en détail des vins et sur les poissons introduits et vendus en paniers ; trois impôts de noms différents sur la fabrication et la vente de la bière, un droit sur les bois de construction et de chauffage, etc., etc. La charte dont il est ici question donne une nomenclature très-détaillée des objets soumis à la taxe et des tarifs ; elle commence par ces mots qui suivent immédiatement le préambule :

Sachiès que les coutumes del travers sont tèles.

Chose singulière et remarquée par M. A. Thierry, les coutumes du XIIe siècle se sont conservées jusqu'au XVIe siècle : droits identiques sur les mêmes objets pendant plus de quatre cents ans.

Ainsi que Laon et Amiens, beaucoup de villes avaient

été affranchies par Philippe-Auguste : nous pouvons citer Saint-Riquier, Noyon, Beauvais, Vezelay, Saint-Quentin, Roye, Soissons, etc., etc.

Vers la même époque, la ville de Lyon, soumise à la domination temporelle de ses archevêques qui avaient le privilége de battre monnaie et le droit d'établir des impôts, et aux exactions d'un sénéchal chargé de présider tout à la fois à l'administration des finances et à celle de la justice, voulut se soustraire aux charges que faisait peser sur elle un pouvoir sans contrôle. En l'année 1195, elle s'insurge et prend pour chefs cinquante bourgeois notables qui luttèrent quinze ans pour arriver à un compromis avec l'Eglise. Le traité de 1208 permet aux habitants de Lyon de conserver leur administration municipale, de lever des taxes locales et de s'en attribuer le profit, et, pour avoir refusé d'exécuter fidèlement cette transaction, l'Eglise devait un jour perdre à Lyon son pouvoir temporel. Ce fait important eut lieu après cent années de luttes entre les archevêques et les Lyonnais ; il fut consacré d'une manière irrévocable par une charte datée de 1320 (1).

(1) Ces renseignements sont extraits d'un ouvrage en cours de publication édité aux frais de la ville de Lyon et dont l'auteur est M. Monfalcon, bibliothécaire de la ville. Un exemplaire du 1er volume de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Nantes, il a pour titre : *Lugdunensis historiæ monumenta.* — La charte dont il est parlé dans le texte est fort curieuse, en ce qu'elle donne avec beaucoup de détails la nomenclature des coutumes, franchises et priviléges de la ville de Lyon. Elle est rédigée par demandes et par réponses :

« Les citoyens de Lyon demandent telle chose ; — Voici notre réponse : Nous accordons telle chose. — Les citoyens de Lyon demandent telle chose ; — Voici notre réponse : Nous accordons telle chose, etc., etc. Cette charte est en latin.

L'ouvrage de M. Monfalcon a été tiré à cent exemplaires ; il ne se trouve pas dans le commerce.

En concourant à l'affranchissement des communes, les rois de France, est-il besoin de le dire, obéissaient à une idée politique et non à une pensée de désintéressement ou de justice. La féodalité était aussi menaçante pour le souverain que pour la bourgeoisie; le roi trouva donc des alliés naturels au sein des villes : appelé par elles, il se fit payer ses services en se substituant aux seigneurs évincés et en s'attribuant la part du lion. C'est vers cette époque que se généralisa l'institution d'un nouvel impôt qui reçut le nom d'*aides*. C'est bien à tort, croyons-nous, que l'on a confondu l'origine des aides et celle des octrois; cette confusion pourrait bien avoir été reproduite, d'après l'*Encyclopédie* de Diderot, par les différents auteurs qui ont parlé de ces deux sortes de taxes. En effet, nous lisons dans l'*Encyclopédie :*

« Il est probable que l'origine des droits d'octroi est » de *même date* que celle des aides avec lesquels ils » semblent avoir pris naissance.... C'était un secours, » une subvention particulière que nos rois demandaient, » dès le XIIe siècle, aux bailliages et aux sénéchaussées » pour les besoins du moment et qui n'avaient lieu qu'une » année (1). »

Nous pensons que le lecteur sera convaincu, par ce que nous venons de dire, qu'aucune assimilation n'existait à l'origine entre ces deux sortes d'impositions. Les aides perçues au profit du trésor public étaient une contribution à la fois générale et locale : générale, en ce qu'elle était payée par toutes les villes soumises au roi; locale, en ce qu'elle portait sur les objets consommés dans l'intérieur des villes et qu'elle était établie sur des bases différentes suivant les localités. C'est seulement à cause de ce dernier

(1) Voir l'*Encyclopédie*, article octroi, finances, tome II.

caractère qu'on a pu les confondre avec les octrois proprement dits.

Dès le principe, comme plus tard, les octrois subsistèrent parallèlement avec les aides, et c'est ainsi qu'aujourd'hui encore l'Etat prélève, concurremment avec les communes, des impôts sur certains objets de consommation. Les octrois n'étaient autre chose que des droits appartenant jadis aux villes, confisqués par les seigneurs et rétrocédés plus tard à prix d'argent aux villes, soit par les rois, soit à la suite de traités ou de chartes particulières. Les aides n'ont pas cette origine.

Avant le XIVe siècle, les aides n'étaient pas un *impôt* dans le sens restreint habituellement donné à ce mot, c'était un *secours* en hommes exigé des villes, lesquelles, pour se dispenser de cet impôt du sang, comme nous dirions aujourd'hui, consentaient à payer une redevance, soit par prélèvement sur leurs ressources locales, soit au moyen d'une augmentation temporaire de leurs charges.

En 1308, Philippe le Bel, qui faisait argent de tout et à propos de tout, établit sous le nom d'aide un impôt destiné à payer la dot de sa fille fiancée au roi d'Angleterre. Cette contribution s'appela *aide de mariage.* Il y eut plus tard l'*aide de chevalerie,* l'*aide de guerre,* l'*aide de rançon,* etc., etc.

Le caractère principal des aides consistait en ce qu'elles étaient limitées à une somme connue d'avance et en ce qu'elles prenaient fin avec les circonstances qui avaient motivé leur établissement. Ces circonstances, nous venons de le dire, étaient diverses et multiples, mais le roi Jean le Bon ayant eu besoin de recourir plusieurs fois à ces ressources exceptionnelles pour de graves nécessités, il ne serait peut-être pas téméraire d'attribuer à ce prince la

pensée de convertir cet impôt essentiellement volontaire et transitoire en un impôt définitivement assis.

Quoi qu'il en soit, le roi Jean eut recours aux *aides*, à trois reprises différentes : en 1351, pour soutenir la guerre contre les Anglais; en 1355, pour un motif analogue, et, en 1360, pour payer sa rançon. Il faut remarquer ici l'intervention des Etats Généraux qui commencent, à propos d'embarras financiers, à jouer ce rôle actif de défiance et de surveillance envers la royauté qui devait accompagner et précipiter peut-être les événements de la Révolution française.

Les aides s'établissaient à prix débattu, pour ainsi dire, entre la couronne et les municipalités. D'après la convention intervenue entre les commissaires envoyés par Jean le Bon et les échevins de la ville d'Amiens, l'aide de 1351 fut ainsi réglée pour cette cité : elle devait durer un an et se percevoir « d'après le tarif de l'octroi précédemment » concédé à la commune d'Amiens par Philippe de Valois, » en vertu de lettres-patentes du 18 janvier 1341 (1); » mais, pendant la durée de l'aide, il sera sursis à la » perception de l'octroi. Le produit sera partagé par moitié » entre le roi et l'échevinage qui appliquera sa quote-part » aux plus pressantes nécessités de la commune.... Enfin, » pendant la levée de l'aide qui ne portera aucun préju- » dice aux franchises et libertés de la commune, les habi- » tants seront quittes envers le roi de tout autre subside, » de toute prise, et dispensés d'aller en guerre, à moins » que l'arrière-ban ne soit convoqué (2). »

Ce document résume et confirme ce que nous avons dit

(1) Ces lettres sont aujourd'hui perdues.
(Note de M. A. Thierry.)

(2) Aug. Thierry, *loc. cit.*, p. 553.

du caractère des aides destinées principalement à tenir lieu d'un subside en hommes.

Il ne faudrait pas conclure néanmoins de ce qui précède que les aides ne taxaient que les objets de consommation; elles furent souvent aussi perçues en addition à la *taille* ou impôt direct: autre différence avec les octrois.

Si quelques provinces supportèrent impatiemment le fardeau de ces taxes nouvelles, il y en eut d'autres qui le rejetèrent absolument. Au nombre de ces provinces fut la Bretagne qui ne voulut jamais consentir à cette aggravation d'impôts. Pour s'indemniser de ce refus, les rois fermèrent par un cordon de douanes les *Etats* dont il s'agit et les considérèrent comme *pays étrangers*. Toutes les marchandises expédiées des provinces soumises aux aides aux pays étrangers étaient frappées d'un droit de sortie ou de passage, et comme, en définitive, le propre de tout impôt est de se reporter sur la consommation, les provinces fermées durent payer indirectement ce qu'elles avaient refusé de payer de bonne grâce. Ces douanes intérieures devaient subsister longtemps, et quel qu'ait été le vice ou le mérite de cet expédient, il est certain qu'une autorité centrale, trop faible pour faire exécuter ses décrets par la force, ne pouvait guère trouver une meilleure combinaison pour se procurer les ressources qui, en définitive, lui étaient indispensables.

Dès que la royauté se fut immiscée, sous un prétexte politique ou pour tout autre motif, à l'administration financière des communes, elle voulut prendre sa part du produit des taxes locales dont elle sanctionnait la création, le maintien ou l'extension. Ce fut alors que ces taxes prirent le nom d'octroi que nous voyons souvent accolé au mot aides : « Nous, maire et eschevins, par *l'octroy* du » roy nostre sire et de ses devanciers roys de France.....

» avons eu certain aide, imposition ou assis..... sur les
» vins et autres breuvaiges, etc. (1). »

« En 1352, la ville de Compiègne obtint la première
» l'autorisation de percevoir l'octroi à son profit, mais à
» la condition de verser au trésor royal le quart des
» sommes perçues. Depuis lors, et comme indemnité de
» la concession que l'Etat faisait de l'un de ses priviléges,
» le droit régalien (attribution exclusive de la souveraineté),
» il ne fut octroyé aucune permission sans la stipulation
» de prélever pour le trésor, tantôt une portion éven-
» tuelle des produits, tantôt une somme fixe une fois
» payée (2). »

Il est facile de suivre, à partir du XVe siècle, l'histoire des aides et des octrois. Il est plus difficile de déterminer les tarifs et d'énumérer les objets sur lesquels ils portaient; mais il suffit d'ailleurs, pour le but que nous nous proposons, d'établir l'existence de ces taxes, et les documents qui les mentionnent sont nombreux et variés.

Nous avons dit plus haut que certaines provinces s'étaient refusées à l'établissement des aides, et qu'au nombre de ces pays étrangers se trouvait la Bretagne.

M. Renoul, dans un excellent travail publié en 1853 (3), a donné un relevé jour par jour, pour ainsi dire, de l'établissement et de la progression de l'octroi à Nantes. Nous extrayons de son livre les renseignements ci-après :

En Bretagne, les octrois prenaient le nom de *Devoirs*. Ils étaient concédés ou octroyés par les ducs pour un temps limité et pour des besoins soigneusement spécifiés

(1) Convention entre l'échevinage et l'évêché d'Amiens, 1385.

(2) *Dictionnaire général d'administration*, publié sous la direction de M. Alfred Blanche, p. 1318. — Octroi.

(3) *Octroi et consommation de la ville de Nantes.*

dans les lettres de concession. M. Renoul remonte jusqu'à l'année 1397, et il constate que tantôt ces taxes se levaient au profit exclusif du duc de Bretagne pour la réparation ou l'entretien des ouvrages de défense de la ville, que tantôt les octrois étaient destinés au remboursement des dettes de la communauté et tantôt perçus « pour aultres » choses declairer par l'estat d'icelles cy attaché (1). » Du XIVe à la fin du XVe siècle, les octrois sont renouvelés à l'expiration de l'époque pour laquelle ils avaient été établis. Nous renvoyons pour les détails au livre de M. Renoul qui énumère avec précision les nombreuses lettres patentes intervenues durant cette période. — Outre les objets de consommation, les marchandises diverses étaient soumises à la taxe.

Pendant la durée du Moyen-Age, les communes firent un rude et coûteux apprentissage de la liberté. Nées sous un régime d'oppression, mitigé il est vrai par l'influence temporelle et spirituelle de l'Eglise, elles grandissent à la faveur des luttes sanglantes qui caractérisent cette période de formation du royaume de France. Tantôt elles s'appuient sur les Évêques contre les ducs et les barons, tantôt c'est au Roi qu'elles portent leurs doléances en lui offrant leur appui. Alors, il est vrai, elles ne font guère que changer de maîtres, mais c'est avoir déjà conquis une sorte d'indépendance que d'avoir pu remplacer par un maître unique la foule des tyrans subalternes et besoigneux.

La cohésion, la solidarité qui existaient forcément entre

(1) Même ouvrage. Pancarte du 2 mai 1571. Il y avait quatre-vingts ans que la Bretagne avait été réunie à la France par le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne. La concession dont il s'agit fut octroyée par Charles IX.

les habitants d'une même cité ne se retrouvent à aucun degré entre les différentes provinces de la monarchie. Chacune d'entre elles garde ses institutions locales et considère sa voisine comme un allié qui demain pourra redevenir ce qu'il était la veille, un ennemi. Il n'est donc pas surprenant que les saines doctrines de l'économie politique demeurassent alors inconnues ou inappliquées. C'est pourquoi les restrictions imposées au commerce, de province à province, de ville à ville, qui avaient eu naguère leur raison politique, continuèrent de subsister même après l'unification du pays qui aurait dû être le signal de leur abolition.

Telle était encore la situation au XVIIe siècle.

En portant le dernier coup à la féodalité, Richelieu prépara l'avénement d'une tyrannie nouvelle, la centralisation. L'absorption des provinces par le pouvoir central s'étendit aussi bien aux affaires purement locales qu'aux institutions d'un ordre plus important. Les communes ne gagnèrent rien à ce suprême triomphe de la royauté devenue prépondérante et prête à tout envahir. En 1647, Louis XIV s'empare des octrois des villes. La déclaration du 21 décembre porte « que tous les deniers communs » d'octroi et autres qui se levaient au profit des villes et » communautés seraient portés à l'épargne, » puis joignant l'ironie à la spoliation, elle ajoute que les maires et échevins pourront lever « par doublement les mêmes » droits et octrois dans les dites villes et communautés. » — Ainsi, les villes devaient perdre complètement leurs ressources locales, mais il leur restait le droit de s'en procurer d'autres en doublant leurs tarifs ! La mesure était aussi simple qu'elle était inique.

Les troubles de la Fronde ne permirent pas à Mazarin de tenir la main à la stricte exécution de cette ordonnance,

et Colbert vint heureusement, qui tout en conservant le principe d'un prélèvement au profit du trésor public, l'appliqua dans des limites plus raisonnables.

Un édit de 1663 restreint à la moitié du revenu brut des octrois la part de la couronne; les communes gardent l'autre moitié, réduite du montant intégral des frais de perception.

Mais le génie organisateur de Colbert fut frappé du défaut d'ordre et d'ensemble qui caractérisait encore à cette époque le système financier de la France. Ce ministre éclairé supportait impatiemment les restrictions de toutes sortes qui empêchaient l'agriculture et le commerce de prendre un essor proportionné à la richesse intérieure du pays et à sa puissance politique. Dans le but de favoriser l'industrie nationale, Colbert institua un Code de douanes dont les principales dispositions lui ont longtemps survécu. Que l'on approuve ou non en principe les prohibitions ou les taxes exagérées qui équivalent à des prohibitions, on ne saurait méconnaître que Colbert a organisé un système dont l'application a été profitable à notre industrie et aux intérêts de la France. Cependant ce grand homme ne put ou n'osa exiger à l'intérieur une réforme complète, et il laissa subsister, malgré l'accroissement du pouvoir central, la fiction qui faisait considérer certaines provinces comme fermées ou étrangères.

Les communes lui doivent l'établissement des octrois à titre perpétuel. Cet homme d'état avait compris qu'il ne faut pas sans cesse remanier un système d'impôts, qu'à des besoins connus, déterminés et permanents, doivent correspondre des ressources également permanentes et assurées.

Le XVIII[e] siècle fut une époque de dilapidations et d'expédients; le caractère que Colbert avait rendu aux octrois

disparut bientôt et la législation finit par détourner presque complètement de leur destination normale le produit des taxes urbaines. La combinaison de Louis XIV assurait aux villes la moitié des contributions locales. Peu à peu et par une succession d'édits ou d'ordonnances dont l'énumération serait trop longue, Louis XV confisqua en définitive la seconde moitié des octrois en prélevant une quotité de cette seconde moitié et en contraignant les communes à créer alors de nouveaux octrois sur le produit desquels une portion était encore attribuée à l'Etat.

Au moment de la Révolution française, les taxes avaient atteint des proportions insensées. Les octrois étaient donnés à ferme à des traitants dont la principale préoccupation était de faire produire à l'impôt le plus possible par tous les moyens possibles. Aussi tout était devenu odieux dans ces taxes, et voici comment le citoyen Chaubry de la Roche s'exprimait au sujet de l'impôt et des collecteurs :

« Les formalités auxquelles cet impôt (les aides et les » octrois) assujettit le public, les gênes multipliées dans » lesquelles il le tient, les perquisitions indécentes, scan- » daleuses, despotiques auxquelles il donne lieu, font assez » connaître l'illégitimité de son existence... Les traitants » ont toujours eu beaucoup d'aptitude à commenter les » lois fiscales : doués d'une volonté constante, d'un es- » prit profond à cet égard, ils voient dans un texte ce » que nul autre qu'eux ne pourrait y voir ; ils trouvent » matière à faire rendre des arrêts sur ce texte » et à donner des décisions de compagnies sur ces » arrêts.... Je n'en dirai pas davantage sur la régie des » aides (1), on ne la connaît que trop.... J'observerai

(1) Dans un grand nombre de villes, et particulièrement à Paris, les

» seulement que les employés subalternes qui ont eu de
» l'éducation et qui sont nés d'honnêtes gens laissent dor-
» mir ces avantages. Qu'il est douloureux d'exercer un
» état où l'honneur perd contenance ! (1) »

Quand la perception d'un impôt peut à bon droit donner lieu à des critiques de cette nature, il est évident que l'impôt attaqué ne saurait substituer longtemps dans les mêmes conditions. A cette époque les plaintes étaient générales, et c'était avec raison que les critiques portaient à la fois sur le mode de perception et sur la quotité des droits. A Paris, l'hectolitre de vin payait alors 22 fr. 80 c., ce qui représenterait aujourd'hui une somme beaucoup plus élevée, le double peut-être. Aussi la loi de 1791 vint-elle donner satisfaction aux détracteurs de l'octroi. Là où il eût fallu réformer on préféra détruire; c'est qu'il est plus facile de renverser un ordre de choses existant que de l'améliorer. Le décret d'abolition des octrois pouvait bien tenir en quelques lignes... Mais comment pourvoir à leur remplacement ?

Cette question ne fut pas pratiquement résolue. La loi de 1791 eut tous les défauts d'une mesure improvisée. Il est juste d'ajouter cependant qu'elle fut précédée d'une série de décrets qui la préparèrent tout en semblant la rendre impossible. Ainsi, un décret des 28 et 31 janvier 1790 abolit les priviléges dont jouissaient, en matière d'octroi, certaines catégories de citoyens : désormais tous seront assujettis à la taxe.

Ce décret était loin d'être inutile. Les exemptions et les

aides et les octrois étaient recouvrés par un fermier unique : ce que l'on dit de la perception des uns doit donc aussi s'appliquer à la perception des autres.

(1) *L'Esprit des impôts et leur régime*, par le citoyen Chaubry de la Roche.

priviléges s'étaient multipliés de telle sorte qu'il n'y avait plus guère à payer les droits que les citoyens les plus pauvres. Certaines fonctions, même d'ordre inférieur, conféraient-elles une exemption de taxe, les bourgeois les plus aisés se les faisaient concéder dans le but unique de profiter de cette exemption, de sorte que ces emplois de minime importance étaient devenus l'occasion d'une espèce de chasse à de honteux priviléges. La noblesse et la magistrature n'avaient pas besoin de concourir, elles étaient exonérées de ces impôts : la noblesse à cause du service militaire auquel elle était assujettie ou plutôt censée assujettie, la magistrature à cause de l'utilité publique de ses fonctions.

Les priviléges étaient d'ailleurs aussi anciens que la monarchie, et ils n'étaient pas accordés aux classes supérieures seules. Certains corps de métiers avaient été entièrement affranchis d'impôts par les rois de France. Les ouvriers et les officiers de l'hôtel des monnaies de Lyon et des autres villes où l'on frappait des monnaies étaient déclarés au Moyen-Age quittes et délivrés « de tous péages, » passages, tailles, coutumes, subsides (1). » Cette exemption s'étendait à leurs familles; des lettres ou ordonnances de 1337 et de 1380 l'avaient confirmée en la rappelant comme un droit fondé sur un ancien et perpétuel usage, lorsqu'en 1424, sur la plainte de « ses amiz, les consuls » et habitants de la ville de Lyon, » le roi Charles VII ordonna que les employés des monnaies seraient tenus, comme les autres citoyens, aux « aides, subsides..... et » faits communs de la ditte ville. »

En 1790, les préposés à la perception des impôts, et no-

(1) Voir pour ce passage et pour ce qui suit, l'ouvrage déjà cité de M. Monfalcon, pages 322-323.

tamment les commis des fermes étaient encore personnellement exempts des taxes locales, et assurément ces taxes auraient été facilement ramenées à des tarifs modérés sans cesser d'être productives, si les citoyens de toutes classes et de toutes professions y avaient été soumis. Malheureusement on ne prit pas le temps de juger d'après ses résultats la réforme qui venait d'être décrétée. Cependant un second décret de l'Assemblée Constituante, rendu au mois de mars 1790, était venu confirmer le maintien des octrois qu'il distinguait très explicitement des redevances féodales anéanties dans la célèbre nuit du 4 août.

Quelques jours plus tard, ce n'est plus seulement le maintien, c'est l'extension des octrois qui fait l'objet d'un décret nouveau. Malgré la déclaration de Colbert au sujet de la perpétuité des octrois, on n'avait pas cessé de les considérer comme une imposition temporaire. Le décret du 20 avril 1790 autorise toutes les villes à continuer de percevoir l'octroi sans qu'il soit besoin de nouvelle autorisation. Enfin, la zone soumise à l'octroi autour de Paris, fut déterminée par un décret du 9 juin de la même année.

Cependant, malgré cette succession et peut-être à cause même de cette succession de mesures, il est facile de prévoir le jour où cet impôt, battu en brèche de toutes parts, devra définitivement disparaître. Définitivement! on le croyait alors. En attendant, un dernier décret du 22 décembre 1790 ordonne que les taxes existantes continueront d'être perçues jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur les dépenses des villes. Enfin, le 25 février 1791, un vote de l'Assemblée nationale englobe les octrois dans la proscription générale des impôts indirects. Chose singulière, ce décret fut pour ainsi dire emporté de haute lutte et con-

trairement aux conclusions du rapport de M. le duc de La Rochefoucauld. — Ce rapport paraissait tendre à la conservation des octrois, du moins à titre provisoire, et tout en s'appesantissant sur le prétendu vice radical des taxes qui grèvent les consommations du pauvre, le Président du Comité des contributions faisait des réserves en faveur des octrois municipaux. Il proposait une enquête, moyen déjà connu et souvent employé depuis, d'enterrer les questions. Ses conclusions avaient été appuyées par quelques membres de la Constituante, lorsque le citoyen Lechapelier fit adopter une proposition radicale qui fut immédiatement transformée en décret :

« L'Assemblée nationale décrète que tous les droits à » l'entrée des villes, bourgs et villages seront supprimés » à dater du 1er mai prochain (1791); charge son comité » des impositions de lui présenter, sous huit jours au plus » tard, le projet des impositions directes qui doivent » remplacer les impôts supprimés et qui étaient perçus au » profit de la nation, des hôpitaux ou des villes (1), de » manière à assurer les fonds nécessaires pour faire face » aux dépenses publiques de l'année 1791 (2). »

L'Assemblée Constituante reconnaissait implicitement par le décret ci-dessus que les villes ne pourraient subvenir à leurs frais d'administration et d'entretien si les taxes supprimées n'étaient remplacées par d'autres impôts.

(1) Ces impôts s'élevaient à 25 millions à peu près en 1790.

(2) Nous empruntons le texte de ce décret à un livre très-concluant en faveur des octrois, dont l'auteur, M. Courcelle, a soutenu avec avantage une longue discussion contre un certain nombre d'économistes, et notamment contre M. H. Passy. (*De l'Abolition des Octrois en France*, par M. H. Courcelle, Rouen, 1867).

Comment donc expliquer qu'elle ait maintenu purement et simplement la suppression des octrois en ne laissant aux villes que l'espérance illusoire de trouver dans l'augmentation et la plus-value des contributions directes dont une partie leur est attribuée l'équivalent des contributions qu'elles devaient cesser de percevoir ?

L'impôt des patentes établi à cette époque offrit bien aux villes une compensation, mais une compensation insuffisante. Aujourd'hui, malgré le rétablissement des octrois, cet impôt subsiste encore au profit de l'Etat qui n'attribue aux villes que 8 °/₀ de son produit.

Nous ne pourrions sans sortir des bornes que nous avons assignées à cette étude suivre avec détails la législation des octrois depuis la date de leur rétablissement. Disons seulement que l'argumentation qui ne se fonderait pour demander à nouveau la suppression des octrois que sur les motifs adoptés par le décret de 1791 ne nous semblerait pas avoir une grande valeur : l'effet de ce décret a été temporaire, il a coïncidé avec une période de perturbation générale des services administratifs, financiers, politiques et économiques de notre pays : il a duré autant que la crise et la loi a été rapportée dès que la société retrouvant ses bases est enfin sortie de ce régime exceptionnel.

A la fin de 1798 les octrois avaient déjà été rétablis presque partout à la demande des villes. Quelques années plus tôt l'enlèvement des barrières avait été effectué au son des trompettes et des tambours : après une douloureuse expérience, les populations des villes purent se convaincre qu'elles s'étaient réjouies à contre-temps. L'octroi de Nantes fut rétabli le 9 nivôse an VII. Il en fut de même pour les villes de Bordeaux, Poitiers,

Rouen, Versailles, Sédan, Châlons-sur-Marne, Auray, etc., etc. (1).

Un des principaux motifs du rétablissement des octrois avait été tiré de l'impossibilité pour les villes de subvenir, à l'aide des seules ressources qui leur avaient été conservées, à leurs dépenses les plus indispensables, et notamment à l'entretien des malades indigents admis dans les hospices. Les octrois reçurent alors le nom d'octrois de bienfaisance. — Presque partout les villes en affermèrent le produit, aussi vit-on se renouveler dans une certaine mesure les abus qui avaient rendu odieux ces impôts sous l'ancienne monarchie.

Un règlement général du 17 mai 1809, posa des principes généraux en matière d'octroi pour la confection des tarifs, pour la nomenclature des objets susceptibles d'être imposés et pour le mode de perception : le fond de ce règlement a été conservé depuis cette époque. Trois modes d'administration et de gestion étaient admis :

1° La régie simple, c'est-à-dire la perception au moyen d'un personnel soldé par la commune et désintéressé dans la question du rendement des octrois ;

2° La régie intéressée, participant aux bénéfices et recevant, en outre, un prix fixe pour les frais présumés du recouvrement ;

3° Le bail à ferme, ou adjudication à forfait.

La régie intéressée et le bail à ferme présentent des inconvénients réels, mais la régie simple exige de la part des municipalités un concours et une surveillance attentifs. Les négligences de certaines administrations locales

(1) Voir le *Répertoire de Merlin,* tome 8, p. 666. — Voir aussi *Octrois et Consommation de Nantes,* par M. J.-C. Renoul.

et les abus auxquels donnaient lieu la ferme et la régie intéressée provoquèrent de nouveau l'immixtion du pouvoir central dans la gestion des finances municipales. Alors fut établi un quatrième système : l'abonnement avec la régie des contributions indirectes. Cette administration opérait les recettes moyennant des traitements fixes ou éventuels pour ses employés, tous frais de matériel et de logements laissés à la charge des villes (1).

Cette mesure fut généralisée en 1812, mais dès l'année 1814 (2) les octrois furent rendus aux administrations locales qui les ont conservés depuis et les afferment ou les perçoivent en régie, à leur gré (3).

En 1848 les tentatives de suppression des octrois n'ont pas donné de meilleurs résultats qu'en 1791, et quelques mois à peine séparèrent l'abolition et le rétablissement de ces taxes. Les raisons pour et contre l'institution feront l'objet d'un examen ultérieur, mais nous tenons à constater, dès à présent, la difficulté pratique d'en fonder une meilleure.

Quelles conclusions tirerons-nous de l'étude qui précède ?

Le Moyen-Age n'a eu ni le tort ni le mérite d'inventer les taxes de consommation ; il les tenait du passé et les a utilisées, puis il nous les a transmises comme il nous a transmis la plupart de nos autres impôts actuels.

(1) Décret du 8 février 1812.

(2) Loi du 8 décembre 1814.

(3) Voir la loi de 1816 et une circulaire ministérielle qui en forme le commentaire instructif.

Ces taxes ont fourni des ressources précieuses aux communes pour leurs besoins intérieurs ; parfois, elles leur ont été utiles pour conquérir une sorte d'autonomie et d'indépendance relatives. Dans des circonstances critiques qui ont nécessité des impôts extraordinaires dont les habitants des villes devaient payer leur part sous une forme ou sous une autre, elles ont procuré des ressources opportunes et immédiates dont les souverains, il est vrai, ont eu trop souvent le tort d'abuser.

Toute tarification de la richesse est forcément arbitraire, soit qu'elle s'applique à la possession du sol, au produit présumé d'une industrie, d'une profession, d'un commerce, ou à des objets destinés à la consommation. — De l'arbitraire à l'abus la pente est glissante, il n'est donc pas surprenant qu'à une époque où tous les impôts étaient devenus excessivement pesants les taxes d'octrois aient été abusives ; mais l'expérience de 1791 paraît avoir démontré qu'il eût fallu les réformer, et non les abolir. Toujours est-il que nous devons à la suppression *temporaire* des octrois la création de nouveaux impôts qui ne disparaîtront pas. En définitive, le prompt rétablissement de ces taxes et leur maintien malgré des attaques incessantes et qui n'ont jamais cessé d'être fort vives ne tend-il pas à démontrer que tout n'est pas absurde dans le système auquel elles se rattachent ? — Et comment expliquer que tous les projets de remplacement des octrois aient, comme nous le verrons bientôt, une valeur pratique si contestable ?

Mais nous bornons ici l'examen historique de la question des octrois, nous allons retrouver sur un autre terrain les adversaires de cet impôt.

DEUXIÈME PARTIE.

DES OCTROIS AU POINT DE VUE POLITIQUE.

Dans une étude insérée au *Journal des Economistes* (1), M. Paul Boiteau s'étant proposé d'envisager sous ses divers aspects la question des octrois, conclut contre cet impôt au nom de la politique et de l'économie sociale.

En ce qui concerne le côté politique de sa thèse, M. Boiteau fait valoir les considérations suivantes :

Les grandes villes, et principalement Paris, sont entrées dans une voie ruineuse de transformation précipitée, accomplie par des travaux immenses autant qu'inutiles, dont le premier effet est d'attirer « la cohue des ouvriers de » toute sorte, mais surtout pour les métiers les plus » grossiers et celle des domestiques, des oisifs, des vaga» bonds, des gens d'aventure », et cette cohue se compose, à Paris seulement, de 500,000 individus.

Amorcée par l'appât illusoire des gros salaires « qu'elle » laisse saisir à son insu par la machine de l'octroi », cette population constitue un véritable danger politique, et l'auteur nous dépeint comme une des conséquences nécessaires de ces travaux entrepris avec une passion aveugle « la hausse insensée des terrains et des maisons, » les mœurs de la famille attaquées par le théâtre, les » cafés, les promenades *promiscues* et si mal protégées » par des appartements où tout est organisé pour l'appa» rence et où manquent nécessairement l'espace et la

(1) *Journal des Economistes*, avril 1867.

» commodité permis au seul riche », puis il nous convie à réfléchir à la situation faite au petit rentier, aux employés, aux marchands en détail qui ne vivent qu'au jour le jour. — Enfin, jetant un coup d'œil sur le passé et comparant Paris à Babylone, à Jérusalem, à Thèbes, à Rome, capitales éblouissantes de splendeur, il nous montre ces antiques cités s'écroulant sous le poids d'un luxe toujours fatal à la civilisation. — C'est donc « au nom de l'ordre, » de la paix publique, du travail, de la prospérité so- » ciale de l'avenir, et d'un avenir prochain peut-être, » que nous demandons à ceux qui ne veulent pas que les » plus beaux rêves s'évanouissent, de bien voir s'il n'y a » pas là des signes d'évanouissement. »

Mais comment empêchera-t-on cette « cohue » d'envahir les villes ? — L'auteur reconnaît qu'aucun obstacle légal ne peut interdire aux campagnes la faculté d'émigrer vers les grands centres; mais, dit-il, « les nouveaux cita- » dins n'apportent pas dans les villes l'ésprit de patrio- » tisme local qui prépare l'homme à être un véritable » citoyen. Ils n'y viennent que pour y jouir des fêtes et » gagner de plus gros salaires. — Ils y deviendront des » artisans de troubles politiques et économiques. » Et la faute en est aux octrois ; car, ajoute M. Boiteau, « sans le » secours des octrois, les administrations municipales » n'auraient pu se jeter dans les excès de dépenses d'où il » leur est impossible de sortir, et d'où, en effet, leurs » chefs déclarent que, par système, ils ne sortiront pas. »

Déclarer que, *par système,* on ne sortira pas d'une situation dont il serait d'ailleurs impossible de sortir peut sembler superflu ; mais n'importe, continuons :

« Sans cet instrument trop commode qui puise l'impôt » jour par jour, heure par heure, dans la bourse du pau- » vre, sans qu'il s'en doute au moment où il le paye,

» mais qui ne lui laisse rien en définitive, et qui lui prend
» des millions pour des travaux de luxe dont il n'est que
» l'ouvrier et dont il ne saurait jouir, ni Paris, ni Lyon,
» ni Marseille, ni Lille, ni Bordeaux, ni Rouen, ni toutes
» les villes endettées par leur faste et par la hâte de leur
» orgueil, mais surtout Paris, n'auraient pas déterminé
» cette dérivation des populations de la campagne que
» bien d'autres causes encouragent déjà trop, et ce phé-
» nomène, en changeant les conditions de la vie actuelle
» du pays entier, ne menacerait pas l'ordre et la liberté
» de l'avenir, — la régularité du développement de la ci-
» vilisation matérielle et morale.

» L'octroi est donc jugé en politique, ajoute M. Boiteau,
» et s'il est si dangereux, reconnaissons qu'il est néces-
» saire, coûte que coûte, qu'il soit aboli comme instru-
» ment de finances. »

Nous avons pris le soin de transcrire en entier cet acte d'accusation, afin qu'on ne puisse nous reprocher d'avoir atténué la pensée ou exagéré les expressions de M. Boiteau, dont le raisonnement peut être résumé ainsi pour ce qui concerne la situation faite aux classes ouvrières :

Les octrois attirent dans les villes une grande foule d'ouvriers assurés d'y trouver, et y trouvant en effet, des salaires plus élevés que ceux des ouvriers de la campagne. Mais les salaires dont il s'agit ne font que traverser leur bourse et sont immédiatement dépensés d'une manière improductive ou immorale. Par conséquent, l'augmentation de bien-être que se promettent les immigrants est purement illusoire : l'octroi leur reprenant d'une main ce qu'il leur a donné de l'autre, pour eux la balance des avantages matériels se réduit à zéro, et ils perdent en outre les qualités qui font le véritable citoyen.

Si les excédants de salaires devaient ainsi disparaître

sans aucune utilité pour les travailleurs, assurément la situation serait fort grave, aussi n'hésitons-nous pas à affirmer que l'Etat doit se préoccuper, dans une certaine mesure, de l'emploi donné aux bénéfices réalisés par les classes ouvrières. Il ne saurait assister d'un œil indifférent au gaspillage d'économies péniblement amassées, et si nous refusons de lui reconnaître, avec les socialistes, le droit excessif de faire notre bonheur malgré nous, nous croyons du moins qu'il est de son devoir d'offrir, en certains cas, aux citoyens absorbés par un travail de chaque jour, une aide, des conseils, un concours efficace. L'Etat est intéressé à l'augmentation de la fortune publique, à l'accroissement du bien-être de tous, il lui est donc permis de favoriser le mouvement ascensionnel des classes travailleuses vers ce que M. Boiteau nomme improprement « la civilisation matérielle, » et de ne point se renfermer, ainsi que le voudraient certains économistes, dans un rôle de police ou de non-intervention systématique.

La création des Caisses d'épargne atteste que l'Etat a compris ce devoir. — Donner aux travailleurs une sécurité absolue, faire fructifier les plus modestes économies, fonder jour par jour, pour ainsi dire, un capital qui permette aux déposants tantôt de pourvoir aux nécessités imprévues de la maladie ou du chômage, tantôt de s'établir à leur compte ou d'entrer dans des associations qui rémunèreront tout à la fois leur travail actuel et leur travail accumulé : tel est le but que se proposent les Caisses d'épargne. — Comment y marchent-elles ?

Le compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Paris, en 1865, et des Caisses des départements, en 1864, nous indique que le nombre des déposants s'élevait au 30 décembre à 252,586 pour Paris, et le chiffre des

dépôts à 46,000,000 fr. (1). Les deux tiers des déposants appartiennent à « la cohue des ouvriers de toute sorte, mais surtout pour les métiers les plus grossiers, et à celle des domestiques. » — Voilà toujours 46,000,000 fr. que n'a pas saisis l'octroi.

Pour la France entière, il existait à la même époque 1,554,151 livrets, représentant une somme de 462,000,000 francs ; en déduisant les versements effectués par des déposants non soumis à l'octroi, il nous restera environ 400,000,000 fr. qui ont échappé aux droits d'entrée.

Au 31 décembre 1864, les sociétés de secours mutuels, qui se sont beaucoup multipliées depuis cette date, possédaient un capital supérieur à 36,000,000 fr. appartenant à 620,000 ouvriers. — Les recettes de l'année avaient atteint le chiffre de 11,613,000 fr. Or, les sociétés de cette nature n'existent guère que dans les villes. Voici donc encore 36,000,000 fr. que l'octroi n'a pas absorbés.

Si on nous objecte que toutes ces sommes réunies ne représentent qu'une fraction infime des salaires, nous ne le contesterons point ; mais on devra nous accorder aussi qu'il y a quelque exagération à soutenir que l'octroi « *ne laisse rien en définitive à l'ouvrier,* » et qu'il lui saisit à son insu les gros salaires dont l'appât illusoire l'a attiré dans les villes.

Est-il besoin d'ajouter que les économies réalisées par

(1) *Rapport à l'assemblée générale des Directeurs et Administrateurs*, par M. François Delessert, président, le 5 juillet 1866.

Voir le *Journal des Economistes* de 1866, tome III, pages 412 et suivantes.

Nous nous reportons à ce compte-rendu, parce que M. Boiteau devait le connaître lorsqu'il a publié son travail en 1867. Au surplus, le rapport sur les Caisses d'épargne pour la gestion de 1868 confirme pleinement les aperçus de celui de 1865.

la classe ouvrière ne sont pas toutes déposées dans les Caisses d'épargne ou versées aux sociétés de secours mutuels? Ces institutions ne reçoivent que des dépôts modiques, et lorsque le crédit des déposants dépasse un certain chiffre (1,000 fr. pour les Caisses d'épargne), l'excédant leur est remboursé ou employé d'office pour leur compte en achats de rente sur l'Etat (1). D'un autre côté, depuis que les valeurs dites mobilières sont devenues si nombreuses et si variées, combien de petits capitaux se sont jetés sur ces placements, soit obligations de chemin de fer, soit obligations du Crédit foncier? — Tout le monde sait, en outre, que certains ouvriers, les maçons entre autres, vont travailler à Paris pendant la belle saison. Ils s'y rendent de toutes parts et principalement des départements du centre, et à la fin de chaque campagne ils emportent chez eux un excédant de salaires qu'ils emploient en acquisitions immobilières dans leur pays natal. — Ils deviennent alors, et ils ne s'en plaignent pas, soumis à l'impôt foncier et aux autres contributions directes, ce qui ne serait jamais arrivé si « la machine de l'octroi » les avait complètement spoliés.

Est-il nécessaire de faire observer aussi que malheureusement les classes ouvrières ne savent pas toujours donner à leurs économies un aussi judicieux emploi? Il nous répugnerait de faire ici, même par aperçu, le compte des ruineux gaspillages, des salaires follement dissipés en

(1) Depuis environ vingt ans que le maximum des crédits a été arrêté à 1,000 fr. pour les Caisses d'épargne, les rapports annuels n'ont jamais omis de signaler les inconvénients de cette mesure qui a eu pour effet d'éloigner beaucoup de clients. — En 1846, alors que le maximum des dépôts était fixé à 3,000 fr., si nous ne nous trompons, le capital dû aux déposants de Paris atteignait 92,000,000 fr.; c'est juste le double du chiffre de 1865.

orgies mille fois plus funestes aux familles que les impôts les plus onéreux, le compte des chômages volontaires, celui des fausses dépenses qui constituent le luxe, le triste luxe d'un si grand nombre de travailleurs. Qu'il nous soit permis néanmoins de constater que le sort des ouvriers est incomparablement plus heureux qu'il n'était il y a cent ans, qu'il n'était au commencement du siècle, qu'il n'était il y a trente années (1). Avouons que si, depuis cent ans, la moralité, l'ordre et l'économie s'étaient développées en proportion de l'accroissement des salaires, nous entendrions moins de plaintes. Et n'est-il pas tout au moins singulier qu'on aille chercher, pour expliquer le triste phénomène auquel nous assistons, des causes si indirectes, quand ses causes morales sont d'une évidence si palpable ?

Si la folie des constructions ruineuses, si la hausse insensée des terrains créent aujourd'hui au sein des villes des embarras politiques, — et nous ne le contestons pas absolument, — nous croyons pouvoir affirmer que le mécompte actuel pèse plus lourdement sur la classe des capitalistes que sur celle des travailleurs. L'ouvrier qui construit ces palais, qui se livre « à ces travaux d'un luxe..... dont il ne saurait jouir, » reçoit du moins son salaire quotidien, mais l'entrepreneur ou le propriétaire n'obtiennent pas toujours des résultats aussi heureux. Les maisons ne se louent-elles pas ? C'est parce que le pro-

(1) « La sommé moyenne des consommations pour chacune des conditions qui forment les degrés de l'échelle sociale est beaucoup plus considérable non-seulement qu'au siècle dernier, mais que sous le dernier règne. »

(Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1867, 3e trimestre : *Le Progrès dans la Classe ouvrière,* par M. Levasseur, page 72.)

priétaire, après avoir payé très-chèrement la main-d'œuvre, tente vainement de retirer de ses immeubles un prix en rapport avec ses déboursés. Il y a plus d'appartements que de locataires : cela est vrai. Or, en vertu de la loi économique de l'offre et de la demande, cette situation doit amener une baisse dans le prix des loyers. Sans doute l'ouvrier n'habitera pas ces palais somptueux, mais la baisse produisant des effets généraux, les locataires de toutes classes en recueilleront le profit. Cette hypothèse se réalisera-t-elle ? On peut l'espérer ou le craindre; or, en quoi cette perspective peut-elle être pour la classe ouvrière un sujet d'alarmes, en quoi surtout doit-elle la forcer à devenir « artisan de troubles politiques ? »

Véritablement les adversaires de l'octroi jouissent d'un singulier privilége. Si, prenant au sérieux leurs doléances, nous donnions au Gouvernement le charitable conseil de chercher une combinaison économico-politique à l'aide de laquelle il puisse éloigner de Paris les trop nombreux ouvriers qui sont, comme on vient de le dire, « des artisans de troubles politiques, » qui manquent de ce « patriotisme local » nécessaire au « véritable citoyen ; » les ouvriers qui par hasard prendraient connaissance de notre travail se sentiraient sans doute cruellement blessés de nos assertions, de nos soupçons, de notre machiavélisme. Il est probable, en outre, que nous entendrions bien quelques économistes nous reprocher de vouloir faire de Paris le séjour des oisifs et des privilégiés de la fortune, à l'exclusion des travailleurs. Que dis-je ? Mais ce reproche a été fait au Gouvernement à l'occasion de l'établissement des droits sur le charbon de terre employé par l'industrie. Oubliant, pour les besoins momentanés de leur cause (à laquelle nous sommes d'ailleurs sympathique), les inconvénients politiques de la « cohue » des ouvriers, les

économistes ne pardonnent pas au Préfet de la Seine d'avoir condamné un certain nombre de fabriques à s'exiler de Paris, et l'administration, blâmée par les économistes, en tant qu'économistes, et implicitement approuvée par ces mêmes économistes lorsqu'ils se placent à un point de vue purement politique, se trouve convaincue d'attirer par l'octroi et, en même temps, de chasser par l'octroi les classes qui vivent de salaires.

Que faut-il maintenant penser du tableau qui nous dépeint « les mœurs de la famille attaquées par le théâtre, » le café, les promenades *promiscues?* »

Eh quoi! avant les octrois, il n'y avait point de promenades promiscues; avant les octrois, le théâtre observait les lois de la morale et de la décence, il se bornait au rôle utile assigné à la comédie par le poète latin! — Quant aux cafés, ils étaient déserts, et la preuve que les octrois sont bien responsables, — et seuls responsables, de cette universelle décadence, c'est que les plaies signalées aux réflexions des hommes politiques n'existent que dans les villes appauvries par l'octroi! — Londres, que l'on nous cite sans cesse comme exempt de ces taxes, n'est peuplé que de familles paisibles et honnêtes; le *gin* ne s'y rencontre que dans les romans de Dickens, et le mot *promiscu*, qui va devenir français, ne s'appliquera jamais aux unions, ni aux réunions qui se forment de l'autre côté de la Manche!...

Et c'est après avoir raisonné ainsi que M. Boiteau déclare que « l'octroi est jugé en politique! »

Non, — il n'y a pas là un jugement suffisamment motivé, et les considérants sur lesquels il repose nous paraissent inadmissibles. Disons-le nettement, l'auteur qui a cru parler politique, n'a pas même effleuré le côté réellement politique de la question.

Faisons abstraction pour un instant de l'emploi donné aux ressources produites par les octrois, et examinons si, considérés en eux-mêmes, ils peuvent être regardés comme une cause directe de l'accroissement de la population des villes.

L'effet des octrois, les économistes font tous cette remarque dont ils exagèrent d'ailleurs la portée, l'effet des octrois est et doit être d'augmenter le prix des objets de consommation; d'où nous pouvons conclure *à priori* que s'ils n'existaient pas, la population des villes tendrait à s'accroître beaucoup plus encore, à cause des avantages de toute nature offerts à leurs habitants.

Etablissant la balance de ces avantages présumés et du prix qu'ils les devront payer, les ouvriers qui se décident à émigrer vers les villes font un calcul que les économistes trouvent faux, mais que les intéressés trouvent exact. — Ceux-ci n'ignorent pas que les octrois leur reprendront une partie de l'augmentation brute de leurs salaires, mais ils se disent que, défalcation faite de la part de l'impôt, il leur restera encore un excédant, un produit net supérieur à celui qu'ils se procureraient en demeurant chez eux. Ce n'est donc pas *à cause* de l'octroi, mais *malgré* l'octroi qu'ils préfèrent la ville à la campagne.

Et pourtant, serait-il inexact de prétendre que les octrois arrêtent dans une certaine mesure la dépopulation des campagnes? S'il était possible de vivre à meilleur marché au sein des villes qu'en dehors des villes, la dépopulation ne s'accentuerait-elle pas d'une manière beaucoup plus inquiétante et plus rapide encore?

Ecoutons à ce sujet un orateur peu suspect de fétichisme à l'endroit de l'ordre social actuel. M. Victor Considérant s'exprimait ainsi à l'Assemblée nationale, en 1848 :

« On a fait valoir, et il y a déjà longtemps que ces » idées ont une certaine faveur dans le monde, que la » suppression des droits d'octroi est une chose éminem- » ment favorable aux classes travailleuses des grandes » villes.

» Je ne dirai qu'un mot pour vous montrer qu'il n'en » est rien, que cette idée est essentiellement fausse..... » Je soutiens, moi, cette thèse qu'il ne faut pas tendre à » mettre la vie à bon marché dans les grands centres de » population..... Je dis que lorsque, par des mesures » telles que la suppression des droits d'octroi, on abaisse » sensiblement (1) le prix des choses nécessaires à la vie » dans une grande ville, on s'imagine qu'on a fait quelque » chose d'avantageux pour les travailleurs de ces villes, » on se trompe..... Qu'arriverait-il si la vie à Paris » était à meilleur marché? Il arriverait que d'ici à trois » mois, à six mois, vous compteriez à Paris cinquante mille, » cent mille individus de plus peut-être, qui viendraient » y chercher des moyens de vivre plus faciles.

» Pourquoi la population des grandes villes tend-elle » toujours à s'accroître? C'est parce que les grandes » villes, à raison des avantages qui s'y rencontrent, sont » très-attractives de la population. Si vous augmentez » encore cette attraction sur les classes ouvrières en ren- » dant plus faciles les moyens d'existence, il est évident » que vous ne ferez qu'accélérer cet accroissement. . .
» . . . .

» C'est parce que cette opinion qu'on a d'améliorer le sort

(1) Nous aurons occasion de démontrer plus tard que la suppression des octrois n'aurait pas le résultat de diminuer *sensiblement* le prix des objets de consommation, mais cette remarque n'infirme pas le raisonnement de M. V. Considérant.

» de la classe ouvrière par des suppressions de droits, et de » rendre la vie à meilleur marché dans les grands centres » industriels, est une opinion fausse, et que ce n'est pas » ainsi qu'on arrive à l'amélioration des classes inférieures, » que j'ai désiré monter à la tribune pour faire connaître » mon opinion (1). »

De ce qui précède nous pouvons toujours conclure que ce n'est pas aux octrois, *considérés en eux-mêmes et comme impôts,* que l'on doit attribuer l'excès de population constituant au sein des villes un danger politique.

On nous répondra sans doute que cette vérité possédant tous les caractères de l'évidence, nous aurions pu nous dispenser de l'établir si longuement, mais que la question n'est point là. Reconnaissez, diront nos adversaires, que c'est grâce aux ressources de l'octroi que deviennent possibles ces travaux insensés pour lesquels tant de bras sont enlevés à l'agriculture, et cela suffira pour faire condamner les octrois sans appel.

Nous reconnaîtrons volontiers qu'*actuellement* les villes, certaines villes du moins, se servent des octrois pour payer des travaux de luxe : mais doit-on conclure de là que ces taxes ne pourront jamais recevoir une destination plus profitable aux véritables intérêts urbains? Les travaux de Paris, par exemple, ayant coûté ou devant coûter deux milliards, suivant une estimation que nous ne pouvons vérifier en ce moment, et cette dépense étant couverte par le produit des octrois, doit-on en inférer que, fatalement, le maintien des octrois devait avoir pour

(1) Cette citation est empruntée à M. Courcelle qui donne plusieurs autres extraits du discours de M. Considérant. — Voir de l'*Abolition des Octrois en France*, par H. Courcelle, Rouen, 1867, appendice, pages 166 et suivantes.

conséquence la transformation complète et hâtive de Paris ? Supposons une administration, autre que l'administration actuelle, ayant à disposer de ressources égales à celles que fournit aujourd'hui l'octroi, et supposons-la guidée par des vues toutes différentes, ne lui serait-il pas possible d'affecter ces mêmes recettes à un emploi différent ? — En dehors des embellissements coûteux, des créations de boulevards, des constructions de théâtres, de mutilation des jardins publics si souvent reprochés au Préfet de la Seine (nous n'avons point à prendre parti pour ou contre ces agissements), n'y aurait-il pas à fonder, à subventionner des écoles nouvelles, à créer, à soutenir dans des proportions plus efficaces des établissements charitables ou philanthropiques ? — Les arts, les sciences, les lettres, ne pourraient-ils être encouragés dans une mesure plus large? Les services municipaux ne sont-ils susceptibles d'aucune amélioration ? Et pour n'en citer qu'un seul, serait-il injuste de reporter sur la ville de Paris les frais de police actuellement à la charge de l'Etat ? Si nous avons bonne mémoire, ce dernier vœu a été exprimé à la Chambre. — Pour toutes ces dépenses l'octroi ne fournirait pas trop d'argent. En un mot, le produit des droits d'entrée pourrait parfaitement être absorbé par des services autres que ceux qu'il paie aujourd'hui, d'où nous conclurons que l'octroi n'est pas plus coupable de la coûteuse transformation de Paris que n'est coupable la pièce d'or employée à une dépense futile. Ce n'est pas la richesse qu'il faut blâmer, c'est le prodigue.

Les inconvénients politiques des octrois leur sont communs avec les autres taxes de consommation, aussi la plupart des abolitionnistes enveloppent-ils dans un même arrêt de proscription les contributions indirectes de toute

nature (1). Faisons donc un examen rapide des principaux systèmes proposés pour les remplacer.

Les impôts, tels qu'ils sont établis en France, se divisent en deux catégories : les uns frappent sur le fonds, sur la valeur estimative des objets : on les nomme impôts directs ; les autres se perçoivent à l'occasion et au fur et à mesure de l'usage, de la consommation, de la circulation des objets : ce sont les impôts indirects.

On a cherché bien souvent à combiner, ainsi que cela serait désirable, un système de division des charges publiques qui fût à la fois simple, équitable et économique. Le principe d'une répartition de l'impôt proportionnellement aux facultés des citoyens a été exprimé mille fois par les commentateurs de nos Codes, il a toujours existé au fond de la pensée de nos législateurs ; juste ou non, il est généralement admis par tous les publicistes qui s'occupent des impôts; mais il a été impossible de trouver pour l'écrire dans nos lois une formule qui exprimât clairement cette idée ; il n'est donc pas surprenant que son

(1) Pour être exact, nous devons dire que M. F. Passy se défend de demander la suppression des droits de timbre et d'enregistrement qui sont considérés comme des contributions indirectes. Il a rectifié ce que ses théories avaient de trop absolu sur ce point, et il affirme que telle n'a jamais été sa pensée.

Lorsqu'il s'agit d'impôts, il serait bon de commencer par définir les termes, et ce qu'il y a de mieux à faire c'est d'adopter les définitions usuelles, autrement on risque fort de ne point s'entendre. Cette observation nous est suggérée par un passage de la brochure de M. Lepercq, citée dans notre première partie. Après avoir, comme tout le monde, divisé les impôts en deux catégories : les impôts directs et les impôts indirects, M. Lepercq définit ainsi les premiers : On nomme impôt direct celui que le contribuable acquitte lui-même pour son propre compte (page 227). Nous avouons que cette définition ne nous paraît pas intelligible, elle n'a qu'un mérite, celui de la nouveauté.

application nous apparaisse entourée de difficultés pratiques insurmontables. Nous n'avons point, quant à nous, la prétention de soutenir que tout est pour le mieux dans les théories qui ont prévalu et qui consistent à demander l'impôt à des sources infiniment variées, mais nous croyons que ce système est pratiquement préférable à tous ceux qui ont conclu à l'adoption d'un impôt unique.

Les partisans de l'unification de l'impôt ont proposé :

L'impôt sur le revenu,
L'impôt sur le capital,
L'impôt sur la rente foncière,
L'impôt sur les successions,
L'impôt sur les consommations.

Nous l'avons dit déjà et nous le répétons encore, tant qu'il ne s'est agi que de critiquer soit les impôts existants, soit les systèmes opposés aux leurs, nos réformateurs ont dit beaucoup de vérités; mais ils n'ont pas été aussi heureux lorsque chacun d'entre eux a dû en venir à révéler son programme et à développer son plan. En tête d'un de ses ouvrages, Proudhon a écrit le mot biblique : *Destruam et ædificabo*, je vais détruire pour reconstruire. C'était à la fois une menace et une promesse. Vaine menace et vaine promesse ! dans son dernier livre, Proudhon conclut au *statu quo* (1). En ce qui concerne spécialement les impôts de consommation et les octrois, voici comment il s'exprime :

« Il faut aborder de front la difficulté et taxer tout ce » qui peut être consommé, seul moyen d'alléger, par » l'éparpillement de la charge, cette espèce d'impôt. En » deux mots, nous maintiendrons, sauf les dégrèvements

(1) Voir la *Théorie de l'Impôt*, à partir du chapitre 5, pages 259 et suivantes. Edition de 1861.

» à opérer, bien entendu, toutes les taxes de consomma-
» tion établies (1). »

Sauf les dégrèvements! C'est une précaution oratoire : de fait, Proudhon n'en indique guère d'autre qu'une diminution des droits sur le tabac dit caporal.

Comment s'y prendra-t-on pour asseoir l'*impôt sur le revenu*, dont le principe est d'ailleurs fort soutenable aux yeux de l'équité ?

Cet impôt suppose la sincérité des déclarations du contribuable et le droit pour l'Etat de s'assurer de la sincérité des déclarations.

Peut-on raisonnablement attendre cet effort de vertu d'une nation où tant de personnes se croyant très-consciencieuses n'hésitent pas à se soustraire aux exigences du fisc, toutes les fois qu'elles le peuvent faire sans danger au moyen d'une déclaration inexacte ? Est-il permis de s'illusionner au point de croire que du jour au lendemain, sur décret, le pays tout entier va être pris d'un si louable accès de scrupule au profit du Trésor ? Ne serait-ce pas plutôt placer les contribuables entre leur intérêt, bien ou mal entendu, peu importe, mais entre leur intérêt direct, palpable et immédiat et l'intérêt de cet être de raison qui se nomme l'Etat ? Or, si le délinquant bénéficie de sa propre fraude, comme il faut que l'Etat retrouve toujours son compte, le citoyen consciencieux supportera des exagérations de taxe (2). Si l'Etat exerce un contrôle sérieux,

(1) Même ouvrage, page 323. — Proudhon conservateur comme M. Michel Chevalier, qui l'eût pu croire! C'était bien la peine pour en arriver là de maudire le ciel et de flétrir le droit de propriété !

(2) Un des plus célèbres économistes contemporains, John Stuart Mill, déclare que cet impôt « est toujours, et de la pire façon, inégal
» dans l'application, en ce qu'il est d'autant plus lourd que le contri-
» buable est plus consciencieux. »

Principes d'économie politique, livre v, chap. 3.

outre la difficulté extrême d'un pareil travail de vérification, ce mode d'agir, de procéder par inquisition, ne présentera-t-il pas des embarras politiques inextricables ?

L'impôt *sur le capital*, préconisé par M. de Girardin, avec sa verve et son entrain habituels, ne paraît pas équitable. Tel que le conçoit ce publiciste, l'impôt dont il s'agit taxerait dans une même proportion les valeurs mobilières et les valeurs immobilières, les valeurs à revenus incertains et les valeurs à revenus assurés, les fonds exposés dans un commerce chanceux, dans des entreprises plus ou moins aléatoires, et les capitaux employés en rentes sur l'Etat ou en placements fonciers. En outre, la perception ne pouvant s'opérer, de même que pour la taxe sur le revenu, que d'après une déclaration contrôlée du contribuable, nous retombons toujours dans des difficultés pratiques insurmontables pour l'assiette et pour le recouvrement de cet impôt.

L'impôt sur la *rente foncière*, s'il est unique, comme nous le supposons, tend à l'anéantissement de la rente, car il en viendrait très-vite à l'absorber tout entière, et on ne verrait pas trop alors quel intérêt trouveraient les citoyens à posséder le sol.

« La part *naturelle* de l'Etat dans la rente, selon une » critique judicieuse, est, en moyenne, du tiers. » Ainsi parle Proudhon. Voilà une loi naturelle dont personne assurément n'avait encore soupçonné l'existence ! Elle n'embarrasse pas beaucoup d'ailleurs l'auteur des Contradictions économiques, qui conclut nettement à l'expropriation des possesseurs du sol, si l'intérêt de l'Etat commande cette exécution : « Je dis que la dotation assi- » gnée à l'Etat sur la rente foncière doit croître comme » l'impôt, dût la rente, par cet accroissement, disparaître » entièrement pour le propriétaire.... Hors de là, nous

» retombons, par le fait de l'impôt, dans la féodalité ter-
» rienne, de celle-ci dans la féodalité industrielle et ban-
» quière ; nous retournons au droit divin (1). » On sait qu'aux yeux de Proudhon le droit divin est l'abomination de la désolation; on sait aussi ce qu'il entend par le droit divin.

Quelle situation politique que celle d'un pays où personne n'aurait intérêt à être, à rester, à devenir propriétaire du sol !

Avec quelle répugnance se paie déjà *l'impôt sur les successions*, personne ne l'ignore. Que serait-ce donc, si l'Etat demandant l'intégralité de ses ressources financières à des taxes impitoyables comme le Destin, venait dépouiller les vivants occupés à pleurer leurs morts !

Les adversaires de l'octroi ne songent pas à méconnaître les inconvénients des *impôts de consommation*. Si déjà ils les trouvent exorbitants, à plus forte raison seront-ils d'accord avec nous pour refuser de les admettre comme impôts uniques, et, sur ce point, il n'y a aucun dissentiment entre eux et nous.

En résumé, l'impôt unique serait au premier chef l'impôt inique, et cette unification est une chimère, comme la péréquation de l'impôt, comme la quadrature du cercle, comme la pierre philosophale, et forcément on doit revenir à des théories moins absolues.

Reprenant notre dernière hypothèse, choisirons-nous entre les impôts directs et les impôts indirects ? La politique trouve plus de difficultés à aggraver les premiers

(1) *Théorie de l'Impôt*, p. 288, 292.

Cette énumération des catastrophes qui nous attendent, si nous faisons fi de la panacée du célèbre écrivain, rappelle les menaces de M. Purgon à Argant. (Voir le *Malade imaginaire*, acte 3, scène VI, à la fin.)

que les seconds, cela est d'expérience, et les économistes l'ont souvent remarqué. Si nous ne conservons que les taxes indirectes, il faudra recourir encore à une augmentation des tarifs actuels ou bien frapper des objets nouveaux. Or, les impôts de consommation ne sont productifs que s'ils atteignent les objets d'un usage général, — et ces objets sont déjà taxés pour la plupart. Donc, pour remplacer par des impôts indirects nouveaux le produit des impôts directs, il sera nécessaire d'établir des droits sur des objets de toute nature. Quelles complications! quelles difficultés pratiques rencontreraient l'assiette et la perception de ces taxes! Ajoutons : que de difficultés d'ordre politique! Quel trouble jeté dans les rapports entre l'Etat et les citoyens, toujours disposés à croire (et leur instinct parfois est clairvoyant), que toute innovation en matière d'impôts aboutira forcément à une aggravation de leurs charges!

Reste donc un système, celui de la juxta-position, de la combinaison des impôts directs et des impôts indirects. Si elle n'existait déjà, cette juxta-position serait assurément demandée au nom de l'intérêt général. Mais entrons dans des considérations appartenant à un autre ordre d'idées.

Dans une société démocratique répudiant l'aumône, acceptant presque à contre-cœur la charité et lasse des essais de la philanthropie, tous les citoyens, égaux devant la loi qui les protége également, devraient aussi être égaux devant l'impôt, et nous ne voyons pas que le principe d'une capitation égale pour tous soit de nature à répugner à la démocratie. En effet, l'Etat assure à chacun de ses membres des avantages identiques : à tous, il doit la justice, la sécurité pour les personnes, la protection des propriétés. — Que les propriétés supportent les frais

spéciaux nécessités par leur protection, elles seront soumises à un impôt spécial, l'impôt *direct*. Que les citoyens, propriétaires ou non, supportent aussi les frais rendus nécessaires par la garantie efficace de leur sécurité et de leurs droits personnels. Ces frais, égaux pour tous et pour chacun, doivent être supportés par chacun en proportion égale, et tel serait à coup sûr le principe qui présiderait à l'établissement des impôts dans une société nouvelle qui viendrait à se former spontanément de citoyens librement réunis. Et alors, si l'on admet que chacun des associés doit consommer en quantités équivalentes les objets de première nécessité, sera-t-il irrationnel de frapper, pour subvenir aux charges de la communauté, les objets dont il s'agit, d'une taxe à percevoir au moment de la consommation, cette taxe devant se résoudre en une capitation véritable? S'il n'y a là rien d'inadmissible, rien qui choque l'idée du droit, l'idée de liberté, l'idée d'égalité, les impôts indirects, tels qu'ils fonctionnent en France, ne doivent pas être rejetés, car, bien que fondés sur les principes que nous rappelons, ils sont loin de constituer une capitation rigoureuse; il suffit de quelque attention pour reconnaître que le riche et le pauvre ne paient pas des impôts équivalents, et que la pratique vient atténuer en faveur des classes peu aisées l'inflexibilité de la théorie pure.

Sans aucun doute, tout impôt paraît et doit paraître trop onéreux à ceux qui le subissent. Au moment où le contribuable va porter son argent à la caisse du percepteur, il réfléchit au préjudice immédiat qu'il éprouve, et il a besoin d'un effort de raison pour apercevoir les avantages éloignés que lui procurera son sacrifice. Or, cette observation plaide en faveur des contributions indirectes. En effet, étant admise la nécessité de l'impôt, si l'Etat peut

en encaisser le produit au moment de la transmission des objets taxés en opérant un léger prélèvement qui n'en élève pas sensiblement le prix, le contribuable paiera les taxes sans les sentir, et tandis que le trésor public aura récolté ses recettes denier à denier, pour ainsi dire, de son côté le citoyen aura payé sa dette par à-comptes insignifiants et à peine perceptibles. Et ce sera d'une bonne politique, d'une bonne économie sociale, — à une condition pourtant, — c'est que l'Etat n'abusera pas des facilités d'un pareil mode de recouvrement de l'impôt, et qu'il aura la sagesse d'éviter ces fautes et ces erreurs dont les conséquences rejaillissent toujours sur les finances de la nation.

Mais nos adversaires nous arrêtent ici pour s'écrier avec Proudhon :

« Cet impôt homicide n'est pas plus aperçu par le peuple
» que la mort ne se sent venir par le malade qu'on a mis
» dans un bain après une forte application de sangsues ;
» donc il est permis, et c'est même une chose charitable,
» de saigner le peuple, si la raison d'Etat l'exige, jusqu'à
» extinction. Il n'y aura pas de plaintes, et y en eût-il,
» hébété d'intelligence, le peuple n'aurait pas même la
» dignité de sa force (1). »

Voilà les objections auxquelles on arrive quand on regarde les choses d'une certaine manière, et lorsque, de

(1) *Théorie de l'impôt,* appendice, note P.

Cet argument de Proudhon plaît beaucoup aux abolitionnistes; M. Lepercq le reproduit dans des termes presques identiques :

« Cela revient à dire qu'un homme, miné par une maladie de lan-
» gueur, se porte bien, s'il ignore la cause et la nature de son mal.
» Parler de liberté de consommation quand il s'agit d'objets indispen-
» sables à la vie, est plus qu'une erreur, c'est une véritable dérision,
» à moins de proclamer pour le pauvre la liberté de mourir de faim et
» de froid, etc.... » — *Loc. cit.*, page 44.

parti pris, on exagère, pour le rendre odieux, le sens des théories que l'on discute. Il sied bien à cette école de nous dépeindre comme altérés du sang du peuple, et ce sera sans doute à ces énergumènes, qui le représentent comme hébété d'intelligence, que le peuple devra d'avoir recouvré, pour en faire usage contre nous, la dignité de sa force. — Mais à quoi bon récriminer contre ces récriminations insensées ! Bornons-nous à des arguments et disons : Etant admis que l'impôt n'est autre chose qu'une prime d'assurance due à l'Etat, comme le soutient M. de Girardin, ou bien, comme le veulent la plupart des économistes, étant reconnu qu'il est le prix d'un service reçu de l'Etat, le contribuable se libèrera plus facilement par à-comptes qu'en un seul terme, il paiera plus facilement s'il paie sans savoir, ou plutôt sans se rappeler qu'il paie. Veut-on des chiffres ? — En supposant que le montant d'une capitation annuelle s'élève à 100 fr., le contribuable peu aisé choisira-t-il de payer 8 fr. par mois ou 25 centimes par jour. Pour trouver 8 fr. au bout du mois, il sera nécessaire d'avoir réalisé des économies. Or, économiser pour payer l'impôt, l'ouvrier y consentira-t-il ? Quel beau jeu auraient alors nos philanthropes ! C'est pour le coup que le peuple serait invité à avoir enfin la dignité de sa force et à défendre contre les gens du fisc un pécule si péniblement amassé !

Une des raisons politiques qui ont le plus contribué autrefois à rendre impopulaires les aides et les autres impôts de consommation, c'étaient les conflits incessants, les frais énormes de procédure, les amendes excessives dont la perception de ces taxes était la cause ou l'occasion. Nous avons vu dans la première partie de ce travail combien tout ce qui tenait aux aides était devenu odieux au peuple toujours disposé à rendre l'Etat responsable des torts de ses

agents. Nous avons entendu les objurgations auxquelles donnait lieu, à la fin du dernier siècle, le système de mise en ferme de ces impôts, et à quel point un citoyen tombait dans la déconsidération générale par cela seul qu'il acceptait un emploi dans l'administration des aides. Les souvenirs du peuple ont survécu à cet état de choses, et on ne saurait méconnaître que les agents des contributions indirectes ont à subir de la part des classes populaires une inimitié, affaiblie sans doute, mais très-réelle encore. Le peuple juge d'après ses impressions plutôt que d'après les lois d'une critique éclairée ; parlez-lui des anciens impôts, il songe aux anciens abus. Des faits récents (1) sont venus prouver avec une sombre éloquence combien il est facile de faire revivre des haines et des défiances que n'ont pu complètement assoupir quatre-vingts ans d'un régime meilleur. Est-il donc surprenant que les souvenirs odieux de l'ancienne gabelle, des anciennes aides, des anciens octrois, aient laissé quelque trace, et ceux qui critiquent aujourd'hui avec tant d'amertume les impôts de consommation sont-ils bien assurés de ne pas dépasser le but ? Et, puisque nous envisageons en ce moment le côté politique de la question, demandons à nos contradicteurs s'ils ne sont pas effrayés de certaines alliances, et s'ils pensent faire œuvre de sage politique en prêtant l'appui de leurs arguments passionnés aux invocations séditieuses dont nous avons donné plus haut un échantillon pris au hasard dans les œuvres du plus logique des révolutionnaires.

Si nous examinons de sang-froid le mode actuel du recouvrement des octrois, nous serons bien vite convaincus de la disparition des vexations des siècles passés. — Aujourd'hui, plus de poursuites arbitraires : chacun sait

(1) Les soulèvements de la Charente.

ce qu'il doit, il sait, il voit qu'on ne lui demandera rien au-delà. Et, même en cas de fraude, le délinquant n'est plus exposé aux peines corporelles qui étaient la honte de l'ancienne législation (1); bien plus, l'administration sait faire la part de la répugnance naturelle des contribuables à payer leur dette à cet être impersonnel qu'on nomme l'Etat ou la municipalité. Elle transige presque toujours plutôt que d'user avec rigueur du droit écrit, et des compromis terminent la plupart des contraventions relevées. Quant à la perception, elle se fait le plus souvent d'après la simple déclaration des introducteurs, et le contrôle (nous entendons un contrôle gênant et minutieux) ne s'exerce guère qu'au cas de soupçon motivé de déclaration inexacte ou frauduleuse. Sans aucun doute, l'administration conserve un caractère fiscal qu'elle ne perdra jamais entièrement, puisqu'elle agit au nom du fisc, mais elle a du moins cessé d'être tracassière.

Nous ne devons pas méconnaître cependant que les taxes de consommation présentent l'inconvénient politique que voici : A raison même de l'effet insensible de surtaxes modérées que leur caractère d'universalité rend très-productives, et aussi à raison des facilités du recouvrement, un gouvernement a sous la main le moyen rapide de battre monnaie et de se procurer des ressources qui lui peuvent permettre de former des entreprises plus coûteuses qu'utiles, d'entreprendre des guerres, des conquêtes, d'entretenir des forces militaires inquiétantes pour ses voisins en même temps que suspectes à la nation elle-même. Cet argument dont il est impossible de contester la valeur ne doit cependant pas

(1) Les peines corporelles motivées par la fraude des droits sur les objets de consommation étaient excessives : certaines infractions étaient punies des galères.

être considéré isolé de sa contre-partie. — S'il est des guerres injustes et follement entreprises, il en est aussi d'inévitables que l'Etat devra soutenir en dépit de ses désirs de paix et quelle que soit la situation de ses finances. Nous en avons vu un exemple lors de la guerre qui vient de transformer l'Allemagne. Assurément l'Autriche avait besoin de la paix, elle le sentait, et loin de rêver aucune conquête nouvelle, elle se montrait disposée à consentir l'abandon des derniers territoires italiens qu'elle détenait encore en vertu des traités de 1815. — Et pourtant elle a dû se battre. Pour rester sur la défensive, il ne lui a pas fallu faire moins de dépenses que si elle avait voulu s'emparer de nouvelles provinces : sa détresse financière est venue singulièrement compliquer sa situation politique, et peut-être aura-t-elle besoin d'un temps plus long pour reconstituer ses finances que pour se consoler de son affaiblissement, de sa déchéance. La France peut se trouver dans une situation analogue, et, en supposant même qu'elle ne veuille menacer personne, cela ne prouve pas qu'elle n'aura jamais à repousser une agression. Dans ce cas, tout au moins, il est permis d'admettre qu'elle trouverait dans les contributions indirectes un moyen assuré, relativement facile et préférable à nos yeux à des emprunts nouveaux, de se procurer les ressources financières qu'elle ne pourrait demander aux autres branches du revenu public, sans ruiner les possesseurs du sol, si elle s'adressait à l'impôt foncier, et sans aggraver la pénible situation que font toujours les guerres au commerce et à l'industrie, si elle augmentait dans une trop forte proportion la contribution des patentes ou les taxes mobilières.

On le comprendra, nous n'avons point à nous occuper en ce moment des détails plus ou moins discutables des tarifs. Les tarifs sont exorbitants, dit-on. — Soit, — demandez

une réforme mais non une suppression. Or, le moyen d'arriver à des réformes, c'est d'obtenir que le Gouvernement ait une bonne politique. Cette vérité a été exprimée mille fois, et pourtant elle ne sera jamais banale.

Nous n'avons pas la prétention d'esquisser ici, à propos d'une question spéciale, les conditions qui caractérisent une bonne politique; disons pourtant qu'un de ses caractères principaux consiste dans l'abstention de dépenses improductives et d'entreprises téméraires. Même lorsqu'il s'agit de dépenses productives, l'Etat doit limiter son action à ses moyens et ne pas surcharger le présent au profit d'un avenir qui nous traitera peut-être comme nous traitons *l'ancien régime.* — Or, s'il sait limiter ses dépenses, s'il s'attache à ne se point créer de besoins factices, l'Etat sera bientôt en mesure d'opérer des dégrèvements; mais alors naîtra une question nouvelle, celle de savoir à quelles sortes de contributions les dégrèvements seront appliqués. En effet, si nous comparons la marche ascendante du rendement de l'impôt, nous constatons que la rente foncière, le commerce et l'industrie ont fourni leur contingent supplémentaire au moyen d'aggravations de tarifs, tandis que les contributions indirectes ont donné des recettes plus considérables avec une tarification qui est restée la même, sauf pour les tabacs, depuis un grand nombre d'années. Il y aura peut-être utilité à tenir compte de cette observation quand on élaborera des projets de réforme.

En ce qui concerne spécialement les inconvénients politiques auxquels les villes sont exposées du fait des octrois, nos adversaires pourront nous rappeler les spoliations dont elles ont été tant de fois victimes sous l'ancienne monarchie. Nous n'avons rien dissimulé sur ce point, et nous avons constaté que, du XIV[e] au XVIII[e] siècle, les villes ont trop souvent contribué aux dépenses générales du

royaume par des taxes supplémentaires dont les octrois faisaient les frais. N'y aurait-ilpas lieu de craindre aujourd'hui encore, qu'aux prises avec des nécessités semblables, l'Etat ne recourût à des moyens identiques ? — De fait, l'usage d'un prélèvement au profit du trésor sur les recettes d'octrois s'est maintenu longtemps après la disparition des causes invoquées à l'appui de cette mesure.

Il est vrai, répondrons-nous, que le prélèvement dont il s'agit n'a cessé que depuis le rétablissement de l'Empire ; mais si nous préjugeons les intentions futures de l'Etat d'après les tendances qu'il manifeste actuellement, nous devons reconnaître qu'aucun symptôme n'est de nature à faire craindre un retour vers les anciens errements. L'action du pouvoir central dans la gestion des intérêts municipaux est beaucoup moins lourde aujourd'hui que sous les Gouvernements antérieurs ; les taxes locales sont intégralement profitables aux communes, qui prononcent sur leur création, leur maintien et leur tarification ; les droits des Conseils municipaux en matière de finances ont été notablement étendus, et si elle n'est pas encore aussi absolue qu'il serait désirable, la décentralisation a du moins cessé d'être un vain mot.

Il ressort de cette seconde partie de notre étude :

1° Qu'on a fort exagéré en attribuant aux octrois la dépopulation des campagnes au profit des villes, et en représentant celles-ci comme envahies par des artisans de troubles politiques (1).

(1) L'accroissement de la population des villes au détriment des campagnes n'est pas un fait général, le dernier recensement a constaté une diminution à Nantes sur les chiffres du recensement de 1861.

2° Que c'est à tort que les octrois ont été rendus responsables des travaux inutiles et onéreux entrepris par quelques administrations urbaines, puisque les fonds provenant de cette source étaient susceptibles de recevoir une destination toute différente.

3° Que les inconvénients politiques des taxes de consommation ne sont pas plus graves que ceux des autres espèces d'impôts.

4° Que la juxta-position des taxes directes et des taxes indirectes présente moins de dangers que la création d'un impôt unique, quel qu'il soit.

5° Que dans le cas où l'Etat aurait besoin de ressources exceptionnelles, il les trouverait plus aisément en s'adressant aux impôts indirects qu'en aggravant, par une augmentation sensible des impôts directs, la situation toujours précaire en temps de crise de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

6° Que les villes, assurées aujourd'hui de conserver l'intégralité de leurs revenus, peuvent offrir aux classes ouvrières un travail rémunérateur et entreprendre des travaux de transformation qui, pour le plus grand nombre d'entre elles, sont d'une utilité incontestable.

7° Enfin, que l'octroi n'est pas une machine destinée à reprendre aux travailleurs les excédants de salaires obtenus pour les travaux exécutés au sein des villes, puisque les ouvriers des villes peuvent réaliser, et réalisent en effet, des économies dont le montant, évalué par simple aperçu et très-sommairement, atteint un chiffre très-considérable. — Que l'importance de ces excédants serait bien plus grande encore si, comme nous demandons à l'Etat d'en donner l'exemple, les ouvriers savaient s'abstenir de dépenses inutiles, stériles et funestes.

Il nous reste maintenant à apprécier la question des octrois au point de vue purement économique. A dire vrai, les arguments politiques que nous avons essayé de combattre ayant été pour la plupart présentés par des économistes, nous allons retrouver les mêmes adversaires. Toutefois, nous aurons à élucider d'une manière plus approfondie certains points de discussion que nous avons abordés incidemment : tel sera l'objet des pages qui vont suivre.

TROISIÈME PARTIE.

LES OCTROIS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

Il y a vingt ans environ, M. Daire, collaborateur assidu du *Journal des Economistes,* rendait compte en ces termes d'une brochure écrite dans un sens favorable aux octrois, par M. Lafaulotte, conseiller municipal de Paris : « L'oc- » troi n'a pas d'amant plus tendre, ni de paladin qui » prenne pour sa défense une attitude plus fière; et l'on » ne sait trop pourquoi, en vérité..... Si l'on en excepte » ceux qui n'ont pas besoin d'être convaincus pour tenir » aux institutions du Moyen-Age, qui donc ne s'étonnera » pas qu'on nous les présente (les octrois) comme le » palladium de la civilisation, comme l'instrument du » bonheur du plus grand nombre, et qu'on veuille nous » les faire adorer sur parole (1) ! »

Tqut cela est entremêlé d'une analyse ironique de la brochure en question. Analyse brève et longues invectives, excellent moyen de se débarrasser d'un adversaire ! Nous n'adopterons pas cependant ce mode de sommaires discussions, et au risque de paraître diffus, nous nous attacherons, comme précédemment, à discuter sérieusement les arguments sérieux qu'on nous oppose, à citer les textes, à reproduire avec bonne foi et en les déclarant fondées, s'il y a lieu, les critiques qui se recommandent, soit de leur valeur propre, soit du nom de leurs auteurs.

(1) *Journal des Economistes*, 1847.

Les octrois sont-ils des douanes intérieures ?

On a dit des octrois qu'ils sont de véritables douanes intérieures, et qu'à ce point de vue, leur maintien présente une singulière anomalie avec la pensée économique qui semble diriger aujourd'hui les actes du Gouvernement. — Les traités de commerce ont pour but final la suppression de toutes barrières entre les Etats et la réalisation du mot célèbre qui résume le programme de la science économique : *Laissez faire, laissez passer*. Désireux de ménager les transitions, l'Etat procède avec une sage lenteur, il opère par dégrèvements partiels, mais il fixe cependant à l'avance le jour où les combattants (car les combats de l'industrie sont aussi de véritables guerres) cesseront d'être soutenus par des tarifs protecteurs.

En même temps, dit-on, une marche inverse est suivie à l'intérieur du pays. Les octrois se multiplient, les douanes se reportent de la circonférence au centre, de telle sorte que les taxes locales viennent contrebalancer et annuler les dégrèvements opérés aux frontières. Or, il importe peu aux intérêts des consommateurs que la prohibition soit exercée sur tel ou tel point, aux frontières ou aux portes des villes : du moment qu'elle subsiste, elle produit son effet sur le prix des choses et la situation des consommateurs ne se trouve en rien modifiée.

Réponse :

En instituant les douanes, le législateur s'est proposé deux choses parfaitement distinctes : un but purement fiscal et un but de protection. Les droits de douane sont tout à la fois un impôt prélevé sur les producteurs étrangers et une sorte de prime assurée à l'industrie nationale contre la concurrence extérieure. Que les douanes puissent

ou non être justifiées à ce dernier point de vue contre les sévérités de l'économie politique, c'est une question qui demande à être traitée à part, mais il nous suffit pour l'instant de constater que le mot douane est également synonyme d'impôt et de protection. Or, cette seule remarque prouve combien les octrois et les douanes poursuivent un but différent. Les octrois n'ont rien de commun avec le système protecteur ; la législation qui régit la matière est formelle à cet égard. Les objets fabriqués dans l'enceinte des villes sont soumis aux mêmes tarifs que les objets venant du dehors, et lorsque les municipalités, mal éclairées sur le but des octrois, ont essayé d'établir des droits protecteurs contre l'introduction des objets fabriqués hors barrières, le Gouvernement a opposé à ces tentatives un *veto* formel (1).

Reste donc aux octrois ce point commun avec les douanes, qu'ils sont un impôt fiscal. Mais ils ont cela de

(1) Une circulaire du Ministre des finances, en date du 1er juin 1823, s'exprime ainsi :

« La solution des affaires est souvent retardée, parce que les Conseils » municipaux présentent des propositions incompatibles avec les lois » qui régissent la perception des octrois. Les communes croient pou- » voir s'isoler du système général d'administration et voient dans leur » octroi tantôt une sorte de droit de douane destiné à protéger l'in- » dustrie intérieure de la commune contre l'introduction de matières » fabriquées au dehors...... et non un impôt soumis à des règles » uniformes...... »

Plus loin, la circulaire ajoute :

« L'octroi ne peut tendre à isoler une commune par ses prohibi- » tions, car alors il renouvellerait l'ancien abus des douanes inté- » rieures, etc. »

Nous reconnaissons néanmoins que ces sages prescriptions n'ont pas toujours été appliquées à la lettre ; mais, pour obtenir le redressement des abus, il est un moyen assez facile : réclamation directe aux Ministres de l'intérieur et des finances, ou bien pétition au Sénat.

commun aussi avec un grand nombre d'autres taxes. — Ajoutons que les octrois ne doivent pas être établis en concurrence avec les droits déjà perçus par la douane ; ainsi, les denrées coloniales, les tabacs, les matières premières qui ont payé des droits d'entrée au Trésor ne peuvent être soumis à l'octroi. Telle est la règle générale à laquelle il n'est dérogé que dans un très-petit nombre de villes et pour des raisons spéciales. La conséquence de cette disposition de la loi, c'est que les dégrèvements accordés par la douane profitent intégralement aux consommateurs ; il est donc inexact de dire que l'octroi rétablit au profit des villes les taxes abandonnées par l'Etat.

Dépouillés de toute tendance protectrice, les octrois se présentent donc maintenant semblables aux autres impôts indirects dont ils auront tous les mérites et tous les inconvénients, inconvénients et mérites dont il s'agit de mesurer l'importance. Nous retombons alors dans une question générale que nous avons abordée incidemment, en traitant nôtre sujet au point de vue politique, et nous croyons avoir démontré que les impôts indirects, s'ils ne sont pas à l'abri de critiques sérieuses, ne doivent pas cependant être absolument condamnés. Nous ne reviendrons pas sur ce point de discussion générale et nous nous bornerons à la question plus restreinte des octrois.

Une discussion s'étant engagée au mois d'octobre 1866, au sujet des octrois, entre les membres de la Société d'Economie politique, la conclusion du débat fut donnée en ces termes par M. Wolowski : « Personne n'est fanatique » de l'octroi, tout le monde désirerait que cette taxe fût » abolie, si elle pouvait l'être sans provoquer d'autres » taxes plus gênantes et plus onéreuses. Mais jusqu'ici la » lumière est loin d'être faite sur ce côté pratique et dé» cisif de la question. »

Nous adhérons volontiers à cette proposition et à ce langage. Donc, sans fanatisme et sans nous montrer « amant passionné » de l'octroi, nous allons successivement passer en revue les autres accusations dont le chargent ses adversaires.

Atteinte portée à la liberté commerciale par les octrois.

M. Clamageran reproche aux octrois leur infériorité sous le triple rapport de la justice, de l'économie et de la liberté commerciale. Examinons d'abord ce dernier point.

Entendue dans son acception la plus large, la liberté commerciale consisterait dans la suppression des restrictions de toute nature apportées à la production, à l'échange et à la circulation des marchandises. Au nombre de ces restrictions, on signale les droits de douanes, et nous n'entendons pas faire une concession à nos adversaires, en reconnaissant avec eux que les douanes, en effet, créent une charge qui augmente le prix des choses. Mais, on le sait, deux écoles se trouvent en présence. — Les abolitionnistes possèdent une formule que nous avons rappelée, formule parfaitement claire en même temps que très-absolue : Laissez passer. Ils inscrivent sur leur drapeau le mot magique de liberté, puis ils s'efforcent de démontrer qu'aux crises passagères que causerait peut-être l'application subite de leurs théories, succéderait bientôt un ordre de choses plus parfait que l'état actuel. De même que la lance d'Achille, la liberté, disent-ils, saura guérir les maux qu'elle aura causés. Le bénéfice des consommateurs sera incontestable et immédiat ; quant au travail national, aux prises avec les nécessités de la concurrence, il ne tardera pas à se transformer, à s'armer pour la lutte, et, finalement, après la disparition des industries sacrifiées, et qui méritent de

l'être, chaque pays se bornera à produire ce qu'il peut produire à de meilleures conditions que ses voisins. Alors s'établira sans entraves, selon le vœu des économistes, l'échange des produits entre les nations, et, outre les résultats heureux qui naîtront pour les consommateurs de la mise en activité de ce système libéral, les gouvernements seront contraints, par leur propre intérêt, à s'abstenir de rêves ambitieux et la paix règnera sur toute la terre.

Il serait assez facile d'opposer à cet idéal la triste réalité des maux causés à notre industrie par l'inauguration d'un système libre-échangiste, dont les traités de commerce de 1860 ont été l'expression — timide, suivant les uns — inopportune autant qu'exagérée, suivant les autres. Après les discussions qui ont passionné le pays, il y a quelques années (1), nos réflexions ne sauraient aboutir qu'à des redites, et d'ailleurs cette question n'est qu'incidente dans notre sujet. Supposons donc que le principe de la liberté commerciale, tel que l'entend l'école des économistes, puisse et doive être mis en pratique, et plaçons-nous par la pensée au lendemain du décret qui a supprimé les douanes. — Ce fait aura-t-il pour conséquence la suppression des autres impôts ? Evidemment non.

Et pourtant, au nombre des causes qui peuvent empêcher notre commerce et notre industrie de lutter avec succès contre la concurrence étrangère, il est certain que nous devons ranger les impôts. Pour qu'il nous fût possible de soutenir la concurrence avec la Suisse et la Belgique, par exemple, il serait nécessaire que, placés au point de vue industriel dans des conditions identiques, nous fussions

(1) Au moment où s'impriment ces lignes la question renaît tout entière, et rien ne prouve que l'enquête parlementaire annoncée doive avoir pour résultat de mettre fin aux controverses.

aussi dans des conditions semblables au point de vue de l'impôt ? Si notre industrie paie des patentes plus fortes, si les produits de notre sol sont soumis à un impôt foncier plus onéreux que ceux de nos voisins, l'équilibre est rompu, nous ne sommes plus dans les conditions d'égalité requises; en un mot, pour vendre au même prix, nous sommes tenus de fabriquer mieux. Il faudrait donc demander, en même temps que la suppression des douanes, la réduction des impôts, en prenant pour terme de comparaison les concurrents les plus favorisés sous ce rapport. — Or, les impôts représentent les besoins et les charges d'un pays, charges et besoins déterminés par l'étendue, la situation géographique, la situation politique d'une nation, et ils ne sauraient être les mêmes à Paris et à Monaco. Si donc l'égalité d'Etat à Etat en matière d'impôts est un rêve aussi chimérique que la suppression absolue des impôts, il importe peu que nous soyons surtaxés au moment de la production, ou de la circulation, ou de l'échange de la matière imposable. Tout ce que peuvent demander les promoteurs de la liberté commerciale, c'est que l'Etat n'intervienne pas au milieu des transactions, qu'il ne les empêche ni de se nouer ni de se conclure et qu'il permette aux produits échangés d'arriver à leur adresse.

En quoi les octrois viennent-ils donc contrarier la libre circulation des produits ?

Les octrois sont à peu près désintéressés dans la question du libre échange, car alors même que les douanes n'existeraient pas, ils pourraient continuer de fonctionner. — L'octroi ne se perçoit ni sur les objets consommés en dehors des villes, ni sur les objets qui traversent les villes pour se rendre à une autre destination. Sur quelques-uns d'entre eux, l'Etat prélève, il est vrai, un droit de circulation,

mais c'est là un impôt, une mesure fiscale, et non une atteinte à la liberté des échanges. Le droit d'échanger n'est pas plus attaqué par l'octroi que le droit de transmettre des immeubles n'est violé par les impôts du timbre et de l'enregistrement. — Les octrois grèvent les objets de consommation comme l'enregistrement grève les immeubles, comme les patentes grèvent les marchandises, comme l'impôt foncier grève les produits agricoles : toutes ces taxes s'ajoutent au prix des choses, mais elles ne portent pas atteinte au *droit* de transmission, non plus qu'à la *liberté commerciale :* pour s'en convaincre, il suffit de se rendre compte du sens des mots.

Il est vrai que les vérifications de l'octroi ont pour effet de retarder, dans une certaine mesure, la circulation des marchandises. Préoccupée d'assurer ses recettes, l'administration est parfois méticuleuse dans ses constatations; elle ne se prête peut-être pas autant que cela serait désirable aux exigences de célérité imposées aujourd'hui au commerce. D'accord. Mais n'est-il aucun moyen de faire plus vite les mêmes opérations et de réformer les règlements sans toucher aux principes ? L'octroi n'est pas plus tenu de conserver ses anciennes formalités que ses vieux uniformes. Tout cet attirail doit être de temps en temps revu, corrigé et considérablement diminué par les soins des municipalités, aussi intéressées à donner satisfaction à de justes plaintes qu'à remplir les caisses des communes.

Mais le tableau suivant que nous présente M. Jules Duval est-il bien l'expression d'une plainte juste ?

« On voit stationner devant les barrières, attendant leur » tour pour être perforés, embrochés, jaugés, mesurés, » fouillés, comptés, des files de dix, vingt, quelquefois » trente charrettes et voitures, des troupeaux de bœufs » et de moutons. — A la saison où l'on rentre à Paris,

» les voitures de déménagement présentent le tableau » affligeant de meubles étalés à terre par la boue, sous la » pluie, jusqu'à ce qu'il plaise aux employés de l'octroi » de se déclarer satisfaits. Dans ces scènes il y a, outre » le côté blessant pour la dignité des personnes, une » énorme perte de temps et d'argent (1). »

Si nous dégageons de cette période ce qui est donné à l'effet oratoire, nous voyons les employés de l'octroi accomplissant leur besogne avec la précipitation de gens affairés et désireux d'en finir au plus vite avec tout ce qu'ils ont à mesurer, à fouiller, à compter, à embrocher (?) et à perforer. Combien il leur plairait de pouvoir *se déclarer satisfaits* sans tant de formalités ! — Sans doute, tout cela se traduit pour le contribuable par une perte de temps et par de réels ennuis qu'il importe et qu'il ne serait pas impossible de diminuer, surtout pour les introducteurs de menues denrées. Des mesures en ce sens ont été adoptées par plusieurs villes. Des fiches ou tickets représentant la valeur des droits d'octroi sur des articles taxés de 1 à 50 centimes pourraient être livrés au public, et rendraient possible la perception de certains droits minimes que les employés négligent parfois de recevoir. — Pour ce qui est des objets nécessitant une vérification plus approfondie, les retards, les stationnements sont inévitables ; mais l'introducteur qui compte sur cette perte de temps s'arrange pour partir une demi-heure plus tôt avec sa charrette. La pluie ne survient pas juste au moment où il s'arrête aux barrières, et quant aux troupeaux de bœufs et de moutons, habitués à braver les rigueurs de la saison, ils ne songent point à protester ; ils arriveront toujours trop tôt. — Ce qui peut sembler

(1) *Journal des Economistes*, loc. cit.

énorme, c'est de faire intervenir la dignité des personnes (pourquoi pas les droits de l'homme?) dans une question de perception aux barrières.

Frais de perception.

M. Passy (nous nommons nos auteurs afin que le lecteur puisse vérifier l'exactitude de nos citations), M. Passy déclare que les impôts de consommation sont des impôts « d'une perception onéreuse (1), » et « embarrassée de » mille exigences insupportables et pourtant insuffisan- » tes (2). » Cette perception est onéreuse à ce point que l'on nous demande vingt pour avoir dix, ce qui signifie que les frais de perception coûtent la moitié des recettes. Mais ce n'est pas tout, M. Passy veut démontrer aux contribuables qu'ils auraient tout avantage « à donner deux » pour qu'on ne leur prenne plus six, » puis il enseigne » au fisc qu'un petit écu qui entre tout droit dans sa » caisse vaut mieux qu'un grand dont les trois quarts s'en » vont en frais avant d'y arriver (3). »

Ainsi, d'une part l'octroi rend seulement la *moitié* du produit brut, d'autre part il n'en rend plus que le *tiers*, et enfin il n'en donne plus que le *quart*. En d'autres termes, les frais de perception s'élèvent à 50 °/₀, à 66 °/₀, à 75 °/₀.

Nous regrettons que M. Passy n'ait pas désigné les villes qui lui ont fourni ces calculs; nous n'avons pu, quant à nous, les découvrir. Il est évident d'ailleurs que si une semblable critique était fondée, même par à peu

(1) *Journal des Economistes*, 3e série, 1re année, 1866, tome IV.
(2) *La Question des Octrois*, par M. F. Passy, 1866.
(3) *Id.*, page 45.

près, les octrois devraient immédiatement disparaître. — Cette concession ne nous embarrasse pas, on va le comprendre.

Dans la discussion précitée à la société d'économie politique, M. Passy, mieux éclairé déjà ou du moins éclairé différemment, ne trouve plus que 10, 15 ou 20 °/₀ à porter aux frais de perception des octrois (1). Il se rapproche du chiffre donné par un de ses collègues, M. Clamageran (2), lequel a trouvé que l'octroi coûte dans son ensemble à peu près 11 °/₀ des recettes, soit 6 °/₀ de plus que les contributions directes. Après vérification nous avons reconnu l'exactitude de cette évaluation, et nous disons de plus qu'elle doit être portée à 14, 15, 16 °/₀ pour certaines villes, tandis que pour plusieurs autres, pour Paris notamment, la proportion entre les frais du recouvrement et le produit des octrois est loin d'atteindre cette moyenne.

Les frais de perception s'établissent presque toujours en raison inverse du produit brut de l'octroi; ainsi la même ville peut retirer de ses taxes, selon les années, 1,500,000 fr., 1,800,000 fr. ou 2,000,000 fr., sans avoir à augmenter son personnel ni le nombre de ses bureaux, ni le chiffre des appointements. On ne peut dire la même chose des contributions directes dont les frais de recouvrement sont toujours calculés sur le montant des rôles et sur le nombre des articles. Nous pourrions conclure de cette remarque que si tous les autres impôts étaient convertis en taxes de consommation les frais de recouvrement deviendraient sensiblement plus économiques. Mais si, dans l'état actuel, ces frais sont réellement plus élevés pour l'octroi que pour les autres impôts, cela tient en grande partie aux facilités que l'ad-

(1) *Journal des Economistes,* 1866, tome IV, page 128.
(2) *Id.*, page 138.

ministration accorde au public. Elle multiplie ses bureaux, afin de ne point forcer les contribuables à des démarches qui leur prendraient trop de temps, et d'un autre côté, elle se croit tenue d'exercer un contrôle sérieux, afin de n'être pas obligée d'augmenter ses tarifs, ainsi qu'il deviendrait nécessaire, si, sous prétexte de diminuer les frais de la surveillance, on permettait à la fraude de s'organiser au détriment des contribuables consciencieux.

Au surplus, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître qu'il serait plus avantageux aux intérêts généraux de trouver un mode de perception moins onéreux; mais nous regardons comme essentiel que le mal actuel ne soit pas exagéré par des calculs dont il est trop facile de faire justice.

Voici du reste un relevé des frais de perception pour les principales villes de France. Nous avons pris les budgets ou les comptes administratifs, selon que nous avons pu nous procurer les uns ou les autres. Ces documents ne se rapportent pas tous à la même année, les uns appartiennent à l'exercice 1869, quelques-uns à l'année 1868, plusieurs aux années précédentes.

(Nota. — La dernière colonne du tableau qui va suivre (classe des villes), n'a trait en aucune façon à l'importance des villes, elle indique la zône dont elles font partie, ainsi qu'il est expliqué page 314. — Pour le moment, le lecteur n'a pas à s'occuper de cette indication.)

Tableau.

ANNÉES.	VILLES.	PRODUIT de l'Octroi.	FRAIS de Perception.	Proportion °/.	CLASSE des Villes.
1867..	Alençon	189.000	28.900	15 °/..	4e classe.
1869..	Angoulême..	400.000	39.800	10 —	1re —
1867..	Blois.......	283.000	38.560	13 1/2 —	2e —
1867..	Bordeaux ...	3.700.000	579.500	15 1/4 —	1re —
1869..	Brest	850.000	89.675	10 1/2 —	4e —
1867..	Cherbourg ..	513.000	51.360	10 —	4e —
1867..	Duukerque ..	411.000	47.800	11 1/2 —	4e —
1868..	Le Havre...	1.766.000	222.700	12 1/2 —	4e —
1867..	Le Mans....	505.800	66.160	13 —	3e —
1869..	Lille	2.600.000	222.000	8 1/2 —	4e —
1867..	Limoges. ...	812.000	87.200	10 1/2 —	3e —
1868..	Nantes	1.994.000	262.800	13 —	2e —
1869..	Nice.	900.000	89.300	10 —	»
1869..	Paris.......	105.365.000	5.038.000	4 3/4 —	»
1867..	Reims......	755.800	88.000	11 1/2 —	2e —
1869..	Rennes	850.000	71.000	8 1/4 —	4e —
1869.	Rochefort ...	388.000	39.800	10 1/4 —	1re —
1869..	Perpignan...	273.000	38.600	14 —	1re —
1867..	Rouen......	2.685.300	458.000	17 —	4e —
1869..	Saint-Etienne	1.384.000	185.000	13 1/4 —	3e —
1868..	Toulon	1.400.000	173.200	12 1/2 —	1re —
1868..	Toulouse....	2.264.000	265.500	11 3/4 —	1re —
1869..	Tours	685.500	74.650	11 —	2e —

Il résulte de ce tableau que Rouen seul atteint la proportion de 17 %, puis viennent Bordeaux et Alençon avec 15 %. On remarquera que l'octroi de cette dernière ville ne donne que 189,000 fr. : c'est le chiffre le plus faible du tableau, il correspond au chiffre le plus élevé des frais de perception, abstraction faite cependant de Bordeaux et de Rouen que leur topographie place dans une situation spéciale.

A Paris, la proportion est plus faible que pour les impôts directs : pour les autres villes, elle oscille entre 8 et 14 %. Nous pouvons donc dire que les adversaires de l'octroi ont exagéré en évaluant les frais du recouvrement à la moitié, au tiers ou même au quart du produit brut. Nous ne voulions prouver rien de plus.

Inégalité au détriment du pauvre créée par les octrois.

Notre tâche va devenir plus difficile, car nous allons aborder une critique fondamentale dont l'importance est extrême : nous voulons parler de l'inégalité créée par l'octroi au détriment du pauvre.

Ecoutons d'abord M. Horn :

« La statistique constate qu'à Paris l'octroi s'élève à » 50 fr. par habitant, soit à 200 fr. par ménage de » quatre personnes. Sur les 450,000 familles qui habi- » tent Paris, la moitié ne gagne pas plus de 800 » à 1,000 fr. par an, et l'impôt leur enlève 1/5, le 1/4 » de ce gain (1). »

On peut dire de la statistique ce que Musset disait de la nature, elle est

..... Comme on veut la prendre.

(1) *Journal des Economistes*, 1866, loc. cit.

Ses arrêts, comme ceux de l'oracle antique, s'interprètent aisément au gré de ceux qui la consultent, et c'est avec cette science qu'il faut se défier de l'apparente simplicité des calculs.

En divisant les 90 millions, produit de l'octroi, par le chiffre de la population normale de Paris évaluée à 1,800,000 habitants, on trouve, en effet, que chaque contribuable a versé à la caisse municipale une capitation de 50 fr. représentant 200 fr. par famille de quatre personnes.

Admettant, avec M. Horn, un salaire de 1,000 fr. par an pour 225,000 familles de travailleurs, nous trouvons que cette somme représente 3 fr. 33 c. par jour ouvrable (300 jours), soit 2 fr. 75 pour chacun des 365 jours de l'année, et nous supposons que le père de famille, seul, travaille. — Assurément ce salaire est faible, mais il est de beaucoup supérieur au gain des ouvriers de province de la même catégorie. L'ouvrier qui gagne 3 fr. 25 à Paris ne gagnerait pas ailleurs plus de 2 fr. 50, et en accordant à M. Horn que l'octroi reprenne à l'ouvrier la différence entre les deux taux, ce qui n'est pas, on arriverait à cette conclusion que la situation du travailleur parisien est exactement la même que celle de l'ouvrier du dehors. Si, maintenant, nous faisons état des avantages que les villes offrent aux populations, nous dirons avec M. Levasseur (1): « Avant tout, quand on traite la question » du bien-être des masses, on ne tient pas assez compte » en général des commodités que la communauté procure » à ses membres et dont le pauvre jouit autant que le » riche. Des ponts sur les rivières, des quais, des rues

(1) *Le Progrès dans les classes ouvrières.* **Académie des Sciences morales et politiques, 1867, tome XI, p. 64.**

» pavées et bordées de trottoirs au lieu de la boue des
» champs, le gaz la nuit remplaçant la clarté infidèle de la
» lune, des objets d'arts.... semés pour le plaisir des
» yeux et l'éducation du goût, une police vigilante qui
» assure la sécurité du passant et protége le domicile (1)....
» Mille détails dont on ne sent le prix qu'en reportant sa
» pensée à une époque où on en était privé, sont des avan-
» tages qui ne contribuent pas peu au bien-être de la vie.
» Ils sont surtout l'apanage des villes, et ce sont surtout
» les travailleurs de l'industrie qui en profitent. »

Il ne serait donc pas contraire aux principes démocratiques, selon la remarque que nous avons déjà faite, que chaque citoyen contribuât pour une somme égale à payer des utilités dont chacun jouit également. Mais si nous bornions là notre réponse, nos adversaires nous opposeraient cet autre principe : que chacun doit contribuer aux charges publiques en proportion de ses facultés. Nous adopterons cette prétendue vérité, bien qu'elle nous paraisse peu conforme à la logique absolue de l'école des économistes, et nous dirons que l'octroi n'offre rien qui lui soit si opposé.

Les abolitionnistes font ce premier raisonnement :

L'octroi pèse sur les objets de consommation générale. — Or, tous les citoyens font une consommation égale de ces objets de première nécessité, — donc tous paient aussi une égale somme d'impôts.

M. Horn va plus loin encore, et tire les conséquences... à sa façon.

(1) Nous ne sommes ni coupable ni capable d'un pareil lyrisme. Si nous nous abritons derrière M. Levasseur, c'est avec la conviction que les économistes ne tireront pas sur nous :

Même à travers un cœur ami.

« On dit parfois, et on l'a appliqué à cette matière aussi » (l'octroi), que les moyennes sont trompeuses. Quand » la statistique établit que cent mille personnes paient » en moyenne cent francs par tête, cela signifie en réalité » qu'il y en a qui paient peut-être 40 à 50 fr. et d'autres qui » en paient le triple. C'est vrai en principe; par rapport à » l'impôt général, cela peut être vrai pratiquement aussi. » Cela n'est guère vrai par rapport à l'impôt de l'octroi » qui frappe les besoins les plus indispensables de la vie : » la nourriture, la boisson, le chauffage, l'éclairage; la » famille la moins aisée ne saurait guère échapper à ses » exigences; elle s'en trouve atteinte tous les jours, à » toutes les heures. La seule différence entre le riche et » le pauvre est celle-ci : pour le rebut de l'étal que seul » il peut acquérir, le pauvre paie juste autant d'octroi » qu'en paie le riche pour les morceaux de choix qui » coûtent et valent trois fois autant; pour la pièce de » piquette qui sur place vaut vingt francs, le ménage » de l'ouvrier paie les mêmes 45 fr. d'entrée qu'acquit- » tera la pièce de vin de 500 à 600 fr. encavée par le » riche patron (1). »

Ainsi le pauvre consomme autant de viande que le riche (2).

Il emploie autant de combustible que le riche, et la *seule différence* entre eux, c'est que pour des produits inférieurs, le pauvre paie les mêmes droits que paie le riche pour les produits de qualité supérieure consommés par lui.

A des affirmations si évidemment erronées et à l'appui

(1) *Journal des Economistes*, 1866, *loc. cit.*

(2) Nous verrons plus loin comment cette assertion est démentie par un autre écrivain de la même école.

desquelles nous avons vainement cherché un essai de démonstration quelconque nous pourrions opposer une dénégation péremptoire. Mais, dans ce cas, nous mériterions le même reproche que nous adressons à nos adversaires. Essayons donc plutôt, à notre tour, de faire parler la statistique.

L'octroi de Paris produit 90 millions (1).

Nous retrancherons de cette somme dix millions qui ne portent pas sur des objets de consommation proprement dite. Restent 80 millions. La population flottante étant comptée pour 200,000 individus, nous évaluerons à 100 fr. par tête et par année les droits payés par cette catégorie de consommateurs, soit, pour 200,000 personnes, un produit de 20 millions à retrancher des 80 millions.

Restent 60 millions à la charge de la population normale, soit 33 fr. 33 c. par tête, et 133 fr. 32 c. par famille de quatre personnes.

Nous voici déjà loin de la moyenne de 200 fr. accusée par M. Horn, mais ne nous bornons pas à cet aperçu.

Divisant les contribuables en trois classes, nous représenterons par 1 la consommation des familles pauvres, par 1 1/2 celle des familles plus aisées, par 2 la consommation des familles riches, et nous avons :

Pour 225,000 familles pauvres (2), soit 900,000 personnes; 26 fr. par tête, soit (26 × 900,000). 23.400.000

Pour 200,000 familles, gagnant de 4 à 10

(1) Nous prenons, comme nos adversaires, les chiffres de 1864; aujourd'hui, la prévision des recettes s'élève à 105,000,000 fr.

(2) C'est le chiffre de M. Horn; nous rangeons dans cette catégorie les familles ouvrières dont le gain s'élève à 1,000 fr. par année ou à un chiffre plus réduit encore.

Report.	23.400.000
francs par jour, à quatre personnes par familles (39 × 800,000).	31.200.000
Pour 25,000 familles riches, composées également de quatre personnes (52 × 100,000)	5.200.000
Total	59.800.000

A une fraction près, nous retrouvons nos 60 millions.

Veut-on un calcul plus précis encore ?

Ne nous occupons que des familles pauvres, seules appelées à bénéficier, en définitive, de la suppression des octrois.

225,000 familles, consommant annuellement 300 litres de vin, paieront, à raison de 11 fr. l'hectolitre	33
Les droits sur les comestibles s'élèvent à 15,000,000, représentant 7 fr. 50 c. par tête, pour 2 millions de consommateurs, soit, pour quatre personnes. . . .	30
Le combustible produit 10,000,000, soit 5 fr. par tête et 20 fr. par famille.	20
Les alcools et les boissons autres que le vin, rendent 8,000,000, et divers objets 2,000,000; ensemble 10,000,000; soit 20 fr. par famille	20
Total par famille.	103

Ce n'est pas la moitié du chiffre de M. Horn. Il est vrai que *M. Cochut* « s'étant occupé, il y a quelque temps, » d'évaluer le montant de l'impôt de l'octroi payé par un » ménage d'ouvriers, l'a trouvé de 250 à 300 fr. pour un

» revenu d'environ 1,200 fr., c'est-à-dire environ de » 25 °/₀ (1). »

On insiste :

Quelle que soit la capitation imposée aux pauvres par l'octroi, cet impôt est inique en lui-même, parce qu'il frappe les objets de consommation sans tenir compte de leur valeur. Un hectolitre de vin, dont la valeur vénale est de 500 fr., paie le même droit que l'hectolitre qui ne vaut que 50 fr. Le tarif de Paris étant de 11 fr., le premier paie un droit *ad valorem* de 2 fr. 20 c. °/₀, le second, un droit de 22 °/₀, soit un droit de 100 °/₀ sur l'hectolitre qui ne vaut que 11 fr.

Cela est incontestable, et c'est en effet la critique la plus sérieuse que l'on puisse faire de l'octroi. Nous reconnaissons donc sans réserve que cette inégalité, colorée de prétexte d'égalité, est choquante et déplorable. Nous ferons valoir néanmoins quelques considérations de nature à en atténuer peut-être l'odieux.

D'abord, cette inégalité, au détriment du pauvre, n'est sensible que pour les vins. Or, sans insister plus que de raison sur cette remarque, nous dirons que si le vin constitue à certains égards une boisson de grande utilité, ce n'est pas pourtant une denrée de première nécessité. Si nous évaluons, abstraction faite de toute comparaison entre les qualités, le prix payé pour la quantité de vin nécessaire

(1) Il est regrettable que M. Cochut ne nous ait pas initié à ses calculs. En comptant 450,000 familles payant chacune 275 fr. (ce qui est la moyenne de M. Cochut) et 200,000 individus, formant la population flottante, payant 100 fr. par tête, le rendement de l'octroi serait de 143,750,000 fr. Or, à l'époque où l'économiste que nous citons présentait son évaluation, l'octroi ne rendait que 90,000,000 à la ville de Paris..... On ne saurait songer à tout ! (Voir *Journal des Economistes,* 1866, *loc. cit.*)

à un ménage, nous la fixons à 300 litres par année, représentant 33 fr. de droits d'octroi.

Il est très vrai que le riche ne paiera aussi que 33 fr. pour les vins de choix dont il fait usage, mais il y a cette différence entre le ménage pauvre et le ménage riche, que, outre les taxes d'octroi, celui-ci paie l'impôt sous mille formes variées : impôt foncier, des portes et fenêtres, impôt mobilier, patentes, avec les centimes additionnels et les centimes extraordinaires. De plus, comme nous le dirons bientôt, si sur le produit de ces taxes générales une portion profite également à chaque citoyen, une autre portion très-importante profite exclusivement aux classes pauvres.

Nous nous joindrons cependant aux abolitionnistes, en déclarant que le droit de 11 fr. par hectolitre de vin est hors de proportion avec la valeur moyenne du vin qui se consomme à Paris. Ce droit devrait être réduit de moitié au moins.

Mais il ne faut pas perdre de vue que Paris est la seule ville où les vins soient assujettis à une taxe aussi anormale : nous examinerons les tarifs des autres villes en traitant de l'influence de l'octroi sur le prix des objets de consommation, et nous découvrirons peut-être que nos adversaires sont tombés dans de graves erreurs pour avoir exagéré l'expression d'une idée juste.

Emploi du produit des octrois en faveur des classes pauvres.

Nous devons maintenant tenir compte de la destination donnée au produit de l'octroi et rechercher de combien il faut réduire, pour rester dans le vrai, le sacrifice apparent demandé aux classes pauvres.

Nous continuerons à prendre Paris pour exemple, précisément par cette raison que les adversaires de l'octroi, raisonnant toujours d'après ce qui se passe à Paris, se croient là sur un terrain plus favorable que tout autre.

L'impôt a pour but de payer les services obtenus de la société par les individus ; s'il nous était permis d'employer cette figure, nous dirions que le fisc agit comme le soleil qui nous rend en pluie les vapeurs qu'il a absorbées du sein de la mer. Sans nul doute, et pour continuer notre comparaison, il ne pleut pas toujours pour ceux qui ont besoin d'eau, mais nous ne pouvons raisonner qu'à un point de vue général sans nous préoccuper des cas particuliers. Quelle que soit donc la somme attribuée à tel ou tel individu, nous constatons que :

10 millions sont attribués par la ville de Paris aux institutions de bienfaisance, ci.	10.000.000
2 millions sont prélevés sur l'octroi pour tenir compte à l'Etat de la taxe personnelle et mobilière des habitants peu aisés, ci. .	2.000.000
Les subventions aux salles d'asile et aux écoles primaires s'élèvent à.	2.000.000
L'entretien des aliénés indigents coûte.	1.000.000
Ensemble.	15.000.000

qui se répartissent exclusivement, à très peu de chose près, entre les contribuables qui ont payé à l'octroi 23 millions et demi (1). Il reste donc une somme de 8 millions à leur

(1) Il va sans dire que les prélèvements opérés sur l'octroi s'augmentent proportionnellement au produit de l'impôt. Au budget de 1869, les subventions aux établissements charitables sont inscrites pour 13,435,000 fr., et la portion de la contribution personnelle et mobilière à prélever sur les produits de l'octroi figure pour 4,000,000 fr.

charge, encore cette charge n'est-elle qu'apparente. En réalité, outre la subvention de la ville, les institutions de bienfaisance dépensent en faveur des mêmes classes une somme bien supérieure à 8 millions, de sorte qu'en définitive, les 23 ou 24 millions demandés au pauvre lui sont restitués et au-delà.

Reconnaissant l'exactitude de ce qui précède, pourquoi, dirons nos adversaires, prélever sur la consommation du pauvre des taxes dont l'équivalent doit être employé à son profit? C'est là tout au moins une complication inutile, c'est donner aux citoyens une sorte de droit à l'assistance.

Que les pauvres n'aient pas individuellement un droit strict à l'assistance, nous l'admettons, toutes réserves faites d'ailleurs contre les exagérations de Malthus et de certains économistes, mais si les individus ne possèdent pas ce droit, il n'en est pas moins vrai que l'assistance est un des premiers *devoirs* des hommes réunis en société. Lorsque vous aurez complètement exonéré d'impôts tous les contribuables qui reçoivent aujourd'hui des secours, aurez-vous résolu le problème de la suppression du paupérisme ?

Personne n'oserait le prétendre. A une certaine époque les octrois ont été supprimés en France. La misère a-t-elle disparu du même coup, a-t-elle du moins été sensiblement atténuée? — En aucune façon, et c'est précisément afin de venir en aide aux indigents que toutes les villes ont demandé le rétablissement de leurs octrois, que la loi du 24 vendémiaire an VIII appela *octrois de bienfaisance.*

« La commune de Nantes se trouvait alors dans la
» détresse la plus complète.... les hôpitaux encombrés
» de malades manquaient de tout, et la ville se trouvait
» dans l'impossibilité de leur venir en aide.... mais une
» pareille situation était intolérable et ne pouvait se pro-

» longer plus longtemps. Tous les chefs d'administration » ne cessaient de tracer au gouvernement cet état d'une » détresse presque désespérée. Donnez-nous au moins, » s'écriaient-ils, les moyens d'administrer les secours les » plus indispensables pour ne pas laisser mourir de faim » les malades qui de toutes parts viennent encombrer nos » hospices (1). »

Paris, Bordeaux, Rouen et les autres grandes villes avaient invoqué des motifs semblables, et en 1798, l'octroi fut rétabli dans 250 communes.

Que les octrois soient ou non supprimés de nouveau, il y aura toujours au sein des villes une population nécessiteuse, et le devoir des municipalités sera de lui venir en aide. — Et ce n'est pas là un simple devoir d'humanité, c'est aussi un devoir politique. Combien de fois les administrations urbaines n'ont-elles pas dû ouvrir des ateliers de charité dont les octrois ont fait tous les frais ? Que les travailleurs forcés de recourir à ces ressources contribuent, dans une certaine proportion, à les amasser, il n'y a là rien qui choque l'idée de justice, et leur légitime fierté se résignera plus facilement sans doute à recevoir un secours temporaire, quand ils pourront se dire qu'après toût ils n'acceptent pas un don complètement gratuit.

Influence de l'octroi sur le prix des objets de consommation.

Les droits d'octroi s'ajoutant au prix des objets et étant toujours, en fin de compte, acquittés par le consommateur, il semble que leur suppression devrait amener une

(1) *Octroi et Consommation de la ville de Nantes*, par M. J.-C. Renoul, 1853, pages 64 et suivantes.

baisse égale au montant des taxes abolies, et, en effet, les adversaires des octrois raisonnent comme si ce résultat était inévitable.

Ne nous en tenons pas à ce raisonnement *à priori.*

« Si le prix de la viande a suivi une marche ascendante » en France, écrivait M. Horace Say en 1848, cela a tenu » particulièrement à l'insuffisance de la production agri- » cole beaucoup plus qu'à des droits d'octroi restés sta- » tionnaires et récemments réduits ; aussi la suppression » de l'octroi n'aura-t-elle que peu d'influence sur le prix » de la viande. »

Et plus loin :

« Les bouchers de Paris cherchent en ce moment à » maintenir aux anciens prix la vente des viandes de pre- » mière qualité, et prétendent que la suppression du droit » d'octroi ne peut avoir pour conséquence qu'une réduc- » tion de 5 centimes par demi-kilogramme sur les viandes » inférieures (1). »

M. Say indiquait, il est vrai, un remède à cet état de choses : la liberté de la boucherie. Aujourd'hui que ce commerce n'est plus monopolisé, les consommateurs paient-ils la viande moins cher ?

S'il en est ainsi pour Paris, à plus forte raison en serait-il de même en province où les droits sont moins élevés.— A Nantes, par exemple, le droit d'octroi sur la viande de boucherie étant de 5 centimes par kilogramme, quelle réduction sur les anciens prix sera faite aù consommateur qui en achètera un demi-kilogramme? A Marseille, à Lyon,

(1) *De la suppression des droits d'octroi sur la viande,* par M. Horace Say. — *Journal des Economistes,* tome xx, 1848, pages 148, 150.

M. Say combat très-vivement, quoique avec beaucoup de mesure dans son langage, le principe même des octrois. Dans la circonstance, sa déclaration n'en a que plus de valeur à nos yeux.

à Rouen, à Lille, à Bordeaux, les tarifs diffèrent peu de ceux de Nantes, la consommation profiterait donc bien peu de la suppression des droits.

Les taxes qui pèsent sur les vins à l'entrée de Paris sont de 11 fr. par hectolitre (il s'agit, bien entendu, des taxes d'octroi), soit de 0.11 par litre. Ils sont excessifs, nous l'avons dit, mais dans quelle proportion le consommateur bénéficierait-il de leur suppression? Il serait difficile de le présumer. Toutefois, on peut être convaincu que le profit serait plus sensible pour le détaillant que pour l'ouvrier qui achète litre à litre, au fur et à mesure de ses besoins. Les familles pourvues de ressources suffisantes pour s'approvisionner obtiendraient sans doute une économie importante; mais n'oublions pas qu'elles devraient payer l'impôt sous une autre forme, et qu'en réalité, dans l'état actuel, il ne saurait être question de dégrèvements réels, si ce n'est pour les classes nécessiteuses.

Dans les villes que nous avons citées plus haut, les droits sur le vin sont établis comme suit :

Marseille .	5f	l'hectolitre, soit	0.05	par litre.
Lyon. . .	5.50	—	0.055	—
Rouen . .	4.80	—	0.05	—
Lille . . .	4.80	—	0.05	—
Bordeaux .	1.20	—	0.01	—
Nantes . .	3.52	—	0.035	—

Que devient alors le dilemme de M. Passy : « Ou j'achète » de tout cela peu ou beaucoup, quoi que vous en disiez, » et alors votre octroi grève ma dépense; ou je n'achète » pas, par la raison que c'est inabordable pour moi au » prix où l'ont mis vos droits, et alors votre octroi restreint ma consommation. Dans le premier cas, il me

» ruine, et dans le second, il m'affame. Grand merci de » l'alternative (1). »

Au prix où l'ont mis *nos* droits, le consommateur paiera 1 fr. 20, 3 fr. 50 ou 5 fr. pour boire cent litres de vin; au prix où nos droits l'ont mise, il paiera 2 fr. 50, 3 fr. ou 4 fr. pour manger cent livres de viande, et M. Passy le voit placé entre la ruine et la famine ! Que ne nous accuse-t-il de lui retirer aussi l'eau et le feu ?

« Aux Etats-Unis, l'ouvrier consomme par an, en » moyenne, 80 kil. de viande; en Angleterre, 60; en » Allemagne, 55; en France, il en consomme à peine 20. » Comment s'en étonner, quand l'octroi seul vient, sui- » vant les calculs du savant M......., dont l'autorité ne » saurait être mise en doute, augmenter à Lille le prix de » la viande de 10 centimes au kilogramme (2)? »

En faisant ce rapprochement, M. Lepercq a voulu démontrer sans doute que si l'octroi n'augmentait pas le prix de la viande, la consommation de l'ouvrier français serait en rapport avec celle des ouvriers américains, anglais ou allemands. Or, supposons les octrois supprimés. Immédiatement, l'ouvrier payant 10 centimes de moins par kilog. de viande, gagnera *deux francs* pour une consommation de 20 kilog., ce qui lui permettra d'en acheter 2 kilog. de plus, soit 22 au lieu de 20 kilog. — Pour faire ce calcul, point n'est besoin de recourir à un savant, mais il faudrait être bien savant pour nous démontrer qu'avec une économie de 2 fr. l'ouvrier se procurera 35, 40 ou 60 kilog. de viande en plus de ce qu'il achète aujourd'hui. Cette comparaison entre divers pays n'a donc ici aucune

(1) Réponse à M. H. Courcelle. — *Nouvelliste de Rouen*, du 9 janvier 1867.

(2) M. Lepercq, brochure déjà citée, p. 47.

valeur, et les différences que M. Lepercq signale à nos méditations ne peuvent être attribuées aux octrois.

Après les vins et la viande, le chauffage. Qu'on nous pardonne d'entrer dans tous ces détails et de tomber dans le genre ennuyeux ; mais nous tenons à ne pas bénéficier de la tolérance accordée à nos adversaires d'émettre des affirmations dénuées de preuves.

Nous avons supposé plus haut que tous les ménages faisant une égale dépense de combustible, le foyer du pauvre est de ce chef taxé de 20 fr. à Paris (1). Or, il importe de remarquer qu'il existe à l'octroi de Paris une tarification graduée d'après la valeur vénale du combustible. Le bois à brûler de qualité supérieure paie 2 fr. 50 le stère, le fagot acquitte 0.90, de même que le bois rond désigné sous le nom de menuise ayant en longueur $1^m,13$ et en circonférence 16 centimètres. — Le charbon de bois paie 0.50 à l'hectolitre, et le poussier de charbon (c'est-à-dire les fragments de 3 centimètres de longueur) ne paie que 0.25. La houille acquitte 0.60 pour 100 kilog., mais la tourbe, chauffage économique, n'acquitte que la moitié du droit. La différence de prix qui existe entre les matières de qualité supérieure et les autres, abstraction faite de l'octroi, suffit pour expliquer la préférence des ménages pauvres pour le combustible de second et de troisième choix pour lesquels l'octroi établit, du moins par approximation, un tarif *ad valorem*.

Il en est de même pour les villes de province. A Nantes notamment, les fagots sont divisés au tarif en quatre catégories : le cent en nombre paie 2 fr. 50, 1 fr. 50, 0.60 et 0.15, suivant les dimensions, et les dimensions se règlent d'après la qualité des essences. — La houille n'est pas assujettie.

(1) Voir page 297.

Le charbon de terre et le coke paient 10 centimes pour 100 kilog. à Bordeaux : la plupart des villes ne taxent pas ce combustible qui est cependant assujetti à Rouen et à Lille. A Bordeaux, le bois est soumis, comme à Nantes, à une tarification qui varie entre 10 centimes et 90 centimes le stère.

Qu'on le remarque bien d'ailleurs, nous n'avons jamais essayé de soutenir que l'octroi ne grève point les consommations des classes nécessiteuses, nous avons dit seulement, et cela nous paraît incontestable, que la condition des classes qui vivent de salaires est, malgré l'octroi, meilleure au sein des villes qu'en dehors des villes, attendu que les droits d'entrée sont loin de représenter la différence qui existe entre les salaires des villes et ceux des campagnes. L'augmentation des salaires a suivi un mouvement ascensionnel beaucoup plus rapide que celui du prix des subsistances, et, pour le démontrer, nous emprunterons à M. Husson quelques chiffres fournis par lui, à M. de Lavergne, sur la demande de ce dernier, à une époque où cet économiste n'était pas encore convaincu de la nécessité de supprimer les octrois.

Nous prendrons le tableau de M. Husson, à partir de 1847, à la veille de la réduction momentanée des tarifs de la ville de Paris, jusqu'en 1863, époque à laquelle il s'arrête.

Tableau.

ANNÉES.	Pain blanc la kilog.	Viande le kilog.	Vin le litre.	Pommes de terre le kilog.	Beurre le kilog.	Lait le litre.	Fromage le kilog.	Œufs le mille.	Sucre le kilog.	Bois neuf le stère.	Charbon de terre les 100 kil.
1847.......	» 47	1 017	» 486	» 09	2 48	» 18	1 35	54 05	1 58	19 14	4 18
1848.......	» 29	1 »	» 415	» 06	2 58	» 18	1 33	54 08	» »	17 75	4 23
1849.......	» 27	1 02	» 46	» 07	2 41	» 18	1 18	51 »	» »	15 72	3 54
1850.......	» 245	» 99	» 48	» 05	2 27	» 16	1 28	50 17	» »	15 99	3 23
1851.......	» 247	» 93	» 486	» 05	1 92	» 16	1 23	49 01	» »	16 64	3 28
1852.......	» 257	» 94	» 495	» 06	1 81	» 16	1 13	47 75	» »	16 44	3 36
1853.......	» 35	1 04	» 546	» 08	1 93	» 14	1 33	53 30	» »	16 38	3 36
1854.......	» 47	1 14	» 71	» 09	2 08	» 14	1 33	58 95	» »	15 53	3 09
1855.......	» 46	1 14	» 856	» 10	2 24	» 14	1 40	54 58	» »	15 61	4 10
1856.......	» 48	1 20	» 87	» 08	2 29	» 17	1 50	59 38	» »	15 79	5 85
1857.......	» 35	1 18	» 82	» 08	2 32	» 17	1 49	60 92	» »	19 51	4 50
1858.......	» 266	1 14	» 67	» 06	2 25	» 17	1 48	56 52	» »	19 12	4 30
1859.......	» 26	1 »	» 60	» 06	2 22	» 16	1 50	58 30	» »	17 14	4 31
1860.......	» 31	1 11	» 67	» 10	2 34	» 16	1 99	63 08	» »	16 96	4 31
1861.......	» 38	1 16	» 746	» 10	2 46	» 16	1 43	66 51	» »	18 70	4 43
1862.......	» 36	1 14	» 696	» 07	2 39	» 17	1 66	65 15	1 24	19 87	4 07
1863.......	» 316	1 19	» 67	» 07	2 31	» 17	1 50	61 23	1 24	18 35	3 79

Augmentation :

Viande	0.18	par kilog.
Vin.	0.19	par litre.
Fromage	0.15	par kilog.
Œufs.	0.08	par douzaine.

Diminution :

Pain	0.16	par kilog.
Pommes de terre. .	0.02	—
Beurre	0.17	—
Lait..	0.01	par litre.
Sucre.	0.34	par kilog.
Bois	0.79	par stère.
Charbon de terre. .	0.39	par 100 kilog. (1).

Il résulte de ce tableau que les augmentations et les diminutions sur le prix des objets assujettis se compensent

(1) Ce tableau est extrait du *Journal des Economistes*, 1865, tome XLVII de la collection. Il fait suite à une *seconde Note sur les variations des prix*, par M. de Lavergne. Il ne représente pas les prix du marché, mais les prix payés par l'assistance publique, mais cela ne change rien au rapport entre les prix des deux époques. — Il est assez curieux d'ailleurs de lire les conclusions tirées de ce tableau par M. de Lavergne qui ne songeait pas aux octrois le jour où il écrivait son article. Voici ces conclusions :

« Il résulte de ce qui précède :

» 1° Que le prix du blé a suivi les alternatives des récoltes et n'a pas » haussé en somme depuis soixante ans ;

» 2° Que la hausse survenue depuis dix ans sur la viande, le vin, » les pommes de terre, le beurre, les volailles, les œufs, s'explique » par les rapports de l'offre à la demande ;

» 3° Que pour le vin et les pommes de terre, la baisse a déjà suc- » cédé à la hausse. »

Il serait difficile, on le voit, de se faire de cette statistique un argument contre les octrois. C'est peut-être pour cette raison que les abolitionnistes sont plus sobres de chiffres que de littérature.

très-approximativement, et que la situation des classes ouvrières n'aurait pas été aggravée depuis 1847, en supposant même que le taux des salaires fût demeuré stationnaire. Or, tous les salaires, nous le répétons, ont été sensiblement améliorés, et il est évident que les travailleurs bénéficient intégralement, ou à peu près, de la différence entre ce qu'ils gagnaient en 1847 et ce qu'ils gagnent aujourd'hui : donc l'octroi n'a pas rendu leur situation plus difficile.

Griefs des campagnes contre l'octroi.

Nous abordons un autre grief que M. Passy expose en ces termes :

« Il y a..... la campagne jalouse de la ville et la
» ville animée contre la campagne, et le corps de la nation
» coupé..... en mille tronçons séparés, sinon hostiles,
» dont l'unique et constante préoccupation semble être de
» se nuire réciproquement (1). »

Et M. Villiaumé déclare que :

« C'est un impôt gothique, un reste de barbarie, qui
» pèse non-seulement sur les pauvres des villes, mais
» encore sur les habitants des campagnes, puisqu'il
» entrave la vente et la circulation de leurs pro-
» duits (2). »

A vrai dire, nous aurions pu réfuter ces considérations au moment où nous avons envisagé notre sujet sous son aspect politique, et nous aurions eu alors à défendre les octrois contre l'accusation d'exciter les citoyens à la haine les uns envers les autres. Mais estimant que la politique

(1) *La Question des Octrois*, par M. Passy.
(2) *Journal des Economistes*, octobre 1866.

ne doit traiter que de choses sérieuses, nous avons préféré transporter la discussion sur le terrain de la science économique.

Pour que les campagnes aient quelque raison de jalouser les villes à propos de l'octroi, il faut qu'elles aient beaucoup à gagner à son abolition. Or, la suppression se ferait-elle à leur profit ? Il n'est pas douteux, admettons-le, que les vignerons de l'Hérault, par exemple, dussent trouver des débouchés beaucoup plus nombreux si les taxes multiples qui frappent le vin étaient anéanties, sans exception. Mais si, l'octroi étant supprimé, l'Etat continuait de percevoir les droits dont il profite aujourd'hui, la consommation ne s'augmenterait pas d'une manière bien sensible, et il arriverait sûrement, comme nous l'avons dit, que la détaxe profiterait moins aux consommateurs qu'aux intermédiaires. Pour que les producteurs eussent un bénéfice réel et appréciable à l'abolition des droits, il faudrait donc qu'elle fût décrétée ou consentie tout à la fois par l'Etat et par les communes. Mais alors le trésor public serait privé d'une des branches les plus productives de son revenu et se verrait forcé soit de recourir à de nouveaux impôts, soit d'exagérer les autres contributions. Nous avons vu quels inconvénients politiques entraînerait ce système.

Mais admettons néanmoins pour un instant que sans aucune aggravation des autres impôts, l'Etat renonçant aux droits sur les boissons a trouvé le moyen d'équilibrer son budget. Quels seront le bénéfice du producteur par rapport au consommateur des villes, et le bénéfice de celui-ci par rapport au producteur ? Le prix actuel d'un hectolitre de vin étant, par supposition, de 18 fr. et les droits étant aussi de 18 fr., soit un total de 36 fr., on paraît croire, d'une part, que le consommateur n'aurait

plus à payer que 36 fr. moins 18 fr., c'est-à-dire 18 fr., et d'autre part, que le producteur vendrait 18 fr. plus 18 fr., soit 36 fr. — En réalité, le prix se réglant toujours d'après le rapport de l'offre à la demande, le plus grand profit, dans les années d'abondance, serait pour le consommateur, et rien ne prouve que le producteur dût être sensiblement mieux partagé qu'aujourd'hui. Dans cette hypothèse, la campagne ne cesserait pas de jalouser la ville. — Si au contraire la demande devenant supérieure à l'offre les prix se relevaient au profit du producteur, la ville ne serait pas moins qu'aujourd'hui « animée contre la campagne, » car elle serait déçue dans les espérances qu'on lui présente comme devant immanquablement se réaliser.

Au surplus, pour être complète, cette réforme devrait avoir pour corollaire la suppression de tous les droits établis au profit des villes sur les halles, places, marchés, cours d'eau. Les octrois n'existant plus, ces taxes recevraient inévitablement à leur tour la qualification de *gothiques*, et il se trouverait bien des arguments de ce genre à faire valoir contre elles. Les droits d'abattoirs augmentent aussi le prix de la viande dans une proportion quelconque : il faudrait donc les réduire strictement aux frais d'entretien de ces établissements. Que resterait-il aux villes, non-seulement pour leurs dépenses de luxe et pour l'amortissement de leurs dettes, mais encore pour leurs dépenses ordinaires d'entretien, d'administration, de police, pour les subventions à payer aux hospices, aux établissements charitables, aux écoles ?..... Les adversaires de l'octroi ont à ces objections une réponse toute prête : Commençons toujours, disent-ils, par détruire Carthage, le reste viendra de soi.

Les octrois font double emploi avec les contributions indirectes.

La nécessité de maintenir au profit de l'Etat les impôts sur les boissons étant admise, les octrois, au dire de leurs adversaires, viennent faire concurrence aux ressources du trésor, en frappant une seconde fois la matière imposable. En effet, si les droits d'entrée n'existaient pas, les prélèvements de l'Etat s'exerceraient sur des quantités beaucoup plus considérables.

Les abolitionnistes méconnaissent ou ignorent que les droits prélevés au profit du trésor à l'entrée des villes ont été établis longtemps après les octrois. Il faudrait donc retourner l'objection et dire que la renonciation devrait être demandée à l'Etat et non aux communes. Pour notre part, nous ne verrions qu'avantages à ce qu'il en fût ainsi. Toutefois il convient de se faire une idée exacte du produit que retire l'Etat des perceptions à l'entrée des villes. Paris paie 8 fr. par hectolitre de vin et 91 fr. par hectolitre d'alcool. Ce droit est exagéré, nous le répétons encore, parce que joint à l'octroi il est réellement prohibitif pour les qualités inférieures. Mais l'argument tiré de ce fait perd beaucoup de sa force si on l'étend aux autres villes. — Les départements ont été divisés en quatre classes ; la première comprend la zone où la récolte est le plus abondante, et la quatrième celle où elle est le plus faible. Les villes sont divisées elles-mêmes en sept catégories, d'après le chiffre de leur population, et les tarifs sont fixés tout à la fois en raison de la classe des départements et en raison de l'importance des villes, conformément au tableau ci-dessous :

Population.	Taxes sur le vin par hect.				CIDRES	Alcools.
	1re cl.	2e clas.	3e clas.	4e clas.		
4.000 à 6.000...	0.30	0.40	0.50	0.60	0.25	4 f.
6.001 à 10.000...	0.45	0.60	0.75	0.90	0.40	6
10.001 à 15.000...	0.60	0.80	1	1.20	0.50	8
15.001 à 20.000...	0.75	1	1.25	1.50	0.65	10
20.001 à 30.000...	0.90	1.20	1.50	1.80	0.75	12
30.001 à 50.000...	1.05	1.40	1.75	2.10	0.90	14
50.001 et au-dessus.	1.20	1.60	2	2.40	1	16

On peut faire l'application de ce tarif aux villes dont nous avons donné la nomenclature à propos des frais de perception (1); nous avons placé à la dernière colonne de ce tableau un chiffre indiquant la zone dont elles font partie. Ces deux tableaux combinés feront connaître d'un coup-d'œil le total des droits perçus dans ces communes au profit du trésor; pour la France entière ils atteignent environ 15,000,000 fr. Que l'Etat renonce à ce produit, nous nous joignons volontiers à nos adversaires pour lui demander ce sacrifice.

Les octrois provoquent la fraude et la sophistication des denrées.

Mais voici venir un autre reproche : les octrois font baisser le niveau moral de la France. Une lutte permanente s'établit entre le consommateur et l'administration; tandis que celle-ci use d'artifice pour « masquer le poids » du fardeau, » le contribuable emploie la « ruse qui

(1) Voir page 291.

» cherche à cacher l'étendue des forces, et il s'établit » fatalement entre le fisc qui veut prendre et le contri- » buable qui refuse de donner une lutte qui tourne éga- » lement au détriment du contribuable et au détriment du » fisc (1). » Lors de la réunion des économistes dont nous avons parlé, M. Passy revient à cette idée : « Il importe, » dit-il, de supprimer avec ces entraves artificielles les » excitations à la fraude et les animosités contre l'au- » torité (2). » Nous avons vainement cherché chez les autres abolitionnistes le développement de cette argumentation. Seul, M. Paul Boiteau reproduit l'idée de son collègue, et encore ne s'y arrête-t-il pas. Nous avons vu et nous verrons bientôt encore qu'il présente des raisons plus solides. — Le propre de tout impôt, c'est d'exiger un sacrifice de la part du contribuable ; dès-lors il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le contribuable s'efforce de restreindre l'étendue de ce sacrifice autant que cela lui est possible. Si cela est vrai pour l'octroi, cela est vrai aussi pour les droits d'enregistrement perçus à l'occasion des transmissions immobilières. — C'est encore vrai pour les droits de succession. — C'est vrai encore pour la taxe mobilière. — Ce serait vrai aussi pour l'impôt sur le revenu. Il n'est pas jusqu'à l'impôt sur les chiens qui ne donne lieu à de fausses déclarations et à d'innombrables dissimulations. — Est-ce une raison pour condamner tous ces impôts ? — L'octroi, dit-on, pousse à la sophistication, à l'altération des denrées. Sans doute, mais il n'y a pas d'octroi sur le pain et pourtant le boulanger ne donne pas toujours le poids payé ; il n'y a pas d'octroi sur le lait, et toutes les semaines la *Gazette des Tribunaux*

(1) *Question des Octrois.*

(2) *Journal des Economistes*, octobre 1866.

mentionne de nombreuses condamnations contre les fraudeurs, et combien de mélanges coupables échappent à la répression ! Que le vin coûte dix centimes de plus ou de moins par litre au marchand peu scrupuleux, peut-on penser sérieusement qu'une baisse de 10 centimes fera un honnête homme de celui qu'une hausse de 10 centimes aurait rendu fripon ?

Les octrois et la décentralisation.

Chacun inscrit volontiers aujourd'hui sur son drapeau le mot Décentralisation, et la plupart des publicistes sont d'accord pour ranger au nombre des avantages de la décentralisation le droit pour les cités de se créer des ressources et de les employer sans autre contrôle qu'un contrôle d'ordre public. Les communes, dans ce système, deviendront donc souveraines. Or, un des principaux apanages de la souveraineté, le droit régalien par excellence est, en effet, celui d'établir des impôts. Il semble donc que les communes devront acquérir la faculté de s'imposer des charges proportionnées à leurs besoins et de demeurer juges des unes et des autres.

De fait, les octrois ne fonctionnent aujourd'hui que grâce au consentement formel des délégués de la commune, et les Conseils municipaux, nommés par le suffrage direct et universel, ont parfaitement le droit de renoncer aux octrois que leurs prédécesseurs ont jugé opportun d'établir ou de conserver. Nul doute que le pouvoir central ne se montrât disposé à approuver des délibérations prises en ce sens, tandis qu'il se montre toujours sévère lorsqu'il s'agit d'augmenter les tarifs en vigueur. Comment se fait-il donc que les municipalités ne s'empressent pas d'écouter les conseils des adversaires des octrois ? La

routine explique bien des choses, sans doute, mais enfin elle n'explique pas tout, et s'il était clairement démontré, ainsi que le prétendait, en 1847, M. E. Daire, « que les » droits d'entrée et d'octroi sont une forme de battre » monnaie sur les habitants des villes, qui a contre elle » la justice et le sens commun (1), » il est assez présumable qu'il se serait bien trouvé, depuis cette époque, un Conseil municipal quelconque doué d'une suffisante dose de bon sens pour prendre l'initiative de la réforme. Admettons que les grandes villes, obérées pour la plupart et imposées déjà de nombreux centimes extraordinaires, n'aient pu donner l'exemple, du moins une foule de petites communes à octroi ne sauraient invoquer cette excuse. — Et pourtant, hélas ! toutes, elles sont demeurées incurables. Aussi ce que les abolitionnistes n'ont pu obtenir par des raisons déduites si sommairement, ils le demandent aujourd'hui en faisant appel à la haute intervention de l'Etat : on lui reproche de permettre que les villes fassent de leur droit de s'administrer elle-même un aussi coupable abus. Ecoutons encore M. Passy : « L'idéal, selon » cet économiste, ce n'est pas de faire adopter par toutes » les communes un mode d'imposition uniforme.... c'est » d'appeler chaque commune à trouver, par elle-même, » et en elle-même, sans méconnaître les principes essen- » tiels du droit public, les ressources dont elle a besoin. » L'octroi, par la façon dont il morcelle le pays, est une » violation manifeste de ces principes. C'est une atteinte » permanente à la liberté commune du sol commun de la » patrie, et rien n'est plus juste que de le supprimer

(1) *Journal des Economistes :* L'octroi et l'emprunt de 25 millions de la ville de Paris, tome XVII, p. 41.

» comme un empiètement sur les attributions supérieures
» de l'Etat (1). »

Et si M. Passy tient ce langage, c'est parce qu'il est partisan de la décentralisation, et il demande toute liberté pour les communes de se créer des ressources *en elles-mêmes* et par *elles-mêmes*, pourvu que les octrois soient sacrifiés. Ainsi, aux yeux de M. Passy, les communes ne méconnaîtraient point les principes du droit public, si, au lieu de taxer les fourrages à l'entrée des barrières, elles exigeaient des propriétaires un impôt basé sur la consommation moyenne de leurs chevaux; taxer le combustible, c'est là une évidente iniquité, tandis que taxer les cheminées ne serait pas un empiètement sur les attributions supérieures de l'Etat !... Ces impôts ne porteraient pas une « atteinte permanente à la liberté commune du sol commun... » du sol commun de la patrie !

Nous avons quelque confiance que ces raisons seront trouvées légères.

Après avoir successivement examiné les différentes critiques adressées aux octrois au nom de l'économie politique, nous terminerons cette étude, comme les précédentes, par un résumé et une brève conclusion.

Nous avons vu :

1° Que les octrois ne sauraient être assimilés aux douanes, attendu que, en fait et suivant l'esprit de leur institution, celles-ci procèdent d'une idée de protection et d'exclusion, protection du travail national, exclusion des produits de la concurrence étrangère. Les octrois, au

(1) *Journal des Economistes* : L'octroi et l'emprunt de 25 millions de la ville de Paris, tome XVII, p. 128, 129.

contraire, ne sont que des taxes imposées dans un but de fiscalité, et la législation en vigueur, soigneusement maintenue et sévèrement appliquée, exclut des tarifs et des règlements tout ce qui peut rappeler le régime *protecteur* ;

2° Que la circulation de la matière échangeable soit entravée par l'octroi, nous l'avons reconnu dans une certaine mesure ; mais la liberté commerciale, le droit d'échanger n'est pas plus mis en question par cet impôt que par les impôts foncier, de timbre, d'enregistrement et de patentes. L'octroi n'empêche pas les produits d'arriver à leur destination, et il importe peu au principe de la liberté du commerce que les taxes se paient à l'occasion de la production ou au moment de l'échange ;

3° Les frais de perception des octrois ne représentent ni les trois quarts, ni les deux tiers, ni même le quart du produit brut de l'impôt. M. Passy et quelques autres abolitionnistes ont affaibli, par leurs exagérations, la portée de leurs critiques sur ce point. Le fait est que les octrois coûtent plus cher à percevoir que les contributions directes ; nous avons donné quelques explications d'où il résulte que la topographie de certaines villes et les facilités données au public exigent parfois des dépenses auxquelles l'administration est forcée de consentir dans l'intérêt des contribuables ;

4° Nous nous trouvons encore en présecne d'exagérations singulières, lorsque nous entendons nos adversaires reprocher aux octrois de créer au détriment des classes pauvres une funeste inégalité. La statistique démontre qu'il y a beaucoup à rabattre des évaluations qui estiment à 200 fr. ou à 300 fr. l'impôt payé par chaque ménage d'ouvrier : à Paris, cette charge s'élève à 100 fr. environ, encore faut-il remarquer que la différence des salaires

entre Paris et la province atténue sensiblement l'importance réelle du sacrifice exigé du pauvre ;

5° Mais ce n'est pas tout. Nous avons trouvé que les classes pauvres paient, à Paris, un total de 23 millions à l'octroi, et que les subventions payées par la ville aux établissements charitables, aux écoles, aux salles d'asile, etc., atteignent un chiffre de 15 millions, ce qui laisse aux habitants peu aisés une charge moyenne de 9 fr. par tête.

Outre les sommes employées ainsi par les municipalités, les classes nécessiteuses trouvent au sein des villes des secours de tout genre qui ne se peuvent rencontrer qu'au milieu de grandes agglomérations et dont l'importance échappe à toute évaluation ;

6° Sauf pour les vins, l'octroi n'a que peu d'influence sur le prix des objets de consommation. Aussi, après avoir demandé, avec nos adversaires, que les droits sur le vin soient réduits à Paris, nous démontrons, pour les autres objets assujettis, en nous appuyant sur des autorités que les économistes ne récuseront point : 1° que les suppressions de taxe profiteraient moins aux consommateurs qu'aux intermédiaires ; 2° que le prix des denrées est demeuré en somme à peu près stationnaire depuis vingt ans, preuve que l'octroi ne pousse pas à la cherté des subsistances ;

7° La prétendue inimitié qui divise les habitants des villes et ceux des campagnes prendrait-elle fin par l'abolition des octrois ? Si le bénéfice de la suppression profite intégralement aux campagnes seules, les villes, contraintes de se soumettre à de nouveaux impôts pour remplacer les taxes de consommation, verront, sans contredit, s'aggraver encore leur condition présente. — Evidemment ce n'est point là le but que poursuivent nos adversaires.

Si la suppression n'était favorable qu'aux intérêts des consommateurs urbains, les campagnes conserveraient les

mêmes motifs qu'elles ont aujourd'hui de jalouser les villes. La réforme n'est donc désirable dans aucune de ces deux hypothèses.

Le bénéfice sera-t-il partagé par parties égales entre les campagnes et les villes? Celles-ci ne gagneront rien en définitive, puisqu'elles devront s'imposer sous une autre forme : d'un autre côté, le profit réel, s'il devait être ainsi partagé, serait insignifiant pour l'ensemble de la production agricole, si surtout les droits sur les vins étaient affranchis, à l'entrée des villes, des prélèvements du Trésor et ramenés à Paris aux limites que nous avons indiquées;

8° Les octrois sont accusés de pousser à la sophistication et à la fraude : l'une et l'autre, avons-nous répondu, s'exercent sur des objets non assujettis, et un fripon ne deviendra pas honnête homme par cela seul qu'il sera exempté d'impôts;

9° Enfin, nos adversaires, grands partisans de la décentralisation, ainsi qu'ils s'en flattent, font cependant appel au pouvoir central pour contraindre les villes à l'application de ce qu'ils nomment les saines doctrines économiques. — Moins sévères d'ailleurs au fond qu'en apparence, s'ils ne veulent pas que les consommations *réelles* soient taxées, ils admettent que chaque citoyen sera imposé d'après ses consommations *présumées*. Nous avouons qu'une réforme en ce sens ne nous paraît acceptable à aucun point de vue.

Après avoir répondu, comme nous l'avons fait, aux différentes critiques opposées à l'octroi, au nom de l'économie politique, pouvons-nous nous flatter d'avoir complètement justifié cette institution?

Nous n'avons jamais eu pareille ambition; disons-le sincèrement : défenseur des octrois et ayant à choisir de plaider coupable ou non coupable, nous avons plaidé cou-

pable. Mais il est des degrés dans la culpabilité, et nous soutenons qu'aucun impôt ne peut, plus que l'octroi, avoir droit aux circonstances atténuantes. Passez-les tous en revue, depuis l'impôt sur le sel jusqu'à l'impôt sur le papier, aucun ne supportera l'examen de l'économie politique, et il n'en est pas un seul peut-être qui ne soit plus inique et moins combattu que l'octroi.

L'octroi, du moins, se paie à l'occasion d'une jouissance, de la satisfaction d'un besoin, et, à un certain degré, c'est assurément une contribution volontaire ; mais, que je le veuille ou non, le fisc interviendra au jour de mon décès pour régler, d'après certaines lois absolues, les intérêts contingents de ma famille ; que je laisse un mineur à protéger, mon modeste héritage ira se fondre entre les mains des procureurs et des sergents.

J'achète une terre de mon voisin, homme honorable qui me vendra, j'en ai la certitude, une propriété dont il a le droit de disposer. L'ordre public intervient entre nous, il me laisse, il est vrai, le choix du notaire ; mais j'aurai un notaire, et le notaire ne marche pas sans papier timbré et sans enregistrement : l'enregistrement nous conduit aux vérifications hypothécaires, et, grâce à l'affichage et à la purge (cela se nomme la purge), mon arrondissement tout entier devra savoir que je viens d'acheter, moyennant 5,000 fr., un lopin de terre qui, de par le fisc, me coûte en réalité 5,500 fr. Il est vrai que si je dois le revendre l'année suivante, je ne perdrai peut-être que mes 500 fr. de frais, et mon champ aura rapporté 1,000 fr. en un an au Trésor public, sans compter l'impôt foncier.

Si, dégoûté, et pour cause, des acquisitions immobilières, je place mon pécule en rentes sur l'Etat, ma seconde acquisition me rapporte autant, me coûte en frais vingt fois moins que la première, et je suis en outre exo-

néré d'impôts. — Auprès de tout cela les péchés de l'octroi sont fautes vénielles, et les économistes ont beau jeu pour changer la direction de leurs critiques. — Mais inaugurer des réformes générales par la dislocation des administrations urbaines, violer, sous prétexte de décentralisation, la liberté de la commune, jeter le désarroi dans les finances municipales et forcer les citoyens à remplacer des impôts librement consentis par des impôts dont la formule n'est pas encore trouvée, les économistes y parviendront peut-être ; mais, à la réflexion, ils doivent autant que nous redouter ce succès.

QUATRIÈME PARTIE.

MOYENS PROPOSÉS POUR REMPLACER LES OCTROIS.

S'il est facile de critiquer une organisation financière quelconque et de démontrer l'injustice des impôts considérés un à un au point de vue de la raison pure, il est beaucoup moins aisé d'asseoir un système nouveau sur des bases indiscutables, et, jusqu'à ce jour, les adversaires de l'octroi n'ont pas triomphé de cette difficulté.

Les économistes sont à peu près unanimes lorsqu'il s'agit de proscrire les contributions indirectes ; aussi la plupart des combinaisons proposées par eux pour remplacer les octrois partent de ce principe que l'impôt doit être demandé soit aux personnes, soit à la fortune assise, mais non à la matière circulante. Ils veulent donc que la propriété foncière, les contributions personnelle et mobilière, et même les patentes supportent la surcharge que nécessiterait la suppression des taxes indirectes.

Nous discuterons bientôt quelques-uns des systèmes particuliers fondés sur ce principe, mais il n'est pas inutile, avant de commencer cette discussion, que nous nous rendions un compte exact du contingent demandé aujourd'hui à la propriété immobilière : le lecteur jugera s'il est opportun de l'augmenter encore.

La propriété foncière est taxée tout à la fois au profit de l'Etat, des départements et des communes. Le principal

de l'impôt se prélève au profit du Trésor, mais les départements y ajoutent, pour les dépenses locales, des centimes additionnels qui, en moyenne, s'élèvent à plus d'un tiers du principal. — De leur côté, les communes à octroi usent pour la plupart de la faculté qu'elles tiennent de la loi, d'établir une sur-imposition égale ou même supérieure à la sur-imposition départementale, si bien que 100 fr. de contributions directes en principal correspondent à 166 fr. d'imposition réelle. Ces combinaisons s'appliquent également à la contribution personnelle, à celle des portes et fenêtres et aux patentes, et cette dernière taxe est en outre augmentée d'office de 8 °/₀ du principal, au profit des communes (1).

Un revenu cadastral de 100 fr. assujettit le propriétaire à 20 fr. d'impôts environ, ce qui représente déjà une charge assez lourde. Mais le sacrifice exigé de lui prend des proportions beaucoup plus exorbitantes encore lorsqu'il veut transmettre son immeuble : droits de timbre et d'enregistrement, honoraires payés aux fonctionnaires nantis du privilége de rédiger les contrats, formalités hypothécaires, tous ces frais payés par l'acquéreur retombent évidemment sur le venduur et diminuent la valeur de la propriété transmise dans une proportion telle, qu'après avoir six ou huit fois changé de propriétaires, un immeuble a dû payer au Trésor, pour les frais qui ont accompagné ces transmissions successives, une somme égale au capital transmis.

Si nous pouvions ajouter à cet aperçu le calcul des

(1) *En apparence* 8 °/₀ du principal des patentes sont abandonnés par l'Etat aux communes, mais il est clair *qu'en réalité* l'Etat, maître des tarifs, les a ordonnés de telle sorte qu'il ne subit aucune perte du fait de l'allocation de 8 °/₀ aux communes.

frais que nécessitent les transmissions forcées, le coût de l'intervention des tribunaux lors de certaines transmissions héréditaires, si nous rappelions qu'une propriété grevée d'hypothèques jusqu'à concurrence de sa valeur totale paie au fisc les mêmes droits de succession qu'un immeuble affranchi de toutes charges, ne nous serait-il pas permis d'en conclure que la propriété foncière rend au Trésor public tout ce qu'elle peut rendre, et qu'un surcroît d'impôts lui serait fatal ?

Quelques économistes, et Rossi entre autres, font de l'impôt sur la rente foncière la base du système financier de l'Etat. Ils admettent volontiers que la rente foncière soit surtaxée d'une manière presque indéfinie, — à une condition pourtant, c'est que l'indéfini n'aille pas trop loin.

Que nous importent ces considérations théoriques? Telle qu'elle s'impose à nos réflexions, la question est une question de pratique ; il s'agit de savoir si — actuellement — l'impôt foncier atteint sa limite rationnelle, ou s'il est permis d'anéantir la propriété par l'impôt sous prétexte d'arrêter les envahissements du fisc et d'assurer le bonheur du plus grand nombre (1).

(1) « Si ce même budget..., comme la France en est menacée, atteignait deux milliards, le cinquième du produit brut de la nation, la rente paierait 1,200 millions. En sorte qu'une terre qui, sous le régime actuel, donne 3,000 fr. net au propriétaire, ne lui rendra plus, si le budget reste le même, que 1,000 fr. Alors vous verrez les rentiers, les propriétaires, toute la bourgeoisie haute et moyenne se joindre au prolétariat pour demander la réduction de l'impôt, le fisc arrêté dans ses envahissements, et le gouvernement mis à la raison. »

(Proudhon. *Théorie de l'Impôt*, p. 289-290.)

Que ferait aux prolétaires l'augmentation ou la diminution des impôts dans un système qui les exempterait de toutes contributions ? Les propriétaires se joindraient au prolétariat ? — Le prolétariat se joindrait-il aux propriétaires ?

Arrêter les envahissements du fisc, restreindre le chiffre des dépenses improductives, améliorer la condition des classes qui vivent de leur travail quotidien, tel est en effet le but que se proposent les adversaires de l'octroi, tel est aussi le but que nous nous proposons nous-même lorsque nous envisageons les questions économiques, mais nous ne pouvons admettre que ce résultat puisse être obtenu par la suppression des taxes locales, et il nous est impossible de croire que l'aggravation des contributions directes nous rapproche de ce desideratum. Pour dire toute notre pensée, nous estimons que les réformes doivent être *essentiellement politiques* et que de simples déplacements d'impôts seront complètement inefficaces si leur somme doit rester la même.

Parmi les partisans de la suppression des octrois, les uns prétendent avoir assez fait en accumulant les critiques, et ils ne se croient pas tenus « d'indiquer le moyen » de remplacer les recettes obtenues par le moyen de » l'octroi (1). » C'est en vérité bien commode.

Ce que nous avons dit précédemment nous dispense de toute réponse nouvelle, et les arguments que nous avons opposés à ces adversaires demeurent valables contre eux jusqu'à réfutation directe, — et même après nous avoir réfuté, les abolitionnistes dont il s'agit n'auront accompli que la moitié d'une tâche utile.

Les autres abordent franchement la difficulté. Convaincus de la nécessité de conserver aux villes des ressources suffisantes, ils proposent de procéder par une transformation des impôts actuels.

Un de leurs principaux arguments consiste à nous opposer l'exemple de l'Angleterre où les octrois n'existent pas,

(1) *Journal des Economistes*, octobre 1866. M. Bénard.

et celui de la Belgique et de la Hollande où ils ont été abolis.

Que valent ces exemples? Si nous devons être réduits au rôle d'imitateurs, sachons du moins imiter à propos et renseignons-nous sur les institutions que nous voulons transplanter chez nous.

L'Angleterre, il est vrai, ne connaît pas les octrois, peut-être même se réjouit-elle, en entendant tout le mal qu'on en dit de ce côté du détroit, de pouvoir se passer de cette source de revenus. — Pourtant les villes anglaises ne sont point exonérées de taxes locales, et les objets assujettis en France aux droits d'octroi sont, pour la plupart, aussi bien taxés en Angleterre que dans notre pays. — Seulement, les cités anglaises perçoivent à leur profit les impôts directs, tandis que l'Etat s'attribue exclusivement le montant des taxes de consommation.

La raison de cette pratique, telle que l'expose M. Boiteau, n'est pas faite pour nous la faire adopter :

« Les Anglais qu'il n'y a pas de raison pour admirer à
» l'excès et pour imiter toujours, écrit M. Boiteau, ont
» ainsi distingué les impôts réservés à l'Etat, et qui sont
» indirects presque entièrement, des impôts directs attribués
» aux comtés et aux bourgs et paroisses. — Il est vrai que
» chez eux l'administration locale a toujours été dans les
» mains de l'aristocratie, des propriétaires fonciers, et que
» c'était à ces maîtres héréditaires du sol de s'imposer
» directement pour l'entretien de leurs routes. Dans les
» villes, les négociants et les manufacturiers se sont aussi
» occupés de leurs intérêts un peu plus vivement que de
» ceux du public qui ne paie pas de taxes directes (1). »

Cette dernière remarque a bien son importance. En

(1) *De l'abolition des octrois, journal des Economistes,* loc. cit.

effet, si les administrations locales ne demandent pas aux non-propriétaires de contribuer directement aux charges communales, en revanche, elles ne se préoccupent guère non plus de leurs intérêts particuliers, et les citoyens qui paient les dépenses urbaines, s'arrangent de manière à en retirer un profit direct et personnel, sans s'inquiéter outre mesure des besoins de la classe non-payante. Et il est naturel qu'il en soit ainsi chez un peuple qui sait compter. Mais, à tort ou à raison, nous n'avons pas en France cette idée du rôle réservé à l'administration, et toute municipalité qui se laisserait systématiquement guider par des considérations tirées de l'intérêt personnel de ses membres succomberait bientôt sous le poids de l'animadversion générale. Nous n'avons pas besoin, après ce que nous avons dit dans la troisième partie de cette étude, d'insister de nouveau sur le caractère d'utilité publique des dépenses communales en France; sous ce rapport du moins, la comparaison avec l'Angleterre tourne en notre faveur.

Nous avons d'ailleurs un argument plus important à opposer à nos adversaires.

Le principal reproche adressé aux octrois par les économistes est celui de frapper les objets de première nécessité et par suite d'imposer le pauvre autant que le riche. Lors donc qu'ils mettent en parallèle le système anglais et celui qui a prévalu en France, nos adversaires doivent tenir à démontrer que le premier est plus favorable que le second aux intérêts des consommateurs, mais ils ne peuvent faire cette démonstration que s'ils constatent que les objets de consommation sont moins taxés en Angleterre qu'en France.

Or, il n'en est point ainsi, et les chiffres suivants qui se rapportent à l'exercice 1863 sont assez significatifs.

Les impôts sur les boissons ont donné en Angleterre......................	455.175.000 fr.
Ils ont produit en France...	351.955.000
Différence en moins pour la France..	103.220.000 fr.

Si nous ajoutons aux 352 millions ci-dessus le produit des octrois, en ce qui concerne les liquides, nous obtenons un total de 412 millions, soit 43 millions de moins que pour les taxes similaires en Angleterre. Si maintenant nous évaluons la différence en tenant compte du chiffre de la population dans l'un et l'autre pays, nous trouvons que le chiffre de l'impôt sur les boissons étant représenté pour la France par 10, il le sera par 15 en Angleterre. Les boissons, on le sait, forment la principale source des revenus de nos octrois.

Il importe assez peu au contribuable qu'il soit fait emploi du produit des impôts par les communes ou par l'Etat : à ses yeux le point essentiel c'est d'avoir à payer le moins possible. L'adoption du système anglais qui consiste à attribuer au Trésor public l'intégralité de l'impôt sur les boissons n'impliquerait donc pas un *dégrèvement*, mais un simple *virement* de l'impôt, elle n'améliorerait aucunement la situation des contribuables, et elle ne donnerait aux adversaires de l'octroi qu'une satisfaction purement nominale.

L'innovation n'aurait d'importance pratique que dans le cas où les communes, renonçant à l'octroi, pourraient se dispenser de le remplacer par des taxes nouvelles et recevraient une portion des impôts actuellement attribués à l'Etat. Mais, pour demander ce renoncement au Trésor public, il faudrait trouver le moyen de l'exonérer d'une partie équivalente de ses obligations, et cette réforme, ne nous lassons pas de le répéter, est plutôt du domaine po-

litique que du domaine économique. La question est beaucoup trop grave pour être résolue par une simple opération de trésorerie et même par une loi de finances, et la suppression des octrois n'avancerait pas beaucoup la solution du problème.

Si l'Angleterre a su se garder des octrois, la Belgique a fait mieux encore, elle les a abolis après les avoir longtemps utilisés. Cette mesure a été accomplie par la loi du 18 juillet 1860 (1). — Aux yeux des abolitionnistes, cette conversion a sans doute plus de prix que la persévérance dont ils louent l'Angleterre ; malheureusement, les Belges ne semblent être sortis de Charybde que pour avoir le prétexte de tomber en Scylla, — ainsi que nous le verrons bientôt.

Remarquons en passant qu'un Etat tel que la Belgique se trouve placé dans des conditions beaucoup plus favorables que la France pour mener à bien des essais, des expériences financières. — Quand Platon, Morus et Fénelon ont tracé, d'après leurs idées particulières, le plan idéal d'une République arrivée au dernier degré de la perfection, ils se sont rencontrés tous les trois sur un point important : leurs lois sont faites pour un peuple resserré dans un territoire exigu. En effet, les difficultés d'un gouvernement s'accroissent en raison du nombre des citoyens dont il doit diriger la fortune politique, et les différentes combinaisons d'impôts, pour ne parler que de celles-là, peuvent être facilement et tour à tour essayées, sans qu'il en résulte un trouble bien profond, s'il s'agit, par exemple, d'un Etat neutre qui peut s'abstenir des ruineuses dépenses militaires qu'un grand Etat est forcé de supporter. Nous pourrions donc repousser toute comparaison,

(1) Sur la proposition de ministère Frère-Orban.

et surtout une assimilation avec la Belgique, pays qui ne compte pas six millions d'habitants, et dont les soixante-dix-huit communes autrefois soumises à l'octroi avaient ensemble une population à peine égale à celle de nos trois ou quatre principales cités (1).

Mais nous n'avons garde de répondre à nos adversaires par cette fin de non-recevoir. Nous reconnaissons d'ailleurs que s'ils applaudissent à la loi, ou plutôt à la pensée qui a inspiré la loi de 1860, aucun d'entre eux n'approuve le mode de remplacement adopté en Belgique.

Voici quelle est l'économie de la loi du 18 juillet :

Les communes ayant des ressources strictement proportionnées à leurs charges, l'intégralité de leur revenu actuel continue de leur être assuré, seulement l'attribution de ce revenu est faite par les mains de l'Etat.

Les communes reçoivent :

1.500.000 fr.,	montant de 40 % du produit des postes.
2.000.000 fr.,	soit 75 % des droits perçus par l'Etat à l'entrée du royaume, sur les cafés.
860.000 fr.,	soit 34 % sur les droits de douane produits par les vins et eaux-de-vie étrangers.
2.840.000 fr.,	sur les droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes.
6.100.000 fr.,	sur les droits d'accise produits par la bière.
700.000 fr.,	sur les droits d'accise des sucres.
14.000.000 fr.,	soit un total de 14 millions de francs.

Est-ce à dire que l'Etat, assez riche pour diminuer de

(1) En 1860, la Belgique comptait 4,620,000 habitants, les 78 communes où se percevait l'octroi avaient une population de 1,220,000 têtes : le produit de l'octroi s'élevait à environ 11 millions.

(Voir M. Courcelle : *De l'abolition des octrois*, p. 112, 113.)

14 millions le budget de ses dépenses, renonce à une somme égale de recettes? Non. Les 860,000 fr. attribués aux communes sur le produit des douanes; 700,000 fr. sur les 2,840,000 fr. donnés par les droits d'accise sur les eaux-de-vie; 3 millions, des 6 millions de l'accise sur les bières représentent exactement le montant des anciens droits d'octroi établis sur les boissons. En fait, *aucun dégrèvement n'a été opéré sur les liquides;* seulement, au lieu de laisser aux communes le soin de percevoir la part qui leur incombe, le Trésor effectue lui-même la recette dont il reverse une fraction aux municipalités: — au lieu de laisser subsister les droits d'entrée aux barrières des villes, la Belgique les a transportés à la frontière pour les produits venant de l'extérieur, en augmentant les anciens droits de douane, et pour les boissons fabriquées à l'intérieur, elle a généralisé les taxes qui avaient un caractère local, de telle sorte que la condition des consommateurs n'est, de ce chef, aucunement améliorée.

Est-ce tout?

Nullement. Le Trésor consent un sacrifice réel sur le produit des cafés et sur les droits de poste, mais au lieu de permettre aux consommateurs de bénéficier d'une détaxe, il maintient les anciens tarifs. La répartition des recettes abandonnées par l'Etat se fait *en raison des besoins des villes, tels qu'ils résultent de leurs budgets arrêtés à l'époque où les octrois existaient à leur profit,* et sans qu'il soit tenu compte des charges nouvelles qui peuvent leur incomber, soit par suite de l'accroissement du nombre de leurs habitants, soit par suite de circonstances exceptionnelles, et le surplus est abandonné aux communes qui n'avaient pas d'octroi. Il est évident que la part faite à ces dernières est presque insignifiante, puisque sur les 14 millions à distribuer aux 2,540 communes de la

Belgique, les 78 communes à octroi reçoivent à elles seules 11 millions.

Il résulte de là qu'en augmentant de 35 %, ainsi qu'il l'a fait, les droits d'accise sur les bières fabriquées à l'intérieur et qui forment la principale boisson du pays, le gouvernement belge a positivement taxé les campagnes au profit des villes. Il est vrai que cette façon de procéder est colorée d'un prétexte d'égalité devant l'impôt ; mais pour qui sait voir les choses telles qu'elles sont, il est évident que cette égalité prétendue constitue une injustice flagrante. Quoi! le campagnard, s'il veut sortir la nuit, devra se munir d'une lanterne qu'il aura payée de sa bourse, et il devra de plus payer les reverbères qui éclairent l'habitant des villes ! — S'il a besoin d'eau, il faut qu'il l'aille prendre au puits creusé à ses frais, mais, grâce à lui, le citadin jouira gratuitement d'un service d'eau ; s'il est malade, il devra payer le médecin et les remèdes, mais en revanche il contribuera à fournir à l'ouvrier des villes l'assistance et un service médical gratuits !

Singulière égalité ! Que les pauvres et les riches faisant partie d'une même commune et retirant de la communauté des avantages égaux ou inégaux, en fassent les frais, proportionnellement à leurs ressources individuelles, rien de plus simple ; mais demander un sacrifice d'argent en vue de la création d'institutions urbaines à des hommes qui personnellement n'en retireront jamais aucun profit direct ou indirect, arriver à un semblable résultat grâce à la suppression des octrois, suppression votée dans l'intérêt des classes pauvres,..... il n'y a là rien dont puissent s'enorgueillir les abolitionnistes belges. Nous avons vu précédemment que les adversaires de l'octroi lui reprochent de frapper indirectement en France les campagnes au profit des villes, et nous avons fait voir combien

cette assertion est exagérée ; que diront donc nos contradicteurs, s'ils jettent les yeux sur ce qui se passe chez nos voisins ? Ce n'est pas indirectement, mais directement et d'une manière évidente qu'en Belgique les campagnes font les frais des institutions urbaines dont elles ne peuvent recevoir aucune utilité.

Nous ne quitterons pas la Belgique sans retirer de son exemple la confirmation de ce que nous avons eu l'occasion d'exposer déjà au sujet du bénéfice que peuvent attendre les consommateurs de la suppression des droits d'entrée.

Si le litre de vin taxé à 10 centimes, si le kilogramme de viande taxé à 5 centimes sont affranchis de tout droit, le prix de ces denrées sera sans doute diminué d'autant ? Oui, répond la théorie ; non, répond la pratique..... même en Belgique.

Le Gouvernement français ayant demandé à ses consuls d'Anvers, d'Ostende, de Mons, etc., des renseignements au sujet de l'effet produit en Belgique par la suppression des octrois sur le prix des denrées, a reçu des réponses résumées de la manière suivante dans une correspondance citée par l'auteur des *Considérations sur l'Octroi :*

« En général, la viande de boucherie n'a subi aucune » diminution, et les prix, au lieu de descendre, tendent » même à s'élever. Le marchand en détail n'ayant à faire » au profit de l'acheteur, que des réductions de centimes » ou de fractions de centimes, s'en abstient, encouragé » par l'apathie de son client lui-même, et retient devant » lui des sommes minimes, qui, multipliées à l'infini, lui » permettent de réaliser à la fin de l'année des bénéfices » importants. Aucune diminution sur le prix des alcools, » des comestibles et des charbons. — S'il y a eu dimi- » nution sur le prix de quelques denrées alimentaires, le » public n'en a pas profité. »

Si le marchand retient ainsi par devers lui les fractions de centimes ou même les centimes dont son client néglige de profiter, cela ne l'empêche aucunement d'augmenter les prix des objets surtaxés.

Ainsi, les bières se vendent aujourd'hui plus cher qu'autrefois, et la différence en plus payée par le consommateur est supérieure à celle entre l'ancienne et la nouvelle taxe.

Il est donc certain que les consommateurs belges n'ont pas obtenu de la suppression des octrois les avantages que semblait leur assurer cette mesure, et même sans admettre complètement les termes de l'appréciation que nous venons de rapporter, on peut dire que l'amélioration, contestable d'ailleurs, du sort des habitants des villes, est corrélative à une aggravation évidente de la condition des communes rurales.

La Hollande a suivi l'exemple de la Belgique et elle n'a pas fait mieux. Une loi du 7 juillet 1865 présentée par M. Best, ministre des finances, a supprimé les octrois et pourvu à leur remplacement par la combinaison suivante.

L'Etat abandonne aux communes les 4/5es de la contribution personnelle et 2 1/2 pour cent de l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

Le produit des octrois, à l'époque de leur suppression, s'élevait à 7,000,000 de florins; 987 communes sur les 1,138 communes du royaume percevaient des droits d'entrée.

La suppression des octrois fut préparée par d'autres réformes.

« Par une loi du 18 juillet 1855, l'Etat renonça à » l'accise qu'il percevait sur le pain et la mouture, et

» perdit de ce fait 4,500,000 florins (1). Les communes,
» de leur côté, percevaient sur cet impôt des *cents* ou
» centimes additionnels auxquels elles furent obligées de
» renoncer, l'additionnel ne pouvant être maintenu quand
» le principal disparaissait. Mais les villes ne se décidè-
» rent qu'avec un extrême regret à demander à la création
» ou à l'élévation de la cote personnelle (2) les ressources
» qui leur faisaient défaut. Amsterdam donna un exemple
» de résistance qui fut imité par les provinces entières de
» Hollande septentrionale, de Hollande méridionale et de
» Zéélande. Comme pour protester, les créations d'octroi
» ne furent jamais plus nombreuses. Sur les 1,138 com-
» munes du royaume, 621 percevaient, en 1857, des
» taxes municipales d'octroi qui formaient un total de
» 5,334,371 florins; en 1861, nous trouvons 925 communes
» à octroi et un produit général de 6,396,181 florins
» Lorsque fut promulguée la loi du 7 juillet 1865, des
» octrois existaient dans 987 communes, et les produits
» atteignaient 7,000,000 de florins (3). »

Cette loi fut votée par vingt voix contre treize.

Quels en ont été les effets ?

L'Etat n'ayant pas réduit ses dépenses, il lui a été impossible de faire bénéficier les consommateurs d'un dégrèvement réel. Aussi a-t-il augmenté les *droits d'accise* sur les vins, le thé, le sucre et cette sur-imposition étant jugée insuffisante, il n'a rien trouvé de mieux que de per-

(1) Le florin de Hollande passe pour 2 fr. 10 c. Les octrois produisaient donc environ 15,000,000 fr.

(2) Ainsi que cela devenait nécessaire et était exigé des villes.

(3) *Considérations sur les Octrois*, par M. J. Burot, page 194. — Nous avons puisé dans cet ouvrage les renseignements que nous donnons sur la suppression des octrois en Hollande (pages 193 à 197.)

cevoir à son profit les taxes d'abatage, taxes essentiellement locales de leur nature.

Bien plus, les villes ne doivent participer à la distribution de la subvention de l'Etat que si elles s'imposent du maximum des centimes additionnels mis à leur disposition par la loi : les impôts directs sont augmentés, les impôts indirects ne sont point diminués, et en outre les villes perdent complètement, grâce à la pression du pouvoir central, le droit de régler elles-mêmes leurs budgets.

Les abolitionnistes français, en nous citant l'exemple des pays que nous venons de nommer, semblent frappés seulement du fait de la suppression des octrois ; ce n'est pas qu'ils méconnaissent les inconvénients des modes de remplacement que nous avons passés en revue, mais ils se tirent d'affaire en deux mots : Supprimons l'octroi, mais remplaçons-le autrement que n'ont fait la Belgique et la Hollande. C'est facile à dire, mais le moyen ? Nous voudrions que nos adversaires nous disent autre chose que des phrases sonores, et que, sortant des généralités, ils nous fassent l'exposition claire et entière d'un système nouveau dont l'application pourrait être immédiate.

M. Passy, l'un des plus ardents promoteurs de l'abolition des taxes d'octroi, nous jette cet axiôme : « Chaque commune » doit trouver en elle-même des ressources pour remplacer » ses octrois. — Là est la vérité, là est la justice. »

C'est fort bien dit, mais enfin ce n'est pas une découverte. Voyons donc les voies et moyens.

Hélas ! nous retombons dans le vague, dans le nuageux. M. Passy perd beaucoup de son assurance et de sa netteté quand il tente de nous donner du positif. — Cet économiste voudrait, par exemple, qu'au lieu de taxer le combustible, on taxât les cheminées ; qu'au lieu d'imposer le

foin, l'avoine, la paille, on imposât directement le propriétaire du cheval; que l'on eût recours à des centimes additionnels aux contributions foncière, locative et des portes et fenêtres; enfin, jugeant trop favorablement ses concitoyens, M. Passy les croit disposés à combler par des *contributions volontaires* les vides que causerait la suppression de l'octroi.

Tout cela n'est pas bien nouveau, sauf la contribution volontaire, qui serait volontaire comme l'emprunt forcé est un emprunt. L'impôt sur les cheminées a existé déjà en France sous le nom de contribution somptuaire. (Loi du 7 thermidor an III. — 25 juillet 1795.)

Pour les villes de 50,000 âmes et au-dessus, les cheminées, autres que celles des cuisines, étaient taxées : 5 fr. pour la première, 10 fr. pour la seconde, 15 fr. pour chacune des autres; le tarif était réduit de moitié ou des trois quarts selon l'importance des villes. Les poêles payaient moitié de la taxe.

Les domestiques mâles étaient taxés 10 fr. pour le premier, 30 fr. pour le second, 90 fr. pour le troisième, et ainsi de suite en triplant, de sorte que pour six domestiques on payait 10 fr. + 30 fr. + 90 fr. + 270 fr. + 810 fr. + 2,430 fr. = 3,640 fr.

Les chevaux payaient 20 fr. pour le premier, et en doublant le tarif successivement pour chacun des autres : six chevaux payaient 1,260 fr.

Les voitures suspendues devaient 20 fr. par paire de roues pour la première voiture, 40 fr. pour la seconde, 120 fr. pour la troisième, soit 360 fr. pour trois voitures à quatre roues.

On le voit, le luxe était taxé dans des proportions assez larges, et cependant l'impôt somptuaire n'a jamais produit pour le département de la Seine plus de 7,780,000 fr.

Admettons qu'il dût aujourd'hui produire le double, nous serons encore loin de compte, puisque l'octroi donne 100,000,000 ; — cela ne vaut pas la peine de diviser les citoyens par catégories.

Il est vrai que M. Passy ne se borne pas à demander des taxes somptuaires ; dans son système, le pauvre ne serait pas complètement exonéré, et il paierait aussi lui pour sa cheminée ; il paierait *d'après le tarif,* et non en raison du combustible qu'il emploie. Quelles récriminations soulèverait cette innovation malheureuse ! Combien de personnes protestent déjà contre l'impôt des portes et fenêtres, l'accusant d'être homicide, et de faire payer au pauvre l'air et la lumière, dons gratuits du ciel ; que n'entendrions-nous pas dire contre la barbarie du fisc taxant le foyer glacé du pauvre ! A notre avis, cette taxe directe serait beaucoup plus odieuse encore que la taxe du combustible, laquelle n'est acquittée du moins que par les personnes qui font du feu.

M. Passy a négligé de nous faire connaître sur quelles bases devraient être augmentées les contributions mobilière et des portes et fenêtres ; nous verrons bientôt comment M. de Lavergne a comblé cette lacune. En attendant nous ferons observer à M. Passy que le remplacement des taxes indirectes par des taxes directes ne serait favorable ni aux contribuables ni au Trésor. Pour que celui-ci retrouve à peu près l'équivalent des impôts supprimés, il devra faire porter l'augmentation de la contribution directe sur tous les loyers, car il ne serait pas équitable, en définitive, que le riche surtaxé par la loi somptuaire, soumis en outre à la contribution *volontaire,* fût condamné de plus à faire tous les frais des autres augmentations d'impôts ; le ménage de l'ouvrier devrait donc acquitter sous forme d'impôt direct une taxe, un peu

moindre que celle qu'il paie aujourd'hui à l'occasion et en proportion de ce qu'il consomme.

Or, il est un fait bien connu de tous ceux qui ont suivi de près et dans ses détails le service du recouvrement de l'impôt, c'est que, actuellement, un certain nombre de contribuables s'arrangent de manière à ne jamais être nantis, au jour de la poursuite du percepteur, que des objets déclarés insaisissables par la loi. S'il en est ainsi avec des taxes relativement modérées, n'est-il pas à craindre que du jour où l'impôt direct notablement surélevé se présentera avec ses exigences périodiques à des contribuables trop facilement convaincus de l'iniquité du fisc, il rencontre aussi des difficultés périodiques et insurmontables, grâce à la législation. Or, la législation peut-elle être modifiée sur ce point? Personne n'oserait le demander. Qu'il serait grand le nombre des contribuables qui, libres de faire choix entre un versement à la caisse du percepteur et une dépense plus ou moins raisonnable, opteraient pour celle-ci au détriment du Trésor! Nous avons connu personnellement un homme, exerçant une profession libérale, contre lequel, trois années de suite, ont été rapportés des procès-verbaux de carence. Il connaissait la loi, et il prenait ses dispositions de telle sorte qu'au jour où se présentait l'agent chargé de saisir son mobilier, ce mobilier se trouvait réduit aux meubles indispensables : un lit, quelques chaises et les livres nécessaires à sa profession ; c'était son idée fixe de ne pas enrichir l'Etat, et en effet, s'il n'avait pas payé d'impôts indirects, notre homme eût complètement échappé aux exigences fiscales d'un Gouvernement abhorré.

Sans doute cet exemple ne se généraliserait pas, mais pourtant l'augmentation de l'impôt direct aurait évidemment pour résultat l'augmentation des non-valeurs dont

tout le poids retomberait encore sur les contribuables déjà surchargés, et nous demandons à nos adversaires de peser mûrement cette objection avant de la déclarer insignifiante.

Nous repousserons donc le système de M. Passy, jusqu'au jour où cet économiste nous aura présenté autre chose que des aphorismes, des critiques, des négations et des aperçus nuageux.

M. de Lavergne se présente mieux armé que M. Passy, du moins il préconise un système que nous pouvons combattre parce qu'il est clairement défini.

M. de Lavergne est *devenu* partisan des octrois ; il a donc fait sur lui-même un travail qui a été épargné à M. Passy, lequel semble être, de naissance, ennemi juré de cet impôt. Nous avons eu l'occasion de parler déjà de M. de Lavergne à l'occasion des tableaux sur les variations du prix des subsistances que M. Husson lui avait communiqués. — A cette époque, M. de Lavergne n'était pas encore converti.

Voici comment s'exprime ce publiciste dans une lettre adressée le 22 octobre 1866 à M. le Secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique :

« .... L'octroi perçu modérément m'avait d'abord paru
» un impôt comme un autre, et plus difficile à remplacer
» qu'un autre, mais en voyant l'abus qu'on en fait aujour-
» d'hui, je me suis rangé du côté de ceux qui l'attaquent
» et qui en demandent l'abolition. »

Que M. de Lavergne nous permette de lui faire observer que l'abus fait par quelques-uns d'une chose bonne en elle-même, ne justifie point la proscription de cette chose. Tous les jours, des milliers d'individus font un mauvais usage du vin, chaque jour certaines personnes font de leur fortune un usage honteux et criminel, et cependant il

ne saurait être question de nous ramener au régime des Spartiates ni de décréter que tout le monde sera pauvre. Si l'octroi n'est pas un mauvais impôt, conservons l'octroi : si certains administrateurs usent mal de cette ressource municipale, demandons que nos finances soient mieux gérées et que nos administrateurs soient remplacés par d'autres administrateurs plus sages.

« Je n'ai rien à ajouter, poursuit M. de Lavergne, aux » excellentes raisons données par MM. F. Passy, Horn, Co- » chut, Bénard, Clamageran, Paul Coq ; je voudrais seule- » ment, pour ma part, répondre à la principale objection » des défenseurs de l'octroi, à celle qui m'a moi-même » arrêté longtemps. Comment le remplacer ? Voici, en » effet, après y avoir bien réfléchi, comment il me paraît » possible de résoudre la difficulté. »

Il est fâcheux que M. de Lavergne ne puisse rien ajouter aux critiques que nous avons examinées, il est fâcheux aussi qu'il ne fasse aucune restriction, et qu'il considère comme parfaitement fondées toutes les assertions de ses collaborateurs ; sa conviction nouvelle s'est formée bien rapidement. Après nous avoir dit, en commençant, que l'*abus* des octrois a seul déterminé son changement de doctrine, il nous expose maintenant que les reproches adressés à à ces taxes au nom de la politique et de l'économie politique par MM. Passy, Horn, etc., lui semblent justes et sans réplique, — mais passons.

« Je suppose une ville où l'octroi rapporte cent mille » francs. »

Arrêtons encore M. de Lavergne par cette seule réflexion que les villes où l'octroi ne rapporte que cent mille francs ne sont pas des villes de premier ordre, et qu'en admettant que ses calculs puissent recevoir leur application dans des villes d'une importance secondaire, cela ne prouverait

pas qu'ils soient applicables à des villes comme Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, Marseille, etc., qui retirent plus de deux millions de leurs octrois. Nous allons nous rendre compte immédiatement de l'importance de cette remarque.

« Je suppose une ville où l'octroi rapporte 100,000 fr.
» Je partagerais cette somme en quatre parts égales.

» Le premier quart se composerait des frais de perception
» qui s'élèvent en moyenne à 12 %, et d'une réduction de
» 13 % que la ville consentirait sur son revenu, soit en-
» semble 25,000 fr. »

Qu'une ville renonce à une somme de 13,000 fr. sur un produit de 100,000 fr., cela ne paraît pas exorbitant en effet, mais la difficulté devient plus grande pour une cité possédant un, deux, trois ou quatre millions de revenus. A celle-ci on demande l'abandon de 130,000 fr., de 260,000 fr., de 390,000 fr., de 520,000 fr. — Au surplus, nous laissons la parole à M. Boiteau, adversaire résolu des octrois, comme on le sait, et comme il prend soin de nous le rappeler :

« Il est nécessaire.... que les communes ne soient pas
» dépouillées des revenus dont elles jouissent. On leur en-
» lèvera les octrois, parce que c'est un impôt vicieux en
» lui-même.... Mais on leur procurera, par un moyen ou
» par un autre, une somme au moins égale de recettes,
» car il n'y a personne qui ne sente que les travaux pu-
» blics ne doivent jamais être suspendus dans les villes et
» dans les villages, que c'est même aux communes à se
» charger d'une grande partie de ceux dont, en l'état ac-
» tuel...nous laissons la charge au Trésor public. Le service
» des écoles seules, celui des chemins vicinaux et ruraux,
» etc., etc., nécessiteraient de bien plus amples dépenses
» que celles que les villes et les villages peuvent faire

» aujourd'hui. D'autres besoins deviendront urgents plus » tôt qu'on ne pense...... les communes doivent donc » conserver tout ce qu'elles possèdent en ce moment.... » et..... en attendant que surgisse un nouveau système » administratif (M. Boiteau fait allusion à la décentralisa- » tion), l'intégralité des recettes municipales d'aujourd'hui » doit être maintenue avec tout le soin possible (1). »

Nous n'admettons pas tous les considérants de M. Boiteau, mais nous sommes d'accord avec lui sur la conclusion : M. de Lavergne, au contraire, admettra les considérants en repoussant les conclusions de son collègue, mais... il ne nous a pas fait connaître ses motifs.

« Pour le deuxième quart, l'Etat abandonnerait à la » Ville le principal de l'impôt foncier qu'il y perçoit » jusqu'à concurrence de 25,000 fr. »

M. de Lavergne suppose ici deux choses, et précisément les deux choses qui font toute la question : d'abord, la possibilité pour l'Etat de renoncer à l'impôt foncier payé dans les villes, et, en second lieu, l'efficacité de cette mesure pour compenser le renoncement des villes à un quart des produits de leurs octrois.

M. de Lavergne exonère la propriété urbaine de la part de l'impôt foncier destiné au Trésor public, mais cette taxe continuerait de grever la propriété rurale. Il nous est d'autant moins facile de nous rendre compte des motifs qui pourraient justifier cette proposition que l'auteur s'abstient de toute explication sur ce sujet.

Mais laissons ce point dans l'ombre.

M. de Lavergne demande au Trésor de renoncer à 40 millions : il ne serait pas embarrassé, — il le déclare

(1) *De l'abolition des octrois. — Journal des économistes. Loc. cit.*, 1866.

un peu plus loin, de désigner les dépenses publiques sur lesquelles il serait facile de réaliser cette économie. — Il ne les désigne pas néanmoins, mais nous voulons admettre que l'économie soit réalisable ; ce n'est que la moitié de la solution du problême. Le produit de l'impôt foncier versé au Trésor public par la propriété foncière des villes *n'est pas égal au quart du produit de l'octroi,* ainsi que le suppose arbitrairement notre auteur, et cette remarque fait brèche à son argumentation. D'après le calcul de M. de Lavergne, une ville dont l'octroi rapporte 100,000 fr. paierait à l'Etat une contribution foncière égale à 25,000 francs, — soit 250,000 fr., et 500,000 fr. pour les cités où l'octroi produit 1 million ou 2 millions. Un peu d'attention eût suffi pour éviter cette méprise. Afin de ne pas multiplier les exemples, prenons la ville de Nantes qui reçoit 2 millions de son octroi. L'impôt foncier ne s'y élève qu'à 350,000 fr. au lieu de 500,000 fr. ; ce serait donc, dans le système de M. de Lavergne, un déficit de 150,000 fr. par an qui viendrait s'ajouter à l'économie forcée de 13 %, soit une réduction totale de 410,000 fr. sur un budget ordinaire de 2 millions et demi.

Notre exemple est d'ailleurs parfaitement choisi. La ville de Nantes n'est pas entrée jusqu'à ce jour dans la voie des transformations inutiles et ruineuses si vivement critiquées ailleurs. Elle consacre l'intégralité de ses ressources à des dépenses ordinaires d'administration et à des travaux d'utilité pressante ; et assurément elle ne sacrifie guère au luxe : aussi, quels que puissent être les talents administratifs de M. de Lavergne, nous ne nous compromettons pas beaucoup en le mettant au défi d'indiquer pour cette cité les services sur lesquels il ferait porter une économie *annuelle* de 400,000 fr.

« On obtiendrait le troisième quart par des centimes

» additionnels sur la contribution personnelle et mobilière » de la commune, ci : 25,000 fr. »

Appliquons encore ce calcul à la ville de Nantes.

Le principal de la contribution dont il s'agit s'y élève, pour l'année 1869, à 212,000 fr., et ce principal étant augmenté de 105 °/₀ par des centimes additionnels attribués à l'Etat, au département et à la commune, le chiffre total demandé aux contribuables est 435,000 fr.

Le quart des recettes de l'octroi s'élève à 500,000 fr. Il s'agit donc dans le système que nous discutons d'augmenter la contribution personnelle et mobilière de pareille somme de 500,000 fr., soit de *deux cent trente-cinq centimes additionnels nouveaux,* et comme il ne saurait être question (toujours dans le système de M. de Lavergne) de supprimer les centimes additionnels aujourd'hui perçus, la taxe des loyers d'habitation serait portée à *trois cent quarante pour cent* au-delà du principal de l'impôt.

« Le dernier quart serait pris sur des centimes addition- » nels aux trois autres contributions directes, ci : 25,000 » francs. »

Les trois autres contributions sont :

1° La contribution foncière : actuellement elle supporte à Nantes 86 centimes additionnels au principal des rôles ;

2° La contribution des portes et fenêtres : elle paie 75 centimes additionnels ;

3° L'impôt des patentes : il est surtaxé de 80 centimes.

L'application de la mesure indiquée par M. de Lavergne nécessiterait pour Nantes une imposition de *quarante centimes* pour chacun de ces impôts. Ce serait frapper la propriété foncière d'une dépréciation immédiate, car l'impôt ainsi exagéré équivaudra à une diminution du revenu et par conséquent à une diminution de la valeur vénale des immeubles. Mais, dira-t-on, le propriétaire

augmentera le prix de ses locations et retrouvera toujours son compte. On suppose donc que le locataire dont les contributions personnelle et mobilière seront triplées consentira en outre à une augmentation de loyer ! Et le patentable ? Si M. de Lavergne s'était rendu un compte exact de la surcharge que l'adoption de son système imposerait au commerce, il est probable qu'il ne serait pas encore converti à la cause des abolitionnistes.

Mais, dans le feu de l'improvisation, M. de Lavergne a passé légèrement sur les points difficiles, ou plutôt à ses yeux toutes les difficultés sont supprimées :

« Je n'ai pas besoin, ajoute-t-il, de donner les rai-
» sons pour diviser ainsi le fardeau ; elles se présen-
» tent d'elles-mêmes. La charge des contribuables serait
» diminuée de moitié, ce qui faciliterait la transfor-
» mation. »

Pas besoin de donner de raisons ! ! c'est bien vite dit, et voilà d'avance les objections réduites à néant. Cependant M. de Lavergne prétend avoir *divisé le fardeau* et avoir réduit de moitié (de moitié !) la charge des contribuables. Ce sera peut-être vrai pour les contribuables qui ne paient ni l'impôt foncier, ni la taxe personnelle, ni la contribution mobilière et qui ne sont ni locataires, ni propriétaires, ni commerçants. En les exonérant aussi des impôts de consommation, M. de Lavergne fait mieux que de réduire leurs charges de moitié, il fait revivre à leur profit le privilége d'exemption d'impôts incompatible avec l'idée que nous nous faisons du citoyen, de ses droits et de ses devoirs.

Sans doute, la pensée de M. de Lavergne est celle-ci : grâce à l'abolition des octrois, le consommateur qui payait une taxe annuelle de 50 fr. (soit 200 fr. pour une famille de quatre personnes) n'aura pas à subir par suite de la

transformation de l'impôt une contribution supplémentaire de 200 fr· — En mettant les choses au pis, sa taxe directe sera augmentée de 100 fr., tout au plus, il est donc constitué en bénéfice d'une somme égale de 100 fr. sur l'ensemble des impôts qu'il paie aujourd'hui.

Nous avons répondu d'avance à cette supposition.

Non, il n'est pas exact de prétendre que la suppression des 200 fr. de droits d'octroi sur les objets que vous consommez aura lieu à votre bénéfice exclusif. Tout au plus obtiendrez-vous une légère diminution sur les prix actuels, le surplus formera le bénéfice du marchand : le fait a été constaté partout ; M. Horace Say vous prédisait en 1848 que la suppression des droits sur la viande profiterait aux bouchers seuls : nous avons vu qu'en Belgique il en a été ainsi, mais nous pouvons rappeler qu'en France un dégrèvement du 10e des droits a passé inaperçu des consommateurs.

En 1852, l'Etat renonçait au prélèvement de un dixième sur les octrois urbains : ce droit avait été établi par une loi du 28 avril 1816 et avait toujours été maintenu. Le Trésor public ayant voulu dégrever les consommations décréta la suppression du dixième établi à son profit et la réduction à moitié des droits établis sur l'entrée des vins, cidres, poirés et hydromels. Or, les administrations locales constatèrent que la consommation n'avait retiré aucun bénéfice de cette réduction, et elles se basèrent sur ce fait, partout évident et palpable, pour demander, d'abord le retour aux anciens tarifs, puis le rétablissement au profit des villes du dixième supprimé.

Le Gouvernement autorisa d'une manière générale, dès l'année 1855, la perception des octrois conformément aux tarifs de 1816, et un grand nombre de villes ont obtenu depuis cette époque, soit par décrets, soit au

moyen de lois discutées au Corps Législatif, de percevoir un dixième en sus des taxes, tant sur les liquides que sur les autres articles.

La mise en vigueur du système dont nous essayons la réfutation nous semblerait donc devoir produire ce double résultat : aggravation certaine de l'impôt direct, amélioration douteuse et à peine appréciable de la condition des consommateurs.

Lors donc que M. de Lavergne déclare à la fin de sa lettre qu'il serait désirable de voir créer en France « une association pour la suppression des octrois » et qu'il demande « à s'inscrire dès à présent au nombre des adhérents, » nous craignons qu'il ne se fasse illusion sur la valeur pratique de ses théories, nous craignons aussi qu'il n'y ait beaucoup moins à attendre au point de vue de l'intérêt public de l'association dont il s'agit que de la « ligue anglaise pour la réforme des lois sur les céréales » qu'il propose pour modèle à ses amis. S'il tient d'ailleurs absolument à entrer dans une ligue, nous avons celle de la Paix où il retrouvera son collègue M. Passy.

Un système à peu près analogue à celui de M. de Lavergne a été présenté par voie d'amendement au Corps Législatif par MM. Pelletan et Glais-Bizoin.

Ces honorables députés sont revenus souvent à la charge, mais il ne paraît pas que leurs collègues aient été disposés à admettre la combinaison suivante :

Attribution aux communes en remplacement des octrois :

1° De l'intégralité des impôts personnel, mobilier, des portes et fenêtres ;

2° De l'intégralité de l'impôt sur les chiens et de celui sur les chevaux et voitures de luxe ;

(Ce dernier impôt a été supprimé depuis l'époque où l'amendement a été présenté pour la première fois (1866) ; la taxe sur les chiens a toujours été intégralement attribuée aux communes.)

3° De centimes additionnels aux contributions directes et d'un impôt sur le revenu.

Les vins et les autres boissons devraient être imposées *ad valorem*, le droit de détail serait supprimé, et enfin le droit actuel établi au profit de l'Etat sur les vins, les alcools et les bières serait augmenté d'une somme égale au droit moyen d'octroi, et payé également par tous les consommateurs.

Ce que nous avons dit précédemment nous dispense d'entrer dans un examen approfondi de ces propositions. Le système de MM. Pelletan et Glais-Bizoin se rapproche beaucoup de celui que la Belgique a adopté, — c'est déjà une raison pour que nous l'acceptions pas ; à plus forte raison n'admettrons-nous point l'impôt sur le revenu, jusqu'à ce que nous puissions juger en connaissance de cause de l'effet probable de cette innovation.

N'est-il pas singulier que nos réformateurs choisissent si mal leurs modèles ? L'*income-tax* qu'ils veulent emprunter aux Anglais, est sévèrement jugé par ceux-ci qui ne le votent jamais que pour une seule année. Bien qu'il soit depuis longtemps établi chez eux, on peut dire qu'il n'est pas encore *fondé*, et leurs hommes d'Etat s'excusent tous les ans de n'avoir pu trouver encore un moyen pratique de le remplacer. Pour peu que les idées de MM. Pelletan et Glais-Bizoin gagnent du terrain — il n'y a là rien d'invraisemblable — nous risquons fort d'avoir à organiser en France l'impôt sur le revenu au moment où nos voisins

le relègueront parmi les taxes absurdes. L'anglomanie peut avoir à craindre ce malheur (1) !

Quant à l'attribution aux communes de l'intégralité des impôts personnel, etc., nous ne l'admettrons pas davantage. Les dépenses particulières des villes doivent être acquittées au moyen de ressources locales, sans préjudice du contingent que leurs habitants doivent, comme les autres citoyens de l'Empire, fournir à l'Etat. Toute combinaison qui s'écarte de cette règle est par cela même inacceptable.

Pour peu que nous en eussions le désir, il nous serait facile d'opposer les uns aux autres les adversaires des octrois et de démontrer qu'ils ne sont d'accord que sur un seul point : la suppression de cet impôt.

(1) « Income-tax ou impôt sur le revenu. C'est le plus considérable des impôts directs qui pèsent sur l'Angleterre. Pitt, qui en est le créateur, profita, pour le faire accepter en 1798, de l'animosité qui régnait alors dans son pays contre la France et de la nécessité d'acheter, par des subsides, les secours des armées étrangères. Le Parlement abolit l'income-tax, en 1815, et ne consentit à le rétablir, en 1842, que pour combler un déficit de 250 millions accumulé pendant cinq années. Il ne le considère même actuellement que comme provisoire et ne le vote que pour un an. La base en est évidemment défectueuse ; c'est le contribuable qui fixe lui-même le montant de sa cote par une déclaration assermentée, et le fisc n'a contre la mauvaise foi de la partie intéressée que la ressource presque toujours illusoire d'une enquête secrète et de la condamnation à une amende, si de cette enquête résulte la fausseté de la déclaration. »

(Discours de M. de Casabianca, procureur général à la Cour des Comptes, à l'audience solennelle de rentrée. 1866.)

Il est probable que MM. Pelletan et Glais-Bizoin ne voteraient pas un impôt établi dans ces conditions, et ils auraient mille fois raison. Qu'ils nous fassent donc connaître comment ils parviendraient à le faire fonctionner sans enquête de la part du fisc et sans déclarations *sincères* de la part des contribuables. Il est vrai que la sincérité du contribuable est *supposée* par les auteurs de l'amendement, mais elle est supposée contre toute évidence.

Voyons donc ce qui se passerait au sein d'une réunion de la « ligue, » dont M. de Lavergne attend des avantages si assurés.

M. de Lavergne, après avoir convenablement maudit « l'impôt homicide, » demande que l'Etat renonce, en faveur des communes, au produit de l'impôt foncier.

M. Boiteau : « La contribution foncière est, par essence, » un impôt de l'Etat et non des villes (1). »

M. de Lavergne déclare que les villes doivent s'attacher à réduire le chiffre de leurs dépenses, et, par suite, celui de leurs recettes.

M. Boiteau réplique immédiatement qu'il ne faut songer à rien de pareil, et « que l'intégrité des recettes muni- » cipales d'aujourd'hui doit être maintenue avec tout le » soin possible (2). »

Tout en conservant l'opinion qu'il vient d'exprimer sur l'opportunité des économies à réaliser sur les budgets municipaux, *M. de Lavergne* demande que les villes renoncent enfin aux octrois et les remplacent par une augmentation des centimes additionnels aux quatre contributions.

MM. Pelletan et *Glais-Bizoin* font quelques réserves en ce qui concerne l'impôt des patentes ; néanmoins ils se

(1) De l'abolition des octrois, *Journal des Economistes, loc. cit.*, p. 20.

L'expression, *par essence,* indique suffisamment que cette proposition a, aux yeux de son auteur, l'évidence d'un axiôme. Il est vrai qu'un axiôme tout opposé a cours en Angleterre, puisque l'impôt foncier y est perçu au profit des communes.....

(2) De l'abolition des octrois. *Journal des Economistes, loc. cit.*, p. 11.

rangeront assez volontiers à l'opinion exprimée par M. de Lavergne.

M. Boiteau leur répondra à tous, que : « Le système » qui consiste à créer des centimes additionnels aux quatre » contributions actuellement existantes ne lui paraît pas » aussi simple que celui qui attribue à l'Etat certains » impôts, et certains autres à la commune ou au dépar- » tement ; d'autant plus qu'il y a dans les finances publi- » ques de la France des divisions et des subdivisions de » centimes qui jettent trop d'obscurité dans les comptes où » chacun devrait mouvoir sa pensée avec aisance (1). »

Revenant à leur première idée, *MM. Glais-Bizoin* et *Pelletan* proposent que les communes perçoivent à leur profit exclusif les impôts personnel, mobilier et dss portes et fenêtres.

M. Boiteau regrette de ne pouvoir admettre la proposition de M. de Lavergne, même avec cet amendement, et il présente une objection radicale : « Ce n'est pas un genre » d'impôt qu'il nous semble bon de conserver, au moins » dans la forme qu'il a revêtue (2). »

La discussion s'anime par suite de l'intervention de M. Passy.

« Les impôts indirects, s'écrie l'honorable orateur, sont » fort appréciables, peut-être, en tant qu'expédients, aux » yeux de ces hommes d'affaires à courte vue qui ne son- » gent qu'à la difficulté du jour et ne se préoccupent pas » des conséquences (3). »

(1) De l'abolition des octrois. *Journal des Economistes*, *loc. cit.*, p. 20.

(2) De l'abolition des octrois. *Journal des Economistes*, *loc. cit.*, p. 20.

(3) *La question des octrois*, par M. F. Passy.

M. Boiteau :

L'honorable préopinant juge bien sévèrement ceux d'entre ses collègues qui admettent en principe les taxes indirectes, et je lui répondrai que « presque personne n'a été » encore s'imaginer que la proposition générale de leur » abolition puisse être prise en considération par les gou- » vernements ou par les publicistes qui sont dignes de » jouer un rôle dans la politique (1). »

(Intervention de *M. le Président :* — Recommandation aux membres de la ligue de s'abstenir de personnalités.)

Après cet incident, *M. Passy* entre dans quelques explications : — s'il proscrit les impôts indirects, c'est parce que le contribuable qui les paie n'a pas conscience du sacrifice exigé de lui ; or, c'est là un mal. Un gouvernement honnête ne saurait profiter de l'ignorance des citoyens pour leur extorquer de l'argent, tout doit se faire au grand jour en pareille matière, — l'intérêt public l'exige d'ailleurs, car « c'est dans les pays où l'impôt..... est le plus exacte- » ment connu de tous, qu'on a toujours trouvé, à l'heure » du besoin, les plus faciles et les plus inépuisables res- » sources (2). »

Un membre désirerait que l'exactitude de cette assertion fût historiquement démontrée ; mais, en présence de l'embarras évident où cette demande plonge M. Passy, il n'insiste pas et il cède la parole à M. Boiteau.

Bien que *M. Boiteau* rêve de mouvoir sa pensée avec aisance, au milieu des comptes financiers, ainsi qu'il l'a déclaré il y a peu d'instants, un certain clair-obscur dans la gestion des finances de l'Etat lui semble assez supportable — et même désirable : « L'argent dépensé un peu

(1) *De l'abolition des octrois,* p. 11.

(2) *Question des octrois.*

» loin pour l'armée, pour la marine, pour le service des » affaires étrangères, pour de grands travaux d'utilité na- » tionale, peu importe qu'on ne puisse dire au juste d'où » il vient, et quelquefois même la grandeur des opérations » qu'il est de la nature de l'Etat d'entreprendre, serait » diminuée et gênée par des réclamations trop positives » fondées sur le droit qu'a le contribuable de surveiller » l'emploi qu'on fait de ses contributions (1). »

. . . .

. . . .

Cet aperçu des arguments contradictoires qui seraient échangés au sein de *la ligue* entre les abolitionnistes, suffira pour démontrer combien ils sont loin de s'accorder sur la question du remplacement des octrois.

Nous avons précédemment rapporté les critiques adressées par M. Boiteau aux taxes locales, et le lecteur a pu constater que ces critiques ne diffèrent sensiblement, ni pour le fond, ni quant à la forme, de celles que fait valoir M. F. Passy. — M. Boiteau se séparant de ses collègues aussitôt que ceux-ci recommandent l'adoption de leurs systèmes particuliers, nous pouvions pressentir qu'il aurait à faire valoir une combinaison meilleure, — à ses propres yeux, tout au moins. — Telle est, en effet, la prétention de cet honorable publiciste.

Le système de M. Boiteau repose sur les trois points suivants :

1° Attribution aux communes de l'intégralité du produit de l'impôt des patentes ;

2° Création à leur profit d'une taxe municipale sur le revenu mobilier ;

(1) De l'abolition des octrois. *Journal des Economistes, loc. cit.*, p. 12.

3° Etablissement, d'après une échelle indiquée par l'auteur, d'un impôt sur les loyers d'habitation ou servant à l'industrie.

M. Boiteau demande à l'Etat de renoncer au produit des patentes plutôt qu'à toute autre contribution directe, parce que « c'est un impôt de quotité et non de réparti- » tion, et dont le produit croît ou diminue avec le com- » merce et le mouvement des affaires (1). » Cet argument nous laisse froid, et, faut-il l'avouer, nous ne comprenons pas qu'il ait pu sembler déterminant. Malheureusement, M. Boiteau n'en donne pas d'autre.

Une objection facile à prévoir se présente ici à l'auteur de la combinaison, c'est que les 60 millions produits par les patentes sont perçus dans la France entière, et non pas seulement dans les 1,435 communes à octroi ; — mais cette difficulté n'arrête pas M. Boiteau : toutes les communes percevront cet impôt à leur profit, et elles se créeront, par ce moyen, des ressources qui leur font aujourd'hui défaut. Quant à l'Etat, il ne perdra rien, comme on va le voir.

Une *taxe municipale sur le revenu,* établie dans les seules villes à octroi, c'est-à-dire sur huit millions de consommateurs habitant les villes, serait perçue par les municipalités et reversées à l'Etat pour tenir lieu des patentes. Cet impôt se recommande par les qualités suivantes : « Il deviendra » l'un des impôts réguliers du système des finances na- » tionales le plus démocratique, le plus républicain de » tous. »

(1) *De l'abolition des octrois,* par M. Boiteau. Tous les extraits qui suivront seront extraits de ce travail, auquel nous renvoyons le lecteur qui désirera s'assurer par lui-même de la fidélité de nos citations.

Mais comment sera-t-il réparti ?

Question oiseuse : « Qu'on ne nous demande pas un » plan de détail d'imposition ; » et l'auteur nous renvoie au *Moniteur* de 1848 et de 1852 ! Il ressort, paraît-il, de la double discussion à laquelle il a alors été soumis, que « l'impôt sur le revenu a plus qu'un autre le caractère » d'un impôt de famille. — C'est pour cela, continue M. Boiteau, « qu'il nous semble qu'on devrait en faire l'essai » dans les finances municipales. »

Cependant le produit des patentes ne suffira pas pour combler le vide creusé dans les caisses municipales par la disparition de l'octroi. — M. Boiteau propose d'établir un impôt sur les loyers, en addition des impôts personnel et mobilier actuellement perçus (1). Les pauvres comme les riches seront taxés d'après une proportion à déterminer suivant l'importance des loyers, et la contribution sera exigible par douzièmes. — Ce serait même peut-être le cas d'essayer de réduire, grâce à l'impôt, le prix excessif des logements. — Cette idée hardie est exprimée sous une forme modeste et dubitative : « Comme l'un des effets de notre » taxe locative, et il *devrait entrer dans les motifs déterminants du législateur*, sera de faire baisser peu à » peu le prix des loyers, on pourrait taxer jusqu'aux logements vacants et mettre ainsi le propriétaire de locaux ou l'entrepreneur dans l'obligation de louer à » meilleur compte. » — Ce serait bien démocratique, —

(1) Nous croyons que M. Boiteau ne supprime pas l'impôt personnel et mobilier actuellement perçu par l'Etat, puisqu'il ne fait pas connaître comment on devrait compenser la perte du Trésor. Toutefois, la crainte d'attribuer à cet auteur une opinion qui ne serait pas la sienne nous empêche d'être trop affirmatif. On se souvient en effet que M. Boiteau a déclaré que cet impôt ne lui paraît pas devoir être conservé, du moins dans la forme actuelle.

» mais ce serait une injustice peut-être, et à coup-sûr une » atteinte à la liberté de l'Industrie (1). »

Voilà la théorie, venons à l'application.

L'auteur raisonne pour toutes les villes de France, mais il ne donne de chiffres que pour la ville de Paris : nous le compléterons en appliquant ses calculs (comme nous l'avons fait avec M. de Lavergne) à la ville de Nantes.

En 1862,— c'est à cette année que se rapporte l'appréciation de M. Boiteau, — Paris recevait 88 millions de l'octroi, et il ne payait que 12 ou 13 millions de patentes.

Ce dernier impôt, attribué à la caisse municipale, rendrait par conséquent 13 millions, ci.	13.000.000 f
La taxe sur les loyers produira (d'après le calcul de l'auteur), sept millions, ci .	7.000.000
L'impôt municipal sur le revenu devant servir à désintéresser l'Etat, nous ne le mentionnerons que pour mémoire, et nous le supposerons égal au profit des patentes, soit de 13 millions, ci.	Mémoire.
Nous obtenons donc, pour les taxes nouvelles.	20.000.000 f

Vingt millions au lieu de quatre-vingt-huit.

Le déficit annuel n'est que de 68 millions !

M. Boiteau lui-même est visiblement effrayé de cette

(1) Nous aurions dit plutôt : Ce serait *peut-être* une atteinte à la liberté de l'industrie, et *à coup-sûr* une injustice.

perspective, et le ton qu'il prend pour nous rassurer dénote assez son embarras.

« .... Paris qui, en 1862, recevait 88 millions de l'oc-
» troi, ne fournissait à l'Etat que 12 ou 13 millions de
» l'impôt des patentes. En prenant possession de ces 13
» millions, elle (*ou il*) se trouverait moins riche de 75
» millions. Mais rappelons-nous que dans les comptes de
» la ville on nous répète sans cesse que, si elle fait tant
» d'entreprises, c'est que tous les ans son revenu ordi-
» naire dépasse son revenu extraordinaire de 40, 45, 50
» millions. Si c'est en effet de 50 millions, il n'y a plus
» que 25 millions de déficit. La taxe municipale des loyers
» et l'impôt municipal du revenu que nous voulons in-
» troduire dans notre système financier les fourniront sans
» difficulté, et bien plus même. »

L'auteur s'écarte évidemment de ses prémisses. L'impôt municipal sur le revenu doit servir — c'est lui-même qui a indiqué cet emploi — à compenser l'abandon des patentes consenti par l'Etat ; il sera donc versé au Trésor. Et notons, en passant, que la taxe sur le revenu devra être portée à 20 millions au moins, pour Paris, puisque les 60 millions de patentes enlevés à l'Etat lui seront restitués par les *seules villes à octrois*. Quant à l'impôt sur les loyers, M. Boiteau l'a évalué, pour Paris, à 7 millions : il forme réellement, avec les 13 millions de patentes, la seule ressource destinée à tenir lieu de l'octroi.

Mais laissons continuer M. Boiteau :

« S'il n'est pas exact d'affirmer, comme on l'a fait,
» que toutes les dépenses nécessaires de la ville sont
» couvertes par un revenu qui les dépasse de 40 et de
» 50 millions, ou bien s'il est vrai qu'il y a un très-
» grand nombre de travaux nécessaires à exécuter qui ne

» portent pas la qualification de nécessaires dans la langue
» légale, et qui, néanmoins, le sont autant que n'importe
» quel service peut l'être, »

Voici les ressources indiquées :

« Eh bien ! les administrations s'expliqueront devant le
» public, elles fourniront des éclaircissements, elles
» seront obligées de solliciter un mandat, elles donneront
» de la publicité à leurs délibérations, et le public verra
» ce qu'il aura à faire, et ses mandataires décideront,
» car personne ne paiera une taxe directe de loyer ou
» de revenu sans vouloir « consentir » à cet impôt,
» et sans demander, sans exiger que l'emploi de ces
» recettes soit fait avec un véritable esprit de sagesse et
» d'économie. »

La publicité des séances du Conseil municipal, — le choix des conseillers municipaux laissé au suffrage universel seront sans doute des mesures fort sages, mais enfin M. Boiteau se place dans l'hypothèse où une somme de 68 millions, égale au vide creusé par la suppression de l'octroi, *serait indispensable ;* il suppose qu'il y ait pour 68 ou pour 50 millions de travaux *réellement nécessaires à exécuter,* que la ville doive rembourser ses dettes, tenir ses engagements, etc..., et il nous dit que le public verra ce qu'il aura à faire ! Nous voudrions que M. Boiteau se fît le conseiller du public et nous indiquât, au moins par aperçu, comment il proposera de trouver les 50 millions dont le besoin est admis. Triplera-t-on les patentes et la taxe des loyers, quintuplera-t-on l'impôt municipal sur le revenu ? Ces points ne devraient pas rester dans l'ombre, et les phrases suivantes ne sont guère faites pour nous donner la solution cherchée :

« Adieu sans doute, les états-majors et l'essaim des
» employés de bureau, si affairés et si inoccupés dans
» les Hôtels-de-Ville ; adieu les budgets pour la somptuo-
» sité, les budgets pour les prétendus beaux-arts, pour
» les musées à imaginer, pour les commissions d'histoire
» et d'archéologie, pour les essais, pour les ébauches, pour
» les créations dignes d'un sourire passager d'Auguste ou
» d'Agrippa ! »

Que les états-majors offusquent M. Boiteau, passe. — Mais les musées, les beaux-arts (les prétendus beaux-arts), l'histoire et l'archéologie ! Devons-nous donc proscrire tout cela ? — A Dieu ne plaise ! L'auteur s'est laissé momentanément emporter au-delà de sa véritable pensée. — Il craint au contraire que nous ne retombions dans la barbarie, et le sort de la civilisation dépend, à son avis, de la suppression des octrois :

« Qui encore, s'il aime son pays avec désintéresse-
» ment... ne s'applaudira pas de voir cesser le jeu de la
» machine qui aspire *indéfatigablement* (1) les populations
» rurales et en inonde les cités, où le véritable ordre, où
» l'esprit de réflexion, où l'élégance de l'esprit, où toute
» la flamme de la civilisaition supérieure finirait par être
» submergée ? »

. . . .

. . . .

Mais laissons Paris, et voyons quels seraient à Nantes les effets du système dont il s'agit.

L'octroi donne à Nantes à peu près deux millions dont il faut retrancher les frais de perception, soit 250,000 fr. ; il nous reste donc 1,750,000 fr. à demander aux nouvelles taxes.

Le *principal* des patentes abandonné par l'Etat produi-

(1) Ce mot se trouve dans le même dictionnaire que *promiscu*.

rait 620,000 fr., ci	620.000 »
La taxe des loyers en admettant le tarif de Paris, tel que le propose M. Boiteau, rendrait.	150.000 »
La taxe sur les revenus mobiliers devant être reversée à l'Etat fournirait 620,000 fr. que nous ne comptons que pour mémoire, ci.	Mémoire.
	770.000 »

Il ne nous manque guère que *un million.* — Mais il manque, et nous ne pouvons songer à nous en passer. Remarquez que les patentables paient déjà 450,000 fr., en centimes additionnels, de plus que la somme mentionnée plus haut, et que la contribution personnelle et mobilière à qui l'on demande un supplément de 150,000 fr. est également soumise dès à présent au maximum des centimes autorisés par la loi. — Il ne faudrait donc pas songer à les surtaxer encore.

Nous n'avons pas grand'chose à retrancher ici sur les états-majors : Auguste ni Agrippa n'admireraient la splendeur de nos monuments publics, et si notre munificence à l'endroit des beaux-arts les faisait sourire, ce ne serait peut-être pas d'admiration. En effet, nous dépensons de ces choses pour environ 15,000 fr. chaque année, d'après nos derniers budgets : c'est à peine suffisant pour tenir en état d'entretein musée et muséum.

Un coup-d'œil jeté sur les comptes des autres villes importantes révèlera une situation à peu près analogue et convaincra le lecteur de cette vérité qu'il ne faut pas songer à supprimer aux budgets de nos grandes villes une portion des dépenses correspondant à la différence entre le produit des taxes proposées et celui des octrois. Le système de M. Boiteau ne nous indiquant pas les moyens

de conserver aux villes des ressources égales à leurs ressources actuelles doit donc être considéré comme insuffisant, et comme tout aussi insuffisant que le système de M. de Lavergne.

Nous sommes arrivé au terme de cette étude : Avons-nous rempli notre programme ?

Résumons en quelques lignes la quadruple conclusion qui doit ressortir de ce travail.

La condamnation des octrois au point de vue historique ressemble trop à un jugement sommaire. Le maintien de cet impôt depuis un grand nombre de siècles, à travers les périodes plus ou moins troublées de notre histoire nationale, ne suffit pas pour que nous les proscrivions aujourd'hui au nom de nos prétendus axiômes politiques. Nos principes nouveaux ont remplacé d'autres principes qui furent aussi jadis, hélas ! des axiômes incontestés. — La suppression momentanée de ces taxes, à une époque où toutes nos anciennes institutions ont dû disparaître ou se transformer, a été suivie de leur prompt rétablissement. Et qu'on ne l'oublie pas, ce rétablissement a été opéré conformément à un vœu très formel de nos principales cités, impuissantes à pourvoir par d'autres moyens à leurs besoins intérieurs.

Les octrois présentent les mêmes inconvénients politiques que les autres impôts indirects, mais ils n'en offrent pas davantage. Leur suppression devrait donc coïncider avec une réforme complète de ces taxes, réforme subor-

donnée elle-même, telle est du moins notre opinion, à une modification profonde de nos institutions politiques. Par conséquent, la question des octrois ne doit pas être le point de départ, mais bien un des points d'arrivée d'une réorganisation générale : à nos yeux, c'est une question incidente, un corollaire, rien de plus. — Ajoutons que nous n'avons trouvé chez aucun des auteurs dont nous avons examiné les théories, rien qui nous mette sur la voie d'une solution pratique de la question financière embrassée dans son ensemble.

Il nous a paru assez facile de justifier les octrois des reproches qui lui sont adressés au nom d'une science qui n'a pas encore su définir les termes qu'elle emploie. Cousin disait que dans une conversation d'une heure il prendrait dix fois un économiste en flagrant délit de paralogisme. Pour nous, nous n'avons pas eu beaucoup de peine à faire justice des exagérations de quelques économistes, sur le sujet que nous avons traité. Aussi, tout en reconnaissant que les octrois méritent des critiques, nous avons établi que les classes nécessiteuses, au nom desquelles sont formulées la plupart des critiques de nos adversaires, retirent de cette institution des avantages égaux, sinon supérieurs au prix qu'elle leur coûte.

Enfin, nous avons vu que les différents projets de réforme présentés jusqu'à ce jour ne sont pas de nature à nous satisfaire ; qu'ils se réfutent les uns par les autres et laissent la question au point où ils l'ont prise.

La création d'une *ligue* pour la suppression des octrois mettrait bien vite en lumière ce dernier point de notre thèse. — Néanmoins il est bon que le problème soit discuté et pour notre part nous serions aussi heureux que nos contradicteurs de voir naître de la ruine de cet impôt « l'ordre, la paix publique, le travail et la prospérité

» sociale de l'avenir (1). » Nous ne demanderions pas mieux à ce prix que de faire le sacrifice des « abominables habits verts » dont parlait un économiste en 1847, ainsi que des « états-majors et de l'essaim des employés » de bureau si affairés et si inoccupés, » dont la complète inutilité et le parasitisme offusquent tant aujourd'hui M. P. Boiteau.

Au moment où s'achève l'impression de cette étude, le Gouvernement ouvre sur les octrois une enquête dont les journaux ont récemment publié le questionnaire.

Notre travail n'a point été entrepris en vue de cette circonstance; il pourra néanmoins, croyons-nous, fournir certains renseignements utiles aux personnes qui, appelées à participer à l'enquête, auront eu la patience de nous suivre dans une discussion qu'un auteur exercé aurait su rendre moins aride.

---

(1) M. Boiteau, loc. cit., page 8.

L'ARMORIQUE AU Vᵉ SIÈCLE

PAR M. MORIN,

Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres;

LE DISTRICT DE MACHECOUL

PAR M. LALLIÉ,

Avocat à Nantes.

COMPTE-RENDU

PAR M. LAMBERT,

Conseiller à la Cour impériale de Rennes,

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

DU CONCOURS ET DU PRIX DE MILLE FRANCS

CRÉÉS PAR DÉCRET IMPÉRIAL.

MESSIEURS,

Après la lettre que j'ai écrite à votre Président, pour lui annoncer le résultat du concours, je crois devoir vous entretenir, un peu longuement, des travaux du jury dans lequel vous aviez bien voulu me confier la mission de vous représenter. J'ai retrouvé là le souvenir, bien précieux pour moi, d'avoir passé à Nantes sept années parmi vous, et d'avoir été votre secrétaire général en 1847 et votre président, à la fin de 1849.

La Société Académique se sera, j'en suis sûr, associée à l'heureuse innovation qui a appelé tous les esprits sérieux,

tous les hommes d'étude d'une même contrée à faire revivre, ou à mettre sous une lumière nouvelle, un point saillant de son histoire locale, un fait intéressant, une époque remarquable de son passé provincial.

Tout le monde l'aura bien compris : — si les idées de décentralisation administrative font leur chemin dans la société française, autant pour débarrasser le pouvoir central de rouages trop compliqués qui entravent sa marche, que pour donner une plus large voie d'expansion et d'indépendance aux intérêts des communes et des départements, dans une sphère supérieure d'idées et d'intérêts, il importe bien plus d'agrandir le cercle des études historiques et de ne pas abandonner à la capitale le monopole des travaux de l'esprit.

Lorsque Paris laisse impunément altérer l'atticisme habituel de son langage, par l'idiome grotesquement insensé des réunions publiques; lorsque les improvisations passionnées du journalisme semblent suffire à sa curiosité blasée, et que des publications, éphémères et sans art, composent à peu près toute sa littérature courante, l'instant est bien choisi pour nous recueillir, dans une plus sereine atmosphère, dans une plus paisible arène d'activité intellectuelle, et nous livrer à l'étude de nos origines nationales et des phases diverses de notre civilisation.

Le décret impérial du 30 mars 1869, qui a créé un concours et un prix de 1,000 fr. pour le meilleur ouvrage d'histoire politique ou littéraire sur la Bretagne, le Maine ou l'Anjou, avait fixé la limite de production au 31 juillet.

Ce délai était évidemment trop court pour faire espérer des travaux entrepris en vue du concours; et l'on n'a pu compter que sur ceux déjà publiés depuis moins de trois ans ou en voie de publication.

Elimination faite préalablement des ouvrages qui ne rentraient pas dans le programme de cette année, par exemple, des études purement archéologiques qui auront leur tour dans le concours de 1870, le jury a fixé son attention sur quatorze productions dont quatre ont mérité d'être plus sérieusement débattues :

1° *L'Armorique au Ve siècle,* par M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Rennes ;

2° Le *District de Machecoul,* par M. Lallié, avocat à Nantes ;

3° Le *Maine, sous l'ancien régime,* par M. Maître (Léon), archiviste de la Mayenne ;

4° Le *Catalogue des archives des Côtes-du-Nord,* par M. Lamarre, archiviste à Saint-Brieuc.

Le débat s'est concentré sur l'*Armorique* et le *District de Machecoul*, et un examen sérieux a attribué le prix à l'ouvrage de M. Morin, qui présentait un intérêt plus général d'origine et de nationalité, parce que, indépendamment du choix d'un si beau sujet d'étude, l'exécution y répondait d'une manière supérieure ; et il devait, par l'accomplissement de ces deux conditions, l'emporter sur le livre de M. Lallié qui, à part le mérite de l'ordonnance et de la composition, ne retraçait, en définitive, qu'un épisode de nos guerres civiles dont l'importance historique n'était pas essentielle à la physionomie générale de la Révolution, et il a seulement obtenu une première mention des plus honorables.

Nous ne vous entretiendrons que de ces deux ouvrages ; les deux autres ont eu une mention très-honorable aussi.

L'ARMORIQUE AU Ve SIÈCLE.

Les questions d'origine d'un peuple offrent autant d'intérêt que de difficultés; et les historiens de l'ancienne Armorique se sont placés à tant de points de vue différents, qu'il devenait très-difficile de dissiper tous les nuages accumulés depuis tant de siècles, sur l'origine et les transformations des races d'hommes qui se sont mêlées et superposées pour former l'agglomération actuelle.

Il importe, avant tout, de bien poser l'état historique du débat qui s'agite entre deux écoles rivales, sur les questions suivantes :

D'où venaient les Bretons ?

A quelle date ont-ils fait leur établissement dans l'Armorique ?

Quels ont été leurs véritables chefs ?

Nennius, chroniqueur du IXe siècle, a formulé cette énonciation, sans indiquer la source où il l'avait puisée : — Le premier Empereur qui régna sur la Bretagne fut Maximianus, sorti de l'Isle avec tous ses guerriers bretons, sous Gratien, roi des Romains, et il exerça sa domination sur toute l'Europe.

Quatre siècles après, Geoffroy de Monmouth a développé ce simple texte et proclamé César l'usurpateur Maxime, lorsqu'en 383, il conquit l'Armorique qu'il donna en partage au jeune et brillant Conan Mériadec, duc d'Albanie qui l'avait suivi, et qui régna jusqu'en 421 ; et pour que cette royauté demeurât sans partage et sans obstacle, il fait massacrer toute la population masculine, en épargnant seulement les femmes ; il oublie de parler des enfants.

Il y avait là deux questions engagées : la date de 383, donnée à l'invasion, et la Royauté bretonne de Conan Mériadec.

Cette tradition première de Nennius, revue et corrigée par Geoffroy de Monmouth, a été largement exploitée par les historiens que l'on peut aujourd'hui appeler légendaires : Lebeau, Allain Bouchard, Albert Legrand et Toussaint de Saint-Luc, et servilement enregistrée, comme vérité historique, par quelques historiens de nos jours, tels que, Richer et Manet qui sont de la race moutonnière qu'aurait reconnue Panurge, et qui accepte tout sans contrôle ; — je vous parlerai plus tard de l'abbé Gallet, de dom Morice, et surtout du baron Roujoux qui mérite, à part, un brevet d'invention.

Le grand bénédictin dom Lobineau, que tous les esprits sérieux s'accordent à reconnaître pour le chef de l'école historique, pour le fondateur de la critique de l'histoire, a rejeté, comme un anachronisme, l'établissement de vive force des Bretons en Armorique en 383, et, comme un mythe, l'étrange royauté de Conan Mériadec.

Le malheureux et illustre moine ne savait pas à quel orgueil de caste il allait avoir affaire, car il effaçait, d'un trait, l'ambitieuse devise de la maison de Rohan :

Roi ne puis — prince ne daigne — Rohan suis !

Par là, les princes de Rohan manifestaient la prétention de descendre en ligne directe du roi créé par l'imagination de Geoffroy de Monmouth, c'est-à-dire de Conan Mériadec, et avec cette royauté d'emprunt, s'évanouissait le privilége consacré de figurer, en qualité de princes étrangers, à la cour des Bourbons, comme les princes de Lorraine à la cour des Valois.

Dom Lobineau, en niant l'existence de Conan Mériadec, avait aussi repoussé, comme suspecte, la charte d'Alain Fergent (qui, par parenthèse, doit se trouver aux archives de Nantes), et dans laquelle on lisait en interligne.

Vicomes de Rohano qui descendit de linea Conani Britonum regis !

La colère du prince de Soubise monta à la hauteur de son orgueil froissé ; dom Lobineau en ressentit cruellement les effets; victime de longues persécutions, il ne put publier le troisième volume de son *Histoire de Bretagne,* et le pauvre moine fut mourir de chagrin et de découragement à l'abbaye de Saint-Jacut, près Saint-Malo, où il avait été interné.

La maison de Rohan ne voulut pas rester sous le coup d'une pareille déchéance, et elle rencontra, pour essayer de l'effacer, dom Morice, de la congrégation de Saint-Maur, comme dom Lobineau, et qui, à la suite de l'abbé Gallet, ressuscita Conan Mériadec et la fameuse date de l'invasion bretonne en 383.

Cependant, dom Morice n'osa pas soutenir la fausse charte d'Alain Fergent; mais il fut bien plus hardi, et, bien plus loin qu'elle, en fabriquant une généalogie des rois, comtes et ducs de Bretagne, dans laquelle il fait figurer les Rohan, comme descendants de Justhael, comte de Porhoët, fils de Conan le Tort, et Conan le Tort, comme fils de Conan Mériadec.

Dans l'excellente préface du nouveau dictionnaire d'Oger, Varin, alors doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, a commencé à renverser toutes les pièces de cet échafaudage factice, et repoussé en même temps, comme un anachronisme d'un siècle au moins, et en s'inspirant d'une savante dissertation de Dubos, l'établissement des Bretons dans l'Armorique en 383, comme se rattachant à l'expédition de Maxime qui avait un bien autre objet; puis, il a rejeté, à la fin du V[e] siècle, la grande émigration qui a concouru à la colonisation de l'Armorique et au changement de nom de la péninsule.

M. de Courson a faiblement combattu, dans une réplique, cette énergique affirmation de Dubos et de Varin; — il avait trop de conscience et d'expérience en ces matières délicates, pour soutenir historiquement, et par pièces probantes, l'établissement de 383; seulement, à l'aide d'une distinction, aussi ingénieuse qu'habile, il a essayé d'établir que l'émigration avait été successive et n'avait achevé son évolution que sous le coup de l'invasion saxonne; qu'il y avait là une confusion d'époque dont tout le monde pouvait argumenter; mais, qu'en définitive, il n'était pas permis de renverser une tradition populaire tant que des documents certains ne venaient pas démontrer son erreur.

Cette doctrine finale nous mènerait bien loin et n'irait à rien moins qu'à justifier, dans l'Inde et dans la Grèce, les dynasties de Bacchus et d'Hercule; parce que tout le monde sait qu'il y a toujours un peu de mythologie, mêlée à la vérité, à l'origine de tous les peuples...

Puisque nous sommes en pays de fictions, entrons dans le domaine du baron de Roujoux qui, dans son histoire de Bretagne de 1828, s'est fait le dernier champion légendaire de Conan Mériadec.

Pour avoir le dernier mot là-dessus, il faut lire, dans la *Biographie bretonne,* la remarquable et curieuse étude de M. Arthur Laborderie, intitulée : Conan Mériadec. — Il faut y voir, exposées, les variations du baron de Roujoux sur un vieil air, et ses étranges fioritures sur un thème usé de Toussaint de Saint-Luc qu'il a développé et enrichi à sa façon des détails les plus fantastiques que n'oserait pas se permettre un romancier historique.

N'oublions pas que nous sommes en Armorique, et au IVe siècle! — Eh bien, Conan Mériadec convoque et préside à Rennes les Etats généraux de son royaume, après avoir fait procéder aux élections générales; et on y voit figurer, après un discours de la couronne, les trois ordres du peuple, de la noblesse et du clergé, qui comprend à la fois les évêques et prêtres chrétiens, les druides et les prêtresses et druidesses de l'isle de Sein.

Les rêveries de Monmouth et de l'abbé Gallet sont de bien loin dépassées. — Il ne manque à cette grotesque parodie d'une époque célèbre, que Mirabeau, le serment du jeu de Paume, dans le fond du tableau; et.... la musique d'Offenbach dans un orchestre armoricain.

C'est par de pareils procédés historiques, que le baron de Roujoux a essayé de galvaniser le mannequin royal de Conan Mériadec et de recoudre les oripeaux, à paillettes de clinquant, de sa majesté d'emprunt; et cela avec des enluminures de style qui tiennent le milieu entre l'idiome du solitaire de d'Arlincourt et de la Gaule poétique de Marchangy.

M. Laborderie, dans son excellente dissertation, n'a pas eu de peine à faire justice définitive de toutes ces fantaisies littéraires, et a donné le coup de grâce, en même temps, à l'établissement breton de 383 et à la royauté de Conan Mériadec; il a fait à celui-ci, pour

jamais, sa véritable place, dans l'histoire des erreurs humaines, à côté de Pharamon qui figure encore, comme premier roi de France, dans Anquetil et Le Ragois, mais dont il n'est plus permis de parler, après Augustin Thierry, Guizot et Michelet.

La scène se trouvait vide, et pour la remplir, deux écoles historiques rivales se sont trouvées en présence; de là l'intérêt et la valeur du livre de M. Morin. — Dominés par un esprit provincial qui a résisté au temps et aux événements, les chevaliers de l'autonomie de l'Armorique et de l'indépendance primitive absolue de la Bretagne en sont encore à regretter le mariage et la dot d'Anne de Bretagne, comme ils n'ont pas pardonné à Louis XI et à Richelieu d'avoir abaissé les grands vassaux de la couronne, et blessé à mort la féodalité, pour préparer le grand fait de l'unité nationale.

Conan Mériadec ayant disparu du domaine de l'histoire, avec Francus, fils d'Hector, ancêtre des Français, et Brutus, père des Gaulois, il a bien fallu chercher une autre souche royale pour la Bretagne; et, il y a une vingtaine d'années, on a exhumé un petit chef de la Cornouaille, nommé Gradlon ou Grallon, pour en faire le fondateur d'une dynastie Bretonne nouvelle de 485 à 510, et l'on a imaginé de le tirer de l'ombre de laquelle dom Lobineau s'était refusé à le faire sortir.

Celui-là du moins avait vécu d'une vie d'homme et de breton; mais il est le roi de quelques érudits; on aperçoit sa statue équestre entre les deux belles flèches de la cathédrale de Quimper, mais à l'état presque microscopique, en raison de sa dimension un peu réduite et de son élévation trop grande. — Nous verrons si cette chétive apparence n'est pas l'image symbolique de sa mince royauté ; il a au moins l'inappréciable fortune de trôner

après sa mort, sur un splendide panorama, et d'avoir pour piédestal l'une de nos plus élégantes églises gothiques du Moyen-Age et de la catholicité.

C'est ici que s'accuse la grande sagacité de M. Morin, comme la véritable originalité de son livre.

Après une étude aussi savante que curieuse sur le grand mouvement des peuples, à la suite de l'invasion des barbares et la décomposition du monde Romain, il aborde résolument la question des origines bretonnes.

Il ne nie pas l'existence de Grallon, mais il lui refuse la royauté, même sur la Cornouaille, seule partie de l'Armorique, du reste, que ses partisans lui donnent à gouverner ; et il rejette son existence au VIe siècle et rattache son opinion à cet égard à l'affirmation de la domination franque, à l'époque de l'immigration des Bretons ; — cela résulte, pour lui, de l'étude comparative de différents textes et du contrôle de traditions sérieusement historiques.

Il ne s'agit pas ici de la prétendue invasion faite à la suite de l'usurpateur Maxime, ni de quelques émigrations partielles causées par les déprédations des Pictes et des Scotts, sur quelques points du littoral britannique ; mais de l'émigration, en corps de peuple, à la suite de l'invasion saxonne, qui a changé une première fois les destinées de la Grande-Bretagne.

Eh bien ! celle-là ne peut prêter à l'équivoque. — D'après M. Morin, elle n'a eu lieu qu'à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe ; et il invoque non-seulement une lumineuse dissertation de M. Halléguen, mais surtout les écrits combinés de Procope, de Grégoire de Tours, et de Dubos :

Le Cronicum Britannum porte : *Temporis Clotari*

venerunt transmarini Britones in minorem Britanniam in 515.

Cette date résulte aussi d'une chronique du Mont-Saint-Michel, et de deux autres de Saint-Wast et de Saint-Brieuc, qui mentionnent l'arrivée de Riwal et de ses Bretons. — L'intervention des Saxons était antérieure sans doute ; mais il ne faut pas oublier qu'ils avaient été appelés par les Bretons que l'évacuation des Romains avait laissés sans défense contre les brigandages des Pictes et des Scotts ; et que ce n'est que postérieurement qu'ils firent violemment la conquête du pays et forcèrent les habitants à venir chercher un refuge hospitalier sur la terre armoricaine où il y avait pour eux des affinités de religion et de langage.

« Quant à Grallon, ce qui fixe bien son époque et sa » royauté cornouaillaise, dit M. Arthur Laborderie, ce » sont ses rapports avec Gwennolé qui fonda, plus tard, » l'abbaye de Landevenec, et qui vivait au temps de Saint-» Patrice d'Irlande, mort en 495. »

Cette opinion repose, réplique M. Morin, sur un texte latin élastique, équivoque ou tronqué, et sur un songe qu'aurait eu Gwennolé, et dans lequel Saint-Patrice lui serait apparu, pour lui recommander de ne pas se rendre en Irlande, comme il en avait le projet ; mais cela est bien fragile et n'indique nullement qu'ils fussent contemporains, car on peut voir en songe un moine déjà mort depuis longtemps.

Nous nous permettrons d'ajouter que le rêve de Gwennolé n'a pas plus de valeur historique que l'admirable songe d'Athalie ou le dramatique somnambulisme de lady Macbeth.

Reste la dernière question, qui emporte, d'une manière décisive, et la royauté de Grallon et l'autonomie indépen-

dante de la Bretagne, en ces temps reculés; — c'est la domination franque dont la démonstration donne la plus grande valeur à l'ouvrage de M. Morin.

Procope, l'éminent secrétaire de Justinien, accompagnait Belisaire et écrivait à la suite de son expédition. — Eh bien ! avec la double autorité qui s'attache à son caractère et à sa position, il disait en propres termes, et cela à une époque à peu près contemporaine : « Ce sont les Francs » qui introduisirent les réfugiés bretons sur les terres de » leur domination. »

Les Francs, en effet, étaient voisins des Armoricains ; il y avait entre eux des luttes, des guerres même de frontières ; mais, comme ils étaient devenus co-religionnaires chrétiens, depuis le baptême de Clovis, un traité et des mariages cimentèrent leur union.

On trouve encore dans Procope ce passage remarquable : « Les Bretons sont sujets des Francs; le préfet » Comore commandait dans la basse Armorique au nom » du roi de Paris. »

Le cartulaire de l'abbaye de Landevenec, et ceci touche Grallon lui-même, cite le nom des terres que ce prétendu roi a achetées avec l'argent des fils du roi de France : — (qu'il s'agisse des fils de Clovis, mort en 511, ou de ceux de Clotaire, mort en 560), le résultat est le même, et renvoie au VIe siècle l'existence de Grallon.

Eh bien ! est-ce qu'il n'y a pas là, dit M. Morin, une remarquable coïncidence de texte avec un écrit de Bollandus qui porte : « Childebert fit de Saint-Pol un évêque, et » détermina, par un diplôme, l'étendue de son établisse- » ment ecclésiastique. » — Est-ce qu'il n'y a pas là l'acte le plus énergique de la souveraineté ? Est-ce qu'il est compatible avec l'existence d'un royaume breton, à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe; n'en est-il

pas de même du traité qui livrait à Clovis la péninsule armoricaine, et de la présence du préfet Comore à son extrémité.

M. Morin clot le débat en citant, comme une excellente règle de critique historique, ce mot profond de Bollandus, que tous les historiens devraient prendre pour épigraphe :

« Les récits de ces Bretons, dans ces temps reculés,
» méritent peu de confiance, à moins qu'ils ne s'accordent
» avec les autres histoires. »

C'est là, en effet, le véritable *criterium*, la pierre de touche infaillible à laquelle on reconnaît un historien, digne de faire autorité.

En résumé, M. Morin, avec une grande sûreté de méthode, une clarté d'exposition et de discussion remarquable, a réuni et révisé, en les contrôlant, tous les textes qui peuvent former une conviction, sur les origines bretonnes; puis, par une déduction logique, il en est arrivé :

1° A réduire à sa juste importance ce petit chef de la Cornouaille qu'on s'est plu à introniser sous le nom de Grallon;

2° A déterminer la suprématie franque de Clovis et de ses successeurs sur l'ancienne Armorique du Ve siècle.

M. Morin a accompli cette tâche si difficile avec un style toujours simple, clair et concis, et avec ce fil d'Ariane de la critique historique sans lequel on risque de s'égarer dans le labyrinthe des origines des peuples. — Et tout cela en 138 pages à peine.

En apparence, c'est une brochure!

En réalité, c'est un livre!

LE DISTRICT DE MACHECOUL.

Un livre si plein de faits et de documents originaux ne peut s'analyser en détail; un aperçu synthétique doit seul vous en faire apprécier le mérite et l'importance historique.

Le travail de M. Lallié n'est pas seulement une histoire locale, mais une étude pleine d'un douloureux intérêt, sur l'épisode qui se rattache par un lien de sang au plus grand événement de notre histoire nationale, c'est-à-dire à la Révolution française.

C'est l'analyse patiente, curieuse, la recherche savante, l'étude faite avec le plus grand soin de tous les incidents, de toutes les phases morales, politiques et surtout religieuses, qui, par la lutte des préjugés séculaires, des habitudes invétérées, contre une loi de la Constituante et une mesure de la Convention, ont surexcité les passions des masses populaires des campagnes et déterminé l'explosion des 11 et 12 mars 1793 qui a précédé de treize jours le grand soulèvement général du Poitou et de la Vendée proprement dite.

Nous trouvons là, dans un petit coin de notre Bretagne,

dans la zone de pays dont le lac de Grand-Lieu est le centre, et qui s'étend de la Loire à la baie de Bourgneuf, la grande question, en action, des effets et des causes, le tableau vivant de l'événement appelé le massacre ou le chapelet de Machecoul.

Tout l'intérêt du livre est là, rehaussé par la production de pièces nouvelles, et par l'indication des autorités et des sources d'information à l'appui de l'explication et de la déduction des faits.

Abstraction faite des individualités agissantes, c'est la lutte des classes, de l'esprit nouveau contre le régime ancien, et qui commença, plus vive peut-être, dans notre Bretagne que dans les autres contrées de la France.

L'antagonisme avait éclaté avant la réunion des Etats généraux et s'était manifesté à l'assemblée provinciale des Etats de Bretagne. — Dès 1786, le tiers réclama l'extension à tous les ordres, de l'impôt des fouages, c'est-à-dire de l'impôt mobilier sur les feux, et auquel s'étaient soustraits les ordres privilégiés de la noblesse et du clergé.

C'était déjà l'égalité posée, au point de vue de l'impôt, et cela souleva une tempête. Le refus hautain de la noblesse jeta, par avance, le tiers à la Révolution.

La bourgeoisie de Machecoul, qui n'avait nulle confiance dans le Parlement de Bretagne, se tourna vers Paris, et la réunion des Etats généraux dut faire naître chez elle de légitimes espérances.

C'est dans cette situation, fort bien étudiée par M. Lallié, que furent faites les élections et rédigés les cahiers dont il a pris soin d'énumérer tous les éléments, par paroisse, et qui devaient faire connaître les vœux du pays aux Etats généraux.

Quand on songe à la sanglante catastrophe de Mache-

coul, à ses auteurs, composés, en grande majorité, des paysans des communes environnantes, et à ses victimes presque toutes concentrées dans la bourgeoisie de la ville, il est curieux d'étudier leur attitude respective avant les événements, celle de la classe des cultivateurs à peu près indifférente au mouvement des esprits, en regard de l'ardeur de la bourgeoisie qui occupait les petites villes d'alors.

Le colonage partiaire, c'est-à-dire le bail, à partage de fruits, commun à la noblesse et aux autres propriétaires, n'établissait pas une très grande différence entre le colon du noble et celui du bourgeois.

La ligne de démarcation était au contraire bien tranchée entre la noblesse et la classe des bourgeois, artisans, industriels, commerçants et paysans enrichis qui supportaient bien plus impatiemment les charges et les impôts de toute nature, et qui, dans leurs cahiers, réclamaient l'égalité de l'impôt, l'abandon du droit de fief, de la corvée des banalités, de l'arbitraire dans la perception des droits de contrats, l'abolition, en un mot, de tous les priviléges de classe que Sieyès appelait, d'une manière si originale, des excroissances du corps social.

L'égalité civile! — C'était là le grand mot qui dominait dans toutes les demandes de réforme, et qui a fait dire à Rivarol : « Ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de ca-
» chet, ni les autres abus, ni les vexations des intendants,
» ni les longueurs ruineuses de la justice, qui ont le plus
» irrité la nation, c'est le préjugé de la noblesse pour
» lequel on montra le plus d'animation et de haine! —
» C'est avec ce levier d'égalité civile qu'on a soulevé le
» petit peuple dans les villes et les paysans dans les cam-
» pagnes. »

Dans un autre ordre de choses, M. Lallié, par des pièces

et des documents originaux, puisés à bonne source, établit, avec M. Thiers, que dans les premiers actes de l'Assemblée nationale, le clergé ne fut pas hostile aux réformes générales.

La majorité même se réunit au tiers, et, chose remarquable, ce furent trois curés du Poitou qui, le 13 juin 1789, donnèrent le signal de cette réunion, lorsque c'est de cette contrée que devait partir, moins de quatre ans après, la grande insurrection vendéenne.

Tout allait bien, disent les historiens, jusqu'à la constitution civile du clergé qui se tourna, à peu près tout entier, contre les principes de la Révolution.

C'est principalement sur la grande faute politique de la Constituante que se concentre tout l'intérêt du livre; c'est à elle qu'il attribue sinon la cause prochaine, du moins l'élément dominant de l'insurrection des campagnes, autour de Machecoul. — Le clergé vit formulée, dans cette constitution, la rancune des Jansénistes et des Voltairiens.

Les législateurs de 1790 n'en comprirent peut-être pas bien toute la portée, mais ils n'en eurent pas moins l'intention manifeste d'amoindrir l'influence des membres du clergé qu'ils croyaient hostiles à la Révolution.

Pour régler quelques points de discipline qu'on put croire de la compétence de l'autorité séculière, on créa un véritable schisme; on mit le trouble dans la conscience du clergé d'abord, et par suite des masses agricoles qu'il tenait sous son influence, et que naturellement il devait, à un jour donné, enflammer, sinon par une pression directe, du moins par l'abandon du culte et le spectacle de persécutions qui devaient être la conséquence de cet abandon.

La grande majorité du clergé, comme les évêques qui

se retirèrent, comme le peuple des campagnes, sous son inspiration, vit, dans la constitution civile, une atteinte profonde, sinon au sentiment religieux lui-même, du moins à la discipline ecclésiastique, à l'organisation intime de la société religieuse, et la rupture du lien sacerdotal qui unissait le curé à son évêque et l'évêque au chef de la catholicité.

On vit l'intention des législateurs à cet égard, dans l'application au régime ecclésiastique des principes électifs de la souveraineté du peuple qui régissait la société civile. — De là protestation et résistance.

La mesure financière qui mettait les biens des ordres monastiques et du clergé à la disposition de la nation, avait suscité bien des mécontentements, mais elle avait bien moins soulevé le clergé que sa constitution civile. — La liberté politique l'effrayait moins que la liberté civile des cultes.

Jusque-là, il y avait eu entente entre les villes et les campagnes; celles-ci, beaucoup plus indifférentes au mouvement des esprits. — M. Lallié produit de curieux et nombreux documents à l'appui de cette énonciation; mais le refus de serment qui créa un si grand trouble dans l'Eglise et par suite dans la conscience des fidèles, amena une scission profonde entre les citoyens du district de Machecoul.

Quel était ce serment? — L'auteur ne le dit pas; c'est une lacune dans son livre. Il faut pourtant se rappeler sa formule pour comprendre la répulsion qui a conduit à la révolte : *Je jure d'être fidèle à la loi, au Roi et à la Constitution;* jusque-là il n'y avait rien qui pût alarmer la conscience de tout bon citoyen, prêtre ou fonctionnaire; mais *in coda venenum, je jure notamment d'être fidèle aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé.*

On se révolta à l'idée de jurer d'être fidèle à un simple décret, à une loi particulière qui brisait tous les liens ecclésiastiques.

Le refus de serment entraîna le spectacle nouveau de deux églises et de deux catégories de prêtres, les uns assermentés, assez rares, isolés, sinon insultés dans leurs églises officielles, répudiés par les femmes, les enfants et les chefs de famille, dans les paroisses rurales; les autres recherchés en secret dans les lieux écartés, dans les greniers des maisons particulières. — Il y avait la bonne et la mauvaise messe; de la désaffection au refus de recevoir les nouveaux curés, il n'y avait qu'un pas.

On eut recours à la force pour disperser les réfractaires, comme pour imposer les autres aux populations des campagnes.

Les deux décrets des 27 mai et 29 novembre 1792 mirent le feu à cette situation. — Le refus de serment entraînait une privation de traitement puis une suspicion de révolte contre la loi et contre la patrie; de là, surveillance, liste de réfractaires, et enfin expulsion, de brigade en brigade, jusqu'à la frontière. Tels étaient le sens et le but de ces deux lois de 1792.

Il est bien évident que les religieux, expulsés des couvents, que les curés réfractaires, ont dû enflammer les esprits, déjà fort irrités, achever de troubler les consciences, et pousser à la résistance et même à la révolte armée, des hommes exaspérés par ce qu'ils regardaient comme une atteinte portée aux seules cérémonies du culte qu'ils voulussent reconnaître.

Toute l'année 1792 se passa dans les voies coërcitives de l'administration; c'est dans cet état de surexcitation, qu'après la mort du Roi qui venait ajouter un ferment nouveau à celui qu'avait suscité le désarmement général,

que la levée de 300,000 hommes acheva de porter l'exaspération dans les campagnes et amena l'explosion des 11 et 12 mars 1793. — Ces hommes n'avaient pu se faire à l'idée de la conscription qui les enlevait à leur pays, pour les conduire à la frontière; leur horizon, c'était leur clocher, et la patrie pour eux n'était pas au-delà des limites de leur paroisse; et le sentiment du foyer et de la famille absorbait celui de la nationalité.

De là l'invasion violente de la ville de Machecoul, l'incendie de ses archives, l'emprisonnement et le massacre, au calvaire et au vieux château, de ceux que les insurgés nommaient les patriotes, c'est-à-dire, de ceux qui passaient pour partisans de la Révolution.

Leur exécution, froide et sans combat, puisque c'étaient des prisonniers, eut lieu, par série, les 27 mars, 1, 3 et 18 avril 1793, bien longtemps, comme on voit, après l'invasion et par l'ordre du farouche Souchu, ancien procureur de la famille Charrette, et cela pendant que Charrette commandait à Machecoul, d'après M. Lallié lui-même.

Cette terreur blanche n'a rien à envier à la terreur rouge du 2 septembre, et les noms associés de Souchu et de ses complices, peuvent figurer, dans l'histoire de nos sanglantes discordes, à côté de Maillard, l'égorgeur des prisons de Paris, et de Santerre, le chef militaire de cette boucherie de chair humaine.

On a donné aux massacres de Machecoul le nom de chapelet. — Une sanglante légende attachait à ce mot l'alliance étrange d'une pratique religieuse et d'une exécution impie. — On disait, dans le peuple, que l'on tuait les patriotes en les décimant, c'est-à-dire qu'on fusillait le dixième prisonnier jusqu'à ce qu'il n'en restât plus, attachés à une corde dont les nœuds représentaient les grains-dizaines d'un chapelet.

M. Lallié, en discutant cette tradition, attribue simplement le mot de chapelet à la corde qui liait les prisonniers l'un à l'autre, par le bras ; puis il contredit presque tous les autres historiens sur le nombre des victimes qu'il porte seulement à 80 ; mais les souvenirs de deuil des familles ont une bien plus douloureuse extension.

Tout en condamnant ces excès, M. Lallié plaide un peu complaisamment les circonstances atténuantes en faveur de Souchu ; il n'y veut voir que de déplorables représailles ; mais en quoi l'honnête bourgeoisie de Machecoul avait-elle mérité l'application de ce mot de représailles ? — Elle n'était pas apparemment responsable des massacres de l'abbaye, au 2 septembre ; et les noyades de Carrier n'ont été que postérieures aux événements de Machecoul.

L'auteur n'est évidemment pas un ami de la Révolution, bien qu'il ne répudie pas les principes d'équité qui ont déterminé des réformes devenues indispensables. — S'il ne fait pas flotter son drapeau sur toutes les pages de son livre, cependant on y trouve des aperçus et plus d'une appréciation qui portent sa cocarde : — nulle passion trop vivement sentie, néanmoins, aucune déclamation ne viennent troubler le calme du récit qui est très-habilement mêlé à la critique des historiens qui ont traité de ce sanglant épisode ; à part quelque tendance à atténuer, en les expliquant, les événements de Machecoul, un louable désir d'impartialité et de véracité historique s'y fait généralement remarquer.

Ce qu'on ne saurait trop louer aussi, c'est une grande sûreté de méthode, un ingénieux classement des nombreux matériaux historiques qui viennent appuyer la nouveauté des aperçus et le dépouillement le plus intelli-

gent des archives publiques, des journaux de l'époque et des correspondances privées.

M. Lallié a terminé son livre un peu brusquement, sans conclure et sans dégager l'enseignement et la moralité de son sanglant récit.

Les événements de Machecoul, comme les faits de même nature, en temps de révolution, à toutes les époques violentes de l'histoire des nations, démontrent, à suffire, à quels excès les passions politiques entraînent les hommes qui s'en laissent aveuglement dominer ; mais ces hommes de parti qui traduisent toujours en actes leurs doctrines absolues, devraient se rappeler que la peine du talion est la conséquence inévitable de toutes les réactions politiques. — Les violences démocratiques de Marius ont amené les proscriptions patriciennes de Sylla.

Il est un autre danger public, des plus graves, attaché aux phases toujours les mêmes, des révolutions sociales précipitées, et qui veulent devancer de trop loin les mœurs et la disposition des esprits, c'est le dénigrement et la haine déversés sur le caractère des hommes qu'on veut perdre et qu'on déclare des ennemis plutôt que des adversaires, afin de les mieux désigner, pour victimes, aux passions populaires. — Dans l'arrêt de mort du vertueux Bailly se retrouvent les calomnies pamphlétaires de Camille Desmoulins, comme on rencontre le sel empoisonné d'Aristophane mêlé à la ciguë de la coupe de Socrate.

Nous faudra-t-il donc à jamais, Messieurs, désespérer de la liberté humaine dans la saine acception de ce grand mot que tout le monde invoque pour soi, mais que personne ne veut tolérer dans ses adversaires politiques ; nous croyons malheureusement applicable, pour longtemps encore, à notre époque si tourmentée, cette profonde

parole de Rivarol qu'on croirait avoir été prononcée hier, au sortir d'un club électoral de la banlieue de Paris : — Le premier usage que les partis font de la liberté, c'est d'attenter à celle des autres.

Pourtant, malgré tous ces éléments de désillusion, nous ne voulons pas, Messieurs, vous laisser sous cette pénible impression de scepticisme; espérons que si tous les honnêtes gens, tous les esprits élevés des différentes croyances politiques, voulaient enfin s'entendre pour chercher de bonne foi des moyens de transaction, ils formeraient, en attendant cette heure désirée, le grand parti de la tolérance qui, seul, peut fonder une ère de liberté pour tous et de véritable progrès.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

FRÉDÉRIC CAILLIAUD

PAR M. LE Dr DELAMARE.

Quand on examine avec attention les phases de la longue et laborieuse carrière de notre regretté compatriote, on éprouve un double sentiment de sympathie et d'étonnement, en voyant ce que peut une ferme volonté, quelles que soient les faibles ressources dont elle peut disposer. On se sent pris d'un vif intérêt pour cette intelligence qui a conçu et mis à exécution tant de projets divers, pour cette persévérance qui a lutté contre tant d'obstacles, pour cette énergie qui n'a reculé devant aucun danger.

Né à Nantes, le 10 juin 1787, Frédéric Cailliaud montra, dès sa jeunesse, un goût très-prononcé pour les sciences naturelles, et ses premières études se dirigèrent principalement vers la minéralogie. Mais son père, qui le destinait à une profession industrielle, contrariait ce goût pour la science et le contraignait à des travaux manuels dans lesquels il acquit une adresse et une dextérité dont plus tard nous aurons à constater les résultats.

Une conformité de goût et d'étude le fit se lier avec le vénérable doyen de notre Société Académique, M. Huette; et c'est ensemble qu'ils parcouraient, dans leurs moments de loisir, les environs de notre ville, recueillant et étudiant les produits du règne inorganique, polissant les échantillons de roches pour en mieux déterminer la nature.

Ces relations introduisirent Cailliaud dans la famille Huette, dont le chef avait fait un voyage en Egypte et en Palestine. Dans ces veillées intimes, M. Huette père racontait ses lointaines pérégrinations, ses aventures périlleuses, ses impressions sous ce beau ciel d'Orient. Ces récits ne manquent pas d'enflâmmer la vive imagination du jeune Cailliaud. Tous ses rêves, toutes ses aspirations se tournent dès-lors vers ces régions peu explorées encore à cette époque ; il n'a plus qu'un but, celui de s'assurer une industrie indépendante et lucrative qui lui permette de trouver partout les ressources nécessaires à l'exécution de son projet. Quittant le rude travail du fer et de l'acier, il entreprend celui de la bijouterie et des pierres précieuses qui le rapprochent de ses études favorites, la minéralogie. Son adresse manuelle et son génie inventif ne tardent pas à le faire remarquer partout où il se met à l'œuvre ; et c'est ainsi que, toujours poussé par la passion du nouveau et de l'inconnu, il visite les principales villes de France, de la Belgique, de la Hollande. Mais ces régions froides et brumeuses ne peuvent retenir longtemps cet esprit qui a rêvé les splendeurs de l'Orient ; le Midi l'attire ; il parcourt successivement l'Italie, la Sicile, la Grèce, arrive jusqu'à Constantinople, et enfin il gagne l'Egypte, but de ses plus chères aspirations.

Dans quelle condition se trouve-t-il au Caire pour mettre à exécution ce projet qu'il a formé et mûri pendant tant d'années ?

Jeune encore, il a au plus vingt-cinq ans; petit de taille, chétif et faible d'apparence; inconnu, sans protecteur, sans recommandation, ignorant la langue du pays, riche seulement de quelques modestes économies qu'il a pu faire pendant ses rapides voyages, telles sont les conditions peu favorables dans lesquelles il se trouve et qui décourageraient tout autre que lui. Mais sa puissance de volonté, son courage inébranlable, sa confiance en lui-même, suffiront pour lui faire surmonter tous les obstacles qui s'élèveront devant lui.

Ses premiers rapports avec Drovetti, alors consul de France au Caire, sont peu encourageànts; il ne tarde pas cependant à gagner la confiance de ce fonctionnaire, et c'est avec lui qu'il fait sa première exploration en Nubie, jusqu'à la deuxième cataracte du Nil. Ce premier voyage, peu fertile en découvertes, n'en est pas moins d'une haute utilité pour notre compatriote. Se familiarisant avec les mœurs et la langue des habitants, les fatigues et les privations du désert, il forme son esprit à l'appropriation des ressources du pays; il endurcit son corps et fortifie sa santé contre les dangers de toutes sortes qu'il va rencontrer dans ses futures explorations.

De retour au Caire avec Drovetti qui a su apprécier ses solides qualités, Cailliaud est présenté au pacha qui lui confie l'importante mission de remonter jusqu'à Siène, d'explorer les parties orientales de la Haute-Egypte, jusqu'aux bords de la mer Rouge, et de lui faire connaître la nature géologique de ces régions et les richesses minéralogiques qu'elles peuvent renfermer.

C'est ici que commence la vie scientifique de Cailliaud; c'est ici que s'ouvre pour lui le chemin de la renommée qui va s'attacher à son nom, inconnu jusqu'à ce moment.

Nous ne suivrons point notre voyageur dans cette

longue et périlleuse excursion. Quoique muni cette fois de toutes les ressources et de tous les firmans nécessaires pour amener à bien l'objet de sa mission, il va lutter, sous un climat torride, avec le désert, pénétrer dans des régions que nul Européen n'a encore abordées, vivre au milieu de peuplades superstitieuses et défiantes, sur lesquelles la puissance éloignée du pacha d'Egypte ne s'est encore fait sentir que par des exactions et des cruautés.

Du journal si palpitant d'intérêt que trace Cailliaud de cette périlleuse expédition, nous nous bornerons à citer quelques-unes de ses plus importantes découvertes.

Il rencontre d'abord les ruines du temple d'Elethya, aux environs de Redesyeh, et en donne une description aussi précise qu'intéressante. Puis, quittant dans le désert la route de Quoceyr, pour se diriger vers la mer Rouge, il découvre, avec une indicible explosion de bonheur, au milieu de ruines inconnues, « un temple égyptien d'un » imposant aspect, à distribution élégante, à plafond » reposant sur de gigantesques piliers carrés, ménagés » dans le sein même de la montagne. Les murs sont cou- » verts de hiéroglyphes de la plus belle conservation, et » les couleurs qui les revêtent ont encore une fraîcheur » étonnante. » A cet aspect, on peut juger de l'enthousiasme de notre voyageur. Rien désormais ne l'arrête : périls, obstacles, privations, souffrances physiques, il brave tout. Encore sous l'influence de cette précieuse découverte, il arrive dans le pays des Ababdehs. Sur quelques vagues indications données par un de ses guides, du voisinage de souterrains considérables, il se rend sur les lieux. On ne l'a pas trompé : des galeries immenses et profondes s'ouvrent devant lui. Dans son impatience, à peine s'il donne le temps d'allumer des flambeaux ; et, sans souci

des nombreux dangers qui se rencontrent à chaque pas, il pénètre par des pentes rapides à une profondeur qu'il évalue à près de 400 pieds ; il erre pendant deux heures au milieu de ces étroites galeries, s'y égare, et, manquant de lumière, il revient enfin au jour, guidé par la voix de ses gens qui l'appellent à grands cris.

Quelles sont ces mines qui ont dû avoir une si grande importance ? Dans quel but ont été faites ces immenses excavations où 300 ouvriers pourraient travailler à la fois ? En remontant, Cailliaud aperçoit, dans la paroi d'une galerie, au milieu d'une masse de mica, un prisme hexaèdre verdâtre. C'est une émeraude. Ainsi sont retrouvées les antiques mines de Zabarath, abandonnées depuis nombre de siècles, et dont la tradition seule conservait le souvenir. Il constate aussi la présence d'une mine de soufre, jadis exploitée, mais abandonnée depuis des temps immémorials.

Riche de ces précieuses découvertes et d'une notable quantité d'émeraudes, qu'il rapporte au pacha, Cailliaud arrive au Caire, le 10 janvier 1817 ; sa réception est des plus flatteuses ; et le vice-roi l'engage à retourner aux mines, avec tout le personnel nécessaire pour leur exploitation.

De retour à Zabarah, pendant les travaux préliminaires pour l'exploitation projetée, l'heureux explorateur, en parcourant les environs, découvre de nouvelles mines d'émeraudes bien plus importantes que les premières, dans lesquelles il peut compter plus de mille excavations, accompagnées de chaussées très-étendues et d'autres constructions considérables pour faciliter les travaux.

A quelque distance de cette localité, notre voyageur retrouve les ruines d'une ville grecque inconnue jusqu'à lui, dont un grand nombre de maisons encore debout et

plusieurs, assez bien conservées, renferment divers objets et ustensiles de ménage. Trois temples creusés dans le roc sont ornés de dessins et d'inscriptions. Le tout est dessiné et relevé par notre compatriote, qui nous conserve ainsi le souvenir d'une cité dont le nom et l'histoire restent encore inconnus de nos jours.

Pendant le temps que Cailliaud passe au milieu des Ababdehs, vivant de la vie de la tribu, partageant ses courses, ses fatigues, ses privations, il sait si bien s'attirer leur estime et leur affection, qu'ils l'entourent des plus vives sollicitations pour le décider à se fixer parmi eux. Telles furent leurs instances, que notre compatriote avoue qu'il fut un moment indécis.

Retourné au Caire, au commencement de 1818, pour rendre compte à Méhémed Aly des résultats de sa mission et lui en remettre les produits, il profite de ses moments de loisirs pour explorer la grande oasis que plusieurs voyageurs avaient déjà visitée. Néanmoins, et pendant son séjour, il y découvre de nombreux monuments restés ignorés jusqu'à lui; il les dessine, les décrit et en fait une des parties les plus intéressantes de sa première publication.

Aussi, encouragé par ces premières découvertes, il retournera plusieurs fois dans l'oasis de Thèbes, et chaque fois il en rapportera de nouveaux dessins et de nombreuses et importantes collections. Le 30 juin, il arrive à Beyrys, l'un des principaux villages de cette intéressante localité. Nous n'énumérerons point les précieuses découvertes que Cailliaud y fait pendant son séjour. Plusieurs temples, d'une belle conservation, dont quelques-uns à voûte, à clef et à voussoir, seuls monuments de cette espèce connue jusqu'à ce moment, attirèrent son admiration. Un surtout, remarquable par sa grandeur et sa magnificence, fournit à notre

auteur le sujet d'une des plus belles pages de son intéressant journal.

Parmi les nombreuses inscriptions que présentent ces monuments, une surtout frappe davantage l'attention. Elle est en caractères grecs ; mais son élévation, la poussière et les parasites qui la recouvrent en rendent la lecture impossible.

Cailliaud ne connaît pas d'obstacle ; il a décidé qu'il aura cette inscription. Hissé au sommet du monument, couché à plat ventre, retenu par les pieds, il gratte, nettoie, transcrit lettre par lettre, pendant deux jours, sous un soleil ardent, les caractères ainsi restaurés et dont il ignore entièrement la signification. Cette inscription n'a pas moins de neuf mille lettres, et telle est l'exactitude de cette transcription, qu'on put facilement constater un édit remontant à l'empereur Galba et renfermant des renseignements curieux sur l'administration intérieure de l'Egypte pendant l'occupation romaine.

De retour au Caire, notre voyageur sent le besoin de se reposer et de revoir sa famille, après quatre ans d'absence. Il revient à Nantes, avec tous les matériaux, plans, dessins, inscriptions, collections d'histoire naturelle et d'antiquités, qui vont servir à la publication de son *Voyage à l'oasis de Thèbes et dans les déserts à l'orient et à l'occident de la Thébaïde* (décembre 1818).

Jusqu'à ce moment, le nom de notre intrépide compatriote est à peu près inconnu ; mais ces premiers travaux ne tardent pas à lui assurer un rang distingué, sous la triple renommée de dessinateur, d'archéologue et de naturaliste. L'Institut de France accueille favorablement ses importantes communications ; le Gouvernement en prend la publication à ses frais.

Aussi, ranimé par ces témoignages de sympathie, il ne

pense plus qu'à entreprendre de nouvelles recherches dans les parties non encore explorées de la Haute-Egypte.

Mais ces explorations, il ne les fera plus sans appui, et, pour ainsi dire, à son propre compte ; une mission du Ministre de l'intérieur vient donner une sanction officielle à sa nouvelle entreprise. Rien ne lui manquera : subvention, instruments d'astronomie et de physique, tout lui sera fourni avec la plus bienveillante générosité.

Pour entreprendre ce voyage d'une manière plus fructueuse et plus complète, surtout sous le rapport géographique, il est indispensable de déterminer certains degrés de latitude et de longitude, de s'aider de nombreuses données astronomiques. Il faut l'adjonction d'un second, pourvu de connaissances spéciales, habitué au maniement des instruments d'optique, aux opérations mathématiques propres à ces sortes de recherches.

Sur la recommandation de notre honorable collègue, M. Huette, Constant Letorzec, officier de la marine française, Nantais aussi lui, fils d'un ancien capitaine de vaisseau, qui, lui-même, a marqué son nom dans nos annales maritimes, C. Letorzec s'empresse de s'associer aux nouveaux projets de notre voyageur. Tous deux quittent la France le 10 septembre 1819.

De quels transports n'est pas saisi notre compatriote en mettant pour la deuxième fois le pied sur cette terre qui vient d'être pour lui le chemin de la gloire, et qui va encore ajouter une nouvelle auréole à son nom !

Il remonte le Nil ; il se dirige sur Terranets. Là, il manifeste son intention de pénétrer dans l'oasis de Syouha. On lui démontre l'impossibilité et les périls de son projet. Le colonel Boutin, lui aussi, enfant de Nantes, a naguère été forcé de renoncer à la même entreprise, pour succomber, quelque temps après, sous le fer d'un fanatique. Rien

n'effraie Cailliaud; il pénétrera dans l'oasis par le Fayoum. Il part avec son compagnon de voyage, arrive à la capitale de cette province, en visite les pyramides. Malgré tous les obstacles qui se présentent à chaque pas, tous les pronostics sinistres dont on tâche de l'effrayer, il persiste dans son projet, fier, « dit-il, d'avoir pénétré dans ce canton » enfoncé au milieu d'une mer de sable, à 100 lieues de » distance, enthousiaste de l'idée que chaque pas le rap- » proche d'un lieu si imparfaitement connu, et peut-être » du temple de Jupiter-Ammon, si vainement cherché par » plusieurs voyageurs. »

Surmontant tous les obstacles, il arrive aux confins de cette oasis tant désirée. Après maintes difficultés suscitées par la superstition des indigènes, à force de sollicitations, il obtient enfin la permission d'y entrer et d'en visiter quelques parties. Ici, la description de nombreuses et importantes ruines; mais aucune ne répond à l'idée qu'il s'est formé du temple objet de ses plus ardents désirs. On lui parle des ruines d'Omm-Beydah, au milieu d'un bois touffu, à peu de distance. Du sommet d'une montagne, avec une lunette, il peut distinguer des ruines gigantesques, d'énormes fûts de colonnes; il croit apercevoir des sculptures, des inscriptions. Il veut y courir; mais un refus formel, de terribles menaces s'y opposent.

Je ne chercherai point à dépeindre l'anxiété, le désespoir, il faut le dire, la rage de Cailliaud arrêté au but par l'ignorance et une stupide superstition. Il discute, il supplie, il menace; enfin, après plusieurs jours de sollicitations, à force de présents, les deux Nantais obtiennent la permission tant désirée. Le 22 décembre, ils pénètrent au milieu de ces ruines; leur importance, les ornements, la distribution, tout, dit Cailliaud, donne la certitude que c'est bien là le temple d'Ammon; tout y révèle le Jupiter

des Grecs. Mais ils ne peuvent y séjourner autant qu'ils le voudraient ; les terreurs superstitieuses de leurs guides s'y opposent. A regret ils sont arrachés à leur contemplation. C'est dans le texte même de la relation qu'il faut lire ces détails. Cet enthousiasme et ces sensations diverses ne peuvent être bien exprimés que par ceux qui les ont ressentis sur les lieux mêmes.

Nous ne suivrons point Cailliaud et Letorzec dans la suite de leur voyage. La petite oasis de Syouha, celles de Dakel, de Farâfreh, la description des monuments, aqueducs, catacombes, sources d'eaux thermales, des mœurs, usages, croyances superstitieuses des tribus qu'ils y rencontrent, offrent autant de chapitres d'un vif intérêt (1). Enfin, ils arrivent aux bords du Nil, et ils reviennent au Caire réparer leur santé altérée par le climat, les fatigues et les privations.

Mais un nouveau champ d'exploration va s'ouvrir pour nos voyageurs. Le pacha d'Egypte a résolu la soumission du Dongolah ; une expédition s'organise, Ismayl, le fils du vice-roi, la commande. Nos Nantais obtiennent, non sans difficultés, l'autorisation de suivre l'armée qui va se mettre en marche. Elle doit pénétrer dans la Haute-Nubie ; la plupart des voyageurs n'ont pas été au-delà de la deuxième cataracte ; Cailliaud a suffisamment exploré tous les monuments contenus dans cet espace. Les recherches de Burckhardt n'ont pas dépassé le 20° de latitude, et les ruines près de Solis étaient regardées par lui comme les dernières à visiter. Et cependant d'anciens auteurs ont relaté l'existence en Ethiopie de Méroé et de son île sacrée ; ils ont vanté ses somptueux édifices, sa nombreuse population, son histoire sous quarante-cinq rois. En voilà

(1) *Voyage à l'oasis de Syouah.*

plus qu'il n'en faut pour enflammer l'imagination du voyageur. Retrouver Méroé, remonter jusqu'aux sources du Nil, tel est maintenant l'objet de son ambition. Dans son empressement à la satisfaire, il n'attend même pas le départ de l'expédition. Il la devance, il atteint jusqu'au 10° de latitude, là où devaient s'arrêter les conquêtes d'Ismayl. Mais il se voit forcé de revenir sur ses pas. Desservi auprès du général par quelques Grecs qui suivaient l'armée, il est obligé de retourner au Caire auprès du vice-roi, et ce n'est qu'après beaucoup de perte de temps qu'il peut enfin rejoindre l'armée dans la Nubie, aux environs du mont Barkal. Dans ce trajet de cinq cents lieues, il visite et décrit de nombreux monuments ignorés ou mal observés avant lui.

Aux environs du mont Barkal se trouvent de nombreuses et importantes ruines. Les Européens qui accompagnent l'armée et qui sont arrivés sur les lieux avant Cailliaud lui annoncent en triomphe qu'ils ont découvert l'antique et célèbre Méroé. Mais notre voyageur ne partage pas leur avis, c'est plus loin qu'il faut la chercher.

Les lenteurs de la marche d'une armée ne conviennent pas à l'activité impatiente de Cailliaud, il obtient l'autorisation d'aller en avant; accompagné d'une faible escorte, il traverse le Nil et passe dans une contrée circonscrite, d'un côté par un des bras du Nil ou Nil-Bleu, et de l'autre par la rivière Albara qui se jette dans le fleuve principal au-dessous de la jonction de ses deux bras. Cette presqu'île, sur les confins de l'Abyssinie, fait naître dans l'esprit du voyageur quelques soupçons sur le voisinage de Méroé; mais Bruce et Burckhardt l'ont visitée et n'y ont rien rencontré. Cet insuccès ne le rebute pas. Un de ses guides prétend qu'à quelques lieues de là se trouvent des tarâbyls, nom sous lequel sont désignées les ruines.

Immédiatement on se met en route et bientôt du sommet d'une éminence on découvre une vaste étendue couverte de ruines imposantes et d'innombrables temples, colonnes et pyramides.

L'enthousiasme et l'admiration de Cailliaud sont au comble : c'est bien là Méroé, l'antique capitale de l'Ethiopie. Plusieurs chapitres de l'ouvrage sont consacrés à la description des monuments les plus remarquables et de nombreux dessins viennent donner une importance de premier ordre à l'atlas qui accompagne la relation de cette intéressante découverte.

Après avoir donné à cette localité toute l'attention qu'elle mérite, Cailliaud parcourt le Sennar et rejoint l'armée d'Ismayl dans la capitale de ce royaume. Pendant son séjour au Sennar l'esprit observateur de Cailliaud s'exerce sur tout ce qui se présente à son investigation. Aussi trouvons-nous cette partie de sa relation remplie des détails les plus curieux sur les habitants du pays, leurs mœurs, leurs préjugés, leurs maladies, les remèdes qu'ils y appliquent, enfin sur l'histoire naturelle de cette contrée.

Continuant à suivre l'armée, Cailliaud parvient jusqu'à Singué, village musulman, sur les confins de l'Abyssinie, terme de la campagne. Le retour sur l'Egypte est décidé, et c'est alors que notre voyageur renonce au projet devenu inexécutable de remonter jusqu'aux sources du Nil-Blanc. Il parcourt successivement le Fazoql, le Sennar, se rend à Chendy. Il apprend qu'à quelque distance de cette ville se trouvent des ruines, désignées sous les noms de Naga, d'El-Alaçaourat, de Sobah. Il les visite et y constate d'imposants monuments, des débris de villes importantes sur lesquelles on ne peut établir que des conjectures ; mais qui toutes devaient se rattacher au puissant empire de Méroé.

Suivant toujours le cours du fleuve dans sa partie qui

borde cette presqu'île, Cailliaud rencontre sur plusieurs points des ruines de diverses natures, sans que de toutes ces nombreuses traces de cités plus ou moins importantes on puisse d'une manière certaine désigner celle qui a donné son nom à ce puissant empire.

Toute cette longue pérégrination, en suivant le cours du Nil, fournit à notre voyageur l'occasion de voir avec plus d'attention et de temps de nombreux monuments dont un grand nombre sont visités, décrits et dessinés par lui pour la première fois : temples, pyramides, citadelles, hypogées, sculptures, hiéroglyphes, inscriptions, rien n'est négligé, et il arrive au Caire pourvu de nombreux cartons de plans et de dessins, de riches collections d'histoire naturelle et d'antiquités précieuses, se rattachant à diverses dynasties des Pharaons. Non moins importantes sont les notes sur la position des localités qu'il a parcourues, sur les peuples avec lesquels il s'est trouvé en contact et qui serviront à la rédaction de son important ouvrage sous le titre de *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc.*

De retour en France, Cailliaud est accueilli avec les témoignages de la plus haute estime et de la plus vive sympathie. Son admission dans un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères, la décoration de la Légion-d'Honneur, la publication de son voyage aux frais du Gouvernement, attestent à quel degré de considération ses travaux sont appréciés. Notre Société Académique s'empresse aussi d'admettre nos deux voyageurs au nombre de ses membres résidants.

Heureux et fier de tant de témoignages d'estime, notre compatriote n'aspire plus qu'à jouir enfin du repos et de cette renommée achetée par tant de fatigues, de privations, de cruelles souffrances et de périls sous tant de formes diverses.

Ici se termine la première phase de la vie de Cailliaud, phase qui a révélé en lui les aptitudes du voyageur géographe, du dessinateur, de l'archéologue et subsidiairement du naturaliste. S'il a, dans cette première période de son existence scientifique, disséminé les ressources de son imagination ardente et investigatrice sur un vaste champ d'observations, il va désormais les concentrer dans une sphère plus circonscrite. L'histoire naturelle qu'il n'a pu approfondir au milieu des péripéties et des dangers de ses voyages, il va lui consacrer désormais le reste de sa vie avec non moins d'activité et de succès.

Fixé désormais dans sa ville natale, marié, entouré des affections de la famille et de la considération de ses concitoyens, Cailliaud se voue tout entier à l'histoire naturelle. Pour s'y consacrer d'une manière plus spéciale et plus pratique, il accepte même la position secondaire et toute gratuite de conservateur adjoint de notre Musée, sous Dubuisson, son premier maître et fondateur de cet établissement municipal. Cette position laisse de nombreux loisirs qui conviennent peu à l'activité de Cailliaud. Aussi, fait-il de fréquents voyages tant dans les principales villes de France qu'à l'étranger. C'est dans le but d'en visiter les Musées, leurs richesses, leur organisation, établir des relations avec les maîtres de la science, qu'il parcourt la Belgique, une partie de l'Allemagne, la Suisse, la Savoie, l'Italie. Naples et la Sicile l'intéressent surtout au point de vue de leurs importants volcans en activité. Il collectionne sur les lieux mêmes les échantillons les plus remarquables de leurs produits, qui plus tard viendront enrichir notre Musée.

Mais le grand âge de Dubuisson ne lui permet plus de donner ses soins aux collections qu'il a formées ; en 1836, Cailliaud lui succède. La tâche à remplir est lourde ; plusieurs parties de la science n'ont que de rares et

chétifs représentants ; de plus, Dubuisson a entrepris et commencé la collection des roches qui constituent le sol du département de la Loire-Inférieure ; il en a dressé et publié le catalogue par arrondissement et commune, mais la nomenclature est loin d'être complète, un grand nombre de localités n'ont pas encore été explorées ; enfin, les conditions déplorables du local qui renferment les collections nécessitent d'importantes réformes, de nombreux changements dans les échantillons.

Cailliaud se met à l'œuvre, sans négliger les produits exotiques, il donne une attention toute particulière à ceux de notre contrée ; il a pris pour tâche de créer, dans le Musée général, un Musée spécial renfermant tous les représentants du règne minéral et du règne animal du département de la Loire-Inférieure. Nous ne chercherons point à démontrer tout ce que cette pensée renferme d'utile et de fécond pour l'étude ; un coup d'œil jeté sur les travaux exécutés jusqu'à ce jour et dans ce sens par notre regretté conservateur suffira pour le faire comprendre. Recueillir, dénommer, classer tous ces nombreux spécimens de la faune et de la géologie départementale, voilà son but : excursions, fouilles, fatigues, rien n'est épargné ; au développement du plan qu'il s'est tracé, il apporte toutes ses forces physiques, toute son activité habituelle.

Dans les moments de loisirs que lui laissent ses nouvelles occupations, il n'oublie pas que dans les publications qu'il a faites sur l'Egypte, il n'a pas épuisé toutes les notes, tous les dessins qu'il a rapportés de ses voyages. Homme pratique, il a surtout recherché et dessiné dans les nombreuses hypogées qu'il a visitées, dans ces débris divers qu'il a recueillis, dans ces hiéroglyphes qu'il a traduits, ce qui pouvait caractériser l'état de l'industrie et des ressources diverses chez les peuples qui, dans ces temps re-

culés, avaient édifié ces nombreux et gigantesques monuments, dont les ruines font encore l'admiration des voyageurs de notre époque et viennent témoigner du haut degré de civilisation de ces puissants empires. C'est de 1831 à 1837 qu'il publie son intéressant atlas ayant pour titre : *Recherches sur les arts et métiers, les usages, la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Egypte, de la Nubie, de l'Ethiopie, suivies de détails sur les mœurs et coutumes des peuples modernes des mêmes contrées.* Le texte de cet ouvrage, depuis longtemps terminé et que l'auteur revisait dans les dernières années de sa vie, n'aurait pas tardé à être livré à l'impression. Le manuscrit est entre les mains de son fils ; espérons que bientôt il sera livré à la publicité et viendra compléter la partie iconographique.

Désireux d'achever l'œuvre commencée par Dubuisson et de pouvoir un jour publier la carte géologique du département, Cailliaud se met à l'œuvre. Par lui, toutes les parties de la Loire-Inférieure sont explorées avec cet esprit investigateur qu'on lui connaît. Il n'y a pas de carrière qu'il ne visite, de tranchée, d'excavation, qu'il n'examine, collectionnant des spécimens de toutes les roches qu'il rencontre, les échantillonnant avec un soin et une adresse remarquables. Tous les dépôts calcaires sont explorés avec une attention qui le met sur la voie d'intéressantes découvertes, et la partie paléontologique de la géologie départementale (négligée jusqu'alors), représentée par de nombreux spécimens, vient prouver que la Loire-Inférieure n'est pas sans offrir à la science d'importants sujets d'étude.

En effet, de ces recherches résulte la constatation dans notre département d'une faune 3e silurienne, sur laquelle notre savant collègue publia une intéressante notice (Annales de la Société Académique, 1861). Le catalogue

des fossiles qui caractérisent cet étage géologique jusqu'à lui non soupçonné, renferme soixante-douze espèces recueillies par Cailliaud dans les communes de Sion, d'Erbray et de Saint-Julien-de-Vouvantes.

Rangés dans un ordre méthodique dans les vitrines de notre Musée, ces nombreux échantillons offrent au géologue et à l'agronome la représentation exacte du sous-sol de notre département dans chacune de ses communes. Le travail complet sur l'ensemble de ces spécimens minéralogiques, géologiques et paléontologiques, présenté en 1858 au concours annuel de la Société Académique sous le titre d'*Etudes géologiques sur le département de la Loire-Inférieure,* mérite à son auteur une médaille d'or que ses collègues lui décernent avec le plus sympathique empressement.

L'accomplissement de cette œuvre a sans doute une grande importance, mais il reste encore à en coordonner les détails. La carte géologique du département qui en est le résumé et le complément reste à faire. Cailliaud l'entreprend; elle est achevée en 1865 et judicieusement appréciée par le Jury de l'exposition de notre ville; une médaille d'or grand module est accordée à l'auteur.

Pendant les nombreuses excursions que Cailliaud accomplit dans notre département pour ses recherches géologiques, son attention, fixée sur les mollusques fossiles, dut se porter naturellement sur les invertébrés vivants qui avaient déjà fait l'objet de ses études favorites, et qu'il rencontrait à chaque pas dans ses courses, tant à l'intérieur des terres que sur nos côtes maritimes.

Aussi présente-t-il en 1865 à notre Société son intéressant *Catalogue des Radiaires, Annélides, Cirrhipèdes et Mollusques marins, terrestres et fluviatiles du département de la Loire-Inférieure.* Une médaille d'or lui est décernée

par notre Société qui s'est toujours fait un devoir d'encourager tous les travaux, quels qu'ils soient, se rattachant à notre localité. Déjà, dans nos Annales (année 1860), l'auteur avait publié une notice fort curieuse sur plusieurs cas de *monstruosités observés* (par lui) *sur divers Mollusques.*

Dans ses études sur ces classes d'animaux invertébrés, Cailliaud ne se borne pas à examiner la forme, la structure, l'habitat; poussant plus avant ses investigations, il cherche à se rendre compte de certaines particularités inhérentes à quelques-uns de ces animaux, particularités non encore relatées par les auteurs, incomplètement observées, ou mal interprétées.

La classe peu nombreuse des mollusques perforants avait depuis longtemps fixé l'attention des naturalistes. La présence d'un acide sécrété par l'animal, acide assez actif pour faciliter la perforation de la pierre, avait été admise par les auteurs, pour expliquer le fait, et sans plus de contrôle acceptée pour tous les cas. Mais Cailliaud s'était demandé : si l'acide est assez fort pour attaquer la pierre, comment la coquille de l'animal n'est-elle pas atteinte elle-même ?

Ayant découvert sur nos côtes plusieurs bancs de pholades (*Pholas dactylus*) et les ayant attentivement étudiées, il croit reconnaître que la perforation est le résultat d'un procédé purement mécanique, sans intermédiaire d'aucune sécrétion particulière. Poussant plus loin ses investigations, il pratique lui-même la perforation au moyen de la coquille avec une facilité remarquable. Cette expérience renouvelée nombre de fois et devant plusieurs d'entre nous, devait convaincre les plus incrédules. Ces expériences sont décrites avec beaucoup de précision dans deux mémoires publiés dans nos Annales (années 1852 et 1853).

Déjà Cailliaud, en 1843, avait émis cette opinion sur les Gastrochènes, dans le *Magasin de Zoologie,* mais sans

l'appuyer de faits pratiques. Réfutée avec une certaine véhémence par une des notabilités scientifiques de l'époque, cette assertion ne prévalut pas. Cailliaud n'en persista pas moins dans son système, cherchant avec persévérance de nouvelles preuves plus convaincantes.

La pholade les lui fournit; et il les livre à la publicité. Nouvelles dénégations; mais les faits parlent trop haut, le système de notre collègue est enfin admis dans la science, et la société néerlandaise lui décerne en 1855 une médaille d'or grand module pour son *Mémoire sur les Mollusques perforants*.

La perforation des pierres n'avait encore été regardée que comme le fait de mollusques, lorsqu'en 1850, pendant un séjour que fait Cailliaud sur le rocher du Four, à l'embouchure de la Loire, au moment d'une des plus fortes marées de l'époque, il aperçoit, à mer basse et à découvert, certaine portion de roches calcaires percées de cavités lisses et arrondies logeant des oursins (*Echinus lividus et miliaris*).

Cette particularité ne pouvait échapper à la sagacité d'un pareil observateur; d'autant plus que ses souvenirs viennent lui rappeler un échantillon de roche contenant un oursin, spécimen depuis plus de vingt ans dans les collections du Musée d'Histoire naturelle de Paris, et passé inaperçu sous les yeux d'un grand nombre de savants.

Cette découverte du plateau du Four pousse Cailliaud à de plus vastes recherches ; de nouvelles découvertes sur nos côtes maritimes et sur celles des départements voisins viennent lui prouver que ces faits sont plus communs qu'il ne l'avait pensé d'abord. Il en rapporte de nombreux échantillons; et on peut voir, déposée à notre Musée, une de ces pièces remarquables par ses dimensions, et logeant une quantité surprenante d'oursins de différents âges.

En examinant ce volumineux spécimen, on se rend difficilement compte des moyens qu'a dû employer Cailliaud pour parvenir à se le procurer. On admirera d'autant plus sa persévérance et son adresse quand on se figurera que ce fragment tapissait le fond d'une grotte que la marée remplissait deux fois par 24 heures; qu'il fallait la vider chaque fois à marée basse pour y pénétrer, et que cet intéressant échantillon a été détaché en trois séances au moyen du ciseau et du marteau.

Par quel procédé l'oursin parvient-il à perforer la roche et à s'y loger? Cailliaud l'a vu à l'œuvre; c'est, comme la pholade, par un procédé mécanique, au moyen d'un appareil particulier que notre collègue a décrit et figuré avec un soin et une précision remarquables dans son *Mémoire sur les Oursins perforants de la Bretagne*, publié dans les Annales de notre Société Académique (volume 27, année 1856). Si la pholade perce par un mouvement de torsion analogue à celui de la vrille, l'oursin agite par percussion au moyen d'un puissant appareil composé de cinq dents ou poinçons à la manière d'un pic. Comme pour les pholades l'auteur démontre le procédé, en agissant au moyen de l'appareil même sur le grès et le granite, aussi bien que sur le calcaire et le schiste.

La longue étude des coquilles, à laquelle Cailliaud a consacré une partie de ses recherches, l'amène à les considérer sous un point de vue que nul autre savant n'avait encore pensé à envisager. L'anatomie de l'animal, la forme extérieure de la coquille, de la bouche, de la columelle sont suffisamment connues et décrites; mais aucun auteur n'a jusqu'ici examiné l'intérieur et fait connaître les dispositions internes de la spire dans les mollusques univalves. Pour arriver à ce résultat, il faut pratiquer des sections sur des coquilles souvent papyracées

et d'une fragilité extrême. Il fallait l'adresse extrême de Cailliaud, sa sûreté de main et l'habitude de se servir d'instruments délicats, pour amener à bonne fin l'œuvre qu'il a méditée.

Qui n'a vu et admiré ces étonnantes préparations, remplissant plusieurs vitrines, qui ont figuré à l'exposition nationale de Nantes, en 1861, et à l'exposition universelle de Paris en 1867, et qui ont valu à leur auteur, outre de nombreuses et vives félicitations, une médaille d'or, puis une d'argent grand module, et des distinctions honorifiques, entr'autres, celle d'officier d'académie.

Dans cette seconde période de la vie de Cailliaud nous le trouvons entièrement occupé à rechercher, déterminer, classer toutes les productions zoologiques de notre département se rattachant à l'ordre des invertébrés; à compléter et préserver de la destruction les collections confiées à ses soins.

Mais il a, depuis longtemps, constaté avec une vive inquiétude, le mauvais état et l'insuffisance des bâtiments consacrés au Musée. Dans la prévision qu'un jour ce fâcheux état cesserait, de longue date il a mis à profit ses voyages tant en France qu'à l'étranger en visitant les établissements du même genre. Il en a relevé les plans, noté les dispositions intérieures et les emménagements, dessiné les meubles qui les garnissent, appréciant du tout les avantages et les inconvénients, pour en tirer profit quand l'occasion sera venue.

Il va donc travailler enfin au couronnement de son œuvre; il va solliciter, avec les plus vives instances, la construction de ce nouveau local qui doit assurer l'intégrité des collections, suffire à leur développement et profiter à la science.

Dans la première période de ses travaux, Cailliaud a surmonté bien des obstacles à force d'énergie, souvent même d'audace. Mais ici des difficultés d'un autre ordre surgissent ; et les mêmes qualités ne peuvent rien contre les entraves qui viennent s'opposer à l'exécution de ses desseins.

La persévérance seule peut, à la longue, triompher des circonstances défavorables. Pendant une longue suite d'années, nous voyons notre zélé conservateur poursuivre, avec une ténacité que nous ne saurions trop louer, ce projet si longuement élaboré de la construction d'un nouveau Musée d'Histoire naturelle.

Enfin ses espérances et ses vœux vont se réaliser: les circonstances deviennent plus favorables; une administration bienveillante va doter notre cité d'un monument digne d'elle et savamment approprié aux besoins et à la conservation de nos collections. Les murs s'élèvent ; tout marche au gré de ses désirs, et Cailliaud jouit à l'avance du bonheur d'installer lui-même dans le nouveau local les collections, fruits de ses incessants travaux.

Mais hélas, cette satisfaction ne lui était pas réservée !

C'est au moment où il va prendre enfin possession de cet édifice si ardemment attendu; où il va mettre à exécution le plan d'emménagement et d'installation qu'il a si longuement médité, si minutieusement étudié, qu'une mort inopinée vient l'enlever à la science et à notre affection.

Aussi bon citoyen que savant modeste, il laisse à son pays des témoignages ineffaçables de son souvenir et de son vif attachement. Ses collections minéralogiques, géologiques, conchyliologiques, acquises par tant de fatigues, de périls et de sacrifices, sa bibliothèque renfermant tant de livres curieux et utiles, il lègue tout au Musée d'His-

toire naturelle; à ce Musée, objet de ses plus vives sollicitudes, et auquel il a consacré avec abnégation une large part de son existence.

Un autre établissement scientifique participait aussi à son affection. La Société départementale d'Archéologie, dont il fut un des fondateurs, n'a pas été oubliée. Toutes ses antiquités égyptiennes, collectionnées dans ses périlleux voyages, enrichissent le Musée de cette Société à laquelle il fit aussi d'intéressantes communications.

Désireux de posséder un souvenir plus intime de leur généreux donateur, ces deux établissements ont obtenu de la bienveillance des héritiers, le buste même pour le Musée d'Histoire naturelle, et pour le Musée d'Archéologie, la reproduction en grand d'une photographie de notre savant et regretté compatriote.

Telle a été la vie du savant modeste que la renommée vint trouver plutôt qu'il ne courut au-devant d'elle; tels sont les titres qu'il laisse à l'estime et à la reconnaissance de sa ville natale.

Doué d'une imagination vive, d'une conception rapide et judicieuse, d'un esprit inventif et pratique, Cailliaud laisse à la science des travaux estimés et des vues nouvelles qui marqueront honorablement sa place dans le monde savant.

Si l'étude des sciences naturelles a conduit certains esprits dans les voies du matérialisme et du scepticisme, il n'en a pas été de même pour Cailliaud. Chez lui la contemplation des merveilles de la Création le confirmèrent de plus en plus intimement dans les croyances spiritualistes et religieuses qui furent son soutien et sa force pendant le cours de sa longue et laborieuse carrière.

STANCES SUR PRÉFAILLES (1).

I. — LA MER A VOL D'OISEAU.

Pornic, Sainte-Marie ont de riches cottages;
Les chalets et les fleurs, autour de Noveillart,
Versent mille parfums sur de frais paysages.
Mais la Nature est grande et n'a pas besoin d'art :
Souris, Muse, à Préfaille, à ses aspects sauvages,
A ses beautés sans fard !

J'y contemplais hier un horizon sans voile
Où les flots de maint brick ont fatigué le flanc,
Où les vents ont gonflé, déchiré mainte voile,
Lorsque au Ponant, fort loin, j'entrevis un point blanc.
Son nom ? Epave errante et que la mer dévoile,
Alcyon, goëlan ?

Ce que j'apercevais n'était point une épave,
Un débris oublié qui flotte au gré du vent ;
Ce n'était pas non plus l'oiseau de mer si brave
Qu'il joue avec la vague et s'élance au-devant :
C'était un frêle esquif, sur l'onde, sans entrave,
Poussé vers le Levant.

Ce que mon œil voyait, à l'heure matinale,
D'un pêcheur c'était l'humble et flottante maison,
Alors que, poursuivant sa course triomphale,
Le roi du jour, plus beau dans la chaude saison
Qu'un jeune époux quittant sa couche nuptiale,
Montait à l'horizon.

(1) Village dans la commune de La Plaine, canton de Pornic. Tout auprès est La Source, où les baigneurs affluent du matin au soir, pour jouir de la fraîcheur en buvant l'eau si renommée.

II. — LA FAMILLE DU PÊCHEUR.

Res angusta domi.
(Horace.)

La femme du pêcheur, avec moi sur la rive,
De la fragile barque attendant le retour,
Disait : « C'est notre bien unique ! s'il arrive
» Qu'un vent impétueux amène un mauvais jour,
» La famille est en deuil dès que la nef captive
» Dans le port fait séjour.

» Tout nous rit aujourd'hui, car la route s'abrége
» Quand la brise est propice et souffle ainsi pour nous,
» Epargnant au pêcheur le souci qui l'assiége.
» Se revoir, quand on s'aime, est-il rien de plus doux ?
» Oh ! mes vœux sont comblés, voyez : Dieu me protége
» Et me rend mon époux ! »

En silence observant sur ce calme visage
L'amour qui s'y réflète avec la paix du cœur,
J'admirais son front pur, vive et touchante image
De la sérénité, du plus parfait bonheur ;
Et d'un regard pensif je suivais sur la plage
La femme du pêcheur.....

Le vieux marin, content et fier de sa nuitée
(Dont l'aîné de ses fils partagea les labeurs) :
« A toi, dit-il, les gains ! cette pêche apportée
» Au logis en bien-être a payé mes sueurs.
« Crois-moi, femme, je suis sur ma barque enchantée
» A l'abri des malheurs ! »

Les cinq enfants, auxquels le pêcheur et sa femme
Prodiguent leur tendresse ou consacrent leur soin,
Laissent percer la joie en leurs yeux pleins de flamme :

« Dis-nous, père : en ton cœur n'avais-tu pas besoin
« De nous revoir ? la peur trouble parfois notre âme,
» Quand la barque est au loin ! »

De ce groupe animé qui peindra l'allégresse,
Les baisers échangés, la gaîté du repas,
Les poissons frétillants, la sainte et franche ivresse
De ces petits bonheurs que le monde n'a pas,
Et les cris des enfants qu'apaise une caresse,
Leurs rires, leurs ébats ?

J'en offre ici l'ensemble et quelques traits à peine ;
J'essaîrais vainement d'achever le tableau.
— La Nature à mes yeux présente une autre scène
Bien digne d'exercer la plume ou le pinceau.
Peintre, fonds les couleurs dont ta palette est pleine :
L'Océan est si beau !

Montre la grande mer, cette plaine mobile
Où la vague en fureur hurle sur le rescif,
Le marin fatigué d'une lutte inutile
Quand un vent déchaîné pousse son faible esquif,
Ou se réjouissant quand l'onde est plus tranquille,
Son travail plus actif.

III. — L'ART ET LES ARTISTES.

Dites-moi, dans l'objet qu'aime et poursuit l'artiste,
Visible pour lui seul, si l'Idéal existe ?
(Brizeux.)

Poète, artiste, à vous les mystères de l'âme !
L'œuvre que vous créez respire, va marcher.
Du monde retraçant l'inépuisable drame,
Vous savez tour à tour nous plaire ou nous toucher :
Telle, au seul choc du fer, on voit jaillir la flamme
Des veines du rocher.

Votre âme se nourrit d'une céleste manne,
Dans les sphères d'en haut aimant à demeurer ;
L'Idéal et le Beau pour vous n'ont point d'arcane ;
Dieu de sublimes dons se plaît à vous parer
Au fond d'un sanctuaire où nul regard profane
Ne saurait pénétrer.

O penseurs ! vos travaux illuminent le monde
Marchant à la clarté de vos enseignements.
Le Génie a marqué d'une empreinte profonde
Marbres, toiles, papiers, devenus monuments
Dès qu'un chef-d'œuvre éclate au souffle qui féconde
Les nobles sentiments !

Quelle idée ici-bas n'a son culte et son prêtre?
Du grand Esprit le livre au vulgaire est fermé :
Pour en rompre le sceau, pour savoir et connaître,
Il faut un cœur fervent, d'une foi ferme armé ;
Car pour vous seuls, élus, le feu sacré doit être
Dans le temple allumé !

Temple de la Science, autour de ton enceinte
On se presse, chacun veut en franchir le seuil.
La Science a dcs fleurs qu'on peut cueillir sans crainte ;
Mais trop souvent ses fruits sont le Doute ou l'Orgueil...
Du Beau, de l'Idéal quand la flamme est éteinte,
L'art souffre, il est en deuil.

IV. — LA MER, LE VILLAGE ET LES BAINS A PRÉFAILLES.

Paulò majora canamus.
(VIRGILE.)

Mais pourquoi m'arrêter à des sujets mystiques
Lorsque tout me ramène à la réalité,
M'exalter en rêvant aux beautés symboliques,

Pour retomber sitôt dans la banalité ?
Pourquoi m'abandonner à des charmes féeriques
En ce beau jour d'été ?

Une autre fois peut-être, assis au coin de l'âtre,
Vous dirai-je l'histoire et le nom du pêcheur.....
Restons en ta présence, ô mer, vaste théâtre
Dont le décor changeant ravit le spectateur,
Dont, sous un ciel serein, l'émeraude et l'albâtre
Révèlent la spendeur.

Alouette de mer, courlis, mauve plaintive,
Goëlan dont les cris semblent un chant de deuil,
D'où que soufflent les vents, fuyez loin de la rive,
Allez, volez au large, afin d'éviter l'œil
Et le plomb du chasseur ; soyez sur le qui-vive :
Il est là, sur l'écueil !

De vos ailes, après une course lointaine,
Quand vous sentez l'élan et les ressorts fléchir,
Cherchez une oasis émergeant sur la plaine
Des eaux : nul n'y viendra troubler votre loisir ;
Insectes et poissons ont fait de ce domaine
Votre lieu de plaisir.

— Cependant le soleil se couchait à Préfaille :
Les baigneurs à La Source en foule se rendaient,
Femmes, enfants, vieillards. Où voulez-vous qu'on aille ?
Quand leurs refrains naïfs aux danses préludaient,
Je ne retrouvais point mes vieux airs de Cornouaille
Dans les airs qu'ils chantaient !

J'étais donc à Préfaille : assis au fond des anses,
A l'heure où du soleil on fuit l'ardent rayon,

A quoi pensais-je? Aux temps qui ne sont plus, aux danses
Où courait la jeunesse en joyeux tourbillon,
Alors que des binious résonnaient les cadences
En Cornouaille ou Léon.

J'aime à voir aujourd'hui, dès que l'aube se lève,
Sur la plage accourir les jeunes et les vieux :
Les bains, La Source, l'air qu'on respire à la grève,
Pour l'âme et la santé ne valent-ils pas mieux
Que les molles langueurs d'un vague et triste rêve
Sous la voûte des cieux ?

La Nature à Préfaille est prodigue de sève,
De vie et de parfums, de secrets merveilleux
Pour les corps affaiblis que son onde relève.
La gaîté chante aux cœurs ; point de fronts soucieux ;
Là pour moi les travaux et les ennuis font trève :
Demeurons en ces lieux.

Que ta coupe sans cesse, ô Naïade, ruisselle !
Mer, donne-moi ton sel qui rajeunit les corps,
Tes bruits où l'âme puise une vigueur nouvelle ;
Toi, dont la seule vue excite mes transports,
Plaise à Dieu que ton charme inoublié m'appelle
L'an prochain sur tes bords !

Et toi, village heureux, où viennent se distraire,
Tous les ans plus pressés, touristes et baigneurs,
On sent, rien qu'en voyant ta côte hospitalière,
Tes jardins, tes maisons aux riantes couleurs,
Que le Ciel t'a donné la grâce, l'art de plaire
Et de sécher les pleurs.

Pendant neuf mois entiers Préfaille est dans l'attente ;
Il semble que la vie ait suspendu son cours
Au village, alors sombre, où la joie est absente.

Mais viennent la chaleur, les roses, les longs jours,
On fête sur la dune, aux bains, et sous la tente,
La saison des amours.

De près, comme de loin, alors mainte famille
Demandant à Préfaille un gîte, une maison.
Hôteliers, paysans, merciers, pour vous l'or brille :
L'étranger, qui vous offre une riche moisson,
Veut un foyer ami dont la flamme pétille
Pour toute la saison.

O Barde, viens ici retrouver ton Génie,
Des groupes variés l'attrait toujours nouveau,
L'Océan dont le flux rompt la monotonie,
La Nymphe qui murmure en épanchant son eau,
De la Nature enfin la sublime harmonie
Dans un simple hameau !

Sur cette plage, assise au pied de la falaise,
Des poteaux ont tracé la lice des baigneurs.
Voici les cabinets, les bains chauds, le trapèze,
La tente sous laquelle, oisifs ou beaux parleurs,
Sur le sable couchés, vont échanger à l'aise
Leurs traits fins et railleurs.

IV. — A MADAME X....

Incessu patuit Dea.
(Virgile.)

Pour la première fois, élégante sirène,
Quand je vous vis, c'était au milieu des baigneurs.
Ils étaient sous le charme, et votre port de reine,
Madame, provoquait des murmures flatteurs,
Lorsque vous fendiez l'onde, et dépassiez sans peine
Les plus hardis nageurs.

Je vous revis encor quand, à la mer montante,
Vous trouviez des trésors en fouillant les galets,

Quand, sous vos doigts de fée, éclatait transparènte
L'agate ou cornaline aux ondoyants reflets
Que l'art change en parure, en bague chatoyante,
En broche, en bracelets.

Sur vous glisse l'envie, et sa langue acérée
N'ose vous décocher un trait insidieux.
Si vous êtes partout d'hommages entourée,
Si vous nous fascinez par l'éclair de vos yeux,
C'est la fleur de vertu dont vous êtes parée
Que nous aimons le mieux !

V. — REGRETS.

.... Heu ! demptus mentis gratissimus error?
Qui m'a ravi l'erreur dont j'étais enchanté ?
(HORACE, Ep. 2e.)

Rêves inachevés, il faut que je vous quitte,
Qu'aujourd'hui je renonce aux heures de loisir,
De mes chers passetemps que je pleure la fuite,
Puisque entre le devoir austère et le plaisir
Dont la voix attrayante à la gaîté m'invite
Il s'agit de choisir.

Adieu grottes, îlots, rochers, fraîches retraites,
Flots roulants dans lesquels j'ai tant de fois plongé...
Je n'irai plus pêcher crabes, homards, chevrettes.
Adieu, brises de mer ! je n'avais pas songé
A tout ce que mon cœur sent de peines secrètes
Quand finit mon congé.

Tout entier à la joie, — ombre un instant saisie, —
Oublieux des labeurs pour lesquels l'homme est né,
L'esprit peut bien flotter libre en sa fantaisie,
Quand l'heure du travail n'a pas encore sonné...
A qui remplit sa tâche un jour de poésie
Doit être pardonné !

J.-M. LIMON.

25 août 1869.

NOTE SUR UN SINGE SUBFOSSILE

PAR M. EDOUARD DUFOUR,

Licencié ès-sciences, Professeur de Géologie au Muséum d'Histoire naturelle de Nantes, Directeur-Conservateur de cet établissement, Membre de la Société géologique de France, etc., etc.

La modeste collection de géologie et de minéralogie du pensionnat Saint-Joseph, tenu à Nantes par les frères des écoles chrétiennes, renferme une pièce qui m'a paru extrêmement singulière et curieuse, et que j'ai photographiée en vue de soumettre la question de son origine au jugement des paléontologistes.

C'est une tête de singe probablement d'Amérique, engagée ainsi que la patte dans un bloc mesurant 19 centimètres de hauteur sur 10 centimètres de largeur, et qui paraît être un conglomérat caverneux et friable de sables et de détritus coquillier, dont la formation sous-marine est attestée par les nombreux tubes de serpules qui le recouvrent, et sont très-visibles dans le dessin photographique; leur présence et leur disposition devant en même temps écarter, je le crois du moins, toute idée de supercherie.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que la peau,

brune et comme tannée, est conservée sur les doigts et sur la face où des lambeaux soulevés se voient très-bien au bord de la cavité orbitaire.

Malheureusement la provenance de cette pièce unique est complètement inconnue. On sait seulement qu'elle fut achetée autrefois à Nantes, avec d'autres objets d'histoire naturelle, à la vente du cabinet de M. Delarralde, frère de l'ancien commissaire central de police.

Il me paraît utile d'en répandre le plus possible la connaissance, en raison de l'importance théorique qu'elle peut acquérir, et en vue aussi de remonter, s'il est possible, à son origine. Je prends la liberté de faire appel, dans ce but, aux souvenirs de mes honorables collègues et aux connaissances spéciales de nos savants correspondants.

S'il m'était permis d'émettre mon opinion, j'inclinerais à croire qu'elle ne remonte point au-delà de l'époque moderne, et que sa fossilisation est analogue à celle des squelettes humains trouvés naguère à la Guadeloupe.

C'est ce que sauront décider sans doute les paléontologistes à l'inspection de la photographie jointe à cette communication, et surtout d'après l'examen des épreuves stéréoscopiques dont l'effet de relief est saisissant et que je tiens également à leur disposition.



LA ROBE D'AZUR.

A M. VICTOR DE LAPRADE.

Un matin, une vierge assise au bord des flots
Exhalait sa pensée innocente en ces mots :

— « Comme la vaste mer au loin en molles ondes
Développe les plis de ses vagues profondes !
Comme les bleus sillons creusés par l'air changeant
Se couronnent de flamme et d'écume d'argent !
Tu sembles, mer d'azur de longs reflets semée,
La robe dont les rois parent leur bien-aimée. » —

Le fils du roi passait et l'ouït en passant :

— « Qu'on achète un tissu d'azur éblouissant.
Holà ! page, holà ! qu'on cherche par la ville
Des plus habiles mains la main la plus habile,
Que l'éclatant rubis et le diamant fin
De leurs plus gais rayons rehaussent le satin,

Que l'émeraude coule en rivière limpide;
Et, quand tout sera prêt, qu'un messager rapide
Porte sans être vu les habits sous ce toit. » —

On obéit. La vierge au logis rentre, et voit
Le bleu tissu moiré : sa splendeur la fascine ;
Elle admire, elle avance une main enfantine,
Hésite, s'enhardit, presse avec volupté
L'étoffe frissonnante, en pare sa beauté,
Et, contemplant ses traits dans le miroir fidèle,
Tout heureuse, rougit de se trouver si belle.

Mais une voix : — « Enfant, je suis infirme et vieux ;
Je vais seul et courbé sous le vent pluvieux;
Mon manteau déchiré par un trop long usage
Laisse mon corps en butte aux fureurs de l'orage.
Mes biens furent nombreux jadis ! mais à présent
Je demande mon pain au riche méprisant,
Et mon chant affaibli n'attendrit plus personne :
Etant si belle, enfant, vous devez être bonne. »

Or, la vierge : — « Prenez ces perles, ces rubis,
Prenez les diamants qui couvrent ces habits,
Prenez.... Séductions que le démon sans doute
A fait luire à mes yeux, bijoux que je redoute,
Vains objets d'un désir qui peut m'être fatal,
Vous deviendrez sacrés en soulageant le mal.
Le ciel ainsi, vieillard, vous rend votre richesse. »

A ces mots, le vieillard aux brás tremblants — se dresse,
Et, jetant son manteau, devient le fils du roi :

— « O fleur, dit-il, ô lis sans tache, écoutez-moi.
Votre image vivra toujours en ma pensée ;
Je vous aime : acceptez d'être ma fiancée,
Et jamais pour mon cœur n'aura lui si beau jour. »

La vierge, aimant le prince, agréa son amour.

Ch. Robinot-Bertrand.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES

SCIENCES ET ARTS

PENDANT L'ANNÉE 1868-1869,

PAR M. PRÉVEL, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

A peine admis à partager les travaux de votre honorable Société, la section des lettres, sciences et arts m'appelait à remplir le poste de son secrétaire. C'est une tâche bien difficile pour quelqu'un qui n'a que peu l'habitude de ces sortes de travaux. Je vais donc, cependant, essayer de remplir autant qu'il me sera possible, la mission qu'elle m'a confiée.

Notre président M. le docteur Rouxeau, en prenant possession de ce poste, invitait par de bienveillantes et chaleureuses paroles, ses collègues à donner une forte impulsion à la section, en apportant tout leur zèle et leur bon vouloir pour l'enrichir par leurs productions.

A cet encourageant appel, plusieurs de nos collègues

ont répondu ; et la section a obtenu, sinon plus, du moins autant de résultat que l'exercice précédent ; nos séances en effet ont toujours eu un ordre du jour bien rempli et un auditoire assez nombreux.

D'abord dans le but de régir un peu la section, de lui donner des bases solides et d'alimenter autant que possible tous ses éléments, un règlement fut élaboré par une commission composée de MM. Rouxeau, président, A. Caillard, vice-président, Biou et Doucin, rapporteur. Ce règlement tout intérieur et spécial à la section des lettres, sciences et arts, fut approuvé par la Société académique et immédiatement mis en vigueur.

Trois charmantes pièces de vers traitées avec talent et intitulées : 1° *Dieu et sa mère ;* 2° *Repos ;* 3° *A M. Emile Péhant, auteur du poème Jeanne de Belleville,* nous ont été lues par M. Biou.

Cette dernière pièce est un éloge très-flatteur et très-mérité par le poète qui, malgré ses nombreuses et arides occupations de chaque jour, a trouvé le temps de composer et de faire paraître cette œuvre considérable et si bien appréciée.

Nous avons eu du même une autre pièce de vers, intitulée *la Fête,* nouvelle pleine de grâce et de poésie dans la forme et le fond, et qui ajoute encore au plaisir que l'on a toujours à entendre l'auteur de ces charmantes productions.

Une revue mensuelle, le *Correspondant,* donnait place dans ses colonnes à une notice sur le *Masque de Fer,* traitée très-longuement par son auteur M. Marius Topin, dont nous sommes encore après six mois à attendre les conclusions.

M. Demangeat, grâce à une mémoire remarquable et à des connaissances fort étendues, a bien voulu pour nous, lever le voile qui couvre ce personnage problématique, et

nous donner son avis, dans deux conférences que nous allons essayer de résumer.

Après nous avoir cité les auteurs qui ont parlé de ce personnage, dans le siècle précédent, et nous avoir donné les différents avis qui faisaient passer ce reclus pour un frère jumeau de Louis XIV, un fils de Buckingham et d'Anne d'Autriche, pour le duc de Beaufort et le duc de Montmouth, etc., etc., il nous amène, en déduisant les causes et les raisons, à voir dans le *Masque de Fer*, non pas un frère jumeau, mais bien un frère aîné de Louis XIV.

Il nous montre d'un côté la reine en guerre ouverte avec Richelieu, et continuellement occupée à correspondre avec l'Espagne, et de l'autre le ministre instruit par sa police que la reine est dans la position embarrassante, *où depuis s'est trouvée la duchesse de Berry*, envoyant le chancelier Séguier au Val-de-Grâce, sous le prétexte apparent de faire des recherches dans les papiers de la reine, mais en réalité pour profiter de la fâcheuse situation de son ennemie et lui imposer des conditions qui la mettent dans l'impossibilité de travailler dorénavant contre lui.

A la suite de cette affaire du Val-de-Grâce, il nous montre Richelieu, dans de meilleurs termes avec la reine, et le chancelier Séguier, élevé à des dignités qui jusqu'alors n'avaient jamais été accordées à des hommes de robe.

Mais si l'enfant mis au monde par la reine est un gage précieux pour les intérêts de Richelieu, il n'y a pas moyen de l'attribuer au roi qui, depuis longtemps, ne cohabite pas avec la reine; il faut pourtant un successeur pour la couronne; aussi le cardinal trouve-t-il enfin le moyen de réunir le roi et la reine pour légitimer une seconde grossesse qui donna le roi Louis XIV à la France.

Mais quel est le véritable père de ces enfants d'Anne

d'Autriche, puisque, de notoriété publique, le roi Louis XIII est considéré comme impuissant ?

M. Demangeat alors nous dit qu'il faut en attribuer la paternité à Mazarin, le bras droit de Richelieu, qui, selon la chronique, était le plus bel homme de son temps, et dont la beauté avait fait beaucoup d'impression sur la reine. On peut citer en preuve de cette opinion l'attachement constant de la reine pour Mazarin, qui, ayant dans la suite succédé à Richelieu, quoi qu'il fût détesté de toute la cour, ne fut jamais abandonné par elle.

A la mort de Mazarin, ce frère de Louis XIV ne pouvant plus être gardé ni surveillé par lui, fut envoyé à Pignerol sous la garde de Saint-Mars, puis de là aux îles Sainte-Marguerite, enfin à la Bastille, toujours sous la garde de Saint-Mars, qui devint par cela même gouverneur de cette forteresse.

Sur les registres d'écrou de cette forteresse, il était nommé *Marchiali*, mais on l'appelait plus communément le prisonnier de Provence. Ce fut dans cette prison qu'il mourut environ à l'âge de soixante-six ans.

Tel est le résumé des deux conférences que M. Demangeat a bien voulu nous faire, et par lesquelles il nous a vivement intéressés en nous montrant ces faits accomplis non pas comme certains, mais du moins comme fort vraisemblables.

M. Merland, dans une notice fort bien faite sur Gaudin, député de la Vendée pendant l'époque révolutionnaire, nous a fait connaître certains épisodes très-intéressants des guerres désastreuses de la Vendée, et entre autres la conduite loyale de plusieurs de ses habitants, surtout celle des membres du directoire du district de Challans, élevant une opposition ferme et courageuse aux ordres sanguinaires du proconsul Carrier et du général Turreau.

Si le marchand retient ainsi par devers lui les fractions de centimes ou même les centimes dont son client néglige de profiter, cela ne l'empêche aucunement d'augmenter les prix des objets surtaxés.

Ainsi, les bières se vendent aujourd'hui plus cher qu'autrefois, et la différence en plus payée par le consommateur est supérieure à celle entre l'ancienne et la nouvelle taxe.

Il est donc certain que les consommateurs belges n'ont pas obtenu de la suppression des octrois les avantages que semblait leur assurer cette mesure, et même sans admettre complètement les termes de l'appréciation que nous venons de rapporter, on peut dire que l'amélioration, contestable d'ailleurs, du sort des habitants des villes, est corrélative à une aggravation évidente de la condition des communes rurales.

La Hollande a suivi l'exemple de la Belgique et elle n'a pas fait mieux. Une loi du 7 juillet 1865 présentée par M. Best, ministre des finances, a supprimé les octrois et pourvu à leur remplacement par la combinaison suivante.

L'Etat abandonne aux communes les 4/5es de la contribution personnelle et 2 1/2 pour cent de l'impôt foncier sur les propriétés bâties.

Le produit des octrois, à l'époque de leur suppression, s'élevait à 7,000,000 de florins; 987 communes sur les 1,138 communes du royaume percevaient des droits d'entrée.

La suppression des octrois fut préparée par d'autres réformes.

« Par une loi du 13 juillet 1855, l'Etat renonça à » l'accise qu'il percevait sur le pain et la mouture, et

pièce, au nom de la section, pour le moment agréable qu'il nous a fait passer.

Enfin, Messieurs, je ne pouvais m'abstenir de payer un tribut de travail et de bonne volonté à une section qui me recevait aussi cordialement : j'ai donc, aussi moi, apporté ma pierre à l'édifice et je vous ai lu mon travail *sur le château de Blain, sa description et son histoire ;* je ne vous en parlerai point, vous avez pu en entendre quelques extraits en séance générale.

Tel est, pour cette année, Messieurs, le résultat de nos travaux qui, s'ils ne sont pas très-nombreux, nous font cependant espérer, par les nouveaux éléments entrés dans la section, de les voir augmenter chaque année.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'HISTOIRE NATURELLE

PAR A. ANDOUARD, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

L'obligation la plus agréable à remplir pour les Secrétaires que vous vous choisissez, est assurément celle qui consiste à vous tracer le relevé des travaux de l'année qui s'achève, lorsque cette analyse leur fournit l'occasion de constater que la vie scientifique circule avec activité dans chaque section. Rien n'est affligeant comme de voir sommeiller les associations d'hommes instruits créées pour provoquer et pour répandre les productions de l'intelligence; mieux vaudrait pour ces associations n'avoir jamais existé, que de demeurer indéfiniment stériles.

Votre Section d'Histoire naturelle, Messieurs, comprend ce danger, elle sait tout le péril de l'inaction et, bien que faible par le nombre, elle tient à honneur de s'affirmer chaque année par des œuvres sérieuses.

Avant d'aborder l'examen de nos derniers travaux, je ne saurais, Messieurs, m'affranchir d'un devoir pénible et

passer sous silence la perte que nous avons faite d'un de nos membres les plus distingués. M. le Président de la Société Académique a dit, mieux que je ne pourrais le faire, le vide que laisse parmi nous la mort de M. F. Cailliaud. Aussi je ne veux, en rappelant ce triste souvenir, que donner, au nom de la Section d'Histoire naturelle, un légitime tribut de regrets à la mémoire du savant dont les remarquables études ont jeté tant d'éclat sur notre Société.

Nous avons malheureusement à enregistrer une seconde absence. Nous avons perdu, dans M. Valentin Vignard, aujourd'hui éloigné de Nantes, un des collègues les plus assidus à nos séances.

Pour compléter ce qui touche au mouvement de nos membres particuliers, je suis heureux d'ajouter que nos rangs viennent de se grossir d'un jeune collègue dont la collaboration nous promet une riche moisson pour l'avenir. M. le docteur Lapeyre, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole des Sciences, a désiré d'être affilié à la Section d'Histoire naturelle; je n'ai pas besoin de dire que la Section a accueilli cette demande avec empressement.

J'arrive aux communications faites dans le courant de cette année.

Un de nos laborieux collègues, M. Dufour, nous a présenté le résumé de ses observations sur la structure géométrique des roches granitiques. Depuis longtemps M. Dufour avait remarqué que les bancs de granit qui touchent notre ville offrent des plans de séparation très-nets se coupant suivant des lignes régulières. En examinant les escarpements des carrières et les pierres qu'on en extrait, il s'est assuré que leurs angles sont presque constamment ceux du feldspath orthose, un des éléments principaux du granit. Cette coïncidence amène M. Dufour

à cette conviction que nos couches granitiques sont formées par d'énormes cristaux, produits pendant le refroidissement d'une masse en fusion aux temps primitifs du globe.

Il pourrait paraître singulier que la présence du quartz et du mica, dans le granit, n'altérât pas la forme cristalline du feldspath, si l'on n'avait déjà observé d'autres minéraux dans lesquels l'interposition de molécules étrangères n'a pas modifié leur structure propre.

M. Dufour a trouvé une confirmation nouvelle de ce fait en étudiant le *gneiss leptynoïde* et les *eurites* qui, beaucoup plus riches en feldspath, ont pris la forme primitive de ce minéral, tandis que le granit n'affecte que sa forme dominante. Il est également porté à croire, sans être en mesure de l'affirmer cependant, que les roches trappéennes doivent à un feldspath leur disposition en gradins ou leur tendance prismatoïde.

Au mois de mai dernier, M. Letourneux, naturaliste distingué, remarqua, sur le marché aux fleurs, un panier de gros escargots dans lesquels il reconnut avec surprise l'*hélice vigneronne* dont la présence n'avait pas encore été signalée dans notre département. Le possesseur des escargots, interrogé sur leur provenance, apprit qu'ils avaient été recueillis dans la commune de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, attestation qui fut vérifiée à quelques jours de là par MM. Lloyd et G. de l'Isle.

Les indications se précisant davantage, plusieurs membres de notre Société formèrent le projet d'aller à leur tour à la recherche du curieux mollusque, et le rencontrèrent en abondance dans les prés Jahan, à une lieue environ au nord-ouest de la gare de Couëron.

Dans un rapport plein d'intérêt, M. Bourgault-Ducoudray nous a fait la relation de cette excursion, en même

temps qu'il inscrivait l'*helix pomatia* dans la faune de la Loire-Inférieure.

Notre collègue se demande avec raison comment cette découverte a pu échapper aux investigations patientes et multipliées de notre regretté doyen, M. Cailliaud. Il s'étonne aussi de ce que l'hélice vigneronne, qui ordinairement n'habite que les localités calcaires, soit cantonnée dans un terrain n'offrant à aucun degré ce caractère géologique et sur une portion très-circonscrite de la vaste vallée qui s'étend de Nantes à Savenay. Il y a là de quoi exercer la sagacité des conchyliologistes.

M. Viaud-Grand-Marais poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses études sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, dont il vient de publier une deuxième édition. A différentes reprises, il nous a fait part de ses recherches sur les mœurs de ces reptiles et sur les effets funestes de leur morsure.

Pour M. Viaud-Grand-Marais, le venin de la vipère est mortel pour l'homme, et de tous les moyens auxquels on s'adresse pour combattre sa terrible influence, la succion est jusqu'à présent le meilleur.

Aux Etats-Unis, on a préconisé, dans le même but, l'usage de plusieurs plantes appartenant aux genres *eupatoria* et *liatris*, et l'administration du suc du tabac en breuvage et en lotions. Mais il est permis de douter de l'efficacité de ces spécifiques, quand on sait qu'en même temps qu'ils en font usage, les Américains ne négligent jamais de pratiquer la succion.

Notre président, M. Rouxeau, travailleur infatigable, dont la place est brillamment marquée dans presque toutes les Sections de la Société, a pu dérober quelques instants à ses nombreuses occupations, au profit des champignons vers lesquels l'entraîne un goût tout spécial.

M. Rouxeau s'est attaché, cette année, à l'étude du genre *Amanita*, et, preuves en main, il a démontré que les mycologistes les plus autorisés, tels que Bulliard et Chevallier, confondent, avec l'agaric bulbeux, les amanites connues sous les dénominations d'*Amanita mappa, reculita, virosa*. Cette confusion est regrettable pour la science seulement, puisque toutes ces amanites sont vénéneuses et doivent être enveloppées dans la même prescription au point de vue alimentaire.

Notre collègue nous a présenté, de plus, des dessins offrant la reproduction aussi élégante que fidèle de deux champignons qui sont vraisemblablement des amanites, mais qu'il n'a pu réussir à déterminer, en s'aidant des meilleurs guides.

Nous sommes obligés de convenir, dit M. Rouxeau, que la science est encore bien peu avancée sous le rapport des connaissances mycologiques, puisque avec des auteurs aussi remarquables que Chevallier, avec les admirables planches de Bulliard, on trouve à chaque pas de grandes espèces que l'on ne peut classer. Ces difficultés sont encore accrues par l'amour-propre des auteurs qui, renversant toutes les données acquises au lieu de s'en servir comme de jalons, changent les divisions, les noms, divisent à leur tour, subdivisent, émiettent, au point que la synthèse devient impossible au milieu d'une science réduite en poussière.

Nous devons à M. O. de Laleu, ornithologiste de mérite, autrefois membre de notre Société, la communication d'un procédé de conservation des oiseaux plus rapide et plus satisfaisant que ceux dont on se sert généralement.

M. de Laleu reproche aux anciens procédés le temps considérable qu'ils exigent, la déformation et le raccourcissement inévitables qu'ils font subir aux sujets. Après

avoir essayé successivement l'huile de pétrole, l'acide phénique, le tannin, le sulfate d'alumine, qui conservent parfaitement les oiseaux avec toutes leurs chairs, mais qui ont l'inconvénient grave de fournir des animaux un peu déformés par amaigrissement, il est revenu à l'usage du savon arsenical qu'il avait abandonné. Voici comment il l'emploie :

Avec un scalpel, il ouvre l'abdomen, en extrait les intestins, enduit soigneusement la cavité de savon arsenical, la remplit de coton et ferme l'ouverture au moyen d'un point de suture. Il incise de même la partie supérieure du thorax, enlève les muscles du sternum et les remplace par du coton, après une nouvelle application de savon. La préparation se résume en ces deux opérations ; elle est simple, efficace et à l'abri des reproches que l'on peut faire aux autres méthodes. Plusieurs oiseaux traités de cette manière et mis sous les yeux de la Section ne permettent pas le doute à cet égard.

M. de Laleu nous a signalé ensuite la singulière interprétation donnée du changement de couleur qui s'opère, au printemps, dans le plumage des oiseaux. On sait qu'à cette époque les oiseaux ne subissent pas une véritable mue ; les plumes ne tombent pas, mais leur coloris éprouve de profondes modifications. Pour expliquer ce phénomène, on admet, encore aujourd'hui, que, dans cette saison, les plumes sont colorées d'une manière différente à leur base et à leur extrémité, et que, celle-ci venant à s'user, l'oiseau semble alors paré d'un plumage tout nouveau. Selon M. de Laleu, cette explication ne s'accorde pas avec les faits. Il lui est démontré, par des observations nombreuses, que les plumes des oiseaux ne s'usent pas pendant l'hiver ; elles changent simplement de couleur, comme le fait notre système pileux, ce qui est infiniment plus naturel.

Enfin, Messieurs, j'ai moi-même entretenu la Section des mœurs du *Borer* et des déprédations qu'il exerce dans les plantations de cannes à sucre de Maurice et de la Réunion.

Le *Borer* (*borer saccharellus*) est un lépidoptère voisin du genre *schœnobius* et destructeur acharné de la canne à sucre. Sa chenille, née sur la tige de la canne, ne tarde pas à la percer; elle y creuse en tous sens des galeries étroites dans lesquelles elle se meut avec facilité en avant et en arrière.

Parvenue à l'époque de sa transformation, elle quitte l'intérieur de la canne, se retire entre des feuilles desséchées qu'elle lie avec quelques fils de soie, et s'y change en une chrysalide allongée, d'un brun-marron clair.

Le papillon qui succède à cette chrysalide est lourd et nocturne; il recherche obstinément l'obscurité et se donne très-peu de mouvement. Quand il est frappé par une lumière trop vive, il s'agite et tourne sur lui-même avec vivacité. On voit qu'il souffre considérablement. Sa couleur est tellement analogue à celle des feuilles de cannes desséchées, qu'il faut beaucoup d'attention pour le découvrir sous ces feuilles où il se tient caché tout le jour.

La blessure qu'il fait à la canne est fréquemment mortelle; quand celle-ci n'y succombe pas, elle reste dans un état de souffrance très-fâcheux, qui empêche la cristallisation du sucre et occasionne des pertes importantes.

J'ai pu mettre sous les yeux de la Section le borer sous ses trois métamorphoses et des fragments de cannes perforées qui m'avaient été adressées de la Réunion et qui permettent d'apprécier les dégâts causés par cet insecte. Les ravages qu'il exerce sont d'autant plus redoutables, qu'il ne s'attaque plus à la canne seulement; les racines

et les fruits sucrés deviennent sa proie; on peut le considérer comme un véritable fléau.

Je voudrais maintenant, Messieurs, pour rendre cet exposé plus complet, pouvoir vous résumer les discussions instructives et pleines de charme qui prolongent chaque fois nos réunions. Mais, sur cette pente, je serais vite entraîné au-delà des limites restreintes de ce rapport. Je me borne, en terminant, à rendre justice au zèle des membres de la Section d'Histoire naturelle, qui ne laissent jamais vide l'ordre du jour, et à faire des vœux pour que l'année qui vient soit encore plus féconde que les précédentes, en recherches utiles et intéressantes.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1868-1869,

PAR M. ABADIE, SECRÉTAIRE.

Je viens, Messieurs, vous rendre compte des travaux de la Section de Médecine de votre Société, pendant ce dernier exercice académique. Leur importance et les résultats obtenus par deux de nos plus habiles chirurgiens, me font regretter qu'un membre plus autorisé que je ne puis l'être, n'ait pas été chargé du soin de vous exposer les considérations qu'inspire l'inauguration d'une série de succès, bien dignes de faire époque pour l'honneur de notre chirurgie locale.

Je dois d'abord vous faire connaître qu'à la séance d'inauguration de l'année qui va s'écouler, le bureau de la Section a été constitué comme suit : président, M. Edmond Vignard; vice-président, M. Lefeuvre ; secrétaire, M. Abadie; secrétaire adjoint, M. Andouard. MM. Delamarre et Deluen ont été maintenus dans leurs fonctions de

bibliothécaire et de trésorier, dont ils s'acquittent avec autant de dévouement que d'intelligence. MM. Malherbe, Lequerré, Rouxeau, Herbelin et Trastour ont été désignés pour former le comité d'administration.

Mais avant de vous parler de nos travaux, permettez-moi, Messieurs, de payer un juste tribut de regrets à la perte que votre compagnie a éprouvée par la mort prématurée de M. le docteur Henry.

Notre Président, dans une séance de la Section, a rappelé « qu'après de brillants débuts à Nantes, où il fut » interne des hôpitaux et lauréat de l'Ecole de Médecine, » Henry obtint à Paris les deux plus hautes récompenses » qu'un élève puisse ambitionner : les médailles d'or de » l'internat et de l'école pratique. De retour à Nantes, il » fut presque aussitôt nommé chirurgien suppléant des » hôpitaux au concours et professeur suppléant à l'Ecole » de Médęcine pour le cours de chirurgie et d'accouche» ments. Peu de temps après la chaire de ce dernier étant » devenue vacante par suite du décès de M. le professeur » Legouais, Henry fut appelé à lui succéder. En même » temps, sur la demande de l'Ecole et dans l'intérêt des » élèves en médecine, l'administration des hôpitanx voulut » bien lui confier le service de la maternité. Dans son » enseignement où il fit preuve d'un savoir profond et » étendu, notre collègue se fit remarquer par la précision » et l'extrême clarté de sa parole. Ses confrères n'oublie» ront pas la science et la netteté d'esprit dont il faisait » preuve dans nos discussions. »

La Section a éprouvé une autre perte qui lui a été également sensible : M. Valentin Vignard, accablé par une double douleur de famille, que la profonde sympathie de ses confrères et la situation qu'il s'était créée ici comme médecin et comme professeur, auraient cependant

pu adoucir, a pris soudainement une détermination que personne ne prévoyait et dont tout le monde a été vivement impressionné.

Du moins il nous reste l'espoir du retour de notre excellent collègue, riche des observations que ses vues profondes et son ardente imagination auront recueillies dans des pays lointains.

Secrétaire du comité de rédaction depuis la réorganisation de notre journal, il s'était acquitté de cette tâche laborieuse avec un zèle et une intelligence dont la Section lui garde une sincère reconnaissance.

M. Raingeard a été appelé à continuer une œuvre si bien commencée ; elle ne pouvait tomber en de meilleures mains.

MM. Raingeard, Lapeyre, Gautron et Moussier sont venus cette année renforcer notre Section : c'est là un gage de la continuation de ses traditions dans ses efforts pour le progrès de la science et l'harmonie des sentiments de bonne confraternité.

En abordant la série de nos travaux, je rencontre, dès notre première séance, une observation d'*ovariotomie*, pratiquée et rapportée par M. Letenneur.

Déjà en 1867, ce savant chirurgien avait inauguré cette opération dans notre département ; mais la malade, après avoir donné l'espérance d'un rétablissement, avait succombé vingt-cinq jours après l'opération.

Cette fois, le résultat a été tout différent, puisque la guérison complète a été obtenue.

Deux nouvelles opérations qu'il a pratiquées en avril et en mai, ont été suivies d'un égal succès.

M. le docteur Joüon, dès le mois de mars, avait opéré, avec un résultat identique, une jeune fille de douze ans.

Plus tard, en juin, il était aussi heureux près d'une nouvelle malade.

Malheureusement l'enfant, opérée en mars, éprouva une récidive dans le courant du mois de mai. Le mal fit des progrès rapides. La malade était déjà parvenue à un état de débilité extrême. Tout faisait prévoir une catastrophe prochaine. L'opération seule offrait quelques chances de guérison. La patiente d'ailleurs la réclamait avec instances. Mais ses forces épuisées ne purent la surmonter : elle succomba en juillet, deux jours après l'avoir subie.

Ainsi l'ovariotomie, pratiquée sept fois par ces deux chirurgiens, compte cinq guérisons. Mais l'un des deux insuccès appartient à une récidive ; en tout cas, sur six malades, quatre ont été parfaitement guéries.

Tel est le résultat consolant que nous devons à la hardiesse réfléchie, au profond savoir et à l'habileté de deux de nos collègues. Il est d'autant plus important qu'il a été obtenu sur des personnes dont les jours étaient comptés, jours d'ailleurs d'angoisses et de vives souffrances, qui ont été changés en des existences longues et heureuses.

En effet, cette opération est nouvelle, l'imagination s'en effraie vivement : aussi on se rend parfaitement compte qu'elle ne doive être conseillée et qu'on ne veuille l'accepter que quand la malade n'a plus aucune autre ressource à espérer.

Tel était le cas des patientes qui sont l'objet des observations de MM. Letenneur et Joüon, où sont relatés : l'ancienneté du mal, l'état des sujets, les difficultés de l'opération, les quantités de liquide expulsées et la masse énorme des tumeurs extraites.

Mais si, dans cet état avancé, la maladie offre encore

de grandes chances de guérison par l'opération, combien ces chances ne devront-elles pas se multiplier, lorsqu'un diagnostic certain aura permis d'y recourir dès le début du mal, alors que la tumeur sera peu volumineuse et le liquide épanché peu abondant ?

Dans ces circonstances on se trouverait en présence d'une situation quasi-physiologique, presque analogue à celle que nous présente la chirurgie comparée, qui, pour créer des aptitudes économiques chez les femelles de nos animaux domestiques, supprime les ovaires, sans qu'elles soient généralement exposées à des chances de mortalité.

Il est extraordinaire que ce rapprochement n'ait pas frappé les illustres chirurgiens, qui, dans une discussion académique restée célèbre, s'élevèrent avec véhémence contre l'introduction en France de cette opération, alors qu'à l'étranger, en Amérique et en Angleterre, elle avait déjà procuré des résultats très-avantageux.

Le baron Boyer avait imprimé dans son traité des *Maladies chirurgicales* ces propres paroles : « La moindre » réflexion suffit pour montrer les dangers et l'impossibilité » de cette opération, qui n'a pas été pratiquée et qui ne » le sera vraisemblablement jamais. »

L'illustre Velpeau, dans la discussion qui eut lieu en 1856-1857 à l'Académie de Médecine, déclara « que » l'extirpation des ovaires malades est une opération » affreuse, qui doit être proscrite, quand même les » guérisons annoncées seraient réelles. »

Par respect pour la noble profession du médecin, je ne rapporterai pas les paroles prononcées, dans la même occasion, par Moreau, paroles desquelles il résulte que, même chez les intelligences d'élite, les idées préconçues

peuvent inspirer dans l'observation des simples convenances les plus déplorables écarts.

Du reste, l'Académie réprouvait alors cette opération, puisque Cazeaux seul osa la défendre dans un langage digne et empreint des sentiments philosophiques les plus élevés.

Cependant, en Amérique et en Angleterre, ainsi que je l'ai déjà dit, elle avait procuré des résultats avantageux. En France même, deux succès semblaient commander l'examen, bien que de nombreux revers éprouvés par des sommités chirurgicales dussent inspirer une prudente réserve.

Quoi qu'il en soit, c'est à M. le professeur Kœberlé, de Strasbourg, que revient l'honneur d'avoir inauguré en France une série de succès, dont les débuts remontent à 1862.

De nombreuses et malheureuses tentatives, faites à Paris vers cette époque, ont pu faire penser que le climat de la capitale ne convenait pas à l'ovariotomie ou que celui de Strasbourg lui était exceptionnellement favorable ; mais aujourd'hui, entre les mains de M. Boinet notamment, les réussites sont aussi nombreuses à Paris qu'en province, ce qui prouve que la guérison tient moins au climat qu'aux opérateurs et surtout aux conditions dans lesquelles se trouvaient les malades.

Ces conditions finiront par être déterminées avec la précision que comporte la médecine ; les opérateurs nouveaux s'inspirant des enseignements de leurs devanciers, tout porte à croire que l'ovariotomie, qui compte aujourd'hui une proportion de guérisons aussi élevée que celle de la plupart des autres grandes opérations, sera définitivement adoptée au nombre des bienfaits destinés à soulager les souffrances du genre humain.

Dans notre contrée, l'honneur d'un pareil résultat reviendra, pour une large part, à MM. Letenneur et Joüon. C'est là un titre pour ces deux chirurgiens à la reconnaissance des malades et aux remercîments de leurs confrères.

M. Bertin a communiqué à la Section une *Observation d'hémorrhagie utérine,* causée par une insertion vicieuse du placenta, chez une femme arrivée à la fin du huitième ou au commencement du neuvième mois de sa grossesse. Cette hémorrhagie s'est reproduite, à des intervalles de plusieurs heures, malgré l'application du tampon, pendant la temporisation qui devait espérer la dilatation du col. Mais la faiblesse de la malade étant à son comble, le col fut forcé et le fœtus fut extrait sans trop de difficulté. Une demi-heure après la délivrance, alors que la malade semblait goûter un peu de repos, l'hémorrhagie se renouvela. Malgré l'usage de tous les moyens utilisés en pareil cas et l'essai de la transfusion du sang, la femme succomba.

Pendant les trois jours de souffrance de la malade, son estomac n'avait toléré ni les opiacés, ni les alcooliques, à quelques doses qu'ils eussent été administrés.

Relativement à l'alcool conseillé par beaucoup de praticiens en pareil cas, M. Bertin fait des réserves : A la suite des hémorrhagies, dit-il, on constate dans la masse sanguine une notable diminution des globules. Or, ce sont ces globules ou leur hématosine qui absorbent l'oxygène de l'air et le transportent dans la trame des tissus pour y entretenir la chaleur nécessaire. Mais l'alcool mêlé avec la masse du sang absorbe une partie de cet oxygène et subit une oxydation progressive en donnant naissance à une série de transformations. Le fluide nourricier, après avoir ainsi cédé son principe vivifiant, n'est plus en état d'en-

tretenir la chaleur : en exagérant une pareille action, on arriverait à produire l'asphyxie. M. Bertin en conclut que l'alcool est plutôt nuisible qu'utile dans le cas d'hémorrhagie utérine. Il donnerait la préférence à l'emploi de l'oxygène, soit en inhalations, soit en boisson, sous forme d'eau oxygénée.

Quant à la transfusion, qui lui a semblé dans un moment produire un bon effet, il pense que si elle n'a pas amené la guérison, c'est que le liquide n'a pu être injecté en suffisante proportion. Il est généralement fort difficile de se procurer, surtout en quantité suffisante, du sang humain ; aussi a-t-il recherché, parmi les expériences qui ont été faites, quels sont les effets du sang d'animaux d'espèces diverses. Or, il résulte de ces expériences que, quand le patient n'est pas exsangue, la transfusion du sang d'un mammifère d'espèce différente est bien supportée ; mais au contraire, s'il était exsangue et dans l'état de mort apparente, il n'y a que le sang d'un sujet de même espèce susceptible de le ranimer. Le meilleur mode de transfuser le sang est celui qui le transmet immédiatement, à l'aide d'un appareil spécial.

Je ne puis que donner une idée raccourcie des *développements scientifiques* que M. Bertin a consignés dans son travail, que les hommes spéciaux consulteront avec fruit.

Dans la discussion qui suivit sa lecture, M. Aubinais observa que les cas d'hémorrhagie de cette nature étaient extrêmement graves et presque toujours mortels. Toutefois, il pense qu'il vaut mieux ne pas temporiser, qu'il faut forcer le col, s'il n'est pas dilaté et hâter l'accouchement. Après l'opération, ajoute-t-il, il fait utilement usage d'un fort tampon imbibé de vinaigre qu'il maintient longtemps d'une main, tandis que de l'autre il comprime l'utérus à

travers les parois abdominales, pour prévenir une hémorrhagie subséquente.

Sans contester les théories chimiques de l'auteur, il déclare avoir obtenu d'excellents effets des alcooliques.

MM. Rouxeau, Vignard et Laënnec partagent l'avis de M. Aubinais, quant à l'action prompte. Ce dernier ajoute que l'alcool n'est pas en totalité transformé dans l'économie, que la plus grande partie est excrétée en nature. Or, en traversant les tissus, il les excite, de même que les surfaces des plaies sur lesquelles il agit très-favorablement.

M. Rouxeau a fourni une autre observation d'hémorrhagie utérine analogue à la précédente, mais moins grave dans sa manifestation et surtout dans sa durée. Déclarée avec les premières douleurs de l'enfantement, vers une heure du matin, peu abondante d'ailleurs, elle fut combattue par le tampon vers sept heures et demie. A onze heures, le travail étant très-décidé, le tampon fut enlevé, à peine rougi, et l'accouchement opéré sans obstacle. Le fœtus accusant six mois et demi, était mort depuis plusieurs heures. Un mois et deux mois auparavant, la malade avait éprouvé deux hémorrhagies de moyenne abondance et d'une durée de trente-six heures, pour lesquelles elle n'avait demandé aucun conseil.

La masse placentaire d'un volume énorme et du poids de trois kilogrammes, présentait une altération très-remarquable, qui a été étudiée et décrite par M. Joüon avec le soin et la compétence que nous lui connaissons. Cette particularité à remis M. Calloch en mémoire d'un fait qui semble s'y rapporter. M. Aubinais, dans ses recherches parmi les auteurs, n'a trouvé mentionnés que deux ou trois cas du même genre.

La malade fut atteinte cinq jours après l'accouchement

d'accès de fièvre d'abord indéterminés et qui étaient de nature pernicieuse. Attaqués par le sulfate de quinine, ils se compliquèrent vers leur déclin d'une pleuro-pneumonie à gauche, qui fut heureusement combattue par trois vésicatoires successifs.

M. Calloch a fait part d'un cas de pneumonie ataxique avec délire et agitation ayant nécessité la camisole de force, circonstance qui rendait impossible l'application rationnelle d'un traitement local. Le brômure de potassium administré pour tout traitement et porté de quatre à huit grammes, a triomphé de tous les symptômes et rétabli le malade dans son état normal, en cinq ou six jours, moins une faiblesse très-grande, qu'il a attribuée à l'intensité du délire des jours précédents.

M. Calloch ajoute que, séduit par une certaine analogie de symptômes, il a essayé le brômure de potassium dans un cas de rhumatisme articulaire, avec douleurs vives et hallucinations au moment du sommeil, ainsi que chez une femme hallucinée, ayant des idées de suicide : il n'en a obtenu aucun résultat.

M. Trastour a retiré de bons effets du brômure de potassium, associé au sulfate de quinine et à la digitale, dans un cas de pneumonie avec délire et agitation violente, compliqués de signes typhoïdes. La convalescence a été en bonne voie dès le quatrième jour.

De même qu'à M. Rouxeau, il n'a pas réussi non plus contre quelques cas de rhumatismes articulaires avec hallucinations et lipémanie.

Mais il lui a surtout procuré des avantages incontestables dans le *delirium tremens ;* il pense que contre cette affection il est appelé à rendre des services réels.

Son usage prolongé amène un affaissement des forces ;

aussi ne serait-il pas étonné que la faiblesse du malade de M. Calloch ne pût lui être attribuée.

M. Bertin ayant signalé l'impureté du médicament, tel qu'on le trouve dans le commerce et même dans les pharmacies, impureté qui résulte de la présence du chlorure et de l'iodure de potassium, M. Andouard a déclaré qu'il est facile d'en isoler le chlorure ; mais, pour ce qui est de l'iodure, la difficulté est très-grande ; du reste, il ne pense pas qu'un ou deux pour cent d'iodure puissent avoir le moindre inconvénient. Depuis, M. Herbelin a lu un travail qui lui est commun avec M. Bobierre, duquel il résulte que le brômure peut être entièrement purgé de l'iodure par un procédé pratique et économique, inséré dans notre journal.

M. Comandré, médecin consultant aux eaux de Cauterets, a développé, dans une de nos séances, la question de l'emploi des eaux transportées. Il cherche à vulgariser ce moyen de traitement et à le régulariser en engageant les malades à s'adresser aux médecins, afin d'en faire déterminer les indications. La plupart des eaux supportent, sans altération profonde, de lointains voyages et conservent pendant un certain temps leurs propriétés médicinales. Celles-ci peuvent être décélées à l'aide du galvanomètre de Nobili ; car, dit-il, il est raisonnable d'admettre que leur vertu curative est corrélative avec l'intensité de leur action sur l'aiguille de cet instrument. Or, celle-ci est d'autant plus déviée que le liquide a moins séjourné en bouteilles.

Déterminer les conditions de leur conservation, leur action sur l'économie et les cas morbides contre lesquels leur vertu curative aurait une influence efficace et manifeste, est le but qu'il poursuit ; pour l'atteindre, il fait appel au concours de ses confrères.

M. Letenneur a recueilli un nouveau fait d'opération césarienne pratiquée avec succès cinq heures après la mort de la mère, survenue pendant le second accès d'une fièvre pernicieuse. L'enfant de six mois et demi vécut un quart-d'heure et put être baptisé. En l'absence d'un médecin, c'est la sage-femme qui avait opéré.

Cette communication a été suivie d'une discussion dans laquelle M. Laënnec, redoutant une méprise dans le cas d'une mort seulement apparente, a protesté contre le droit de faire cette opération en dehors de la présence d'un médecin.

M. Aubinais a cité les opinions de Velpeau, de Moreau, de Delpaul, etc., qui pensaient que la survie du fœtus ne peut durer plusieurs heures et qui, par conséquent, considéraient comme inutile l'opération deux heures après la mort de la mère. Mais M. Letenneur a énuméré beaucoup de faits irrécusables où la survie avait été constatée jusqu'à vingt-quatre heures après la mort de la mère.

Que peuvent les opinions mêmes des princes de la science contre l'évidence des faits? Ceux-ci sont assez nombreux, pour que la famille soit engagée, en s'entourant de toutes les précautions possibles, à tenter d'arracher un être humain à la mort.

M. Kirchberg nous a exposé un fait de fièvre continue, avec accès intermittents, compliquée de diarrhée sanglante et de symptômes pectoraux, qu'il a cru devoir rattacher à l'influence typhoïde. Il ne lui a pas fallu moins de six semaines pour triompher, par une médication appropriée, de la ténacité de ce cortége inquiétant de symptômes fort graves. Heureusement l'estomac a toujours toléré les médicaments qui lui ont été confiés : il ne sait guère ce qui serait advenu s'ils n'avaient pu être supportés, comme dans la circonstance, de deux autres malades

atteints de dyssenterie chronique ou de diarrhée, avec vomissements et accès de fièvre intermittente, contre lesquels il a dû employer le sulfate de quinine en injections hypodermiques, qui ont réussi sans provoquer aucun accident.

M. Edmond Vignard a groupé quatre observations de hernie crurale étranglée, dont la réduction a pu être obtenue, après la médication antispasmodique (pilules d'opium), dans des cas même où l'opération avait été résolue et fixée à vingt-quatre heures plus tard.

M. Delamarre a cité un fait de même nature, où des embrocations de laudanum sur la tumeur et quelques gouttes de médicament à l'intérieur avaient obtenu le même résultat.

M. Vignard a publié ces faits, afin de réagir contre l'opinion de certains chirurgiens disposés à regarder comme un malheur véritable la publication des observations de cette nature, en ce sens, prétendent-ils, qu'elles peuvent entraîner une perte de temps précieux, après lequel l'opération conserve moins de chances de réussite.

L'opération est et restera évidemment le suprême traitement de l'étranglement dans les hernies. Mais les faits qui précèdent prouvent que, dans les cas les moins pressants, on peut efficacement essayer la médication opiacée, tout en surveillant les malades, de manière à recourir au débridement en temps encore utile.

M. Petit, avec sa compétence toute spéciale, a rédigé un travail sur la loi du 30 juin 1838, concernant les aliénés. On sait les critiques dont cette loi a été l'objet de la part de la presse. Des pétitions ont été adressées au Sénat; la haute assemblée en a prononcé le renvoi, non pas en appuyant les demandes des pétitionnaires, mais seulement dans le but de soumettre à un nouvel examen certaines dispositions secondaires de la loi.

Le but que s'est proposé le législateur, c'est la conciliation de trois intérêts également respectables, à savoir : le traitement de la maladie de la folie, la préservation de la sécurité publique, les droits de la liberté individuelle.

M. Petit, dans l'analyse des diverses dispositions de la loi, en homme qui l'a longtemps pratiquée, démontre, par des arguments irrésistibles, que la séquestration d'un fou, dans un établissement public ou privé, est entourée de tant de précautions, qu'il faut être fou ou singulièrement aveuglé soi-même, pour prétendre que les personnes, qui se contrôlent les unes par les autres, puissent agir de connivence, en trahissant les devoirs sacrés de l'honneur, dans le but d'arracher du sein de la société un de ses membres digne d'y figurer, cela pour servir un intérêt politique ou un sentiment de cupidité de la famille ! Il serait décourageant de penser que de telles actions trouveraient des complices dans la magistrature instituée dans le but d'enseigner le respect de la loi, en châtiant ceux qui se seraient oubliés jusqu'à l'enfreindre, dans une circonstance aussi délicate.

M. Petit relève bien, par ci par là, quelques imperfections dans les détails secondaires de la loi, qui, ajoute-t-il, sont insignifiants dans la pratique. Mais les arguments avec lesquels il en réclame le maintien, en discutant pied à pied toutes ses dispositions essentielles, séduisent le lecteur, assurément parce que, mûris par un esprit aussi pratique qu'éclairé, ils sont une émanation directe de la saine raison.

Les personnes qui voudraient étudier cette loi, et celles qui, par leur position, seraient appelées à la pratiquer, trouveront dans le travail de M. Petit tous les développements et toutes les indications nécessaires.

M. Aubinais avait observé, en 1849, le tétanos à la suite

de couches, et l'avait dénommé tétanos puerpéral. Des auteurs nièrent son existence, prétendant qu'il devait avoir été confondu avec l'éclampsie. En 1850, Simpson publia sur ce sujet un important mémoire relatant un grand nombre de faits. Cependant les auteurs modernes français ne mentionnent pas cette maladie. C'est une lacune; car M. Aubinais a reçu de M. Neveu-Derotrie, médecin à l'Ile-Dieu, une observation de tétanos puerpéral mortel, chez une femme vivant dans la plus profonde misère, dénuée de linge et couchant sur un grabat de paille. L'affection a été attribuée à cette misère même et à l'humidité du logement. Toutefois, le placenta étant resté adhérant par plusieurs points, il ne serait pas impossible que les tentatives qui furent faites pour l'extraire n'en aient été la cause la plus directe.

Ici se place naturellement un cas de fracture du tibia, par la chute sur la jambe de la bordure d'un châssis pesant 2,000 kilog., chez un homme de trente-deux ans, très-vigoureux. M. Joüon opéra la réduction de la fracture qui était compliquée et très-grave. Pendant les huit premiers jours, rien de particulier n'avait été remarqué; dans la nuit du huitième au neuvième, le malade, au milieu du sommeil, fut réveillé tout-à-coup par une douleur très-vive de la plaie, accompagnée d'une secousse convulsive de la jambe, qui ne dura qu'une seconde et se renouvela de cinq en cinq minutes pendant quatre jours, de la même manière, mais en s'étendant successivement à la cuisse, au membre inférieur opposé, à la mâchoire inférieure, aux membres supérieurs, et, vers la fin, à l'abdomen et à la poitrine. Il y a eu surtout, vers la fin, des rémittences qui ont donné quelque espoir de guérison; mais la mort est survenue malgré la section du nerf sciatique poplité externe, l'usage du chloroforme, de la morphine *intus et*

extra, de l'irrigation et de la compression du membre. Il y a eu absence complète de raideur permanente des muscles. M. Joüon a cru devoir rattacher cette affection au tétanos, et l'a dénommée tétanos clonique.

M. Letenneur a communiqué une *Observation de luxation grave à l'articulation du tibia avec le fémur,* chez un homme de quarante-six ans, qui a nécessité l'emploi de moyens compliqués de contention et des soins soutenus, couronnés de plein succès, car, six mois après l'accident, le malade marchait à l'aide d'un bâton, et un an après, la liberté des mouvements était rétablie, comme à l'état normal : seulement, à la suite d'une longue marche, il survenait encore un peu de fatigue.

M. Andouard a analysé l'eau d'une source qui coule dans le canton de Beaupréau, sur un point que le propriétaire ne l'a pas autorisé à désigner. Cette eau contient une plus forte proportion de fer que toutes celles connues jusqu'à ce jour dans nos contrées : elle est de 0g,0853 par litre. Elle est peu chargée de sels calcaires et magnésiens; sa grande légèreté doit la rendre d'une très-facile digestion. La source se trouve dans des conditions d'aménagement défectueuses : elle charrie sans cesse de petits flocons ferrugineux, qui indiquent une altération commencée en arrière du point d'émergence, peut-être dans un réservoir accessible à l'air. Il serait possible d'améliorer sa qualité ferrugineuse, en la dégageant et l'obligeant à couler dans un tube de petit diamètre. Si ces conditions se réalisaient, la médecine pourrait, avec efficacité, utiliser le produit de cette source.

M. Malherbe, poursuivant la publication de ses études cliniques, recueil des faits les plus intéressants observés par ce savant médecin, nous a fait part, cette année :

D'une affection du cœur, chez un homme de quarante-

neuf ans, survenue brusquement à la suite d'un effort musculaire violent que le malade dut faire pour échapper à un grand danger. Il eut un instant d'effroi sans éprouver de douleur. A partir de ce moment, il ressentit des battements de cœur et de l'oppression qui allèrent en s'aggravant, jusqu'à ce qu'il succombât vers la fin du troisième mois après l'accident. M. Malherbe n'a pu faire l'autopsie et confirmer ainsi le diagnostic sur lequel il s'était résolument arrêté, d'après la perception et la succession des symptômes. Après avoir recueilli les détails des antécédants du malade, qui furent très-accidentés, et examiné l'état dans lequel il se trouvait au moment où il entra à l'hôpital, deux mois après le début du mal, il diagnostiqua une insuffisance de la valvule mitrale, par suite de rupture de cette valvule elle-même ou de plusieurs de ses tendons.

Ce diagnostic est appuyé sur la description des symptômes faits avec une clarté et une précision propres à l'auteur : il est suivi d'une dissertation où il répond aux objections qui pourraient lui être posées, soit en invoquant l'enchaînement des signes du mal, soit en le comparant aux analogues qui ont été publiés ou qu'il a observés lui-même, et dont l'autopsie a pu être pratiquée.

Ce travail sera toujours fructueusement consulté par ceux qui auront à étudier les maladies du cœur, souvent très-difficiles à préciser dans leurs variétés.

Il nous a lu encore une *Observation de scarlartine* compliquée de rougeole, ictère hémaphéique et biliphéique intercurrent. Il pense que le malade a subi les deux contagions à la fois. Mais, en raison de la moindre durée des prodrômes de la scarlatine, c'est cette maladie qui est apparue la première ; puis, quand elle est effacée, s'est montrée la rougeole qui, elle-même, a eu le temps de disparaître avant que la desquamation de la scarlatine ne

se soit produite, avec sa forme et son intensité ordinaires.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette observation, c'est que l'abaissement de la température et le ralentissement du pouls, produits par l'ictère tout-à-fait prononcé dès le troisième jour de l'entrée du malade à l'hôpital, n'ont subi aucune modification par l'éruption de la rougeole, qui s'est accomplie sans qu'il ait été possible de signaler aucune réaction. Dès le début de l'ictère, les urines étaient acides et tachaient le linge en rouge sale ; tandis que, trois jours après, les taches étaient jaunes, pour redevenir rouges cinq jours plus tard, jusqu'au rétablissement du malade.

Dans ce cas, dit M. Malherbe, les symptômes des deux maladies n'ont jamais dû inspirer des inquiétudes ; mais il ne faudrait pas, cependant, dans des circonstances analogues, se hâter de porter un pronostic favorable ; car il cite deux faits de coïncidence de la scarlatine avec la rougeole ou la varioloïde, qui eurent une terminaison funeste : le premier, par l'asphyxie résultant d'une broncho-pneumonie double ; l'autre, par une attaque d'éclampsie survenue le vingt-huitième jour.

Sous le modeste intitulé de *Note sur l'efficacité du sulfate de quinine dans les maladies des voies respiratoires* (bronchites, grippes, pneumonies), le même auteur nous a donné une savante étude sur les conditions climatériques de Nantes, au point du vue pathologique. Il a démontré les sources du poison paludéen, qui y existe dans une proportion moyenne entre les contrées de la France qui en ont le plus et celles qui n'en ont pas du tout.

L'action du poison sur les personnes qui le respirent, l'influence qu'il exerce sur le génie des maladies, sont logiquement déduites par des considérations que je ne puis

reproduire ici, même en les analysant, considérations qui frappent le lecteur et lui font aisément comprendre comment le sulfate de quinine agit efficacement contre des affections qui se présentent avec certaines physionomies, dont l'auteur montre les caractères avec la précision d'un praticien consommé.

Enfin, il a recueilli un fait d'oblitération des orifices des veines sus-hépatiques, consécutive à un processus inflammatoire de la veine-cave inférieure, dans son trajet intra-hépatique, rétréci de la moitié de son calibre normal, et dont la lumière était traversée par des tractus de tissu conjonctif de nouvelle formation, qui constituaient, par places, de véritables ponts adhérant, par leurs extrémités, aux points opposés des parois du vaisseau. A l'orifice des veines sus-hépatiques, le processus inflammatoire avait déterminé la formation d'une cloison complète, que le scalpel dut perforer, pour rétablir la communication entre leur lumière et celle de la veine-cave. Ces lésions donnent parfaitement la raison de celles observées dans le trajet des veines, dans le tissu du foie et sur les intestins. Les symptômes par lesquels les unes et les autres s'étaient traduites pendant la vie autorisaient parfaitement M. Malherbe à diagnostiquer une cirrhose du foie, non encore arrivée à la période atrophique.

M. Viaud-Grand-Marais, dont les recherches sur les diverses sortes de serpents dans nos contrées sont connues et justement appréciées, a, comme pour justifier l'importance de ce sujet, si elle pouvait être contestée, enregistré deux nouveaux cas de mort, par suite de morsure de vipères.

Il a ajouté qu'il résulte d'expériences décisives que la solution iodo-iodurée qu'il avait cru devoir recommander,

est sans action contre l'empoisonnement général et ne modifie que fort peu les symptômes locaux.

La solution de Rodet et l'acide phénique instillés dans les piqûres ont donné les meilleurs résultats ; mais ce sont des caustiques énergiques qu'il ne faut manier qu'avec prudence.

Dans notre dernière séance, votre correspondant, M. le docteur Richelot, de Paris, médecin consultant aux eaux du Mont-Dore, a donné lecture d'un *Mémoire sur le traitement de la phthisie tuberculeuse,* par la cure de l'eau de cette station et par celle du petit-lait.

Il résulte des observations consignées dans ce travail, que le mal a subi un temps d'arrêt, en même temps que les forces étaient remontées.

Mais, si on réfléchit que ces cures coïncident avec l'époque de l'année la moins favorable à l'évolution de cette redoutable maladie, qu'à la station du Mont-Dore les malades se trouvent dans de meilleures conditions que dans leur propre domicile, sous le triple rapport du climat, de la distraction et de la modération dans l'exercice des forces, on sera peut-être porté à attribuer cette amélioration, au moins en partie, autant à ces conditions elles-mêmes qu'à l'influence du traitement institué.

Votre Section a, en outre de ces travaux écrits, soutenu des discussions sur des communications orales.

M. Aubinais a rendu compte d'un ouvrage d'un médecin russe, intitulé : *De la diaphanoscopie de l'utérus.* Il est accompagné de planches figurant les instruments qui, à l'aide de l'électricité, éclairent la cavité de cet organe. M. Aubinais est le premier qui ait cherché à appliquer cette idée, il y a déjà quelques années, ainsi que notre journal en fait foi. Il s'était servi de moyens empruntés à l'optique.

M. Petit, ayant présenté une tumeur trouvée dans le crâne d'un homme mort à l'hospice de Saint-Jacques, tumeur qu'aucun signe, pendant la vie, n'avait fait pressentir et qu'il avait jugée de nature cancéreuse, M. Joüon l'a examinée au microscope et reconnu qu'elle devait être rangée parmi les épithéliomas.

Le kousso, employé contre le tœnia, a donné de bons résultats à MM. Joüon et Kirchberg. M. Chartier n'en a pas éprouvé autant de satisfaction.

M. Letenneur a, dans une circonstance, facilement triomphé de ce ver, à l'aide de la décoction d'écorce de grenadier.

MM. Rouxeau, Deluen et Malherbe ont signalé, comme ayant régné vers le mois de mai, des diarrhées et des affections névralgiques intermittentes d'une grande ténacité, et dont le sulfate de quinine ne parvenait à triompher qu'après des doses répétées et successivement augmentées.

Tel est, Messieurs, le bilan des travaux de votre Section de Médecine : il témoigne de l'activité qui règne dans son sein. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas été à une hauteur suffisante, pour vous en rendre compte d'une manière digne de leur importance même.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 21 NOVEMBRE 1869

EN LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

PAR M. J.-B. PETIT

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Pour les hommes habitués à la vie publique et brisés aux luttes de la parole, c'est encore une redoutable épreuve d'avoir à entretenir une société où se trouvent réunis les éléments les plus distingués, les plus délicats d'une grande cité, surtout dans des conditions où tout le monde est en droit d'être exigeant ; car, comment être assez téméraire, pour se présenter ici sans être certain d'exciter énergiquement l'intérêt, soit par la nouveauté d'un sujet, soit par la haute portée des questions qu'il soulève. Aussi, quand se fut dissipé l'éblouissement produit par l'honneur si enviable et si hautement flatteur de vos suffrages, me sentant si peu fait pour les réunions brillantes, si inhabile à m'exprimer en public, je me suis trouvé pris d'un sentiment de découragement et presque d'effroi ; je n'aurais pu le surmonter, si je n'avais pensé que votre estime m'ayant appelé, votre bienveillance

m'ayant soutenu jusqu'à ce jour, je puis être assuré qu'en cette difficile épreuve votre indulgence voudra bien apprécier mes efforts et non leur résultat.

Heureux celui qui, appliqué à des études attrayantes pour tous, est certain de vous captiver en vous faisant prendre part à ses travaux journaliers! Le témoin obligé des plus douloureux tableaux de l'infirmité humaine, pourrait-il vous faire partager les pénibles émotions suscitées par ce triste milieu?

Cependant, par une réaction salutaire, je dirai providentielle, franchissant les limites du cercle étroit que les nécessités sociales imposent à l'homme, l'esprit aime à se reposer sur des objets formant avec les occupations habituelles le contraste le plus tranché. A de lugubres réalités succèdent des images riantes; au spectacle de la dégradation et du désespoir s'oppose une espérance de progrès, de lumière et de bonheur. Il est bon d'oublier les tristesses du monde présent pour s'abandonner à des rêves d'avenir; permettez-moi donc de vous convier à rêver un instant avec moi.

Si, confiant en la force du gaz léger emprisonné dans la soie, un observateur s'élance vers les régions élevées de l'atmosphère, le spectacle le plus grandiose ne tarde pas à le récompenser de sa hardiesse. L'horizon peu à peu s'élargit; la vue, débarrassée de tout obstacle, ne rencontre plus d'autres limites que celles de son organe ou la courbe de la sphère terrestre. Grâce à l'éloignement, rien de désagréable ne saurait atteindre les sens; les différences de hauteur deviennent de moins en moins perceptibles, et bientôt on peut tout au plus distinguer les montagnes des vallées. Champs incultes, riches guérets, prairies verdoyantes, forêts au feuillage sombre, fleuves majestueux,

ruisseaux aux tortueux méandres, habitations humaines, tout arrive à se confondre dans une immense harmonie au sein de laquelle on se sent enivré par les parfums de l'air, en même temps que bercé par le concert des mille voix de la nature. Les âmes les moins tendres ne résistent pas à l'influence de tant de charmes, et l'on se prend à aimer mille fois davantage cette terre que quelques instants plus tôt on foulait indifférent.

Un enchantement analogue se présente à un esprit porté à la contemplation, quand, méditant dans la solitude, il évoque l'image de l'humanité. Elevé à une hauteur où ne sauraient l'atteindre les mille petites misères, souvent si cruelles, engendrées par le contact des hommes, rien ne vient entraver sa pensée, rien ne saurait fausser son jugement. Les faits n'apparaissent plus dans leur isolement avec toute la difficulté des interprétations, ils se montrent condensés par masses imposantes et portant avec eux un profond enseignement. Semblables aux anneaux d'une chaîne mystique, immense, dont les extrémités se perdraient aux mains du Créateur, les leçons du passé se lient d'une manière intime aux tableaux des faits contemporains, et il nous devient permis d'entrevoir l'ombre des âges futurs, dans un lointain bien brumeux sans doute, mais rempli de nobles espérances.

Au lieu d'une foule confuse, où nous ne distinguions qu'égoïsme et bassesse, nous voyons apparaître de nombreux groupes d'hommes, indépendants les uns des autres et cependant reliés entre eux comme les grappes d'un même cep, mus par une force mystérieuse et divine, travaillant sans relâche à une œuvre que le plus grand nombre ne comprend pas, marchant vers un but que quelques-uns à peine parviennent à apercevoir.

Un monarque puissant veut se construire une demeure

en rapport avec la richesse de son empire et dont la splendeur réponde à son orgueil. Il parle, et des millions de bras fouillent les entrailles de la terre, les carrières les plus éloignées et les plus profondes fournissent la pierre et le marbre, les forêts voient tomber sous la hache leurs enfants au front le plus majestueux, dans des ateliers immenses l'or est uni à la laine et à la soie. Au carrier, au bûcheron, au tisseur, demandez à quoi est destiné l'objet de son travail? Je ne sais, vous dira-t-il, chaque journée apporte mon salaire, que m'importe où sera posée la pierre que j'ai extraite, où ira l'arbre abattu par ma cognée, ce qu'ornera le velours sorti de mon métier! Et pourtant un jour arrive où le merveilleux monument achevé, s'impose à l'admiration de tous et transmet aux générations suivantes le génie de son auteur. De même chacune des fourmis humaines, sans rechercher d'autre gain que la satisfaction journalière de besoins toujours renaissants, apporte sans relâche sa pierre à l'édifice auguste; et dès-lors, sans en avoir conscience, nécessairement, je dirai presque fatalement, l'humanité s'avance vers l'état de perfection relative que, faisant abstraction des destinées immortelles, nous pouvons appeler son but terrestre, final, et dont les étapes constituent le progrès. La force énergique qui nous pousse en avant, l'élément civilisateur le plus irrésistible, ce sont donc nos besoins, nos passions.

Ce mot, je le crains, effraie déjà quelques esprits. N'est-il donc pas admis que les passions ne sauraient engendrer que des maux? Pourtant, il faut en convenir, ce serait un triste milieu qu'une société sans excitation puissante, sans désir énergique; ne souhaitant pas le mal, mais incapable de vouloir le bien. Il importe de savoir distinguer les élans qui nous poussent vers l'accomplissement des actes indispen-

sables au développement, à la conservation de l'individu et de l'espèce, des incitations funestes par lesquelles, pour se procurer une satisfaction immédiate, on peut être porté à nuire à son semblable ou à soi-même. A ce dernier ordre de passions est infligée l'épithète de mauvaises ; de celles-là nous ne nous occupons en rien, nous les réprouvons de tout notre courage, et loin de nous la pensée de rien dire qui puisse paraître les excuser ou, à plus forte raison, en être une apologie.

Au contraire de l'animal qui presque dès sa naissance peut se suffire à lui-même, l'homme, né débile, reste toute sa vie dépendant de la société comme l'abeille est liée à son essaim. S'il doit apporter son tribut à la ruche, il en doit légitimement attendre les éléments propres à concourir à son développement physique, moral et intellectuel. De là, deux mouvements en sens opposé, deux sortes de passions. Les unes vont de la société à l'individu qui veut attirer à lui le plus possible ; nous les appelons égoïstes et basses ; nous nommons les autres généreuses et élevées, parce qu'elles tendent à accroître l'apport de l'être isolé à la masse commune. Chacun voit de suite combien est grand et beau le concours des dernières à l'œuvre civilisatrice ; le rôle des autres, pour être moins facilement saisissable, ne laisse pas d'être réel et puissant.

Si vous le voulez bien, prenons un exemple : Quel intérêt peut avoir la société à ce qu'un individu accumule autour de lui plus d'objets qu'il n'en peut consommer ? Cela n'apparaît pas très-clairement au premier abord ; pourtant, examinons. Dès l'instant où un homme eut l'idée de se créer une réserve, le désir des richesses prit naissance et en même temps l'amour immodéré du gain. Certes, c'est

là une passion vulgaire et d'assez bas étage ; pourtant elle est l'origine du commerce, et le jour où, pour la première fois, deux hommes, au lieu de chercher à se dépouiller réciproquement, échangèrent un objet contre un autre, vit assurément le premier triomphe de l'intelligence sur la force brutale.

Les échanges ne se maintinrent pas longtemps confinés dans une seule famille, dans une même tribu. Le désir de posséder davantage poussa bientôt des esprits aventureux à porter aux provinces voisines les produits dont elles manquaient, pour en tirer en même temps ceux qui s'y trouvaient en abondance. Mais bien des obstacles existaient, nécessaires à vaincre : fleuves, forêts, montagnes, plaines désertes, étaient à franchir. Il fallut donc s'ingénier à s'ouvrir des sentiers, à se soutenir sur l'eau, à établir des ponts. Comment encore se diriger au milieu de ces déserts arides, où la nature désolée et morte ne présente à l'œil aucun objet saillant, pour servir de point de repère et guider la marche du voyageur ? L'ambitieux est opiniâtre : cette difficulté, au premier abord invincible, ne l'arrêtera pas. Au-dessus de sa tête est une voûte étincelante des feux les plus merveilleux ; ces astres, dont l'éclat nous fascine, semblent traverser l'espace comme lui-même voudrait parcourir la terre qu'il foule aux pieds. Phénomène singulier ! la nuit, certaines étoiles décrivent dans l'espace des courbes immenses, tandis que d'autres tracent des cercles de plus en plus étroits autour d'un point lumineux immobile. Merveille plus grande encore ! chaque saison amène, à la même heure, les mêmes groupes, au même lieu. Il n'en faut pas davantage, ces phares splendides seront des guides fidèles et permettront d'entreprendre des expéditions lointaines.

Voilà donc, outre le calcul, premier élément indispen-

sable, l'astronomie et tous les arts de l'ingénieur inventés et mis au service de la *cupidité !*

Notre marchand est parti au loin à la recherche de la fortune; mais il n'a pas prévu que sur son chemin se trouverait un rival aussi avide et plus robuste que lui. En un instant, il est dépouillé de tous les trésors accumulés par son activité et son industrie. Va-t-il se laisser abattre ?... Non; il s'adjoindra un, ou deux, ou plusieurs compagnons d'aventures, et nous voyons apparaître l'esprit d'association, puissance à laquelle rien de terrestre ne saurait résister.

L'homme est insatiable ; les terres accessibles ne sont plus assez vastes pour lui. Cependant, en face de ses désirs se dresse l'Océan immense avec ses ouragans terribles et ses abîmes sans fond. Devant les vagues en furie l'ambitieux s'arrête un instant déconcerté. Mais, un tronc d'arbre creusé par le feu, quelques planches grossièrement assemblées permettent de traverser le fleuve qui le sépare de la tribu voisine. La nacelle un peu modifiée ne saurait-elle parvenir à braver des ondes plus redoutables ? On essaie, et bientôt les flottes phéniciennes sillonnent les mers, des colonnes d'Hercule à la patrie de Confucius.

Est-ce assez cette fois ? Pas encore... Le frêle esquif, que les astres ne suffisent pas à diriger sous des ciels incléments, serait-il donc à jamais enchaîné près des côtes fertiles en écueils, où la tempête vient trop souvent le broyer et l'engloutir ? Un jour, on remarque qu'une aiguille, faite d'un fer tiré d'un minerai spécial, possède, quand elle est suspendue à un fil par son milieu, la propriété de diriger constamment une de ses extrémités vers le Nord. Dès ce moment, plus d'obstacles ! l'homme est bien réellement le possesseur de cette terre qu'il parcourt dans tous les sens, que dis-je, où il peut répandre instantanément sa pensée jusqu'aux

régions les plus distantes. Plus de richesses inertes ! Obéissant aux exigences d'un luxe sans frein, les productions des pays les plus reculés se croisent, sans interruption, sur cet Océan dont l'immensité suffit à peine ; car, poussés par la force irrésistible de la vapeur, les navires s'y rencontrent et s'y brisent plus fréquemment que les équipages dans nos rues encombrées.

Ces progrès, toutefois, s'appliquent uniquement à la vie matérielle ; tant de travaux n'auraient-ils donc abouti qu'à favoriser le faste, la mollesse et les mauvaises passions, leurs habituelles compagnes ? Dans ce mouvement énorme, l'esprit n'a-t-il donc fait aucune conquête capable d'orner l'intelligence, de rendre l'homme meilleur pour la société, meilleur à ses propres yeux, de lui apprendre, en admirant la nature, à en connaître et à en révérer l'auteur, de lui révéler enfin des destinées immortelles ?

Constatons d'abord un fait facile à vérifier de nos jours. Les populations les plus misérables, comme celles qui demeurent sans relations avec les autres peuples, sont toujours, en même temps, les plus ignorantes. S'il est incontestable que l'instruction fournit aux peuples les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence, il n'est pas moins vrai que là où le dénuement est extrême, où l'isolement est complet, comme chez les races de l'extrême Nord et de l'Afrique centrale, aucun effort n'est tenté pour sortir de l'ignorance.

Mais poursuivons la même hypothèse. Pour réussir dans ses entreprises, le trafiquant des premiers âges, aussi bien que le riche armateur de nos jours, a dû indispensablement étudier le climat, le sol, les productions des pays parcourus ; s'efforcer de connaître les mœurs, les goûts, les besoins variés des habitants. Parmi les voyageurs des

caravanes primitives, il se trouva des hommes doués du génie d'observation et d'organisation; ceux-ci, après avoir recueilli avec soin chez les peuples divers les usages dignes d'être imités, devinrent les législateurs de leurs propres pays. Avec les lois, les peuples s'empruntèrent leurs idées religieuses et leurs théories philosophiques, en même temps que se propageaient les arts et la littérature. Ainsi, la Grèce et Rome avaient tiré des extrémités de l'Orient les éléments de leur philosophie, déjà assez avancée pour avoir fait naître les Socrate, les Platon, les Hypocrate, les Cicéron, quand se leva l'aurore chrétienne.

D'une passion considérée comme vulgaire, d'un sentiment que beaucoup de personnes sont portées à mépriser, a donc pu surgir l'élément humain le plus actif de la civilisation. Cela sans doute peut surprendre; mais, continuons notre recherche et peut-être rencontrerons-nous de bien autres sujets d'étonnement. Reportons-nous encore vers les premiers âges de notre monde terrestre.

Deux frères vivaient l'un près de l'autre: le premier, laborieux, intelligent, savait se procurer toutes les choses nécessaires à ses besoins et même se former une réserve précieuse pour les mauvais jours. L'autre était robuste, mais nonchalant; la chasse, dont il se nourrissait, exigeait un travail à peu près quotidien et, aux jours d'insuffisance, de rudes privations lui étaient imposées, pendant que son frère plus prévoyant vivait dans l'abondance. Mais n'est-il pas le plus fort? et n'est-il pas d'ailleurs habile à surprendre par ruse la fauve dont il fait sa nourriture? Celui dont il convoite les biens mourra. Le sang coule, et l'assassin est maudit; chacun le redoute, le repousse, le fuit; son nom seul inspire au loin un sentiment de terreur.

Eh, quoi! ce même fait, qui nous inspire une répulsion si

vive et si légitime quand il est l'œuvre d'un seul homme, deviendrait-il donc un acte digne de louanges, s'il est accompli de peuple à peuple et s'il se multiplie par centaines de mille ? Et pourtant, quand elle n'est pas la résistance à l'oppression ou à une agression injuste, qu'est-ce donc que la guerre ? La guerre, avec son hideux cortége de morts et de mutilés, de maladies pestilentielles, de ruines et de violences atroces ! Certes, on ne peut payer de trop de gloire celui qui, non-seulement au mépris du feu des batailles, mais surmontant encore les labeurs bien autrement pénibles des marches forcées, des intempéries journalières, des privations de toutes sortes, soutient dignement l'honneur de son pays et le délivre d'un joug odieux. Mais aussi l'histoire aura-t-elle jamais trop de sévérité pour ceux qui, témérairement ou par des ambitions injustifiables, ont engagé les peuples dans ces luttes épouvantables, où la force aidée de la ruse peut toujours l'emporter sur la justice et sur le bon droit ?

Et pourtant, cette guerre odieuse, ce criminel attentat dont rien ne saurait atténuer l'horreur, a été pendant de longs siècles le plus puissant, presque le seul auxiliaire du commerce dans l'expansion du progrès civilisateur. Toutefois, gardons-nous d'en exagérer l'influence. La guerre n'a été qu'un moyen de communication entre les peuples. Preuve admirable de la supériorité du principe intellectuel ! Si le plus fort a facilement imposé sa domination au plus faible, maintes fois aussi l'on a vu celui que la supériorité du nombre ou des armes avait fait le vainqueur, subjugué lui-même par la puissance intellectuelle et morale du vaincu. Rome qui, en communiquant aux barbares asservis ses savantes institutions, parvint à fonder de florissantes colonies sur tous les points de l'uni-

vers alors connu, avait elle-même emprunté à l'Orient ses sciences et son commerce, comme à la Grèce domptée, ses arts et sa littérature. Bientôt, sur ce colossal empire croulant lui-même de toutes parts, les hordes du Nord vont se ruer comme une meute affamée, et là où elles accouraient avides de jouissances sensuelles, elles trouveront le christianisme naissant devant lequel tous les fronts ne tarderont pas à s'incliner.

Dans des temps plus rapprochés de nous, l'Europe coalisée fait converger ses légions, croyant étouffer une idée en écrasant une nation. Cruelle ironie de la Providence ! Quand après des efforts héroïques jusque-là inconnus, ce peuple succombe sous le poids de la multitude, chaque soldat du vainqueur emporte, avec sa part de butin, le germe des aspirations libérales qui, à l'heure où nous sommes, remuent de fond en comble les institutions de notre univers.

Il n'est donc pas douteux que même les plus détestables causes peuvent engendrer pour la société des résultats salutaires.

Ici, il m'arrive un scrupule. De la proposition que je viens d'émettre, proposition incontestablement vraie dans les limites que je lui assigne, faut-il conclure que la marche de l'humanité étant réglée d'une manière fatale, le libre arbitre n'existe pas, et que toute action utile ou funeste dans son principe demeure en somme indifférente ?

Loin de nous, Messieurs, une semblable pensée. Sans doute, l'humanité en masse, sous peine de mourir, doit, comme le juif maudit de la légende, marcher sans relâche plus souvent à travers les épines et les précipices que sur des sentiers fleuris; mais, chaque individu, chaque nation même, demeure entièrement libre d'avancer ou de s'arrêter.

Il en est, hélas ! qui reculent, et tel peuple naguère florissant et superbe est aujourd'hui au dernier rang.

En toutes choses, le résultat prochain d'une mauvaise action est toujours un mal et mal trop souvent hors de proportion avec la cause dont il résulte ; que si, secondairement, comme conséquence éloignée, sorte de privilége accordé par le Créateur, un résultat favorable en découle, rarement celui-ci profite à l'homme ou à la génération qui en a fait naître le principe. La terrible guerre de cent ans a certainement fondé l'unité politique et morale de la France, avantage incomparable pour notre pays ! mais au prix de combien de sang et de misères a-t-il été acheté ?

Je crains de m'être trop avancé dans une voie périlleuse, et pourtant je suis tenté d'aller plus loin encore. Examinons ce qui se produit à la nouvelle d'un de ces crimes qui répandent l'horreur dans une contrée, on peut dire dans le monde entier ; car aujourd'hui la pensée ne connaît plus de frontières. Quand, dis-je, un pareil événement vient à se prodnire, en même temps que la répulsion se manifeste dans toute son énergie, chacun faisant un retour sur soi-même éprouve, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte de satisfaction de se sentir incapable d'un acte aussi odieux. Puis on songe aux conséquences funestes du crime et naturellement on en vient à se représenter l'excellence des vertus opposées. On a dès longtemps constaté combien, dans tous les pays, à toutes les époques, le peuple s'est constamment montré droit, enthousiaste pour les belles actions, facilement irascible contre les mauvaises. Les émotions de la nature de celles que je citais tout-à-l'heure ne laissent donc jamais les masses indifférentes, et elles ne manquent pas de manisfester leurs sentiments d'une manière énergique.

Toutefois, de ce que la publicité d'un acte mauvais peut exciter au bien, s'ensuit-il qu'il soit bon de livrer en pâture aux âmes naïves, non-seulement tous les crimes qui se commettent, mais tout ce que peuvent concevoir en ce genre les imaginations les plus effrénées ?

Ici, Messieurs, permettez-moi d'emprunter une comparaison à un fait vulgaire et constaté par tout le monde. Que votre main mise dans une eau glacée en sorte promptement ; à l'impression pénible produite par le froid succèdera, sans retard, une chaleur agréable et vivifiante. Si, au contraire, bravant l'effet du premier saisissement, vous demeurez pendant un temps prolongé sous l'influence de la basse température, le refroidissement ne se limitera plus à la partie immergée, il gagnera petit à petit le corps tout entier, jusqu'aux organes les plus profondément situés et les plus importants. Dès ce moment, en vain ferez-vous cesser la cause de réfrigération, l'organisme ne réagira plus ; il faudra, pour vous réchauffer, avoir recours à des moyens artificiels qui ne réussiront pas à vous épargner un état maladif plus ou moins sérieux.

Cette loi des réactions qui s'impose à toute la nature vivante est aussi vraie pour le monde moral que dans l'ordre purement physiologique. Aussi ne saurions-nous assez hautement réprouver le crime, à nos yeux inexcusable, qui ressort journellement d'écrits répandus par milliers dans les classes laborieuses, ignorantes et incapables de choisir leurs lectures. Le simple énoncé d'un acte mauvais suffit à éveiller dans les cœurs non corrompus la haine du mal. Mais si, tous les jours, vous entretenez ces esprits si impressionnables de faits analogues, si vous renouvelez sans cesse devant eux cette dissection de passions honteuses, si vous irritez fibre à fibre ces organes délicats, vous les aurez bientôt émoussés ; vous aurez glacé jusqu'au cœur ces

natures qui ne demandaient qu'à réagir puissamment, et chez ce peuple où il était possible de développer tous les sentiments généreux, il ne se trouvera bientôt plus qu'une foule bassement sceptique, incapable de se passionner pour autre chose que ce qui flattera directement ses sens ou ses instincts grossiers. Ah! les fléaux les plus meurtriers sont moins pernicieux que cette fade et écœurante nourriture qui donne à ces jeunes intelligences l'anémie et le dégoût, au lieu de la vigueur et de la force dont elles ont besoin.

Si la sagesse infinie qui a présidé à l'organisation de notre monde lui a imprimé un si merveilleux agencement qu'il trouve des sources de grandeur là même où il semblerait devoir périr, elle nous a néanmoins laissé beaucoup à faire par nous-mêmes. La tâche est immense et nous ne saurions l'envisager sans quelque découragement, si nos regards portés en arrière, à l'aspect de la distance déjà parcourue, ne nous montraient jusqu'où nous pouvons étendre nos espérances.

Les découvertes de la science ne s'ajoutent pas simplement les unes aux autres; s'engendrant elles-mêmes par une fécondation merveilleuse, elles se multiplient suivant une progression que rien ne saurait limiter. Avec ces gigantesques moteurs auxquels se joignent à tout moment des conquêtes nouvelles, nous serait-il interdit d'espérer l'anéantissement d'un grand nombre d'obstacles, aujourd'hui encore, insurmontables? L'instruction, à grands flots répandue, ne saurait-elle jamais triompher des maux enfantés par l'ignorance et la superstition? Les races humaines inférieures n'arriveront-elles pas à se relever par le mélange, si elles ne se fondent complètement devant l'invasion cau-

casique, en continuant le phénomène dont l'Amérique nous rend témoins ?

Avec les moyens de communications rapides, les peuples ont appris à se connaître et à s'estimer. Grâce à Dieu, nous ne sommes plus au temps où il suffisait de parler un dialecte différent pour être des ennemis acharnés. Bien persuadées qu'un empire, si vaste et si riche qu'il soit devenu, ne sera jamais assez fort pour résister à deux, à trois coalisés contre lui, les populations arrivent à se préoccuper fort peu des limites de leurs territoires. Vivre en paix, échanger facilement leurs produits, c'est là que tend de plus en plus à se résumer la politique extérieure.

Que l'on renonce donc à la violence incapable d'enfanter jamais autre chose que haine et misère ; que la moitié seulement des sommes d'argent et d'intelligence englouties chaque jour, dans toutes les parties du monde, à préparer et à mettre en œuvre des moyens de destruction, soit appliquée à combattre l'ignorance et les émanations délétères. Promptement l'on verra de riches et nombreux habitants couvrir d'immenses territoires où règne aujourd'hui la désolation et d'où, périodiquement, rayonnent des fléaux qui vont répandre sur l'univers l'épouvante et la mort.

Nul ne peut assigner de limites à la fécondité de la terre ; plus on lui donne de travail intelligent, plus les productions en sont abondantes et variées. De vastes terrains sont encore improductifs et de longtemps l'espèce humaine n'y sera gênée.

Dans notre France seule, à des époques peu éloignées, rappelons-nous combien de malheureux tremblaient sans vêtement, combien mouraient faute d'un peu de pain ! Certes, ces misères sont loin d'être éteintes, mais il est impossible de méconnaître combien elles sont atténuées.

Nous pouvons donc sans grand effort imaginer le moment où tous pourront être suffisamment vêtus, suffisamment nourris. Est-il bien plus difficile d'admettre un progrès moral en rapport avec les perfectionnements matériels et d'entrevoir le jour où la fraternité gravée au fond des cœurs n'aura plus besoin d'être inscrite au front des monuments?

Rêve! utopie! me crie-t-on de toutes parts. Doux rêve, utopie, si vous voulez, à la condition de faire du mot utopie le synonyme d'idéal.

L'artiste de génie dont les œuvres nous pénètrent d'admiration, désireux de retracer sur la toile ou de sculpter dans le marbre des beautés que la nature lui fournit éparses et isolées, a besoin de se composer un type où toutes les formes admirablement proportionnées se groupent dans un ensemble harmonieux. De même, pour nous guider dans la voie du progrès, nous devons nous représenter comme point de mire une société où règnent toutes les vertus, d'où soient bannies toutes les souffrances qu'il est au pouvoir de l'homme d'éviter. En somme, cette société parfaite ne serait-elle pas le résultat de l'observation rigoureuse de l'admirable décalogue biblique? Ne ressort-elle pas de la pensée de celui qui, avant de donner sa vie sur la croix, a dit : *Aimez-vous les uns les autres*.

Dès son origine, l'humanité, surmontant tous les obstacles amoncelés sur sa route, n'a cessé de s'avancer vers un avenir meilleur; quand tant de difficultés ont été vaincues, elle ne saurait demeurer en chemin. Laissons donc là les esprits chagrins et bornés qui, incapables de saisir autre chose que le mal autour d'eux, vantent le passé en haine du présent et jettent l'anathème contre l'avenir. La lecture de quelques pages des historiens anciens, des livres

sacrés eux-mêmes, suffit amplement à démontrer que la société moderne n'est, ni par les mœurs, ni par l'intelligence, en arrière sur les âges écoulés. N'écoutons pas davantage ceux qui vantent l'innocence des peuples dont la nature a été l'unique institutrice. Nos marins vous ont répété souvent que ceux-là, avec la brutalité en plus, sont dominés par tous les vices des nations civilisées, sans les racheter par aucune qualité particulière.

Sans doute nos populations sont accessibles à de bien funestes suggestions. L'ignorance les rend plus aptes à accepter les idées superstitieuses que les préceptes de la science ou même du simple bon sens. La misère développe l'envie aiguisée encore dans les villes par le spectacle de l'opulence et du luxe. La crainte d'être dupe, jointe au sentiment de leur infériorité, porte bien des malheureux à se méfier de quiconque leur est supérieur par l'éducation et les dispose à se laisser aller à des actes coupables. Mais songeons, aussi, combien leurs souffrances sont grandes, combien est énorme la masse des hommes compris dans les classes déshéritées et voyons, en somme, à quoi se réduit la proportion, sans doute immensément trop forte, des méfaits qui leur sont imputables. Considérons ces habitants des campagnes si rudes au travail, si sobres, si honnêtes; ces ouvriers des villes si pleins d'élans généreux, faciles, il est vrai, à se laisser entraîner aux extrémités les plus violentes et les plus terribles; mais, aussi, toujours prêts à ces actes de dévouement sublimes devant lesquels on se sent transporté d'admiration. Non, en présence de tels spectacles, il n'est pas possible de désespérer de l'avenir!

Sans nous arrêter à calculer quand l'édifice pourra être terminé, donnons-y donc largement chacun notre concours; travaillons sans relâche; car, nonobstant le zèle que nous

y pourrons déployer, bien des causes de retardement surgiront à chaque pas. Si des instruments nouveaux viennent à notre aide, d'autres, précieux autrefois, se transforment en funestes entraves. L'œuvre est aujourd'hui toute de paix et d'union! Pouvons-nous espérer que la discorde et la guerre ne nous rétréciront jamais le passage?

Sur une mer semée d'écueils et de rescifs, aux flots toujours soulevés par les tempêtes, où d'épais brouillards obscurcissent souvent l'éclat du jour, un navire péniblement s'avance. Il semble frêle et peu fait pour résister aux épreuves dont il est de toutes parts assailli; toutefois, le génie incomparable qui a présidé à sa construction, l'a doué d'un charme magique: il pourra supporter les secousses les plus terribles sans être englouti par les eaux. Bien loin à l'horizon, une étoile éclatante, phare lumineux dont la clarté ne se ternit jamais, lui montre le souverain abri. Debout au gouvernail, un pilote, fréquemment renouvelé, préside à la manœuvre difficile; tantôt, sous une main ferme et habile, l'esquif vogue fier et superbe; parfois, aussi, conduit mollement par une pensée incertaine, il tournoie sur lui-même, s'il n'est rejeté bien loin en arrière, se heurtant aux roches ignorées, abandonnant aux vagues mâture et gréements dispersés. Ballotté sans relâche par des vents contraires, il ne peut se mouvoir qu'en louvoyant avec les plus pénibles efforts. Bien faible est le gain fourni par chaque bordée; pourtant sans cesse le vaisseau se rapproche, et, après les plus longues et les plus terribles péripéties, il entrera triomphant dans le port splendide; car ses flancs transportent le progrès et lui-même se nomme l'Humanité!

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1868-1869

Par M. G. COLOMBEL.

MESSIEURS,

Votre Secrétaire général vous doit, dans cette séance solennelle, un compte-rendu exact de vos travaux.

Sa mission est certes des plus honorables, mais aussi des plus difficiles ; il lui faut, en effet, dans un cadre restreint, résumer votre histoire d'une année, mettre sous vos yeux les œuvres les plus diverses, les apprécier, en faire connaître tout au moins les traits principaux.

Devant une telle tâche, je sens trop ma faiblesse pour ne pas solliciter en premier lieu toute votre indulgence. J'oserais presque dire, Messieurs, qu'elle m'est due : car ce sont vos souvenirs et non pas mes mérites qui m'ont valu l'honneur de vos suffrages, alors qu'à peine je venais d'entrer dans votre compagnie.

Me conformant à un usage suivi par votre Société depuis un demi-siècle déjà, je commence par vous rappeler votre séance solennelle de l'année dernière. Comme aujourd'hui le même public d'élite se pressait dans cette enceinte, voulant par son concours vous prouver cette bienveillance qui vous soutient et vous excite à continuer sans relâche l'œuvre utile de vos devanciers.

Votre président, M. Daniel-Lacombe, dans un langage éloquent, vous parlait avec cet esprit et cette facilité qui le caractérisent, de la *Conversation*. En quelques pages, il sut vous en tracer l'histoire à Athènes, à Rome; puis il prouva que cette compagne charmante ne nous avait jamais abandonnés depuis Mme de Sévigné jusqu'à Mme de Récamier, femme unique et charmante, vous disait-il, « véritable » fille d'Athènes égarée dans nos climats brumeux. »

Après ce discours, votre secrétaire général, M. Vignard, dont par comparaison vous allez aujourd'hui plus que jamais regretter l'absence, vous rendait compte des travaux de l'année.

M. Arthur Caillard vous lisait son rapport sur le concours, rapport approuvé par la commission des prix, et qui, par vous tous, fut justement apprécié.

Ce compte-rendu, Messieurs, serait incomplet, si, en le terminant, je n'adressais des remercîments publics et mérités, au nom de votre Société, à tous les artistes qui vinrent alors prêter à votre réunion leur obligeant et agréable concours.

Dès le lendemain de cette séance, vous vous réunissiez en assemblée générale d'élections.

M. Petit était nommé président;

M. Renoul fils, vice-président;

M. Arthur Caillard, secrétaire général;

M. Joüon, secrétaire adjoint;

MM. Delamare et Gautier étaient maintenus dans leurs fonctions de bibliothécaire et de trésorier qu'ils remplissent avec tant de zèle.

Certaines circonstances ayant amené MM. Caillard, Renoul et Joüon à donner leur démission, vous avez appelé au fauteuil de la vice-présidence M. Doucin, vous m'avez choisi pour secrétaire général et M. Lefeuvre pour secrétaire adjoint.

Votre comité central, qui est votre pouvoir exécutif, fut ainsi composé :

Pour la Section d'agriculture, commerce et industrie : MM. Bobierre, Poirier et Goupilleau.

Pour la Section des sciences naturelles : MM. Thomas, Dufour, Bourgault-Ducoudray.

Pour la Section de Médecine : MM. Rouxeau, Andouard et Bertin.

Enfin, pour la Section des lettres, sciences et arts : MM. Biou, Robinot-Bertrand et Gautté.

Votre bureau et votre comité central ainsi constitués, vous n'aviez plus qu'à reprendre vos travaux.

Ils sont, cette année, très-dignes d'attirer votre attention. Leur nombre, leur importance mériteraient une étude plus approfondie ; malheureusement, le peu de temps dont je puis disposer m'oblige à être bref.

Mais avant tout, Messieurs, j'ai un devoir sacré et pénible à remplir, je dois un mot d'adieu à ceux de vos collègues qui ne sont plus.

Vos pertes cette année ont été cruelles.

Inclinons-nous d'abord, Messieurs, devant la mémoire de Frédéric Cailliaud, un de vos plus anciens collègues, un de vos plus savants collaborateurs. Quand on jette les yeux sur cette longue et honorable carrière, « on admire cette intelligence qui a conçu et mené à bonne fin tant de choses utiles à

la science, cette persévérance qui a triomphé de tant d'obstacles, cette énergie qui n'a reculé devant aucun danger. »
Né avec la passion des sciences naturelles, Cailliaud se rendit à Paris dès 1809, pour y suivre les cours du muséum. Il parcourut ensuite la Hollande, l'Italie, la Sicile, la Grèce, l'Asie Mineure, étudiant les monuments antiques et formant ses collections d'histoire naturelle. En 1815, infatigable et intrépide voyageur, il reconnaissait en Egypte les riches carrières ouvertes par les anciens pour l'extraction des émeraudes. En 1819, il retrouvait le temple de Jupiter Ammon; en 1821, les ruines de Méroë, l'ancienne capitale de l'Ethiopie. Revenu en France, il se fixe à Nantes, s'occupe de mettre en ordre ses riches collections, enrichit nos Annales de nombreux et remarquables travaux. Enfin, nommé conservateur du muséum d'histoire naturelle, il s'est éteint à l'âge de 82 ans, dans la plénitude de son intelligence, laissant à notre ville ses précieuses collections et à nous tous l'exemple d'une vie où il n'y a qu'à admirer et à imiter, selon l'heureuse expression de notre Président. Je dois ajouter que tous ces détails sur la vie de Cailliaud m'ont été fournis par la remarquable notice biographique que nous devons à la plume de notre collègue M. Delamare.

Si la mort de M. Cailliaud, Messieurs, est une perte irréparable, surtout pour votre Section d'Histoire naturelle, votre Section de Médecine, elle aussi, a perdu un de ses membres les plus distingués, le docteur Henry, dont les débuts ont été signalés par les plus brillants succès et qui a été enlevé prématurément, à l'âge où les forces de son intelligence devaient atteindre le plus haut degré de leur développement. Alfred Henry, à la fin de son internat à Paris, avait reçu la grande médaille d'or des hôpitaux et le premier prix de l'Ecole pratique. De

retour à Nantes, il y devint bientôt, par le concours, chirurgien suppléant à l'Ecole de Médecine, puis professeur titulaire. C'est dans cette honorable position qu'il a succombé, au moment même où l'on pouvait attendre de lui les plus utiles travaux.

Je voudrais, Messieurs, avoir terminé cette tâche douloureuse ; mais, hélas ! nos pertes ne s'arrêtent pas là.

M. Phelippes-Beaulieu, né en 1792 et mort le 8 mars dernier, a été pendant plus de trente ans l'un des membres les plus laborieux de la Société académique, ainsi que l'attestent vos Annales. Il s'est occupé de travaux historiques, parmi lesquels sa monographie du *Prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand* et sa traduction du célèbre agronome italien *Philippe Ré,* méritent une mention spéciale.

Vous avez également à regretter la perte de M. Bouanchaud, docteur en médecine; il a laissé, paraît-il, des manuscrits fort intéressants sur ses nombreux voyages.

A côté de ces noms si regrettés, qu'il me soit permis de placer celui d'un jeune homme qui allait devenir l'un des membres de votre société: Ludovic-Armand Riom est décédé à l'âge de 25 ans, alors qu'il était déjà l'un des membres actifs de la société entomologique de France. Il est l'auteur d'une belle collection d'insectes coléoptères qui, grâce à la générosité de sa famille, sera l'une des richesses du nouveau Musée que la ville élève en ce moment.

Pourquoi, Messieurs, faut-il qu'une mort inattendue, et dont la nouvelle a retenti douloureusement dans notre cité toute entière, m'ait forcé à rouvrir cette liste funèbre. Nous venons de perdre, en effet, non-seulement une intelli-

gence d'élite dans la personne du docteur Calloch, qui nous promettait une si longue et si brillante carrière, mais un vrai caractère, et beaucoup d'entre vous, Messieurs, se voient enlevé par ce coup fatal un ami aussi sincère que fidèle. Mon successeur aura à vous retracer cette existence si courte, mais si bien remplie. En cessant de vivre, Calloch a emporté avec lui l'estime de tous; il laisse à ses confrères d'éternels regrets, le souvenir et l'exemple de toutes les vertus qui honorent cette noble profession dans laquelle il était déjà passé maître.

Enfin, Messieurs, l'absence elle-même ne nous a point épargné. Mon prédécesseur, M. Valentin Vignard, docteur en médecine, accablé par une double douleur de famille, a pris soudainement une détermination que personne ne prévoyait et dont tous nous avons été vivement affectés. Du moins, nous reste-t-il l'espoir du retour prochain de notre excellent et savant collègue.

Mais chassons de tristes pensées; jetons les yeux sur l'avenir. Les sociétés ne peuvent vivre qu'à la condition de se renouveler sans cesse. Vous avez compris cette loi universelle et ouvert vos rangs à de nouvelles et précieuses recrues.

Ce sont, parmi vos membres résidants :

MM. Prevel fils, architecte ;
Merland, docteur-médecin ;
Gautron, id.;
Lapeyre, id.;
Raingeard, id.;
Moussier, id.;
Gouraud, notaire honoraire ;
Demance, professeur au Lycée et à l'Ecole professionnelle.

Parmi vos membres correspondants :

MM. Javal, ingénieur civil des mines et docteur-médecin à Paris ;

Pechot, professeur à l'Ecole préparatoire de Médecine de Rennes ;

Eugène Roulleau, homme de lettres.

A eux tous nous souhaitons la bienvenue. Nous comptons sur eux pour réparer nos pertes, pour marcher d'un pas ferme dans cette voie du progrès que vos prédécesseurs ont tracée.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces digressions nécessaires, j'arrive à l'analyse de vos travaux. Pour plus de clarté, pour plus d'exactitude, j'examinerai chaque production sous la Section à laquelle elle m'a paru se rattacher le mieux.

SECTION D'AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Cette Section, Messieurs, comprend implicitement toutes les études d'économie politique, cette science que Mirabeau a si judicieusement appelée la seconde Providence du genre humain. Or, cette année, un de vos jeunes collègues, M. Foulon, a traité, dans un mémoire qui se recommande avant tout par sa clarté, d'un des points les plus discutés en économie politique ; de la question si controversée des octrois, question plus que jamais à l'ordre du jour.

M. Foulon se demande si cette institution doit être maintenue, et, au cas où elle disparaîtrait, comment on pourrait la remplacer. Tel est le problème que s'est posé l'auteur et qu'il a examiné sous toutes ses faces. Son style est ferme ; sa discussion toujours serrée est souvent brillante. Les autorités qu'il cite sont nombreuses, et l'on peut affirmer

qu'il n'est pas un ouvrage écrit sur cette matière qui n'ait été consulté par lui.

Dans la première partie de son travail, M. Foulon examine les octrois au point de vue de l'histoire. Il nous en montre l'origine dans un impôt connu, dans les Gaules, sous le nom de *vectigal*. Le Moyen-Age n'a donc eu ni le tort, ni le mérite d'inventer les taxes de consommation. Il les tenait du passé et nous les a transmises.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des octrois au point de vue politique; M. Foulon croit qu'en cette matière leurs inconvénients ne sont pas plus graves que ceux des autres impôts.

Dans sa troisième et dans sa dernière partie, notre collègue s'occupe spécialement de la question économique et des différents moyens proposés pour remplacer les octrois. Il ne justifie pas complètement cette institution, mais il conclut très-spirituellement en disant : « Qu'aucun impôt » ne peut plus que l'octroi avoir droit aux circonstances » atténuantes. » De grands criminels les ayant obtenues, je ne risque pas trop, j'imagine, en accédant, à cet égard, au désir de l'auteur. Du reste, il faut bien l'avouer, c'est ici affaire d'expérience autant que de théorie. Qui n'a remarqué que, lors des débats au Corps législatif sur la liberté commerciale, chacun des orateurs venait à la tribune avec des chiffres différents et finissait par avoir raison.

Il importe donc en pareille matière, si l'on veut arriver à une solution, d'être fixé sur les faits et sur les chiffres.

Une enquête publique seule peut conduire à ce résultat, une enquête dirigée par des hommes ayant les opinions les plus diverses. Après ce travail, les bases posées, on arrive-

rait sans doute à s'entendre, et une solution définitive serait peut-être acceptée.

C'est à la même Section, Messieurs, que je rattache l'étude approfondie que l'un de vos membres les plus actifs, M. Renoul père, a produite sous ce titre : *Le Tribunal consulaire à Nantes.*

C'est une œuvre considérable, pleine d'utiles renseignements, que notre collègue n'a pu recueillir sans beaucoup de peines et de minutieuses recherches.

A côté de la partie purement historique de ce livre se placent des vues fort judicieuses sur la marche du commerce dans notre ville, et cela, selon nous, double l'intérêt de cet ouvrage, le recommande aux historiens aussi bien qu'aux économistes.

Notre érudit collègue nous apprend que c'est à l'année 1554 qu'il faut faire remonter à Nantes l'établissement d'un Tribunal consulaire.

Comme presque tout progrès, cette institution fut dans ses commencements vivement combattue; mais elle conquit bientôt les sympathies de l'opinion publique, cette reine du monde, et s'affirma de siècle en siècle par les services rendus.

M. Renoul, après avoir donné la liste complète de tous les juges et consuls depuis 1554, arrive enfin à cette époque où les vieilles institutions de notre monarchie vont tomber pièce à pièce. L'Assemblée nationale, dans son désir de donner l'unité à la justice et cette liberté, cette indépendance sans lesquelles elle ne saurait exister, voulut que l'ordre judiciaire tout entier revêtît l'organisation déjà existante des juridictions consulaires, dont une expérience de deux siècles avait démontré les heureux effets. Des juges électifs, une justice prompte et gratuite, une législation simple et débarrassée de l'ancien dédale des

procédures, tel était le modèle qu'offrait dès lors la juridiction commerciale, tel fut celui que l'Assemblée nationale chercha à suivre dans l'établissement de la justice en France. Aussi la loi de 1790 maintint-elle les Tribunaux de Commerce et cela dans des conditions presque identiques à celles où ils existaient déjà. — Arrivé au XIXe siècle, M. Renoul s'occupe de la promulgation du Code de Commerce et des désastreux effets du blocus continental, dont le commerce de notre ville se ressent encore, tant les calamités de la guerre sont difficiles à effacer, puis il termine par l'exposé de documents dignes d'être connus et consultés. Tel est cet important ouvrage qu'on ne peut à vrai dire résumer, mais qu'il faut lire.

De cette étude, qui touche surtout à notre localité, je passe à un travail qui intéresse le commerce maritime du monde entier.

Le navire en fer a une supériorité qui paraît incontestable sur le navire en bois, pour la marche, la solidité, la durée, et surtout comme économie de frais d'entretien; aussi, partout, tend-il à se substituer à ce dernier.

Cependant, un inconvénient très-sérieux s'oppose souvent à son emploi et arrête le développement de ce genre de construction pour lequel notre ville, vous le savez, possède des chantiers en grand et légitime renom. Il se couvre, en effet, promptement à la mer, surtout dans les mers chaudes, de végétations marines, de mollusques, et il devient alors lourd et mauvais marcheur.

Un grand nombre de moyens ont été proposés pour remédier à ce défaut capital, mais aucun d'eux jusqu'ici n'a pu réussir à résoudre ce problème si important pour l'avenir de la marine.

Deux de vos collègues, MM. Demance et Bertin, espèrent être plus heureux que leurs devanciers.

Pénétrés de l'idée que les dépôts seraient rares ou nuls sur une carène polie, ils ont cherché à préserver la coque du navire de toute oxydation.

Voici en quelques mots leur système. Il existe deux fluides électriques, l'un appelé positif. l'autre négatif. Or, deux fluides de même nature se repoussent et deux fluides de nature contraire s'attirent.

Le fer de signe positif attire donc naturellement à lui l'oxygène et les acides qui sont des corps négatifs. C'est là la cause première de son oxydation. Que faire donc pour le protéger? Il faut changer de signe son électricité, la rendre négative comme celle de l'oxygène et des acides.

Pour résoudre ce problème, MM. Demance et Bertin appliquent d'une façon intime, sur la coque intérieure du navire, des réservoirs en zinc continuellement remplis d'eau de mer. Le zinc prend l'électricité négative, le liquide du réservoir l'électricité positive. Le fer du navire reçoit, par conductibilité, le fluide du zinc et se couvre d'une couche de fluide négatif formant une espèce de vernis contre l'oxydation. De cette manière la coque du bâtiment reste polie, le dépôt des bases est évité et avec lui celui des végétations marines.

Nous savons, de source certaine, que le ministère de la marine s'intéresse à cette question d'une manière toute spéciale, et qu'elle a été soumise à l'appréciation d'une commission de l'Académie des Sciences.

L'avenir, espérons-le, démontrera le bien fondé des expériences de vos collègues, et l'honneur en rejaillira sur votre Académie, qui sait encourager tous les travaux scientifiques.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Votre Section d'Histoire naturelle, Messieurs, bien que

faible par le nombre des membres qui la composent, tient à honneur de s'affirmer chaque année par des œuvres sérieuses.

M. Edouard Dufour vous a présenté le résumé de ses observations sur la structure géométrique des roches granitiques qui entourent notre ville, et il est arrivé à cette conviction que ces couches granitiques sont formées par d'énormes cristaux produits par le refroidissement d'une masse en fusion aux temps primitifs du globe. C'est ainsi que la science, par d'infatigables travaux, refait peu à peu l'histoire de cette terre que nous habitons. Votre honorable collègue, qui affirme chaque jour les qualités de son esprit vraiment scientifique, vous a fait de plus une communication fort curieuse sur la découverte d'une tête de singe subfossile engagée dans un bloc de pierre. Cette pièce singulière se trouve à Nantes dans la modeste collection du pensionnat Saint-Joseph.

M. Bourgault-Ducoudray vous a lu un rapport plein d'intérêt sur la découverte, dans notre département, de l'Hélice vigneronne qui avait échappé aux investigations patientes et multipliées de notre savant et regretté Cailliaud, et qu'on ne rencontre habituellement que sur les terrains calcaires.

M. Viaud-Grand-Marais poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses *études sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure*, études dont il vient de publier la deuxième édition.

M. Rouxeau, dont la place est si brillamment marquée dans toutes les sections de votre Société, a pu dérober quelques instants à ses nombreuses occupations, et continuant ses recherches, s'occuper, cette année, du genre *Amanite*.

M. Andouard, secrétaire de la Section, vous a entre-

tenu, en dernier lieu, d'un insecte nommé *Borer* et des ravages qu'il exerce dans les plantations de cannes à sucre à Maurice et à la Réunion.

Tel est, Messieurs de cette Section, le résumé bien incomplet de vos travaux. Profane au milieu de vous, je n'ai pu apprécier comme elles le méritent toutes vos savantes recherches. Je ne puis, en terminant, que rendre hommage à la science que vous cultivez, à ces études longues et minutieuses, dont le beau côté est de vous mettre en communication continuelle avec la pensée harmonieuse du grand organisateur de la nature.

SECTION DE MÉDECINE.

Ici encore, Messieurs, je me sens profane, plus profane que jamais.

Votre Section de Médecine a toujours compté parmi les plus laborieuses de la Société. Cette année, elle s'est surpassée à vrai dire ; aussi je regrette doublement que votre Secrétaire général n'ait pas l'honneur d'appartenir au corps médical. Un de vos confrères seul, Messieurs, aurait pu dignement rendre compte de vos importants travaux, de succès qui, sans conteste, méritent de faire époque dans les annales de notre chirurgie locale.

J'en serai un narrateur incomplet et infidèle, mon ignorance sera mon excuse.

Jusqu'à ces dernières années, les opérations dans lesquelles le péritoine est atteint passaient pour être constamment mortelles dans l'espèce humaine. Aussi ne se pratiquaient-elles jamais qu'à la dernière extrémité. Le célèbre Velpeau les déclarait affreuses ; selon lui, elles devaient être proscrites ; l'Académie de Médecine de Paris les réprouvait. Cependant, dans notre ville, des praticiens

plus hardis, s'inspirant des exemples de médecins anglais et américains, de celui de M. le professeur Kœberlé de Strasbourg, et poussés par un vif sentiment d'humanité, ont tenté cette opération. Ils y ont mis tant d'habileté et de savoir que, sur six malades voués à une mort certaine, quatre ont été sauvés. C'est là un titre nouveau pour MM. Letenneur et Joüon à vos éloges et à la reconnaissance du public

M. Bertin, dont je vous ai déjà parlé à l'occasion d'une découverte importante, sait allier fort heureusement ses connaissances approfondies de chimie à ses études médicales; il vous a présenté un *Mémoire sur la transfusion du sang et l'emploi des alcools dans certaines maladies.* Ce travail est surtout basé sur des faits: je me bornerai donc à dire qu'ils sont entourés de développements scientifiques du plus haut intérêt, et que les hommes spéciaux le consulteront avec fruit.

M. Malherbe, tout en poursuivant la publication de ses *Etudes cliniques,* vous a donné une savante analyse des conditions climatériques de Nantes, au point de vue pathologique.

Notre honorable et si distingué président, M. Petit, avec sa compétence toute spéciale, a rédigé un important travail sur la loi de 1838, concernant les aliénés.

Vous savez, Messieurs, les critiques vives et récentes dont cette loi a été l'objet.

M. Petit, après avoir indiqué le but que s'est proposé le législateur (à savoir, la conciliation de ces trois intérêts également respectables: la liberté individuelle, la sécurité publique, le traitement de la maladie), cherche à établir, par des arguments d'une grande force, que la loi de 1838 sauvegarde suffisamment ces intérêts sacrés. Pour l'auteur, la séquestration d'un fou, dans un établissement public ou

privé, est entourée de tant de garanties, de tant de précautions, qu'il est impossible d'admettre qu'un homme raisonnable puisse y rester enfermé, soit par intérêt politique, soit par un sentiment de haine ou de cupidité. A cet égard, il nous semble, que toutes les institutions humaines étant imparfaites de leur nature peuvent produire des abus; certes, il ne faut pas toujours croire au mal, mais il ne faut pas, non plus, oublier qu'il existe, et que notre devoir est de le combattre partout où il se rencontre, soit au plus haut, soit au plus bas de l'échelle sociale.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui voudraient étudier cette question qui touche à la plus haute métaphysique, à la conscience humaine, ceux surtout qui, par leur position, sont appelés à pratiquer la loi, trouveront dans le travail de notre savant collègue les plus sages indications.

Enfin, Messieurs, vos collègues, MM. Rouxeau, Vignard, Trastour, Aubinais, Viaud-Grand-Marais, Laënnec, Deluen, Kirchberg, Delamare, Andouard, vous ont fait part d'opérations et d'études importantes. Elles démontrent, une fois de plus encore, que parmi vous l'amour des recherches utiles s'allie à une science réelle ; que, dans une large mesure, vous ne cessez d'apporter de précieux matériaux à l'œuvre de persévérante et philanthropique observation entreprise par le corps médical du monde entier.

SECTION DES LETTRES.

Ici, je l'avoue, Messieurs, je me sens plus à l'aise. Si, en effet, je n'ai pas toujours cultivé les lettres comme elles le méritent, je ne suis pas assez loin de mes études classiques, cette saine et belle préparation à la vie, pour ne pas les aimer et les apprécier.

Dans sa sphère, votre Académie est une preuve de

l'attrait invincible qu'elles offrent; car, bien que la politique et l'industrie dominent en ce moment les esprits, votre Section des Lettres a produit cette année un grand nombre de travaux originaux et intéressants.

M. Prevel, à peine admis à partager vos travaux, vous a communiqué un *Mémoire sur le château de Blain, sa description et son histoire.* Il ne reste plus de ce bel édifice qu'une aile entière et deux tours, sur les neuf qui autrefois le défendaient. Les cours, les jardins, les terrasses, que notre collègue nous montre dans leurs splendeurs, ont été ravagés. En un mot, il ne reste que des ruines de cette résidence féodale jadis si renommée.

M. Prevel, dans cet ouvrage, a fait preuve d'un véritable talent descriptif : la partie historique est traitée avec soin ; l'auteur a su donner une signification et une couleur à l'énumération aride de faits et de dates, ne touchant qu'un point très circonscrit de notre histoire locale.

Sachons gré à notre collègue des longues recherches que son travail a nécessitées. Ce premier essai nous promet pour l'avenir de nouvelles communications.

Dans la vie des peuples il se produit de loin en loin un fait mystérieux qui reste l'énigme de l'histoire. L'on peut citer comm eexemple: La disparition de lord Batheurst et le *Masque de fer.* — M. Demangeat, grâce à une érudition et à une mémoire remarquables, a tenté de lever le voile qui couvre encore ce dernier personnage.

Selon votre érudit collègue, le Masque de fer serait un frère aîné de Louis XIV, un fils de Mazarin qui, d'après la chronique, était le plus bel homme de son temps et le bras droit de Richelieu. Par des comparaisons tirées de faits presque contemporains, M. Demangeat établit la vraisemblance de son système; il n'est pas sans exemple,

en effet, que les personnages les plus hauts placés n'ont pas toujours su pratiquer cette vertu que leur commandent et la morale et leur haute position.

M. le docteur Merland vous a présenté sur Gaudin, député de la Vendée à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, une notice fort intéressante ; l'auteur a su mettre en relief, dans un style clair et serré à la fois, certains épisodes importants des guerres désastreuses de la Vendée, et entre autres, la conduite ferme et loyale des membres du Directoire du district de Challans, faisant aux ordres sanguinaires du proconsul Carrier une opposition courageuse.

M. Benjamin Fillon, membre correspondant, vous a adressé une *Notice sur M. l'abbé Eugène Aillery,* né à Nantes en 1806, auteur du *Pouillé de l'évêché de Luçon* et d'autres travaux fort remarquables laissés à l'état de manuscrits.

Enfin, Messieurs, M. Dugast-Matifeux vous a donné communication d'une *Note sur les massacres de Machecoul et considérations générales sur la guerre de Vendée,* par feu Germain Bethuis, ancien juge d'instruction à Nantes.

Cette note renferme de très curieux renseignements sur Charette, et des détails nâvrants sur les commencements de la guerre qui, à la fin du dernier siècle, a désolé nos contrées.

Notre savant collègue, infatigable dans ses recherches historiques, vous a aussi offert la *topographie artistique et médicale de Clisson,* par Duboueix, docteur-médecin, ouvrage couronné par l'ancienne Académie de Médecine de Paris, et qu'on croyait perdu. Il ressort de ce mémoire, que des progrès immenses ont été accomplis dans nos campagnes depuis la Révolution, et cela malgré nos dis-

cordes civiles dont nous devons tous travailler à faire disparaître les traces. Vous avez jugé ce travail digne de figurer dans vos *Annales*; il y est suivi d'une *Notice sur Duboueix*, par M. Dugast-Matifeux. Votre collègue, dans quelques pages bien écrites et bien pensées, a fait revivre cette figure intelligente et sympathique, morte après avoir bien mérité du genre humain.

Mais laissons-là l'histoire avec ses utiles recherches, ses aperçus profonds, ses enseignements salutaires. Il est temps que je m'occupe de vos poètes.

Ils s'en allaient, disait-on, mais, Dieu merci, quelques-uns de vos collègues ont voulu faire mentir cet adage affligeant.

Plusieurs charmantes pièces de vers intitulées : *Dieu et sa mère, Repos, la Fête, Ce que rejette la mer, à M. Emile Pehant, la. Loire,* nous ont été lues par M. Biou, qui sait ainsi occuper les loisirs que la justice lui laisse, d'une manière fort agréable pour votre Société.

M. Biou a le vers facile et semble écrire sans effort; son expression est juste et quelquefois hardie; mais ce qui distingue surtout ses productions, c'est la pensée philosophique qui harmonieusement s'en dégage. L'on dirait que l'auteur ne cesse d'avoir sous les yeux ce conseil du poète :

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

Je ne puis mieux faire, en terminant ce trop court aperçu, que de vous citer deux strophes de l'auteur, dans lesquelles apparaissent à un haut degré les qualités précieuses que je viens de signaler à votre attention :

Oh! que j'aime la Loire en pensant aux beaux jours
Que le temps d'un coup d'aile a chassés pour toujours,

Où, d'un pas si joyeux, je suivais son rivage
Rêvant d'un lendemain sans ombre et sans nuage.

Oh ! que j'aime la Loire... on dit que l'avenir
Ne gardera de toi qu'à peine un souvenir !...
Laisse, mon fleuve aimé, laisse couler ton onde
Le sillon fait par Dieu dure autant que le monde.

Sous ces titres : *Fondation de la Société Académique de Brest, Stances sur Préfailles*, M. Limon vous a lu des essais fort intéressants ; ils nous font vivement désirer de nouvelles communications littéraires de sa part.

Votre collègue sait décrire avec un grand charme, et l'on peut dire de sa poésie qu'elle est une peinture écrite.

Son dialogue sur la *Fondation de la Société Académique de Brest* respire un entrain de bon aloi.

Les *Stances sur Préfailles* dénotent une grande fécondité : la nature et la vie y débordent de toutes parts.

Enfin, Messieurs, M. Robinot-Bertrand, qu'à bon droit nous pouvons appeler notre poète, et qui, chaque année, atteste les progrès d'un talent de premier ordre, a été l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'attrait de vos séances. Certain de l'intérêt que vous portez à ses travaux littéraires, il vous a lu l'*Insomnie de Claude*, nouvelle où l'émotion et la fantaisie se fondent dans un ensemble agréable ; il vous a lu la *Robe d'azur*, fraîche idylle qui rappelle un peu la manière des petits poèmes de Goethe ; il vous a lu encore la *Prédiction*, œuvre de fine ciselure et de haut sentiment, l'une des cinq pièces qu'il a publiées dans la *Revue Contemporaine*, et qui feront partie d'un livre en ce moment sous presse intitulé : *Au bord du fleuve*. Vous vous rappelez, Messieurs, la *Légende rustique ;* l'idée fondamentale de ce poème — le désespoir de l'âme en face de la liberté compromise — et le souffle

ardent qui vivifiait le livre, attirèrent vite autour de l'écrivain l'attention de la presse et les sympathies des gens de goût et de réflexion. Mais (que M. Robinot-Bertrand nous le pardonne, on doit la vérité à ceux qu'on estime), le poids qu'il voulait soulever était écrasant; il advint ce qui devait arriver : tout le monde reconnut dans la *Légende rustique* une œuvre hardie, mais on y trouva aussi des faiblesses de composition. Dans *Au bord du fleuve,* livre dont il m'a été donné de lire le manuscrit, on voit que le poète s'est complété; le souffle a encore grandi, et l'idée, fouillée parfois jusqu'à la recherche, est servie chez l'écrivain par une science des ensembles, un choix de l'expression, une habileté de forme qui prouvent que M. Robinot-Bertrand peut désormais marcher sans hésitations : il est, selon nous, en pleine possession de sa force.

Ce rapport, Messieurs, serait incomplet si je ne rappelais que, cette année comme les précédentes, se sont continuées vos relations avec les nombreuses Sociétés savantes de France et de l'étranger. Ainsi s'établit, pour l'utilité et l'agrément de toutes, un véritable courant intellectuel qui vous anime et vous entraîne.

Enfin, il faut bien le dire, les conseils de notre ancien président, M. Daniel-Lacombe, n'ont point été perdus, ils sont restés présents à votre mémoire, et la conversation a été cultivée cette année, au sein de votre Société, d'une manière fort remarquable.

Divers sujets y ont été l'objet de dissertations approfondies, toujours courtoises, alors même qu'elles étaient empreintes de vivacité.

L'histoire, l'agriculture, la chimie, les sciences naturelles, la statistique, vous ont fourni des thèmes pleins d'intérêt, et aussi cette question, si palpitante d'à-propos

pour notre ville, l'amélioration de la Loire et le creusement d'un canal maritime.

J'ajouterai même, tout bas, que le fruit défendu, la politique, n'a pas toujours été étranger à nos débats; mais, en vérité, où la politique n'apparaît-elle pas? qu'est-ce qui n'est politique dans le temps où nous vivons?

J'arrive, Messieurs, à la fin de ce trop long rapport ; ici se termine ma tâche. Certes, je n'ai pu mettre en relief, comme je l'aurais voulu, l'importance et l'intérêt de vos travaux ; je m'estimerai heureux toutefois si j'ai démontré que vous n'avez point failli à votre mission civilisatrice.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1869

PAR Mr J. LEFEUVRE,

Docteur en Médecine, Secrétaire-adjoint.

Messieurs,

Notre règlement confère au secrétaire-adjoint de la Société Académique l'honneur de présider la Commission du Concours : nos usages ont ajouté à ces fonctions celles de rapporteur, et, sans fausse modestie, vous me permettrez de le regretter en ce jour. Car, les travaux qui, cette année, ont été soumis à notre appréciation, ne rentrent point dans la spécialité de mes études journalières. Et pour ne pas reculer devant une complète incompétence, j'ai dû me rappeler, qu'après tout, pour remplir convenablement ma tâche, il me suffirait de vous présenter une reproduction effacée peut-être, mais fidèle, de la discussion qui a précédé notre jugement.

Le programme des questions était vaste, varié, et par l'élasticité même de plusieurs d'entre elles, susceptible de tenter des intelligences de nature diverse. Hélas ! il faut bien l'avouer, c'est à peine si l'on a répondu à un appel un peu tardif peut-être. Minime a été le nombre des questions abordées, minime le nombre des concurrents.

A quels motifs attribuer cette rareté, cette pénurie dans les travaux qui nous ont été présentés cette année ? Je n'ose pas trop scruter ces causes; j'aurais peur d'y trouver avant tout une cetaine indifférence pour les choses de l'esprit.

C'est contre cette indifférence que nous devons réagir de tous nos efforts. Sans doute les Sociétés savantes et littéraires de province, en instituant ces Concours, n'ont pas la prétention de décerner des brevets de gloire et d'immortalité ; mais leur but bien légitime est de stimuler l'émulation des travailleurs, des jeunes surtout.

Et puis ensuite, Messieurs, n'a-t-on pas vu, et plus d'une fois, un lauréat des Sociétés de province arriver à conquérir des palmes plus glorieuses ? C'est l'ordre naturel des choses. Mais, aujourd'hui, cet ordre semblerait avoir été changé en notre faveur : au risque de me compromettre, en m'avançant trop, vis-à-vis de mes collègues, laissez-moi vous dire, non sans quelque orgueil pour notre Société, que, si nous avions pu légalement admettre au Concours les ouvrages imprimés, nous aurions très-probablement, par un phénomème inverse, à couronner ici un poète, un vrai poète, déjà lauréat de l'Académie Française.

Je ne vous dirai que son nom : Achille Millien, et le titre de son livre : *Musettes et Clairons.*

-Abordons maintenant les travaux qui nous ont été soumis, et justifions par un examen rapide et indulgent,

mais sans faiblesse, les conclusions auxquelles est arrivée votre Commission. Les auteurs, je le sais, ont parfois l'épiderme un peu sensible, et se regimbent volontiers contre la critique même la plus bienveillante. Mais quand le verdict a été unanime, la conscience du juge est bien à l'aise, dût-il s'agir de condamner : et pour nous, il s'agit seulement de ne pas récompenser, du moins *tout et tous*.

En réponse à cette première question de notre programme : « *Etudes sur un ou plusieurs Bretons célèbres,* » nous avons reçu une Notice biographique sur Mathurin Crucy, architecte-voyer de la ville de Nantes, architecte en chef du département de la Loire-Inférieure, 1780-1826, avec cette épigraphe : « *Honorer les morts illustres, c'est pousser les vivants à marcher sur leurs traces.* »

Ce travail manuscrit a vingt-six pages seulement, et je le remarque, parce que, si au premier abord il paraît plus considérable, cela tient aux notes et aux pièces justificatives, dont il est suivi. Qui sait même, mais ce n'est qu'un soupçon, si ces pièces diverses, trouvées ou retrouvées dans les archives communales, ou ailleurs, n'ont pas été la cause déterminante de cette biographie, au lieu d'en être simplement l'appendice ?

Nous n'en ferons pas l'analyse, et plus tard vous verrez nos motifs pour en agir ainsi. Mais continuant à l'égard de l'auteur une guerre courtoise, nous lui dirons que si, comme nous le croyons, il est jeune (heureux défaut), son style porte les traces d'un grand laisser-aller qui frise la négligence, attribuable sans doute à la légèreté de la jeunesse.

S'il est du métier, c'est-à-dire architecte, il aurait dû, ce me semble, nous donner sur les monuments construits

par Crucy, et la liste en est longue, plus de détails d'appréciation et de critique au point de vue de l'art.

En revanche, à notre avis, il eût mieux fait de s'abstenir de certaines attaques contre un de nos corps électifs et contre un successeur de Mathurin Crucy dans le poste d'ingénieur-voyer. Ceci soit dit en passant, sans nous prononcer ici pour Rome ou pour Carthage, dans la solution du problème de l'agrandissement de la place Saint-Pierre : en tout cas, l'auteur est injuste par exagération quand il dit : qu'elle ne sera jamais qu'un *misérable carrefour*.

Nous ne chercherons pas trop querelle à l'auteur pour l'indifférence, en matière politique, qui se révèle, sans affectation du reste, dans les diverses parties de son travail, ne lui contestant pas le droit d'écrire simplement *ad narrandum*.

Mais du moins faut-il que les faits consignés dans une biographie soient de la plus entière exactitude, et à cet égard nous avons bien quelques scrupules. Les quais de la Poissonnerie ne sont-ils pas antérieurs à la date que l'auteur leur assigne ? et même qu'entend-il au juste par les quais de la Poissonnerie ?

En parlant de Crucy comme ingénieur maritime, n'a-t-il pas exagéré l'importance de ses travaux relatifs à la mise à l'eau des navires ? Il ne donne aucun détail sur ce sujet, très-intéressant pourtant, et au point de vue industriel et au point de vue philantrhopique. J'aime à croire, malgré notre biographe, que jamais, avant comme après Crucy, le lancement d'un navire n'a forcément coûté la vie à un homme, cet homme fût-il un galérien.

Nantes, du reste, possède encore la fille de Mathurin Crucy, et l'auteur pourrait puiser à la source la plus fidèle les plus précieux renseignements.

Résumons-nous : la *Biographie de Mathurin Crucy* ne nous a pas semblé, dans sa forme et teneur actuelles, mériter de récompense. Mais bien loin de nous l'idée de dire à l'auteur que son labeur et ses soins doivent être absolument perdus.

Qu'il reprenne son œuvre, et que, par un travail qui sente l'huile cette fois, il arrive à produire une notice, instructive quant au fond, digne quant à la forme de la Société littéraire aux suffrages de laquelle il la présente, digne à tous égards du public, notre souverain arbitre à tous, s'il juge convenable de la livrer à l'impression.

L'autre travail qui nous a été présenté est une œuvre poétique intitulée : *Lutte et Victoire*, avec cette épigraphe :

« Poursuivant l'idéal d'un essor éternel,
» Que l'artiste inspiré, lève les yeux au ciel. »

N. Martin.

L'auteur a voulu, dans ce drame à deux personnages, nous montrer sous deux aspects opposés les luttes et les combats de la vie. Un drame, disons-nous, c'est à tort; le prologue et l'épilogue d'un drame, voilà l'expression juste.

L'un des acteurs, l'un des orateurs plutôt, est pâle et grêle, ses yeux bleus sont doux et profonds comme la mer. Il s'est composé à lui-même un programme un peu nuageux, il faut l'avouer, mais tout imprégné d'idéal et de vertu. Nous serions tentés de l'appeler « un bon jeune homme, » mais l'auteur pourrait y voir une intention épigrammatique; nous l'appellerons donc à volonté, l'homme de l'idéal, ou l'homme du devoir. Car il paraît que sous cette frêle enveloppe il y a l'étoffe d'un lutteur obstiné,

qui, dans la conquête de son idéal, ne suivra que la ligne du devoir et ne succombera que brisé par les obstacles du chemin.

L'autre acteur, dans ce drame de la vie, semble au contraire avoir reçu de la nature tous les attributs de l'énergie et de la force ; mais sa fierté, son arrogance ne servent qu'à masquer sa faiblesse morale. Nous l'appellerons l'homme du siècle ou du succès : car c'est le succès qu'il veut avant tout, et le succès prompt et facile, *per fas* et *nefas*. L'auteur nous laisse supposer qu'il l'a obtenu ; mais non pas qu'il ait obtenu en même temps le bonheur, et c'est là la moralité du drame.

Laissons les acteurs s'exprimer. Le premier dit :

« Au ciel j'ai demandé ma route ; et soit amère,
» Soit douce, je la poursuivrai ;
» Le pied ferme et l'âme sereine,
» Jusque au jour où dans l'arène,
» Frappé sans retour, je mourrai. »

Or, il était si beau, par la voix et le geste,
Que l'autre, malgré lui, du regard l'admirait,
Sentant au fond du cœur sourdre un remords secret,
Comme l'ange tombé que trouble un chant céleste.

Puis reportant ailleurs ses vœux :

» Va, dit-il, dans ta solitude,
» De l'idéal fais ton étude,
» Moi c'est le succès que je veux.
» Il me faut, mais bientôt, mais sans labeur austère,
» Les applaudissements d'un public enivré.
» Je vais sonder mon siècle, et chanter à *son gré*.
» Il sera le Volcan, je serai le cratère.

....

....

» Quoi ! tu rechercherais pareille servitude,
» Dit le jeune homme pâle, en joignant les deux mains ;
» Histrion qu'on promène aux plus fangeux chemins,
» Tu te prostituerais à cette multitude :
» Et t'enorgueillirais encor
» Sous les bravos qu'elle t'adresse,
» Comme un valet, qui se redresse
» Sous sa livrée aux galons d'or.

» Quoi, rien ne se révolte, et ne crie en toi-même !
» Tu veux vendre ton âme, et le dis sans rougir. »

Je passe quelques vers moins heureux. Va donc.... demande :

« Quel autel faut-il que j'insulte ?
» Quelle idole dois-je encenser ?
» Quand ton maître voudra s'amuser, toi, l'esclave,
» Et tu te feras bouffon, et l'on rira de toi ;
» Tu seras payé très cher, de main de roi.
» Sois fier ! l'or peut couvrir ce que nul flot ne lave. »

Arrêtons-nous sur ce dernier vers, beau dans le fond, beau dans la forme, mais qui nous semble accuser quelque réminiscence. Nous ne suivrons pas plus loin cette austère leçon tombant sur un sujet si mal préparé à la recevoir.

Laissons passer une année. L'homme du succès, après avoir obtenu la gloire, la renommée, et la fortune aussi sans doute, revient au moment où l'homme du devoir est à l'agonie dans sa mansarde, calme et confiant dans une existence nouvelle, tout rayonnant d'espérance et de bonheur.

« Es-tu content, » lui dit celui-ci? avec une certaine insistance.

Et l'homme du succès, impatienté, répond :

« Mais toi, toi qui t'en vas, toi qui meurs dans cette ombre,
» Méconnu, seul, souffrant, es-tu donc satisfait ?
» Pourquoi fouiller en moi ? Quel bonheur est parfait ?
» Mon sort, s'il est cruel, rend-il le tien moins sombre ?

« Je suis heureux, dit le mourant,
» Dieu m'a toujours trouvé fidèle,
» Et ma couronne sera belle,
» Autant que mon rêve fut grand. »

Et calme, il expira dans ces paroles saintes ;
Son front d'un pur soleil semblait illuminé.
Et l'autre, à son chevet, demeura prosterné.
....

Il pleura, il pleura d'abord, puis ensuite il s'arma de courage, et protégé par le souvenir de son ami, l'imita dans sa vie et dans sa mort.

J'ai dû emprunter à l'auteur de nombreuses citations : c'était le meilleur moyen de vous faire connaître et apprécier son œuvre.

Le plan n'en est pas très net, et l'expression est souvent un peu vague, ce qui est un défaut, même en poésie. Le rhythme est recherché, mais les vers moins longs qui terminent chaque strophe ne suffisent pas toujours au développement de la pensée : d'ailleurs, la versification est en général suffisante et facile.

Mais, mieux que tout cela, les sentiments exprimés dans cette poésie sont nobles et élevés, et l'impression qu'on ressent à sa lecture est saine et salutaire.

Nous avons proposé pour l'auteur, et la Société Académique lui décerne une médaille de bronze. Mais, dans l'espérance qu'une autre fois il fera mieux encore, et que nous pourrons alors lui accorder une récompense plus élevée, à l'auteur, quel qu'il soit, nous disons sympathiquement : « Au revoir. »

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1870.

1re Question. — Études biographiques sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(Bretagne et Poitou.)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Études complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des

mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

6e Question. — Étude sur le morcellement de la propriété rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,

De littérature,

D'histoire,

D'économie politique,

De législation,

De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1870, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant le département de la Loire-Inférieure.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1870.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, décembre 1869.

Le Président,
DOUCIN.

Le Secrétaire général,
Dr J. LEFEUVRE.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1868-69.

Séance du 2 *décembre* 1868.

M. Daniel-Lacombe, président sortant, remercie la Société Académique de la bienveillance qu'elle lui a toujours témoignée, et appelle au fauteuil M. le docteur Petit. Celui-ci, en prenant place au bureau, fait appel au dévouement de tous les membres pour l'aider à remplir les fonctions que la Société lui a confiées.

La Société décide qu'il ne sera pas répondu à un article de journal concernant le rapport sur le concours des prix.

Séance du 6 *janvier* 1869.

Lettre de M. le Préfet proposant la formation d'une commission chargée de l'étude du moyen propre à préserver les châtaigniers des ravages d'une maladie signalée sur divers points du département. La Société désigne pour

faire partie de cette commission MM. Renoul père, Pradal, Dufour et Goupilleau.

Démission de M. le docteur Hignard, pour cause de santé.

Proposition d'ajouter aux titres de membres résidants et de membres correspondants celui de membres honoraires. Pour l'examen de cette proposition, une commission est nommée, composée de MM. Daniel-Lacombe, Fontaine, Dufour, Rouxeau et Biou.

M. Renoul fils ayant refusé la vice-présidence, M. Doucin, inspecteur honoraire d'Académie, est élu en son lieu et place.

M. le docteur Joüon n'ayant pu accepter les fonctions de secrétaire-adjoint, M. le docteur Lefeuvre est élu.

M. Prével fils, architecte, est admis comme membre résidant, sur le rapport de M. Gautret.

Lecture de M. Dufour sur le *Pseudo-morphisme des roches feldspathiques.*

Séance du 3 février 1869.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, à laquelle M. le Président se charge de répondre.

Admission, comme membre correspondant, de M. Javal, ingénieur civil des mines et docteur-médecin à Paris, sur le rapport remarquable de M. le docteur Calloch.

Admission, comme membre résidant, de M. le docteur Merland, sur le rapport de M. Dugast-Matifeux.

Lecture par M. Biou de trois pièces de poésie, l'une intitulée : *Dieu et sa mère ;* la deuxième, *Repos ;* la troisième est dédiée à M. Péhant, auteur du poème de *Jeanne de Belleville.*

Séance du 3 mars 1869.

Admission de M. le docteur Raingeard, comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Laëennec.

Admission de M. le docteur Lapeyre, également comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Chartier.

Discussion et adoption, par la Société, du rapport de M. Rouxeau, sur un *Projet de règlement intérieur de la Section des Lettres, Sciences et Arts.*

Lecture d'un travail intitulé : *Documents sur la compagnie de Madagascar,* précédé d'une notice historique, par M. Mourain de Sourdeval.

Séance du 7 avril 1869.

Admission, comme membre correspondant, de M. le docteur Péchot, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Rennes, sur le rapport de M. le docteur Padioleau.

Admission, comme membre résidant, de M. Gouraud, notaire honoraire, sur le rapport de M. Dugast-Matifeux.

Séance du 5 mai 1869.

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, à laquelle il sera répondu affirmativement, relative à la délégation d'un membre de la Société à Rennes, pour faire partie du jury d'un concours institué annuellement dans chaque ressort académique.

Lecture, par M. Prével fils, d'une *Notice sur le château de Blain.* Cette lecture sera continuée.

Lecture, par M. Dugast-Matifeux, d'une *Note historique de G. Bethuis, ancien juge d'instruction à Nantes, sur le massacre de Machecoul.*

Lecture, par M. le Président, d'une intéressante *Notice*

sur Cailliaud, naturaliste, dont la perte récente a affligé la Société toute entière.

Rapport sur la candidature, à titre de membre correspondant, de M. E. Roulleaux de Bourg, par M. Doucin. — Admission.

Lecture, par M. Biou, d'une poésie intitulée : *La Fête.*

Lecture, par M. Dugast-Matifeux, d'un travail de M. Fillon, membre correspondant, sur l'*abbé Aillery, de Nantes.*

Lecture de M. le docteur Merland, sur *Gaudin, ancien représentant de la Vendée.*

Séance du 7 *juillet* 1869.

Sur l'invitation, par M. le Recteur de l'Académie de Rennes, de désigner le membre délégué pour le jury du concours, la Société décide que M. Lambert, conseiller à la Cour impériale et membre correspondant de la Société, sera prié de la représenter dans ce jury.

Lecture, par M. le Président, d'une *Notice sur le docteur Henry,* prématurément enlevé à notre Société et à la science qu'il honorait.

Continuation de la lecture de M. Prével, sur le *Château de Blain.*

Séance du 4 *août* 1869.

Continuation de la lecture de M. Renoul père, sur l'*Histoire du Tribunal consulaire à Nantes.*

Observations incidentes de M. Goupilleau, réponse de M. Renoul.

Communication, par M. Bertin, docteur-médecin, sur

un procédé dont il est l'inventeur avec M. Demance, pour la conservation des navires en fer.

Lecture, par M. A. Foulon, de son travail intitulé : *Etude sur les Octrois.*

Séance du 1er *septembre* 1869.

Continuation de la lecture de M. A. Foulon, *sur les Octrois.*

Séance du 6 *octobre* 1869.

Admission de M. le docteur Moussier, comme membre résidant; rapporteur, M. le docteur Bertin.

Lecture, par M. Biou, de deux poésies nouvelles : *La Loire,* souvenir ; — *Ce que rejette la mer.*

Communication, par M. Robinot-Bertrand, d'une pièce de vers inédite : *La robe d'azur,* et de deux autres pièces ayant déjà paru dans d'autres recueils, intitulées, l'une, la *Prédiction,* et l'autre, l'*Insomnie de Claude.*

Dernière lecture du travail de M. Foulon, *sur les Octrois.*

Séance du 3 *novembre* 1869.

Admission de M. Demance, comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Bertin.

Lecture des rapports habituels sur les travaux des Sections de Médecine, des Lettres et des Sciences naturelles, par MM. Abadie, Prével fils et Andouard.

Lecture, par M. Delamare, d'une *Notice complète sur Cailliaud.*

Lecture, par M. Limon, juge de paix, d'une poésie intitulée : *Stances sur Préfailles.*

Lecture, par M. Dufour, d'une *Note sur un singe subfossile.*

Séance publique annuelle du 21 *novembre* 1869.

Cette séance a lieu, comme les précédentes, dans la salle de la Société des Beaux-Arts, mise obligeamment à la disposition de la Société Académique, avec le concours des autorités et des sommités intellectuelles de notre ville.

M. le docteur Petit, président, lit un discours, vivement applaudi, sur le progrès continu de l'humanité.

M. Colombel, secrétaire général, fait un compte-rendu des travaux annuels de la Société Académique.

Enfin, M. le docteur Lefeuvre, secrétaire-adjoint, lit une appréciation rapide du résultat du concours de 1870, à la suite duquel un seul ouvrage a été digne d'une récompense (médaille de bronze). L'auteur de la poésie est Mme Barutel, née Bonnet, de Castelnaudary.

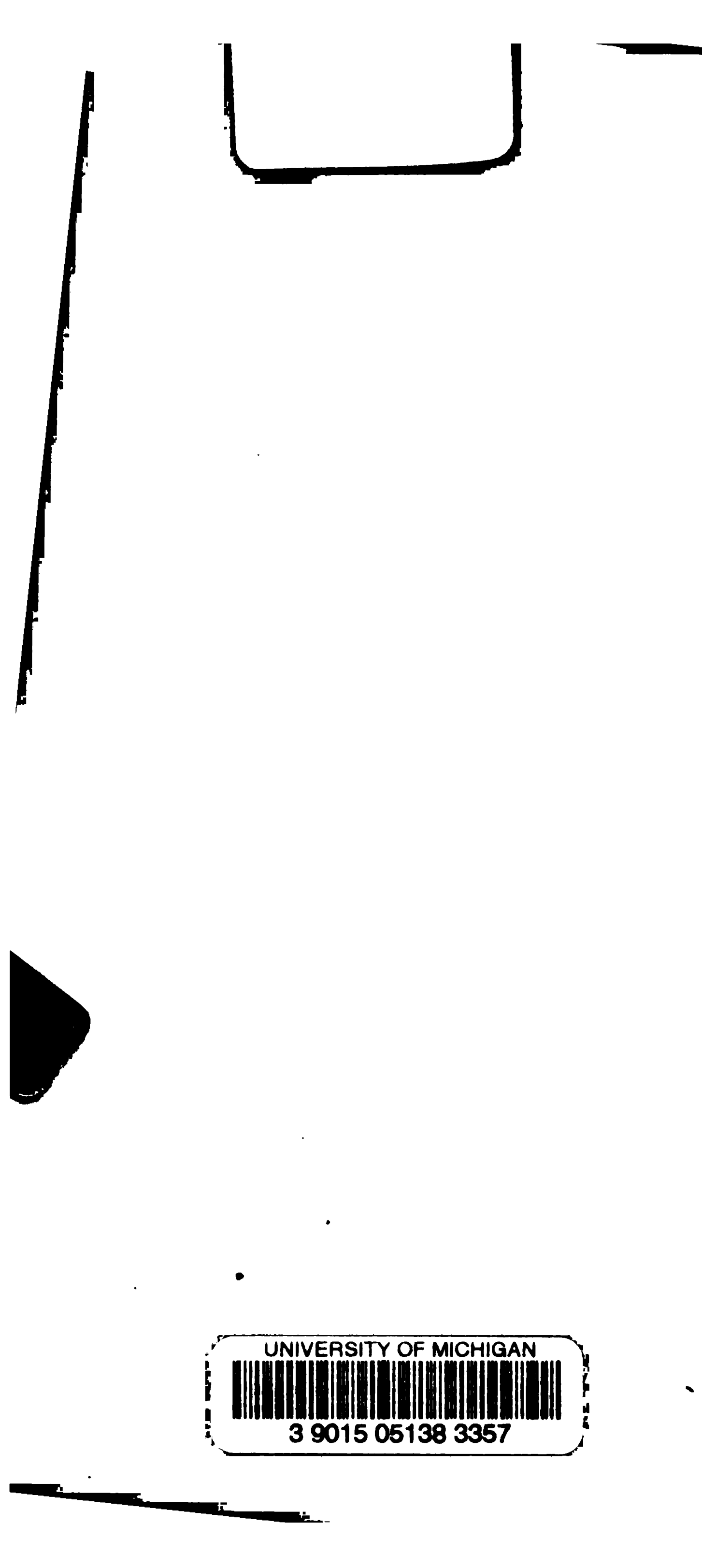
Dans l'intervalle des discours, M. et Mme Chelli et M. Strozzi ont fait entendre divers morceaux de chant et de piano, vivement applaudis.

L'Orphéon nantais et M. Dolmetsch ont rempli, avec leur obligeance et leur succès habituels, les parties chorales et d'accompagnement.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

NANTES, IMPRIMERIE DE Mme Ve C. MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.





nous donner son avis, dans deux conférences que nous allons essayer de résumer.

Après nous avoir cité les auteurs qui ont parlé de ce personnage, dans le siècle précédent, et nous avoir donné les différents avis qui faisaient passer ce reclus pour un frère jumeau de Louis XIV, un fils de Buckingham et d'Anne d'Autriche, pour le duc de Beaufort et le duc de Montmouth, etc., etc., il nous amène, en déduisant les causes et les raisons, à voir dans le *Masque de Fer*, non pas un frère jumeau, mais bien un frère aîné de Louis XIV.

Il nous montre d'un côté la reine en guerre ouverte avec Richelieu, et continuellement occupée à correspondre avec l'Espagne, et de l'autre le ministre instruit par sa police que la reine est dans la position embarrassante, *où depuis s'est trouvée la duchesse de Berry*, envoyant le chancelier Séguier au Val-de-Grâce, sous le prétexte apparent de faire des recherches dans les papiers de la reine, mais en réalité pour profiter de la fâcheuse situation de son ennemie et lui imposer des conditions qui la mettent dans l'impossibilité de travailler dorénavant contre lui.

A la suite de cette affaire du Val-de-Grâce, il nous montre Richelieu, dans de meilleurs termes avec la reine, et le chancelier Séguier, élevé à des dignités qui jusqu'alors n'avaient jamais été accordées à des hommes de robe.

Mais si l'enfant mis au monde par la reine est un gage précieux pour les intérêts de Richelieu, il n'y a pas moyen de l'attribuer au roi qui, depuis longtemps, ne cohabite pas avec la reine; il faut pourtant un successeur pour la couronne; aussi le cardinal trouve-t-il enfin le moyen de réunir le roi et la reine pour légitimer une seconde grossesse qui donna le roi Louis XIV à la France.

Mais quel est le véritable père de ces enfants d'Anne

d'Autriche, puisque, de notoriété publique, le roi Louis XIII est considéré comme impuissant ?

M. Demangeat alors nous dit qu'il faut en attribuer la paternité à Mazarin, le bras droit de Richelieu, qui, selon la chronique, était le plus bel homme de son temps, et dont la beauté avait fait beaucoup d'impression sur la reine. On peut citer en preuve de cette opinion l'attachement constant de la reine pour Mazarin, qui, ayant dans la suite succédé à Richelieu, quoi qu'il fût détesté de toute la cour, ne fut jamais abandonné par elle.

A la mort de Mazarin, ce frère de Louis XIV ne pouvant plus être gardé ni surveillé par lui, fut envoyé à Pignerol sous la garde de Saint-Mars, puis de là aux îles Sainte-Marguerite, enfin à la Bastille, toujours sous la garde de Saint-Mars, qui devint par cela même gouverneur de cette forteresse.

Sur les registres d'écrou de cette forteresse, il était nommé *Marchiali*, mais on l'appelait plus communément le prisonnier de Provence. Ce fut dans cette prison qu'il mourut environ à l'âge de soixante-six ans.

Tel est le résumé des deux conférences que M. Demangeat a bien voulu nous faire, et par lesquelles il nous a vivement intéressés en nous montrant ces faits accomplis non pas comme certains, mais du moins comme fort vraisemblables.

M. Merland, dans une notice fort bien faite sur Gaudin, député de la Vendée pendant l'époque révolutionnaire, nous a fait connaître certains épisodes très-intéressants des guerres désastreuses de la Vendée, et entre autres la conduite loyale de plusieurs de ses habitants, surtout celle des membres du directoire du district de Challans, élevant une opposition ferme et courageuse aux ordres sanguinaires du proconsul Carrier et du général Turreau.

Cette communication du plus grand intérêt n'est, nous en sommes persuadés, que le commencement de nombreuses notices et de travaux que l'auteur se fera un plaisir de nous faire partager.

Fondation de la Société académique de Brest, tel est le titre d'une poésie que nous a lue M. Limon; c'est un dialogue très-caractérisé, plein d'entrain, qui nous a fort intéressés. Ce même auteur, dans une séance suivante, nous a lu également des stances sur Préfailles pleines de charme pour son auditoire, qu'il faisait assister par le fait à tous les plaisirs de la plage, en en vantant les beautés, ainsi qu'un *Eloge de Porspoder* où l'auteur nous montre une plage différente, avec ses mœurs, ses beautés et ses légendes. Toute la bienveillance que nous a montrée l'auteur en nous faisant passer quelques instants pleins d'intérêt nous fait espérer encore le plaisir de l'entendre dans de nouvelles productions.

M. Frédéric Caillard nous a fait une description fort intéressante accompagnée d'une démonstration très-ingénieuse de l'emploi d'un chariot de tourneur à triple effet pouvant remplacer, par son résultat, les trois chariots connus dans le commerce sous le nom de *chariot fixé*, *chariot à guillocher*, *chariot à tourner les sphères*.

Un autre avantage de cette pièce est, aussitôt une sphère ou portion de sphère tournée, de pouvoir l'ornementer par le procédé du *guillochis à l'anglaise*, sans enlever la pièce du tour, ce qui évite l'emploi des pièces appelées *culbutant* et *mandrins anglais*, pièces du reste d'un emploi fort difficile.

Je n'entreprendrai point de faire le compte-rendu de cette démonstration, l'auteur seul pourrait le faire; mais je ne terminerai point sans remercier l'inventeur de cette

pièce, au nom de la section, pour le moment agréable qu'il nous a fait passer.

Enfin, Messieurs, je ne pouvais m'abstenir de payer un tribut de travail et de bonne volonté à une section qui me recevait aussi cordialement : j'ai donc, aussi moi, apporté ma pierre à l'édifice et je vous ai lu mon travail *sur le château de Blain, sa description et son histoire ;* je ne vous en parlerai point, vous avez pu en entendre quelques extraits en séance générale.

Tel est, pour cette année, Messieurs, le résultat de nos travaux qui, s'ils ne sont pas très-nombreux, nous font cependant espérer, par les nouveaux éléments entrés dans la section, de les voir augmenter chaque année.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'HISTOIRE NATURELLE

PAR A. ANDOUARD, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

L'obligation la plus agréable à remplir pour les Secrétaires que vous vous choisissez, est assurément celle qui consiste à vous tracer le relevé des travaux de l'année qui s'achève, lorsque cette analyse leur fournit l'occasion de constater que la vie scientifique circule avec activité dans chaque section. Rien n'est affligeant comme de voir sommeiller les associations d'hommes instruits créées pour provoquer et pour répandre les productions de l'intelligence; mieux vaudrait pour ces associations n'avoir jamais existé, que de demeurer indéfiniment stériles.

Votre Section d'Histoire naturelle, Messieurs, comprend ce danger, elle sait tout le péril de l'inaction et, bien que faible par le nombre, elle tient à honneur de s'affirmer chaque année par des œuvres sérieuses.

Avant d'aborder l'examen de nos derniers travaux, je ne saurais, Messieurs, m'affranchir d'un devoir pénible et

passer sous silence la perte que nous avons faite d'un de nos membres les plus distingués. M. le Président de la Société Académique a dit, mieux que je ne pourrais le faire, le vide que laisse parmi nous la mort de M. F. Cailliaud. Aussi je ne veux, en rappelant ce triste souvenir, que donner, au nom de la Section d'Histoire naturelle, un légitime tribut de regrets à la mémoire du savant dont les remarquables études ont jeté tant d'éclat sur notre Société.

Nous avons malheureusement à enregistrer une seconde absence. Nous avons perdu, dans M. Valentin Vignard, aujourd'hui éloigné de Nantes, un des collègues les plus assidus à nos séances.

Pour compléter ce qui touche au mouvement de nos membres particuliers, je suis heureux d'ajouter que nos rangs viennent de se grossir d'un jeune collègue dont la collaboration nous promet une riche moisson pour l'avenir. M. le docteur Lapeyre, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole des Sciences, a désiré d'être affilié à la Section d'Histoire naturelle ; je n'ai pas besoin de dire que la Section a accueilli cette demande avec empressement.

J'arrive aux communications faites dans le courant de cette année.

Un de nos laborieux collègues, M. Dufour, nous a présenté le résumé de ses observations sur la structure géométrique des roches granitiques. Depuis longtemps M. Dufour avait remarqué que les bancs de granit qui touchent notre ville offrent des plans de séparation très-nets se coupant suivant des lignes régulières. En examinant les escarpements des carrières et les pierres qu'on en extrait, il s'est assuré que leurs angles sont presque constamment ceux du feldspath orthose, un des éléments principaux du granit. Cette coïncidence amène M. Dufour

à cette conviction que nos couches granitiques sont formées par d'énormes cristaux, produits pendant le refroidissement d'une masse en fusion aux temps primitifs du globe.

Il pourrait paraître singulier que la présence du quartz et du mica, dans le granit, n'altérât pas la forme cristalline du feldspath, si l'on n'avait déjà observé d'autres minéraux dans lesquels l'interposition de molécules étrangères n'a pas modifié leur structure propre.

M. Dufour a trouvé une confirmation nouvelle de ce fait en étudiant le *gneiss leptynoïde* et les *eurites* qui, beaucoup plus riches en feldspath, ont pris la forme primitive de ce minéral, tandis que le granit n'affecte que sa forme dominante. Il est également porté à croire, sans être en mesure de l'affirmer cependant, que les roches trappéennes doivent à un feldspath leur disposition en gradins ou leur tendance prismatoïde.

Au mois de mai dernier, M. Letourneux, naturaliste distingué, remarqua, sur le marché aux fleurs, un panier de gros escargots dans lesquels il reconnut avec surprise l'*hélice vigneronne* dont la présence n'avait pas encore été signalée dans notre département. Le possesseur des escargots, interrogé sur leur provenance, apprit qu'ils avaient été recueillis dans la commune de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, attestation qui fut vérifiée à quelques jours de là par MM. Lloyd et G. de l'Isle.

Les indications se précisant davantage, plusieurs membres de notre Société formèrent le projet d'aller à leur tour à la recherche du curieux mollusque, et le rencontrèrent en abondance dans les prés Jahan, à une lieue environ au nord-ouest de la gare de Couëron.

Dans un rapport plein d'intérêt, M. Bourgault-Ducoudray nous a fait la relation de cette excursion, en même

temps qu'il inscrivait l'*helix pomatia* dans la faune de la Loire-Inférieure.

Notre collègue se demande avec raison comment cette découverte a pu échapper aux investigations patientes et multipliées de notre regretté doyen, M. Cailliaud. Il s'étonne aussi de ce que l'hélice vigneronne, qui ordinairement n'habite que les localités calcaires, soit cantonnée dans un terrain n'offrant à aucun degré ce caractère géologique et sur une portion très-circonscrite de la vaste vallée qui s'étend de Nantes à Savenay. Il y a là de quoi exercer la sagacité des conchyliologistes.

M. Viaud-Grand-Marais poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses études sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, dont il vient de publier une deuxième édition. A différentes reprises, il nous a fait part de ses recherches sur les mœurs de ces reptiles et sur les effets funestes de leur morsure.

Pour M. Viaud-Grand-Marais, le venin de la vipère est mortel pour l'homme, et de tous les moyens auxquels on s'adresse pour combattre sa terrible influence, la succion est jusqu'à présent le meilleur.

Aux Etats-Unis, on a préconisé, dans le même but, l'usage de plusieurs plantes appartenant aux genres *eupatoria* et *liatris*, et l'administration du suc du tabac en breuvage et en lotions. Mais il est permis de douter de l'efficacité de ces spécifiques, quand on sait qu'en même temps qu'ils en font usage, les Américains ne négligent jamais de pratiquer la succion.

Notre président, M. Rouxeau, travailleur infatigable, dont la place est brillamment marquée dans presque toutes les Sections de la Société, a pu dérober quelques instants à ses nombreuses occupations, au profit des champignons vers lesquels l'entraîne un goût tout spécial.

M. Rouxeau s'est attaché, cette année, à l'étude du genre *Amanita,* et, preuves en main, il a démontré que les mycologistes les plus autorisés, tels que Bulliard et Chevallier, confondent, avec l'agaric bulbeux, les amanites connues sous les dénominations d'*Amanita mappa, reculita, virosa.* Cette confusion est regrettable pour la science seulement, puisque toutes ces amanites sont vénéneuses et doivent être enveloppées dans la même prescription au point de vue alimentaire.

Notre collègue nous a présenté, de plus, des dessins offrant la reproduction aussi élégante que fidèle de deux champignons qui sont vraisemblablement des amanites, mais qu'il n'a pu réussir à déterminer, en s'aidant des meilleurs guides.

Nous sommes obligés de convenir, dit M. Rouxeau, que la science est encore bien peu avancée sous le rapport des connaissances mycologiques, puisque avec des auteurs aussi remarquables que Chevallier, avec les admirables planches de Bulliard, on trouve à chaque pas de grandes espèces que l'on ne peut classer. Ces difficultés sont encore accrues par l'amour-propre des auteurs qui, renversant toutes les données acquises au lieu de s'en servir comme de jalons, changent les divisions, les noms, divisent à leur tour, subdivisent, émiettent, au point que la synthèse devient impossible au milieu d'une science réduite en poussière.

Nous devons à M. O. de Laleu, ornithologiste de mérite, autrefois membre de notre Société, la communication d'un procédé de conservation des oiseaux plus rapide et plus satisfaisant que ceux dont on se sert généralement.

M. de Laleu reproche aux anciens procédés le temps considérable qu'ils exigent, la déformation et le raccourcissement inévitables qu'ils font subir aux sujets. Après

avoir essayé successivement l'huile de pétrole, l'acide phénique, le tannin, le sulfate d'alumine, qui conservent parfaitement les oiseaux avec toutes leurs chairs, mais qui ont l'inconvénient grave de fournir des animaux un peu déformés par amaigrissement, il est revenu à l'usage du savon arsenical qu'il avait abandonné. Voici comment il l'emploie :

Avec un scalpel, il ouvre l'abdomen, en extrait les intestins, enduit soigneusement la cavité de savon arsenical, la remplit de coton et ferme l'ouverture au moyen d'un point de suture. Il incise de même la partie supérieure du thorax, enlève les muscles du sternum et les remplace par du coton, après une nouvelle application de savon. La préparation se résume en ces deux opérations ; elle est simple, efficace et à l'abri des reproches que l'on peut faire aux autres méthodes. Plusieurs oiseaux traités de cette manière et mis sous les yeux de la Section ne permettent pas le doute à cet égard.

M. de Laleu nous a signalé ensuite la singulière interprétation donnée du changement de couleur qui s'opère, au printemps, dans le plumage des oiseaux. On sait qu'à cette époque les oiseaux ne subissent pas une véritable mue ; les plumes ne tombent pas, mais leur coloris éprouve de profondes modifications. Pour expliquer ce phénomène, on admet, encore aujourd'hui, que, dans cette saison, les plumes sont colorées d'une manière différente à leur base et à leur extrémité, et que, celle-ci venant à s'user, l'oiseau semble alors paré d'un plumage tout nouveau. Selon M. de Laleu, cette explication ne s'accorde pas avec les faits. Il lui est démontré, par des observations nombreuses, que les plumes des oiseaux ne s'usent pas pendant l'hiver ; elles changent simplement de couleur, comme le fait notre système pileux, ce qui est infiniment plus naturel.

Enfin, Messieurs, j'ai moi-même entretenu la Section des mœurs du *Borer* et des déprédations qu'il exerce dans les plantations de cannes à sucre de Maurice et de la Réunion.

Le *Borer* (*borer saccharellus*) est un lépidoptère voisin du genre *schœnobius* et destructeur acharné de la canne à sucre. Sa chenille, née sur la tige de la canne, ne tarde pas à la percer ; elle y creuse en tous sens des galeries étroites dans lesquelles elle se meut avec facilité en avant et en arrière.

Parvenue à l'époque de sa transformation, elle quitte l'intérieur de la canne, se retire entre des feuilles desséchées qu'elle lie avec quelques fils de soie, et s'y change en une chrysalide allongée, d'un brun-marron clair.

Le papillon qui succède à cette chrysalide est lourd et nocturne ; il recherche obstinément l'obscurité et se donne très-peu de mouvement. Quand il est frappé par une lumière trop vive, il s'agite et tourne sur lui-même avec vivacité. On voit qu'il souffre considérablement. Sa couleur est tellement analogue à celle des feuilles de cannes desséchées, qu'il faut beaucoup d'attention pour le découvrir sous ces feuilles où il se tient caché tout le jour.

La blessure qu'il fait à la canne est fréquemment mortelle ; quand celle-ci n'y succombe pas, elle reste dans un état de souffrance très-fâcheux, qui empêche la cristallisation du sucre et occasionne des pertes importantes.

J'ai pu mettre sous les yeux de la Section le borer sous ses trois métamorphoses et des fragments de cannes perforées qui m'avaient été adressées de la Réunion et qui permettent d'apprécier les dégâts causés par cet insecte. Les ravages qu'il exerce sont d'autant plus redoutables, qu'il ne s'attaque plus à la canne seulement ; les racines

et les fruits sucrés deviennent sa proie; on peut le considérer comme un véritable fléau.

Je voudrais maintenant, Messieurs, pour rendre cet exposé plus complet, pouvoir vous résumer les discussions instructives et pleines de charme qui prolongent chaque fois nos réunions. Mais, sur cette pente, je serais vite entraîné au-delà des limites restreintes de ce rapport. Je me borne, en terminant, à rendre justice au zèle des membres de la Section d'Histoire naturelle, qui ne laissent jamais vide l'ordre du jour, et à faire des vœux pour que l'année qui vient soit encore plus féconde que les précédentes, en recherches utiles et intéressantes.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1868-1869,

PAR M. ABADIE, SECRÉTAIRE.

Je viens, Messieurs, vous rendre compte des travaux de la Section de Médecine de votre Société, pendant ce dernier exercice académique. Leur importance et les résultats obtenus par deux de nos plus habiles chirurgiens, me font regretter qu'un membre plus autorisé que je ne puis l'être, n'ait pas été chargé du soin de vous exposer les considérations qu'inspire l'inauguration d'une série de succès, bien dignes de faire époque pour l'honneur de notre chirurgie locale.

Je dois d'abord vous faire connaître qu'à la séance d'inauguration de l'année qui va s'écouler, le bureau de la Section a été constitué comme suit : président, M. Edmond Vignard; vice-président, M. Lefeuvre ; secrétaire, M. Abadie; secrétaire adjoint, M. Andouard. MM. Delamarre et Deluen ont été maintenus dans leurs fonctions de

bibliothécaire et de trésorier, dont ils s'acquittent avec autant de dévouement que d'intelligence. MM. Malherbe, Lequerré, Rouxeau, Herbelin et Trastour ont été désignés pour former le comité d'administration.

Mais avant de vous parler de nos travaux, permettez-moi, Messieurs, de payer un juste tribut de regrets à la perte que votre compagnie a éprouvée par la mort prématurée de M. le docteur Henry.

Notre Président, dans une séance de la Section, a rappelé « qu'après de brillants débuts à Nantes, où il fut » interne des hôpitaux et lauréat de l'Ecole de Médecine, » Henry obtint à Paris les deux plus hautes récompenses » qu'un élève puisse ambitionner : les médailles d'or de » l'internat et de l'école pratique. De retour à Nantes, il » fut presque aussitôt nommé chirurgien suppléant des » hôpitaux au concours et professeur suppléant à l'Ecole » de Médecine pour le cours de chirurgie et d'accouche- » ments. Peu de temps après la chaire de ce dernier étant » devenue vacante par suite du décès de M. le professeur » Legouais, Henry fut appelé à lui succéder. En même » temps, sur la demande de l'Ecole et dans l'intérêt des » élèves en médecine, l'administration des hôpitanx voulut » bien lui confier le service de la maternité. Dans son » enseignement où il fit preuve d'un savoir profond et » étendu, notre collègue se fit remarquer par la précision » et l'extrême clarté de sa parole. Ses confrères n'oublie- » ront pas la science et la netteté d'esprit dont il faisait » preuve dans nos discussions. »

La Section a éprouvé une autre perte qui lui a été également sensible : M. Valentin Vignard, accablé par une double douleur de famille, que la profonde sympathie de ses confrères et la situation qu'il s'était créée ici comme médecin et comme professeur, auraient cependant

pu adoucir, a pris soudainement une détermination que personne ne prévoyait et dont tout le monde a été vivement impressionné.

Du moins il nous reste l'espoir du retour de notre excellent collègue, riche des observations que ses vues profondes et son ardente imagination auront recueillies dans des pays lointains.

Secrétaire du comité de rédaction depuis la réorganisation de notre journal, il s'était acquitté de cette tâche laborieuse avec un zèle et une intelligence dont la Section lui garde une sincère reconnaissance.

M. Raingeard a été appelé à continuer une œuvre si bien commencée ; elle ne pouvait tomber en de meilleures mains.

MM. Raingeard, Lapeyre, Gautron et Moussier sont venus cette année renforcer notre Section : c'est là un gage de la continuation de ses traditions dans ses efforts pour le progrès de la science et l'harmonie des sentiments de bonne confraternité.

En abordant la série de nos travaux, je rencontre, dès notre première séance, une observation d'*ovariotomie,* pratiquée et rapportée par M. Letenneur.

Déjà en 1867, ce savant chirurgien avait inauguré cette opération dans notre département ; mais la malade, après avoir donné l'espérance d'un rétablissement, avait succombé vingt-cinq jours après l'opération.

Cette fois, le résultat a été tout différent, puisque la guérison complète a été obtenue.

Deux nouvelles opérations qu'il a pratiquées en avril et en mai, ont été suivies d'un égal succès.

M. le docteur Joüon, dès le mois de mars, avait opéré, avec un résultat identique, une jeune fille de douze ans.

Plus tard, en juin, il était aussi heureux près d'une nouvelle malade.

Malheureusement l'enfant, opérée en mars, éprouva une récidive dans le courant du mois de mai. Le mal fit des progrès rapides. La malade était déjà parvenue à un état de débilité extrême. Tout faisait prévoir une catastrophe prochaine. L'opération seule offrait quelques chances de guérison. La patiente d'ailleurs la réclamait avec instances. Mais ses forces épuisées ne purent la surmonter : elle succomba en juillet, deux jours après l'avoir subie.

Ainsi l'ovariotomie, pratiquée sept fois par ces deux chirurgiens, compte cinq guérisons. Mais l'un des deux insuccès appartient à une récidive ; en tout cas, sur six malades, quatre ont été parfaitement guéries.

Tel est le résultat consolant que nous devons à la hardiesse réfléchie, au profond savoir et à l'habileté de deux de nos collègues. Il est d'autant plus important qu'il a été obtenu sur des personnes dont les jours étaient comptés, jours d'ailleurs d'angoisses et de vives souffrances, qui ont été changés en des existences longues et heureuses.

En effet, cette opération est nouvelle, l'imagination s'en effraie vivement : aussi on se rend parfaitement compte qu'elle ne doive être conseillée et qu'on ne veuille l'accepter que quand la malade n'a plus aucune autre ressource à espérer.

Tel était le cas des patientes qui sont l'objet des observations de MM. Letenneur et Joüon, où sont relatés : l'ancienneté du mal, l'état des sujets, les difficultés de l'opération, les quantités de liquide expulsées et la masse énorme des tumeurs extraites.

Mais si, dans cet état avancé, la maladie offre encore

de grandes chances de guérison par l'opération, combien ces chances ne devront-elles pas se multiplier, lorsqu'un diagnostic certain aura permis d'y recourir dès le début du mal, alors que la tumeur sera peu volumineuse et le liquide épanché peu abondant ?

Dans ces circonstances on se trouverait en présence d'une situation quasi-physiologique, presque analogue à celle que nous présente la chirurgie comparée, qui, pour créer des aptitudes économiques chez les femelles de nos animaux domestiques, supprime les ovaires, sans qu'elles soient généralement exposées à des chances de mortalité.

Il est extraordinaire que ce rapprochement n'ait pas frappé les illustres chirurgiens, qui, dans une discussion académique restée célèbre, s'élevèrent avec véhémence contre l'introduction en France de cette opération, alors qu'à l'étranger, en Amérique et en Angleterre, elle avait déjà procuré des résultats très-avantageux.

Le baron Boyer avait imprimé dans son traité des *Maladies chirurgicales* ces propres paroles : « La moindre » réflexion suffit pour montrer les dangers et l'impossibilité » de cette opération, qui n'a pas été pratiquée et qui ne » le sera vraisemblablement jamais. »

L'illustre Velpeau, dans la discussion qui eut lieu en 1856-1857 à l'Académie de Médecine, déclara « que » l'extirpation des ovaires malades est une opération » affreuse, qui doit être proscrite, quand même les » guérisons annoncées seraient réelles. »

Par respect pour la noble profession du médecin, je ne rapporterai pas les paroles prononcées, dans la même occasion, par Moreau, paroles desquelles il résulte que, même chez les intelligences d'élite, les idées préconçues

peuvent inspirer dans l'observation des simples convenances les plus déplorables écarts.

Du reste, l'Académie réprouvait alors cette opération, puisque Cazeaux seul osa la défendre dans un langage digne et empreint des sentiments philosophiques les plus élevés.

Cependant, en Amérique et en Angleterre, ainsi que je l'ai déjà dit, elle avait procuré des résultats avantageux. En France même, deux succès semblaient commander l'examen, bien que de nombreux revers éprouvés par des sommités chirurgicales dussent inspirer une prudente réserve.

Quoi qu'il en soit, c'est à M. le professeur Kœberlé, de Strasbourg, que revient l'honneur d'avoir inauguré en France une série de succès, dont les débuts remontent à 1862.

De nombreuses et malheureuses tentatives, faites à Paris vers cette époque, ont pu faire penser que le climat de la capitale ne convenait pas à l'ovariotomie ou que celui de Strasbourg lui était exceptionnellement favorable ; mais aujourd'hui, entre les mains de M. Boinet notamment, les réussites sont aussi nombreuses à Paris qu'en province, ce qui prouve que la guérison tient moins au climat qu'aux opérateurs et surtout aux conditions dans lesquelles se trouvaient les malades.

Ces conditions finiront par être déterminées avec la précision que comporte la médecine ; les opérateurs nouveaux s'inspirant des enseignements de leurs devanciers, tout porte à croire que l'ovariotomie, qui compte aujourd'hui une proportion de guérisons aussi élevée que celle de la plupart des autres grandes opérations, sera définitivement adoptée au nombre des bienfaits destinés à soulager les souffrances du genre humain.

Dans notre contrée, l'honneur d'un pareil résultat reviendra, pour une large part, à MM. Letenneur et Joüon. C'est là un titre pour ces deux chirurgiens à la reconnaissance des malades et aux remercîments de leurs confrères.

M. Bertin a communiqué à la Section une *Observation d'hémorrhagie utérine,* causée par une insertion vicieuse du placenta, chez une femme arrivée à la fin du huitième ou au commencement du neuvième mois de sa grossesse. Cette hémorrhagie s'est reproduite, à des intervalles de plusieurs heures, malgré l'application du tampon, pendant la temporisation qui devait espérer la dilatation du col. Mais la faiblesse de la malade étant à son comble, le col fut forcé et le fœtus fut extrait sans trop de difficulté. Une demi-heure après la délivrance, alors que la malade semblait goûter un peu de repos, l'hémorrhagie se renouvela. Malgré l'usage de tous les moyens utilisés en pareil cas et l'essai de la transfusion du sang, la femme succomba.

Pendant les trois jours de souffrance de la malade, son estomac n'avait toléré ni les opiacés, ni les alcooliques, à quelques doses qu'ils eussent été administrés.

Relativement à l'alcool conseillé par beaucoup de praticiens en pareil cas, M. Bertin fait des réserves : A la suite des hémorrhagies, dit-il, on constate dans la masse sanguine une notable diminution des globules. Or, ce sont ces globules ou leur hématosine qui absorbent l'oxygène de l'air et le transportent dans la trame des tissus pour y entretenir la chaleur nécessaire. Mais l'alcool mêlé avec la masse du sang absorbe une partie de cet oxygène et subit une oxydation progressive en donnant naissance à une série de transformations. Le fluide nourricier, après avoir ainsi cédé son principe vivifiant, n'est plus en état d'en-

tretenir la chaleur : en exagérant une pareille action, on arriverait à produire l'asphyxie. M. Bertin en conclut que l'alcool est plutôt nuisible qu'utile dans le cas d'hémorrhagie utérine. Il donnerait la préférence à l'emploi de l'oxygène, soit en inhalations, soit en boisson, sous forme d'eau oxygénée.

Quant à la transfusion, qui lui a semblé dans un moment produire un bon effet, il pense que si elle n'a pas amené la guérison, c'est que le liquide n'a pu être injecté en suffisante proportion. Il est généralement fort difficile de se procurer, surtout en quantité suffisante, du sang humain ; aussi a-t-il recherché, parmi les expériences qui ont été faites, quels sont les effets du sang d'animaux d'espèces diverses. Or, il résulte de ces expériences que, quand le patient n'est pas exsangue, la transfusion du sang d'un mammifère d'espèce différente est bien supportée ; mais au contraire, s'il était exsangue et dans l'état de mort apparente, il n'y a que le sang d'un sujet de même espèce susceptible de le ranimer. Le meilleur mode de transfuser le sang est celui qui le transmet immédiatement, à l'aide d'un appareil spécial.

Je ne puis que donner une idée raccourcie des *développements scientifiques* que M. Bertin a consignés dans son travail, que les hommes spéciaux consulteront avec fruit.

Dans la discussion qui suivit sa lecture, M. Aubinais observa que les cas d'hémorrhagie de cette nature étaient extrêmement graves et presque toujours mortels. Toutefois, il pense qu'il vaut mieux ne pas temporiser, qu'il faut forcer le col, s'il n'est pas dilaté et hâter l'accouchement. Après l'opération, ajoute-t-il, il fait utilement usage d'un fort tampon imbibé de vinaigre qu'il maintient longtemps d'une main, tandis que de l'autre il comprime l'utérus à

travers les parois abdominales, pour prévenir une hémorrhagie subséquente.

Sans contester les théories chimiques de l'auteur, il déclare avoir obtenu d'excellents effets des alcooliques.

MM. Rouxeau, Vignard et Laënnec partagent l'avis de M. Aubinais, quant à l'action prompte. Ce dernier ajoute que l'alcool n'est pas en totalité transformé dans l'économie, que la plus grande partie est excrétée en nature. Or, en traversant les tissus, il les excite, de même que les surfaces des plaies sur lesquelles il agit très-favorablement.

M. Rouxeau a fourni une autre observation d'hémorrhagie utérine analogue à la précédente, mais moins grave dans sa manifestation et surtout dans sa durée. Déclarée avec les premières douleurs de l'enfantement, vers une heure du matin, peu abondante d'ailleurs, elle fut combattue par le tampon vers sept heures et demie. A onze heures, le travail étant très-décidé, le tampon fut enlevé, à peine rougi, et l'accouchement opéré sans obstacle. Le fœtus accusant six mois et demi, était mort depuis plusieurs heures. Un mois et deux mois auparavant, la malade avait éprouvé deux hémorrhagies de moyenne abondance et d'une durée de trente-six heures, pour lesquelles elle n'avait demandé aucun conseil.

La masse placentaire d'un volume énorme et du poids de trois kilogrammes, présentait une altération très-remarquable, qui a été étudiée et décrite par M. Joüon avec le soin et la compétence que nous lui connaissons. Cette particularité à remis M. Calloch en mémoire d'un fait qui semble s'y rapporter. M. Aubinais, dans ses recherches parmi les auteurs, n'a trouvé mentionnés que deux ou trois cas du même genre.

La malade fut atteinte cinq jours après l'accouchement

d'accès de fièvre d'abord indéterminés et qui étaient de nature pernicieuse. Attaqués par le sulfate de quinine, ils se compliquèrent vers leur déclin d'une pleuro-pneumonie à gauche, qui fut heureusement combattue par trois vésicatoires successifs.

M. Calloch a fait part d'un cas de pneumonie ataxique avec délire et agitation ayant nécessité la camisole de force, circonstance qui rendait impossible l'application rationnelle d'un traitement local. Le brômure de potassium administré pour tout traitement et porté de quatre à huit grammes, a triomphé de tous les symptômes et rétabli le malade dans son état normal, en cinq ou six jours, moins une faiblesse très-grande, qu'il a attribuée à l'intensité du délire des jours précédents.

M. Calloch ajoute que, séduit par une certaine analogie de symptômes, il a essayé le brômure de potassium dans un cas de rhumatisme articulaire, avec douleurs vives et hallucinations au moment du sommeil, ainsi que chez une femme hallucinée, ayant des idées de suicide : il n'en a obtenu aucun résultat.

M. Trastour a retiré de bons effets du brômure de potassium, associé au sulfate de quinine et à la digitale, dans un cas de pneumonie avec délire et agitation violente, compliqués de signes typhoïdes. La convalescence a été en bonne voie dès le quatrième jour.

De même qu'à M. Rouxeau, il n'a pas réussi non plus contre quelques cas de rhumatismes articulaires avec hallucinations et lipémanie.

Mais il lui a surtout procuré des avantages incontestables dans le *delirium tremens ;* il pense que contre cette affection il est appelé à rendre des services réels.

Son usage prolongé amène un affaissement des forces ;

aussi ne serait-il pas étonné que la faiblesse du malade de M. Calloch ne pût lui être attribuée.

M. Bertin ayant signalé l'impureté du médicament, tel qu'on le trouve dans le commerce et même dans les pharmacies, impureté qui résulte de la présence du chlorure et de l'iodure de potassium, M. Andouard a déclaré qu'il est facile d'en isoler le chlorure ; mais, pour ce qui est de l'iodure, la difficulté est très-grande ; du reste, il ne pense pas qu'un ou deux pour cent d'iodure puissent avoir le moindre inconvénient. Depuis, M. Herbelin a lu un travail qui lui est commun avec M. Bobierre, duquel il résulte que le brômure peut être entièrement purgé de l'iodure par un procédé pratique et économique, inséré dans notre journal.

M. Comandré, médecin consultant aux eaux de Cauterets, a développé, dans une de nos séances, la question de l'emploi des eaux transportées. Il cherche à vulgariser ce moyen de traitement et à le régulariser en engageant les malades à s'adresser aux médecins, afin d'en faire déterminer les indications. La plupart des eaux supportent, sans altération profonde, de lointains voyages et conservent pendant un certain temps leurs propriétés médicinales. Celles-ci peuvent être décélées à l'aide du galvanomètre de Nobili ; car, dit-il, il est raisonnable d'admettre que leur vertu curative est corrélative avec l'intensité de leur action sur l'aiguille de cet instrument. Or, celle-ci est d'autant plus déviée que le liquide a moins séjourné en bouteilles.

Déterminer les conditions de leur conservation, leur action sur l'économie et les cas morbides contre lesquels leur vertu curative aurait une influence efficace et manifeste, est le but qu'il poursuit ; pour l'atteindre, il fait appel au concours de ses confrères.

M. Letenneur a recueilli un nouveau fait d'opération césarienne pratiquée avec succès cinq heures après la mort de la mère, survenue pendant le second accès d'une fièvre pernicieuse. L'enfant de six mois et demi vécut un quart-d'heure et put être baptisé. En l'absence d'un médecin, c'est la sage-femme qui avait opéré.

Cette communication a été suivie d'une discussion dans laquelle M. Laënnec, redoutant une méprise dans le cas d'une mort seulement apparente, a protesté contre le droit de faire cette opération en dehors de la présence d'un médecin.

M. Aubinais a cité les opinions de Velpeau, de Moreau, de Delpaul, etc., qui pensaient que la survie du fœtus ne peut durer plusieurs heures et qui, par conséquent, considéraient comme inutile l'opération deux heures après la mort de la mère. Mais M. Letenneur a énuméré beaucoup de faits irrécusables où la survie avait été constatée jusqu'à vingt-quatre heures après la mort de la mère.

Que peuvent les opinions mêmes des princes de la science contre l'évidence des faits? Ceux-ci sont assez nombreux, pour que la famille soit engagée, en s'entourant de toutes les précautions possibles, à tenter d'arracher un être humain à la mort.

M. Kirchberg nous a exposé un fait de fièvre continue, avec accès intermittents, compliquée de diarrhée sanglante et de symptômes pectoraux, qu'il a cru devoir rattacher à l'influence typhoïde. Il ne lui a pas fallu moins de six semaines pour triompher, par une médication appropriée, de la ténacité de ce cortége inquiétant de symptômes fort graves. Heureusement l'estomac a toujours toléré les médicaments qui lui ont été confiés : il ne sait guère ce qui serait advenu s'ils n'avaient pu être supportés, comme dans la circonstance, de deux autres malades

atteints de dyssenterie chronique ou de diarrhée, avec vomissements et accès de fièvre intermittente, contre lesquels il a dû employer le sulfate de quinine en injections hypodermiques, qui ont réussi sans provoquer aucun accident.

M. Edmond Vignard a groupé quatre observations de hernie crurale étranglée, dont la réduction a pu être obtenue, après la médication antispasmodique (pilules d'opium), dans des cas même où l'opération avait été résolue et fixée à vingt-quatre heures plus tard.

M. Delamarre a cité un fait de même nature, où des embrocations de laudanum sur la tumeur et quelques gouttes de médicament à l'intérieur avaient obtenu le même résultat.

M. Vignard a publié ces faits, afin de réagir contre l'opinion de certains chirurgiens disposés à regarder comme un malheur véritable la publication des observations de cette nature, en ce sens, prétendent-ils, qu'elles peuvent entraîner une perte de temps précieux, après lequel l'opération conserve moins de chances de réussite.

L'opération est et restera évidemment le suprême traitement de l'étranglement dans les hernies. Mais les faits qui précèdent prouvent que, dans les cas les moins pressants, on peut efficacement essayer la médication opiacée, tout en surveillant les malades, de manière à recourir au débridement en temps encore utile.

M. Petit, avec sa compétence toute spéciale, a rédigé un travail sur la loi du 30 juin 1838, concernant les aliénés. On sait les critiques dont cette loi a été l'objet de la part de la presse. Des pétitions ont été adressées au Sénat; la haute assemblée en a prononcé le renvoi, non pas en appuyant les demandes des pétitionnaires, mais seulement dans le but de soumettre à un nouvel examen certaines dispositions secondaires de la loi.

Le but que s'est proposé le législateur, c'est la conciliation de trois intérêts également respectables, à savoir : le traitement de la maladie de la folie, la préservation de la sécurité publique, les droits de la liberté individuelle.

M. Petit, dans l'analyse des diverses dispositions de la loi, en homme qui l'a longtemps pratiquée, démontre, par des arguments irrésistibles, que la séquestration d'un fou, dans un établissement public ou privé, est entourée de tant de précautions, qu'il faut être fou ou singulièrement aveuglé soi-même, pour prétendre que les personnes, qui se contrôlent les unes par les autres, puissent agir de connivence, en trahissant les devoirs sacrés de l'honneur, dans le but d'arracher du sein de la société un de ses membres digne d'y figurer, cela pour servir un intérêt politique ou un sentiment de cupidité de la famille ! Il serait décourageant de penser que de telles actions trouveraient des complices dans la magistrature instituée dans le but d'enseigner le respect de la loi, en châtiant ceux qui se seraient oubliés jusqu'à l'enfreindre, dans une circonstance aussi délicate.

M. Petit relève bien, par ci par là, quelques imperfections dans les détails secondaires de la loi, qui, ajoute-t-il, sont insignifiants dans la pratique. Mais les arguments avec lesquels il en réclame le maintien, en discutant pied à pied toutes ses dispositions essentielles, séduisent le lecteur, assurément parce que, mûris par un esprit aussi pratique qu'éclairé, ils sont une émanation directe de la saine raison.

Les personnes qui voudraient étudier cette loi, et celles qui, par leur position, seraient appelées à la pratiquer, trouveront dans le travail de M. Petit tous les développements et toutes les indications nécessaires.

M. Aubinais avait observé, en 1849, le tétanos à la suite

de couches, et l'avait dénommé tétanos puerpéral. Des auteurs nièrent son existence, prétendant qu'il devait avoir été confondu avec l'éclampsie. En 1850, Simpson publia sur ce sujet un important mémoire relatant un grand nombre de faits. Cependant les auteurs modernes français ne mentionnent pas cette maladie. C'est une lacune; car M. Aubinais a reçu de M. Neveu-Derotrie, médecin à l'Ile-Dieu, une observation de tétanos puerpéral mortel, chez une femme vivant dans la plus profonde misère, dénuée de linge et couchant sur un grabat de paille. L'affection a été attribuée à cette misère même et à l'humidité du logement. Toutefois, le placenta étant resté adhérant par plusieurs points, il ne serait pas impossible que les tentatives qui furent faites pour l'extraire n'en aient été la cause la plus directe.

Ici se place naturellement un cas de fracture du tibia, par la chute sur la jambe de la bordure d'un châssis pesant 2,000 kilog., chez un homme de trente-deux ans, très-vigoureux. M. Joüon opéra la réduction de la fracture qui était compliquée et très-grave. Pendant les huit premiers jours, rien de particulier n'avait été remarqué; dans la nuit du huitième au neuvième, le malade, au milieu du sommeil, fut réveillé tout-à-coup par une douleur très-vive de la plaie, accompagnée d'une secousse convulsive de la jambe, qui ne dura qu'une seconde et se renouvela de cinq en cinq minutes pendant quatre jours, de la même manière, mais en s'étendant successivement à la cuisse, au membre inférieur opposé, à la mâchoire inférieure, aux membres supérieurs, et, vers la fin, à l'abdomen et à la poitrine. Il y a eu surtout, vers la fin, des rémittences qui ont donné quelque espoir de guérison; mais la mort est survenue malgré la section du nerf sciatique poplité externe, l'usage du chloroforme, de la morphine *intus et*

extra, de l'irrigation et de la compression du membre. Il y a eu absence complète de raideur permanente des muscles. M. Joüon a cru devoir rattacher cette affection au tétanos, et l'a dénommée tétanos clonique.

M. Letenneur a communiqué une *Observation de luxation grave à l'articulation du tibia avec le fémur,* chez un homme de quarante-six ans, qui a nécessité l'emploi de moyens compliqués de contention et des soins soutenus, couronnés de plein succès, car, six mois après l'accident, le malade marchait à l'aide d'un bâton, et un an après, la liberté des mouvements était rétablie, comme à l'état normal : seulement, à la suite d'une longue marche, il survenait encore un peu de fatigue.

M. Andouard a analysé l'eau d'une source qui coule dans le canton de Beaupréau, sur un point que le propriétaire ne l'a pas autorisé à désigner. Cette eau contient une plus forte proportion de fer que toutes celles connues jusqu'à ce jour dans nos contrées : elle est de 0g,0853 par litre. Elle est peu chargée de sels calcaires et magnésiens; sa grande légèreté doit la rendre d'une très-facile digestion. La source se trouve dans des conditions d'aménagement défectueuses : elle charrie sans cesse de petits flocons ferrugineux, qui indiquent une altération commencée en arrière du point d'émergence, peut-être dans un réservoir accessible à l'air. Il serait possible d'améliorer sa qualité ferrugineuse, en la dégageant et l'obligeant à couler dans un tube de petit diamètre. Si ces conditions se réalisaient, la médecine pourrait, avec efficacité, utiliser le produit de cette source.

M. Malherbe, poursuivant la publication de ses études cliniques, recueil des faits les plus intéressants observés par ce savant médecin, nous a fait part, cette année :

D'une affection du cœur, chez un homme de quarante-

neuf ans, survenue brusquement à la suite d'un effort musculaire violent que le malade dut faire pour échapper à un grand danger. Il eut un instant d'effroi sans éprouver de douleur. A partir de ce moment, il ressentit des battements de cœur et de l'oppression qui allèrent en s'aggravant, jusqu'à ce qu'il succombât vers la fin du troisième mois après l'accident. M. Malherbe n'a pu faire l'autopsie et confirmer ainsi le diagnostic sur lequel il s'était résolument arrêté, d'après la perception et la succession des symptômes. Après avoir recueilli les détails des antécédants du malade, qui furent très-accidentés, et examiné l'état dans lequel il se trouvait au moment où il entra à l'hôpital, deux mois après le début du mal, il diagnostiqua une insuffisance de la valvule mitrale, par suite de rupture de cette valvule elle-même ou de plusieurs de ses tendons.

Ce diagnostic est appuyé sur la description des symptômes faits avec une clarté et une précision propres à l'auteur : il est suivi d'une dissertation où il répond aux objections qui pourraient lui être posées, soit en invoquant l'enchaînement des signes du mal, soit en le comparant aux analogues qui ont été publiés ou qu'il a observés lui-même, et dont l'autopsie a pu être pratiquée.

Ce travail sera toujours fructueusement consulté par ceux qui auront à étudier les maladies du cœur, souvent très-difficiles à préciser dans leurs variétés.

Il nous a lu encore une *Observation de scarlartine* compliquée de rougeole, ictère hémaphéique et biliphéique intercurrent. Il pense que le malade a subi les deux contagions à la fois. Mais, en raison de la moindre durée des prodrômes de la scarlatine, c'est cette maladie qui est apparue la première ; puis, quand elle est effacée, s'est montrée la rougeole qui, elle-même, a eu le temps de disparaître avant que la desquamation de la scarlatine ne

se soit produite, avec sa forme et son intensité ordinaires.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette observation, c'est que l'abaissement de la température et le ralentissement du pouls, produits par l'ictère tout-à-fait prononcé dès le troisième jour de l'entrée du malade à l'hôpital, n'ont subi aucune modification par l'éruption de la rougeole, qui s'est accomplie sans qu'il ait été possible de signaler aucune réaction. Dès le début de l'ictère, les urines étaient acides et tachaient le linge en rouge sale ; tandis que, trois jours après, les taches étaient jaunes, pour redevenir rouges cinq jours plus tard, jusqu'au rétablissement du malade.

Dans ce cas, dit M. Malherbe, les symptômes des deux maladies n'ont jamais dû inspirer des inquiétudes ; mais il ne faudrait pas, cependant, dans des circonstances analogues, se hâter de porter un pronostic favorable ; car il cite deux faits de coïncidence de la scarlatine avec la rougeole ou la varioloïde, qui eurent une terminaison funeste : le premier, par l'asphyxie résultant d'une broncho-pneumonie double ; l'autre, par une attaque d'éclampsie survenue le vingt-huitième jour.

Sous le modeste intitulé de *Note sur l'efficacité du sulfate de quinine dans les maladies des voies respiratoires* (bronchites, grippes, pneumonies), le même auteur nous a donné une savante étude sur les conditions climatériques de Nantes, au point du vue pathologique. Il a démontré les sources du poison paludéen, qui y existe dans une proportion moyenne entre les contrées de la France qui en ont le plus et celles qui n'en ont pas du tout.

L'action du poison sur les personnes qui le respirent, l'influence qu'il exerce sur le génie des maladies, sont logiquement déduites par des considérations que je ne puis

reproduire ici, même en les analysant, considérations qui frappent le lecteur et lui font aisément comprendre comment le sulfate de quinine agit efficacement contre des affections qui se présentent avec certaines physionomies, dont l'auteur montre les caractères avec la précision d'un praticien consommé.

Enfin, il a recueilli un fait d'oblitération des orifices des veines sus-hépatiques, consécutive à un processus inflammatoire de la veine-cave inférieure, dans son trajet intra-hépatique, rétréci de la moitié de son calibre normal, et dont la lumière était traversée par des tractus de tissu conjonctif de nouvelle formation, qui constituaient, par places, de véritables ponts adhérant, par leurs extrémités, aux points opposés des parois du vaisseau. A l'orifice des veines sus-hépatiques, le processus inflammatoire avait déterminé la formation d'une cloison complète, que le scalpel dut perforer, pour rétablir la communication entre leur lumière et celle de la veine-cave. Ces lésions donnent parfaitement la raison de celles observées dans le trajet des veines, dans le tissu du foie et sur les intestins. Les symptômes par lesquels les unes et les autres s'étaient traduites pendant la vie autorisaient parfaitement M. Malherbe à diagnostiquer une cirrhose du foie, non encore arrivée à la période atrophique.

M. Viaud-Grand-Marais, dont les recherches sur les diverses sortes de serpents dans nos contrées sont connues et justement appréciées, a, comme pour justifier l'importance de ce sujet, si elle pouvait être contestée, enregistré deux nouveaux cas de mort, par suite de morsure de vipères.

Il a ajouté qu'il résulte d'expériences décisives que la solution iodo-iodurée qu'il avait cru devoir recommander,

est sans action contre l'empoisonnement général et ne modifie que fort peu les symptômes locaux.

La solution de Rodet et l'acide phénique instillés dans les piqûres ont donné les meilleurs résultats ; mais ce sont des caustiques énergiques qu'il ne faut manier qu'avec prudence.

Dans notre dernière séance, votre correspondant, M. le docteur Richelot, de Paris, médecin consultant aux eaux du Mont-Dore, a donné lecture d'un *Mémoire sur le traitement de la phthisie tuberculeuse,* par la cure de l'eau de cette station et par celle du petit-lait.

Il résulte des observations consignées dans ce travail, que le mal a subi un temps d'arrêt, en même temps que les forces étaient remontées.

Mais, si on réfléchit que ces cures coïncident avec l'époque de l'année la moins favorable à l'évolution de cette redoutable maladie, qu'à la station du Mont-Dore les malades se trouvent dans de meilleures conditions que dans leur propre domicile, sous le triple rapport du climat, de la distraction et de la modération dans l'exercice des forces, on sera peut-être porté à attribuer cette amélioration, au moins en partie, autant à ces conditions elles-mêmes qu'à l'influence du traitement institué.

Votre Section a, en outre de ces travaux écrits, soutenu des discussions sur des communications orales.

M. Aubinais a rendu compte d'un ouvrage d'un médecin russe, intitulé : *De la diaphanoscopie de l'utérus.* Il est accompagné de planches figurant les instruments qui, à l'aide de l'électricité, éclairent la cavité de cet organe. M. Aubinais est le premier qui ait cherché à appliquer cette idée, il y a déjà quelques années, ainsi que notre journal en fait foi. Il s'était servi de moyens empruntés à l'optique.

M. Petit, ayant présenté une tumeur trouvée dans le crâne d'un homme mort à l'hospice de Saint-Jacques, tumeur qu'aucun signe, pendant la vie, n'avait fait pressentir et qu'il avait jugée de nature cancéreuse, M. Joüon l'a examinée au microscope et reconnu qu'elle devait être rangée parmi les épithéliomas.

Le kousso, employé contre le tœnia, a donné de bons résultats à MM. Joüon et Kirchberg. M. Chartier n'en a pas éprouvé autant de satisfaction.

M. Letenneur a, dans une circonstance, facilement triomphé de ce ver, à l'aide de la décoction d'écorce de grenadier.

MM. Rouxeau, Deluen et Malherbe ont signalé, comme ayant régné vers le mois de mai, des diarrhées et des affections névralgiques intermittentes d'une grande ténacité, et dont le sulfate de quinine ne parvenait à triompher qu'après des doses répétées et successivement augmentées.

Tel est, Messieurs, le bilan des travaux de votre Section de Médecine : il témoigne de l'activité qui règne dans son sein. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas été à une hauteur suffisante, pour vous en rendre compte d'une manière digne de leur importance même.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 21 NOVEMBRE 1869

EN LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

PAR M. J.-B. PETIT

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Pour les hommes habitués à la vie publique et brisés aux luttes de la parole, c'est encore une redoutable épreuve d'avoir à entretenir une société où se trouvent réunis les éléments les plus distingués, les plus délicats d'une grande cité, surtout dans des conditions où tout le monde est en droit d'être exigeant; car, comment être assez téméraire, pour se présenter ici sans être certain d'exciter énergiquement l'intérêt, soit par la nouveauté d'un sujet, soit par la haute portée des questions qu'il soulève. Aussi, quand se fut dissipé l'éblouissement produit par l'honneur si enviable et si hautement flatteur de vos suffrages, me sentant si peu fait pour les réunions brillantes, si inhabile à m'exprimer en public, je me suis trouvé pris d'un sentiment de découragement et presque d'effroi; je n'aurais pu le surmonter, si je n'avais pensé que votre estime m'ayant appelé, votre bienveillance

m'ayant soutenu jusqu'à ce jour, je puis être assuré qu'en cette difficile épreuve votre indulgence voudra bien apprécier mes efforts et non leur résultat.

Heureux celui qui, appliqué à des études attrayantes pour tous, est certain de vous captiver en vous faisant prendre part à ses travaux journaliers! Le témoin obligé des plus douloureux tableaux de l'infirmité humaine, pourrait-il vous faire partager les pénibles émotions suscitées par ce triste milieu?

Cependant, par une réaction salutaire, je dirai providentielle, franchissant les limites du cercle étroit que les nécessités sociales imposent à l'homme, l'esprit aime à se reposer sur des objets formant avec les occupations habituelles le contraste le plus tranché. A de lugubres réalités succèdent des images riantes; au spectacle de la dégradation et du désespoir s'oppose une espérance de progrès, de lumière et de bonheur. Il est bon d'oublier les tristesses du monde présent pour s'abandonner à des rêves d'avenir; permettez-moi donc de vous convier à rêver un instant avec moi.

Si, confiant en la force du gaz léger emprisonné dans la soie, un observateur s'élance vers les régions élevées de l'atmosphère, le spectacle le plus grandiose ne tarde pas à le récompenser de sa hardiesse. L'horizon peu à peu s'élargit; la vue, débarrassée de tout obstacle, ne rencontre plus d'autres limites que celles de son organe ou la courbe de la sphère terrestre. Grâce à l'éloignement, rien de désagréable ne saurait atteindre les sens; les différences de hauteur deviennent de moins en moins perceptibles, et bientôt on peut tout au plus distinguer les montagnes des vallées. Champs incultes, riches guérets, prairies verdoyantes, forêts au feuillage sombre, fleuves majestueux,

ruisseaux aux tortueux méandres, habitations humaines, tout arrive à se confondre dans une immense harmonie au sein de laquelle on se sent enivré par les parfums de l'air, en même temps que bercé par le concert des mille voix de la nature. Les âmes les moins tendres ne résistent pas à l'influence de tant de charmes, et l'on se prend à aimer mille fois davantage cette terre que quelques instants plus tôt on foulait indifférent.

Un enchantement analogue se présente à un esprit porté à la contemplation, quand, méditant dans la solitude, il évoque l'image de l'humanité. Elevé à une hauteur où ne sauraient l'atteindre les mille petites misères, souvent si cruelles, engendrées par le contact des hommes, rien ne vient entraver sa pensée, rien ne saurait fausser son jugement. Les faits n'apparaissent plus dans leur isolement avec toute la difficulté des interprétations, ils se montrent condensés par masses imposantes et portant avec eux un profond enseignement. Semblables aux anneaux d'une chaîne mystique, immense, dont les extrémités se perdraient aux mains du Créateur, les leçons du passé se lient d'une manière intime aux tableaux des faits contemporains, et il nous devient permis d'entrevoir l'ombre des âges futurs, dans un lointain bien brumeux sans doute, mais rempli de nobles espérances.

Au lieu d'une foule confuse, où nous ne distinguions qu'égoïsme et bassesse, nous voyons apparaître de nombreux groupes d'hommes, indépendants les uns des autres et cependant reliés entre eux comme les grappes d'un même cep, mus par une force mystérieuse et divine, travaillant sans relâche à une œuvre que le plus grand nombre ne comprend pas, marchant vers un but que quelques-uns à peine parviennent à apercevoir.

Un monarque puissant veut se construire une demeure

en rapport avec la richesse de son empire et dont la splendeur réponde à son orgueil. Il parle, et des millions de bras fouillent les entrailles de la terre, les carrières les plus éloignées et les plus profondes fournissent la pierre et le marbre, les forêts voient tomber sous la hache leurs enfants au front le plus majestueux, dans des ateliers immenses l'or est uni à la laine et à la soie. Au carrier, au bûcheron, au tisseur, demandez à quoi est destiné l'objet de son travail? Je ne sais, vous dira-t-il, chaque journée apporte mon salaire, que m'importe où sera posée la pierre que j'ai extraite, où ira l'arbre abattu par ma cognée, ce qu'ornera le velours sorti de mon métier! Et pourtant un jour arrive où le merveilleux monument achevé, s'impose à l'admiration de tous et transmet aux générations suivantes le génie de son auteur. De même chacune des fourmis humaines, sans rechercher d'autre gain que la satisfaction journalière de besoins toujours renaissants, apporte sans relâche sa pierre à l'édifice auguste; et dès-lors, sans en avoir conscience, nécessairement, je dirai presque fatalement, l'humanité s'avance vers l'état de perfection relative que, faisant abstraction des destinées immortelles, nous pouvons appeler son but terrestre, final, et dont les étapes constituent le progrès. La force énergique qui nous pousse en avant, l'élément civilisateur le plus irrésistible, ce sont donc nos besoins, nos passions.

Ce mot, je le crains, effraie déjà quelques esprits. N'est-il donc pas admis que les passions ne sauraient engendrer que des maux? Pourtant, il faut en convenir, ce serait un triste milieu qu'une société sans excitation puissante, sans désir énergique; ne souhaitant pas le mal, mais incapable de vouloir le bien. Il importe de savoir distinguer les élans qui nous poussent vers l'accomplissement des actes indispen-

sables au développement, à la conservation de l'individu et de l'espèce, des incitations funestes par lesquelles, pour se procurer une satisfaction immédiate, on peut être porté à nuire à son semblable ou à soi-même. A ce dernier ordre de passions est infligée l'épithète de mauvaises; de celles-là nous ne nous occupons en rien, nous les réprouvons de tout notre courage, et loin de nous la pensée de rien dire qui puisse paraître les excuser ou, à plus forte raison, en être une apologie.

Au contraire de l'animal qui presque dès sa naissance peut se suffire à lui-même, l'homme, né débile, reste toute sa vie dépendant de la société comme l'abeille est liée à son essaim. S'il doit apporter son tribut à la ruche, il en doit légitimement attendre les éléments propres à concourir à son développement physique, moral et intellectuel. De là, deux mouvements en sens opposé, deux sortes de passions. Les unes vont de la société à l'individu qui veut attirer à lui le plus possible; nous les appelons égoïstes et basses; nous nommons les autres généreuses et élevées, parce qu'elles tendent à accroître l'apport de l'être isolé à la masse commune. Chacun voit de suite combien est grand et beau le concours des dernières à l'œuvre civilisatrice; le rôle des autres, pour être moins facilement saisissable, ne laisse pas d'être réel et puissant.

Si vous le voulez bien, prenons un exemple : Quel intérêt peut avoir la société à ce qu'un individu accumule autour de lui plus d'objets qu'il n'en peut consommer? Cela n'apparaît pas très-clairement au premier abord; pourtant, examinons. Dès l'instant où un homme eut l'idée de se créer une réserve, le désir des richesses prit naissance et en même temps l'amour immodéré du gain. Certes, c'est

là une passion vulgaire et d'assez bas étage ; pourtant elle est l'origine du commerce, et le jour où, pour la première fois, deux hommes, au lieu de chercher à se dépouiller réciproquement, échangèrent un objet contre un autre, vit assurément le premier triomphe de l'intelligence sur la force brutale.

Les échanges ne se maintinrent pas longtemps confinés dans une seule famille, dans une même tribu. Le désir de posséder davantage poussa bientôt des esprits aventureux à porter aux provinces voisines les produits dont elles manquaient, pour en tirer en même temps ceux qui s'y trouvaient en abondance. Mais bien des obstacles existaient, nécessaires à vaincre : fleuves, forêts, montagnes, plaines désertes, étaient à franchir. Il fallut donc s'ingénier à s'ouvrir des sentiers, à se soutenir sur l'eau, à établir des ponts. Comment encore se diriger au milieu de ces déserts arides, où la nature désolée et morte ne présente à l'œil aucun objet saillant, pour servir de point de repère et guider la marche du voyageur ? L'ambitieux est opiniâtre : cette difficulté, au premier abord invincible, ne l'arrêtera pas. Au-dessus de sa tête est une voûte étincelante des feux les plus merveilleux ; ces astres, dont l'éclat nous fascine, semblent traverser l'espace comme lui-même voudrait parcourir la terre qu'il foule aux pieds. Phénomène singulier ! la nuit, certaines étoiles décrivent dans l'espace des courbes immenses, tandis que d'autres tracent des cercles de plus en plus étroits autour d'un point lumineux immobile. Merveille plus grande encore ! chaque saison amène, à la même heure, les mêmes groupes, au même lieu. Il n'en faut pas davantage, ces phares splendides seront des guides fidèles et permettront d'entreprendre des expéditions lointaines.

Voilà donc, outre le calcul, premier élément indispen-

sable, l'astronomie et tous les arts de l'ingénieur inventés et mis au service de la *cupidité !*

Notre marchand est parti au loin à la recherche de la fortune; mais il n'a pas prévu que sur son chemin se trouverait un rival aussi avide et plus robuste que lui. En un instant, il est dépouillé de tous les trésors accumulés par son activité et son industrie. Va-t-il se laisser abattre ?... Non; il s'adjoindra un, ou deux, ou plusieurs compagnons d'aventures, et nous voyons apparaître l'esprit d'association, puissance à laquelle rien de terrestre ne saurait résister.

L'homme est insatiable ; les terres accessibles ne sont plus assez vastes pour lui. Cependant, en face de ses désirs se dresse l'Océan immense avec ses ouragans terribles et ses abîmes sans fond. Devant les vagues en furie l'ambitieux s'arrête un instant déconcerté. Mais, un tronc d'arbre creusé par le feu, quelques planches grossièrement assemblées permettent de traverser le fleuve qui le sépare de la tribu voisine. La nacelle un peu modifiée ne saurait-elle parvenir à braver des ondes plus redoutables ? On essaie, et bientôt les flottes phéniciennes sillonnent les mers, des colonnes d'Hercule à la patrie de Confucius.

Est-ce assez cette fois ? Pas encore... Le frêle esquif, que les astres ne suffisent pas à diriger sous des ciels incléments, serait-il donc à jamais enchaîné près des côtes fertiles en écueils, où la tempête vient trop souvent le broyer et l'engloutir ? Un jour, on remarque qu'une aiguille, faite d'un fer tiré d'un minerai spécial, possède, quand elle est suspendue à un fil par son milieu, la propriété de diriger constamment une de ses extrémités vers le Nord. Dès ce moment, plus d'obstacles ! l'homme est bien réellement le possesseur de cette terre qu'il parcourt dans tous les sens, que dis-je, où il peut répandre instantanément sa pensée jusqu'aux

régions les plus distantes. Plus de richesses inertes ! Obéissant aux exigences d'un luxe sans frein, les productions des pays les plus reculés se croisent, sans interruption, sur cet Océan dont l'immensité suffit à peine ; car, poussés par la force irrésistible de la vapeur, les navires s'y rencontrent et s'y brisent plus fréquemment que les équipages dans nos rues encombrées.

Ces progrès, toutefois, s'appliquent uniquement à la vie matérielle ; tant de travaux n'auraient-ils donc abouti qu'à favoriser le faste, la mollesse et les mauvaises passions, leurs habituelles compagnes ? Dans ce mouvement énorme, l'esprit n'a-t-il donc fait aucune conquête capable d'orner l'intelligence, de rendre l'homme meilleur pour la société, meilleur à ses propres yeux, de lui apprendre, en admirant la nature, à en connaître et à en révérer l'auteur, de lui révéler enfin des destinées immortelles ?

Constatons d'abord un fait facile à vérifier de nos jours. Les populations les plus misérables, comme celles qui demeurent sans relations avec les autres peuples, sont toujours, en même temps, les plus ignorantes. S'il est incontestable que l'instruction fournit aux peuples les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence, il n'est pas moins vrai que là où le dénuement est extrême, où l'isolement est complet, comme chez les races de l'extrême Nord et de l'Afrique centrale, aucun effort n'est tenté pour sortir de l'ignorance.

Mais poursuivons la même hypothèse. Pour réussir dans ses entreprises, le trafiquant des premiers âges, aussi bien que le riche armateur de nos jours, a dû indispensablement étudier le climat, le sol, les productions des pays parcourus ; s'efforcer de connaître les mœurs, les goûts, les besoins variés des habitants. Parmi les voyageurs des

caravanes primitives, il se trouva des hommes doués du génie d'observation et d'organisation; ceux-ci, après avoir recueilli avec soin chez les peuples divers les usages dignes d'être imités, devinrent les législateurs de leurs propres pays. Avec les lois, les peuples s'empruntèrent leurs idées religieuses et leurs théories philosophiques, en même temps que se propageaient les arts et la littérature. Ainsi, la Grèce et Rome avaient tiré des extrémités de l'Orient les éléments de leur philosophie, déjà assez avancée pour avoir fait naître les Socrate, les Platon, les Hypocrate, les Cicéron, quand se leva l'aurore chrétienne.

D'une passion considérée comme vulgaire, d'un sentiment que beaucoup de personnes sont portées à mépriser, a donc pu surgir l'élément humain le plus actif de la civilisation. Cela sans doute peut surprendre; mais, continuons notre recherche et peut-être rencontrerons-nous de bien autres sujets d'étonnement. Reportons-nous encore vers les premiers âges de notre monde terrestre.

Deux frères vivaient l'un près de l'autre : le premier, laborieux, intelligent, savait se procurer toutes les choses nécessaires à ses besoins et même se former une réserve précieuse pour les mauvais jours. L'autre était robuste, mais nonchalant; la chasse, dont il se nourrissait, exigeait un travail à peu près quotidien et, aux jours d'insuffisance, de rudes privations lui étaient imposées, pendant que son frère plus prévoyant vivait dans l'abondance. Mais n'est-il pas le plus fort? et n'est-il pas d'ailleurs habile à surprendre par ruse la fauve dont il fait sa nourriture? Celui dont il convoite les biens mourra. Le sang coule, et l'assassin est maudit; chacun le redoute, le repousse, le fuit; son nom seul inspire au loin un sentiment de terreur.

Eh, quoi! ce même fait, qui nous inspire une répulsion si

vive et si légitime quand il est l'œuvre d'un seul homme, deviendrait-il donc un acte digne de louanges, s'il est accompli de peuple à peuple et s'il se multiplie par centaines de mille ? Et pourtant, quand elle n'est pas la résistance à l'oppression ou à une agression injuste, qu'est-ce donc que la guerre ? La guerre, avec son hideux cortége de morts et de mutilés, de maladies pestilentielles, de ruines et de violences atroces ! Certes, on ne peut payer de trop de gloire celui qui, non-seulement au mépris du feu des batailles, mais surmontant encore les labeurs bien autrement pénibles des marches forcées, des intempéries journalières, des privations de toutes sortes, soutient dignement l'honneur de son pays et le délivre d'un joug odieux. Mais aussi l'histoire aura-t-elle jamais trop de sévérité pour ceux qui, témérairement ou par des ambitions injustifiables, ont engagé les peuples dans ces luttes épouvantables, où la force aidée de la ruse peut toujours l'emporter sur la justice et sur le bon droit ?

Et pourtant, cette guerre odieuse, ce criminel attentat dont rien ne saurait atténuer l'horreur, a été pendant de longs siècles le plus puissant, presque le seul auxiliaire du commerce dans l'expansion du progrès civilisateur. Toutefois, gardons-nous d'en exagérer l'influence. La guerre n'a été qu'un moyen de communication entre les peuples. Preuve admirable de la supériorité du principe intellectuel ! Si le plus fort a facilement imposé sa domination au plus faible, maintes fois aussi l'on a vu celui que la supériorité du nombre ou des armes avait fait le vainqueur, subjugué lui-même par la puissance intellectuelle et morale du vaincu. Rome qui, en communiquant aux barbares asservis ses savantes institutions, parvint à fonder de florissantes colonies sur tous les points de l'uni-

vers alors connu, avait elle-même emprunté à l'Orient ses sciences et son commerce, comme à la Grèce domptée, ses arts et sa littérature. Bientôt, sur ce colossal empire croulant lui-même de toutes parts, les hordes du Nord vont se ruer comme une meute affamée, et là où elles accouraient avides de jouissances sensuelles, elles trouveront le christianisme naissant devant lequel tous les fronts ne tarderont pas à s'incliner.

Dans des temps plus rapprochés de nous, l'Europe coalisée fait converger ses légions, croyant étouffer une idée en écrasant une nation. Cruelle ironie de la Providence! Quand après des efforts héroïques jusque-là inconnus, ce peuple succombe sous le poids de la multitude, chaque soldat du vainqueur emporte, avec sa part de butin, le germe des aspirations libérales qui, à l'heure où nous sommes, remuent de fond en comble les institutions de notre univers.

Il n'est donc pas douteux que même les plus détestables causes peuvent engendrer pour la société des résultats salutaires.

Ici, il m'arrive un scrupule. De la proposition que je viens d'émettre, proposition incontestablement vraie dans les limites que je lui assigne, faut-il conclure que la marche de l'humanité étant réglée d'une manière fatale, le libre arbitre n'existe pas, et que toute action utile ou funeste dans son principe demeure en somme indifférente?

Loin de nous, Messieurs, une semblable pensée. Sans doute, l'humanité en masse, sous peine de mourir, doit, comme le juif maudit de la légende, marcher sans relâche plus souvent à travers les épines et les précipices que sur des sentiers fleuris; mais, chaque individu, chaque nation même, demeure entièrement libre d'avancer ou de s'arrêter.

Il en est, hélas ! qui reculent, et tel peuple naguère florissant et superbe est aujourd'hui au dernier rang.

En toutes choses, le résultat prochain d'une mauvaise action est toujours un mal et mal trop souvent hors de proportion avec la cause dont il résulte ; que si, secondairement, comme conséquence éloignée, sorte de privilége accordé par le Créateur, un résultat favorable en découle, rarement celui-ci profite à l'homme ou à la génération qui en a fait naître le principe. La terrible guerre de cent ans a certainement fondé l'unité politique et morale de la France, avantage incomparable pour notre pays ! mais au prix de combien de sang et de misères a-t-il été acheté ?

Je crains de m'être trop avancé dans une voie périlleuse, et pourtant je suis tenté d'aller plus loin encore. Examinons ce qui se produit à la nouvelle d'un de ces crimes qui répandent l'horreur dans une contrée, on peut dire dans le monde entier ; car aujourd'hui la pensée ne connaît plus de frontières. Quand, dis-je, un pareil événement vient à se produire, en même temps que la répulsion se manifeste dans toute son énergie, chacun faisant un retour sur soi-même éprouve, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte de satisfaction de se sentir incapable d'un acte aussi odieux. Puis on songe aux conséquences funestes du crime et naturellement on en vient à se représenter l'excellence des vertus opposées. On a dès longtemps constaté combien, dans tous les pays, à toutes les époques, le peuple s'est constamment montré droit, enthousiaste pour les belles actions, facilement irascible contre les mauvaises. Les émotions de la nature de celles que je citais tout-à-l'heure ne laissent donc jamais les masses indifférentes, et elles ne manquent pas de manisfester leurs sentiments d'une manière énergique.

Toutefois, de ce que la publicité d'un acte mauvais peut exciter au bien, s'ensuit-il qu'il soit bon de livrer en pâture aux âmes naïves, non-seulement tous les crimes qui se commettent, mais tout ce que peuvent concevoir en ce genre les imaginations les plus effrénées ?

Ici, Messieurs, permettez-moi d'emprunter une comparaison à un fait vulgaire et constaté par tout le monde. Que votre main mise dans une eau glacée en sorte promptement ; à l'impression pénible produite par le froid succèdera, sans retard, une chaleur agréable et vivifiante. Si, au contraire, bravant l'effet du premier saisissement, vous demeurez pendant un temps prolongé sous l'influence de la basse température, le refroidissement ne se limitera plus à la partie immergée, il gagnera petit à petit le corps tout entier, jusqu'aux organes les plus profondément situés et les plus importants. Dès ce moment, en vain ferez-vous cesser la cause de réfrigération, l'organisme ne réagira plus ; il faudra, pour vous réchauffer, avoir recours à des moyens artificiels qui ne réussiront pas à vous épargner un état maladif plus ou moins sérieux.

Cette loi des réactions qui s'impose à toute la nature vivante est aussi vraie pour le monde moral que dans l'ordre purement physiologique. Aussi ne saurions-nous assez hautement réprouver le crime, à nos yeux inexcusable, qui ressort journellement d'écrits répandus par milliers dans les classes laborieuses, ignorantes et incapables de choisir leurs lectures. Le simple énoncé d'un acte mauvais suffit à éveiller dans les cœurs non corrompus la haine du mal. Mais si, tous les jours, vous entretenez ces esprits si impressionnables de faits analogues, si vous renouvelez sans cesse devant eux cette dissection de passions honteuses, si vous irritez fibre à fibre ces organes délicats, vous les aurez bientôt émoussés ; vous aurez glacé jusqu'au cœur ces

natures qui ne demandaient qu'à réagir puissamment, et chez ce peuple où il était possible de développer tous les sentiments généreux, il ne se trouvera bientôt plus qu'une foule bassement sceptique, incapable de se passionner pour autre chose que ce qui flattera directement ses sens ou ses instincts grossiers. Ah ! les fléaux les plus meurtriers sont moins pernicieux que cette fade et écœurante nourriture qui donne à ces jeunes intelligences l'anémie et le dégoût, au lieu de la vigueur et de la force dont elles ont besoin.

Si la sagesse infinie qui a présidé à l'organisation de notre monde lui a imprimé un si merveilleux agencement qu'il trouve des sources de grandeur là même où il semblerait devoir périr, elle nous a néanmoins laissé beaucoup à faire par nous-mêmes. La tâche est immense et nous ne saurions l'envisager sans quelque découragement, si nos regards portés en arrière, à l'aspect de la distance déjà parcourue, ne nous montraient jusqu'où nous pouvons étendre nos espérances.

Les découvertes de la science ne s'ajoutent pas simplement les unes aux autres ; s'engendrant elles-mêmes par une fécondation merveilleuse, elles se multiplient suivant une progression que rien ne saurait limiter. Avec ces gigantesques moteurs auxquels se joignent à tout moment des conquêtes nouvelles, nous serait-il interdit d'espérer l'anéantissement d'un grand nombre d'obstacles, aujourd'hui encore, insurmontables ? L'instruction, à grands flots répandue, ne saurait-elle jamais triompher des maux enfantés par l'ignorance et la superstition ? Les races humaines inférieures n'arriveront-elles pas à se relever par le mélange, si elles ne se fondent complètement devant l'invasion cau-

casique, en continuant le phénomène dont l'Amérique nous rend témoins ?

Avec les moyens de communications rapides, les peuples ont appris à se connaître et à s'estimer. Grâce à Dieu, nous ne sommes plus au temps où il suffisait de parler un dialecte différent pour être des ennemis acharnés. Bien persuadées qu'un empire, si vaste et si riche qu'il soit devenu, ne sera jamais assez fort pour résister à deux, à trois coalisés contre lui, les populations arrivent à se préoccuper fort peu des limites de leurs territoires. Vivre en paix, échanger facilement leurs produits, c'est là que tend de plus en plus à se résumer la politique extérieure.

Que l'on renonce donc à la violence incapable d'enfanter jamais autre chose que haine et misère ; que la moitié seulement des sommes d'argent et d'intelligence englouties chaque jour, dans toutes les parties du monde, à préparer et à mettre en œuvre des moyens de destruction, soit appliquée à combattre l'ignorance et les émanations délétères. Promptement l'on verra de riches et nombreux habitants couvrir d'immenses territoires où règne aujourd'hui la désolation et d'où, périodiquement, rayonnent des fléaux qui vont répandre sur l'univers l'épouvante et la mort.

Nul ne peut assigner de limites à la fécondité de la terre ; plus on lui donne de travail intelligent, plus les productions en sont abondantes et variées. De vastes terrains sont encore improductifs et de longtemps l'espèce humaine n'y sera gênée.

Dans notre France seule, à des époques peu éloignées, rappelons-nous combien de malheureux tremblaient sans vêtement, combien mouraient faute d'un peu de pain ! Certes, ces misères sont loin d'être éteintes, mais il est impossible de méconnaître combien elles sont atténuées.

Nous pouvons donc sans grand effort imaginer le moment où tous pourront être suffisamment vêtus, suffisamment nourris. Est-il bien plus difficile d'admettre un progrès moral en rapport avec les perfectionnements matériels et d'entrevoir le jour où la fraternité gravée au fond des cœurs n'aura plus besoin d'être inscrite au front des monuments?

Rêve! utopie! me crie-t-on de toutes parts. Doux rêve, utopie, si vous voulez, à la condition de faire du mot utopie le synonyme d'idéal.

L'artiste de génie dont les œuvres nous pénètrent d'admiration, désireux de retracer sur la toile ou de sculpter dans le marbre des beautés que la nature lui fournit éparses et isolées, a besoin de se composer un type où toutes les formes admirablement proportionnées se groupent dans un ensemble harmonieux. De même, pour nous guider dans la voie du progrès, nous devons nous représenter comme point de mire une société où règnent toutes les vertus, d'où soient bannies toutes les souffrances qu'il est au pouvoir de l'homme d'éviter. En somme, cette société parfaite ne serait-elle pas le résultat de l'observation rigoureuse de l'admirable décalogue biblique? Ne ressort-elle pas de la pensée de celui qui, avant de donner sa vie sur la croix, a dit: *Aimez-vous les uns les autres.*

Dès son origine, l'humanité, surmontant tous les obstacles amoncelés sur sa route, n'a cessé de s'avancer vers un avenir meilleur; quand tant de difficultés ont été vaincues, elle ne saurait demeurer en chemin. Laissons donc là les esprits chagrins et bornés qui, incapables de saisir autre chose que le mal autour d'eux, vantent le passé en haine du présent et jettent l'anathème contre l'avenir. La lecture de quelques pages des historiens anciens, des livres

sacrés eux-mêmes, suffit amplement à démontrer que la société moderne n'est, ni par les mœurs, ni par l'intelligence, en arrière sur les âges écoulés. N'écoutons pas davantage ceux qui vantent l'innocence des peuples dont la nature a été l'unique institutrice. Nos marins vous ont répété souvent que ceux-là, avec la brutalité en plus, sont dominés par tous les vices des nations civilisées, sans les racheter par aucune qualité particulière.

Sans doute nos populations sont accessibles à de bien funestes suggestions. L'ignorance les rend plus aptes à accepter les idées superstitieuses que les préceptes de la science ou même du simple bon sens. La misère développe l'envie aiguisée encore dans les villes par le spectacle de l'opulence et du luxe. La crainte d'être dupe, jointe au sentiment de leur infériorité, porte bien des malheureux à se méfier de quiconque leur est supérieur par l'éducation et les dispose à se laisser aller à des actes coupables. Mais songeons, aussi, combien leurs souffrances sont grandes, combien est énorme la masse des hommes compris dans les classes déshéritées et voyons, en somme, à quoi se réduit la proportion, sans doute immensément trop forte, des méfaits qui leur sont imputables. Considérons ces habitants des campagnes si rudes au travail, si sobres, si honnêtes; ces ouvriers des villes si pleins d'élans généreux, faciles, il est vrai, à se laisser entraîner aux extrémités les plus violentes et les plus terribles; mais, aussi, toujours prêts à ces actes de dévouement sublimes devant lesquels on se sent transporté d'admiration. Non, en présence de tels spectacles, il n'est pas possible de désespérer de l'avenir !

Sans nous arrêter à calculer quand l'édifice pourra être terminé, donnons-y donc largement chacun notre concours ; travaillons sans relâche ; car, nonobstant le zèle que nous

y pourrons déployer, bien des causes de retardement surgiront à chaque pas. Si des instruments nouveaux viennent à notre aide, d'autres, précieux autrefois, se transforment en funestes entraves. L'œuvre est aujourd'hui toute de paix et d'union! Pouvons-nous espérer que la discorde et la guerre ne nous rétréciront jamais le passage?

Sur une mer semée d'écueils et de rescifs, aux flots toujours soulevés par les tempêtes, où d'épais brouillards obscurcissent souvent l'éclat du jour, un navire péniblement s'avance. Il semble frêle et peu fait pour résister aux épreuves dont il est de toutes parts assailli; toutefois, le génie incomparable qui a présidé à sa construction, l'a doué d'un charme magique : il pourra supporter les secousses les plus terribles sans être englouti par les eaux. Bien loin à l'horizon, une étoile éclatante, phare lumineux dont la clarté ne se ternit jamais, lui montre le souverain abri. Debout au gouvernail, un pilote, fréquemment renouvelé, préside à la manœuvre difficile; tantôt, sous une main ferme et habile, l'esquif vogue fier et superbe; parfois, aussi, conduit mollement par une pensée incertaine, il tournoie sur lui-même, s'il n'est rejeté bien loin en arrière, se heurtant aux roches ignorées, abandonnant aux vagues mâture et gréements dispersés. Ballotté sans relâche par des vents contraires, il ne peut se mouvoir qu'en louvoyant avec les plus pénibles efforts. Bien faible est le gain fourni par chaque bordée; pourtant sans cesse le vaisseau se rapproche, et, après les plus longues et les plus terribles péripéties, il entrera triomphant dans le port splendide; car ses flancs transportent le progrès et lui-même se nomme l'Humanité!

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1868-1869

Par M. G. Colombel.

Messieurs,

Votre Secrétaire général vous doit, dans cette séance solennelle, un compte-rendu exact de vos travaux.

Sa mission est certes des plus honorables, mais aussi des plus difficiles ; il lui faut, en effet, dans un cadre restreint, résumer votre histoire d'une année, mettre sous vos yeux les œuvres les plus diverses, les apprécier, en faire connaître tout au moins les traits principaux.

Devant une telle tâche, je sens trop ma faiblesse pour ne pas solliciter en premier lieu toute votre indulgence. J'oserais presque dire, Messieurs, qu'elle m'est due : car ce sont vos souvenirs et non pas mes mérites qui m'ont valu l'honneur de vos suffrages, alors qu'à peine je venais d'entrer dans votre compagnie.

Me conformant à un usage suivi par votre Société depuis un demi-siècle déjà, je commence par vous rappeler votre séance solennelle de l'année dernière. Comme aujourd'hui le même public d'élite se pressait dans cette enceinte, voulant par son concours vous prouver cette bienveillance qui vous soutient et vous excite à continuer sans relâche l'œuvre utile de vos devanciers.

Votre président, M. Daniel-Lacombe, dans un langage éloquent, vous parlait avec cet esprit et cette facilité qui le caractérisent, de la *Conversation*. En quelques pages, il sut vous en tracer l'histoire à Athènes, à Rome ; puis il prouva que cette compagne charmante ne nous avait jamais abandonnés depuis Mme de Sévigné jusqu'à Mme de Récamier, femme unique et charmante, vous disait-il, « véritable » fille d'Athènes égarée dans nos climats brumeux. »

Après ce discours, votre secrétaire général, M. Vignard, dont par comparaison vous allez aujourd'hui plus que jamais regretter l'absence, vous rendait compte des travaux de l'année.

M. Arthur Caillard vous lisait son rapport sur le concours, rapport approuvé par la commission des prix, et qui, par vous tous, fut justement apprécié.

Ce compte-rendu, Messieurs, serait incomplet, si, en le terminant, je n'adressais des remercîments publics et mérités, au nom de votre Société, à tous les artistes qui vinrent alors prêter à votre réunion leur obligeant et agréable concours.

Dès le lendemain de cette séance, vous vous réunissiez en assemblée générale d'élections.

M. Petit était nommé président ;

M. Renoul fils, vice-président ;

M. Arthur Caillard, secrétaire général ;

M. Joüon, secrétaire adjoint ;

MM. Delamare et Gautier étaient maintenus dans leurs fonctions de bibliothécaire et de trésorier qu'ils remplissent avec tant de zèle.

Certaines circonstances ayant amené MM. Caillard, Renoul et Joüon à donner leur démission, vous avez appelé au fauteuil de la vice-présidence M. Doucin, vous m'avez choisi pour secrétaire général et M. Lefeuvre pour secrétaire adjoint.

Votre comité central, qui est votre pouvoir exécutif, fut ainsi composé :

Pour la Section d'agriculture, commerce et industrie : MM. Bobierre, Poirier et Goupilleau.

Pour la Section des sciences naturelles : MM. Thomas, Dufour, Bourgault-Ducoudray.

Pour la Section de Médecine: MM. Rouxeau, Andouard et Bertin.

Enfin, pour la Section des lettres, sciences et arts: MM. Biou, Robinot-Bertrand et Gautté.

Votre bureau et votre comité central ainsi constitués, vous n'aviez plus qu'à reprendre vos travaux.

Ils sont, cette année, très-dignes d'attirer votre attention. Leur nombre, leur importance mériteraient une étude plus approfondie ; malheureusement, le peu de temps dont je puis disposer m'oblige à être bref.

Mais avant tout, Messieurs, j'ai un devoir sacré et pénible à remplir, je dois un mot d'adieu à ceux de vos collègues qui ne sont plus.

Vos pertes cette année ont été cruelles.

Inclinons-nous d'abord, Messieurs, devant la mémoire de Frédéric Cailliaud, un de vos plus anciens collègues, un de vos plus savants collaborateurs. Quand on jette les yeux sur cette longue et honorable carrière, « on admire cette intelligence qui a conçu et mené à bonne fin tant de choses utiles à

la science, cette persévérance qui a triomphé de tant d'obstacles, cette énergie qui n'a reculé devant aucun danger. » Né avec la passion des sciences naturelles, Cailliaud se rendit à Paris dès 1809, pour y suivre les cours du muséum. Il parcourut ensuite la Hollande, l'Italie, la Sicile, la Grèce, l'Asie Mineure, étudiant les monuments antiques et formant ses collections d'histoire naturelle. En 1815, infatigable et intrépide voyageur, il reconnaissait en Egypte les riches carrières ouvertes par les anciens pour l'extraction des émeraudes. En 1819, il retrouvait le temple de Jupiter Ammon; en 1821, les ruines de Méroë, l'ancienne capitale de l'Ethiopie. Revenu en France, il se fixe à Nantes, s'occupe de mettre en ordre ses riches collections, enrichit nos Annales de nombreux et remarquables travaux. Enfin, nommé conservateur du muséum d'histoire naturelle, il s'est éteint à l'âge de 82 ans, dans la plénitude de son intelligence, laissant à notre ville ses précieuses collections et à nous tous l'exemple d'une vie où il n'y a qu'à admirer et à imiter, selon l'heureuse expression de notre Président. Je dois ajouter que tous ces détails sur la vie de Cailliaud m'ont été fournis par la remarquable notice biographique que nous devons à la plume de notre collègue M. Delamare.

Si la mort de M. Cailliaud, Messieurs, est une perte irréparable, surtout pour votre Section d'Histoire naturelle, votre Section de Médecine, elle aussi, a perdu un de ses membres les plus distingués, le docteur Henry, dont les débuts ont été signalés par les plus brillants succès et qui a été enlevé prématurément, à l'âge où les forces de son intelligence devaient atteindre le plus haut degré de leur développement. Alfred Henry, à la fin de son internat à Paris, avait reçu la grande médaille d'or des hôpitaux et le premier prix de l'Ecole pratique. De

retour à Nantes, il y devint bientôt, par le concours, chirurgien suppléant à l'Ecole de Médecine, puis professeur titulaire. C'est dans cette honorable position qu'il a succombé, au moment même où l'on pouvait attendre de lui les plus utiles travaux.

Je voudrais, Messieurs, avoir terminé cette tâche douloureuse ; mais, hélas ! nos pertes ne s'arrêtent pas là.

M. Phelippes-Beaulieu, né en 1792 et mort le 8 mars dernier, a été pendant plus de trente ans l'un des membres les plus laborieux de la Société académique, ainsi que l'attestent vos Annales. Il s'est occupé de travaux historiques, parmi lesquels sa monographie du *Prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand* et sa traduction du célèbre agronome italien *Philippe Ré,* méritent une mention spéciale.

Vous avez également à regretter la perte de M. Bouanchaud, docteur en médecine; il a laissé, paraît-il, des manuscrits fort intéressants sur ses nombreux voyages.

A côté de ces noms si regrettés, qu'il me soit permis de placer celui d'un jeune homme qui allait devenir l'un des membres de votre société: Ludovic-Armand Riom est décédé à l'âge de 25 ans, alors qu'il était déjà l'un des membres actifs de la société entomologique de France. Il est l'auteur d'une belle collection d'insectes coléoptères qui, grâce à la générosité de sa famille, sera l'une des richesses du nouveau Musée que la ville élève en ce moment.

Pourquoi, Messieurs, faut-il qu'une mort inattendue, et dont la nouvelle a retenti douloureusement dans notre cité toute entière, m'ait forcé à rouvrir cette liste funèbre. Nous venons de perdre, en effet, non-seulement une intelli-

gence d'élite dans la personne du docteur Calloch, qui nous promettait une si longue et si brillante carrière, mais un vrai caractère, et beaucoup d'entre vous, Messieurs, se voient enlevé par ce coup fatal un ami aussi sincère que fidèle. Mon successeur aura à vous retracer cette existence si courte, mais si bien remplie. En cessant de vivre, Calloch a emporté avec lui l'estime de tous; il laisse à ses confrères d'éternels regrets, le souvenir et l'exemple de toutes les vertus qui honorent cette noble profession dans laquelle il était déjà passé maître.

Enfin, Messieurs, l'absence elle-même ne nous a point épargné. Mon prédécesseur, M. Valentin Vignard, docteur en médecine, accablé par une double douleur de famille, a pris soudainement une détermination que personne ne prévoyait et dont tous nous avons été vivement affectés. Du moins, nous reste-t-il l'espoir du retour prochain de notre excellent et savant collègue.

Mais chassons de tristes pensées; jetons les yeux sur l'avenir. Les sociétés ne peuvent vivre qu'à la condition de se renouveler sans cesse. Vous avez compris cette loi universelle et ouvert vos rangs à de nouvelles et précieuses recrues.

Ce sont, parmi vos membres résidants :

MM. Prevel fils, architecte ;
Merland, docteur-médecin ;
Gautron, id.;
Lapeyre, id.;
Raingeard, id.;
Moussier, id.;
Gouraud, notaire honoraire ;
Demance, professeur au Lycée et à l'Ecole professionnelle.

Parmi vos membres correspondants :

MM. Javal, ingénieur civil des mines et docteur-médecin à Paris ;

Pechot, professeur à l'Ecole préparatoire de Médecine de Rennes ;

Eugène Roulleau, homme de lettres.

A eux tous nous souhaitons la bienvenue. Nous comptons sur eux pour réparer nos pertes, pour marcher d'un pas ferme dans cette voie du progrès que vos prédécesseurs ont tracée.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces digressions nécessaires, j'arrive à l'analyse de vos travaux. Pour plus de clarté, pour plus d'exactitude, j'examinerai chaque production sous la Section à laquelle elle m'a paru se rattacher le mieux.

SECTION D'AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Cette Section, Messieurs, comprend implicitement toutes les études d'économie politique, cette science que Mirabeau a si judicieusement appelée la seconde Providence du genre humain. Or, cette année, un de vos jeunes collègues, M. Foulon, a traité, dans un mémoire qui se recommande avant tout par sa clarté, d'un des points les plus discutés en économie politique ; de la question si controversée des octrois, question plus que jamais à l'ordre du jour.

M. Foulon se demande si cette institution doit être maintenue, et, au cas où elle disparaîtrait, comment on pourrait la remplacer. Tel est le problème que s'est posé l'auteur et qu'il a examiné sous toutes ses faces. Son style est ferme ; sa discussion toujours serrée est souvent brillante. Les autorités qu'il cite sont nombreuses, et l'on peut affirmer

qu'il n'est pas un ouvrage écrit sur cette matière qui n'ait été consulté par lui.

Dans la première partie de son travail, M. Foulon examine les octrois au point de vue de l'histoire. Il nous en montre l'origine dans un impôt connu, dans les Gaules, sous le nom de *vectigal*. Le Moyen-Age n'a donc eu ni le tort, ni le mérite d'inventer les taxes de consommation. Il les tenait du passé et nous les a transmises.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des octrois au point de vue politique; M. Foulon croit qu'en cette matière leurs inconvénients ne sont pas plus graves que ceux des autres impôts.

Dans sa troisième et dans sa dernière partie, notre collègue s'occupe spécialement de la question économique et des différents moyens proposés pour remplacer les octrois. Il ne justifie pas complètement cette institution, mais il conclut très-spirituellement en disant : « Qu'aucun impôt » ne peut plus que l'octroi avoir droit aux circonstances » atténuantes. » De grands criminels les ayant obtenues, je ne risque pas trop, j'imagine, en accédant, à cet égard, au désir de l'auteur. Du reste, il faut bien l'avouer, c'est ici affaire d'expérience autant que de théorie. Qui n'a remarqué que, lors des débats au Corps législatif sur la liberté commerciale, chacun des orateurs venait à la tribune avec des chiffres différents et finissait par avoir raison.

Il importe donc en pareille matière, si l'on veut arriver à une solution, d'être fixé sur les faits et sur les chiffres.

Une enquête publique seule peut conduire à ce résultat, une enquête dirigée par des hommes ayant les opinions les plus diverses. Après ce travail, les bases posées, on arrive-

rait sans doute à s'entendre, et une solution définitive serait peut-être acceptée.

C'est à la même Section, Messieurs, que je rattache l'étude approfondie que l'un de vos membres les plus actifs, M. Renoul père, a produite sous ce titre : *Le Tribunal consulaire à Nantes.*

C'est une œuvre considérable, pleine d'utiles renseignements, que notre collègue n'a pu recueillir sans beaucoup de peines et de minutieuses recherches.

A côté de la partie purement historique de ce livre se placent des vues fort judicieuses sur la marche du commerce dans notre ville, et cela, selon nous, double l'intérêt de cet ouvrage, le recommande aux historiens aussi bien qu'aux économistes.

Notre érudit collègue nous apprend que c'est à l'année 1554 qu'il faut faire remonter à Nantes l'établissement d'un Tribunal consulaire.

Comme presque tout progrès, cette institution fut dans ses commencements vivement combattue; mais elle conquit bientôt les sympathies de l'opinion publique, cette reine du monde, et s'affirma de siècle en siècle par les services rendus.

M. Renoul, après avoir donné la liste complète de tous les juges et consuls depuis 1554, arrive enfin à cette époque où les vieilles institutions de notre monarchie vont tomber pièce à pièce. L'Assemblée nationale, dans son désir de donner l'unité à la justice et cette liberté, cette indépendance sans lesquelles elle ne saurait exister, voulut que l'ordre judiciaire tout entier revêtît l'organisation déjà existante des juridictions consulaires, dont une expérience de deux siècles avait démontré les heureux effets. Des juges électifs, une justice prompte et gratuite, une législation simple et débarrassée de l'ancien dédale des

procédures, tel était le modèle qu'offrait dès lors la juridiction commerciale, tel fut celui que l'Assemblée nationale chercha à suivre dans l'établissement de la justice en France. Aussi la loi de 1790 maintint-elle les Tribunaux de Commerce et cela dans des conditions presque identiques à celles où ils existaient déjà. — Arrivé au XIXe siècle, M. Renoul s'occupe de la promulgation du Code de Commerce et des désastreux effets du blocus continental, dont le commerce de notre ville se ressent encore, tant les calamités de la guerre sont difficiles à effacer, puis il termine par l'exposé de documents dignes d'être connus et consultés. Tel est cet important ouvrage qu'on ne peut à vrai dire résumer, mais qu'il faut lire.

De cette étude, qui touche surtout à notre localité, je passe à un travail qui intéresse le commerce maritime du monde entier.

Le navire en fer a une supériorité qui paraît incontestable sur le navire en bois, pour la marche, la solidité, la durée, et surtout comme économie de frais d'entretien ; aussi, partout, tend-il à se substituer à ce dernier.

Cependant, un inconvénient très-sérieux s'oppose souvent à son emploi et arrête le développement de ce genre de construction pour lequel notre ville, vous le savez, possède des chantiers en grand et légitime renom. Il se couvre, en effet, promptement à la mer, surtout dans les mers chaudes, de végétations marines, de mollusques, et il devient alors lourd et mauvais marcheur.

Un grand nombre de moyens ont été proposés pour remédier à ce défaut capital, mais aucun d'eux jusqu'ici n'a pu réussir à résoudre ce problème si important pour l'avenir de la marine.

Deux de vos collègues, MM. Demance et Bertin, espèrent être plus heureux que leurs devanciers.

Pénétrés de l'idée que les dépôts seraient rares ou nuls sur une carène polie, ils ont cherché à préserver la coque du navire de toute oxydation.

Voici en quelques mots leur système. Il existe deux fluides électriques, l'un appelé positif. l'autre négatif. Or, deux fluides de même nature se repoussent et deux fluides de nature contraire s'attirent.

Le fer de signe positif attire donc naturellement à lui l'oxygène et les acides qui sont des corps négatifs. C'est là la cause première de son oxydation. Que faire donc pour le protéger? Il faut changer de signe son électricité, la rendre négative comme celle de l'oxygène et des acides.

Pour résoudre ce problème, MM. Demance et Bertin appliquent d'une façon intime, sur la coque intérieure du navire, des réservoirs en zinc continuellement remplis d'eau de mer. Le zinc prend l'électricité négative, le liquide du réservoir l'électricité positive. Le fer du navire reçoit, par conductibilité, le fluide du zinc et se couvre d'une couche de fluide négatif formant une espèce de vernis contre l'oxydation. De cette manière la coque du bâtiment reste polie, le dépôt des bases est évité et avec lui celui des végétations marines.

Nous savons, de source certaine, que le ministère de la marine s'intéresse à cette question d'une manière toute spéciale, et qu'elle a été soumise à l'appréciation d'une commission de l'Académie des Sciences.

L'avenir, espérons-le, démontrera le bien fondé des expériences de vos collègues, et l'honneur en rejaillira sur votre Académie, qui sait encourager tous les travaux scientifiques.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Votre Section d'Histoire naturelle, Messieurs, bien que

faible par le nombre des membres qui la composent, tient à honneur de s'affirmer chaque année par des œuvres sérieuses.

M. Edouard Dufour vous a présenté le résumé de ses observations sur la structure géométrique des roches granitiques qui entourent notre ville, et il est arrivé à cette conviction que ces couches granitiques sont formées par d'énormes cristaux produits par le refroidissement d'une masse en fusion aux temps primitifs du globe. C'est ainsi que la science, par d'infatigables travaux, refait peu à peu l'histoire de cette terre que nous habitons. Votre honorable collègue, qui affirme chaque jour les qualités de son esprit vraiment scientifique, vous a fait de plus une communication fort curieuse sur la découverte d'une tête de singe subfossile engagée dans un bloc de pierre. Cette pièce singulière se trouve à Nantes dans la modeste collection du pensionnat Saint-Joseph.

M. Bourgault-Ducoudray vous a lu un rapport plein d'intérêt sur la découverte, dans notre département, de l'Hélice vigneronne qui avait échappé aux investigations patientes et multipliées de notre savant et regretté Cailliaud, et qu'on ne rencontre habituellement que sur les terrains calcaires.

M. Viaud-Grand-Marais poursuit, avec une persévérance digne d'éloges, ses *études sur les serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure*, études dont il vient de publier la deuxième édition.

M. Rouxeau, dont la place est si brillamment marquée dans toutes les sections de votre Société, a pu dérober quelques instants à ses nombreuses occupations, et continuant ses recherches, s'occuper, cette année, du genre *Amanite*.

M. Andouard, secrétaire de la Section, vous a entre-

tenu, en dernier lieu, d'un insecte nommé *Borer* et des ravages qu'il exerce dans les plantations de cannes à sucre à Maurice et à la Réunion.

Tel est, Messieurs de cette Section, le résumé bien incomplet de vos travaux. Profane au milieu de vous, je n'ai pu apprécier comme elles le méritent toutes vos savantes recherches. Je ne puis, en terminant, que rendre hommage à la science que vous cultivez, à ces études longues et minutieuses, dont le beau côté est de vous mettre en communication continuelle avec la pensée harmonieuse du grand organisateur de la nature.

SECTION DE MÉDECINE.

Ici encore, Messieurs, je me sens profane, plus profane que jamais.

Votre Section de Médecine a toujours compté parmi les plus laborieuses de la Société. Cette année, elle s'est surpassée à vrai dire ; aussi je regrette doublement que votre Secrétaire général n'ait pas l'honneur d'appartenir au corps médical. Un de vos confrères seul, Messieurs, aurait pu dignement rendre compte de vos importants travaux, de succès qui, sans conteste, méritent de faire époque dans les annales de notre chirurgie locale.

J'en serai un narrateur incomplet et infidèle, mon ignorance sera mon excuse.

Jusqu'à ces dernières années, les opérations dans lesquelles le péritoine est atteint passaient pour être constamment mortelles dans l'espèce humaine. Aussi ne se pratiquaient-elles jamais qu'à la dernière extrémité. Le célèbre Velpeau les déclarait affreuses; selon lui, elles devaient être proscrites; l'Académie de Médecine de Paris les réprouvait. Cependant, dans notre ville, des praticiens

plus hardis, s'inspirant des exemples de médecins anglais et américains, de celui de M. le professeur Kœberlé de Strasbourg, et poussés par un vif sentiment d'humanité, ont tenté cette opération. Ils y ont mis tant d'habileté et de savoir que, sur six malades voués à une mort certaine, quatre ont été sauvés. C'est là un titre nouveau pour MM. Letenneur et Joüon à vos éloges et à la reconnaissance du public

M. Bertin, dont je vous ai déjà parlé à l'occasion d'une découverte importante, sait allier fort heureusement ses connaissances approfondies de chimie à ses études médicales; il vous a présenté un *Mémoire sur la transfusion du sang et l'emploi des alcools dans certaines maladies*. Ce travail est surtout basé sur des faits : je me bornerai donc à dire qu'ils sont entourés de développements scientifiques du plus haut intérêt, et que les hommes spéciaux le consulteront avec fruit.

M. Malherbe, tout en poursuivant la publication de ses *Etudes cliniques,* vous a donné une savante analyse des conditions climatériques de Nantes, au point de vue pathologique.

Notre honorable et si distingué président, M. Petit, avec sa compétence toute spéciale, a rédigé un important travail sur la loi de 1838, concernant les aliénés.

Vous savez, Messieurs, les critiques vives et récentes dont cette loi a été l'objet.

M. Petit, après avoir indiqué le but que s'est proposé le législateur (à savoir, la conciliation de ces trois intérêts également respectables : la liberté individuelle, la sécurité publique, le traitement de la maladie), cherche à établir, par des arguments d'une grande force, que la loi de 1838 sauvegarde suffisamment ces intérêts sacrés. Pour l'auteur, la séquestration d'un fou, dans un établissement public ou

privé, est entourée de tant de garanties, de tant de précautions, qu'il est impossible d'admettre qu'un homme raisonnable puisse y rester enfermé, soit par intérêt politique, soit par un sentiment de haine ou de cupidité. A cet égard, il nous semble, que toutes les institutions humaines étant imparfaites de leur nature peuvent produire des abus; certes, il ne faut pas toujours croire au mal, mais il ne faut pas, non plus, oublier qu'il existe, et que notre devoir est de le combattre partout où il se rencontre, soit au plus haut, soit au plus bas de l'échelle sociale.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui voudraient étudier cette question qui touche à la plus haute métaphysique, à la conscience humaine, ceux surtout qui, par leur position, sont appelés à pratiquer la loi, trouveront dans le travail de notre savant collègue les plus sages indications.

Enfin, Messieurs, vos collègues, MM. Rouxeau, Vignard, Trastour, Aubinais, Viaud-Grand-Marais, Laënnec, Deluen, Kirchberg, Delamare, Andouard, vous ont fait part d'opérations et d'études importantes. Elles démontrent, une fois de plus encore, que parmi vous l'amour des recherches utiles s'allie à une science réelle ; que, dans une large mesure, vous ne cessez d'apporter de précieux matériaux à l'œuvre de persévérante et philanthropique observation entreprise par le corps médical du monde entier.

SECTION DES LETTRES.

Ici, je l'avoue, Messieurs, je me sens plus à l'aise. Si, en effet, je n'ai pas toujours cultivé les lettres comme elles le méritent, je ne suis pas assez loin de mes études classiques, cette saine et belle préparation à la vie, pour ne pas les aimer et les apprécier.

Dans sa sphère, votre Académie est une preuve de

l'attrait invincible qu'elles offrent; car, bien que la politique et l'industrie dominent en ce moment les esprits, votre Section des Lettres a produit cette année un grand nombre de travaux originaux et intéressants.

M. Prevel, à peine admis à partager vos travaux, vous a communiqué un *Mémoire sur le château de Blain, sa description et son histoire.* Il ne reste plus de ce bel édifice qu'une aile entière et deux tours, sur les neuf qui autrefois le défendaient. Les cours, les jardins, les terrasses, que notre collègue nous montre dans leurs splendeurs, ont été ravagés. En un mot, il ne reste que des ruines de cette résidence féodale jadis si renommée.

M. Prevel, dans cet ouvrage, a fait preuve d'un véritable talent descriptif : la partie historique est traitée avec soin ; l'auteur a su donner une signification et une couleur à l'énumération aride de faits et de dates, ne touchant qu'un point très circonscrit de notre histoire locale.

Sachons gré à notre collègue des longues recherches que son travail a nécessitées. Ce premier essai nous promet pour l'avenir de nouvelles communications.

Dans la vie des peuples il se produit de loin en loin un fait mystérieux qui reste l'énigme de l'histoire. L'on peut citer comm eexemple : La disparition de lord Batheurst et le *Masque de fer.* — M. Demangeat, grâce à une érudition et à une mémoire remarquables, a tenté de lever le voile qui couvre encore ce dernier personnage.

Selon votre érudit collègue, le Masque de fer serait un frère aîné de Louis XIV, un fils de Mazarin qui, d'après la chronique, était le plus bel homme de son temps et le bras droit de Richelieu. Par des comparaisons tirées de faits presque contemporains, M. Demangeat établit la vraisemblance de son système; il n'est pas sans exemple,

en effet, que les personnages les plus hauts placés n'ont pas toujours su pratiquer cette vertu que leur commandent et la morale et leur haute position.

M. le docteur Merland vous a présenté sur Gaudin, député de la Vendée à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, une notice fort intéressante ; l'auteur a su mettre en relief, dans un style clair et serré à la fois, certains épisodes importants des guerres désastreuses de la Vendée, et entre autres, la conduite ferme et loyale des membres du Directoire du district de Challans, faisant aux ordres sanguinaires du proconsul Carrier une opposition courageuse.

M. Benjamin Fillon, membre correspondant, vous a adressé une *Notice sur M. l'abbé Eugène Aillery,* né à Nantes en 1806, auteur du *Pouillé de l'évêché de Luçon* et d'autres travaux fort remarquables laissés à l'état de manuscrits.

Enfin, Messieurs, M. Dugast-Matifeux vous a donné communication d'une *Note sur les massacres de Machecoul et considérations générales sur la guerre de Vendée,* par feu Germain Bethuis, ancien juge d'instruction à Nantes.

Cette note renferme de très curieux renseignements sur Charette, et des détails nâvrants sur les commencements de la guerre qui, à la fin du dernier siècle, a désolé nos contrées.

Notre savant collègue, infatigable dans ses recherches historiques, vous a aussi offert la *topographie artistique et médicale de Clisson,* par Duboueix, docteur-médecin, ouvrage couronné par l'ancienne Académie de Médecine de Paris, et qu'on croyait perdu. Il ressort de ce mémoire, que des progrès immenses ont été accomplis dans nos campagnes depuis la Révolution, et cela malgré nos dis-

cordes civiles dont nous devons tous travailler à faire disparaître les traces. Vous avez jugé ce travail digne de figurer dans vos *Annales ;* il y est suivi d'une *Notice sur Dubouci*, par M. Dugast-Matifeux. Votre collègue, dans quelques pages bien écrites et bien pensées, a fait revivre cette figure intelligente et sympathique, morte après avoir bien mérité du genre humain.

Mais laissons-là l'histoire avec ses utiles recherches, ses aperçus profonds, ses enseignements salutaires. Il est temps que je m'occupe de vos poètes.

Ils s'en allaient, disait-on, mais, Dieu merci, quelques-uns de vos collègues ont voulu faire mentir cet adage affligeant.

Plusieurs charmantes pièces de vers intitulées : *Dieu et sa mère, Repos, la Fête, Ce que rejette la mer, à M. Emile Pehant, la Loire,* nous ont été lues par M. Biou, qui sait ainsi occuper les loisirs que la justice lui laisse, d'une manière fort agréable pour votre Société.

M. Biou a le vers facile et semble écrire sans effort ; son expression est juste et quelquefois hardie ; mais ce qui distingue surtout ses productions, c'est la pensée philosophique qui harmonieusement s'en dégage. L'on dirait que l'auteur ne cesse d'avoir sous les yeux ce conseil du poète :

> Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

Je ne puis mieux faire, en terminant ce trop court aperçu, que de vous citer deux strophes de l'auteur, dans lesquelles apparaissent à un haut degré les qualités précieuses que je viens de signaler à votre attention :

> Oh ! que j'aime la Loire en pensant aux beaux jours
> Que le temps d'un coup d'aile a chassés pour toujours,

Où, d'un pas si joyeux, je suivais son rivage
Rêvant d'un lendemain sans ombre et sans nuage.

Oh ! que j'aime la Loire... on dit que l'avenir
Ne gardera de toi qu'à peine un souvenir !...
Laisse, mon fleuve aimé, laisse couler ton onde
Le sillon fait par Dieu dure autant que le monde.

Sous ces titres : *Fondation de la Société Académique de Brest, Stances sur Préfailles*, M. Limon vous a lu des essais fort intéressants; ils nous font vivement désirer de nouvelles communications littéraires de sa part.

Votre collègue sait décrire avec un grand charme, et l'on peut dire de sa poésie qu'elle est une peinture écrite.

Son dialogue sur la *Fondation de la Société Académique de Brest* respire un entrain de bon aloi.

Les *Stances sur Préfailles* dénotent une grande fécondité : la nature et la vie y débordent de toutes parts.

Enfin, Messieurs, M. Robinot-Bertrand, qu'à bon droit nous pouvons appeler notre poète, et qui, chaque année, atteste les progrès d'un talent de premier ordre, a été l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'attrait de vos séances. Certain de l'intérêt que vous portez à ses travaux littéraires, il vous a lu l'*Insomnie de Claude*, nouvelle où l'émotion et la fantaisie se fondent dans un ensemble agréable; il vous a lu la *Robe d'azur*, fraîche idylle qui rappelle un peu la manière des petits poèmes de Goethe; il vous a lu encore la *Prédiction*, œuvre de fine ciselure et de haut sentiment, l'une des cinq pièces qu'il a publiées dans la *Revue Contemporaine*, et qui feront partie d'un livre en ce moment sous presse intitulé : *Au bord du fleuve.* Vous vous rappelez, Messieurs, la *Légende rustique;* l'idée fondamentale de ce poème — le désespoir de l'âme en face de la liberté compromise — et le souffle

ardent qui vivifiait le livre, attirèrent vite autour de l'écrivain l'attention de la presse et les sympathies des gens de goût et de réflexion. Mais (que M. Robinot-Bertrand nous le pardonne, on doit la vérité à ceux qu'on estime), le poids qu'il voulait soulever était écrasant ; il advint ce qui devait arriver : tout le monde reconnut dans la *Légende rustique* une œuvre hardie, mais on y trouva aussi des faiblesses de composition. Dans *Au bord du fleuve,* livre dont il m'a été donné de lire le manuscrit, on voit que le poète s'est complété ; le souffle a encore grandi, et l'idée, fouillée parfois jusqu'à la recherche, est servie chez l'écrivain par une science des ensembles, un choix de l'expression, une habileté de forme qui prouvent que M. Robinot-Bertrand peut désormais marcher sans hésitations : il est, selon nous, en pleine possession de sa force.

Ce rapport, Messieurs, serait incomplet si je ne rappelais que, cette année comme les précédentes, se sont continuées vos relations avec les nombreuses Sociétés savantes de France et de l'étranger. Ainsi s'établit, pour l'utilité et l'agrément de toutes, un véritable courant intellectuel qui vous anime et vous entraîne.

Enfin, il faut bien le dire, les conseils de notre ancien président, M. Daniel-Lacombe, n'ont point été perdus, ils sont restés présents à votre mémoire, et la conversation a été cultivée cette année, au sein de votre Société, d'une manière fort remarquable.

Divers sujets y ont été l'objet de dissertations approfondies, toujours courtoises, alors même qu'elles étaient empreintes de vivacité.

L'histoire, l'agriculture, la chimie, les sciences naturelles, la statistique, vous ont fourni des thèmes pleins d'intérêt, et aussi cette question, si palpitante d'à-propos

pour notre ville, l'amélioration de la Loire et le creusement d'un canal maritime.

J'ajouterai même, tout bas, que le fruit défendu, la politique, n'a pas toujours été étranger à nos débats; mais, en vérité, où la politique n'apparaît-elle pas? qu'est-ce qui n'est politique dans le temps où nous vivons?

J'arrive, Messieurs, à la fin de ce trop long rapport; ici se termine ma tâche. Certes, je n'ai pu mettre en relief, comme je l'aurais voulu, l'importance et l'intérêt de vos travaux; je m'estimerai heureux toutefois si j'ai démontré que vous n'avez point failli à votre mission civilisatrice.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1869

PAR Mr J. LEFEUVRE,

Docteur en Médecine, Secrétaire-adjoint.

MESSIEURS,

Notre règlement confère au secrétaire-adjoint de la Société Académique l'honneur de présider la Commission du Concours : nos usages ont ajouté à ces fonctions celles de rapporteur, et, sans fausse modestie, vous me permettrez de le regretter en ce jour. Car, les travaux qui, cette année, ont été soumis à notre appréciation, ne rentrent point dans la spécialité de mes études journalières. Et pour ne pas reculer devant une complète incompétence, j'ai dû me rappeler, qu'après tout, pour remplir convenablement ma tâche, il me suffirait de vous présenter une reproduction effacée peut-être, mais fidèle, de la discussion qui a précédé notre jugement.

Le programme des questions était vaste, varié, et par l'élasticité même de plusieurs d'entre elles, susceptible de tenter des intelligences de nature diverse. Hélas! il faut bien l'avouer, c'est à peine si l'on a répondu à un appel un peu tardif peut-être. Minime a été le nombre des questions abordées, minime le nombre des concurrents.

A quels motifs attribuer cette rareté, cette pénurie dans les travaux qui nous ont été présentés cette année ? Je n'ose pas trop scruter ces causes; j'aurais peur d'y trouver avant tout une cetaine indifférence pour les choses de l'esprit.

C'est contre cette indifférence que nous devons réagir de tous nos efforts. Sans doute les Sociétés savantes et littéraires de province, en instituant ces Concours, n'ont pas la prétention de décerner des brevets de gloire et d'immortalité ; mais leur but bien légitime est de stimuler l'émulation des travailleurs, des jeunes surtout.

Et puis ensuite, Messieurs, n'a-t-on pas vu, et plus d'une fois, un lauréat des Sociétés de province arriver à conquérir des palmes plus glorieuses ? C'est l'ordre naturel des choses. Mais, aujourd'hui, cet ordre semblerait avoir été changé en notre faveur : au risque de me compromettre, en m'avançant trop, vis-à-vis de mes collègues, laissez-moi vous dire, non sans quelque orgueil pour notre Société, que, si nous avions pu légalement admettre au Concours les ouvrages imprimés, nous aurions très-probablement, par un phénomème inverse, à couronner ici un poète, un vrai poète, déjà lauréat de l'Académie Française.

Je ne vous dirai que son nom : Achille Millien, et le titre de son livre : *Musettes et Clairons*.

Abordons maintenant les travaux qui nous ont été soumis, et justifions par un examen rapide et indulgent,

mais sans faiblesse, les conclusions auxquelles est arrivée votre Commission. Les auteurs, je le sais, ont parfois l'épiderme un peu sensible, et se regimbent volontiers contre la critique même la plus bienveillante. Mais quand le verdict a été unanime, la conscience du juge est bien à l'aise, dût-il s'agir de condamner : et pour nous, il s'agit seulement de ne pas récompenser, du moins *tout et tous*.

En réponse à cette première question de notre programme : « *Etudes sur un ou plusieurs Bretons célèbres,* » nous avons reçu une Notice biographique sur Mathurin Crucy, architecte-voyer de la ville de Nantes, architecte en chef du département de la Loire-Inférieure, 1780-1826, avec cette épigraphe : « *Honorer les morts illustres, c'est pousser les vivants à marcher sur leurs traces.* »

Ce travail manuscrit a vingt-six pages seulement, et je le remarque, parce que, si au premier abord il paraît plus considérable, cela tient aux notes et aux pièces justificatives, dont il est suivi. Qui sait même, mais ce n'est qu'un soupçon, si ces pièces diverses, trouvées ou retrouvées dans les archives communales, ou ailleurs, n'ont pas été la cause déterminante de cette biographie, au lieu d'en être simplement l'appendice ?

Nous n'en ferons pas l'analyse, et plus tard vous verrez nos motifs pour en agir ainsi. Mais continuant à l'égard de l'auteur une guerre courtoise, nous lui dirons que si, comme nous le croyons, il est jeune (heureux défaut), son style porte les traces d'un grand laisser-aller qui frise la négligence, attribuable sans doute à la légèreté de la jeunesse.

S'il est du métier, c'est-à-dire architecte, il aurait dû, ce me semble, nous donner sur les monuments construits

par Crucy, et la liste en est longue, plus de détails d'appréciation et de critique au point de vue de l'art.

En revanche, à notre avis, il eût mieux fait de s'abstenir de certaines attaques contre un de nos corps électifs et contre un successeur de Mathurin Crucy dans le poste d'ingénieur-voyer. Ceci soit dit en passant, sans nous prononcer ici pour Rome ou pour Carthage, dans la solution du problème de l'agrandissement de la place Saint-Pierre : en tout cas, l'auteur est injuste par exagération quand il dit : qu'elle ne sera jamais qu'un *misérable carrefour.*

Nous ne chercherons pas trop querelle à l'auteur pour l'indifférence, en matière politique, qui se révèle, sans affectation du reste, dans les diverses parties de son travail, ne lui contestant pas le droit d'écrire simplement *ad narrandum.*

Mais du moins faut-il que les faits consignés dans une biographie soient de la plus entière exactitude, et à cet égard nous avons bien quelques scrupules. Les quais de la Poissonnerie ne sont-ils pas antérieurs à la date que l'auteur leur assigne ? et même qu'entend-il au juste par les quais de la Poissonnerie ?

En parlant de Crucy comme ingénieur maritime, n'a-t-il pas exagéré l'importance de ses travaux relatifs à la mise à l'eau des navires ? Il ne donne aucun détail sur ce sujet, très-intéressant pourtant, et au point de vue industriel et au point de vue philantrhopique. J'aime à croire, malgré notre biographe, que jamais, avant comme après Crucy, le lancement d'un navire n'a forcément coûté la vie à un homme, cet homme fût-il un galérien.

Nantes, du reste, possède encore la fille de Mathurin Crucy, et l'auteur pourrait puiser à la source la plus fidèle les plus précieux renseignements.

Résumons-nous : la *Biographie de Mathurin Crucy* ne nous a pas semblé, dans sa forme et teneur actuelles, mériter de récompense. Mais bien loin de nous l'idée de dire à l'auteur que son labeur et ses soins doivent être absolument perdus.

Qu'il reprenne son œuvre, et que, par un travail qui sente l'huile cette fois, il arrive à produire une notice, instructive quant au fond, digne quant à la forme de la Société littéraire aux suffrages de laquelle il la présente, digne à tous égards du public, notre souverain arbitre à tous, s'il juge convenable de la livrer à l'impression.

L'autre travail qui nous a été présenté est une œuvre poétique intitulée : *Lutte et Victoire*, avec cette épigraphe :

« Poursuivant l'idéal d'un essor éternel,
» Que l'artiste inspiré, lève les yeux au ciel. »

N. Martin.

L'auteur a voulu, dans ce drame à deux personnages, nous montrer sous deux aspects opposés les luttes et les combats de la vie. Un drame, disons-nous, c'est à tort; le prologue et l'épilogue d'un drame, voilà l'expression juste.

L'un des acteurs, l'un des orateurs plutôt, est pâle et grêle, ses yeux bleus sont doux et profonds comme la mer. Il s'est composé à lui-même un programme un peu nuageux, il faut l'avouer, mais tout imprégné d'idéal et de vertu. Nous serions tentés de l'appeler « un bon jeune homme, » mais l'auteur pourrait y voir une intention épigrammatique; nous l'appellerons donc à volonté, l'homme de l'idéal, ou l'homme du devoir. Car il paraît que sous cette frêle enveloppe il y a l'étoffe d'un lutteur obstiné,

qui, dans la conquête de son idéal, ne suivra que la ligne du devoir et ne succombera que brisé par les obstacles du chemin.

L'autre acteur, dans ce drame de la vie, semble au contraire avoir reçu de la nature tous les attributs de l'énergie et de la force ; mais sa fierté, son arrogance ne servent qu'à masquer sa faiblesse morale. Nous l'appellerons l'homme du siècle ou du succès : car c'est le succès qu'il veut avant tout, et le succès prompt et facile, *per fas* et *nefas*. L'auteur nous laisse supposer qu'il l'a obtenu ; mais non pas qu'il ait obtenu en même temps le bonheur, et c'est là la moralité du drame.

Laissons les acteurs s'exprimer. Le premier dit :

« Au ciel j'ai demandé ma route ; et soit amère,
» Soit douce, je la poursuivrai ;
» Le pied ferme et l'âme sereine,
» Jusque au jour où dans l'arène,
» Frappé sans retour, je mourrai. »

Or, il était si beau, par la voix et le geste,
Que l'autre, malgré lui, du regard l'admirait,
Sentant au fond du cœur sourdre un remords secret,
Comme l'ange tombé que trouble un chant céleste.

Puis reportant ailleurs ses vœux :

» Va, dit-il, dans ta solitude,
» De l'idéal fais ton étude,
» Moi c'est le succès que je veux.
» Il me faut, mais bientôt, mais sans labeur austère,
» Les applaudissements d'un public enivré.
» Je vais sonder mon siècle, et chanter à *son gré*.
» Il sera le Volcan, je serai le cratère.

....

....

» Quoi ! tu rechercherais pareille servitude,
» Dit le jeune homme pâle, en joignant les deux mains ;
» Histrion qu'on promène aux plus fangeux chemins,
» Tu te prostituerais à cette multitude :
» Et t'enorgueillirais encor
» Sous les bravos qu'elle t'adresse,
» Comme un valet, qui se redresse
» Sous sa livrée aux galons d'or.

» Quoi, rien ne se révolte, et ne crie en toi-même !
» Tu veux vendre ton âme, et le dis sans rougir. »

Je passe quelques vers moins heureux. Va donc.... demande :

« Quel autel faut-il que j'insulte ?
» Quelle idole dois-je encenser ?
» Quand ton maître voudra s'amuser, toi, l'esclave,
» Et tu te feras bouffon, et l'on rira de toi ;
» Tu seras payé très cher, de main de roi.
» Sois fier ! l'or peut couvrir ce que nul flot ne lave. »

Arrêtons-nous sur ce dernier vers, beau dans le fond, beau dans la forme, mais qui nous semble accuser quelque réminiscence. Nous ne suivrons pas plus loin cette austère leçon tombant sur un sujet si mal préparé à la recevoir.

Laissons passer une année. L'homme du succès, après avoir obtenu la gloire, la renommée, et la fortune aussi sans doute, revient au moment où l'homme du devoir est à l'agonie dans sa mansarde, calme et confiant dans une existence nouvelle, tout rayonnant d'espérance et de bonheur.

« Es-tu content, » lui dit celui-ci? avec une certaine insistance.

Et l'homme du succès, impatienté, répond :

« Mais toi, toi qui t'en vas, toi qui meurs dans cette ombre,
» Méconnu, seul, souffrant, es-tu donc satisfait ?
» Pourquoi fouiller en moi? Quel bonheur est parfait?
» Mon sort, s'il est cruel, rend-il le tien moins sombre ?

« Je suis heureux, dit le mourant,
» Dieu m'a toujours trouvé fidèle,
» Et ma couronne sera belle,
» Autant que mon rêve fut grand. »

Et calme, il expira dans ces paroles saintes ;
Son front d'un pur soleil semblait illuminé.
Et l'autre, à son chevet, demeura prosterné.
. . . .

Il pleura, il pleura d'abord, puis ensuite il s'arma de courage, et protégé par le souvenir de son ami, l'imita dans sa vie et dans sa mort.

J'ai dû emprunter à l'auteur de nombreuses citations : c'était le meilleur moyen de vous faire connaître et apprécier son œuvre.

Le plan n'en est pas très net, et l'expression est souvent un peu vague, ce qui est un défaut, même en poésie. Le rhythme est recherché, mais les vers moins longs qui terminent chaque strophe ne suffisent pas toujours au développement de la pensée : d'ailleurs, la versification est en général suffisante et facile.

Mais, mieux que tout cela, les sentiments exprimés dans cette poésie sont nobles et élevés, et l'impression qu'on ressent à sa lecture est saine et salutaire.

Nous avons proposé pour l'auteur, et la Société Académique lui décerne une médaille de bronze. Mais, dans l'espérance qu'une autre fois il fera mieux encore, et que nous pourrons alors lui accorder une récompense plus élevée, à l'auteur, quel qu'il soit, nous disons sympathiquement : « Au revoir. »

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1870.

1re Question. — Études biographiques sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Études complémentaires sur la faune et la flore du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des

mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que la flore phanérogamique et un catalogue des cryptogames.

5e Question. — Topographie médicale du département.

6e Question. — Étude sur le morcellement de la propriété rurale.

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage

De morale,

De littérature,

D'histoire,

D'économie politique,

De législation,

De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1870, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant le département de la Loire-Inférieure.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1870.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, décembre 1869.

Le Président,
DOUCIN.

Le Secrétaire général,
Dr J. LEFEUVRE.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1868-69.

Séance du 2 décembre 1868.

M. Daniel-Lacombe, président sortant, remercie la Société Académique de la bienveillance qu'elle lui a toujours témoignée, et appelle au fauteuil M. le docteur Petit. Celui-ci, en prenant place au bureau, fait appel au dévouement de tous les membres pour l'aider à remplir les fonctions que la Société lui a confiées.

La Société décide qu'il ne sera pas répondu à un article de journal concernant le rapport sur le concours des prix.

Séance du 6 janvier 1869.

Lettre de M. le Préfet proposant la formation d'une commission chargée de l'étude du moyen propre à préserver les châtaigniers des ravages d'une maladie signalée sur divers points du département. La Société désigne pour

faire partie de cette commission MM. Renoul père, Pradal, Dufour et Goupilleau.

Démission de M. le docteur Hignard, pour cause de santé.

Proposition d'ajouter aux titres de membres résidants et de membres correspondants celui de membres honoraires. Pour l'examen de cette proposition, une commission est nommée, composée de MM. Daniel-Lacombe, Fontaine, Dufour, Rouxeau et Biou.

M. Renoul fils ayant refusé la vice-présidence, M. Doucin, inspecteur honoraire d'Académie, est élu en son lieu et place.

M. le docteur Joüon n'ayant pu accepter les fonctions de secrétaire-adjoint, M. le docteur Lefeuvre est élu.

M. Prével fils, architecte, est admis comme membre résidant, sur le rapport de M. Gautret.

Lecture de M. Dufour sur le *Pseudo-morphisme des roches feldspathiques.*

Séance du 3 *février* 1869.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, à laquelle M. le Président se charge de répondre.

Admission, comme membre correspondant, de M. Javal, ingénieur civil des mines et docteur-médecin à Paris, sur le rapport remarquable de M. le docteur Calloch.

Admission, comme membre résidant, de M. le docteur Merland, sur le rapport de M. Dugast-Matifeux.

Lecture par M. Biou de trois pièces de poésie, l'une intitulée : *Dieu et sa mère ;* la deuxième, *Repos ;* la troisième est dédiée à M. Péhant, auteur du poème de *Jeanne de Belleville.*

Séance du 3 mars 1869.

Admission de M. le docteur Raingeard, comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Laënnec.

Admission de M. le docteur Lapeyre, également comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Chartier.

Discussion et adoption, par la Société, du rapport de M. Rouxeau, sur un *Projet de règlement intérieur de la Section des Lettres, Sciences et Arts.*

Lecture d'un travail intitulé : *Documents sur la compagnie de Madagascar,* précédé d'une notice historique, par M. Mourain de Sourdeval.

Séance du 7 avril 1869.

Admission, comme membre correspondant, de M. le docteur Péchot, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Rennes, sur le rapport de M. le docteur Padioleau.

Admission, comme membre résidant, de M. Gouraud, notaire honoraire, sur le rapport de M. Dugast-Matifeux.

Séance du 5 mai 1869.

Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, à laquelle il sera répondu affirmativement, relative à la délégation d'un membre de la Société à Rennes, pour faire partie du jury d'un concours institué annuellement dans chaque ressort académique.

Lecture, par M. Prével fils, d'une *Notice sur le château de Blain.* Cette lecture sera continuée.

Lecture, par M. Dugast-Matifeux, d'une *Note historique de G. Bethuis, ancien juge d'instruction à Nantes, sur le massacre de Machecoul.*

Lecture, par M. le Président, d'une intéressante *Notice*

sur Cailliaud, naturaliste, dont la perte récente a affligé la Société toute entière.

Rapport sur la candidature, à titre de membre correspondant, de M. E. Roulleaux de Bourg, par M. Doucin. — Admission.

Lecture, par M. Biou, d'une poésie intitulée : *La Fête.*

Lecture, par M. Dugast-Matifeux, d'un travail de M. Fillon, membre correspondant, sur l'*abbé Aillery, de Nantes.*

Lecture de M. le docteur Merland, sur *Gaudin, ancien représentant de la Vendée.*

Séance du 7 *juillet* 1869.

Sur l'invitation, par M. le Recteur de l'Académie de Rennes, de désigner le membre délégué pour le jury du concours, la Société décide que M. Lambert, conseiller à la Cour impériale et membre correspondant de la Société, sera prié de la représenter dans ce jury.

Lecture, par M. le Président, d'une *Notice sur le docteur Henry,* prématurément enlevé à notre Société et à la science qu'il honorait.

Continuation de la lecture de M. Prével, sur le *Château de Blain.*

Séance du 4 *août* 1869.

Continuation de la lecture de M. Renoul père, sur l'*Histoire du Tribunal consulaire à Nantes.*

Observations incidentes de M. Goupilleau, réponse de M. Renoul.

Communication, par M. Bertin, docteur-médecin, sur

un procédé dont il est l'inventeur avec M. Demance, pour la conservation des navires en fer.

Lecture, par M. A. Foulon, de son travail intitulé : *Etude sur les Octrois.*

Séance du 1er *septembre* 1869.

Continuation de la lecture de M. A. Foulon, *sur les Octrois.*

Séance du 6 *octobre* 1869.

Admission de M. le docteur Moussier, comme membre résidant; rapporteur, M. le docteur Bertin.

Lecture, par M. Biou, de deux poésies nouvelles : *La Loire,* souvenir ; — *Ce que rejette la mer.*

Communication, par M. Robinot-Bertrand, d'une pièce de vers inédite : *La robe d'azur,* et de deux autres pièces ayant déjà paru dans d'autres recueils, intitulées, l'une, la *Prédiction,* et l'autre, l'*Insomnie de Claude.*

Dernière lecture du travail de M. Foulon, *sur les Octrois.*

Séance du 3 *novembre* 1869.

Admission de M. Demance, comme membre résidant, sur le rapport de M. le docteur Bertin.

Lecture des rapports habituels sur les travaux des Sections de Médecine, des Lettres et des Sciences naturelles, par MM. Abadie, Prével fils et Andouard.

Lecture, par M. Delamare, d'une *Notice complète sur Cailliaud.*

Lecture, par M. Limon, juge de paix, d'une poésie intitulée : *Stances sur Préfailles.*

Lecture, par M. Dufour, d'une *Note sur un singe subfossile.*

Séance publique annuelle du 21 novembre 1869.

Cette séance a lieu, comme les précédentes, dans la salle de la Société des Beaux-Arts, mise obligeamment à la disposition de la Société Académique, avec le concours des autorités et des sommités intellectuelles de notre ville.

M. le docteur Petit, président, lit un discours, vivement applaudi, sur le progrès continu de l'humanité.

M. Colombel, secrétaire général, fait un compte-rendu des travaux annuels de la Société Académique.

Enfin, M. le docteur Lefeuvre, secrétaire-adjoint, lit une appréciation rapide du résultat du concours de 1870, à la suite duquel un seul ouvrage a été digne d'une récompense (médaille de bronze). L'auteur de la poésie est Mme Barutel, née Bonnet, de Castelnaudary.

Dans l'intervalle des discours, M. et Mme Chelli et M. Strozzi ont fait entendre divers morceaux de chant et de piano, vivement applaudis.

L'Orphéon nantais et M. Dolmetsch ont rempli, avec leur obligeance et leur succès habituels, les parties chorales et d'accompagnement.

TABLE ALPHABÉTIQUE.